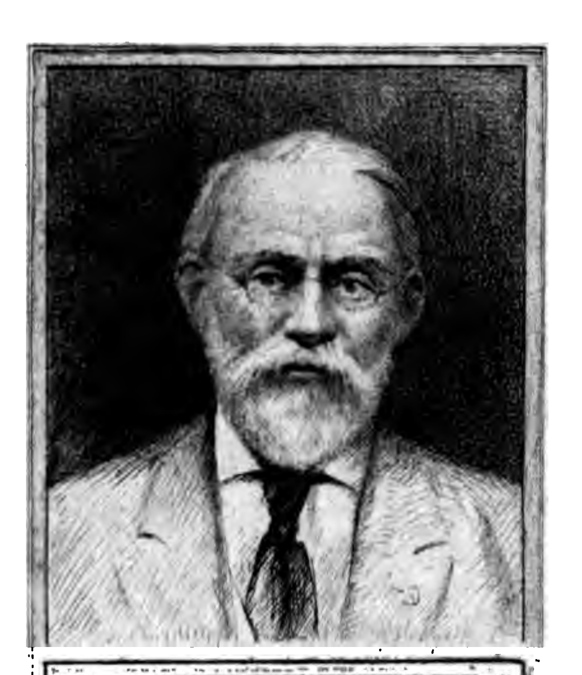








RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

AVIS

On s'abonne au ***Répertoire des travaux de la Société de Statistique*** au secrétariat général. Le prix de chaque volume a été fixé à 5 fr. 50 c., rendu *franco*, en France. Les frais de poste en sus pour l'Étranger.

Toutes les lettres et tous les paquets concernant la Société doivent être adressés, *franco*, au secrétariat-général, rue de la République, 11, ou rue de la Liberté, 11.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. Alfred SAUREL

VICE-SECRÉTAIRE

TOME TRENTE-TROISIÈME

(3me de la 7me Série.)



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Cie,

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

RUE SAINT-FERRÉOL, 57.

1871

EXTRAIT

DU

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

ART. 1. — Les travaux de la Société ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent Marseille et le département des Bouches-du-Rhône.

La Société a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des Lettres, des Sciences et des Arts.

Elle accueille cependant tous les renseignements qui peuvent servir à la science, quelles que soient les contrées qui les aient fournis.

ART. 8. — Nul ne pourra être élu Membre actif, s'il n'a sa résidence dans la commune de Marseille; celui des Membres actifs qui cesserait de remplir cette condition entrera de plein droit dans la classe des Membres correspondants. Dans le cas où il reviendrait de nouveau habiter Marseille, il reprendrait la première place vacante.

ART. 30. — Tout Membre qui fera une lecture sera tenu d'en remettre au Secrétaire le manuscrit séance tenante.

ART. 35. — La Société déclare ne donner aucune sorte d'approbation aux ouvrages publiés par ses Membres. Tout travail imposé à l'un, ou à plusieurs d'entre eux, devient la propriété de la Société et ne pourra être publié qu'avec son agrément.

CORRECTIONS

A FAIRE

AU XXXIIe VOLUME DU RÉPERTOIRE DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

Le XXXIIe volume du *Répertoire de la Société de Statistique* a été imprimé au milieu des plus tristes circonstances.

Au moment où la guerre avec la Prusse a éclaté, la plus grande partie des mémoires et des procès-verbaux était composée, et la mise en page allait avoir lieu, lorsque le devoir et le patriotisme appelèrent sous les drapeaux ou dans les ambulances ceux qui devaient la terminer ou surveiller les corrections.

Dès les premiers jours, le secrétaire-général partait pour organiser les ambulances de la Société Internationale, le vice-secrétaire était enrégimenté parmi les mobiles et les ouvriers de l'imprimerie quittaient, en grand nombre, l'atelier pour l'armée.

L'impression du volume a pourtant été continuée, mais il est facile de voir que des erreurs et des interversions ont été commises, une direction entendue manquant au moment où elle eût été le plus nécessaire.

Quand la Société a reçu le volume des mains de l'imprimeur, quelques membres se sont récriés avec raison, et il a été décidé qu'on signalerait aux correspondants les erreurs principales.

Ces erreurs se groupent en quelque sorte dans les pages 218, 219, 223, 224 ; pour se rendre compte des rectifications à faire, il faut nécessairement avoir le volume sous les yeux, et voici de quelle façon il convient de lire les passages que nous voulons signaler.

De la page 218, lue en entier, il faut passer à la page 223, ligne 33, et remplacer les cinq lignes qui restent et celles qui suivent par celles-ci :

« Une discussion s'engage.

« M. le Président met aux voix le renvoi du mémoire de M. E. Bernard au Conseil d'administration qui avisera aux voies et moyens de l'imprimer.

« M. Segond-Cresp déclare, au moment de l'épreuve, voter contre le renvoi au Conseil d'administration.

« Il croit que la Commission n'a pas le droit de proposer l'impression d'un mémoire de récipiendaire et que si l'on veut imprimer le travail de M. Bernard, il ne s'y oppose nullement, mais il demande que ce mémoire soit renvoyé à la Commission de rédaction.

« M. le Président prie M. Segond-Cresp de lui indiquer la composition de cette Commission qu'il déclare ignorer.

« M. Segond-Cresp garde un profond silence.

« M. le Secrétaire-général répond que le Conseil d'administration est seul maître de choisir les pièces qui doivent entrer dans la composition des volumes parmi celles dont l'impression n'a pas été votée en séance.

« M. le docteur Dugas partage les vœux faits par la Commission chargée d'examiner le mémoire.

« Le scrutin étant ouvert, M. Bernard est élu membre actif à l'unanimité des suffrages.

« M. Ménard procède en ces termes à l'installation du bureau pour l'année 1869.

Ce discours se trouve par erreur intercalé dans le procès-verbal de la séance du 7 janvier 1869, de la page 437, ligne 8, à la page 438, ligne 19. — C'est ici qu'il devrait se trouver.

A la suite du discours de M. Ménard, il faut revenir à la page 224, ligne 29.

M. le Président prend la parole en ces termes :

(Voir ce discours en entier, pages 219, 220, 221, 222 et 223, jusqu'aux lignes :

« Je vous laisse, Messieurs, sous l'impression de ce sentiment que je partage du fond du cœur. »

La séance est levée.

Par ordre de la Société de Statistique,

Le Vice-Secrétaire,

A. Saurel.

SOCIÉTÉS

SAVANTES ET LITTÉRAIRES

CORRESPONDANTES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

AU 31 DÉCEMBRE 1871.

Aix (Bouches-du-Rhône)	Académie.
Abbeville (Somme).............	Société Industrielle d'émulation.
Amiens (Somme)...............	Société des Antiquaires de Picardie.
»	Soc^té d'Acclimatation, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Angers (Maine-et-Loire).........	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
»	Société Linnéenne.
»	Société Industrielle.
»	Société Académique.
Angoulême (Charente)...........	Société Archéologique.
Annecy (Haute-Savoie)	Association Florimontaine.
Apt (Vaucluse)...............	Société Scientifique et Littéraire.
Arras (Pas-de-Calais)..........	Société Académique.
Avallon (Yonne)................	Société d'Etudes.
Autun (Saône-et-Loire).........	Société Eduenne.
Auxerre (Yonne)...............	Société des Sciences, Histoire et Arts.
»	Société de Médecine.
»	Société centrale d'Agriculture
»	Société de Commerce et d'Agriculture.

Beauvais (Oise)	Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts.
Besançon (Doubs)	Société d'Emulation.
»	Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
Béziers (Hérault)	Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.
Bordeaux (Gironde)	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
»	Société Linnéenne.
»	Société de Médecine.
Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais)	Société Académique.
»	Société d'Agriculture.
Brest (Finistère)	Société Académique.
Caen (Calvados)	Société Linnéenne de Normandie.
»	Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
Castres (Tarn)	Société Littéraire et Scientifique.
Châlons-sur-Marne (Marne)	Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.
Châlons-sur-Saône (Saône-et-L^re^)	Société d'Histoire et d'Archéologie.
Chambéry (Savoie)	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
»	Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
Château-Thierry (Aisne)	Société Historique et Archéologique.
Cherbourg (Manche)	Société des Sciences Naturelles.
Compiègne (Oise)	Société d'Agriculture.
Dijon (Côte-d'Or)	Soc^té^ Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
»	Société de Commerce et Antiquités de la Côte-d'Or.
Douai (Nord)	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Draguignan (Var)	Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques.

Dunkerque (Nord).............	Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Arts, Sciences et Belles-Lettres.
Epinal (Vosges)...............	Société d'Emulation.
Havre (Seine-Inférieure).........	Société Havraise d'études diverses.
Joigny (Yonne)................	Société d'Agriculture.
Laon (Aisne)...	Société de Médecine.
»	Société Académique.
Le Mans (Sarthe)...............	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Lille (Nord)...................	Société des Sciences, Arts et Agriculture.
»	Société Commerciale et Historique.
Limoges (Haute-Vienne)........	Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon (Rhône)..................	Académie.
»	Société Littéraire.
Mâcon (Saône-et-Loire).........	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Marseille........	Chambre de Commerce.
»	Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
»	Société de Médecine.
»	Société d'Agriculture.
»	Société d'Horticulture.
»	Comité médical des B.-du-R.
Meaux (Seine-et-Marne)........	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Melun (Seine-et-Marne).........	Société d'Archéologie, Sciences, Lettres, et Arts.
Mende (Lozère).................	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
»	Société d'Histoire Naturelle.
Montbéliard (Doubs)	Société d'émulation.
Moulins (Allier)...............	Société d'Emulation.
Nancy (Meurthe)...............	Société Archéologique Lorraine.
»	Académie de Stanislas.

Nantes (Loire-Inférieure)	Société Académique
»	Société Archéologique.
Nevers (Nièvre)	Société Nivernaise des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Nîmes (Gard)	Académie du Gard.
Niort (Deux-Sèvres)	Société de Statistique, Sciences, etc.
Orléans (Loiret)	Société Archéologique de l'Orléanais.
Paris	Société Botanique de France.
»	Société Entomologique de France.
»	Société Météorologique de France.
»	Société Géologique de France.
»	Société des Antiquaires de France.
»	Société d'Acclimatation de France.
»	Soc[té] de Statistique de France.
»	Société Philomathique.
Perpignan (Pyrénées-Orientales).	Société Agricole, Scientifique et Littéraire.
Poitiers (Vienne)	Société des Antiquaires de l'Ouest.
»	Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Poligny (Jura)	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Le Puy (Haute-Loire)	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes (Ille-et-Vilaine)	Société Archéologique.
»	Société des Sciences Physiques et Naturelles.
Rouen (Seine-Inférieure)	Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie
Saint-Étienne (Loire)	Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres
Saint-Jean-d'Angély (Charente-In[re])	Société Historique et Scientifique.

Saint-Quentin (Aisne)........	Société des Sciences, Arts, Agriculture et Belles-Lettres.
Sémur (Côte-d'Or).............	Société des Sciences historiques et Naturelles.
Sens (Yonne).................	Société Archéologique.
Soissons (Aisne)...............	Société Archéologique et historique.
Troyes (Aube).................	Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Toulon (Var)..................	Société des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
Toulouse (Haute-Garonne).......	Société Archéologique du Midi de la France.
»	Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Valence (Drôme)...............	Société d'Archéologie et de Statistique.
Valenciennes (Nord)...........	Société Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique.
Vannes (Morbihan).............	Société Polymathique.
Alger.........................	Société de Climatologie.
Constantine (Algérie)..........	Société Archéologique.
Angleterre....................	Littery and Philosophical So-Society, à Londres.
Autriche......................	Société d'histoire Naturelle à Brünn (Moravie).
»	Société Impériale de Géographie, à Vienne.
Belgique......................	Académie de Gand.
»	Institut Archéologique liégeois, à Liége.
»	Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, à Mons.
»	Cercle Archéologique, à Mons.
Suisse........................	Société d'Histoire et d'Archéologie, à Genève.
»	Société Vaudoise des Sciences naturelles, à Lausanne.
»	Société des Sciences naturelles, à Neuchâtel.

Alsace-Lorraine............... Société d'Histoire naturelle de Colmar.

» Société Archéologique et Historique de Metz.

» Société des Sciences Naturelles de Strasbourg.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

ACCIDENTELLES EN 1869

FAITES A L'OBSERVATOIRE DE MARSEILLE

PAR

MM. BORELLI et COGGIA, attachés à cet établissement

ET

RELEVÉES PAR M. VERDILLON, MEMBRE ACTIF.

Janvier.

Le 4, dans la matinée, petite pluie.

Le 5, ciel brumeux de 5 à 8 heures du soir.

Rosée abondante dans la nuit du 5 au 6.

Le 10, de 6 heures 1/2 à 7 1/2, la lumière zodiacale est très nette et très apparente.

Pluie dans la nuit du 10 au 11.

Pluie le 11. La pluie recommence à tomber vers 11 h. 1/2. Les nimbus vont du S.-E.

Le 12, la lumière zodiacale est très apparente.

Le 13, la lumière zodiacale est magnifique.

Le N.-O. commence à souffler avec force dans la nuit du 15 au 16.

Le 15, à 9 heures 26ᵐ 31ˢ, splendide bolide parti de dessus l'hydre et près de α Lion, va s'éteindre dans le Grand Chien près ε (couleur rouge brique).

Brouillard très épais, de 10 à 11 heures du matin, le 17.

Pluie le 18.

Dans la nuit du 20 au 21, très forte gelée blanche.

Pluie et neige le 23 ; à 11 heures 3/4, il commence à tomber de la neige par très petits flocons ; à 2 h. 1/2, les montagnes du Nord en sont couvertes ; ici elle fond immédiatement et ce n'est que vers les 3 heures qu'il s'en forme une petite couche ; vers 4 heures elle fond encore : à 6 heures, elle cesse de tomber. Le 24, quelques flocons de neige vers 9 h. 1/4.

Pluie le 26, de 10 à 11 h. 1/2 ; il pleut également dans l'après-midi.

Pluie et gelée dans la nuit du 27 au 28.

Pluie le 28, brume dans la soirée.

Pluie dans la nuit du 28 au 29.

Le 29 au soir, vers 11 heures 45 m., lumière zodiacale splendide montant jusques à Jupiter.

Le vent d'Est souffle en tempête dans la nuit du 31.

Février.

Le vent d'Est souffle en tempête pendant toute la journée. Forte rafale du S.-E. dans la soirée du 1er. Vers minuit, ce vent prend l'orientation du E.-S.-E. Il cesse, à peu près, vers 3 heures du matin. Vers 5 heures, il commence à pleuvoir; on entend quelques roulements de tonnerre.

Le 2 février, de 8 h. à 10 h. 1/2 du soir, belle aurore boréale; elle s'élève jusques vers β de la Petite Ourse, et a de lointains reflets ; sa couleur tire un peu sur le vermillon clair.

Le 3, la lumière zodiacale est bien nette ; le cône dépasse Jupiter.

Le 4, au soir, brouillard humide et répandant une odeur assez désagréable; il n'est entièrement dissipé qu'à 11 h. Dans la même soirée, on observe une assez grande quantité d'étoiles filantes pour la plupart très petites.

Le 5, au soir, petit brouillard qui se dissipe vers 10 h. 1/2. — Rosée abondante dans la nuit du 5 au 6.

Brouillard, de 10 à 11 h. 1/2 du soir et dans la nuit, très humide. — Rosée abondante le 7.

Brouillard assez intense le 8, de 10 à 11 h. 1/2. — Quelques gouttes de pluie, vers 6 h.

Le vent N.-O. souffle très fort dans la nuit du 9.

Le 10. Brouillard de 8 à 11 h. du soir. — A minuit, le ciel se voile.

La lumière zodiacale est très-belle, vers 7 h. 1/2 du soir, le 13. On remarque une assez grande quantité d'étoiles filantes sporadiques.

Brouillard dans la matinée du 14.

Rosée très abondante dans la nuit du 16 au 17.

Magnifique couronne lunaire (couleur bien nette) le 17, de 7 h. à 7 1/4.

Magnifique halo lunaire le 18, de 7 h. 45^m à 8 h, diamètre 21° à 22°.

Très forte averse dans la nuit du 19 au 20, éclairs, grondements de tonnerre lointains,— pluie abondante,— beaucoup de grêle ,— grêlons de belles dimensions. Petite pluie dans la matinée et l'après-midi, le 20. — Pluie touté la nuit du 20 au 21.— Pluie dans la matinée du 21 ; elle cesse à 11 h. 1/4.

Halo solaire, le 23, très beau sur la ligne horizontale; du côté N., un faux soleil brillant (parhélie).

Halo lunaire, le même jour, de 35° de diamètre, blanc au dedans, rouge au dehors; il persiste jusqu'à 10 h. 18^m.

Beau bolide de couleur rouge, le 24.

Dans la nuit du 26 au 27, le vent de N.-O. souffle en tempête.

Violents coups de vent de N.-O. dans la nuit du 27 au 28 et la journée du 28.

Le 28, de 2 h. 56 m. à 3 h. 1 m., pendant une violente rafale, averse mélangée de grêle et pluie.

Mars.

Le 1er, mistral très fort ; à 8 h., il commence à tomber un peu de pluie mêlée de grêle ; elle dure jusqu'à 7 h. du soir. — Tempête du N.-O. dans la nuit du 1er au 2.

Le 2, le mistral souffle avec une violence extrême de 3 à 5 h. Il souffle moins fort vers 7 h., et à 10 h. 1/2 la tempête calme, le ciel est pur. Mais vers minuit et particulièrement vers 3 h. du matin, le vent reprend avec une violence inouie, accompagné de grains de pluie.

Le 3, vers 4 h., le vent N.-E. souffle violemment en tempête toute la nuit du 3 au 4 ; il ne se calme que dans la matinée du 4. Dans l'après-midi, il reprend encore très fort ; il se calme complètement vers 5 h. 3/4 du soir. A 10 h. 3/4, il souffle encore par fortes rafales.

La lumière zodiacale est très belle le 4 au soir.

Le vent du N.-N.-O. souffle très fort dans la matinée du 5, en tempête dans l'après-midi, et cesse un peu après 4 h. — De 10 à 11 h., il recommence à souffler par fortes rafales. — Quelques gouttes de pluie vers 5 h. 1/2 du matin, dans la nuit du 5 au 6.

Le vent souffle encore en tempête pendant la journée du 6 au N.-O. et N.-N.-O.

Dans la nuit du 6 au 7, grand nombre d'étoiles sporadiques à partir de 8 h. du soir ; elles vont de l'Est à l'Ouest. — Vers 2 h. du matin, beau bolide bleu dans la Grande Ourse.

Le 9, à la suite de la forte gelée qui a eu lieu cette nuit, la campagne autour de Marseille était recouverte le matin d'une abondante couche blanche semblable à de la neige. — Le vent d'Est souffle par fortes rafales dans la nuit du 9 au 10 ; grande baisse barométrique dans la nuit du 9 au 10. — Le baromètre baisse encore dans la matinée du 10. — Quelques gouttes de pluie, baromètre à midi 732.76 ; à 4 h. du soir il est descendu à 729.85.

Du 10 au 11, un violent orage éclate dans la nuit à partir de 9 h. du soir; les éclairs et les coups de tonnerre se succèdent; le tonnerre est tombé rue des Siffleurs, dans une auberge et a

déterminé un incendie ; la boîte à gaz s'est enflammée. — La grêle tombe d'une manière désastreuse mêlée à la pluie.

Le 11 au matin, les montagnes au N.-N.-E., au N.-E. et à l'E.-S.-E. sont couvertes de neige; elle est en grande quantité sur les collines d'Allauch et le mont Garlaban ; on n'aperçoit point le sol avec une lunette. — Sur le mont Saint-Cyr et la tête de Puget, elle est en moins grande quantité. Elle est entièrement fondue à 10 h. sur ces deux dernières montagnes. Le baromètre remonte assez rapidement de l'état de dépression où il était hier au soir à 7 h., (728, 98). Un cumulo-nimbus qui vient du Sud donne de la grêle d'abord sans mélange de pluie pendant 3 m. ; à 11 h. 16 m. la pluie tombe mêlée à des grêlons de la grosseur d'un petit pois, jusqu'à 11 h. 24m ; à 11 h. 25, le soleil brille de tout son éclat, le vent inférieur a tourné au sud.

Dans la matinée du 12, le vent de N.-N.-O. souffle très fort; entre 10 et 11 h. le ciel est couvert ; éclairs à l'Est à 8 heures du soir; vifs éclairs au N.-E. à 1 h. du matin; le vent souffle par rafale et le ciel se couvre.

Pluie le 14 et neige dans la nuit du 14 au 15. — Les collines environnant Marseille sont couvertes de neige le 15 au matin ; à midi, elle persiste encore; elle persiste toute la journée sur les collines d'Allauch et de Garlaban. On voit également toutes blanches de neige les montagnes de la Sainte-Baume à l'E. et N.-E.

Le 16, il y en a toujours sur les collines d'Allauch et de la Sainte-Baume.

Dans la nuit du 17 au 18, brouillard de 2 h. à 4 h. du matin.

Dans la nuit du 18 au 19, très beau bolide.

Le vent souffle très fort de 11 h. du matin à 4 h. 1/2 du soir le 21.

Dans la nuit du 21 au 22, ciel nuageux, éclairs à l'E. et au N. de 10 h. à minuit.

Dans la nuit du 22 au 23, éclairs tout autour dans l'horizon, de 2 h. à 5 h. du matin.

Le 25, à 5 h. du matin, brouillard épais (E.-S.-E.) répandant une mauvaise odeur.

Il a gelé à givre cette nuit. — Brume dans la matinée de 7 h à 8 h. 1/2.

Brume dans la matinée du 26.

Brume dans la matinée du 27, pluie l'après-midi.

Orage le 29 dans l'après-midi.

Le 30, vers 7 h. du soir, il tombe quelques gouttes de pluie.

Le 30, vers 4 h. 45, éclairs, coups de tonnerre, pluie, grêle, quelques gouttes de pluie à 7 heures du matin.

Avril.

Dans la nuit du 31 mars au 1er avril, éclairs, vents au S.-S.-O. et au S.-O. On entend par intervalle des coups de tonnerre.— Quelques gouttes de pluie dans l'après-midi; le soir, vifs éclairs au S.-E.

Le 2, vifs éclairs au S. 1/4 S.-O.; à partir de 7 h. du soir à minuit, ils brillent très vivement au S. et par moment au S. 1/4 Sud-Est.

Averse le matin du 4, avec vent du N.-O. fort et très fort; ce vent souffle en tempête de 10 à 11 h. du matin.

Brouillard dans la matinée du 6, à partir de 7 h. 1/2.

Ciel brumeux dans la matinée du 7.

Le 12, brouillard dans la matinée, à partir de 5 h. du matin; le maximum de la température a eu lieu avant midi; le thermomètre était plus élevé à 9 h. qu'à midi.

Le 15, à partir de 7 h. 10 m., il tombe une pluie fine, plus forte vers les 9 heures, plus forte encore dans l'après-midi; la pluie cesse un peu vers les 4 h. après midi. — Baisse barométrique de 6 m; à 5 h., il recommence à pleuvoir.

Le 16, il commence à pleuvoir vers 3 h. 50 m.; éclairs au S.-O. dans la soirée.

Dans la matinée du 18, le N.-O. souffle avec violence à partir de 9 h. 1/4.

Le vent de N.-O. souffle très fort dans l'après-midi du 19, ainsi que dans la soirée jusqu'à 10 h.

Le 20, grand nombre d'étoiles sporadiques rouges de 8 h. du

soir à 4 h. du matin. De 8 h. du soir à 2 h. elles vont du N.-E. au S.-O. ; à 2 h., elles vont en sens contraire, c'est-à-dire du S.-O. au N.-E. ; elles sont généralement de première à deuxième grandeur ; bouffées de mistral vers 2 h. et 3 h. 1/2.

Très beau bolide blanc à 9 h. 14 m. du soir, le 21.

Le 22, la température est plus élevée à 9 h. qu'à midi.

Le 23, brouillard répandant mauvaise odeur, de 1 h. à 3 h. du matin; brume vers 9 h.

Brume dans la soirée du 24.

Brume dans la matinée du 26. — La température est plus élevée à 9 h. qu'à midi.

Couronne lunaire le 26 au soir.

Il pleut le 27 vers 3 h. de l'après-midi et dans la nuit du 27 au 28.

La température est plus élevée le 28 à 9 h. qu'à midi.

Brouillard très épais et très humide à 3 h. après midi.

Mai.

Le 4, à partir de une heure 1/2, épais brouillard venant du N.-O.; à 5 heures, il se dissipe.

Le 5, brouillard dans la matinée, à partir de 7 h. 1/2 du matin.

Le 6, quelques gouttes de pluie dans la soirée.

Le 7, pluie dans l'après-midi et la nuit du 7 au 8. — Très belle portion d'arc-en-ciel au N.-E. à 4 h. 40 m., dans l'après-midi.

Dans la matinée du 10, quelques gouttes de pluie. — Eclairs au S.-E. d'abord et à l'O. ensuite dans la soirée.

Le 13, le vent de E.-S.-E. souffle avec violence, de 3 h. à 7 h. 46 m. du soir, heure à laquelle il fléchit un peu. Il souffle néanmoins très fort pendant toute la nuit, accompagné de grains de pluie.

Pluie le 14 matin, de 7 h. à 9 h.; averse jusqu'à une heure avec vent de E.-S.-E. violent.

Halo lunaire de 45° de diamètre, à partir de 9 h. — Couronne lunaire à partir de 9 h. 50 m., le 19 au soir.

Halo lunaire à partir de 8 h. 3/4. Couronne lunaire à 10 h., le 21.

Pluie dans la nuit du 22 au 23.

Le 23, halo solaire. — Couronne lunaire dans la nuit du 23 au 24.

Le 25, pluie dans la matinée et l'après-midi.

Pluie dans la matinée du 26.

Halo solaire, le 27; il est simple et disparaît à 11 h. 20 m.

Le vent d'E. souffle très fort le 28; — petite averse à 10 h. du soir, — averse de minuit à 4 h. du matin; orage à 4 h. du matin.

Le 29, éclairs, tonnerre et pluie.

Le 30, éclairs très vifs dans la soirée, à l'O.-S.-O.

Juin.

Le 1er, le vent de N.-O. souffle en tempête.

Le 8, éclairs au N.-E. dans la nuit.

Eclairs au N. et au N.-E. vers 11 h. du soir, dans la nuit du 9 au 10.

Le 10, éclairs à 9 h. du soir et à minuit au N. et au N.-E. — Le 10, au soir, beau bolide bleuâtre, dans la Grande Ourse; il a l'éclat de Vénus et laisse une traînée qui dure 23 s.

Le 11, alignement au N.-E.

Le 13, à 4 h 1/2, le mont Saint-Cyr a une forte calotte nuageuse. — Le 13, au soir, un bolide blanc, d'un éclat égal à Jupiter, part de près β Aigle et s'éteint en gerbe dans le Sagittaire.

Le 14, à 9 h. 15m du soir, éclairs, coups de tonnerre ainsi que dans la nuit du 14 au 15.

Dans la nuit du 15 au 16, le vent du N.-O. souffle par fortes rafales.

Le 17, on observe un météore extrêmement remarquable à 8

h. 34m, il brille pendant 20 à 25s — Autre bolide à 1 h. 12 m., très belle traînée. —Autre bolide à 1 h. 50 m.

Dans la nuit du 20 au 21, la pluie commence à tomber par gouttes vers minuit, averse vers 9 h. du matin.

Le 21 à minuit 31 m., magnifique bolide blanc; il part de près de α de la Lyre et va s'éteindre en gerbe près η Ophiuchus. Ce bolide doit être très brillant, puisque, malgré la lune qui est presque pleine, on le voit beaucoup plus brillant que ne l'est Vénus dans sa plus grande période d'éclat; on n'a pu apercevoir aucune trace de traînée.

Le 21, à 15 h. 51m 32s T. S. très beau bolide rouge dans le Scorpion, brille pendant 4s.

A la tombée de la nuit, le 30, de très vifs éclairs brillent à l'E., dans les nimbus; à 10 h. les éclairs se voient à l'E.-N.-E. C'est un orage qui, à en juger par l'éclat des éclairs et par le roulement très lointain du tonnerre, doit passer dans le Var, puis dans les Alpes.

Juillet.

Le 2, quelques gouttes de pluie vers 5 h. — Il recommence à tomber quelques gouttes à 7 h.; à 8 h. gouttes éphémères.

Le 5, vers les 9 h. du soir, le ciel commence à se voiler et reste dans cet état pendant les journées des 6, 7 et 8. Le brouillard dans les régions élevées, qui persiste depuis 3 jours, commence, le 8, à disparaître partiellement; vers 5 heures jusqu'à minuit, il est beaucoup moins intense, mais à partir de cette heure, les vapeurs s'épaississent et voilent de nouveau le ciel. — Le 5, le soleil se couche sanglant dans les vapeurs de l'horizon; il offre l'aspect d'une immense boule rougie, dans un fond gris.

Le 11, la température est plus élevée à 9 h. qu'à 10 h. et midi. Le vent arrivé d'O. rafraîchit un peu l'atmosphère; la brume commence aussi à se dissiper sous son influence. A 4 h. 1/2, des stratus se forment dans les hautes régions. Il serait à désirer que cet état du temps, qui dure depuis le 5, changeât.

Le 12, la température est plus élevée à 9 heures qu'à 10 h.; elle remonte à partir de cette heure.

Le 13, au soir, éclairs à l'O. puis au N.-O. vers minuit.

Le mistral souffle violemment, dans l'après-midi du 14. Il continue jusqu'à minuit.

Le 19, très beau bolide rouge, à 10 h. 56m.

Le 20, la température est plus élevée de 2°, 4. à 9 h. qu'à midi; cette baisse est sans doute produite par une bonne brise d'O.

Dans la nuit du 24 au 25, le ciel est nuageux jusqu'à 1 h. du matin, par Cirro-Nimbus de O. 1/4 N.-O. à E. 1/4 S.-E. A cette heure, le ciel se couvre totalement et, à la clarté de la lune, on voit deux couches de nimbus. — Eclairs à partir de 1. h. 10 m. — Larges gouttes à 2 h. 40 m. —Orage à 4 h. du matin. Le 25, le vent S.-O. souffle par rafales; avant le commencement de l'orage, larges gouttes de pluie. — Le vent cesse lorsque l'orage commence. — Très vifs et très remarquables éclairs; on observe deux traits ascendants. Formidables coups de tonnerre. Il tombe en différents endroits, rue du Jardin-des-Plantes, boulevard de la Madeleine, rue Papère et boulevard Banon.

Larges gouttes de pluie le 31 au matin.

Août.

Le 1er, la température est plus haute à 9 h. qu'à midi. — A la tombée de la nuit, éclairs à N.-O.

Le 2, orage le matin, — le N.-O. souffle dans la soirée.

Beaucoup d'étoiles filantes et un beau bolide dans la nuit du 3 au 4.

Le 6, au soir, vifs éclairs après minuit.

Le mistral souffle très fort après minuit, dans la nuit du 7 au 8. — Le ciel se couvre après minuit.

Le 9, le vent de N.-O. souffle à partir de 11 h. du soir par rafales ; à minuit, le vent reprend avec force.

Le 10, la température baisse de 7 h. à 9 h.

Le 10, passage d'étoiles filantes. — Ce passage a été observé par M. Borelli, et a été l'objet d'une note lue par M. Leverrier à l'Académie ; nous la transcrivons ci-après : « A la tombée de la « nuit, de très beaux météores brillent dans la région du ciel « comprise entre le N. et l'O.; presque tous prennent naissance « entre la Grande Ourse et la Petite Ourse. Le point radiant est « très près de $\varkappa$ du Dragon ; leur direction générale est N.-E. à « S.-O. J'indique ici le nombre de météores que j'ai observés :

De 8 h. 30 m. à 9 h. 30 m	35	météores.
De 9 h. 30 m. à 10 h. 30 m	22	»
De 10 h. 30 m. à 11 h. 30 m	28	»
De 11 h. 30 m. à 12 h. 30 m	33	»
De 12 h. 30 m. à 13 h. 30 m. (1 h. 30 m.).	23	»
De 13 h. 30 m. (1 h. 30 m.) à 14 h. (2 h.).	5	»
Total....	146	»

« Quelques-uns des plus remarquables méritent une description plus étendue : Ainsi à 10 h. 6 m. 12 s., un magnifique « bolide rouge brille près de la Polaire, et va s'éteindre près d'Arcturus. — A 10 h. 37 m. 46 s., un magnifique bolide beaucoup « plus brillant que Jupiter périgée, part de la queue de la « Grande Ourse, entre ζ et η, passe même devant Arcturus et « descend jusqu'à l'horizon au S.-O., laisse derrière lui une « belle traînée d'environ 1° de largeur ; α Bouvier s'y trouve « au milieu ; l'éclat de l'étoile ne paraît point affaibli, mais elle « scintille extraordinairement pendant toute la durée du phénomène. — Enfin un bolide plus brillant que tous ceux qui « précèdent fait son apparition à 12 h. 37 m. 2 s. dans Andromède, traverse le carré de Pégase et disparaît au-dessous de « la constellation des Poissons ; il laisse après lui une très forte « traînée qui persiste pendant 10 s. »

Dans la nuit du 11 au 12, le mistral souffle très fort jusqu'à 1 h. du matin.

Dans la nuit du 14 au 15, éclairs à partir de 10 h. du soir au N.-E. Le vent N.-O. souffle par rafales à partir de 1 h. 1/2.

Le 15, le mistral souffle violemment dans l'après-midi.

Le 16, dans la soirée, magnifique halo lunaire.

Orage au N.-E. le 17. — Couronne lunaire dans la nuit du 17 au 18. — Eclairs au S.-E. le soir.

Dans la matinée du 18, orage, pluie et grêle; — averse dans l'après-midi. — Un nouvel orage passe au N.-E et N.

Eclairs dans la soirée du 19

Dans la nuit du 23 au 24, vers minuit, vent au S.; quelques nimbus assez rapides orientés E. à O.

Le 24, de 9 h. 15m à 9 h. 45 m., portion de halo autour de la lune; — à 9 h. 48 m., un épais brouillard, venant de l'E., voile une partie du ciel; il répand une très mauvaise odeur; il persiste jusqu'à 10 h. 5 m.; la portion de halo reparaît.

Le 25, dans la soirée, brouillard.

Le 29, la température baisse de 9 h. à midi.

Le 30, beau bolide à 8 h. 1/2 du soir.

Septembre.

Le 1er, gouttes de pluie après midi.

Le 2, M. Borelli observe un météore remarquable; il fait son apparition à 7 h. 33 m. 25 s.; il vient de près α de la Grande Ourse, marche lentement du S.-O. au N.-E. et disparaît très près de γ Persée à 7 h 33 m. 40 s.; il laisse derrière lui une magnifique traînée; son diamétre était égal à 5 ou 6 '.

Le même jour, le tonnerre gronde, gouttes éphémères.

Dans la matinée du 5, gouttes éphémères ainsi que dans l'après-midi. — Eclairs à l'O.

Dans la soirée, à partir de 6 1/4 du soir, l'électomètre marque 20; en ce moment, fortes rafales de l'E.; le vent souffle toute la nuit; sur le matin, à 4 h. 1/2, il se calme. A 5 h., il commence à tomber de larges gouttes, pluie, éclairs, tonnerre. Le vent d'E. reprend avec force après la pluie, averse de 11 h. à 11 h. 20 m. — Autre averse de 11 h. 28 m. à 11 h. 35 m. — Violente averse de midi 39 m. à midi 47 m. — A midi 54 m. fort coup de tonnerre et nouvelle averse. — A 1 h. 17, un effroyable coup de

tonnerre ébranle la ville tout entière; la foudre, divisée en deux branches, à son départ, visite d'un côté la rue Thubaneau où elle entre dans une écurie, le boulevard Dugommier, la Cannebière et le Port; l'autre branche tombe place aux Œufs (Jeanguin), va passer derrière la Bourse où, parait-il, elle a visité, ou tout au moins gravement perturbé le télégraphe et va ensuite passer sur le derrière de la rue Impériale; elle passe à quelques mètres de M. Coggia, qui se trouvait à la fenêtre de l'une des maisons de cette rue, pétillant et lui faisant éprouver une légère commotion; elle laisse derrière elle une forte odeur de soufre; son orientation était en ce moment S. 1/4, S.-E. à N. 1/4 N.-O.

Le 6, il est tombé du givre entre 6 h. et 6 h. 1/2. — Pluie et roulement lointain de tonnerre dans l'après-midi. — Coup de tonnerre assez fort au-dessus de l'Observatoire à 4 h. 1/2; averse dans la soirée, éclairs, tonnerre. Le vent tourne au N.

Le tonnerre est tombé dans la rue de l'Étrieu, dans un magasin; derrière la Bourse, dans une buvette; rue Fontaine-d'Arményi, rue Jaubert, n° 2 et rue de l'Union.

Le 8, dans la soirée, M. Borelli observe deux beaux météores. — Baisse du baromètre.

Le 9, dans la nuit de ce jour au 10, pluie. — Le vent d'E. souffle violemment de 10 à 11 h. — La baisse du baromètre, le 9, de 4 h. du soir à la même heure du 10 est de près de 8 millimètres. A 9 h. 1/2 du soir, le baromètre a encore baissé. Le 10, le maximum de la chaleur a eu lieu à midi vrai.

Le 11, pluie dans la matinée, à partir de 5 h. du matin. — Le baromètre baisse toujours; il descend à 750, 56 à 7 h. du matin.

Dans la nuit du 13 au 14, le mistral souffle avec force de minuit à 2 h. du matin.

Le 15, le maximum a lieu entre 9 et 10 h. du matin. — Brouillard dans la journée.

Le 16, brouillard dans la matinée.

Le 19, dans la matinée, entre 10 et 11 h. 1/4, un peu de pluie. — Petite pluie dans la matinée du même jour. A 5 h. précises, les vents supérieurs et inférieurs tournent au S. En haut il est très fort; les nuages marchent avec une très grande célérité. — A 5 h. 3/4, vents supérieurs au S.-O. et un brouillard très épais

s'étend d'abord au N.-O., puis au N. On ne distingue point les objets à 80 mètres.

Le 20, le baromètre continue à baisser.

Le 21, le N.-O. souffle en tempête, à partir de 3 h. après midi ; il continue toute la nuit du 21 au 22 et le 22.

Octobre.

Dans la nuit du 1er au 2, pluie toute la nuit.

Le 3, le vent d'O.-N.-O. s'établit à 11 h.; à midi, il est O.

Le 4, magnifique bolide à 7. h 24 m. 3 s.

Le 5, brouillard dans la soirée.

Le 6, brouillard à la tombée de la nuit.

Le 9, vent du N. extraordinairement chaud dans l'après-midi.

Le 8, brouillard dans la soirée; il répand une mauvaise odeur. Remarquable bolide rouge à 8 h. 33 m. 20 s., observé par M. Borelli, part du zénith, ascension droite 21° 45", distance polaire 46° et va s'éteindre près de Véga.

Le 13, brouillard dans la soirée ; le ciel est voilé par des cirro-stratus, du N.-N.-O à S.-S.-E.

Le 14, très beau bolide dans la soirée, observé par M. Coggia ; sa couleur est rouge; il part d'entre α et ς Pégase et va s'éteindre en gerbes près λ. Baleine; il est d'un éclat bien supérieur à celui de Vénus et laisse nne traînée fort belle malgré la clarté de la lune qui est assez avancée.

Pluie dans la nuit du 16 au 17. — Le baromètre baisse à 5 h. du soir. La nuit, le vent de N.-O. s'établit et les nuages courent rapidement du N.-O. au S.-E. A 5 h. 1/4, grains de pluie.

Pluie dans la nuit du 18 au 19 et le matin du 19. — Splendide couronne lunaire le 18 au soir, de 8 h. à 8 h. 50; elle est encore visible, en partie, après 9 h.

Le 19, quelques gouttes de pluie vers 4 h. 15 m. du soir.

Le 21, le mistral souffle par très fortes rafales.

Le 22, un bolide remarquablement beau fait son apparition à 7 h. 27 m.; il est observé par M. Borelli; il brille beaucoup plus que Jupiter. Il fait son apparition près de la Chèvre et s'éteint près de l'horizon. Sa marche était assez lente et dirigée du S.-E. au N.-O. Il brille pendant 3 s.

Gelée blanche dans la nuit du 23 au 24.

Brouillard intense répandant une mauvaise odeur d'œufs pourris; dans la nuit du 24 au 25. Gelée blanche.

Quelques gouttes de pluie dans la nuit du 27 au 28 et dans celle du 28 au 29.

Novembre.

Le 3 au soir, le vent de N.-O. souffle très fort. — Le ciel se couvre vers minuit 1/2 et quelques gouttes commencent à tomber à 2 h. du matin.

Violent coup de mistral dans la matinée du 5.

Dans la soirée du 6, forts coups de mistral. Vers 8 h., brouillard très intense; se dissipe à 9 h. 30, mais le ciel reste nuageux; par *cumulo-stratus* orientés d'E. à O.

Le 8, ciel brumeux.

Le 9, brume dans la matinée.

Dans la nuit du 12 au 13, du 13 au 14 et du 14 au 15, observation du passage d'étoiles filantes de novembre. Elles ont été faites par MM. Stéphan, directeur de l'Observatoire de Marseille; Leverrier, directeur de celui de Paris, et Coggia, attaché à l'Observatoire de Marseille, en collaboration de MM. Darguier, ingénieur; Descombes, ingénieur; Roquette, professeur au Lycée, et Rozan et Servel, amateurs. — M. Borelli avait été envoyé à Valence où il a observé ces pluies de feu. Notre honorable et savant collègue, M. Stéphan, ayant fait un remarquable rapport, imprimé dans le présent volume, nous ne saurions mieux faire que d'y renvoyer le lecteur, voir page 62.

Le 27, à 8 h. 47 m., M. Borelli observe un magnifique bolide,

tout à l'horizon E.-S.-E. Il fait son apparition près de φ^2 d'Orion, passe à environ 1° 30' et 11" de la même constellation, continue sa route vers le sud et se dirige vers τ^4 de l'Éridan, où il disparaît sans éclat, à 9 h. 5 m. 51 s. La belle traînée qu'il laisse derrière lui disparait peu après. Son diamètre apparent est d'à peu près 5'.

Le 29, la température baisse de 7 h. à 9 h.

Décembre.

Dans la nuit du 6 au 7, éclairs au S.-E.

Le 17, brouillard le matin.

Le 23, éclairs au S.-E.

Le 24, gelée blanche.

Le 26, M. Borelli observe un très beau bolide qui brille d'un éclat égal à celui de Jupiter pendant 8 s. Il fait son apparition dans la constellation de la Baleine, près de δ, à 5 h. 58 m. 40 s. Il marche dans la direction perpendiculaire au méridien et parallèlement à l'horizon ; il disparait dans la constellation du Verseau entre les étoiles γ et θ; sa couleur est d'un beau rouge; il laisse une belle traînée et disparait peu après.

Pendant la nuit du 26 au 27, le thermomètre descend à — 5°,8 et des glaçons se forment dans le port. Des capitaines marins sont obligés, pour venir à terre, de faire rompre la glace à certains endroits pour livrer passage à leurs chaloupes.

Le 28 au soir, le vent de N.-N.-O. souffle en grande tempête et le thermomètre descend à 7°, 3.

Une hausse dans le baromètre se produit du 28 au 29 et le 30 elle atteint 18^{mm}, 52, à midi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES

A L'OBSERVATOIRE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1869

ET RELEVÉES

Par M. VERDILLON, membre actif

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		4 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre (1)	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	763,01	5, 9	763,38	8, 5	763,15	9, 3	N.-O ^{1}
2	766,19	4, 7	766,30	12, 1	765,95	10, 9	N.^{0}
3	766,45	6, 3	765,60	12, 3	764,78	10, 9	E.-N.-E.^{1}
4	763,37	10, 2	763,08	12, 0	762,95	10, 7	E $_{0}$
5	764,59	6, 1	765,04	10, 5	765,00	9, 7	O.-S.-O.^{1}
6	765,79	7, 5	765,32	10, 9	764,65	12, 1	N.-O.^{1}
7	765,07	7, 5	764,03	12, 9	763,07	14, 3	N.-O.^{0}
8	761,30	11, 9	761,46	12, 3	762,65	13, 0	S. Variable N.
9	766,39	9, 9	767,54	11, 7	767,20	10, 3	E.^{1}
10	765,55	8, 1	764,27	12, 7	762,90	10, 2	E.^{0}
11	760,48	8, 3	760,48	8, 3	760,07	8, 0	E.^{2}
12	760,67	5, 7	759,98	10, 0	758,45	10, 5	E.-N.-E.$_{0}$
13	757,57	7, 1	756,63	11, 1	756,12	9, 4	E.^{2}
14	756,55	9, 5	756,37	11, 7	755,99	12, 6	E.$_{2}$
15	758,63	10, 7	759,00	13, 3	759,24	12, 5	E.-S.-E.^{1}
16	762,42	8, 5	761,29	9, 9	759,33	10, 9	N,-O.^{2}
17	760,35	7, 3	759,87	13, 3	760,06	12, 0	N.^{1}
18	761,23	7, 1	761,01	8, 5	761,43	7, 2	E.-N.-E.$_{0}$
19	763,69	5, 3	763,58	9, 1	763,55	8, 5	Variable.
20	764,28	5, 3	763,54	9, 3	762,70	8, 5	E.-N.-E.$_{0}$
21	759,59	3, 3	757,72	6, 8	756,08	6, 7	N.-N.-E.^{1}
22	753,04	2, 7	750,71	6, 3	750,06	5, 5	N.^{1}/$_{4}$-N.-O.^{2}
23	755,18	—0, 1	755,42	2, 4	755,05	0, 5	N.-O.^{0}
24	754,85	2, 7	754,64	4, 3	754,36	4, 2	E.$^{2 \cdot 3}$
25	759,04	3, 7	758,07	7, 1	758,77	6, 1	E.^{0}
26	757,00	4, 7	757,12	5, 7	755,82	5, 7	E ^{3}
27	755,72	7, 7	755,50	8, 5	753,52	7, 6	E.-S.-E.^{2}
28	751,56	12, 7	751,85	12, 3	750,43	12, 9	S.-E.$_{2}$
29	750,04	12, 7	749,73	13, 2	749,26	13, 5	E.^{3}
30	755.96	10, 7	756,17	12, 7	758,91	12, 7	N.-O.$_{2}$
31	760,33	12, 5	759,98	13, 9	759,91	13, 2	E.-S.-E.$^{3 \cdot 4}$
Moy.	760,18	7°23	759,83	10,12	759,34	9,67	

Résul

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 767,54 le 9 à midi.
Moindre *idem* . . . . 749.26 le 29 à 4 h.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . 759,78
Plus grand degré de chaleur . . . . 15, 5 le 17 à 2 h. du
Moindre *idem* . . . . — 3, 0 le 23 dans la
Température moyenne du mois 9,03
Quantité d'eau tombée pendant le mois . . . . . . Total 15^{mm},45

(1) NOTA. Le baromètre est réduit à O. — Le thermomètre est corrigé e *température* vraie.

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
lques nuages vers le soir.	
nuages.	
ageux après midi.	
ou couvert.	0,40
nuages, brouillards.	
uages.	
poreux.	
ou voilé.	
ages à l'horizon.	
toute la journée.	0,40
umeux vers le soir.	
ou couvert.	
ou nuageux.	
ouillard très épais de 10 à 11 heures du matin.	
ou pluvieux.	2,00
pars, couvert vers le soir.	
beau ensuite.	
beau vers le soir.	
u pluvieux; il neige vers le soir.	0,25
quelques flocons de neige.	
u pluvieux, pluie et grêle dans la nuit.	1,80
u pluvieux, brume le soir.	10,20
u pluvieux.	0,40
e matin, beau ensuite, nuageux le soir.	
u couvert, tempête de l'E. dans la nuit.	
	15mm45

x.

urs ....

de pluie	7	31
entièrement couvert.	6	
très nuageux.	3	
nuageux	9	
sereins	6	
de gros vent (E., S.-E.).	4	
de brume ou de brouillards	3	
de tonnerre	0	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		4 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	755,73	12° 5	755,67	13, 9	754,09	13, 4	E.-S.-E.^{4}
2	754,01	10, 5	754,67	11, 4	755,32	12, 1	N.-O.^{2}
3	761,28	10, 3	761,30	12, 5	762,42	12, 2	N.-O.^{2}
4	763,39	10, 8	763,68	13, 9	762,95	16, 3	N.-O.$^{2\cdot}$
5	768,19	11, 1	768,28	13, 7	767,70	14, 0	N.-O.$^{1-2}$
6	768,81	10, 3	768,43	13, 3	767,53	12, 4	Variables.
7	767,31	7, 7	767,00	11, 7	765,45	11, 9	S.-S.-E.^{1}
8	763,37	9, 5	763,29	9, 7	761,47	10, 5	O.-N.-O.^{1}
9	761,60	7, 3	761,74	10, 7	761,33	14, 1	N.-O.^{1}
10	766,30	9, 9	766,44	13, 9	765,74	14, 5	N.-N.-O.^{2}
11	766,24	10, 5	765,59	14, 1	763,47	17, 5	N.-O $^{1-2}$
12	762,05	13, 3	761,09	16, 7	759,29	16, 5	O.-N.-O.$^{2-3}$
13	755,28	11, 1	754,45	14. 7	752,38	13, 3	O.-N.-O.$^{1-2}$
14	763,75	9, 7	763,48	16, 1	763,38	14, 1	N -O $^{3-4}$
15	764,30	9, 7	763,76	14, 7	762,68	13, 9	O.-N.-O.$^{1-2}$
16	765,30	12, 7	764,78	16, 0	763,95	14, 1	N.-O.^{1}
17	764,20	10, 9	763,73	15, 7	762,42	12, 9	S.-S.-E.$^{\circ}$
18	759,18	11, 7	758,34	13, 5	757,04	12, 7	E.-S.-E.^{2}
19	755,86	13, 5	754,58	16, 2	754,12	13, 7	E.^{3}
20	754,09	10, 7	753,76	11, 1	752,58	11, 7	E.-S.-E.$^{3-4}$
21	746,80	11, 7	746,10	11, 3	745,15	13, 7	E.$^{\circ}$
22	747,01	9, 1	747,27	13, 6	747,68	11, 5	E.^{2}
23	751,59	6, 7	752,55	9, 3	752,94	9, 5	E.$^{\circ}$
24	758,43	8, 3	759,28	11, 1	759,42	10, 7	N.-O.^{3}
25	761,33	5, 3	760,68	9, 0	759,40	10, 7	N.-N -O.^{2}
26	763,25	8, 7	762,55	11, 3	760,98	13, 2	N.-N.-O.$^{2-3}$
27	760,35	11, 9	760,21	15, 7	759,25	17, 7	O.-N.-O.^{3}
28	755,12	10, 9	754,71	12, 1	753 76	9, 4	N.-O.$^{4-5}$
Moy.	760,14	10,23	759,55	13°14	759,04	13,14	

Résul

Plus grande élévation du baromètre................	768,81 le 6 à 9 heur
Moindre *idem*	745,15 le 21 à 4 heu
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	759,57
Plus grand degré de chaleur..........	18° 2 le 17 à 2 heu
Moindre *idem*	4° 3 le 25 dans la
Température moyenne du mois...................	12° 17
Quantité d'eau tombée pendant le mois............	Total 41^{mm},80

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
ert, pluie dans la nuit du 1er au 2.	
ert, très nuageux le soir.	7,20
, se couvre le soir.	
ques nuages épars.	
, brume vers midi.	
, très nuageux le soir, brouillard.	
ert le matin, beau le soir.	
ert.	
nuageux.	
eux, brouillard le soir.	
eux.	
rement nuageux.	
eux, horizon chargé de nuages.	
, brouillard.	
, quelques légers nuages.	
, quelques légers nuages.	
rtie nuageux.	
nuageux.	
ert, pluie, éclairs, tonnerre la nuit	
eux ou couvert.	19,60
eux ou couvert.	14,80
ert ou très nuageux.	
ert.	
nuageux.	
eux.	
eux.	
eux, beau le soir.	
eux, ensuite très nuageux.	0,20
	41mm80

raux.

de jours	de pluie	4	28
	entièrement couvert	5	
	très nuageux	3	
	nuageux	12	
	serein	4	
	de gros vent (E. S-E3, N-O3, O. N-O2)	8	
	de brume ou de brouillard	3	
	de tonnerre	1	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		4 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	754,4	9, 7	752,12	12, 4	749,98	12, 9	N,-O.$^{3\cdot4}$
2	746,32	12, 5	743,00	15, 0	738,80	13, 7	N.-O.^{4}
3	741,80	5, 1	743,33	6, 2	745,00	6, 9	N.-N.-O.$^{4\cdot5}$ (temp
4	748,34	2, 7	749,12	5, 5	754,40	6, 1	N.-O.$^{3\cdot4}$
5	756,92	3, 9	756,77	7, 3	755,19	8, 9	N.-O.^{3}
6	749,26	8, 7	748,50	9, 7	749,22	9, 4	N.-O.^{4}
7	750,65	6, 7	749,79	10, 7	749,15	10, 5	N.-N.-O.^{2}
8	748,81	3, 3	748,80	6, 9	748,35	7, 2	N.-O.^{2}
9	746,83	5, 7	746,29	6, 9	743,82	10, 1	S.-E.^{1}
10	734,15	9, 7	732,76	9, 4	729,85	7, 2	E.^{4}
11	733,21	9, 3	733,19	11, 3	724,14	8, 6	S.-S.-E.^{1}
12	739,20	6, 1	739,90	7, 7	740,28	6, 3	N.-O.^{4}
13	741,84	4, 1	741,65	6, 6	740,68	6, 9	N.-O.^{2}
14	738,81	7, 5	738,84	9, 5	737,84	8, 4	E.^{1}
15	738,28	4, 5	738,29	8, 5	738,04	7, 5	N.-O.^{3}
16	740,88	4, 5	741,89	6, 7	743,20	6, 7	N.-O.^{4}
17	744,46	4, 5	744,15	8, 2	744,18	4, 4	N.-O.^{2}
18	747,30	9, 3	749,34	12, 9	750,65	11, 3	N.-O.^{2}
19	755,11	9, 7	754,47	13, 7	752,95	15, 5	N.-O.^{3}
20	746,66	8, 9	744,99	10, 8	742,62	9, 1	N.-O.$^{3\cdot4}$
21	738,83	6, 7	737,35	8, 0	737,90	8, 6	N.-O.^{3}
22	743,85	9, 3	743,26	12, 5	744,16	10, 6	S.-E.^{0}
23	747,85	11, 5	746,97	14, 1	746,28	12, 5	Variable ^{0}
24	745,75	7, 3	745,53	11, 0	744,88	13, 2	N.-O.^{2}
25	747,28	7, 5	747,23	12, 7	746,84	12,03	S.-O.^{1}
26	748,14	9, 3	748,16	12, 1	748,08	11, 3	N.-O.^{1}
27	745,96	7, 9	744,58	11, 5	743,29	8, 9	N.-O.^{3}
28	742,55	3, 3	743,79	4, 7	744,29	6, 5	N.-O.^{2}
29	747,44	7, 7	747,22	11, 1	746,85	6, 2	S.-E.^{2}
30	748,18	6, 5	748,37	9, 0	748,21	8, 2	O.-S.-O.^{1}
31	745,27	6, 9	746,07	9, 5	746,32	8, 7	S.-O.^{2}
Moy.	745,30	7,01	745,02	9,7	744,68	9,2	

Résul

Plus grande élévation du baromètre.		756,92 le 5 à 9 h. du
Moindre *idem*		729,85 le 10 à 4 h.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .		745,00
Plus grand degré de chaleur		15, 5 le 19 à 4 h. du
Moindre *idem*	—	4, 1 le 13 à 9 h. du
Température moyenne du mois		8,06
Quantité d'eau tombée pendant le mois		Total 42^{mm},40

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
›ouvert, pluvieux sur le soir.	1,45
›ouvert.	
›eau vers le soir.	90
ert, à midi, beau le soir.	
n partie nuageux.	05
lques nuages à midi.	
resque couvert.	
	4,40
uvert, beau le soir.	17,60
geux le soir.	
›ouvert.	1,00
	7,60
presque couvert à midi.	
geux à midi, pluvieux le soir.	2,40
quelques nuages à l'horizon, en partie voilé.	
geux à midi, couvert le soir.	25
midi, presque couvert le soir.	
ıeux.	
uageux à midi.	
le matin, couvert le soir.	
	05
	2,10
pluvieux le soir.	2,00
couvert à midi.	
	2,60
	42mm40

ıx.

ours	de pluie	13	31
	entièrement couvert	3	
	très nuageux.	6	
	nuageux	6	
	sereins	3	
	de gros vent (N.-E.)	8	
	de brume ou de brouillards	2	
	de tonnerre	2	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		3 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	747,86	9, 5	748,12	10, 3	748,42	10, 0	Variables.
2	750,30	10, 3	750,10	12, 0	750,22	11, 3	S.-O.$^{1-2}$
3	751,97	9, 1	751,17	13, 5	750,53	12, 8	S.-O.$^{1-2}$
4	748,84	9, 5	749,17	11, 1	749,00	11, 1	N.-O.^{1}
5	751,91	7, 5	753,05	11, 7	753,66	13, 3	N.-O.^{3}
6	761,60	13, 3	761,63	14, 3	760,96	14, 9	O.$^{1-2}$
7	761,73	15, 3	761,57	16, 7	760,74	16, 6	O.^{1}
8	760,38	14, 5	759,89	15, 9	759,84	14, 9	S.-O.^{0}
9	759,56	15, 7	759,38	17, 1	758,80	26, 7	Variables.
10	760,26	17, 7	760,21	17, 1	760,03	15, 4	Variables.
11	761,88	15, 7	761,95	16, 6	761,58	16, 9	O.^{0}
12	764,56	18, 3	765,30	18, 1	764,89	16, 3	Variables.
13	765,43	16, 3	764,76	17, 3	763,34	16, 8	O.^{1}
14	761,08	19, 9	760,10	23, 2	759,15	20, 5	S.-E.^{1}
15	754,91	14, 2	754,21	12, 8	753,15	12, 4	E.^{1}
16	752,33	14, 5	751,88	13, 7	750,60	12, 6	O.$^{1-2}$
17	744,80	11, 5	744,23	12, 9	743,64	14, 0	N.-O.$^{2-3}$
18	741,65	10, 5	741,12	13, 5	741,55	13, 5	N.-O.$^{2-3}$
19	748,55	14, 3	749,00	14, 7	750,06	14, 3	N.-O.^{5}
20	755,39	11, 1	755,71	15, 1	755,84	17, 0	N.-O.$^{3-4}$
21	757,26	14, 1	756,47	18, 5	755,56	19, 5	N.-E.^{0}
22	757,42	17, 7	757,33	17, 3	756,79	18, 3	N.-O.^{3}
23	758,07	15, 9	757,72	17. 9	757,56	17. 3	Variables.
24	758,31	16, 1	757,57	18, 9	756,40	17, 8	O.$^{1-2}$
25	755 87	19, 7	755,35	21, 7	754,88	21, 7	O.-S.-O.^{1}
26	754,90	13, 7	754,50	16, 1	754,00	19, 9	N.-O.^{2}
27	756,00	18, 7	756,74	19, 7	757,25	18, 7	E.^{0}
28	758,40	20, 7	758,05	19, 5	757,37	21, 5	E.-S.-E.^{3}
29	757,35	21, 5	756,30	22, 7	755,88	19, 4	S.-E.^{1}
30	752,67	20, 1	752,21	20, 8	756,63	17, 7	S.-O.^{1}
Moy.	755,71	14,9	755,49	16,3	755,28	16,1	

Résult

Plus grande élévation du baromètre...............	765,43 le 13 à 9 heure
Moindre *idem*	741,12 le 18 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	755,49
Plus grand degré de chaleur........................	23° 2 le 14 à midi.
Moindre *idem*	7° 5 le 5 à 9 heures.
Température moyenne du mois....................	15° 8
Quantité d'eau tombée pendant le mois............	Total 45mm, 5

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
couvert l'après-midi.	40
nuages le matin, nuageux le soir.	
atin, en partie nuageux le soir.	
	40
atin, en partie nuageux le soir.	
nuages épars.	
couvert le soir.	
me l'après midi.	
me l'après-midi.	
couvert le soir.	
	41 40
pluvieux le soir.	2 20
couvert à midi.	
partie nuageux, beau le soir, brume.	
nuageux.	
partie nuageux.	
partie nuageux.	
	05
nuageux.	60
nuageux.	
	45mm05

ux.

ours	de pluie	6	30
	entièrement couvert.	3	
	très nuageux	9	
	nuageux	9	
	serein.	3	
	de gros vent (N-O).	3	
	de brume ou de brouillard	3	
	de tonnerre	0	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		4 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	752,67	16, 7	752,92	17, 7	753,27	16, 9	S.-O.^{1}
2	755,66	18, 9	755,14	19, 1	754,42	19, 3	S.-O.$^{1-2}$
3	756,15	18, 9	755,92	21, 7	755,40	18, 9	N.-O.$^{2-3}$
4	756,73	19, 7	756,20	19, 8	755,23	19, 5	O.-S.-O.$^{1-2}$
5	751,94	20, 3	751,19	20, 9	751,18	20, 5	O $^{1-2}$
6	748,27	19, 7	749,00	20, 5	746,50	20, 8	E.^{3}
7	746,07	20, 7	746,19	19, 4	745,90	17, 2	E.-S.-E.^{2}
8	747,58	18, 7	748,07	20, 7	748,82	17, 9	O.-N.-O.^{2}
9	754,85	19, 3	754,82	19, 9	754,39	19, 5	O.$^{1-2}$
10	752,24	19, 3	751,52	19, 7	750,55	19, 7	E.-S.-E.^{2}
11	752,26	18, 5	752,44	19, 5	751,96	20, 2	S.-O.^{1}
12	753,54	21, 7	753,68	23, 1	753,24	21, 3	Variables.
13	750,09	25, 5	750,43	28, 5	748,68	26, 9	E.-N.-E.
14	749,81	19, 9	750,76	16, 7	751,20	17, 9	E-S.-E $^{1-2}$
15	750,55	18, 1	750,33	17, 5	749,63	18, 5	O.-N.-O.^{2}
16	750,05	16, 5	750,13	18, 3	750,06	18, 7	O $^{1-2}$
17	751,86	18, 9	752,17	18, 5	752,80	18, 9	O.-S.-O.^{2}
18	755,02	22, 7	755,18	23, 9	754,99	21, 7	E.-S -E.$^{1-2}$
19	755,03	21, 5	754,89	22, 3	754,23	21, 3	S.-O.
20	752,18	21, 1	751,89	23, 5	750,57	22, 9	S.-S.-E.
21	747,01	25, 7	747,18	25, 8	748,97	22, 7	E.-S.-E.$^{2-3}$
22	756,53	16, 1	756,31	18, 5	755,49	19, 4	N.-O.$^{2-3}$
23	755,21	18, 5	754,84	21, 9	754,18	21, 2	O.$^{\circ}$
24	753,54	17, 7	753,25	19, 5	752,80	19, 3	S.-O.$^{1-2}$
25	750,04	17, 3	749,68	18, 5	748,47	20, 9	S.
26	748,50	18, 9	748,56	18, 1	748,86	20, 7	S.-E.^{2}
27	752,98	20, 9	752,88	20, 8	752,78	21, 8	E.$^{2-3}$
28	749,51	26, 1	749,55	25, 7	749,84	26, 5	E.^{4}
29	754,71	19, 7	754,70	23, 5	754,80	22, 3	S -S.-E.$^{1-2}$
30	755,91	17, 7	756,67	17, 1	755,45	19, 7	S.
31	755,54	19. 1	755,16	19, 7	755,50	20, 9	O.$^{1-2}$
Moy.	752,32	19,8	752,31	20,6	751,94	20,4	

Résult

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 756,67 le 30 midi.
Moindre *idem* . . . . 745.90 le 7 à 4 h. so
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . 752,19
Plus grand degré de chaleur . . . . 25, 8 le 21 à 9 h. du
Moindre *idem*. . . . . — 16, 1 le 22 à 9 h. du
Température moyenne du mois 20,2
Quantité d'eau tombée pendant le mois . . . . . Total 22^{mm}65,

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
x, couvert, sur le soir.	
x, en petite partie nuageux le soir.	
matin, nuageux à midi, peu nuageux sur le soir.	
tie nuageux, beau à midi, peu nuageux le soir.	
tie nuageux, beau à midi, couvert le soir.	
t, pluvieux à midi, presque couvert le soir.	
couvert, couvert, pluvieux le soir.	2,40
couvert, couvert.	80
te partie nuageux, nuageux sur le soir.	
x, presque couvert.	
quelques nuages à l'horizon, presque couvert.	
presque couvert, couvert vers le soir.	
t.	
x.	9,45
t, pluvieux.	30
t, presque couvert, brouillard.	5,40
couvert.	
n nuageux presque couvert.	
couvert.	
nde partie nuageux, presque couvert le soir.	
e couvert, couvert le soir.	
ouvert le soir.	
ard, quelques nuages épars, couvert le soir.	40
n brumeux, beau.	
t, pluvieux à midi, presque couvert le soir.	80
t, pluvieux à midi, presque couvert le soir.	10
nde partie couvert, couvert le soir.	
nde partie couvert, couvert le soir.	
x, couvert le soir.	2
t pluvieux	1
nde partie couvert.	
	22mm 65

aux.

le jours	de pluie	10	31
	entièrement couvert.	8	
	très nuageux.	4	
	nuageux	6	
	sereins	3	
	de gros vent (E.-S.-E.).	4	
	de brume ou de brouillards . . .	2	
	de tonnerre	2	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		3 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	755,28	14, 9	754,48	17, 5	754,84	17, 4	N,-O.$^{4\cdot 5}$
2	755,50	16, 5	755,51	20, 0	755,50	21, 1	O.-N.-O.^{2}
3	757,16	19, 7	757,05	21, 5	756,02	22, 3	Variables.
4	756,65	20, 5	757,03	21, 0	756,62	21, 1	S.^{1}
5	759,46	20, 3	759,86	24, 6	760,13	24, 2	S.-O.^{1}
6	761,09	21, 7	762,82	23, 3	762,68	22, 3	S.-O.$^{1\cdot 2}$
7	762,96	22, 3	762,73	23, 9	762,17	23, 1	O.^{1}
8	760,84	22, 7	760,32	23, 3	758,93	23, 9	O.^{2}
9	754,37	25, 3	753,51	29, 3	752,60	26, 9	O.$^{1\cdot 2}$
10	751,58	22, 7	751,27	25, 8	750,56	27, 4	N.-O.^{3}
11	750,71	19, 3	750,88	23, 4	750,56	23, 9	N.-O.$^{1\cdot 2}$
12	752,32	19, 7	752,35	25, 1	751,19	26, 7	E.^{0}
13	752,48	23, 5	752,08	26, 3	751,76	23, 9	E.-S.-E.^{2}
14	750,43	23, 5	750,75	23, 1	750,93	23, 3	S.-S.-E.^{2}
15	757,88	17, 3	758,03	20, 0	758,00	20, 9	N.-O ^{3}
16	759,10	18, 5	759,45	19, 9	758,61	22, 8	N.-O.$^{3\cdot 5}$
17	761,01	17, 7	760,93	20, 7	759,53	22, 9	O.-N.-O.^{2}
18	757,53	15, 9	757,25	19, 8	755,76	24, 0	N.-O.^{3}
19	753,18	16, 5	752,70	20, 8	751,75	24, 4	O.-N.-O.^{3}
20	752,06	17, 7	751,78	20, 5	751,92	18, 1	N.-O.$^{2\cdot 3}$
21	753,84	15, 7	754,61	18, 3	755,00	19, 7	O.-N.-O.$^{2\cdot 3}$
22	758,05	18, 1	758,03	18, 9	756,97	20, 9	N.-O.^{2}
23	758,55	18, 9	758,30	21, 9	757,17	22, 6	O.-S.-O.^{2}
24	756,21	19, 1	755,89	22, 7	755,03	21, 8	O.-S.-O.$^{1\cdot 2}$
25	753,90	20, 9	753,85	22, 5	753,57	21, 9	O.-S.-O.$^{1\cdot 2}$
26	754,61	22, 7	754,80	22, 1	755,13	20, 9	S.-O.^{2}
27	755,82	23, 3	755,79	24, 2	755,29	23, 7	O.-S·-O.$^{1\cdot 2}$
28	754,90	22, 7	754,69	25, 9	753,71	24, 3	O.-S.-O.$^{1\cdot 2}$
29	752,45	24, 7	751,77	27, 3	749,78	26, 2	O.-S.-O.$^{1\cdot 2}$
30	748,31	19, 1	748,34	22, 0	747,85	22, 5	N.-O.$^{2\cdot 3}$
Moy.	755,61	20,0	755,56	22,5	754,99	22,8	

Résult

Plus grande élévation du baromètre...............	762,96 le 7 à 9 heures
Moindre *idem*	748,31 le 30 à 9 heur
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	755,38
Plus grand degré de chaleur......................	29° 3 le 9 à midi.
Moindre *idem*	14° 9 le 1 à 9 heures
Température moyenne du mois....................	21° 4
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 1mm, 60

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
ux, brume le soir.	
es nuages.	
lard le matin et soir, beau le reste de la journée.	
lard le matin, quelques nuages à midi.	
ux, brouillard à midi.	
ux, beau le soir.	
es nuages le matin, beau le soir.	
rt.	
rt, nuageux à midi et soir.	
ux.	40
ite partie nuageux.	
ux, presque couvert.	
ux.	
nuageux le soir.	
ux, nuageux l'après-midi.	1,20
le matin, nuageux l'après-midi.	
le matin, en partie couvert.	
ux, couvert le soir.	
rtie nuageux le matin, beau à midi et le soir.	
	1mm60

raux.

de jours	de pluie	2	30
	entièrement couvert	1	
	très nuageux	6	
	nuageux	10	
	sereins	11	
	de gros vent (N.-O)	9	
	de brume ou de brouillards	6	
	de tonnerre	0	

3**

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		4 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	754,4	9, 7	752,12	12, 4	749,98	12, 9	N,-O.$^{3\cdot4}$
2	746,32	12, 5	743,00	15, 0	738,80	13, 7	N.-O.^{4}
3	741,80	5, 1	743,33	6, 2	745,00	6, 9	N.-N.-O.$^{4\cdot5}$ (tempê
4	748,34	2, 7	749,12	5, 5	754,40	6, 1	N.-O.$^{3\cdot4}$
5	756,92	3, 9	756,77	7, 3	755,19	8, 9	N.-O.^{3}
6	749,26	8, 7	748,50	9, 7	749,22	9, 4	N.-O.^{4}
7	750,65	6, 7	749,79	10, 7	749,15	10, 5	N.-N.-O.^{2}
8	748,81	3, 3	748,80	6, 9	748,35	7, 2	N.-O.^{2}
9	746,83	5, 7	746,29	6, 9	743,82	10, 1	S.-E.^{1}
10	734,15	9, 7	732,76	9, 4	729,85	7, 2	E.^{4}
11	733,21	9, 3	733,19	11, 3	724,14	8, 6	S.-S.-E.^{1}
12	739,20	6, 1	739,90	7, 7	740,28	6, 3	N.-O.^{4}
13	741,84	4, 1	741,65	6, 6	740,68	6, 9	N.-O.^{2}
14	738,81	7, 5	738,84	9, 5	737,84	8, 4	E.^{1}
15	738,28	4, 5	738,29	8, 5	738,04	7, 5	N.-O.^{3}
16	740,88	4, 5	741,89	6, 7	743,20	6, 7	N.-O.^{4}
17	744,46	4, 5	744,15	8, 2	744,18	4, 4	N.-O.^{2}
18	747,30	9, 3	749,34	12, 9	750,65	11, 3	N.-O.^{2}
19	755,11	9, 7	754,47	13, 7	752,95	15, 5	N.-O.^{3}
20	746,66	8, 9	744,99	10, 8	742,62	9, 1	N.-O.$^{3\cdot4}$
21	738,83	6, 7	737,35	8, 0	737,90	8, 6	N.-O.^{3}
22	743,85	9, 3	743,26	12, 5	744,16	10, 6	S -E.^{0}
23	747,85	11, 5	746,97	14, 1	746,28	12, 5	Variable ^{0}
24	745,75	7, 3	745,53	11, 0	744,88	13, 2	N.-O.^{2}
25	747,28	7, 5	747,23	12, 7	746,84	12,03	S.-O.^{1}
26	748,14	9, 3	748,16	12, 1	748,08	11, 3	N.-O.^{1}
27	745,96	7, 9	744,58	11, 5	743,29	8, 9	N.-O.^{3}
28	742,55	3, 3	743,79	4, 7	744,29	6, 5	N.-O.^{2}
29	747,44	7, 7	747,22	11, 1	746,85	6, 2	S.-E.^{2}
30	748,18	6, 5	748,37	9, 0	748,21	8, 2	O.-S.-O.^{1}
31	745,27	6, 9	746,07	9, 5	746,32	8, 7	S.-O.^{2}
Moy.	745,30	7,01	745,02	9,7	744,68	9,2	

Résult

Plus grande élévation du baromètre. . . . . 756,92 le 5 à 9 h. du
Moindre *idem* . . . . 729,85 le 10 à 4 h. :
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois . 745,00
Plus grand degré de chaleur . . . . 15, 5 le 19 à 4 h. du
Moindre *idem* . . . . — 4, 1 le 13 à 9 h. du
Température moyenne du mois 8,06
Quantité d'eau tombée pendant le mois . . . . . . Total 42^{mm},40

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
x, couvert, pluvieux sur le soir.	1,45
x, couvert.	
x, beau vers le soir.	90
ouvert à midi, beau le soir.	
t, en partie nuageux.	05
quelques nuages à midi.	
x presque couvert.	
t.	4,40
e couvert, beau le soir.	17,60
x.	
nuageux le soir.	
x, couvert.	1,00
t.	7,60
x, presque couvert à midi.	
nuageux à midi, pluvieux le soir.	2,40
x, quelques nuages à l'horizon, en partie voilé.	
nuageux à midi, couvert le soir.	25
x.	
x.	
t à midi, presque couvert le soir.	
x.	
umeux.	
t, nuageux à midi.	
x le matin, couvert le soir.	05
t.	2,10
t, pluvieux le soir.	2,00
x, couvert à midi.	
x.	2,60
	42mm40

aux.

e jours ....
- de pluie 13
- entièrement couvert. 3
- très nuageux. 6
- nuageux. 6
- sereins 3

} 31

- de gros vent (N.-E.) 8
- de brume ou de brouillards 2
- de tonnerre 2

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		5 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	755,97	29, 7	754,28	28, 3	753,51	27, 5	O.-N.-O.$^{1-2}$
2	754,32	19, 7	753,54	23, 3	752,60	25, 3	N,-O.$^{2-3}$
3	755,36	20, 9	754,89	24, 9	755,05	25, 8	N.-O.^{3}
4	758,85	27, 7	759,16	26, 3	758,77	27, 7	O-N.-.O.^{2}
5	759,40	25, 1	759,18	26, 9	758,29	25, 9	O^{0}
6	755,50	25, 9	755,32	29, 3	754,20	29, 5	N.-O.$^{2-3}$
7	754,35	22, 3	754,38	25, 7	753,38	25, 2	N.-O.$^{3-4}$
8	756,41	21, 7	756,41	25, 6	756,38	23, 1	N.-O.^{2}
9	756,34	22, 5	755,57	26, 5	754,20	23, 3	N.-O.$^{2-3}$
10	752,37	21, 7	751,44	22, 3	749,72	24, 4	O^{3}
11	751,78	19, 3	751,98	21, 1	752,52	21, 7	N.-O.$^{4-5}$
12	756,25	19, 7	756,50	23, 7	756,33	23, 7	O'
13	758,00	23, 1	757,96	23, 2	757,27	23, 4	O.$^{1-2}$
14	756,64	22, 3	756,04	26, 4	755,38	22, 6	O^{1}
15	753,96	20, 9	753,34	24, 3	753,35	24, 5	O.-N.-O.$^{2-3}$
16	755,52	21, 1	755,50	24, 7	755,74	26, 6	O.^{2}
17	754,75	22, 9	754,22	25, 7	752,90	27, 1	O.-N.-O.$^{1-2}$
18	755,39	21, 9	755,85	18, 3	756,73	20, 4	E.^{0}
19	755,99	19, 3	755,28	22, 7	754,52	23, 7	N.-O.^{2}
20	757,63	21, 7	757,34	23, 9	756,83	22, 4	O.-S.-O.$^{1-2}$
21	757,45	21. 1	757,54	24, 7	756,82	23, 3	O.$^{1-2}$
22	757,82	22, 9	757,70	24, 3	756,28	25, 4	O.^{1}
23	755,92	21, 3	755,53	25, 7	754,58	27, 2	S -O.^{1}
24	758,85	24, 5	758,99	24, 7	758,74	23, 8	S-.O.^{2}
25	758 95	20, 7	758,62	24, 7	758,17	24, 3	S.-O.^{1}
26	758,64	22, 3	758,15	23, 9	756,29	23, 7	S.-O.^{1}
27	759,27	25, 7	759,08	28, 5	758,98	25, 5	S.-E.$^{1-2}$
28	759,08	26, 1	759,71	25, 4	759,04	24, 5	S.-O.$^{1-2}$
29	756,43	27, 5	755,74	25, 3	755,49	23, 3	O.$^{1-2}$
30	754,72	23, 5	754,84	25, 1	754,58	25, 4	O.^{2}
31	756,41	24, 9	756.39	26, 7	755,55	25, 0	O.^{2}
Moy.	756,40	22,9	756,14	24,9	755,55	24,7	

Résulta

Plus grande élévation du baromètre............... 759,40 le 5 à 9 h. du
Moindre *idem* .. .. 749,72 le 10 à 4 h. du
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois... 756,03
Plus grand degré de chaleur.......... .... 29° 7 le 1 à 9 h. du
Moindre *idem* .... 18° 3 le 18 à midi.
Température moyenne du mois........................ 24°2
Quantité d'eau tombée pendant le mois .... Total 18^{mm}, 80

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
presque couvert à midi, beau le soir.	4,00
tie nuageux.	
tie nuageux.	
nuageux sur le soir.	
e matin, nuageux le soir.	
e matin, en petite partie nuageux le soir.	
ıx le matin, en petite partie nuageux le soir.	
en petite partie nuageux à midi et le soir.	
ıx le matin, en partie nuageux le soir.	
ux le matin, en petite partie nuageux.	
ite partie nuageux, nuageux le soir.	
t, en partie nuageux le soir.	14 80
ıx.	
ux le matin, en partie couvert le soir.	
en petite partie nuageux le soir	
lard, beau le soir.	
ıx, en partie nuageux le soir.	
lard, brumeux le soir.	
lard, brumeux le soir.	
quelques nuages le soir.	
ux.	
tite partie nuageux.	
ux, couvert le soir.	
	18mm80

raux.

le jours	de pluie	2	31
	entièrement couvert	0	
	très nuageux	4	
	nuageux	17	
	sereins	8	
	de gros vent (N.-O)	8	
	de brume ou de brouillards	5	
	de tonnerre	0	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		4 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	755,60	24, 7	755.53	25, 5	754,69	24, 5	O.-S.-O.$^{1-2}$
2	753,15	20, 3	753.62	21, 5	753.02	23, 9	O.-S.-O.^{0}
3	754.53	23, 3	754,81	23, 5	754,77	23, 9	O.-S.-O.$^{1-2}$
4	757,68	22, 7	758.32	24, 3	758,24	22, 1	S.^{2}
5	757,66	23, 3	758,24	23, 1	757,61	23, 4	S.-E.$^{2-3}$
6	755.82	20, 9	755,64	23, 5	754,31	18, 8	E.-S.-E.^{0}
7	752.80	19, 7	754.47	23, 3	754,20	24, 5	N.-O^{2}
8	756.87	24, 5	757,60	24, 7	756,81	24, 7	S^{2}
9	759,60	24, 7	759.40	25, 5	758,59	24, 3	S.-S.-O.$^{1-2}$
10	754.55	24, 7	753,13	26, 8	750.87	25, 1	E.$^{3-4}$
11	750,75	21, 3	750.57	24, 8	750,21	24, 7	O^{1}
12	753.62	22, 3	753,80	25, 1	754,06	24, 3	N.-O^{3}
13	757.48	20, 9	757,11	23, 3	756,96	22, 2	O.-S.-O^{2}
14	758,66	22, 3	758,10	23, 9	756,89	24, 8	N.-O.^{4}
15	757,48	24, 7	757.41	23, 5	756,16	23, 1	O^{2}
16	755,67	21, 1	755,50	26, 4	754,65	27, 3	N.-O.^{2}
17	756.19	20, 1	756.94	24, 3	756,92	24, 8	S.-O.$^{1-2}$
18	759.17	24, 3	759,00	24, 9	757,74	24, 3	S.-O.^{1}
19	755,27	21, 9	755,15	22, 2	753,10	21, 5	E.-S.E.^{1}
20	752,15	20, 5	751,42	23, 0	748,91	22, 1	N.-O.^{1}
21	758,81	19, 8	750,05	20, 3	750,86	17, 7	N.-O.$^{4-3}$
22	756,24	16, 7	756,50	19, 6	757,77	19, 4	N.-O.^{5}
23	763,16	17, 3	763,35	21, 6	762,46	21, 7	O.$^{1-2}$
24	762,13	19, 5	761,78	22, 4	760,79	23, 0	S.-O.$^{1-2}$
25	761 05	22, 5	760,92	22, 9	760,02	21, 3	S.-O.$^{1-2}$
26	761,95	20, 1	761,74	23, 2	761,32	22, 1	S.-S.-E.$^{1-2}$
27	761,41	20, 7	760.61	23, 1	759,47	22, 1	S.-S.E.^{2}
28	759,10	21, 3	758.51	23, 9	757,64	22, 3	S.-S.-E.^{2}
29	755,21	22, 3	753,32	26, 0	751,77	24, 2	E.-S.-E.$^{4-5}$
30	752,61	24, 7	753,63	26, 3	753,35	24, 7	S.-E.^{4}
Moy.	756,88	21, 8	756,54	23, 7	755,81	23, 1	

Plus grande élévation du baromètre.................. 763,35
Moindre *idem* .... 74[illegible]
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...
Plus grand degré de chaleur..................
Moindre *idem* ...
Température moyenne du m[illegible]
Quantité d'eau tombée penda[illegible]

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
Nuageux, couvert le soir.	
Couvert, pluvieux.	
Beau, quelques nuages après midi.	
Couvert.	
Nuageux, couvert la plus grande partie du jour.	
Nuageux, couvert.	
Couvert, pluvieux.	19 90
Beau.	40
Beau.	
En grande partie nuageux.	
Nuageux, couvert la plus grande partie du jour.	
Pluvieux le matin, couvert tout le jour.	1.40
Nuageux, quelques nuages après midi.	
Beau.	
Beau.	
Beau, brumeux de midi au soir.	
Nuageux le matin, beau dans le jour.	
Beau.	
Couvert, pluvieux le soir.	50
Beau.	
Presque couvert, beau après midi.	
Beau.	
Nuageux.	
Brume le matin, presque nuageux.	
Beau le matin, brouillard à midi.	
Quelques nuages épars.	
Quelques nuages épars.	
En partie nuageux.	
Quelques nuages épars, nuageux et couvert le soir.	
Nuageux, couvert à midi.	
	22mm20

généraux.

Nombre de jours	de pluie	4	30
	entièrement couvert	2	
	très nuageux	6	
	nuageux	12	
	serein	6	
	de gros vent (N-O.-E.-S -E)	8	
	de brume ou de brouillard	3	
	de tonnerre	4	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		4 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	758,06	23, 5	758,38	23, 5	757,39	22, 3	S.-S.-E.^{2}
2	757,56	22, 3	757,00	22, 9	757,27	26, 0	S.-S.-E.$^{2-3}$
3	758,97	18, 3	759,33	21, 1	758,68	20, 1	O.^{2}
4	759,11	17, 9	758,58	20, 5	757,47	20, 8	N.-O.^{3}
5	757,23	17, 9	757,37	21, 4	756,47	20, 1	O.^{1}
6	758,08	19, 7	758,80	21, 9	758,81	20, 0	O.^{2}
7	760,28	19, 9	760,14	21, 6	759,31	22, 6	S.-O.^{1}
8	761,25	20, 7	761,68	21, 7	761,44	20, 9	S.-O.^{0}
9	759,23	17, 7	757,78	24, 4	760,90	28, 9	Variable.
10	761,89	20, 3	762,00	21, 3	761,06	19, 9	E.-S.-E.$^{1-2-3}$
11	763,90	19, 3	763,54	21, 9	763,08	20, 5	E.-S.-E.$^{2-3}$
12	764,73	18, 7	761,91	21, 7	763,53	20, 1	Variable.
13	764,46	18, 7	763,95	20, 3	763,13	18, 9	O.-S.-O.^{2}
14	760,27	17, 1	758,67	19, 1	756,75	20, 9	O.-N.-O.$^{1-2}$
15	757,47	14, 5	756,23	17, 7	755,73	17, 9	O.-N.-O.^{3}
16	756,58	14, 7	756,25	20, 4	755,05	19, 3	S.-E.^{0}
17	750,03	20, 9	749,14	22, 7	748,03	19, 0	S.$^{1-2}$
18	750,73	9, 9	750,83	12, 4	749,68	12, 3	N.-O.$^{2-3}$
19	748,04	8, 9	747,81	13, 7	747,45	15, 4	O.-N.-O.^{3}
20	747,87	8, 7	747,66	10, 7	747,18	10, 7	N.$^{2-3}$
21	749,83	10, 5	750,12	12, 7	750,51	12, 6	N.$^{2-3}$
22	754,82	11, 1	755,01	14, 3	754,75	12, 9	N.-O.$^{2-4}$
23	758,44	8, 7	758,41	12, 9	757,77	11, 7	N.^{1}
24	757,60	5, 9	756,74	12, 1	755,52	11, 7	N.-O.^{2}
25	754,71	12, 7	753,78	15, 5	753,65	13, 1	N.-O.^{4}
26	754,81	8, 5	753,89	12, 9	752,65	12, 9	O.-O.N.$^{1-2-3}$
27	752,21	6, 9	752,12	8, 9	752,04	9, 7	N.-O.$^{4-5}$
28	753,31	3, 5	753,26	6, 9	753,26	6, 7	N.-O.^{4}
29	752,64	4, 3	753,46	8, 3	753,42	8, 9	N.-N.-O.$^{2-3}$
30	756,19	5, 7	756,28	7, 6	756,48	7, 7	N.-N.-O.$^{2-3}$
31	759,25	10, 5	760,59	13, 7	760,20	11, 3	N.^{1}
Moy.	756,76	14, 1	756,47	17, 0	756,09	16, 4	

Résult

Plus grande élévation du baromètre.	764,73 le 12 à 9 h. du
Moindre *idem*	747 18 le 20 à 4 h. s
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .	756,44
Plus grand degré de chaleur	28, 9 le 9 à 4 h. du s
Moindre *idem*. . . . . —	3, 5 le 28 à 9 h. du
Température moyenne du mois	15, 8
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 5^{mm},80

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
tie nuageux, nuageux à midi.	
ix, en partie nuageux le soir.	1,40
ix.	
es nuages le matin, brume le soir.	
ix, brouillard après midi.	
ix, brouillard à midi.	
nde partie nuageux, brouillard à midi.	
ix le matin et le soir, en partie à midi.	
ix, couvert de midi au soir.	
t le matin, nuageux le reste du jour.	
vaporeux à midi.	
le soir.	
tie nuageux.	
t.	
t.	40
t.	
ix tout le jour, peu nuageux à midi.	4 00
t.	
x le matin, en petite partie nuageux dans le jour.	
x, brume le soir.	
couvert le matin, beau le soir.	
es nuages épars.	
couvert le soir.	
x le matin, quelques nuages dans le jour.	
n petite partie nuageux le soir	
nde partie nuageux, beau le soir.	
	5mm80

aux.

e jours	de pluie	3	31
	entièrement couvert	4	
	très nuageux	6	
	nuageux	14	
	sereins	4	
	de gros vent (N.-O.)	11	
	de brume ou de brouillards	5	
	de tonnerre	0	
		4	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		4 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	761,45	10, 3	761,28	12, 9	759,50	12, 9	N.-O.^{1}
2	760,30	11, 3	760,45	17, 9	759,76	16, 3	Variable.
3	757,33	9, 5	755,84	13, 0	753,67	13, 0	N.-.O.$^{3-4}$
4	750,46	13, 3	749,36	19, 5	748,74	18, 9	N.-N.-O.$^{3-2}$
5	752,27	12, 7	752,09	14, 1	752,37	13, 7	N.-O.$^{3-4}$
6	754.85	10, 7	754,17	13, 9	753,43	12, 9	O.-N -O.^{3}
7	753,83	10, 7	753,69	14, 6	753,50	14, 9	N -O $^{2-3}$
8	757.83	7, 5	757,20	14, 3	757.13	14, 2	O^{0}
9	758.13	8, 9	757,73	12, 6	756.90	14, 1	S.-O.^{1}
10	755,35	7, 5	754,75	13, 1	753,40	13, 1	N.-O.^{2}
11	753.41	7, 7	754,07	9, 3	754,99	8, 4	N.-O.^{4}
12	762,69	7, 5	762,67	12, 9	763,01	11, 7	Variable
13	769,71	9, 7	769,89	14. 5	769.73	13, 5	S.-S.-E.^{0}
14	767,51	7, 1	766,81	12, 6	761,90	11, 7	E.-N.E.^{4}
15	760,88	11, 7	759,65	15, 7	758,61	15, 1	N.-O.^{2}
16	757,20	10, 7	757,30	13, 2	757,15	11, 5	S.-S -E.^{0}
17	760.08	10, 5	760,53	15, 9	761,68	14, 4	S -S.E ^{0}
18	765.77	13, 5	765,47	17, 8	765,50	14, 7	S.-S -O.^{1}
19	765,77	11, 9	765,24	15, 7	763,83	12, 9	S -O.^{2}
20	760,08	5, 9	758.78	9, 7	756,51	10, 3	N -O.$^{1-2}$
21	751,78	5, 3	750.37	7, 7	749,74	5, 3	N.-C^{3}
22	748.19	5. 5	747.42	5, 7	746,96	5, 2	N.-O.^{3}
23	742,56	7, 8	741.80	13, 0	740,43	9, 6	S.-E.$^{2-3}$
24	743.15	8, 5	743,08	9, 5	742,89	9, 3	E.-S.-E.^{0}
25	741 87	5, 1	745,02	7, 7	745,60	8, 3	N.N.-O.$^{1-2-3}$
26	752.38	7, 5	753,22	10, 1	754,49	7, 9	N.^{3}
27	758,28	9, 3	758,18	12, 7	757,78	13, 5	O.-N.-O.^{2}
28	757,53	13, 3	757.05	15, 1	756,20	12. 4	O.-N.-O.^{2}
29	750.14	9, 9	756,82	11, 1	757,28	9, 7	N.-O.$^{3-4}$
30	751,87	11, 7	755,31	13, 7	746,76	13, 7	O.-N.-O.^{3}
Moy.	756,19	9, 4	756,17	13, 0	755,31	12. 1	

Résulta

Plus grande élévation du baromètre.............. 769,89 le 13 à midi.
Moindre *idem* .... 740.43 le 23 à 4 h. du
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois... 758,89
Plus grand degré de chaleur...................... 19°·5 le 4 à midi.
Moindre *idem* .... 5° 1 le 25 9 h. du m
Température moyenne du mois...................... 11° 5
Quantité d'eau tombée pendant le mois .... Total 156^{mm}, 35

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
Beau le matin, brouillard à midi.	
Beau le matin et le soir, brouillard à midi.	
Couvert.	
Nuageux, couvert le soir.	0 05
En petite partie nuageux.	
Beau le matin, nuageux à midi.	
En partie nuageux.	
Beau le matin, brume tout le reste du jour.	
En petite partie nuageux, brumeux le soir.	
Beau, couvert le soir.	
Beau	
Beau, brumeux à midi, couvert le soir.	
Presque couvert.	
Nuageux, brouillard à midi.	
Beau.	
Brumeux à midi, en partie nuageux.	
Couvert.	
Nuageux.	
Beau, en petite partie nuageux le soir.	
Nuageux.	
Quelques nuages le matin, nuageux de midi au soir.	
Couvert le matin, nuageux le reste du jour.	
Pluie, très couvert.	72 85
Pluie, très couvert à midi, pluvieux l'après-midi.	70 40
Pluie, très couvert de midi au soir.	11 40
Beau	
Couvert.	
Couvert, pluvieux le soir.	40
Nuageux, couvert le soir.	
Couvert, pluvieux à midi.	1 25
	156mm35

généraux.

Nombre de jours ....
- de pluie 6
- entièrement couvert 4
- très nuageux 6
- nuageux 11
- serein 3

(total des cinq lignes ci-dessus : 30)

- de gros vent (N-O) 10
- de brume ou de brouillard 7
- de tonnerre 0

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.		4 HEURES DU SOIR.		MOYENNE des VENTS.
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	Thermom. extérieur.	
1	744,35	3, 5	744,57	5, 5	744,58	4, 2	N.-O $^{4\cdot3}$
2	741,05	2, 9	740,92	4, 1	740,26	3, 2	N.-O.$^{2\cdot1\cdot2}$
3	744,80	0, 7	745,57	3, 5	747,31	1, 7	N.-N.-O$^{2-3}$
4	753,31	+0, 1	753,35	2, 5	753,63	3, 1	N.-E.^{0}
5	756,62	10, 7	756,95	11, 9	757,47	13, 7	E.$^{2-3}$
6	761,10	14, 7	760,93	15, 9	760,73	15, 1	S.-E.$^{4-5}$
7	760,08	14, 7	759,08	15, 5	75816,	14, 3	E.-S.-E.$^{4\cdot3}$
8	755,79	13, 9	755,50	13, 3	752,72	12, 7	E -S.-E.^{3}
9	755,86	13, 1	755,51	14, 9	755,25	13, 5	E.^{2}
10	756,81	13, 7	756,54	13, 9	755,91	12, 9	E.^{2}
11	753,71	11, 7	752,60	13, 9	751,55	12, 1	S.-E.^{1}
12	750,41	11, 3	750,75	13, 3	750,87	8, 9	S -E.^{1}
13	752,31	6, 5	752,29	8, 9	752,37	10, 5	N.-N.-O.^{2}
14	756,49	5, 9	757,11	12, 3	757,84	10, 9	Variable.
15	762,05	8, 7	761,75	12, 1	761,18	10, 7	Variable.
16	760,85	10, 5	760,76	10, 5	760,44	11, 4	N.-O.$^{2\cdot1}$
17	757,16	7, 9	756,29	11, 4	755,98	11, 0	O.-N.-O $^{2-1}$
18	759,45	8, 1	759,13	11, 5	757,91	11, 3	N.-O.$^{2-1}$
19	755,13	9, 3	754,99	14, 3	754,04	12, 5	S.^{0}
20	754,01	11, 7	753,47	12, 7	753,46	10, 5	Variable.
21	746,47	8, 7	745,72	8, 6	742,77	7, 9	E.^{1}
22	737,38	6, 7	738,03	5, 3	739,79	5, 3	N-O.$^{2\cdot3}$
23	745,99	4, 5	745,16	6, 3	746,76	6, 4	N.-O.^{2}
24	747,70	1, 0	747,40	5, 1	746,62	5, 3	N.-E ^{0}
25	744,24	0, 9	743,37	3, 5	742,99	3, 8	N.-O.$^{1\cdot2\cdot3}$
26	742,85	+0, 1	742,17	1, 5	742,49	—0, 1	N.-O.$^{2\cdot3}$
27	741,31	—3, 1	740,64	1, 7	740,94	+0, 3	N.-O.^{0}
28	747,03	—1, 5	747,80	0, 0	749,85	—0, 4	N.-O.$^{3\cdot4}$
29	759,52	—0, 2	760,11	2, 9	761,07	+2, 3	N.-O.^{2}
30	766,80	+4, 1	766,32	8, 5	765,43	6, 5	E.^{2}
31	759,85	3, 7	758,45	5, 4	756,77	5, 2	E $^{2\cdot3}$
Moy.	752,60	6, 6	752,36	8, 7	752,13	8, 0	

Résulta

Plus grande élévation du baromètre.	766,80 le 30 à 9 h. du m
Moindre *idem*	737,38 le 23 à 9 h. du m
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .	752,36
Plus grand degré de chaleur	+ 15, 9 le 6 à midi.
Moindre *idem*.	— 3, 1 le 27 à 9 h. du m
Température moyenne du mois	+ 7, 7
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 15^{mm},60

ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
	mm
Nuageux, couvert à midi.	
Couvert.	
Beau le matin, couvert dans le jour.	
Couvert, pluvieux le soir.	1,40
Couvert, pluvieux.	60
Nuageux, couvert le soir.	
Couvert.	
Couvert.	
Presque couvert.	
Très nuageux.	
Nuageux.	
Nuageux le matin, couvert à midi, pluvieux le soir.	0 80
En partie nuageux.	
Nuageux, presque couvert.	
En partie nuageux.	
Nuageux.	
Couvert, brouillard le matin.	
En petite partie nuageux.	
En petite partie nuageux le matin et le soir, couvert à midi.	
Couvert.	20
Couvert le matin, pluvieux le reste du jour.	1 60
Pluvieux.	11 00
Nuageux.	
Nuageux le matin, peu nuageux le reste du jour, brouillard à midi.	
Presque couvert, brouillard à midi.	
Nuageux le matin, beau à midi.	
Couvert.	
Nuageux.	
Beau.	
Nuageux le matin, quelques nuages dans le jour.	
Couvert.	
	15mm60

généraux.

Nombre de jours	de pluie	6	31
	entièrement couvert	7	
	très nuageux	11	
	nuageux	6	
	sereins	1	
	de gros vent (N.-O.-E.-S.-E)	10	
	de brume ou de brouillards	3	
	de tonnerre	0	

BENJAMIN POUCEL

Discours prononcé le 15 Décembre 1869

PAR

Le Dr DUGAS

Membre actif.

MESSIEURS,

Ce jour est pour nous triste et douloureux : nous perdons à la fois un collègue distingué, un ami dévoué. Ni nos regrets, ni nos hommages, ni nos larmes devant cette tombe, ne pourront dire ce que nos cœurs ressentent.

Faut-il bien, cependant, que ma main écarte ce voile sombre, et que, président de la Société de Statistique, je trouve des forces pour remplir mon devoir et vous parler de Benjamin Poucel, ce collègue bien-aimé.

Il y a peu de jours, il préparait pour votre séance mensuelle un travail sur la statistique de la République Argentine et sur les divers gouvernements de l'Amérique du Sud, objet constant de ses études, et aujourd'hui la plume tombe de sa main inanimée, et cette belle intelligence s'éteint.

Arrivé presque au terme de mes fonctions présidentielles, je m'étais livré à la douce espérance de nous retrouver tous dans l'accolade confraternelle de fin d'année,

et voilà qu'un des nôtres et des plus valeureux, quitte nos rangs et que ses nobles qualités ne vivent plus que dans nos souvenirs !

Benjamin Poucel est notre compatriote ; il est né à Marseille en 1807. Issu d'une famille qui tenait un rang distingué dans le commerce, il puisa de bonne heure au foyer domestique les principes d'honneur, de probité et de dévouement qui ont été la règle de sa conduite dans toutes les péripéties de sa vie. La maison de son père, largement ouverte sur le Port, semblait lui indiquer le chemin des longs voyages et des grandes entreprises.

Jeune, il comprit l'importance et la puissance du travail et de l'initiative : il devina son époque et la devança ; il sut qu'en dehors des secours et de la protection des gouvernements, les hommes de cœur doivent se fier à leur intelligence et à l'énergie de leurs facultés ; il appartenait, comme il le dit lui-même, à cette race d'esprits hardis que les difficultés encouragent à la lutte et chez lesquels la volonté est doublée par l'obstacle.

L'excellente éducation, la solide et sérieuse instruction qu'avait reçue Benjamin Poucel furent pour lui de fidèles et favorables compagnons de voyage, et dans l'étude de sa vie, nous le retrouverons toujours tel que nous l'avons connu, homme aux manières affables, dignes et distinguées, à l'accent convaincu, mettant au service de ses entreprises et de ses amis ses connaissances étendues et variées, augmentées et perfectionnées par de nombreux voyages, de hautes relations et ses propres observations.

Dans cette généreuse nature de Poucel il y a deux hommes à étudier : le négociant philanthrope et le savant laborieux.

Tout jeune, en 1824, Poucel se rend en Egypte chez son parent, M. le consul général Drovetti ; il puise à cette

école des exemples et des leçons, et complète ses études en observant les hommes et les choses. De retour à Marseille, il entreprend plusieurs voyages dans l'Amérique du Sud, qu'il a habitée plus de trente ans et notamment au Brésil et à Buenos-Ayres ; il s'assimile les usages de ces pays et en parle les langues comme les naturels.

« C'est des années 1836 et 1838 que date sa grande expédition de brebis et de béliers de la race mérinos dans la vaste prairie du Rio-de-la-Plata, et la fondation de la bergerie de Pichinango, dans la république orientale de l'Uruguay. Les progrès de cet établissement furent immenses jusqu'en 1845, et ce hardi colon avait doté sa nouvelle patrie d'une source de richesses incalculables. Loin de toute immixtion politique, il jouissait, dans sa belle résidence, des trois dons de Dieu : l'air, l'espace et la liberté, et se trouvait heureux de répandre le bonheur autour de lui. Poucel avait compté, toutefois, sans le tyran soupçonneux de Buenos-Ayres qui, sur le simple blocus des escadres française et anglaise, fit interner les sujets des deux puissances, les prit pour otages, et les força d'abandonner à la soldatesque toutes leurs propriétés.

Arrachés à leur demeure, enchaînés avec son frère Hilarion, comme deux criminels, conduits à pied, dépouillés de leurs vêtements, ils arrivent, après plusieurs semaines, à Durazno, où une tentative d'évasion leur valut soixante-quinze jours de cachot, les fers rivés aux pieds. Il faut lire dans les *Otages de Durazno*, la description de leurs souffrances et des mauvais traitements qu'ils eurent à endurer, et cette lecture rappellera les plus belles pages de Silvio Pellico.

Après onze mois de cruelle détention, pendant laquelle la mère avait pleuré son fils, le frère pleuré son frère, la liberté fut enfin rendue aux otages, grâce à la présence d'esprit et à l'énergique dignité de Benjamin

Poucel en présence du général Oribe, exécuteur des ordres de Rosas.

Libre, sa première pensée est une élévation vers Dieu, sa seconde un souvenir à sa mère : « Je pleurais, dit-il, et mes larmes étaient douces, j'étais heureux : je reverrai ma mère. » Il revint en France en 1847, embrasser cette mère vénérée et se rendit à Paris, où il defendit devant la Chambre des Pairs les intérêts de la population française du Rio-de-la-Plata. Il continua cette défense et ses justes réclamations pendant les premières années du gouvernement de la République. Il eut la consolation, en 1852, après la chute de Rosas, de relever de leurs ruines et de restaurer les bergeries de Pichinango; mais ce premier labeur ne suffit pas à son activité, il fonde et fait prospérer dans la province de Catamarca un grand établissement pour l'extraction du minerai de cuivre.

Poucel ne savait pas rester inoccupé, tant qu'il avait de nouvelles études à entreprendre, de nouveaux services à rendre. Il se livre alors à de longues et périlleuses pérégrinations qui le portent dans les Cordillières et, en 1857, il ramène un troupeau des divers ruminants du pays des Incas ; il introduit en Europe l'élève de ces précieuses espèces. Les Sociétés d'Acclimatation de Paris et de Londres conservent les témoignages de sa générosité. Ainsi, à vingt ans de distance, il dote les rives de la Plata du mérinos français et la riche Europe du lama, de la vigogne et du guanaque, bêtes à laine des landes de Catamarca.

Faut-il s'étonner si la Société française d'Acclimatation lui ait accordé la plus haute récompense dont elle puisse disposer, le titre de membre honoraire, et si la Société de Géographie l'ait reçu avec empressement dans son sein ?

A son retour en Europe, Poucel vint habiter sa ville natale et y contracta une alliance suivant son cœur ; cette

union lui a procuré le vrai bonheur, et dans ces dix dernières années, ses jours ont été doubles, suivant l'expression du livre saint : ***Mulieris bonœ beatus vir ; numerus enim dierum illius duplex.***

Puissent l'expression de ces sentiments porter un soulagement au cœur de l'épouse désolée !

Si Poucel n'a pas eu la consolation de laisser des descendants directs, son nom honorable vivra dans la personne de ses neveux qui parcourent avec distinction leur carrière dans l'administration ou les professions libérales et y obtiennent des succès mérités.

Les annales de la Société de Statistique conserveront pieusement le nom et le souvenir de notre collègue Poucel ; dans une séance publique, suivant nos usages, ses nombreux ouvrages seront appréciés, étudiés dans leurs résultats pratiques. Je ne dois aujourd'hui qu'en dresser une sèche nomenclature chronologique, en tenant compte, toutefois, de l'esprit dans lequel ils furent écrits et du but que l'auteur voulait atteindre.

Nous trouvons d'abord les *Cartas Criticas*, un *Itinéraire* à travers les provinces de la République Argentine, dans lequel se trouvent des détails géographiques très-intéressants. Ces deux ouvrages ont été publiés à Buenos-Ayres. En France, il a publié, en 1849, une *Etude* sur les intérêts réciproques de l'Europe et de l'Amérique ; en 1864, les *Otages de Durazno* ; en 1865, une *Monographie* de la province de Catamarca ; en 1867, *Histoire du Paraguay moderne* ; en 1868, *Un Essai* d'une monographie du Rio-de-la-Plata. Il berçait et occupait ses loisirs dans cette douce retraite des Aygalades, port après l'orage, qu'il affectionnait, et dans laquelle ses amis pouvaient voir de nombreux travaux commencés et lire ces précieux et intéressants *Mémoires d'un berger de la Plata*....

Ton nom, Poucel, ne s'éteindra pas tout entier; tu as laissé une œuvre qui dure et qui porte ses fruits; tes ouvrages seront cités dans toutes les questions qui intéressent l'Amérique du Sud; tu as fait de nobles et pacifiques conquêtes; tu as obéi à la voix de Dieu qui donne à l'homme la terre en fermage, et à l'exemple de notre illustre Parmentier, qui a fermé une des portes de la Faim, tu as ouvert deux portes au Commerce.

Tu ne t'es point contenté de rendre des services économiques, tu as aussi approfondi les causes morales de la vraie philosophie; tu n'as cessé de l'écrire : la pre-« mière cause des maux qu'éprouvent les sociétés à notre époque, cause antérieure et supérieure à toute autre, est entièrement dans la délitescence de l'esprit religieux. »

Adieu, cher ami; ta vie ne s'est point passée dans une folle oisiveté, sans désir sérieux, sans utilité pour toi, sans services pour ta patrie; tu as fait bon et grand profit des jours que la Providence t'a accordés et tu peux t'en aller satisfait; tu as montré que l'utilité de vivre n'est point en l'espace mais en l'usage, et au nom de tes amis réunis dans cette enceinte, je puis te dire : Les morts ne sont pas morts pour ceux qui sincèrement les aiment; nous te voyons, en levant les yeux au ciel, partager nos travaux, t'affliger de nos douleurs, te réjouir de nos joies.

Si, dans ce monde, tu n'as pas toujours trouvé la route belle et fleurie; si tu as eu ta part d'orages et d'épreuves, tu as su attendre les heures de réparation, de tranquillité et de bonheur; tu t'es toujours montré ferme et digne, instruit et vertueux; tu as fait respecter ta personne et ton pays : tu t'es toujours incliné devant la religion, cette suprême consolatrice; tu as cultivé avec ardeur l'amitié, ce bonheur des âmes élevées; tu as consacré tes dernières années aux méditations religieuses et aux travaux de l'in-

telligence, et tu arrives dans les bras de Dieu, calme et serein comme l'honnête homme qui n'a pas dévié du droit sentier et qui a consacré son passage ici-bas à bien dire et à bien faire.

ÉTUDE

SUR LE

PHÉNOMÈNE DES ÉTOILES FILANTES

PAR

M. STÉPHAN

Membre actif.

L'étude raisonnée du phénomène des étoiles filantes est toute moderne. Dans son grand ouvrage d'astronomie, publié à la fin du dernier siècle, Lalande ne mentionne ces météores que dans un paragraphe de quelques lignes : « L'atmosphère, dit-il, est chargée continuellement d'exhalaisons de vapeurs, de nuages aqueux ou de feux électriques ; de là naissent une multitude de météores et surtout ces feux que les enfants prennent pour de véritables étoiles, mais qui ne sont que des exhalaisons légères dont la lumière ne dure qu'un instant. » L'auteur, on le voit, considère les étoiles filantes comme ayant une origine purement atmosphérique et, par le ton dont il en parle, on sent qu'il les juge indignes de fixer l'attention des astronomes.

Ce dédain, comme il arrive presque toujours, prend sa source dans une observation superficielle des faits. Les recherches récentes de Chladni, Bigot de Marogues, Hoff, Kaemts, Quetelet, Al. Herschell, Newton de New-Haven, Leverrier, Schiaparelli, ont mis hors de doute que les étoiles filantes sont des météores cosmiques et les ont rattachées aux lois générales du système du monde.

De même qu'il existe entre Mars et Jupiter une grande quantité de petites planètes qui se distinguent entièrement des autres par l'exiguité de leur volume, on doit admettre que les espaces célestes sont parcourus par une infinité d'autres corps dont les dimensions peuvent s'abaisser jusqu'à celle du grain de poussière et qui circulent autour des corps principaux de chaque système dans des orbites paraboliques ou elliptiques conformément à la loi de l'attraction. Quand l'un de ces corpuscules rencontre l'atmosphère d'une planète, il peut s'échauffer au point de devenir lumineux, soit que cette élévation de température tienne à la compression du gaz lui-même, comme l'avançait, dans ces derniers temps M. Regnault, soit qu'elle ait pour cause le frottement, soit enfin qu'il n'y ait là qu'une simple transformation de mouvement en chaleur et en lumière.

Avant d'exposer les raisons qui nous conduisent à considérer les étoiles filantes comme de véritables planètes, nous ferons remarquer, tout de suite, que cette manière d'envisager les choses nous permet de classer dans un même groupe tous ces météores cosmiques, tels que bolides, aérolithes, pluies de cendre, etc., qu'on envisageait autrefois comme autant de phénomènes distincts.

Les bolides ne sont que des étoiles filantes plus belles que les autres ; si la terre se trouve sur le prolongement de leur trajectoire, ils tombent sous diverses formes, quelquefois en une masse unique, plus fréquemment en plusieurs fragments, après une explosion accompagnée d'une détonation et prennent alors le nom d'aérolithes.

L'histoire a enregistré plus de quatre cents exemples de chutes de pierre et de poussière ; le nombre des bolides non suivis de projectiles est de beaucoup plus considérable encore.

Bien qu'il n'entre pas dans le plan que je me suis assi-

gné de faire l'historique de ces corps, je dois signaler que leur poids est quelquefois très-considérable, ce qui explique les accidents graves auxquels ils ont donné lieu.

Ainsi, l'aérolithe tombé à Vouillé, le 18 juillet 1831, pèse 20 kil.; celui de Chantonnay, 5 août 1812, 34 kil.; celui de Juvenas, 15 juin 1821, 92 kil. : celui d'Ensisheim (Haut-Rhin), 7 novembre 1492, 138 kil.; celui de Santa-Rosa (Nouvelle-Grenade), nuit du 20 au 21 avril 1810, 750 kil.

Ces diverses pierres, soumises à l'analyse chimique, n'ont fait connaître aucun corps nouveau, ce qui tend à nous faire admettre que la matière possède une constitution uniforme dans tout notre système planétaire. Dans les derniers temps, les recherches spectroscopiques sont venues confirmer cette hypothèse d'une manière péremptoire, en nous permettant d'étudier la nature intime des corps en ignition par la simple analyse de la lumière qu'ils émettent.

Parmi les bolides qui ne sont pas tombés, quelques-uns ont été observés avec assez d'exactitude pour qu'on ait pu calculer la position absolue de l'orbite qu'ils décrivent autour du soleil; tel est celui du 19 août 1847, qui fut observé à Paris et à Dieppe. D'après Petit, ancien directeur de l'observatoire de Toulouse, ce bolide était animé d'une vitesse de 17 lieues par seconde ; au moment de son apparition, il était distant de la terre de 54 lieues et de 17 lieues au moment de sa disparition. La vitesse de la terre le long de l'écliptique n'étant que de 30 k. 400, on voit que celle de certains bolides est beaucoup plus considérable ; ainsi, celle du bolide de 1S47 est plus que double ; néanmoins il n'aurait pas fallu à ce bolide moins de 37340 ans pour aller de la terre à l'étoile la plus rapprochée de nous.

L'énorme vitesse des bolides les soustrait presque com-

plètement à l'influence de la terre ; l'un d'eux qui rase notre globe, sans toutefois pénétrer dans l'atmosphère, n'est presque pas dévié de sa route primitive ; l'excentricité de l'orbite seule éprouve une légère variation ; pour s'en convaincre, il suffit de remarquer qu'en une seconde il ne tombe vers nous que d'une quantité inférieure à cinq mètres.

L'apparition des aérolithes et des bolides est un phénomène relativement rare ; mais il n'en est pas de même des étoiles filantes proprement dites ; il n'est pas de nuit où l'on n'en puisse compter un grand nombre. M. Herrick de New-Haven, dans le Connecticut, donne pour moyenne des étoiles visibles en temps ordinaire le nombre de trente par heure. Suivant lui, trois millions de ces météores pénètrent journellemeut dans l'atmosphère terrestre ; notre globe est donc incessamment bombardé par une véritable grêle de projectiles, et l'on peut se demander comment un plus grand nombre ne sont pas recueillis et ne causent pas de véritables ravages ; mais il faut observer que l'immense majorité de ces corps sont d'une extrême petitesse et sont complètement brûlés avant d'avoir traversé toutes les couches d'air.

De patients observateurs, MM. Coulvier, Gravier et Saigey, à Paris, M. Schmidt, de Bonn, se sont attachés, pendant de longues périodes, à compter les nombres d'étoiles filantes visibles aux diverses époques de l'année ; d'après leurs travaux aussi bien que d'après les recherches historiques de M. Edouard Biot, il résulte qu'il y a plus d'étoiles filantes quand la terre va du solstice d'été au solstice d'hiver que pendant l'autre moitié de l'année.

Ces étoiles parcourent, en général, le ciel dans toutes les directions et on leur a donné le nom de sporadiques ; mais il en est dont la direction suit une règle : à certaines époques, le nombre des étoiles filantes s'accroît dans

des proportions extraordinaires ; pendant quelques heures elles sillonnent l'espace d'une manière presque incessante, s'élançant quelquefois en gerbes brillantes de dix ou vingt à la fois et produisant toutes les apparences d'un bouquet de feu d'artifice. Dans ce cas, les trajectoires prolongées vont toutes converger sensiblement vers un même point du ciel appelé point radiant. Ces passages exceptionnels avaient été notés depuis longtemps sans qu'on cherchât à les rattacher entre eux ; au commencement du siècle, on commença à soupçonner une périodicité dans leur apparition. On remarqua d'abord qu'ils ont lieu vers les milieux d'août et de novembre et l'on admit qu'il existe autour du soleil un anneau sensiblement circulaire coupant l'écliptique aux points où se trouve la terre en août et novembre et parcouru par une infinité de petits corps mus avec des vitesses à peu près parallèles. Dans ce cas, les trajectoires apparentes sont des grands cercles passant tous par une même droite et doivent concourir au point où cette droite prolongée perce la sphère céleste. Pour expliquer les inégalités d'éclat des apparitions d'une année à l'autre, il suffit d'admettre que la matière est inégalement répartie le long de l'anneau.

Une discussion plus approfondie conduisit à séparer les apparitions d'août et de novembre ; celles du mois d'août n'offrent pas les mêmes irrégularités que celles de l'autre époque ; il était plus simple d'admettre que ce sont là deux groupes isolés ayant des orbites distincts. A l'égard du passage de novembre, qui, après s'être montré splendide en 1831, 32 et 33, avait presque entièrement disparu, Olbers avait prédit son retour pour les années 1866 et 1867. A l'approche de l'époque indiquée, M. Newton de New-Haven, reprenant la discussion des flux d'étoiles filantes observées depuis l'an 902, fixa à 33 1/4 ans la durée d'une période du phénomène de novembre

et confirma la prédiction d'Olbers pour 1866. Les faits vinrent justifier aussi pleinement que possible ces prévisions regardées alors par bien des personnes comme un peu téméraires.

A Marseille, notamment, dans la nuit du 13 au 14 novembre 1866, on fut témoin d'une véritable averse d'étoiles filantes semblant toutes émaner d'un point voisin de l'étoile γ du Lion.

Dès lors, les idées sur les étoiles filantes se simplifièrent rapidement ; on reconnut bientôt que presque toutes les étoiles soi-disant sporadiques vont aussi par groupes émanant de divers points radiants, et constituent autant d'essaims, moins riches, il est vrai, que ceux d'août et de novembre, mais circulant comme eux autour du soleil dans des orbites réguliers. En un mot, ce qui était l'exception devenait la règle.

Quelques mois après, MM Schiaparelli, de Milan, et Leverrier, calculant les dimensions de l'orbite de novembre et sa situation daus l'espace, arrivaient à des résultats presque identiques. Nous allons reproduire un extrait du mémoire de M. Leverrier qui, allant plus loin que l'astronome de Milan, assignait l'époque où l'essaim des astéroïdes a dû être lancé dans son orbite actuel et émettait la conclusion que ces essaims ne sont que des comètes disloquées.

« M. Newton de New-Haven, dit M. Leverrier, a fixé à 33 1/4 ans la durée d'une des périodes du phénomène de novembre. On est fondé, d'un autre côté, à croire que le milieu d'une des périodes serait tombé en 1866, 75. On peut ainsi trouver le milieu de toutes les périodes. En retranchant, par exemple, la durée de cinquante-deux périodes équivalant à dix-sept cent vingt-neuf années, on trouve que le milieu de l'une d'elles aurait eu lieu en l'année 137,75 de notre ère.

« La discontinuité du phénomène montre qu'il n'est pas dû à la présence d'un anneau d'astéroïdes que la terre rencontrerait, mais bien à l'existence d'un essaim de corpuscules se mouvant dans des orbites très-voisins les uns des autres et qui, à notre époque, viennent couper l'écliptique vers le 13 novembre. La longitude du point d'intersection, du nœud de l'orbite de l'essaim, s'obtient en calculant, aux époques des apparitions, la longitude de la terre; on trouve pour cette longitude comptée de l'équinoxe 51°, 8 — 1', 711 (1850 — T), T étant le millésime de l'année. En 137, par exemple, on conclut ainsi 2° 27' pour la longitude équinoxiale du nœud. »

M. Leverrier remarque que ce mouvement de 1', 711 est considérable et qu'il est sans doute produit par l'action de la terre.

« Nous avons dit, continue l'auteur, que le phénomène ne peut être produit que par un essaim de corps, essaim d'une longueur assez notable. Nous ajoutons que cet essaim doit être considéré comme venu après coup dans la partie du ciel qu'il parcourt de nos jours.

« Tous les corps bien posés de notre système planétaire tournent autour du soleil d'occident en orient; ils tournent sur eux-mêmes et leurs satellites tournent autour d'eux dans le même sens. Comment un corps appartenant au même ordre de formation aurait-il pu marcher en sens inverse de tout le reste, surtout quand il n'a qu'une masse si faible ? Nous connaissons, il est vrai, des comètes rétrogrades et dont la masse est fort peu de chose; mais nous savons qu'elles viennent de points excessivement éloignés dans l'espace et que, soit qu'on les considère comme appartenant au système solaire ou bien aux systèmes sidéraux, on trouve des raisons suffisantes pour expliquer leur mouvement rétrograde, raisons qui laissent toujours intacte cette conclusion qu'elles ne sont

venues qu'après coup visiter les parties inférieures de notre système planétaire.

« L'essaim que nous considérons pourrait n'être pas de même date que notre système et être pourtant fort ancien. Il y a lieu de supposer qu'il est, au contraire, fort nouveau. »

M. Leverrier observe alors que la terre ne se trouvant pas rigoureusement à la même distance du soleil aux diverses apparitions, il en résulterait que si le phénomène était ancien, cosmiquement parlant, les corps auraient été étalés sur le parcours de leur orbite de manière à constituer un anneau continu.

« Par tous ces motifs, continue M. Leverrier, nous croyons que l'essaim des astéroïdes nous est venu des profondeurs de l'espace et que, dans l'intervalle de chacune des périodes, il retourne vers les planètes supérieures. »

M. Leverrier donne alors les éléments de l'orbite et conclut de la manière suivante :

« Tous les phénomènes observés peuvent être expliqués par la présence d'un essaim globulaire jeté par Uranus en l'année 126 de notre ère dans l'orbite que les observations assignent à l'essaim auquel sont dus, de nos jours, les astéroïdes de novembre.

« L'essaim devait avoir, avant les grandes perturbations, un diamètre notable égal, par exemple, au tiers du diamètre d'Uranus, plus ou moins. Malgré la faiblesse de l'attraction exercée par l'ensemble de la masse sur chacun des corpuscules, cet ensemble affectait une forme sphérique, ainsi qu'on le voit pour les comètes qui ne passent pas au voisinage immédiat de quelque grand corps.

« Il pouvait décrire autour du soleil une hyperbole, une parabole ou même une ellipse.

« Dans la suite du temps, la matière se répandra sur l'orbite de manière à constituer un anneau continu, comme cela est déjà arrivé pour l'essaim du mois d'août dont on ne peut, pour cette raison, déterminer l'orbite.

« En admettant que l'essaim rencontre de nouveau Uranus, cette planète n'agira que sur une partie de la matière et ne déviera pas de nouveau, le tout comme Jupiter a pu le faire en 1770 pour la comète de Lexel.

Un mois après la communication qui précède, M. Leverrier publiait, d'après M. Oppolzer, les éléments de la troisième comète de 1866, découverte à Marseille par M. Tempel; or, il se trouve que la comète et l'essaim de novembre ont tout juste le même orbite. La comète fait donc partie de l'essaim. Ainsi se trouvent confirmées d'une manière bien remarquable les hypothèses du directeur de l'Observatoire de Paris.

Dès lors, nous savons à quoi nous en tenir sur la nature des étoiles filantes, ce sont des portions de comètes.

Que reste-t-il à faire pour compléter la théorie des étoiles filantes de novembre ? Déterminer avec une plus grande approximation la position du point radiant ; mesurer, pour quelques-unes d'entre elles, la grandeur et la direction de leur vitesse. Pour cela, il faut se placer en des stations suffisamment éloignées les unes des autres avec des chronomètres comparés entre eux ; noter les points d'apparition et de disparition ainsi que la durée du trajet entre ces deux points et si de deux stations on peut observer une même étoile, les procédés ordinaires de la triangulation permettent d'obtenir les éléments inconnus. Ces observations fonrnissent, en outre, une limite inférieure de la hauteur de l'atmosphère.

Dès 1798, Brandes et Bezemberg opérèrent ainsi aux environs de Gœttingue. Cette même tentative fut renouvelée en 1800 et 1801 en Angleterre par John Farcy et

Benjamin Bevan; puis, en 1824, par M. Quetelet; en 1825, à Berlin et à Postdam, par M. Ermann et par quelques autres encore. Seulement, ces recherches n'ont pas porté spécialement sur les étoiles d'un groupe déterminé et l'on ne possédait pas alors les ressources que nous fournit actuellement le télégraphe.

Ce sont des mesures analogues que nous avons entreprises cette année durant les nuits du 12 au 13, du 13 au 14 et du 14 au 15 novembre. M. Leverrier, qui en avait l'initiative, avait organisé de nombreuses statious dont le centre était Marseille ; elles comprenaient, d'une part : Orange, Valence, Lyon, Barcelonnette, Toulon, Nice, Gênes et Turin ; de l'autre : Perpignau, Toulouse, Bordeaux et Rochefort.

Chaque station possédait deux chronomètres réglés matin et soir sur celui de Marseille au moyen de signaux télégraphiques, et des cartes d'étoiles spécialement dressées à cet effet.

Le mode d'observation est d'ailleurs très-simple ; il consiste à noter exactement à l'œil nu et à marquer sur la carte l'instant et le point de l'apparition et de la disparition.

Les observations ont été favorisées presque partout par le beau temps. et le passage qui s'est produit dans la nuit du 13 au 14 a pu être convenablement utilisé. Il ne s'agissait pas, bien entendu, d'une averse comme en 1866, mais d'un passage médiocrement riche des retardataires de l'essaim ; il est évident, d'ailleurs, qu'en 1866, l'abondance des étoiles filantes eût complètement empêché de les distinguer les unes des autres.

La réductiou de ces observations est fort laborieuse ; nous avons presque terminé, pour notre part, la comparaison de Marseille avec Valence, et sans entrer, dès à présent, dans l'exposé complet des résultats, qui fera l'objet

d'une seconde lecture, quand l'ensemble des réductions sera effectué, nous pouvons annoncer que nos observations ont parfaitement réussi. Nous trouvons, en particulier, que les grandes hauteurs d'atmosphère signalées par les premiers observateurs et regardées comme excessives, sont encore au-dessous de la vérité.

PISCICULTURE MARINE

DE L'ACTION DU FROID SUR LES POISSONS ÉLEVÉS EN STABULATION

PAR

M. Léon VIDAL

Membre actif.

L'engouement auquel, durant quelques années, a donné lieu l'art nouveau de la culture et l'élève des animaux aquatiques comestibles, semble avoir à peu près complètement disparu et nous sommes obligé de constater bien à regret, qu'il n'est plus guère question aujourd'hui de la pisciculture, soit fluviatile, soit marine, tandis qu'il n'y a pas longtemps encore, on fondait, sur le succès de cette application nouvelle du génie de l'homme, les plus belles espérances.

L'étude spéciale qui fait l'objet de cette note va nous permettre, par rapprochement, d'examiner les principaux motifs de l'indifférence, de l'oubli, presque complet, auxquels se trouve maintenant vouée une question qui, hier à peine, était encore palpitante d'intérêt.

Depuis la publication de nos derniers travaux relatifs à cette science spéciale, nous n'avons pas cessé de poursuivre nos expériences, car nous savons que les conquêtes de l'homme sur la nature ne peuvent s'effectuer que lentement et graduellement.

Après avoir été séduit par le côté prestigieux, par la nouveauté et l'imprévu de l'art piscicole, nous avons, ra-

mené par la pratique à un froid examen du vrai et du possible en pareille matière, compris et démontré toutes les exagérations des premières espérances. Sans nier qu'il n'y eût là des ressources nouvelles offertes à l'industrie humaine, nous avons dû réduire à leur valeur ces ressources, en éliminant tout d'abord les richesses imaginaires que faisait entrevoir un mirage trompeur à quiconque n'examinait de cette question que le côté purement théorique, à quiconque ne pouvait, à un enthousiasme bien naturel, opposer l'irréfutable objection d'une pratique sérieuse et suivie.

Déjà, nous avons, sur ce sujet, fait appel à une modération plus grande dans l'enthousiasme; mais nous étions loin de prévoir alors qu'il cesserait aussi vite, sans laisser après lui des traces plus marquées de son existence.

Jamais nous n'avons eu la pensée de combattre l'art piscicole en ce qu'il a d'utile et de vraiment pratique; nous nous sommes attaqué aux exagérations, parce que tout ce qui est trompeur produit un découragement funeste au moment où la vérité se fait jour.

Ce découragement, auquel nous assistons aujourd'hui, nous le redoutions avec raison; il était la conséquence d'illusions trop grandes et trop longtemps nourries, entretenues pour n'aboutir, en somme, qu'à des résulats de très minime importance.

Selon nous, la question si nouvelle de l'élève des animaux aquatiques devra traverser encore une longue période d'expériences diverses, de succès partiels, d'erreurs accidentelles ou inexpliquées; elle est, en un mot, soumise, pour longtemps encore, à des tâtonnements sans nombre, à des alternatives infinies de découvertes utiles et d'insuccès avant qu'ait pris naissance la tradition piscicole, avant que, comme l'agriculture, la science des produits comestibles des eaux ait ses règles normales, ses principes

suffisamment définis et précisés par une pratique longue et continue.

Si l'on voulait faire l'histoire du progrès de l'art agricole, on aurait à constater de longues hésitations, des tâtonnements sans nombre, au sujet de chacune des cultures, aujourd'hui universellement adoptées et dont les produits servent de principale base à l'alimentation végétale de l'homme ; et pourtant, la question ici est bien moins complexe ; les recherches peuvent s'effectuer dans un milieu parfaitement accessible à l'expérimentateur, et les conditions de température, de lumière, de composition intime, du milieu, sont plus aisément analysées, modifiées, appropriées au résultat cherché. L'homme est là dans son élément propre, à la surface de la terre qu'il peut remuer à son gré, dans l'air qu'il respire et dont il peut, par des abris, par des clôtures, diriger ou arrêter les courants; dont il a la faculté même, dans certains cas, d'élever artificiellement la température.

En dépit de ces facilités, nous le répétons, la conquête d'une culture nouvelle est précédée de longs tâtonnements : il faut avoir acclimaté l'espèce cultivable ; puis découvert le meilleur mode de culture, celui qui, avec les moyens les plus simples, les moins coûteux, produira les résultats les plus avantageux.

Que l'on se rappelle, pour citer en passant quelques exemples, l'histoire de l'introduction de la pomme de terre en France; et de nos jours, quels efforts ne sont pas faits pour répandre dans l'Inde la culture de l'arbre à thé, pour multiplier en Amérique la culture des cinchonas, cette essence végétale, précieuse, dont on extrait le quinquina.

Les remarquables travaux sur ces essences diverses, publiés par la Société d'acclimatation, ne sont-ils pas une preuve suffisante à l'appui de la difficulté que pré-

sente la domestication des plantes, et ne doivent-ils pas justifier notre opinion relative à la difficulté, bien autrement grande, qui existe dans l'art de la domestication des espèces aquatiques ?

N'oublions donc pas qu'il s'agit d'une science des plus difficiles, où l'imprévu s'ajoute à l'ignorance des procédés, où les seules données de la science pure sont continuellement renversées par les causes ignorées d'un monde, au sein duquel on n'a commencé à pénétrer que depuis peu : nous voulons parler du monde des infiniment petits; de tout cet ensemble d'êtres organiques répandus dans les eaux diverses, dont la présence échappe à l'analyse la plus serrée, et dont l'effet miasmatique est si considérable. Déjà, dans l'air, ce monde invisible joue un rôle important et dont on découvre trop fréquemment les effets. Mais combien plus difficile est l'appréciation d'actions de cette nature, dans un élément que modifient plus intimement et plus fréquemment encore les diverses circonstances météorologiques. Il ne faut donc pas nous étonner si, après les premiers élans d'une illusion bien naturelle à notre esprit toujours avide du nouveau, quand ce nouveau surtout entraîne après lui tout un ensemble d'idées et de pratiques utiles, nous sommes entré dans le calme et le silence. L'heure des calculs fantastiques est passée ; la pisciculture, comme pierre philosophale, a fait son temps. Nous lui avons demandé plus qu'elle ne pouvait donner ; elle a obstinément refusé l'impossible ; force nous est donc de la traiter comme toutes les autres branches de l'industrie, de la considérer comme la source d'un travail, d'une application des bras et de l'intelligence, qui peuvent être sérieux, mais surtout et seulement en raison de l'activité du travail et de la somme de l'intelligence dépensées.

Ici encore, il nous faut retourner à la loi commune :

rien sans rien. Mais il faut, là comme partout, verser un capital à la fois moral et matériel pour obtenir un revenu productif, utile à ceux qui le dépensent, utile à tous. Ce n'est point une raison pour délaisser absolument la pisciculture, en lui gardant rancune de ce que, tout comme les autres sources de la richesse sociale, elle ne devient utile et productive qu'après avoir été fécondée par le travail incessant et d'autant plus vigilant et continu que le champ de l'action est plus différent de celui auquel nous sommes habitués, que son accès est plus difficile.

Tel est le véritable terrain sur lequel nous devons placer la question qui nous occupe et, cela fait, nous dirons que, quelles que soient les entraves contre lesquelles on a à lutter, quelles que soient les difficultés d'une application dont l'eau est le centre d'action, nous devons patiemment poursuivre nos essais, les varier à l'infini et tendre, en dépit de tout, vers le but final.

A ce point de vue, les moindres observations offrent leur part d'intérêt et la moindre remarque, si peu importante qu'elle paraisse au premier abord, peut devenir, par la suite, d'une grande utilité.

Nous invitons donc les expérimentateurs convaincus, et sérieux, à continuer leurs recherches avec courage; ils peuvent avoir la certitude de ne pas faire des études infructueuses, en admettant même que les résultats n'en puissent être constatés de sitôt. Toute œuvre d'incubation est lente, et la maturité exige, pour se produire, un temps d'autant plus long que le produit doit être plus considérable.

Notre pensée actuelle n'est d'ailleurs que la répétition de celle exprimée déjà, soit dans notre étude sur les résultats de la fécondation artificielle des poissons d'eau douce en France, soit dans notre lecture à la Sorbonne en 1867.

soit encore dans une note écrite au sujet de nos essais de mytiliculture industrielle.

Dans tous les cas, nous avons invoqué la sincérité des résultats et nous avons mis en pratique ce conseil, que nous donnons à tous nos confrères en aquiculture, qu'il ne faut pas reculer devant l'aveu des insuccès.

Une tentative infructueuse mérite d'être constatée et enregistrée tout autant qu'un essai heureux ; on gagne autant, en effet, à savoir ce qu'il faut éviter qu'en connaissant ce qu'il faut faire ; ce que nous blâmons surtout, c'est l'altération de la vérité ; en pareille matière, elle conduit à des pertes de temps et d'argent, puis à un découragement regrettable, alors que la confession d'un insuccès pur et simple, accompagné des circonstances diverses de sa manifestation, servirait d'enseignement pour les voies nouvelles à suivre. Au lieu de reculer en présence de difficultés d'autant plus imprévues qu'elles étaient cachées sous le manteau d'une réalisation pratique, on procèderait par d'autres moyens, en évitant les voies défectueuses; ou bien encore, on retenterait à nouveau la même expérience, mais sans illusion aucune et avec la connaissance acquise des résultats infructueux préalablement obtenus en agissant dans le même sens.

Nous serions trop heureux qu'il pût être démontré que la pisciculture a fait quelques progrès en France. dans ces derniers temps.

Appelé à examiner de près cette question, en 1866, en qualité de membre du jury de l'Exposition internationale de pêche et d'aquiculture, organisée à Arcachon, nous n'avons cessé, depuis, de nous tenir au courant de tous les faits qui s'y rattachent; or, rien n'est parvenu jusqu'à nous qui soit de nature à modifier nos impressions.

Après l'exposition d'Arcachon, nous arrivions à cette conclusion que l'aquiculture, soit fluviale, soit marine,

n'avait encore produit que des espérances de succès, que des promesses de résultats.

Sans nous laisser éblouir par des chiffres accumulés à plaisir sur le papier et dont la contre-valeur matérielle n'existait pas, nous demandions des faits pratiques, c'est-à-dire, non pas seulement une donnée nouvelle, un mot nouveau, mais des conséquences matérielles nouvelles; nous voulions voir un sérieux accroissement dans la production des aliments comestibles fournis par nos rivières et par notre littoral maritime. Nous désirions qu'il nous fût prouvé, livres en mains, par un sincère tableau comparé du *doit* et *avoir* de telle ou telle industrie piscicole, que des revenus suffisamment rémunérateurs avaient été produits par des entreprises aquicoles.

Rien de la sorte ne nous a été montré, et pourtant, si cela est, il est bon que la lumière se fasse; le moindre résultat sérieux présente ici une importance capitale qu'il ne faut pas négliger, si l'on veut vulgariser des méthodes, bonnes et les faire accepter par les personnes vraiment positives dans les affaires et qui n'entreprennent des opérations qu'en s'appuyant sur des données certaines, sur des bases d'expériences déjà tentées et dont les résultats sont authentiquement connus.

Précédemment, nous avons examiné si l'aquiculture avait apporté à l'alimentation une nouvelle ressource et si la production de notre littoral maritime avait été plus considérable depuis que des tentatives d'application de cet art nouveau étaient faites sur divers points de nos côtes.

Nos conclusions étaient négatives, et nous reconnaissions, comme nous le pensons d'ailleurs toujours, que l'aquiculture, dans aucun cas, ne pourra être un moyen de suppléer à l'insuffisance de notre pêche côtière. Nous ne reviendrons pas sur cette question particulière, à la-

quelle nous ne faisons allusion, en ce moment, que dans le seul but de justifier nos assertions présentes, par la suite de nos convictions et de nos études toutes spéciales.

D'ailleurs, de ce que tous les efforts tentés jusqu'ici pour rendre productive cette science née d'hier n'aient point abouti au succès, il ne s'ensuit pas qu'il faille douter assez de l'avenir et de la persévérance opiniâtre de certains hommes, pour ne pas croire à la possibilité de certaines conquêtes dans ce genre de culture.

Pour nous, nous y croyons fermement ; mais, bien entendu, dans les conditions que nous venons de formuler, c'est-à-dire, pourvu que l'on n'attende pas tout de rien, et que, sur la foi de certains calculs que la pratique industrielle ne réalisera janais, on ne se décourage pas en voyant combien il y a lieu de décompter pour revenir à des moyennes normales, telles que les admet l'agriculture et, en général, la raison basée sur des faits observés et reconnus pratiques.

De ce qu'une seule huitre produit un million d'œufs, il n'est pas plus raisonnable de conclure à la naissance et au développement d'un million d'huitres marchandes ; qu'il ne le serait, dans l'ordre végétal, de compter sur la reproduction, à l'état d'arbre fait, de toutes les graines, en nombre souvent infini, que porte un seul arbre. Les esprits superficiels croient avoir tout dit quand ils ont cité quelques exemples d'une pareille fécondité ; mais ils oublient que la fécondité git plutôt dans le milieu où a lieu la croissance et le développement que dans l'être lui-même, où se trouve produit, en nombre quelconque, le principe de l'organisme vital.

Observons ce qui a lieu tous les jours autour de nous. Prenons pour exemple un bois de pins, un bois de chênes ; chacun des arbres de ces forêts produit une quantité très considérable de graines, toutes douées de vie à l'état de

germe. La reproduction naturelle ne devrait point avoir de limites, si la nature n'imposait celle même de la surface propice et de la faculté de nutrition du sol, sans parler de toutes les causes de destruction de ces germes qui les anéantissent même avant la moindre période d'incubation.

Ces bois arrivent tout simplement à s'entretenir naturellement et les millions, les milliards de graines, versées annuellement sur le sol, amènent la reproduction de quelques milliers d'arbres seulement.

Des faits analogues se produisent dans le domaine des eaux, avec cette différence que le milieu qui reçoit la semence est mobile, immense, infini et que les causes de destruction, si nombreuses, sont encore plus difficiles à connaître et puis à atteindre et à supprimer quand on les connaît.

Et nous parlons ici de la production des phénomènes de la nature abandonnée à elle-même, sans que l'art s'en mêle, sans le concours d'aucune méthode artificielle; mais si nous en venons à la domestication des sujets, combien plus difficile est le succès, combien plus nombreuses sont les causes d'erreur !

Il serait long d'énumérer toutes celles que nous connaissons ou prévoyons; aussi-voulons-nous nous borner, pour le moment, à une seule, celle qui provient des variations de la température atmosphérique. Aussi bien est-ce le moyen de nous occuper de l'objet spécial de cette note.

Dans les indications pratiques, relatives à l'éducation du bar et du muge conservés en viviers clos, c'est-à-dire élevés en stabulation, nous avons prescrit, comme urgente, la nécessité de fournir à ces animaux des abris contre le froid, et nous avons conseillé, à cet effet, un système d'abris flottants, consistant en nattes clouées sur des cadres en bois et libres de suivre le mouvement

ascendant ou décroissant de l'eau, en les maintenant à la même place par des tiges verticales, fixées au fond, et le long desquelles ces nattes peuvent coulisser.

Il n'était pas douteux pour nous que ces abris flottants, en s'opposant au rayonnement vers l'espace, étaient un moyen de préserver les sujets élevés contre l'action du froid, surtout durant les nuits claires et quand le vent souffle avec violence.

Ces précautions n'ont été que partiellement efficaces et nous avons été amené à remarquer qu'elles étaient incomplètes.

Il fallait encore supprimer tout courant, et cela se conçoit aisément. D'ailleurs les faits, à défaut de raisonnement logique, nous l'ont prouvé ; car en même temps que le froid tuait un assez grand nombre de nos élèves, dans des viviers abrités à la surface, mais placés dans un courant d'eau continue, il n'y avait qu'une bien moindre mortalité dans un vivier situé en dehors du courant et où le milieu, à peu près stagnant, atteignait une température de cinquante degrés, inférieure à celle du vivier à eau courante.

Dans l'eau tranquille, l'abri superficiel supprime le rayonnement du fond vers l'espace, et les poissons protégés par leur propre chaleur rayonnante, dont la déperdition ne s'effectue que de proche en proche et lentement, peuvent résister au froid et attendre une température plus chaude. Les individus qui sont placés dans une eau courante, cette eau fût-elle moins froide, subissent, au contraire, une déperdition rapide de leur chaleur rayonnante; il ne peut se créer autour d'eux une zone protectrice d'eau, échauffée à une température un peu plus élevée.

Ils se trouvent, comme les animaux ou les végétaux, placés à la surface du sol, dans un courant d'air. Ces individus souffrent davantage, ce courant, fût-il moins froid,

que d'autres placés dans un milieu plus froid, mais abrité.

Il existe donc une complète analogie entre les deux éléments, l'eau et l'air, en ce qui concerne leur action sur les espèces à élever, et il importe de tenir compte de cette action de l'eau en mouvement lorsqu'il s'agit de construire des viviers dans des eaux courantes.

Autant le renouvellement du milieu qui résulte du courant est favorable, en été, à la salubrité des viviers et au bien-être des sujets élevés, autant, dans la plupart des cas, le courant est nuisible en hiver.

Les questions de température, en pisciculture comme en agriculture, jouent un rôle immense et l'on ne saurait s'en préoccuper trop, parce que, pour la plupart de nos espèces comestibles communes, la difficulté de leur éducation en vivier et de leur conservation serait infiniment moins grande, si l'on parvenait à supprimer de la solution du problème d'ensemble la question spéciale à la température au sein de laquelle peuvent vivre ces espèces.

Nous insistons sur ce point spécial, car là est la cause d'une grande partie des insuccès auxquels sont exposés les agriculteurs, qu'il s'agisse de poissons d'eau douce ou de poissons de mer.

Dans la nature, il existe, pour chacune des espèces, des refuges instinctivement recherchés et découverts contre toutes les variations normales de la température.

Les poissons, libres d'aller et venir, savent chercher les abris nécessaires; les mollusques sédentaires ne se reproduisent et ne constituent de vastes colonies que dans les milieux où il existe une température normale, favorable à leur développement.

Dans nos tentatives de repeuplement, d'éducation des diverses espèces comestibles, pouvons-nous faire mieux que d'imiter la nature ?

Ne devons-nous pas, par des procédés artificiels, sup-

pléer à la gêne absolue imposée aux sujets que nous voulons élever, et remplacer, pour eux, l'absence de liberté par une prévoyance éclairée, par la réalisation, dans un milieu restreint, de ce que nous observons dans des espaces bien autrement étendus que tous ceux qu'il nous serait possible de cultiver?

La principale des conditions à observer, c'est, tout d'abord, de ne pas chercher à élever, dans une région, des espèces qui n'y vivent pas à l'état naturel.

Aussi n'avons-nous jamais pu croire au succès des tentatives d'acclimatation, dans les eaux du Midi de la France, des espèces qui recherchent les eaux froides et vives, et auxquelles une température un peu trop élevée ne peut qu'être nuisible, quand elle n'est pas mortelle.

Il y a quelques années, on a, à plusieurs reprises, tenté d'introduire en France le gourami, poisson qui vit en Chine, à l'île Maurice, dans une température normale moyenne de 15 à 20 degrés.

C'est là vouloir faire de l'éducation de plantes en serre chaude; c'est là du luxe, tout au moins, et jamais on ne pourra considérer comme utiles des essais de ce genre. Nous sommes loin de les blâmer, nous les trouvons fort intéressants, de même que nous trouvons toute étude intéressante, quelle qu'en soit l'application pratique; seulement en plaidant la cause de l'aquiculture, en tant que science appelée à rendre des services, nous lui demandons des produits alimentaires qui soient les analogues du blé et de la pomme de terre et non pas des produits comestibles comme l'ananas, par exemple, que nous ne pouvons obtenir qu'en serre chaude.

Nous voulons l'utile d'abord et puis nous serons heureux d'accueillir le luxe.

Pour les poissons de rivière, il est aisé de se procurer les espèces propres à la rivière même dans laquelle on fait

des essais, ou bien susceptibles de vivre dans le milieu climatérique de ce cours d'eau.

Et les viviers, si bien abrités qu'ils soient contre le vent et contre le rayonnement superficiel, doivent encore être construits de manière que l'on puisse, en hiver, supprimer complètement le courant.

Il faut que des vannes pleines puissent coulisser le long des grillages de clôture jusqu'au fond, et on ne doit permettre le renouvellement que par des ouvertures placées de telle sorte que la communication avec le courant n'entraîne dans l'intérieur des viviers aucun mouvement rapide et continu.

La question est plus complexe au sujet des poissons de mer, parce que, plus difficilement, ils supportent les variations extrêmes de température.

La plupart de nos poissons d'eau douce recherchent les eaux fraîches et même froides; dans la mer, au contraire, d'une manière assez générale, le froid est funeste aux espèces qui constituent le fond de notre alimentation.

L'examen de l'état naturel des milieux différents prouve bien qu'il doit en être ainsi.

Dans beaucoup de nos rivières, la profondeur est peu grande, la masse entière du courant subit rapidement l'influence de la température atmosphérique, et il faut bien que les poissons destinés à peupler ces rivières puissent subir ces influences; aussi, sont-elles une de leurs conditions d'existence.

Dans la mer, à peu de distance du littoral, la couche d'eau atteint une profondeur considérable; or, la science démontre qu'à 20 mètres environ au-dessous de la surface, la température est normale et demeure continuellement à 4° centigrades.

A cette profondeur, et plus bas encore, les poissons trouvent un milieu absolument tranquille et au sein duquel ne se répercutent pas les agitations de la surface.

Ce sont ces retraites profondes qui servent de refuge aux poissons de notre littoral, quand la température s'abaisse à un degré qu'ils ne peuvent supporter sans souffrir et qui entraînerait leur mort s'ils ne pouvaient se soustraire à cette influence en recherchant la température normale du fond.

C'est tellement ainsi que des exemples de mortalité de poissons sont très fréquents en hiver et surtout durant les violentes tempêtes de vent du Nord, dans les étangs salés de notre littoral, dans les réservoirs d'Arcachon.

L'étang de Berre mesure 10 mètres de profondeur dans toute la moitié de sa cuvette et pourtant il arrive, par certains temps froids, qu'il y meurt des poissons en nombre tellement considérable, que la pêche de ce poisson gelé a dû être organisée et que faculté est accordée à tous les habitants, qu'ils soient marins ou non, de s'emparer de tous ceux qu'ils trouvent.

Dans l'étang de Valcarés, situé dans la Camargue et dont la profondeur maxima ne dépasse guère 1 mètre 20, la mortalité fait de bien plus grands ravages et les poissons morts, rejetés sur le rivage, y sont abandonnés souvent à la consomption naturelle et ramassés pour servir d'engrais.

Si les issues de ces étangs vers la mer étaient librement praticables, le désempoissonnement, à de certaines époques, serait complet, car les poissons ressentent très bien les courants d'eau plus chaude qui viennent de la mer; ils les suivraient instinctivement pour gagner les profondeurs tranquilles et chaudes, si des obstacles ne s'opposaient à leur passage ; si, dans l'étang de Berre surtout, par des engins de tous genres, des bordigues, des barrières en roseaux, on ne les maintenait au profit de la pêche intérieure et de l'alimentation.

Le fait d'un rapide désempoissonnement de cet étang

vient de se produire cette année, par suite de l'approfondissement, à 6 mètres, du chenal qui le met en rapport avec la mer. Il y a là une question sérieuse à étudier ; car il s'agit, non seulement de maintenir au profit de la consommation alimentaire les poissons de cet étang, mais encore de conserver aux pêcheurs de toute cette région la ressource qu'ils ont toujours trouvée jusqu'ici dans la pêche de ces poissons.

En présence d'une situation semblable, il nous semble qu'une enquête sérieuse devrait être ordonnée, à l'effet de vérifier exactement les motifs de ce désempoissonnement et de rechercher un moyen d'y remédier.

Parmi les espèces marines comestibles qui peuplent notre littoral, il en est peu qui puissent résister à une température de 0 degré centigrade.

Déjà, et cela est un indice dont tout aquiculteur sérieux doit se préoccuper, les poissons qui fréquentent nos étangs salés sont en nombre très limité, et si l'on observe les époques de la sortie vers la mer de ces espèces, on arrive à cette conclusion que deux seulement peuvent supporter une température assez froide ; ce sont le bar (loup dans la Méditerranée) et le muge. Nous exceptons l'anguille qui appartient aussi bien à l'aquiculture fluviale qu'à la culture du poisson de mer.

Des dorades, des sargues, des surmulets, des soles fréquentent aussi l'étang de Berre; mais, dès les premiers froids, ces poissons se hâtent de nager vers la mer et souvent même, surpris en route par une température qu'ils ne peuvent supporter, il meurent avant d'avoir atteint les abris qu'ils cherchaient.

Nous avons, chaque année, constaté ce fait, et il demeure, plus que jamais, acquis à la science piscicole que, tout en observant les conditions d'abri les mieux entendues, il ne peut y avoir de tentatives possibles que sur les

deux espèces que nous avons désignées plus haut; encore est-on, malgré tous les soins, exposé à des pertes par le froid, durant les hivers très rigoureux.

Il ne peut être ici question, dans aucun cas, d'élever artificiellement la température de l'eau; cela serait possible, tout au plus. pour conserver dans des *aquaria* quelques sujets destinés à être étudiés.

Nous ne possédons que des moyens naturels, et ils consistent dans les abris les plus parfaits possibles, de telle sorte qu'il y a lieu de renoncer à l'élève de toute espèce non susceptible de résister aux atteintes du froid, en dépit des plus grandes précautions.

Les crustacés comestibles de notre littoral redoutent aussi le froid, et tout autant que les poissons; aussi est-il absolument impossible de conserver, en dehors d'installations toutes spéciales, des cancer mœnas, des homards, des langoustes, des squilles.

Les mollusques comestibles sont moins difficiles à élever dans des eaux où la température suit à peu près normalement celle de l'air atmosphérique.

Nous parlons surtout de l'huitre et de la moule. Pourtant un froid excessif, de même qu'une chaleur un peu trop élevée, amènent des cas de mortalité dans les bancs artificiels de ces mollusques, lorsqu'ils ont à subir, durant un temps un peu trop prolongé, une température anormale.

Il n'y a pas longtemps que nous avons lu que le froid avait causé de grands dommages dans des parcs d'huitres des bords de l'Océan.

Le soleil, agissant dans des conditions analogues, eût pu produire un effet semblable.

C'est que, dans les parcs comme dans les clairières, les huitres se trouvent hors des conditions naturelles de leur existence normale ; elles sont comme les poissons enlevés

à leur circulation, à leur liberté et parquées en viviers; des variations de la température atmosphérique qui n'auraient pu les atteindre dans leurs fonds naturels, les impressionnent, les tuent même, quand elles se trouvent à sec dans les parcs, ou seulement recouvertes d'une couche insuffisante d'eau.

La moule redouterait moins l'action du froid que l'huître, mais elle craint beaucoup la chaleur, quand elle se trouve dans une eau stagnante, fortement échauffée par les rayons solaires ou complètement à sec, pendant quelques heures seulement.

Mais, en ce qui concerne les mollusques dont nous ne parlons que pour compléter l'examen rapide de l'action du froid en général sur les poissons élevés, conservés à l'état de stabulation, les difficultés auxquelles exposent les températures excessives sont bien connues et, bien qu'elles amènent des pertes sérieuses, elles sont un obstacle moins grand au succès qu'en ce qui concerne les poissons et les crustacés.

Sans revenir sur les considérations par lesquelles nous avons débuté, nous nous bornerons à appeler l'attention de tous nos confrères en pisciculture marine, sur toutes les questions de détail qui peuvent faire faire un pas de plus vers le progrès au problème qui nous occupe et dont la solution, même fort incomplète, amènerait de sérieux bienfaits, en augmentant nos ressources alimentaires et en créant au moins une industrie nouvelle, lors même qu'au point de vue alimentaire les résultats pussent être douteux.

Nous venons d'indiquer une difficulté réelle, un obstacle à peu près invincible; il se peut que nous ayons un jour l'occasion de reconnaître que l'obstacle a été vaincu et que de précieuses découvertes nous amènent à reconnaître qu'il ne faut jamais désespérer du génie de l'homme,

lorsqu'il marche vers l'accomplissement d'un but utile avec persévérance et ténacité.

Que nul d'entre nos collègues n'en doute, il nous sera plus doux d'avoir à enregistrer des conquêtes que d'avoir à signaler des défaites et, pour notre part, en mettant notre zèle à montrer du doigt les côtés difficiles de la question, nous croirons l'avoir maintenue dans la vraie voie et avoir ainsi rendu à cette science spéciale le sérieux service qui consiste à remplacer par le vrai le fallacieux mirage de ces espérances qui, à l'horizon, font l'effet de montagnes, tandis que, vues de près, elles ne sont que de simples bâtons flottants.

HISTOIRE

D'UN

VIEUX MADRÉPORE

PAR

Le Dr Adrien SICARD

Membre actif.

> **La première condition de l'histoire c'est la vérité. Or, la vérité consiste à énoncer ce qui est tel qu'il est, sans rien ajouter ni retrancher.**

Reportons-nous à l'année 1829. — Le bruit court dans notre ville, qu'un navire de l'Etat, tout pavoisé, vient d'être signalé par la vigie de Notre-Dame-de-la-Garde. Bientôt le fracas des salves d'artillerie qui saluent le fort, ne laissent plus de doute sur la nationalité du navire et son entrée dans le port de Marseille.

L'Astrolabe, commandée par le capitaine de frégate, M. Dumont d'Urville, venait d'accoster le quai Saint-Jean. Ce navire, parti du port de Toulon, le 25 avril 1826, rentrait au port de Marseille, le 15 mars 1829, après avoir fait le tour du monde et découvert l'île de Vanikoro, lieu où avait péri l'infortuné Lapeyrouse.

Il n'entre pas dans notre sujet de vous signaler les découvertes faites par M. Dumont d'Urville, ni de vous détailler les magnifiques objets d'histoire naturelle, les armes et tous autres produits que nous avons vus à bord de l'*Astrolabe;* qu'il nous suffise de vous rappeler que l'illustre Cuvier atteste qu'au retour de l'expédition, les salles

du Muséum de Paris furent encombrées des objets d'histoire naturelle qu'on avait rapportés ; que MM. Goy et Gaimard étaient chargés de la partie scientifique de l'expédition, et qu'ils transportaient pour la première fois en Europe, deux babiroussa vivants, ces cochons-cerfs dont la valeur vénale était à cette époque de trois mille francs.

Au nombre des officiers qui étaient embarqués à bord de l'*Astrolabe*, se trouvait un de nos parents, M. Paris, simple lieutenant de vaisseau à cette époque, et aujourd'hui vice-amiral, directeur du Bureau des Cartes, au ministère de la marine.

Inutile de vous dire combien nous fûmes heureux de le revoir ; car, à cette époque, un voyage de circumnavigation était bien autrement difficile que ceux d'aujourd'hui, et l'*Astrolabe* avait supporté toutes sortes de vicissitudes.

Passons sous silence les soirées délicieuses que nous avons prolongées jusqu'à l'aube, contemplant cet album des types de races humaines, et produits divers, apportés par M. Paris, et dont il donnait l'explication avec une grâce et un entrain tout bretons. Disons, toutefois, que notre cousin fit cadeau à notre père de maints coquillages et madrépores qu'il avait rapportés de son voyage.

C'est de l'histoire de l'un de ces madrépores que nous allons vous entretenir.

Soigné en principe par notre excellent père, ce madrépore fut abandonné plus tard et perdu de vue pendant longues années, lorsque, le 1er décembre 1869, nous le retrouvâmes sur une armoire, tout couvert de poussière et dans un état pitoyable.

Le laver avec soin fut une affaire très longue et très difficile ; mais nous tenions à le placer dans un bocal à poissons où nous faisions des études sur les éclosions d'œufs de poissons d'eau douce, et sa forme pittoresque nous plaisait. En conséquence, le 1er décembre 1869, il fut

installé dans un grand bocal à poissons, au fond duquel nous avions placé du gravier de mer parfaitement lavé.

N'oublions pas de signaler qu'ayant trouvé une éponge adhérente à ce madrépore, nous l'avions arrachée le plus possible ; toutefois, nous fûmes obligé d'en laisser une partie qui adhérait tellement au madrépore, qu'il eût fallu le briser pour l'en séparer.

Le 9 décembre, nous changeons cette eau douce qui avait pris une teinte jaune, nous y ajoutons quatre buccins nés dans nos *aquaria*, quelques plantes ayant la même origine et du cresson de fontaine.

Nous changeons à nouveau l'eau le 12 décembre, et nous remarquons qu'elle a une odeur de marine très prononcée.

Nous réfléchissions à cette odeur spéciale qu'avait acquise cette eau douce plusieurs fois renouvelée, lorsque, le 12 janvier 1870, nous vîmes apparaître sur le madrépore deux petits points ressemblant à des gemmes et qui se développaient dans une anfractuosité. Ce fut un trait de lumière.

Vous savez tous que les *céramiaires*, les *ulves* et les *chaodinées* ne sont pas détruites par la sécheresse et que leur semence ou leurs racines se développent lorsqu'elles se trouvent dans de bonnes conditions. Ces faits nous revinrent à la mémoire et, considérant que nous avions sous les yeux un madrépore marin, nous nous empressâmes de substituer l'eau de mer à l'eau douce, en prenant la première dans nos bouteilles qui contenaient cette eau de mer depuis longtemps. Elle marquait 3 degrés 2/10" au pèse-sel. C'était le 16 janvier que l'eau douce fut extraite du bocal par le moyen d'un syphon en caoutchouc.

Notons en passant que l'avantage des bocaux à poissons pleins d'eau est de former une loupe naturellement placée sur l'appareil, ce qui nous avait permis de distinguer

les *gemmes* qui commençaient à poindre sur le madrépore. Inutile de dire qu'à partir de cette époque, nous avons employé la loupe qui, appliquée sur le bocal, doublait le pouvoir grossissant des verres d'optique.

Le 20 du même mois, un nouveau point rouge se développe sur le madrépore.

Nous sommes au 27 février; les deux turions que nous avions observés en principe sur le madrépore ont pris un grand accroissement; l'un d'eux, ressemblant à du corail rose, a poussé deux branches ; d'autres gemmes se développent; les plus jeunes ont un point rosé, les autres sont des turions très petits, ressemblant à une pointe d'asperge de couleur rose ; ils sont environnés de poils blancs. Plusieurs parties du madrépore prennent une teinte verdâtre; quant à l'éponge, elle semble s'animer et revêtir une couleur jaune-brun.

Nous constatons, le 3 mars, que l'eau de mer du bocal marque 15 degrés 1/10e au thermomètre centigrade; qu'elle contient une énorme quantité d'animalcules microscopiques et qu'elle a une odeur aromatique toute spéciale : la plante la plus avancée a trois ramifications qui se bifurquent.

Le 8, nous croyons voir au bout des branches de la plante la plus âgée, des boutons à fleurs; cette supposition se change en certitude le 12, car les fleurs ont l'air épanouies; développement d'une grande quantité de turions qui n'ont pas l'aspect de ceux que nous avons étudiés précédemment, car ils sont beaucoup plus gros et placés dans une grotte ouverte sur la partie supérieure du madrépore.

Constatons, le 16 mars, la croissance de l'éponge; elle a lieu de la partie éclairée vers celle qui l'est moins; il s'y forme des espèces de mamelons très ténus qui s'allongent; ils sont d'une couleur blonde. L'eau accuse une température de 10 degrés 5/10es.

Nous trouvons, le 3 avril, que l'appartement dans lequel est placé le bocal qui contient les madrépores, accuse une température de 13 degrés, tandis que l'eau de mer n'en a que 12 9/10es; le pèse-sel constate 3 degrés 8/10es.

Il se développe, sur le madrépore, quantité de mousses jaunâtres très déliées, et qui ont déjà acquis un centimètre de longueur.

Le 10, la croissance de l'éponge est très évidente; il y a quantité de poils blancs nacrés qui se sont développés, non seulement sur la partie adhérente au madrépore, mais encore sur le point flottant. Dans cette dernière partie exposée plus au jour, il se développe quelques points verdâtres; il en est de même sur diverses faces du madrépore visageant le jour.

Quatre jours après, nous constatons un bouton à fleur sur une autre des plantes rouges du madrépore, et le 15, il est avéré que l'éponge a crû d'un millimètre mesuré, et même davantage, dans la partie qui visage le jour. Le bout flottant se couvre de plus en plus d'une mousse verte très brillante : il s'y montre quantité de poils blancs.

20 avril, croissance de mousses, les unes d'un vert clair, d'autres rouges ou jaunes. Constatons en passant, que ces couleurs se retrouvent aussi bien du côté du jour que dans la partie moins éclairée. Une espèce de tissu jaunâtre, ressemblant à des toiles d'araignée, couronne les crêtes les plus élevées du madrépore; il retombe sur les côtés et produit un effet très pittoresque; sa longueur est de deux centimètres.

Deux jours après, dans une anfractuosité, il se développe une plante jaunâtre qui s'élève droite, ressemblant à une éponge palmée.

Il nous est donné, le 23, de voir que de la partie de l'éponge qui croît à droite, vient de se détacher un morceau du bord du madrépore qu'elle retient dans son lacis.

Le 26, à neuf heures du soir, nous constatons, à côté d'un trou placé à droite de l'éponge, une espèce de bouton jaunâtre qui semble sortir de ce trou.

27 avril, le madrépore se couvre de taches d'un blanc pur et l'on y voit apparaître de distance en distance des points d'un beau vert. L'éponge a éclissé plusieurs morceaux du madrépore relativement gros et qui s'y appuyaient; l'éponge en poussant, fait éclater le madrépore, comme le ferait un coin de bois. Dans le trou indiqué le 26, à la droite de l'éponge, il y a une espèce de fleur ou plante grisâtre en cornet qui en sort.

Ce cornet (28 avril) est beaucoup plus en dehors du trou; on dirait que c'est de la dentelle, en le regardant contre le jour.

Le 2 mai, disparition complète de ce cornet, qui n'a plus reparu. Est-ce une plante ou un animal? Nous ne pouvons rien affirmer, car il nous a paru qu'il se contractait en rentrant en partie dans le trou lorsqu'on faisait trop de bruit; d'autre part, l'agitation du bocal ne lui faisait rien. Ce qu'il y a de positif, c'est son accroissement depuis le jour de son apparition en forme de bouton, jusqu'au jour de sa disparition; il n'en est resté aucune espèce de trace; et il a duré six jours.

Les faits ci-dessus énoncés sont des plus remarquables; ils constatent qu'un madrépore ayant passé quarante années hors de l'eau de mer, exposé à la poussière et à toute antre cause de détérioration, peut, même à cette époque, s'il n'a été complètement détruit, contenir les germes de maintes plantes qui se développeront lorsqu'on placera ces polypiers dans de l'eau de mer réunissant telles ou telles conditions qu'il nous est impossible de déterminer aujourd'hui.

Cette revivification mérite, à tous égards, de fixer l'attention des praticiens; car, si nos observations sont exac-

tes et si d'autres que nous peuvent en démontrer la véracité, il en résultera nécessairement d'immenses progrès, soit au point de vue des plantes marines utiles, soit peut-être, au point de vue des animaux contenus dans les madrépores.

Nous pouvons affirmer dès aujourd'hui, que la revivification de l'éponge qui, nous le croyons, n'a jamais été signalée, est un fait acquis à la science ; car, après avoir vu l'accroissement de ce végétal attenant au madrépore donné par M. Paris, nous nous sommes mis en quête pour nous procurer un autre polypier qui pût contenir une éponge. Après maintes et maintes recherches infructueuses, nous sommes parvenu à découvrir un polypier portant à sa base une petite éponge de première qualité ; elle avait la grosseur d'une noisette.

La grande habitude que nous avons de certains produits de la mer nous avait permis de supposer une éponge là où il n'existait, en effet, qu'un paquet noir ressemblant plutôt à des ordures qu'à une éponge ; toutefois, heureux de pouvoir étudier ce produit, nous n'hésitâmes pas à payer ce madrépore un prix très élevé.

Nous mîmes le plus grand empressement à laver notre madrépore ; mais il était tellement incrusté de poussière et autres substances hétérogènes, que nous fûmes obligé, pendant plusieurs jours, de le faire tremper dans l'eau douce, l'agitant de temps en temps pour en détacher les substances qui y adhéraient ; et ce ne fut qu'au bout d'un certain temps que nous eûmes l'assurance que notre acquisition contenait véritablement une éponge de première qualité et placée dans des conditions telles que, si nous ne nous étions pas trompé une première fois, nous avions la chance de voir reproduire de nouveau sous nos yeux le phénomène de la revivification d'une éponge.

Le 18 mars 1870, notre madrépore fut placé dans un

grand aquarium contenant de l'eau de mer à la température de 12 degrés 8/10es et 4 degrés 1/2 de salure.

Rupture d'une glace de notre aquarium, dans la nuit du 2 avril. Notre madrépore se trouve à sec; toutefois, la partie du support contenant l'éponge, est toujours un peu humide.

Il nous faut huit jours pour disposer un nouvel aquarium, et le 10 mars, nous installons définitivement notre madrépore dans un aquarium en ardoise muni seulement d'une glace sur le devant; c'est là où il se trouve encore aujourd'hui.

Nous n'entrerons pas dans tous les détails de cette expérience ; qu'il nous suffise de vous dire que le pied du madrépore repose sur une pierre de la mer, laquelle était un peu moussue et se trouvait depuis longues années dans cet aquarium, qui a toujours eu de l'eau de mer.

Le 16 avril, nous constatons que l'éponge pousse visiblement sur la droite du madrépore, c'est-à-dire, de la partie la plus éclairée à celle qui l'est le moins.

Désireux d'étudier autant que possible le mode de revivification des éponges, nous sommes parvenu, au moyen d'une lentille et d'une lampe, à diriger, le soir, un rayon de lumière dans l'intérieur de l'éponge; car, nous devons nous rappeler que notre aquarium ne se trouve pas dans les mêmes conditions que le bocal à poissons, attendu que dans l'aquarium, la loupe seule peut nous faire distinguer les parties très ténues de l'éponge; quant à ce qui est de sa croissance une fois parvenue à un certain point, on la distingue parfaitement à l'œil nu ; mais il est impossible, à moins d'être doué d'une vue exceptionnelle, de distinguer au fond des petits trous imperceptibles dont l'éponge est parsemée.

Les poils que nous avions vus sur l'éponge du bocal se

retrouvent dans celle-ci ; seulement ils sont jaunâtres au lieu de blancs. L'eau de mer a 3 degrés de salure.

Nous ne parlerons pas plus longuement de cette éponge; qu'il nous suffise de constater que soit à cause de la position dans l'aquarium, par rapport à la lumière qui est moins forte que celle du bocal, lequel est placé dans un autre appartement, soit à cause de la nature de ce végétal, soit encore d'autres circonstances inconnues, le mode de végétation diffère de l'éponge précitée, et les trous irréguliers qui s'y trouvent sont munis chacun d'un globule blanc nacré. La croissance de cette éponge du point le plus éclairé à celui qui l'est le moins est évidente ; toutefois, la partie en face du jour croît dans des proportions très visibles.

Si nos études sur les éponges et les végétaux se développant sur les madrépores, même très âgés, étaient reconnues exactes par d'autres expérimentateurs, il en résulterait la possibilité de transporter aisément dans nos mers les éponges de première qualité, et le changement produit dans l'eau de mer par les différents végétaux qu'on peut y apporter, serait utile, soit au point de vue de la balnéation à l'eau de mer dans certaines maladies, soit en permettant à divers animaux utiles de se développer dans des localités où ils ne peuvent vivre aujourd'hui.

Nous allions terminer ce travail sans vous parler de statistique, car l'on prétend qu'on ne peut faire de statistique sans chiffres, et jusqu'à ce moment nous ne vous en avons pas donnés. Permettez-nous donc de vous dire que les études ci-dessus énoncées nous ont demandé en moyenne trois heures de travail, soit de jour, soit de nuit; le total des jours composant les mois de décembre 1869, janvier, février, mars et avril 1870, nous fournit 151 jours. C'est donc, à trois heures par jour, 453 heures que nous avons employées spécialement à cette étude. Or, comme

nous avons travaillé tantôt le jour et souvent de nuit. l'on nous permettra de donner différents taux pour rémunérer nos heures d'études.

Si nous supposons que nos travaux aient été faits par un ouvrier gagnant 1 fr. par heure. ce serait 453 fr. qu'on devrait solder ; l'ouvrier étant payé à 2 fr. l'heure, il lui serait dû 906 fr.; mettons-le à 3 fr. l'heure, ce qui ne nous paraît pas exagéré. vu qu'il faudrait ajouter la location de l'appartement dans lequel se font ces études spéciales, les impositions qui lui incombent, l'usure des instruments de travail, nous en arrivons ainsi à la somme de 1,359 francs dépensés pour l'étude dont nous vous entretenons.

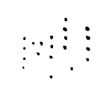
Or, l'on dit toujours que *le temps c'est de l'argent ;* le temps ayant été employé, dans ce cas, il serait juste de le rémunérer.

Que l'on nous dise après cela, que l'homme d'étude est un paresseux, et nous répondrons victorieusement par ces paroles du grand Newton :

« Si j'ai réussi à faire quelques découvertes, c'est en
« pensant sans cesse au sujet qui m'occupait, en l'envisa-
« geant sous toutes les faces ; la recherche de la vérité
« m'en a souvent découvert d'autres auxquelles je n'eusse
« jamais songé : une découverte en amène une autre, et
« l'on est étonné soi-même des aperçus qui naissent d'un
« examen sérieux et continuel. »

Chers collègues, nous avons cru remplir un devoir de bonne confraternité, en vous tenant au courant des études marseillaises, persuadé que vous voudrez bien nous aider de vos bons conseils et venir vous assurer par vos yeux que nos études sont positives.

Société de Statistique de Marseille, 12 mai 1870.



ÉTUDES PRATIQUES

SUR LA

CROISSANCE DES ÉPONGES

PAR

Le Dr Adrien SICARD

Membre actif.

> La science est semblable à la mer ; plus on s'y avance, plus l'horizon devient large, et plus on se sent petit.
>
> SCHUBERT.

Il y a quelques mois que nous vous entretenions de nos études intitulées : *Histoire d'un vieux Madrépore*, et que nous vous disions, en terminant cet opuscule, que, d'après nos études pratiques, la revivification des éponges nous paraissait un fait hors de toute conteste.

Nous venons aujourd'hui vous faire part de la continuation de nos travaux.

L'éponge, vous le savez mieux que nous, a été considérée pendant très longtemps, comme un animal ; l'illustre Pline, dans son *Histoire naturelle*, ouvrage que l'on ne saurait trop lire et méditer, disait : « Les éponges se « nourrissent de coquillages, de poissons et de limon. »

Plus tard, les éponges ont été considérées comme des végétaux ; Rondelet, Ray, Tournefort, Boerhaave, Seba, Massigli et Linnée, ont partagé cette opinion.

Les modernes considèrent l'éponge comme un polypier.

Qu'il nous soit permis de nous rattacher aux idées de ceux qui pensent que les éponges sont des végétaux ; tout,

dans nos études, nous porte à le croire, et nous n'hésitons pas à penser que les savants qui ont pris les éponges pour des polypiers, ont été trompés par les apparences.

L'éponge prend racine, soit sur des polypiers, soit sur des pierres, soit sur toute substance qui présente des aspérités et des trous. Si nous en jugeons par les spécimens que nous avons sous les yeux, il ne serait pas rare de voir les jeunes éponges s'incruster de calcaires présentant ainsi un spécimen en miniature des grosses éponges; mais seulement, elles ont perdu alors toutes les propriétés qui distinguent l'éponge utile et sont dans l'impossibilité de se revivifier; c'est le contraire de ce qui se produit dans les éponges, même d'une certaine dimension.

Nous vous avons dit précédemment que des radicelles d'éponge contenues dans un madrépore ayant quarante années d'existence hors de l'eau, s'étaient reproduites à nouveau et avaient poussé d'une manière incontestable; qu'étonné de ce phénomène, qui n'avait été signalé par personne à notre connaissance, nous nous étions procuré un madrépore auquel adhérait une petite éponge, et que celle-ci avait été revivifiée de nouveau, en prenant une croissance très visible et très accentuée.

Désireux de savoir au juste à quoi nous en tenir sur les éponges, nous nous sommes procuré, par un de nos amis, des rochers sur lesquels adhéraient des éponges venant de Tripoli. Ces sujets n'avaient pas été arrachés de leur base et adhéraient parfaitement sur toute leur surface inférieure, s'élevant en l'air avec une forme gracieuse, comme le font les éponges de première qualité. Tout autour, l'on voyait de petites éponges dont la forme, malgré leur peu de volume, est identique à celle des grosses; seulement elles sont pétrifiées.

Le rocher sur lequel repose le pied-mère d'éponges, contenait quantité de trous provenant des pholades qui y

avaient vécu ; l'une d'elles est revenue à la vie pendant quelque temps, puis elle a disparu et nous ne l'avons plus revue.

L'éponge que nous possédons est de la grosseur des belles éponges pour la toilette ; elle n'avait jamais été placée dans l'eau, seulement, on la lavait de loin en loin avec de l'eau douce pour la nettoyer et lui enlever la poussière qui s'y accumulait et la faisait changer de couleur.

La personne qui nous l'a donnée l'avait reçue directement d'un de ses parents habitant Tripoli; elle nous affirme que ce rocher portant éponge, est sorti de la mer depuis un an et demi, y compris le temps du voyage et celui de son séjour à Marseille.

Le rocher et l'éponge ont été placés dans un bocal d'eau de mer ; dès le second jour de son immersion, l'érection des fibrilles qui constituent l'éponge, s'est accentuée, et le troisième jour, l'eau avait pris cette odeur spéciale qu'on retrouve dans les éponges reçues directement de la mer et qui n'ont pas été lavées. Cette odeur est-elle due à l'éponge elle-même ou au rocher ? Nous n'hésitons pas à croire que cette eau, devenue très-amère et ayant une saveur toute spéciale, a été influencée par le rocher et plus particulièrement par l'éponge.

L'eau contenue dans le bocal à poissons qui contient l'éponge, vue au microscope, présente des infusoires d'une forme particulière et d'une couleur verdâtre ; tout nous porte à croire que ces animaux sont la cause des erreurs qui ont fait présumer que les éponges sont habitées. Il nous paraît, en effet, impossible que ce soit à ces infiniment petits que l'on doive l'éponge ; car, s'il en était ainsi, la croissance du tissu que nous appelons éponge, serait toujours de couleur foncée, et c'est tout le contraire qui se produit, puisque les tissus nouveaux sont excessivement blonds.

L'éponge adhère au rocher par de petits filaments excessivement ténus en principe, mais que l'on aperçoit parfaitement au moyen de verres grossissants, et qui forment sur la surface adhérente un tapis pareil à celui que nous trouvons dans certains lichens et dans des mousses.

Les filaments qui constituent la racine ou le tissu de l'éponge s'érigent toujours vers la partie supérieure de l'eau, se dirigeant, d'après nos études, dans une direction qui nous a paru dissemblable, selon la position du jour, mais assez généralement de la partie la moins éclairée à celle qui reçoit le plus de lumière. Quand les filaments ont pris une certaine surface de terrain, formant au-dessus un tapis composé de petites pointes de couleur blonde, quand rien ne vient s'interposer entre les mailles de l'éponge, l'on voit se former un enchevêtrement de ces fils infimes, qui, agissant comme un coin de bois sec qu'on interpose entre les pierres pour les séparer du bloc, détachent ainsi des lambeaux de rocher ou de madrépores d'une grosseur hors de proportion avec la petitesse des filaments. Telle est la cause qui fait trouver dans la base des éponges des quantités innombrables de pierres, qui sont complètement enchevêtrées dans le tissu de l'éponge et dont on a toutes les peines du monde à les débarrasser.

D'autre part, quand l'éponge a pris un certain accroissement, l'on voit dans le fond des trous qui s'y forment, des pierres qui lui sont apportées, soit par le mouvement de l'eau, soit qui s'y incrustent par la poussée produite de la base du pied de l'éponge à sa partie supérieure.

Dès que les petits filaments de l'éponge ont pris sur le rocher la croissance en hauteur à peine appréciable à la loupe (1), l'on voit de nouveaux fils s'enchevêtrer dans

(1) Il est impossible de pouvoir étudier sur place autrement qu'à la loupe; c'est à cause de ce fait qu'il faut, autant que l'on peut, placer

ceux qui sont érigés, formant ainsi un tissu inextricable et dans lequel la lumière peut pénétrer lorsqu'on en lance les rayons au moyen d'un verre réflecteur; c'est par ce moyen qu'il est permis de distinguer la croissance incessante de ce végétal.

Lorsque l'éponge a pris un certain accroissement à sa base (nous parlons de celles que nous avons étudiées, car nous avons observé que dans les trois espèces ou variétés qui sont soumises à notre observation, il y a des différences), le reste des filaments qui se sont érigés sur la surface de l'éponge prend alors un accroissement successif et d'autant plus grand qu'il a pour base le rocher. C'est ainsi que dans l'éponge reçue de Tripoli, il y avait une anfractuosité de rocher, lequel avait été énucléé, laissant tout autour une forme ovoïde; dans peu de temps, des filaments se sont développés sur cette surface, se dirigeant plus particulièrement de la partie la moins éclairée à la plus rapprochée du jour. L'enchevêtrement s'est produit dès que les filaments ont eu une longueur appréciable à la loupe, et dans deux mois, nous avons vu croître quatre millimètres de longueur d'un tissu blond, se rapprochant de façon à couvrir dans un temps déterminé le creux dont nous avons parlé et au fond duquel on aperçoit des lambeaux de rochers complètement détachés du bloc de pierre.

Dans un point du tissu nouveau dont nous venons de vous entretenir, il se forme depuis quelques jours un trou qui est dû à l'arrêt de développement des filaments qui viennent du fond du rocher; il nous est impossible, pour le moment, d'apprécier la cause de cet arrêt de dévelop-

la partie du rocher qui contient le pied de l'éponge, contre les verres du bocal, afin de pouvoir employer des loupes à foyer le plus court possible, attendu que ce sont celles qui donnent les plus forts grossissements.

pement ; mais il est de notre devoir, comme historien véridique, de noter tout ce qui se produit de particulier, afin que d'autres, plus heureux, en tirent plus tard les conséquences que nous ne pouvons indiquer aujourd'hui. Peut-être même un jour, ce jalon que nous plaçons nous permettra de continuer des études dans lesquelles on doit se rappeler cette pensée de M. le comte d'Oxenstirn :

« La constance est inébranlable comme un rocher con-
« tre lequel les flots les plus impétueux viennent se bri-
« ser. Elle témoigne dans ses résolutions une fermeté que
« rien au monde ne saurait changer. *Tarde sed tandem.* »

Dans certaines parties à la base de l'éponge et tout près du rocher, il se trouve des espaces proportionnellement très-infimes dans lesquels la croissance des filaments pousse en l'air une substance vert-bouteille, incrustant le tissu de l'éponge et au-dessous duquel apparaît la couleur blonde que nous avons indiquée comme étant la véritable expression du coloris de la plante. Nous pensons que ce sont des mousses qui se développent sur ce tissu, de même qu'elles prennent racine sur toute autre substance.

Nous avons observé que, dans maintes circonstances et sans causes appréciables connues de nous, à certaines époques de l'année, automne et printemps, il surgit sur les rochers que nous possédons dans nos aquaria, et sans que l'eau de mer ait été changée, différentes mousses excessivement ténues et qui vivent pendant un temps plus ou moins long, ne laissant après elles aucun vestige appréciable à l'œil nu.

Il n'entre pas dans notre sujet de nous appesantir sur le fait ci-dessus énoncé, mais il nous est permis de supposer que ces mousses ont fait croire à certains auteurs qui en font mention dans leurs ouvrages, qu'il y a dans la base des éponges des parties qui sont un exutoire par le-

quel sortent les excréments fournis par les animaux qui habitent l'éponge.

Nous pourrions appliquer avec juste raison au cas ci-dessus mentionné, ce que l'illustre Cuvier (1) disait du progrès des sciences naturelles depuis 1789 :

« Nos sciences naturelles ne sont que des faits rappro-« chés, nos théories que des formules qui en embrassent « un grand nombre ; et, par une suite nécessaire, le « moindre fait bien observé doit être accueilli, s'il est « nouveau, puisqu'il peut modifier nos théories les mieux « accréditées, puisque l'observation la plus simple peut « renverser le système le plus ingénieux et ouvrir les « yeux sur une immense série de découvertes dont nous « séparait le voile des formules reçues. »

Retournons à notre éponge et voyons de quelle manière ce végétal s'y prend pour boucher les trous arrondis que l'on y voit très souvent. Notre spécimen de Tripoli va nous en fournir un exemple.

Il existait, à six centimètres environ du pied de notre éponge, un trou arrondi comme l'on en voit le plus souvent dans ce végétal ; la profondeur était grande et paraissait atteindre le cœur de l'éponge. Pendant longtemps, nous n'avons aperçu sur les bords aucun indice nous permettant d'espérer la solution du problème que nous avions vu se poser dans d'autres éponges, qui, par leur mode de réparation, nous avaient fait supposer qu'il arrivait souvent que de pareilles lacunes pouvaient être comblées.

En regardant, un jour, avec la loupe les bords du trou dont nous avons donné la description, nous avons aperçu de la partie la moins éclairée à celle donnant vers le jour, des filaments imperceptibles, que nous avions tou-

(1) Rapport historique sur les progrès des sciences naturelles depuis 1789 (etc.), page 9, année M.D.CCC.X. A cette époque, Cuvier était secrétaire perpétuel de l'Institut, classe des sciences physiques.

jours retrouvés comme indice d'un commencement de végétation. Notre attente n'a pas été trompée, car peu de temps après, il s'est élancé de ces filaments de nouveaux points qui se sont entrelacés, et aujourd'hui (29 décembre 1870), l'on voit très-distinctement à l'œil nu, le travail de réparation, en très-bonne voie de formation et sur une superficie assez grande, mais partant toujours de la partie la moins éclairée à celle qui reçoit la plus grande quantité de rayons solaires.

De toute la circonférence de l'éponge, l'on voit des fils qui s'accroissent, et l'on ne peut douter que l'éponge, tout en conservant sa forme, ne prenne un plus grand volume sur toute sa superficie.

Terminons cette esquisse en nous appropriant ces lignes tirées de l'excellent ouvrage de notre estimable collègue le chanoine Gras, travail qu'il a publié sous le titre suivant : *Famille et Collége, leur rôle dans l'éducation* :

« Observer, c'est voir avec attention, c'est recueillir des « faits pour les faire servir à l'augmentation de son sa- « voir ou à l'épreuve de ce qu'on a déjà appris ; par l'ob- « servation, on s'enrichit, en ajoutant à sa propre expé- « rience l'expérience des autres. »

Puissent ces quelques études paraître dignes de votre approbation et prouver à la Société de Statistique de Marseille que, même dans les temps les plus pénibles, l'homme de science doit se faire un devoir de poursuivre des travaux d'où surgiront peut-être, un jour, de nouvelles données scientifiques applicables à notre ville, en lui rendant les plus grands services, au point de vue du commerce et de l'industrie.

Marseille, 29 décembre 1870.

LE

COMMERCE DE MARSEILLE

AVEC LE SÉNÉGAL

PAR

M. Sauveur THÉRAIZOL

Membre actif.

Une transformation étonnante s'est opérée depuis vingt-cinq ou trente ans environ dans les relations commerciales de Marseille avec la partie de la côte occidentale d'Afrique comprise entre Saint-Louis (Sénégal) et Sierra-Leone.

Le commerce, dans ces contrées, quoique assez important vers 1840 à 1845, était loin de faire présager l'immense développement qu'il devait acquérir par la suite.

A cette époque, les marchandises d'importation et d'exportation suffisaient à peine à l'aliment de quelques navires de 150 à 180 tonneaux. Cela tenait à la nature des produits qui nous étaient livrés, tous riches et peu encombrants, tels que l'or, l'ivoire, la gomme arabique et la cire, et aussi à la variété fort restreinte des objets de notre industrie qui pouvaient alors convenir aux indigènes.

Les principaux points où les affaires se traitaient, à la date que nous venons d'indiquer, étaient : Saint-Louis, Gorée, Sainte-Marie-de-Bathurst et Sierra-Leone.

Saint-Louis, capitale de nos possessions sur la côte occidentale d'Afrique, situé à l'embouchure du fleuve Sénégal, sur une île formée par ce fleuve, était la résidence des représentants des maisons de commerce françaises dont les agents exploitaient le fleuve du Sénégal et quelques points de peu d'importance de la côte sud.

Gorée, à un mille de la presqu'île du Cap-Vert, dans la baie formée par le cap Manuel et le cap Rouge, dépendait de Saint-Louis aussi bien au point de vue administratif que commercial. Les maisons de commerce de cette localité, à peu d'exceptions près, étaient des succursales de Saint-Louis.

Le commerce de ces points était exclusivement français et pouvait s'élever à 6,000,000 à peu près.

Sainte-Marie-de-Bathurst, bâtie sur la rive gauche et près de l'embouchure de la Gambie, était le centre du commerce anglais dans ce fleuve et sur quelques points de la côte sud.

Les transactions qui avaient lieu annuellement en Gambie et ses dépendances formaient un total de quatre millions.

Sierra-Leone, ou Frew-Town, à l'embouchure du fleuve de ce nom, fut créé, dans le principe, pour être le point de ravitaillement de l'escadre anglaise affectée à la répression de la traite des noirs sur la côte occidentale d'Afrique et pour être le siége de la Commission mixte chargée de juger les négriers pris en flagrant délit par les croiseurs anglais. Des négociants anglais ne tardèrent pas à s'y installer et firent de ce port le centre de leurs opérations avec les rivières voisines, Mellacorée, Dubreka et le Rio-Pongo. On peut évaluer à 4 millions son mouvement commercial annuel.

De toutes les rivières débouchant entre Saint-Louis et Sierra-Leone, deux avaient une certaine importance,

mais bien insignifiante au point de vue du commerce marseillais; c'étaient le Rio-Géba et le Rio-Nunez.

Le Rio-Géba, se déversant dans le canal de l'archipel des Bissagos, était, comme actuellement, une possession portugaise dont Bissao, ville située à son embouchure, est le siége gouvernemental et commercial. Le commerce français et anglais entretenait quelques relations avec cette ville où il importait des produits de fabrication européenne qu'il échangeait contre du riz, de la cire, des peaux de bœuf, de l'or et de l'ivoire. Les Américains, surtout pour les cuirs, se livraient également avec les Portugais à des transactions fort importantes, comme, du reste, un peu partout sur la côte. Les négriers, de leur côté, fréquentaient l'archipel des Bissagos, dont les populations peu nombreuses étaient plongées dans la sauvagerie la plus extrême. Les Portugais, qui profitaient de cet état de choses, étaient peu faits pour les tirer de cet abrutissement et leur inculquer les moindres notions de civilisation.

Le commerce régulier, abstraction faite de la traite des noirs, pouvait s'élever à 3 millions.

Le Rio-Nunez, duquel nous parlons un peu longuement, va nous servir de terme de comparaison entre la situation de la côte occidentale d'Afrique à l'époque que nous avons prise pour base de notre travail, et son état actuel. D'ailleurs, cette rivière est des plus intéressantes au point de vue du commerce marseillais et nous nous proposons d'en donner, plus tard, une étude approfondie.

Le Rio-Nunez est un cours d'eau assez profond, sans barre à son embouchure, n'ayant que vingt-cinq lieues de cours. Il est navigable pour les navires de 3 à 400 tonneaux et d'un tirant d'eau de 13 pieds environ jusqu'à

Candhouma, village à 20 lieues à peu près de son embouchure.

Cette rivière était alors le centre du commerce de cette partie de la côte avec l'intérieur de l'Afrique ; des caravanes du Bambouck, du Bourré, du Soudan et du Fouta-Dialon, arrivaient en grand nombre à Déboké ou à Kakandy, grand village situé au point le plus extrême de ce cours d'eau. C'est de ce village que René Caillé se lança dans l'intérieur de l'Afrique à la découverte de Tombouctou.

De grandes et importantes factoreries étaient établies à Déboké; les principales étaient anglaises; celles de nos nationaux avaient une importance bien moindre. Les caravanes s'arrêtaient à Déboké et c'est là que se faisaient les échanges des produits qu'elles apportaient avec ceux de l'industrie européenne.

La plus grande partie des marchandises était anglaise ou américaine; celles d'origine française n'y figuraient que pour les tissus de Rouen et quelques articles de consommation, tels que sucre, savon et autres de peu d'importance. Aussi, sauf la cire, Marseille ne recueillait presque rien de la prospérité commerciale de cette rivière. Nous disons prospérité, car il est rare de rencontrer un pays plus favorisé que l'était le Rio-Nunez à cette époque.

Les populations, soumises alors à l'autorité d'un roi énergique, ami de l'ordre et favorisant le commerce, nommé Makandé, se livraient aux échanges, dans la tranquillité et la sécurité la plus complète. Les caravanes, sûres de n'être point pillées ou maltraitées et de trouver protection auprès du roi contre les plus turbulents, affluaient en grand nombre à Déboké, où elles trouvaient dans les factoreries des dépôts considérables de marchandises contre lesquelles elles venaient, des points les plus éloignés, échanger leurs produits.

Il suffit de jeter un coup-d'œil sur les chiffres suivants pour se convaincre du développement des transactions du Rio-Nunez.

Dans une année moyenne, les exportations étaient de :

180 à 200,000 cuirs ayant une valeur de			F.	1,000,000
35 à 40,000 k. cire	»	»		160,000
2000 à 2500 k. or en lingots	»	»		800,000
20 à 25 tx ivoire	»	»		240,000
150 à 175 tx riz	»	»		100,000
100 à 150 tx café	»	»		240,000
			F.	2,540,000
Et les importations à environ :				2,000,000
		Total....	F.	4,540,000

Ce qui portait le chiffre des affaires d'une année à environ 5 millions, somme énorme, eu égard au temps et à la nature des objets échangés, parmi lesquels le riz et le café seuls provenaient de la culture du sol.

Mais cet état prospère dura peu. La mort du chef Makandé fit naître des divisions intestines qui jetèrent le trouble et le désordre dans le pays. Les caravanes, troublées dans leurs échanges, pillées ou soumises, à tous instants, à des redevances arbitraires, se répandirent peu à peu dans toutes les directions de la côte et se dirigèrent, de préférence, vers les points où elles espéraient trouver la tranquillité et une sécurité relative. Les factoreries européennes, réduites à de simples magasins de détail, ne retiraient plus de ce commerce qu'un aliment à peine suffisant à couvrir leurs frais. Aussi le pays était-il misérable et la situation de tous des plus critiques.

Sauf le Sénégal, où la gomme donnait les meilleurs résultats, le commerce de cette partie de la côte occidentale d'Afrique alimenté, ainsi que nous l'avons dit, par les

caravanes, était fort éventuel ; la cire tendait à disparaître, les abeilles étant toujours détruites lorsque les naturels font la récolte de ce produit. L'ivoire diminuait aussi très-sensiblement. Des guerres entre les naturels empêchaient les caravanes de nous apporter l'or du Bambouck et du Bourée. Toutes ces causes réunies faisaient que, sauf le Sénégal, tous les centres commerciaux se trouvaient à peu près dans la même situation que Rio-Nunez. Telle était la perspective peu rassurante que l'avenir réservait à ces pays, quand une circonstance des plus heureuses vint changer totalement la face des choses.

Marseille qui avait eu, pendant un certain temps, le monopole du commerce du Sénégal et d'une partie des points exploités sur la côte par les maisons françaises de cette colonie, avait été supplantée par Bordeaux, qui, à son tour, s'était emparée à peu près complètement du commerce sénégalais. Marseille n'exportait plus que de l'huile, du savon et quelques autres objets de consommation dont elle avait seule l'industrie, et ne recevait que de la cire et quelques cuirs qu'il était impossible d'écouler ailleurs ; mais la gomme et les autres articles importants avaient pris le chemin de Bordeaux. Les négociants marseillais s'étaient à peu près désintéressés de ce commerce, lorsque la même cause qui devait changer la situation commerciale à la côte occidentale d'Afrique, vint établir entre elle et Marseille une nouvelle base de relations dont on fut loin de prévoir, dès le principe, l'immense et rapide développement.

Vers 1845, un commerçant de Gorée, M. Joubert, apporta au Sénégal quelques kilogrammes d'une graine oléagineuse inconnue de tous et nommée *arachide*. Il en distribua une partie aux naturels et fit semer le reste pour son propre compte.

Les quolibets ridicules ne lui furent point épargnés, et, certainement, il ne vint à l'idée de personne que cette culture serait en peu de temps répandue dans tout le pays.

Les populations des environs de Gorée, de la presqu'île du Cap-Vert, de Rufisque et du Cayor furent les premières à se livrer à la culture de cette graine; il fallut du temps pour qu'elle s'introduisit chez les peuplades des autres points de la côte et des nombreux cours d'eau qui la baignent.

Mais, quelques années après, entre 1845 et 1850, la Gambie, la Cazamance, le Rio-Géba, le Rio-Grande, le Rio-Nunez, le Rio-Pongo, la Forécarhéa, les Scarcies, le Mellacoré, Sierra-Leone et enfin tous les autres cours d'eau virent leurs rives défrichées et de vastes champs d'arachides prendre la place des forêts impénétrables dont elles étaient couvertes.

A cette époque, grâce aux croiseurs et aux traités conclus entre l'autorité française et les chefs des diverses populations du littoral, la traite des noirs, dont le principal foyer était le Rio-Pongo, fut à peu près complètement supprimée, ce qui n'aida pas peu à donner une puissante impulsion à la culture de l'arachide. La tranquillité ayant succédé à la crainte qu'inspiraient les négriers, les populations s'adonnèrent à la culture de cette plante qui devait répandre dans le pays la prospérité et le bien-être.

Les commerçants français et anglais du Sénégal, de la Gambie et de Sierra-Leone créèrent de nouvelles factoreries partout où la culture d'arachides offrait un aliment suffisant au commerce d'échange, et des centres d'affaires se formèrent sur plusieurs points de la côte.

C'est vers 1851 que Sedhiou, en Cazamance, Boulame, dans le Rio-Grande, le Rio-Nunez et le Mellacoré virent se former des établissements dont le nombre s'est, depuis, considérablement augmenté.

Les populations de l'intérieur furent vite au courant du progrès que faisait cette culture, du peu de soins qu'elle nécessitait et des avantages qu'en retireraient ceux qui s'y livraient. Aussi ne tardèrent-elles pas à se porter sur les points exploités les plus rapprochés d'eux. Les Saracolès se dirigèrent sur la Gambie et la Cazamance, les Mandingues dans le Rio-Grande, les Toubacayes dans le Rio-Nunez, etc. Les chefs des pays auxquels étaient soumises les populations du littoral et des cours d'eau qui baignent ces côtes, s'empressèrent de concéder, moyennant redevance annuelle, d'immenses territoires à ces nouveaux venus, qui se virent, en peu de temps, les plus habiles et les plus laborieux. Cette immigration donna à la contrée une animation et une vie que n'avait jamais pu atteindre l'élément indigène seul.

Nous pourrons, par quelques chiffres, déduire, d'une manière plus éloquente et plus positive, les progrès immenses faits par le commerce de la Sénégambie, depuis que l'arachide y a été si merveilleusement introduite; mais ces chiffres se rattachent si étroitement au commerce de Marseille, qu'il convient de dire auparavant quelques mots sur la transformation opérée dans les relations de notre cité avec la côte d'Afrique, depuis 1845, époque où, nous l'avons dit, ces relations étaient presque nulles.

Marseille, par la nature de deux de ses principales industries, l'huilerie et la savonnerie, devait profiter plus que tout autre centre maritime du mouvement commercial opéré par l'arachide : elle absorbe presque entièrement ce commerce.

L'huile d'arachides s'applique, en moyenne partie, à la fabrication du savon et une autre partie, celle extraite des grains de qualité supérieure, provenant du Sénégal, de Rufisque et de Gambie, s'emploie avec succès dans la fabrication des huiles fines, dites huiles blanches. L'huile-

rie marseillaise s'empara donc de ce nouveau produit qui lui procura de grands avantages, et elle en a conservé, jusqu'aujourd'hui, en quelque sorte, le monopole.

Par la nature encombrante et le poids relativement léger de cette graine, elle nécessite, pour en faire le transport en Europe, de nombreux navires qui trouvent un aliment de fret assuré et rémunérateur.

La marine marchande a peut-être profité à un plus haut degré que toute autre industrie du mouvement commercial provoqué par les arachides. Environ 150 à 200 navires de deux à trois cents tonneaux trouvent un emploi constant dans les voyages de la Sénégambie.

Les armateurs de Marseille profitèrent naturellement de ces avantages ; quelques ports du Midi, tels que Agde, La Nouvelle, Gruissan, virent augmenter considérablement leur prospérité par les frets avantageux obtenus pour leurs navires dans ces voyages.

Inutile de dire que de nombreuses maisons de Marseille se sont intéressées à ce commerce, dont elles ont retiré des avantages considérables. L'exportation des marchandises provenant de l'industrie marseillaise ou de nos entrepôts acquit aussi, dès le début, un très-grand développement ; ce mouvement va chaque jour progressant, car pour bien des articles tels que l'huile, le savon, les liquides en caisses et en fûts, Marseille est sans rivale ; de plus, notre port étant le point de départ et d'arrivée des navires, toutes les marchandises venant de l'extérieur affluent dans nos entrepôts. En somme, Marseille est devenue le principal centre de commerce de cette partie de la côte occidentale d'Afrique depuis que l'arachide en est le premier produit. Cette importance s'est accrue considérablement par suite d'autres produits oléagineux, tels que les graines de sésame, de béreff et de palmiste, ainsi que de l'huile de palme, auxquelles l'arachide a donné naissance.

Il suffit d'entrer dans le domaine des chiffres pour se convaincre de l'accroissement immense que nous venons d'indiquer.

Nous avons vu quelle était l'importance des importations et des exportations avant la culture de l'arachide. Voyons maintenant, ainsi que nous l'avons annoncé plus haut, l'état actuel de ce commerce. Les chiffres les plus récents seront ceux qui en donneront l'idée la plus exacte.

SAINT-LOUIS ET LE SÉNÉGAL.

La production agricole, comprenant l'arachide et le béreff, a suivi la progression suivante :

1865.........	2,077,416 K.
1866.........	2.581,290 »
1867.........	3,859,283 »
1868.........	6,504,933 »

Il est à remarquer que cet accroissement s'est produit malgré une guerre de plusieurs années qui n'a pas permis de produire aux points qui en étaient le théâtre.

GORÉE.

1865.........	900.000 K.
1866.........	2,008,225 »
1867.........	5,000,000 »
1868.........	8,000,800 »

Et, comme valeur des exportations et importations réunies, voici quels sont les chiffres dounés par l'année 1868 :

SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES COMPRENANT :

Saint-Louis, ses environs et le fleuve; Gorée et sa baie;

Cazamance ; Rio-Nunez ; Rio-Pongo ; Mellacoré ; quarante millions, soit................ F. 40,000,000

Gambie (possession anglaise).......	»	8,000,000
Sierra-Leone....................	»	12,000,000
Bissao et Cacheo (possess. portugaises)	»	4,000,000
Autres points....................	»	2,000,000
Total.........	F.	66,000,000

En comparant ces chiffres à ceux que nous avons donnés pour l'éqoque que nous avons prise pour base de notre travail, nous verrons que le commerce a triplé, et cela grâce à l'arachide.

Examinons quelle est la part faite à Marseille dans ce mouvement d'affaires si important. Nous prendrons pour base de nos calculs le chiffre de 66,000,000 fr. comme moyenne du commerce général.

Pour arriver au chiffre que représente le commerce des arachides, il faut en déduire :

1° Sénégal, Saint-Louis et Gorée, le montant des importations pour l'achat d'autres produits, les fournitures du gouvernement et le montant du commerce purement local............................ F. 12,500,000

2° Sierra-Leone, Gambie, Bissao et autres points...................... » 14,000,000

Total......... F. 26,500,000

En déduisant cette somme des 66 millions plus haut énoncés......................... 66,000,000

26,500,000

Il restera...... F. 39,500,000

représentant le mouvement d'importation des arachides.

De ces 39,500,000 fr. il y a lieu de déduire les importations provenant de l'industrie européenne, soit..........	F. 16,000,000
Ce qui porte la valeur des arachides exportées à.........................	F. 23,500,000

Voyons actuellement la part qui revient à Marseille.

Année moyenne, il s'est exporté dans ces derniers temps : 520,000 quintaux métriques à fr. 37 les 100 kilos...................	F.	18,500,000
Pour les autres points de l'Europe, 130,000 quintaux métriques.........	»	4,800,000
En Amérique, 6,000 qx métriques..	»	222,000
Total........	F.	23,522,000

Ainsi, sur un chiffre de 23,000,000, l'exportation des arachides de la côte d'Afrique, Marseille a une part de 18,500,000 fr. au moins, sans compter les graines de palmiste, de sésame, l'huile de palme, la cire, les cuirs, etc., qui viennent dans notre port dans les mêmes proportions que les arachides, et sans y comprendre, bien entendu, les marchandises d'importation provenant de notre industrie ou de nos entrepôts, ou bien qui nous arrivent de divers points de l'Europe pour être expédiées à la côte d'Afrique.

Marseille profite donc dans une proportion immense du mouvement opéré par le commerce des arachides, et il nous semble superflu de démontrer que l'extension de la culture de cette plante qui, d'ailleurs, prend chaque année un plus grand développement, ne pourra qu'augmenter ce mouvement, dont la marine marchande attachée au port de Marseille et à ceux du Midi tire chaque jour un profit considérable.

Nous avons voulu démontrer par ce modeste travail

qne l'avenir de la côte occidentale d'Afrique est presque tout entier à l'arachide, jusqu'à ce qu'un autre produit plus riche et aussi facile à cultiver vienne le remplacer.

Chaque jour, les rives des nombreux cours d'eau qui baignent ces contrées reçoivent un nouveau contingent de populations venues de l'intérieur pour se livrer à la culture de cette graine dont elles tirent un bon profit. Le commerce y a subi une transformation immensément avantageuse, car il n'est plus livré aux éventualités dont nous avons parlé au début de ce travail ; l'agriculture l'a assis sur une base stable et certaine.

Marseille profitera toujours plus de ce commerce que tout autre centre maritime ; elle recueillera aussi les autres produits oléagineux, tels que la sésame, le béreff, le pourguère, l'huile et l'amande de palme qu'elle reçoit aujourd'hui, à peu de choses près, en totalité, et dont la valeur s'élève annuellement à un million.

Sur deux points de la côte, au Rio-Nunez et au Rio-Pongo, pousse, à l'état sauvage, une espèce de café, ressemblant par la forme au moka et très-estimé des connaisseurs. Ce produit, beaucoup plus riche que l'arachide, pourra la supplanter un jour; mais aujourd'hui il ne faut pas y songer, le café exige une culture sérieuse et des soins particuliers dont les noirs sont à peu près incapables. L'arachide, au contraire, s'approprie admirablement à leur tempérament indolent ; elle exige peu de soins, peu de travail, produit beaucoup et se récolte vite. Elle a donc les conditions les plus essentielles pour leur convenir ; c'est ce qui fait qu'il sera difficile de la remplacer par un autre produit et c'est ce qui indique que l'avenir de la côte d'Afrique est son apanage.

Il sera aussi celui de Marseille.

L'ARCHITECTE

ET

L'OUVRIER DE BATIMENTS

EN FRANCE

Du IVe siècle au XIXe siècle

PAR

M. Paul LEVENQ

Membre actif.

Résumer l'historique de l'architecte et de l'ouvrier de bâtiments dans notre pays, c'est écrire l'histoire de l'architecture elle-même. Or, il n'est point aisé d'éclairer cette face intéressante de notre histoire, sans avoir recours à l'étude des tendances et du génie des populations au milieu desquelles l'architecture s'est développée; personne ne contestant, d'ailleurs, que l'architecture est celui de tous les arts qui a le plus d'affinité avec les instincts, les idées, les mœurs, les progrès et les besoins des peuples. Loin de moi cependant la prétention de faire marcher de front l'histoire politique et l'histoire de l'architecture en France, pour demeurer bien clos dans l'asile étroit que m'imposent mon âge et mes forces, en face d'une tâche aussi délicate, pour ne point l'appeler épineuse.

Ainsi donc, pour me résumer, cette histoire de l'architecture dont je viens de parler et que je n'aborde pas sans quelque hésitation, je la divise, en trois périodes qui de-

meurent parfaitement distinctes et que je prends au lendemain de la chute de l'Empire romain, les effleurant toutes trois et me bornant à mettre en saillie les traits qui me paraissent plus particulièrement dessiner les deux professions qui nous intéressent.

1° La période *monacale*, qui s'étend du IVe siècle au XIIe et se traîne sur les traces des traditions romaines avec impuissance et pauvreté.

2° La période *laïque* ou communale qui, du XIIe au XVIIe siècle, au vain désir de faire revivre une civilisation éteinte, fait succéder l'antagonisme entre les hommes et la lutte contre la matière.

3° La période *académique* qui naît en plein XVIIe siècle, et où, la personnalité du peuple étant absorbée par le pouvoir personnel, les arts deviennent officiels, quitte à réagir violemment dans leur domaine, comme la politique, à certains jours donnés.

Voici donc, bien tranchées, les trois phases caractéristiques de l'architecture en France dès le IVe siècle.

Et pénétrons maintenant quelque peu au cœur de ces périodes franchement ouvertes à nos modestes observations.

La période monacale est précédée de la longue agonie de la civilisation antique, étouffée par la barbarie envahissante dont l'œuvre de destruction achevée au IVe siècle ne laisse pour refuge aux hommes d'art que l'enceinte des cloîtres.

En effet, sous les Mérovingiens, les édifices que l'on éleva dans les Gaules ne furent que les reproductions barbares des constructions antiques épargnées par la guerre ou qui auraient pu résister à un long abandon. Le peu de monuments qui nous reste, antérieur à l'époque carlovingienne, n'est que le pâle reflet de l'art des Romains, une

grossière imitation des édifices dont les restes nombreux jonchent le sol.

Aussi, voyons-nous, au VIIIe siècle, la haute raison de Charlemagne souverainement émue de l'état d'ignorance et d'anarchie dans lequel est plongé son royaume. Les relations de ce prince avec l'Orient, ses rapports avec les Lombards, chez lesquels les dernières traditions de l'art antique s'étaient réfugiées, lui fournirent les moyens d'attirer auprès de lui et dans les pays soumis à son sceptre, des constructeurs qu'il sut utiliser avec un zèle et une persévérance remarquables. On le voit alors instituer ces établissements religieux et tout à la fois enseignants sur le modèle des grandes écoles d'Orient, élevées et grandissant à l'ombre des mosquées.

Autour des cloîtres, des abbayes et dans l'enceinte même de leur domaine, se groupent, sous sa puissante volonté, des ateliers de charpentiers, menuisiers, peintres-cimenteurs, tailleurs d'images, etc.

Ces ateliers sont composés indistinctement de clercs et de laïques, soumis à une discipline, appliqués à un travail méthodique, et l'apprentissage s'y perpétue par l'enseignement. Et dans ce vaste royaume, chaque abbaye, chaque prieuré même, représente en petit un véritable État, possédant légitimement dans son sein ses moyens d'existence et d'industrie, ses chefs et ne dépendant que de son propre gouvernement, sous la seule suprématie du souverain pontife.

Cette situation historique qui nous explique pourquoi il n'existe aucune donnée sur le personnel des architectes et des ouvriers de cette époque, possède une raison d'être, qui la rendrait incontestable, si elle pouvait être contestée. Car il suffit d'ouvrir cette page de notre histoire, pour comprendre que la géométrie, le dessin, la peinture, comme toutes les autres sciences, ne pouvaient être

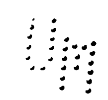
enseignés que dans les établissements qui, seuls, conservaient un peu de calme et de tranquillité, au milieu de cet affreux chaos de l'époque carlovingienne.

Très-probablement donc, les établissements religieux qui renfermèrent jusqu'au XIIIᵉ siècle tout ce qu'il y avait d'hommes savants et lettrés dans le royaume, fournissaient les architectes et les ouvriers qui travaillaient alors non-seulement aux constructions monastiques, mais encore aux constructions civiles, peut-être même militaires.

Vers la fin du Xᵉ siècle, au moment où la société semblait sur le point de s'éteindre dans la barbarie, un Ordre se fonde à Cluny qui va jeter sur l'Europe entière le plus vif éclat, pendant les XIᵉ et XIIᵉ siècles. Et il n'est pas douteux que ce centre de civilisation à qui l'Europe occidentale a demandé des réformateurs, des professeurs, des médecins, des ambassadeurs, des souverains et des papes, n'ait également fourni à la même société des architectes et des ouvriers nombreux.

Or, quelle pouvait être la situation morale de ces architectes et de ces ouvriers en face de leur métier? Quant à leur position physique, il suffit de parcourir les règlements monastiques de cette époque pour la connaître au mieux.

Ces architectes, ces ouvriers, la plupart clercs, ne pouvaient, dans un tel milieu, dépasser un certain niveau, et leur inspiration devait bientôt s'étioler et tarir au contact de la tradition et dans les limites étroites et austères de la règle et du monastère. La foi n'a jamais été et ne peut pas être difficile en fait d'art, par la simple raison qu'on ne songe pas à critiquer une œuvre qu'on adore. Quant à la tradition, elle est le principe des monastères, comme celui des académies et des trois périodes de notre architecture française, celle qui a brillé et qui seule pouvait briller d'un éclat impérissable, est précisément celle qui, rejetant



bien loin l'impuissante tradition, a fouillé profondément les débris du passé pour y trouver, non point les arts, mais la philosophie et la connaissance des choses, c'est-à-dire le seul flambeau qui pouvait l'éclairer et lui permettre de marcher en avant.

Pénétrons donc dans cette période laïque ou communale, que nous avons déjà entrevue.

II.

Vers le xɪɪᵉ siècle, pendant que nous voyons la célèbre abbaye de Cluny lutter contre la barbarie et, par-dessus toutes choses, maintenir l'indépendance du pouvoir spirituel avec une énergie et une persévérance incomparables, le tiers-état se livre corps et âme à une révolution dont les conséquences ont une immense portée. L'esprit civil, éveillé pour la première fois à un sentiment supérieur, apparaît pour la première fois aussi sur la scène, avec des idées aussi impérieuses que nouvelles. Le voilà tout-à-coup, avec les mots d'indépendance sur les lèvres, saisi de pensées d'organisation, contestant toute autorité; il discute, il cherche, il espère et réussit enfin, sans y songer, à entraîner la féodalité cléricale elle-même. La cité se conjure, parle de droits, de libertés, se fait donner des chartes et des privilèges, construit ses hôtels-de-ville; elle est armée, elle a ses lois, sa juridiction, ses finances; bien vite elle voit et sait profiter des rivalités; inconstante et mobile, elle énerve tous les pouvoirs, pèse sur eux et prend sa place au soleil, au sein de cette existence républicaine qui semble être son idéal.

A ce moment, les arts cessent d'être renfermés exclusivement dans les cloîtres. L'émancipation arrache l'artiste à l'influence de l'enseignement dogmatique, et les ouvriers laïques quittent leurs anciens maîtres, pour se con-

jurer par corps d'état et s'organiser en corporations communales, sur le modèle donné par les établissements religieux. Cet exemple donnait pleine satisfaction à la soif d'indépendance et tout à la fois d'ordre qui entraînait si fort les communes. En changeant de centre, les arts et les métiers ne changèrent pas brusquement de direction, et si des ateliers se formaient en dehors de l'enceinte des cloîtres, ils étaient organisés d'après le même principe. L'esprit séculier, toutefois, y apportait un élément nouveau très-actif, il est vrai, mais procédant de la même façon, par l'association et une sorte de solidarité. C'est à cette émancipation des communes qu'il faut rattacher les débuts de l'art dans nos civilisations modernes.

J'ai dit que la grande conjuration de la cité se subdivise en conjuration de citoyens par corps d'état; aussi, au milieu du XIIIe siècle, trouvons-nous ces corporations pleinement développées; si bien, qu'en 1258, Etienne Boileau, prévôt des marchands en la ville de Paris, convoque les membres de ces corporations, écoute leurs dépositions, reconnaît, au nom du pouvoir royal et fait rédiger par écrit les statuts et règlements de tous ces corps à qui il donne le titre de confréries. Les maçons figurent comme les autres artisans dans le curieux « Livre des métiers ». Les tailleurs de pierre, mortelliers et plâtriers sont joints aux maçons dans une même association que dirigeait un maître nommé par le roi. Le rapport hiérarchique de ces diverses classes de constructeurs n'est pas bien accusé; les maçons y paraissent jouir d'une certaine prééminence, il est vrai, mais le règlement, en ce qui les concerne, ne contient rien qui tranche avec les autres professions et qui fasse de cette confrérie autre chose qu'une corporation ordinaire.

Ce système des corporations n'était pas nouveau comme idée; il était issu des traditions romaines conservées sans

interruption dans les grandes cités méridionales par les industriels, les marchands et les ouvriers de ces villes. Ces corporations, établies à Rome depuis Numa, portaient le nom de « *Collegia, corpora opificum* ». Toulouse, Bordeaux, Périgueux, Marseille, sous l'influence d'un régime féodal moins morcelé et par conséquent plus libéral, avaient conservé ces traditions romaines, de concert avec leurs institutions municipales demeurées à peu près intactes, tandis que, dans les villes du Nord, on ne les voit guère s'établir qu'au moment de l'affranchissement des communes. Peut-être existaient-elles à une époque antérieure, d'une façon partielle et restreinte ; car, du moins à Paris, les tailleurs de pierre se vantaient d'une haute antiquité et prétendaient être déliés du devoir civique de monter la garde, depuis l'époque de Charles Martel.

Ce système des corporations était le seul qui pût combattre avantageusement l'influence des établissements monastiques, et ce n'était point trop pour déterminer l'issue de la lutte que ces corporations de gens de métier qui présentaient toutes les garanties d'ordre et de sécurité que l'on trouvait dans les monastères, avec le mobile puissant de l'émulation et l'esprit séculier de plus. La royauté l'eut bientôt compris et elle les prit sous sa protection, comme un des plus puissants moyens d'affaiblir et de dompter la puissance féodale.

Une fois sorti du cloître, l'art de l'architecture, comme tous les autres arts, devient un état. L'architecte ou plutôt le maître de l'œuvre, car le nom d'architecte ne paraît pas avoir désigné cette profession avant le XVI[e] siècle, le maître de l'œuvre, disons-nous, est laïque. Je ferai remarquer, en passant, que cette désignation a une signification autrement positive que celle d'architecte ; car l'œuvre comprend le meuble comme l'immeuble d'un bâtiment et s'étend aux fondations comme aux tapisseries et aux objets mobiliers.

Au XIIIe siècle, donc, le maître de l'œuvre appartient à un corps et il commande à des ouvriers qui font tous partie de corporations; les salaires sont réglés, garantis par des jurés; les heures de travail, les rapports des chefs avec les subalternes sont définis; on fait des devis, on passe des marchés, on impose la responsabilité. Hors du cloître, l'émulation s'ajoute à l'étude, l'art devient plus personnel, des écoles se forment, le maître a son goût, ses idées propres.

Il ne faut pas croire que le haut clergé met obstacle à ce beau mouvement des corporations. Après avoir un instant craint ces tendances du tiers-état et cherché à les étouffer, il leur fait amende honorable; car il est trop éclairé et trop en contact avec les grands du siècle pour ne pas sentir bien vite tout le parti qu'il peut tirer du génie novateur et hardi qui va diriger les architectes laïques. Aussi le voyons-nous s'en emparer avec cette intelligence des choses de son temps qui le caractérise et devenir son plus puissant promoteur. C'est par calcul, enfin, qu'il s'associe à cette grande œuvre des cathédrales que nous voyons s'élever de toutes parts, à l'ombre des hôtels-de-ville, œuvre née d'aspirations essentiellement libérales et dont le principe appartient à l'élément laïque. Dès le commencement du XIIIe siècle, des évêques nombreux chargent d'illustres maîtres laïques de la construction des édifices religieux, et Notre-Dame d'Amiens, la Sainte-Chapelle du Palais, la chapelle de la Vierge à Saint-Germain-des-Prés, Saint-Nicaise de Reims, Notre-Dame de Paris, Strasbourg, Chartres, Noyon et Laon, sont, entre autres encore, des titres fameux de gloire pour ces princes de l'Église, qui surent ainsi sceller, dès son principe, et garantir si puissamment l'indépendance et l'essor des architectes laïques.

On ne saurait s'expliquer l'unité de style qui existe dans les monuments du XIIIe siècle, alors même qu'une assez

grande distance les sépare, si on ne se reportait à l'esprit d'association qui réunissait les corporations entre elles. Le compagnonnage avait pour effet d'établir entre tous les ouvriers d'une même profession des liens et des rapports étroits, maintenus par des statuts ayant force de loi.

Pour devenir membre d'une corporation, il fallait faire un apprentissage qui durait plus ou moins longtemps et à l'expiration duquel on devenait maître.

Le maître est la première dignité de la « loge » ; c'est ainsi qu'on appelait la maison où s'opérait ce que nous désignons par *agence des travaux*. Après lui, vient le « parleur », chargé de représenter le maître auprès des compagnons. Le maître ne peut pas employer l'apprenti à la maçonnerie ni l'instruire dans l'art, avant qu'il ait servi le temps voulu chez un tailleur de pierres. Il ne doit consulter ni la faveur ni la reconnaissance dans la répartition des travaux; il ne doit pas enlever aux autres maîtres leur ouvrage ou leurs compagnons. Il doit faire observer l'obéissance et les bonnes mœurs. L'ouvrier qui ne mène pas une vie régulière, qui s'adonne au jeu, aux femmes, ou ne se confesse pas, est chassé de la corporation. Un écart s'expie par un abaissement à une place inférieure. Les dettes sont défendues sous peine d'exclusion. Dans toute querelle entre confrères, le plaignant ne doit point s'adresser aux juges forains, mais aux maîtres, et, pour prévenir les contestations, tous les trois mois, le maître demande aux compagnons s'il n'y a point de haine ou de jalousie entre eux. Chaque maître et chaque compagnon doivent jurer par leur saint patron de mener une vie régulière et d'observer le règlement. L'apprenti qui a fini son temps et parvient à la dignité de compagnon, reçoit communication des signes secrets qui lui ouvrent l'entrée des loges étrangères et qui n'ont d'autre but que de s'opposer à l'admission des intrus et de maintenir les degrés hiérar-

chiques de l'apprentissage. De plus, on assigne une marque à chaque compagnon. Nos églises gothiques sont couvertes de ces marques que nous appelons *marques de tâcherons* et qui pourraient nous servir à nous éclairer sur les rapports et l'ensemble des diverses écoles d'architecture de notre pays.

Outre cela, les maîtres exerçaient une sorte de contrôle les uns sur les autres et maintenaient, par conséquent, le prix de la main-d'œuvre et la bonne qualité des produits. Il ne s'agissait pas alors de libre concurrence, et les marchands et les industriels des villes ne pouvaient résister à la tyrannie des seigneurs qu'en s'unissant étroitement sous le patronage d'un suzerain. Ils formaient ainsi des corps puissants sur lesquels il fallait compter et qui, par leur organisation même, assuraient au suzerain des droits régulièrement perçus. Les maîtrises s'obtinrent souvent à prix d'argent, ce qui formait un revenu pour le trésor, ou bien encore le roi, moyennant un capital une fois payé, concédait à une corporation le droit sur tel port, telle rivière, le péage de tel pont, etc.

Les corps de métier attachés aux bâtiments se composaient, au XIII[e] siècle, des maçons, tailleurs de pierres, plâtriers et morteliers, des imagiers, des peintres et tailleurs d'images, des charpentiers et des faiseurs de ponts.

Quant aux maîtres des œuvres, à ceux que nous appelons des *architectes*, il est fort difficile de savoir quelles étaient exactement leurs fonctions et leurs attributions. Ils ne paraissent pas avoir jamais formé un corps. Nous voyons qu'on les appelait dans les villes pour bâtir des édifices; mais étaient-ils seulement chargés de donner les dessins des bâtiments et de diriger les ouvriers, ou administraient-ils, comme de nos jours, l'emploi des fonds? Les documents ne nous instruisent qu'à dater du XIV[e] siècle, et à ce moment-là l'architecte n'est appelé que comme

un artiste que l'on indemnise de son travail personnel, non pas au moyen d'honoraires proportionnels, mais par un traitement fixe assuré à chaque trimestre pendant la durée des travaux. A ces conditions, l'architecte est appelé non pas à suivre l'ouvrier chaque jour, mais seulement à rédiger les projets, à donner les détails et à veiller de loin en loin à ce que l'on s'y conforme. Celui pour qui l'on bâtit, achète à l'avance et approvisionne ses matériaux nécessaires, embauche ses ouvriers et le travail se fait suivant le mode connu de nos jours sous le nom de *régie*, tandis qu'au XIIIe siècle, ce mode semble inconnu et les marques innombrables de tâcherons dont j'ai déjà dit un mot et qui couvrent nos monuments de cette époque, semblent indiquer que les ouvriers de chaque métier travaillaient à leurs pièces, que l'architecte distribuait la besogne et qu'un piqueur relevait probablement le travail de chacun.

Ce qu'il y a de bien certain, d'ailleurs, à ces époques-là, c'est que, entre le maître de l'œuvre et l'ouvrier il n'y avait pas la distance immense qui sépare aujourd'hui l'architecte des derniers exécutants, et si le maître de l'œuvre semble conserver une position indépendante et n'encourir aucune responsabilité, il n'en est pas moins la tête qui prévoit tout et sait donner des ordres en temps utile. Aussi, de ces rapports immédiats entre l'ordonnateur et l'exécutant, il est résulté un cachet d'art très-fortement empreint sur chaque partie de leurs œuvres et sur les moindres parties, comme l'expression d'une même pensée entre l'esprit qui combinait et la main qui exécutait.

III.

Pendant le XVe siècle, la place élevée qu'occupaient les maîtres des œuvres des XIIIe et XIVe siècles s'abaisse peu à peu;

aussi, ne trouvons-nous plus dans les constructions de cette époque cette unité et ce beau caractère des époques antérieures. Chaque corps de métier travaille de son côté sans direction générale. Il n'est plus question d'architecte ; un évêque, un seigneur veut-il construire ? Il fait venir chez lui maître-maçon, charpentier, sculpteur, serrurier, plombier, et chacun fait son devis, son marché et exécute son propre projet. De cette anarchie, il ne pouvait résulter que ces défauts de proportions et d'harmonie, qui ont, avec raison, fait repousser ces amas de constructions par les architectes de la Renaissance. Il est très-facile de comprendre que des hommes d'ordre et de bon sens comme Philibert Delorme, qui ne comprenait pas que l'on pût construire une cabane sans l'unité de direction, aient regardé comme barbares et indignes les procédés employés dans les constructions à la fin de la période gothique. Il faut donc dire, à la louange des architectes de la Renaissance, qu'ils surent relever leur métier avili au XVe siècle par la prépondérance des corps de métier et rendre à l'intelligence sa véritable place ; mais en refoulant le travail manuel au second rang, ils l'énervèrent et lui enlevèrent cette originalité et cette vigueur natives qu'il avait conservées jusqu'alors dans notre pays.

Aux XVIe et XVIIe siècles, l'architecture, entre les mains des maîtres-maçons et des maîtres de métiers (c'est ainsi que l'on désignait les architectes de ces époques), l'architecture, dis-je, au lieu de prendre racine dans le cœur même du pays, se fit archéologique et lettrée ; elle chercha son appui et sa direction dans l'autorité royale et ne dut son éclat qu'aux continuels assauts qui lui furent livrés par les artistes indépendants.

Nous ne parlerons pas du XVIIIe siècle. Quelle décadence chez les architectes et chez les ouvriers !

Mais aujourd'hui, au XIXe siècle, que sont-ils donc, ces

architectes et ces ouvriers? Rappellerai-je aux premiers qu'il fut des époques où on jugeait le nom de leurs pères dans l'art digne d'être inscrit au portail de nos grands édifices, à ces architectes que l'on déclare de toutes parts ennemis de la fortune publique, impuissants à trouver une architecture qu'on leur demande? Hélas! on les blâme, on se défie d'eux; ils sont débordés par un flot de constructeurs à bon marché, hommes d'affaires et de bourse, bons à tout, et bientôt enfin, l'art de l'architecture n'existera plus chez nous qu'à l'état de souvenir, s'ils ne sortent enfin de l'ornière de trois siècles, pour s'attacher à des méthodes raisonnables et pour marcher dans une voie où l'on puisse les suivre sans rougir. En architecture, comme en politique, bien connaître le passé, est, il nous semble, le meilleur moyen de préparer l'avenir. Eh bien donc, étudions le passé et notre passé à nous, architectes français, il nous révèlera certainement le secret de bien des problèmes.

Quant aux ouvriers de bâtiments, ils forment, de toutes les classes de la société, celle dont les goûts, les idées, les tendances, varient le moins. On s'est préoccupé beaucoup, il est vrai, depuis quelques années de cette classe laborieuse; on pense à lui assurer le bien-être, à la loger convenablement, à trouver des refuges à ses vieillards; enfin, le côté matériel de son existence s'est considérablement amélioré. Mais elle demande plus que son pain de chaque jour; elle veut conserver son individualité, car elle est remplie d'amour-propre; elle veut des difficultés à résoudre, car son esprit est encore plus actif que ses bras. Mais pour lui donner avantageusement ces satisfactions, il faut lui donner en même temps l'instruction, non point cette instruction qui prétend soumettre le labeur individuel à je ne sais quelles règles classiques; car c'est elle qui, énervant et faisant décliner la main-d'œuvre, est res-

ponsable de nos crises sociales. Il faut aux ouvriers une franche, une libérale instruction ; le système des corporations n'existe plus, et il faudrait le remplacer par des cours d'enseignement appliqué.

Quant au système de la concurrence, s'il est l'âme du commerce, comme on le prétend, il a de grands inconvénients, dans son influence sur la main-d'œuvre qu'il tend à avilir. Il fait employer des hommes incapables au lieu d'hommes habiles, parce que les premiers acceptent des conditions inférieures de salaire, ou bien parce qu'ils font en moins de temps et plus mal, il est vrai, tel travail demandé. Ce n'est certes pas là non plus un moyen propre à améliorer la situation de l'ouvrier.

En attendant, les architectes peuvent prendre une influence salutaire sur leurs ouvriers, s'ils veulent se donner la peine de s'occuper directement du travail qui leur est confié, et s'ils ne dédaignent pas de leur enseigner eux-mêmes les moyens les plus propres à obtenir une exécution parfaite. Que l'architecte et l'ouvrier se serrent de près et la partie sera gagnée le jour où ils comprendront tous deux les services qu'ils peuvent se rendre ; car à cet instant, ils forceront le goût public à revenir de ces erreurs avec lesquelles l'amusent ceux que j'appellerai les intrus du métier, véritables marchands à la douzaine d'idées et de dessins dont ils ne sont ni les auteurs, ni même les seuls propriétaires.

OBSERVATIONS

SUR LES

PROJETS DE HALLES CENTRALES

PRÉSENTÉES

A l'Administration Municipale de la ville de Marseille en 1870

PAR

M. Alfred VERDILLON

Membre actif.

Depuis quelque temps il est fortement question de l'établissement de halles centrales, à Marseille, par des compagnies qui proposent de les construire à leurs frais, en échange de certains priviléges à leur profit, tels que ceux de droit de place, factage, monopole de la vente à la criée et autres, pendant une période de soixante-dix ans, à la fin de laquelle ces halles deviendraient la propriété de la Ville.

Avant de passer à l'examen de chacun des plans proposés, nous allons tâcher de discuter l'opportunité de ces établissements dans de pareilles conditions.

Nous ne sommes point de ceux qui s'opposent au progrès et rejettent systématiquement, et sans discernement, tous les projets d'amélioration ; nous les acceptons au contraire de grand cœur, lorsque nous les reconnaissons utiles ; mais nous voulons qu'on les étudie avec soin et intelligence, et qu'on ne se lance pas, comme cela n'arrive

que trop souvent, dans des travaux immenses ou des obligations lointaines, qui font plus tard éprouver des regrets et causent à la Ville des embarras inextricables et souvent irréparables.

Le projet qui nous occupe dans ce moment est une de ces grandes affaires qui touchent de trop près à l'intérêt de notre ville pour que l'on ne s'en émeuve pas, puisqu'il s'agit de la subsistance de la population, et de se lier, par un de ces engagements dont la génération actuelle n'est pas destinée à voir la fin. Voilà pourquoi nous allons l'examiner avec tout le soin possible.

Cet examen nous conduira à discuter les trois questions suivantes :

1° Les halles centrales sont-elles utiles à Marseille ?

2° La population n'y trouvera-t-elle pas un sujet de renchérissement dans les denrées alimentaires ?

3° Quel avantage en retirera la municipalité ?

Sur la première question, nous dirons d'abord que les halles centrales ne sont d'aucune utilité dans notre ville. Ces établissement peuvent avoir deux buts : celui de remplacer le marché aux herbes et aux fruits, déjà existants, et celui d'y établir des revendeuses. Daus l'un et l'autre cas ces halles seront inutiles.

Quel avantage y aurait-il à supprimer le marché aux herbes, où les particuliers peuvent toujours acheter directement du producteur ? Celui de mettre à l'abri des intempéries de l'air les jardiniers et les courtières, que nous nommons *partisanes* ? Ni les uns ni les autres ne se plaignent ; on prend d'ailleurs des précautions suffisantes pour notre climat.

Mais l'utilité de centraliser les marchés est-elle bien constatée et ne vaudrait-il pas mieux, au contraire, les diviser, afin d'établir la concurrence et empêcher toute entente entre les vendeurs ?

Cette question mérite d'être étudiée.

Un des magistrats municipaux les plus distingués de notre ville et qui a laissé la réputation d'un des meilleurs administrateurs, M. Élysée Reynard, pensait comme nous. Il avait pris un arrêté pour diviser les marchés aux herbes et aux fruits, et obliger les maraîchers du sud à venir vendre leurs denrées au boulevard du Muy et ceux du nord au boulevard de la Liberté, actuellement du Nord; nous croyons cependant qu'on ne s'en trouva pas plus mal. La population avait ainsi l'avantage de ne pas être obligée de parcourir d'aussi grandes distances pour se mettre en rapport avec le producteur.

Si, au contraire, c'est pour y tenir un marché permanent, cela n'a pas de raison d'être. A Marseille, chaque quartier a une population à part, qui se nourrit d'une façon différente. Ce n'est point comme à Paris ou à Lyon, où le peuple se trouve mêlé à l'aristocratie et à la bourgeoisie; aussi croyons-nous que la division des halles et des marchés sera toujours préférable. On nous dira que ces petites halles, véritables rûches d'abeilles, qui ont été construites sous l'administration de M. Onfroy, sont délaissées; que le marché placé au haut de la rue Montaux ne trouve pas un seul marchand qui veuille s'y établir, malgré la gratuité des places. La cause en est dans la position mal choisie et surtout dans leurs constructions vicieuses, on pourrait dire extravagantes. Lorsque la halle qui avait remplacé l'ancien Poids-de-la-Farine à la Porte-de-Rome existait, elle était fréquentée; celle de Puget, celle de la Poissonnerie-Vieille et son annexe à la rue Bonnetterie, le marché de la place Dumarsais, celui du Chapitre, en plein air, sont achalandés et les habitants y trouvent une grande commodité.

Nous croyons qu'avant de songer à l'établissement d'un marché central, destiné à approvisionner les autres mar-

chés, on devrait s'occuper de la création de ces derniers ; mais il faut en choisir les emplacements et non les reléguer dans des endroits tels que le haut de la rue Montaux, qui est inabordable, et que leur construction soit commode et appropriée à leur destination, et bien différente de celles établies par M. Onfroy, qui n'offrent que des inconvénients et sont d'une structure ridicule.

Dans l'ancienne ville, ces marchés existent, mais dans les nouveaux quartiers ils manquent totalement. Il est à regretter que l'on n'ait pas rétabli le marché du Poids-de-la-Farine, sur la partie de la place de Rome qui se trouve entre la rue Lafon et le boulevard de Rome ; mais on pourrait en établir un dans le commencement du Prado, dont les abords sont très faciles, où déjà même quelques marchandes sont tolérées. Les quartiers du faubourg d'Aix et de l'ancien Lazaret en sont dépourvus. Les emplacements ne manquent pas dans cette partie de la ville. Le marché du Chapitre pourrait être amélioré. Le revers de la Plaine, du côté du levant, est éloigné des marchés actuels et il ne serait pas difficile d'y trouver un endroit convenable comme, par exemple, vers le milieu du boulevard Chave, où existent beaucoup de terrains libres. Nous ne citons ici que les principaux points qui nous paraissent les plus propices. Cette question fera l'objet d'une étude dont nous nous occuperons plus tard.

Ainsi donc, les halles centrales sont actuellement inutiles à Marseille.

2me question. — La population ne trouvera-t-elle pas dans l'établissement des halles centrales, un sujet de renchérissement dans les denrées alimentaires?

Il n'est douteux pour personne, croyons-nous, qu'il ne doive en résulter une aggravation dans la cherté des vivres qui sont déjà hors de prix ; et, en effet, le simple bon sens indique que la Compagnie, quelle qu'elle soit,

espère y trouver un bénéfice et même considérable, car, sans cela, elle ne l'entreprendrait pas. Et ce bénéfice, qui le paiera, si ce n'est le consommateur? C'est toujours sur lui que tombent les augmentations d'impôts ; c'est incontestable. Les plus modérés portent à 0,50 centimes par jour et par mètre carré la redevance des emplacements occupés par les marchandes, et, chacune occupant une superficie de quatre mètres au moins, cela fait 2 francs par jour. Aujourd'hui, cet emplacement ne leur coûte que 1 franc, et c'est au bénéfice de la Ville. Mais, quel que soit le taux de cette redevance, il est certain que la Compagnie établira des droits, soit de place, soit de factage ou autres, pour rentrer dans l'intérêt et l'amortissement de la somme avancée pour l'acquisition des terrains et les constructions, pour son bénéfice présumé, ses frais et ses dépenses, que l'on appelle vulgairement d'état-major, et qui ne sont pas les moindres.

Aucun des trois auteurs des projets ne donne le chiffre du coût de l'établissement qu'il propose, et ce n'est point, croyons-nous, sans raison. M. Pollonnais, seul, nous donne une idée des sommes qu'il suppose devoir être dépensées dans son projet. Il demande à la Municipalité l'obligation d'assurer à sa Compagnie l'intérêt à 4 0/0, et dit que cet intérêt varierait très peu autour de 300,000 fr.; en d'autres termes, il évalue la dépense à 8 millions, et on sait combien sont véridiques les chiffres posés par les auteurs des avant-projets.

Les deux autres se taisent sur la question financière.

Établissons seulement une dépense de 10 millions et nous serons bien au-dessous de la vérité ; ce sera 10 millions, plus les intérêts de 10 millions pendant soixante-dix ans, que la population sera appelée à payer sur sa nourriture. On aura beau dire que cela se fera par amortissement et sans que l'on s'en aperçoive, il n'en est pas moins

vrai qu'au fond c'est la somme à rembourser, sans compter les bénéfices de la Compagnie et des directeurs. Eh bien ! pendant soixante-dix ans, les intérêts de 10 millions à 5 0/0 font 35 millions qui, joints au capital de 10 millions, font 45 millions ; or, 45 millions payables en soixante-dix ans font 642,000 francs par an.

Il faut y ajouter les frais de régie et autres qui seraient comptés bien bas à 60,000 francs ; cela fera 700,000 francs que la population sera obligée de payer. Voilà donc l'impôt nouveau qui serait ajouté aux charges énormes qui pèsent déjà sur la population ; mais cette dépense serait presque double si l'on adoptait l'emplacement proposé derrière la Bourse. Les terrains seuls coûteraient environ de six à sept millions. En effet, l'espace demandé par les auteurs du projet étant de 13,000 mètres à exproprier, réduits à 11,000 environ, en déduisant les rues, cela ferait 5,500,000 francs, en prenant pour base le prix de 500 francs par mètre, qui est la moyenne de celui payé lors des expropriations de la rue Impériale, dont une grande partie, cependant, était dans de moins bonnes conditions que les immeubles à exproprier pour les halles et les rues adjacentes.

3me question. — Quels avantages pour la Municipalité ?

C'est en vain qu'on nous dira, au bout de soixante-dix ans : vous serez en possession de ces grands marchés. Oui, mais il faut les payer, peu à peu il est vrai, mais l'argent n'en sortira pas moins de la Ville ; ce sera, si l'on veut, un emprunt déguisé, dont les intérêts et l'amortissement seront payés en partie par la population et en partie par la Ville qui sera privée de ses droits de place. Or, celle-ci n'est pas en position de faire ce sacrifice, car ses finances sont obérées ; elle a de la peine à arriver à payer ses engagements sans emprunt, et on lui enlèverait encore une res-

source dont elle ne peut se passer, à moins d'augmenter les impositions actuelles, ce qui est impossible.

Des édifices de ce genre, en fer, vitrerie, boiserie, persiennes, couverts en zinc, sujets à des réparations continuelles, dans quel état seront-ils au bout de soixante-dix ans? On sait qu'en pareil cas les Compagnies, surtout à l'approche de l'expiration de leur bail, ne sont pas tentées d'en renouveler les parties qui ne sont pas en bon état. Cela donne souvent lieu à des procès qui ne sont pas toujours, malheureusement, favorables aux villes, et puis, dans soixante-dix ans, n'aura-t-on rien trouvé de plus commode que ces constructions?

Les halles centrales, telles que les présentent les prospectus des faiseurs de projets, constitueront un véritable monopole. Or, tout monopole est en général un sujet de renchérissement. Nous en avons assez déjà du monopole du gaz, du monopole des omnibus, qui coûte un quart de million, à peu près, aujourd'hui à la Ville, sans toutefois satisfaire la population. Faut-il mettre encore entre les mains du monopole notre nourriture quotidienne? Il peut arriver telle circonstance où l'on soit obligé de prendre des mesures, pour les subsistances, en contradiction avec les engagements envers la Compagnie, et alors procès et indemnités. Il se peut aussi qu'on trouve des moyens pour arriver à diminuer la cherté des vivres et on ne pourra les mettre en usage, lié que l'on sera avec la Compagnie; il faudra attendre, pour les mettre à exécution, la fin d'un bail éternel pour nous.

Depuis quelques années, on a mis la suppression des octrois à l'ordre du jour, dans le but de faire cesser la cherté des vivres, et le Gouvernement s'en est occupé sérieusement dans ces derniers temps. Nous croyons cette suppression impossible pour les grandes villes, la nôtre surtout qui n'a d'autres ressources; et au moment où on

se préoccupe de diminuer les impôts sur l'alimentation, on vient nous en proposer de nouveaux !

On nous parle des avantages que doivent procurer les halles centrales, mais on a soin de ne point les indiquer. Que les faiseurs de projets fassent les halles pour leur propre compte, nous y consentons bien volontiers, mais qu'on ne leur accorde ni privilége ni monopole. Il est certain que si vendeurs et acheteurs y trouvent leur avantage, ils fréquenteront ces halles, et la Compagnie aura tout à gagner. Jusqu'à ce qu'on nous ait démontré mathématiquement que ces prétendus avantages compenseront au-delà les nouveaux impôts, nous nous obstinerons à les repousser.

Dans un des mémoires présentés au Conseil municipal, on fait ressortir que, par le moyen des halles centrales, les abus existants seraient supprimés. On a voulu parler, sans doute, de l'entremise de la courtière ou partisane, qui prend 5 0/0 au producteur, sur la vente.

Depuis que les hommes sont réunis en société, il y a des abus ; on peut les corriger, mais non les supprimer. A côté de celui que l'on supprime, il s'en crée de nouveaux, pires souvent que celui qu'on a voulu extirper.

L'intermédiaire est malheureusement indispensable ; on a essayé de le supprimer, mais sans succès. Vaut-il mieux qu'il y ait un seul intermédiaire au lieu de deux cents? Le Gouvernement ne l'a pas pensé ainsi, puisqu'il a cru avantageux pour le commerce de faire cesser le privilége du courtage. Ici on entrerait dans une voie opposée, en monopolisant, en une seule main, l'entremise entre l'agriculteur et l'acheteur qui, d'ailleurs, presque jamais, ne pourra se dispenser d'en passer par les marchands ou acheteurs en gros. Ce serait donc le contraire de ce que l'on a voulu faire : mettre le consommateur en contact direct avec le producteur.

La vente à la criée, dont on demande le monopole, sera-t-elle favorable au consommateur? Nous craignons qu'il n'arrive pour les herbages comme pour le poisson : la vente à la criée est dans l'intérêt du pêcheur. Nous croyons cependant qu'elle n'a pas tenu tout ce qu'elle promettait pour la population. Mais actuellement, l'Administration est libre de faire cesser ce mode de vente lorsque cela lui paraîtra avantageux. Elle ne pourra en faire de même avec l'engagement qu'elle prendra envers la Compagnie.

Les abus actuels ne sont peut-être pas aussi graves qu'on veut bien le dire. Cette question devrait être étudiée avec soin pour corriger ceux qui seraient susceptibles de l'être. Quant à nous, nous croyons qu'il est difficile de rapprocher davantage le consommateur du producteur qu'il ne l'est dans le système actuel. Au reste, ce n'est point dans le marché aux herbes et aux fruits qu'il existe le plus d'abus : c'est principalement dans la boulangerie, dans la poissonnerie et dans la boucherie surtout.

Les mémoires des faiseurs de projets nous parlent beaucoup des halles centrales de Paris et de diverses villes. Nous ne connaissons point ces dernières, ni la manière dont on a procédé pour arriver à leur construction; et d'ailleurs, ces villes peuvent être dans d'autres conditions que la nôtre; mais pour celles de Paris, nous pouvons affirmer qu'on ne peut les citer pour exemple dans l'affaire que l'on propose aujourd'hui à notre Administration.

Les halles centrales de Paris ne sont point une propriété particulière, elles appartiennent à la Ville.

Le marché qu'elles ont remplacé a de tout temps existé; elles ont été agrandies, d'abord, en 1847, puis en 1852, puis dans les dernières années, toujours aux dépens de la Ville; mais elles ne constituent point un monopole. Elles ont pour but, surtout, d'alimenter les petits marchés qui

y sont nombreux et qui n'existent pas chez nous en proportion de l'étendue de notre ville. L'Administration peut en affermer le produit et la vente à la criée, même pour plusieurs années, comme mesure financière, ainsi que l'étaient tous les impôts avant la Révolution et que cela se pratique en bien des endroits. Elle en est cependant seule maîtresse et peut, le jour où elle le voudra, en disposer à son gré.

Dans ces conditions, nous ne nous opposerions pas à l'établissement des halles centrales, quoique nous n'en comprenions point la nécessité actuelle, jusqu'à ce que les marchés dont nous avons parlé soient créés, si les finances de la Ville étaient assez prospères pour lui permettre de les exécuter elle-même. Ce que nous repoussons, c'est le monopole, le privilége, l'immixtion d'une compagnie dans une affaire municipale et dans notre alimentation, lorsque le besoin impérieux ne s'en fait pas sentir. Ce sont les impôts nouveaux qui occasionneraient cette concession ; ce sont ces engagements lointains qu'on nous demande, dont nous ne pouvons prévoir toutes les conséquences qui peuvent être un jour désastreuses pour la Ville et pour la population, car si *quindecim annos grande mortalis ævi spacium, quid de septuaginta annis ?*

Nous allons maintenant envisager la question sous un autre point de vue : c'est celui des emplacements et des projets présentés à l'Administration municipale.

Trois projets sont en présence :

1° Celui de M. Pollonnais.

2° Celui de M. Langlois.

3° Celui de MM. Bousquet père et fils.

Le premier projet place les halles centrales sur le nouveau cours Lieutaud, entre ce cours, au couchant ; l'escalier de la rue Estelle, au midi ; le coin de la rue Neuve, au nord ; au levant, l'emplacement est déterminé par un

mur de soutènement des terrains du cours Jullien, formant, dans les parties les plus profondes, des magasins semblables, pour l'effet, à ceux qui forment le soubassement de la cathédrale.

Nous ne pouvons dissimuler le mauvais choix de cet emplacement; sans doute les terrains en seraient peu coûteux, et quoiqu'ils ne soient pas en rapport, comme position, avec la qualification donnée aux halles, il ne serait pas moins central que le marché actuel du cours Jullien. Mais il y a un inconvénient très grave, c'est l'absence de tout air du côté du levant, du midi et du nord; de ces trois côtés, elle serait entourée de terrains d'une hauteur moyenne de 20 mètres environ, sans aucune issue; en sorte que la halle se trouverait encaissée, ayant sa grande façade principale au couchant, l'exposition la plus chaude. Il est vrai que sur le derrière et les côtés on établirait des rues de 12 mètres de largeur, mais cela ne suffirait pas, et il n'y a qu'à voir le plan d'élévation de l'édifice, qui a été distribué en dehors du mémoire, pour juger de combien elle serait resserrée et privée entièrement de courants d'air, dans un pays comme le nôtre, où l'air est si nécessaire à ces sortes d'établissements.

Le deuxième projet, celui de M. Langlois, établit ces halles dans la même position; mais avec cette différence que celui-ci voudrait prolonger la rue Moustiers aux frais de la Ville, bien entendu, et y faire pour monter au boulevard du Musée, un escalier semblable à celui de la rue Estelle. Ce serait dans cet espace qu'il établirait les halles, en empiétant sur le cours Jullien, de manière à rendre ce cours plus étroit, en certaines parties, que le boulevard du Musée, auquel il fait suite. Ce serait déjà un inconvénient; mais il en est un bien plus grave, c'est celui de donner trois étages à la halle. Le premier, en forme de magasin, servirait de soubassement; le deuxième aurait son entrée

au milieu des escaliers de la rue Estelle et de la rue Moustiers; le troisième serait au niveau du cours Jullien. Un escalier principal, prenant son origine sur le cours Lieutaud, relierait les trois étages.

Ce projet aurait le même inconvénient que le précédent pour les deux étages inférieurs, mais il aurait celui, plus désastreux encore, d'avoir un nombre de marches assez considérable et des étages superposés, inconvénient très grave, surtout dans les journées de pluie et de boue. Ce projet nous paraît inacceptable, plus inacceptable encore que celui de M. Pollonnais; tous deux, au reste, paraissent avoir été relégués au deuxième plan.

Enfin, le troisième projet est celui de MM. Bousquet père et fils. Nous nous étendrons un peu plus longuement sur celui-ci, parce que c'est celui qui a le plus souri aux amateurs de nouveauté et qui a eu le plus de réclames dans les journaux. Les inconvénients de ce plan, tel qu'il a été présenté, sont nombreux; il a, en outre, celui de donner lieu à des dépenses beaucoup plus considérables.

Les auteurs du projet placent les halles entre la Grand'-Rue et la place Janguin au nord, la rue Belsunce au couchant, la rue de la Pyramide au levant, et au midi, les îles de maisons qui sont entre le coin de la rue de la Pyramide et de la place des Hommes et entre les rues du Pont et Belsunce, en coupant le haut des rues Pavé-d'Amour, Fontaine-d'Arméný, du Pin et Pierre-qui-Rage.

Ils font là un parallélogramme de fantaisie, ne se raccordant ni avec la Bourse, qui se trouve à peu de distance, au midi, ni avec le prolongement de la rue Saint-Ferréol, qu'ils se plaisent à croire que l'on exécutera un jour, ni avec la rue Belsunce qui forme un de ses côtés. La façade nord, seule, est parallèle à la Grand'Rue. Ces messieurs voudraient prendre la place Janguin comme annexe ; mais c'est un détail, nous croyons qu'ils n'y

tiennent pas essentiellement et qu'au besoin ils y renonceraient.

Dans divers articles de journaux, évidemment écrits pour les besoins de la cause, on parle du prolongement de la rue Saint-Ferréol comme devant faire partie du programme à exécuter aux frais de la Compagnie. Mais MM. Bousquet père et fils, dans une brochure qui a paru dernièrement, démentent cette assertion ; c'est pourquoi nous n'en parlerons pas.

Un des avantages que le mémoire met en avant, c'est la régénération des vieux quartiers, que l'édilité marseillaise, dit-il, poursuit énergiquement. Nous croyons que les auteurs sont dans l'erreur et que la création de la rue Impériale et de ses annexes ont un peu guéri notre administration de cette fièvre. Nous ne discuterons ni l'opportunité, ni les inconvénients de cette régénération par les moyens que proposent les auteurs, ni le trouble que cela porterait dans une population d'environ 80,000 âmes; mais voyons si ces quartiers ont besoin de génération et si le projet Bousquet les améliorerait.

La Graud'Rue va être élargie par la Ville, d'après une délibération récente du Conseil. Les rues de la Pyramide, Requis-Novis, Pierre-qui-Rage, des Templiers sont larges, relativement au quartier. La rue Belsunce vient d'être élargie et alignée, lors de l'établissement de la rue Impériale. Il ne reste donc qu'une petite partie des rues Fontaine-d'Armény et du Pin ; les rue Triperie, Cuiraterie, des Graffins et du Pont, celle-ci très courte, qui soient étroites et encore ne le sont pas tellement qu'on puisse les regarder comme insalubres. Que ferait le projet en question ? Il ferait de la rue Belsunce une place triangulaire, une autre place irrégulière, joignant celle-ci entre la rue du Pont, celle des Templiers et de la Cuiraterie, laisserait entre la rue de la Pyramide et la rue projetée du côté et

des halles, un triangle si petit et si isolé qu'on ne pourrait pas y établir de construction, et tout cela sans aucune compensation pour la voirie, si ce n'est une rue entre la rue Pavé-d'Amour et les places projetées dont nous venons de parler. Ce projet ne donnerait que des irrégularités et nous en avons assez de celles produites par la création de la rue Impériale et ses amorces.

Nous avons observé plus haut que l'emplacement de ces halles coûterait environ 6 millions, ce qui porterait de 12 à 14 millions les dépenses du projet et occasionnerait un impôt de près d'un million par an.

En résumé, aucun des trois projets n'est étudié; c'est une idée émise en l'air. Tous se ressentent de la précipitation avec laquelle on cherche à faire une affaire lucrative; peu importe les inconvénients qui résultent de tel ou tel emplacement. Cela est tellement vrai, que nous avons appris que l'auteur du projet Pollonnais, voyant son plan peu goûté, aurait l'intention de proposer d'établir les halles immédiatement derrière la Bourse.

Nous terminerons en concluant que les halles centrales, dans les conditions que l'on propose de les exécuter, seront non seulement inutiles, mais encore très nuisibles à la population et à la Ville; et, en demandant que l'on n'engage pas inconsidérément, non seulement notre avenir, mais encore celui de nos enfants et petits-enfants, dans une affaire aussi grave que celle que l'on propose à notre Administration, et qu'avant de songer à construire un marché, destiné à approvisionner les autres, on s'occupe de la création des petits marchés plus utiles à la population.

ERRATUM

AUX

SOUVENIRS MARSEILLAIS

XVIII° SIÈCLE

Publiés par la *Revue de Marseille et de Provence*.

La Direction de la *Revue de Marseille* a eu l'heureuse pensée de nous donner, dans son numéro d'octobre 1870, un extrait de *l'Espion Anglais* de 1778, qui nous fait un peu connaître ce que nous appellerons la société de Marseille avant la Révolution.

L'état réel, intime de notre cité, à ce moment, ne nous a pas encore été présenté, et cependant lui seul nous donnerait l'explication vraie de quelques-uns de ces points de l'histoire locale qui s'affirment avec la seule brutalité du fait, mais dont la cause, le principe ne nous ont point encore été révélés.

Il nous expliquerait réellement ce mouvement social prodigieux de nos pères, de 1770 à cette convocation des Etats-généraux, éclatant pour le plus grand nombre d'entre eux, comme une catastrophe imprévue, alors qu'elle n'était que le résultat nécessaire, mathématique d'un état complexe antérieur.

Il nous ferait connaître les aspirations secrètes, la vie intime des autorités, des coteries, des clubs, des loges, des

confréries, des corporations de notre bonne ville à cette époque.

Les derniers témoins de ces temps ne sont déjà plus; quelques jours, quelques années encore, et ceux qui, comme nous, peuvent dire aujourd'hui : *ego enim accepi*, ceux-là aussi ne seront plus.

Espérons qu'ils ne mourront point tout entiers et qu'ils auront le temps de transmettre à leurs survivants les souvenirs que la famille leur confia.

Quel est cet *Espion anglais*? Ceux dont l'opinion fait loi, votre président et votre vice-président en exercice, pensent qu'il n'était Anglais que d'appellation, et qu'en lisant ses mémoires, il est très facile de reconnaître un Marseillais de vieille roche, courtier, notaire, franc-maçon, prieur, syndic de la vénérable confrérie de Notre-Dame-de-Confession, membre de l'Académie, secrétaire du Chapitre de Saint-Victor, etc., etc. Cet homme aimait avec passion Marseille dans son passé, son présent et son avenir; il l'aima jusqu'à la mort, la mort de misère dans un cachot italien (1).

Cet extrait de *l'Espion Anglais*, que nous donne la *Revue*, nous permet seulement d'apprécier les sentiments de nos anciens sur la guerre de l'Indépendance; ces sentiments d'affection pour les *insurgents* étaient encore plus vifs, plus énergiques, si nous en croyons la tradition qui nous les retraça dans notre enfance.

En transcrivant les appréciations de milord Tout-yeux, le copiste de la *Revue* a oublié, volontairement ou involontairement, cinq ou six mots (2); nous croyons même qu'il y a interversion dans certaine partie du texte, qu'il y a erreur dans l'indication de la pagination; mais peu importe, c'est toujours de la part de la *Revue* une heu-

(1) Le lecteur est prié de ne pas chercher les *notes* auxquels les chiffres intercalés dans le texte ont mission de le renvoyer. Ces notes seront publiées ultérieurement.

reuse idée, un précédent à suivre, que de chercher les éléments, les documents de l'histoire de Marseille, même hors de Marseille.

L'observateur le moins attentif comme le magistrat sait que, malheureusement, bien des circonstances empêchent, tous les jours, la constatation, la simple énonciation de certains faits matériels, de certains délits ou même de certains crimes, dans les lieux où ils sont commis. Les masses les ignorent au moment de leur perpétration et les ignoreront toujours (3).

Pour de tels récits, la plume de l'étranger, écrivant chez lui, loin de tout péril, de toute vengeance, serait, dans certains moments, seule libre et indépendante; l'anonyme ou le pseudonyme que l'on devine bien souvent, quand il sert le bien, peut encore chez lui, dans certaines circonstances, jouir d'une semi-liberté pour l'indication bien restreinte de certains faits généraux.

Un espion, quelque intelligent qu'il soit, peut se tromper quelquefois dans ses rapports; commettre volontairement ou non quelque petite erreur de nom, de date ou de profession. C'est ce qui est arrivé, croyons-nous, à milord All' eye, qui nous pardonnera la rectification que nous désirons, après un siècle, faire à sa lettre.

Notre rectification d'aujourd'hui est bien peu de chose; nous croyons qu'il y a dans un nom de famille une seule lettre à changer et qu'il faut mettre un *F*, au lieu d'un *V*.

Milord Tout-yeux indique maître *Vauchier*, créole, avocat de notre ville, comme l'auteur du cantique de Fondation, en treize couplets, et que les treize frères, *qui ne sont pas tout à fait des frères pénitents*, ainsi qu'il a soin de le constater, chantent en l'honneur des *insurgents*.

Milord s'est trompé, croyons-nous, en écrivant Mᵉ Vauchier : c'est Mᵉ *Fauchier* qu'il faut lire.

Voici la justification de notre version :

De 1770 à 1790, nous ne trouvons pas d'avocat Vauchier à Marseille. Nous avons parcouru les vingt-un volumes de Grosson, qui, chaque année, nous donne, avec soin, « la liste (tableau) des avocats en la Cour immatriculés « en la Sénéchaussée de Marseille, suivant l'ordre de « leur réception au Parlement, copiée sur la matricule du « sénéchal. »

Nous avons fait la même recherche pour les procureurs, devenus aujourd'hui, avec la marche du siècle, les avoués, pensant que Milord serait bien excusable d'avoir confondu les avocats avec les procureurs, et nous n'avons pas rencontré une seule fois le nom de Vauchier.

Nous avons encore parcouru un vieux registre où sont bien des indications et documents concernant l'Ordre des avocats de Marseille dans la dernière moitié du XVIII[e] siècle, cherchant le nom indiqué par notre espion ; nous avons toujours obtenu le même résultat négatif.

Mais le résultat de nos recherches nous rapproche bien du travail de Milord All'eye. Si nous ne trouvons point d'avocat *Vauchier*, nom peu ou pas répandu à Marseille, il y a un siècle, nous trouvons celui de *Fauchier*. Ainsi, une seule lettre nous divise.

Nous lisons dans un registre remontant à plus d'un siècle :

« Le 15 novembre 1773, jour de lundi, après la Saint-« Martin et après le serment prêté, les avocats s'étant « assemblés pour la nomination des syndics, ils nomment : « *Richard* père, premier syndic, et *Fauchier*, Jean-Pierre, « second syndic (4). »

Aussi, l'*Almanach* de Grosson, de l'année 1774, nous donnant exactement la copie de la liste matricule, nous y trouvons M[e] *Fauchier*, Jean-Pierre, second syndic, rue de la Calade.

En 1776, Mᵉ *Fauchier* quitte la rue de la Calade, trop éloignée probablement du centre juridique de cette époque, et vient s'établir rue de la Salle, où nous le trouvons au moment où il fait son cantique en l'honneur des *insurgents*; car, pour nous, il n'est pas douteux qu'il faut rectifier le nom de *Vauchier*, dans l'*Espion Anglais*, et lire *Fauchier*.

Le 8 novembre 1777, Mᵉ *Fauchier* fait partie d'une assemblée générale de l'Ordre délibérant, *una voce, nemine discrepante*. Autre temps, autres avocats (5).

En 1783, Mᵉ *Fauchier* est encore à la rue de la Salle.

Depuis 1769, le personnel de l'Ordre dans notre ville n'avait cessé de suivre un mouvement ascendant.

En 1770, le tableau des avocats en la Cour postulant à Marseille ne comptait que trente-six noms. En 1784, ce nombre a presque doublé. L'Ordre compte soixante-sept membres inscrits (6).

Mᵉ *Fauchier* est le trente-sixième, mais il n'est plus à Marseille; le tableau l'indique à Paris; en 1785 et 1786, il y figure encore, mais sans aucune indication de domicile ou de résidence.

En 1787 et les années suivantes, le nom de Mᵉ *Fauchier* disparait complètement du tableau.

Le vieux registre que nous avons feuilleté ne nous indique point les motifs qui déterminèrent Mᵉ *Fauchier* à s'éloigner de Marseille.

Les archives de l'Ordre que les avocats de notre ville conservent probablement avec un légitime orgueil (7), pourraient seules, peut-être, nous les révéler, à moins qu'il n'en soit des archives de l'Ordre des avocats de Marseille comme de celles d'une Société savante que vous pouvez connaître (8).

LE TEMPLE

DE LA

VÉNÉRABLE MÈRE LOGE ÉCOSSAISE

DE FRANCE

A L'ORIENT DE MARSEILLE

1765

Nous avions l'honneur de vous dire dans notre dernière réunion, Messieurs et chers confrères, que c'est une bonne inspiration de la part de la plus ancienne *Revue* de notre ville, de chercher des documents pour l'histoire de Marseille, hors de Marseille, hors de la France même. Pour justifier notre pensée, nous ajoutions que le témoin régnicole de bien des événements se passant sous ses yeux n'a presque jamais, dans toutes les circonstances, la faculté, la liberté de les raconter sincèrement, alors même qu'il emprunte le voile, bien souvent transparent, du pseudonyme ou celui plus prudent de l'anonyme.

Les jours dans lesquels vous vivez ont dû vous démontrer la sagesse, la nécessité du procédé historique de la prudente *Revue*.

Aussi, laissant à ceux qui nous suivront le soin de rompre, après de longues années, le silence des temps présents sur bien des causes et des faits que nous connaissons en partie seulement (1), nous venons aujourd'hui apporter une nouvelle pièce à l'appui de notre assertion, en vous

(1) Les notes relatives à ce mémoire seront publiées ultérieurement.

donnant la description du grand temple maçonnique de notre ville, par nous traduite d'un ouvrage publié à Londres en 1785 (2).

Mais avant de continuer, ou plutôt de commencer cette lecture, nous vous devons un mot d'explication aussi personnel que nécessaire pour justifier comment nous pourrons vous dire encore, en parlant de plus d'un siècle, comme nous l'avons déjà écrit plusieurs fois : *Ego enim accepi* (3).

Né en 1810, privé de notre mère en 1814, nous fûmes recueilli par notre aïeul maternel, l'avocat Cresp, né en 1750, mort en 1828. Notre enfance, une grande partie de notre jeunesse se sont écoulées dans son intérieur, en sa continuelle présence. L'excentricité de notre esprit, investigateur au suprême degré, plaisait au vieillard et à ses amis du collége de l'Oratoire (4) qui furent (les extrêmes se touchant) les premiers amis de nos premières années. C'étaient, notamment, l'avocat Capus (5), l'assesseur dont nous avons vu s'éteindre de nos jours le nom si marseillais ; Dessoliers, le père ou plutôt le grand-père de ceux qui peuvent exister aujourd'hui (6) ; Jullien de Madon (7) ; Boude père, *lou caoussatier* (8) ; Fiquet le parfumeur (9) ; le brave commandant Sardou, qui nous a quittés, il y a quelques années seulement, à l'âge de 92 ans (10), Mourriès le père (11) et tant d'autres, toujours présents à nos côtés.

Notre enfance a reçu de ces vieillards cette tradition dont nous venons quelquefois vous rendre les dépositaires avant de passer, comme ont passé ceux qui nous l'avaient transmise.

L'un d'eux, Jullien de Madon, en nous racontant les événements politiques de la fin du siècle dernier à Marseille, y mêlait bien souvent des digressions sur *la Mère Loge écossaise de France* (12) ; il nous décrivait ses tra-

vaux, ses discussions, ses dispositions intérieures, sa magnificence.

Nous avons eu le tort, nous et quelques autres (13), de ne point mettre par écrit ce qu'il nous disait ; mais nous avions vingt ans alors, et, quoique heureux d'entendre les récits du vieillard, nous n'attachions pas assez d'importance, en ce moment, au souvenir des anciens de notre ville. La mort est venue nous séparer d'eux, nous, bien jeune encore, eux, vieillards robustes et caustiques comme peu d'entre nous le seront peut-être au moment du suprême départ.

L'existence de Jullien de Madon réunit deux affections qu'il serait bien difficile de concilier aujourd'hui, mais il n'en était pas ainsi, il y a un siècle : il aima passionnément la chapelle des Frères réformés pénitents carmelins et la *vénérable Mère Loge écossaise de France à l'Orient de Marseille*. Il les aima d'un égal amour, désolé de survivre à l'une, heureux d'être *sépulturé* régulièrement par l'autre ; son bonheur eût été complet, si toutes les deux avaient présidé à ses funérailles.

Bien des années se sont écoulées, nous sommes devenu vieux à notre tour, peut-être même avant le temps, mais les souvenirs que nous confia la causerie des anciens amis de nos premières années, n'ont point encore passé et quelquefois le désir d'en photographier quelques-uns a traversé notre pensée, car souvent, dans nos rêves éveillés de 1765 à 1793, nous assistons dans le temple maçonnique, à la réunion de ces hommes éminents que la tempête allait arracher à leurs rêves de liberté absolue et de perfection humanitaire.

Voulant dans cette pensée, il y a quelques années, justifier nos souvenirs par des textes et des pièces à l'appui, si nous pouvons ainsi parler, nous cherchâmes dans les livres de la dernière moitié du XVIIIe siècle, imprimés

à Marseille ou en France, quelques traces, quelques indications précises sur l'existence du rit écossais et sur son temple dans notre ville, mais ce fut bien inutilement.

Un auteur essentiellement marseillais, que les savants d'aujourd'hui ménagent fort peu, à cause de ses erreurs sur les temps anciens et de son ignorance des chartes, mais que vous nous permettrez de citer presque aussi souvent que le fait Augustin Fabre, sans le mépriser autant, Grosson, qui nous a colligé tant de documents, d'indications importantes sur notre cité dont il aimait à dire avec un légitime orgueil : *cogitavi dies antiquos*, Grosson, dans les vingt-un volumes de ces Almanachs de Marseille, dont notre excellent collègue, M. J. Von Kothen a dressé les tables alphabétiques et méthodiques, ne parle qu'une ou deux fois et très-brièvement de la franc-maçonnerie à Marseille (16) ; il le fait volontairement, en dépit de la vérité, enchanté de mystifier ses lecteurs, car il était, lui, franc-maçon et adjoint à l'orateur de la vénérable Mère Loge écossaise de France à l'Orient de Marseille (17).

Nous pensâmes être plus heureux en nous adressant à l'un de vos membres actifs et des plus actifs, dont un sommeil forcé suspend le terrible maillet, mais il était bien jeune, le Docteur (18), pour des traditions antérieures à 1789.

Nous ne nous rebutâmes point ; nous écrivîmes, en nous déclarant loyalement profane, au Souverain Prince, Grand Commandeur, Maître *ad vitam* de l'Ordre écossais.

La réponse bienveillante du libre-penseur, qui devait, comme tous ceux réellement dignes de ce titre, s'éteindre dans les bras de la foi catholique (19), ne put nous préciser aucun fait, aucune date ; mais il nous engageait à venir à Paris, rue de la Victoire, consulter le secrétaire du Souverain Conseil.

Nous n'hésitâmes pas, nous fîmes le voyage de Paris.

Un malheur de famille retenait loin de la capitale M. Viennet (20), mais nous trouvâmes dans l'obligeant M. de la Jonquière un franc Provençal qui nous dit, après nous avoir écouté avec une admirable patience : « Mon cher Monsieur, vous en savez plus que nous sur votre loge .» Le compliment était flatteur, mais peu instructif.

Dans notre conversation franc-maçonnique, nous eûmes l'occasion de lui parler d'un article publié dans *l'Annuaire encyclopédique du XIXe siècle*, 1861-1862, signé : *Le Blanc de Marconnais* (21), et ne faisant remonter le rit écossais qu'au commencement du XIXe siècle.

« C'est un transfuge, nous répondit M. de la Jonquière ; je le connais beaucoup; il a quitté le Souverain Conseil pour le Grand Orient; c'est l'intérêt qui l'a guidé, mais il a des documents nombreux et très curieux (22). Vous me paraissez de force à ne pas vous rebuter aisément ; allez au Marais, rue Saint-Claude, n° 26, sur le derrière, dans la troisième cour, au 3e étage, vous y trouverez le seul homme qui puisse vous renseigner. »

Le *ver rongeur* nous y transportait immédiatement.

Le vieillard qui nous reçut n'avait plus de foi maçonnique; il passait alternativement du Souverain Conseil au Grand Orient, mais il fut heureux de nous donner ses appréciations, de nous communiquer son immense correspondance, de nous désigner les livres, les titres dans lesquels nous pourrions trouver les justifications de nos souvenirs; il nous indiqua notamment un livre imprimé à Londres en 1785, dans lequel il nous assura que nous trouverions la description arithmétique, statistique du temple maçonnique de plusieurs de nos vieux amis.

Nous fîmes venir le volume de Londres, mais nous ne donnâmes point suite à notre projet, Augustin Fabre, qui avait colligé plus de trois cent quatre-vingts cartons de

pièces et documents sur Marseille (23), nous ayant assuré plusieurs fois qu'il voulait publier un grand ouvrage sur les institutions hospitalières, judiciaires, politiques, financières de Marseille, sur les mœurs et la société de notre ville, dans le siècle dernier.

Les années avançaient, le vieux Marseillais (24) n'avait publié encore que deux volumes de son ouvrage, *les Institutions hospitalières ;* il voyait sans crainte la mort assez proche, mais il ne voulait point être pris au dépourvu par elle ; il cherchait une forme moins savante et plus familière pour mettre en œuvre ses riches documents sur notre ville : les anciennes rues de Marseille, démolies en 1862, furent la première réalisation de cette pensée. — Les rues et le terroir de Marseille devaient suivre.

Le cadre élastique de l'ouvrage annoncé permettait à l'auteur de sauver des suites de l'oubli tous ses documents colligés avec tant de peine, et de causer encore avec nous de Marseille, jusqu'à sa dernière heure, et, grâce à l'un de vos membres les plus distingués, de continuer encore de son tombeau (25).

Quand les *Rues de Marseille* furent publiées par Augustin Fabre, qui possédait, par Henry Reymonet, une partie des registres de ces francs-maçons écossais (26), nous pensâmes qu'il était plus que sage pour nous de renoncer à l'idée de vous donner une notice sur cette Vénérable Mère Loge Écossaise de France à l'Orient de Marseille, dont nous sommes peut-être, bien à notre insu, un louveteau involontaire ; aussi, laissant de côté les souvenirs que nous avait transmis le *vénérable* dont la mordante et bizarre excentricité, peut-être encore présente à la mémoire des anciens d'entre vous, nous fûmes persuadé que nous découvririons dans ces volumes beaucoup plus de renseignements, d'indications, de souvenirs, que nous n'avions pu nous en procurer jusqu'à ce jour.

Nous avons parcouru avec avidité les cinq volumes des *Rues de Marseille*, sans oublier la table de notre bon confrère M. Louis Camoin.

Nous avons trouvé dans le travail d'Augustin Fabre un long extrait du tableau imprimé des Frères de la Loge, pour l'année 1783, suivi de la liste de plusieurs de ses filles et de quelques indications sur la seconde période de son existence (28).

Mais nous y avons vainement cherché ce que nous désirions connaître : la description du temple de la Mère Loge écossaise de France et un récit de ses longues luttes avec le Grand-Orient, pour défendre contre son despotisme, nouveau alors, l'existence de la franc-maçonnerie autonome (29).

Désespérant de trouver désormais dans les auteurs de notre ville ces renseignements, ces faits, ces documents que nous voudrions conserver, et suivant le précédent de la *Revue de Marseille*, c'est à l'étranger que nous avons demandé ce qui se passait parmi nous, il y a un siècle. Nous allons vous transmettre sa réponse, en vous donnant aujourd'hui, tant bien que mal et après ce trop long préambule, la traduction de la partie de l'ouvrage anglais renfermant la description de ce temple de Marseille, le plus célèbre à cette époque dans l'univers franc-maçonnique.

« La franc-maçonnerie possède à Marseille un temple « magnifique, sous le nom de Loge de Saint-Jean (30).

« Ses proportions sont les suivantes :

« Longueur, 58 pieds.

« Largeur, 30 id.

« Hauteur, 42 id. »

(Notons, pour vos exigences statistiques, que ces pieds sont des pieds anglais.)

« Au fond du temple est placé, sous un baldaquin doré,

« avec quatre rideaux de soie bleu et or, dans le goût
« italien, un tableau représentant le génie de la franc-
« maçonnerie soutenant le portrait du roi de France placé
« sur un piédestal, avec cette inscription : *Dilectissimo*
« *regi, monumentum amoris, latomi massilienses.*

« Un génie, placé au bas du piédestal, indique, avec sa
« main droite, cette inscription, et, de l'autre, soutient
« les armes de la Loge, portant pour devise : *Deo, regi,*
« *patriæ, fidelitas.* Au-dessus de ce génie en est un autre
« couronnant le roi.

« A la droite de cette peinture est placé un autre tableau
« représentant la sagesse de Salomon, avec cette inscrip-
« tion : *Prudentia.*

« A gauche du baldaquin, un autre cadre représente le
« courage de saint Jean-Baptiste, reprochant à Hérode ses
« débauches, avec ce mot : *Fortitudo.*

« Le côté droit du temple est décoré de sept tableaux
« d'égale grandeur à ceux que nous venons d'indiquer et
« portant tous en tête une inscription ou devise.

« Le premier représente Joseph reconnaissant ses frères
« et leur pardonnant les mauvais traitements qu'il avait
« reçus d'eux, avec cette inscription : *Venia.*

« Le second, Job sur son fumier, sa maison détruite, ses
« champs dévastés par la tempête, et sa femme l'injuriant;
« lui, tranquille et résigné, levant ses mains vers le ciel.
« Ce tableau porte pour devise : *Patientia.*

« Le troisième représente les apôtres saint Paul et saint
« Barnabé refusant les honneurs divins à Lystra, avec
« cette inscription : *Humilitas.*

« Le quatrième a pour sujet Jonathan avertissant David
« de se cacher dans sa ville pour éviter les dangers que
« couraient ses jours, et pour titre : *Amicitia.*

« Le cinquième nous montre Salomon surveillant les
« travaux du temple, pour l'exécution des plans dont
« l'avait chargé David, son père : *Pietas.*

« Dans le sixième nous voyons saint Pierre et les autres « apôtres payant le tribut à César au moyen d'une pièce « de monnaie trouvée miraculeusement dans la bouche « d'un poisson, avec la devise : *Fidelitas*.

« Le septième nous retrace la charité du bon Samari- « tain, avec ce seul mot : *Charitas*.

« Le côté gauche du temple ne contient que trois ta- « bleaux.

« Le premier, Tobie soignant son père : *Filiale debitum*.

« Dans le second, le père de l'enfant prodigue embrasse « son fils et lui pardonne ses offenses : *Obedientia*. »

(L'auteur duquel nous traduisons cette description n'indique point le sujet du troisième tableau dont nous ne trouvons aucune trace dans son travail.)

« De chaque côté de la porte du temple sont deux pein- « tures d'égale grandeur ; l'une nous montre les apôtres « faisant l'aumône en commun : *Eleemosina*.

« L'autre, Loth prenant les anges pour des étrangers et « les recevant dans sa maison : *Hospitalitas*.

« Les quatre coins de ce temple sont décorés par quatre « allégories : l'une représentant deux génies soutenant « un large médaillon sur lequel sont peints trois piliers « d'or avec ces mots : *hìc posuêre locum*, *Virtus*, *Sapientia*, « *Forma*.

« Dans l'autre, deux génies supportant également un « large médaillon sur lequel sont trois cœurs brûlant « d'une même flamme, avec cette devise : *Pectora jun- « git amor*, *pietasque ligavit amantes*.

« Les deux autres allégories sont dans le même goût, « mais la place étant plus restreinte, le médaillon est sou- « tenu par un seul génie.

« Le premier de ces deux médaillons porte réunies trois « branches : l'une d'olivier, l'autre de laurier, la troisième « de myrte, avec la devise : *Hìc pacem mutuò damus accipi- « musque vicissìm*.

« Dans le dernier médaillon, une main, venant du ciel,
« tient un niveau perpendiculaire sur un tas de pierres
« de forme et de grandeur inégales, avec cette devise :
« *Æquâ lege sortitur insignes et imos.*

« Toutes ces peintures sont sur toile ; celles qui sont
« placées à l'opposé des fenêtres leur font face.

« Sur la porte intérieure d'entrée de ce temple auguste
« se trouve cette inscription, sur une banderolle déployée
« par un enfant : *Supremo Totius Orbis Terrarum Archi-*
« *tecto. — Varia hæc virtutum exempla fraternæ libera-*
« *litatis monumenta D. V. et C. Latomi massilienses*
« *fratribus quæ assequenda præbent anno Lucis* 5765.

« Au bas de chaque tableau, sont les armes du frère
« qui les a fait peindre.

« L'espace d'une colonne à l'autre forme un entre-
« colonnement. Au milieu de chacun des vingt-quatre
« pilastres qui décorent la salle sont placées des gaînes sup-
« portant les bustes des hommes grands et vertueux de
« l'antiquité.

« La décoration du temple est complétée par trois grands
« lustres de cristal, qui versent leur clarté sur toutes les
« réunions de ces francs-maçons. »

Quelle lumière inconnue venaient chercher dans ce temple nouveau ces Marseillais de la vieille roche (31) dont vous trouvez la plupart des noms éminents dans Augustin Fabre? Nous ne vous le dirons point aujourd'hui.

Mais nous pouvons hautement vous affirmer que dans les misères de l'exil, sous le couperet de la guillotine, tous sont morts dans l'espérance de la foi chrétienne (32), redisant avec elle : *Et mortui resurgent incorrupti et nos immutabimur*.

L'HOPITAL
N'EST PAS FAIT POUR LES CHIENS !

BOUTADE

PAR

M. Alfred SAUREL
Membre actif.

Parmi les dictons et les proverbes populaires que l'on entend souvent répéter dans les ateliers ou sur les places publiques, mais plus fréquemment à la porte des guinguettes et des cabarets dont notre ville est si richement dotée, il en est un qui choque mes oreilles d'une façon pénible et qui m'a inspiré plus d'une fois de tristes réflexions.

Ce dicton, prononcé d'abord par la bouche dépravée des ivrognes et des paresseux, a fini par se trouver sur les lèvres des ouvriers et des artisans ayant reçu un certain degré d'instruction et, gagnant de proche en proche, il est à craindre que bientôt il ne soit accepté comme l'expression d'une idée juste et naturelle :

L'hôpital n'est pas fait pour les chiens !

Est-il permis de rabaisser à ce point l'institution des maisons de bienfaisance et de charité ! Est-il permis de manifester plus crûment la certitude qu'on a de voir les portes de ces établissements

s'ouvrir devant soi à la première demande qu'on pourra formuler !

J'ai cherché à sonder tout ce que renferme ce dicton, et de cette étude il est résulté pour moi la conviction que si la dépravation est profonde dans certaines classes de la société, c'est à l'institution elle-même des maisons hospitalières que cette dépravation est due en partie.

Je sais qu'on peut se récrier tout d'abord.

Avoir la prétention de faire remonter à l'institution de ces asiles ouverts par la charité ou la philanthropie certains vices ou diverses habitudes pernicieuses, c'est s'avancer dans une voie tellement monstrueuse qu'on doit s'attendre à voir lever les épaules à ceux qui auront entendu son énonciation.

En effet, il paraît absurde de supposer que les hôpitaux encouragent la paresse, l'ivrognerie, le désordre ; il est contre nature de croire que des gens se rendent volontairement malades pour entrer dans un hôpital ; et cependant la proposition peut non seulement être avancée, mais il n'est pas difficile de la défendre.

Les hôpitaux, tout le monde le sait, ont eu pour point de départ le sentiment d'humanité inspiré par le christianisme. Fondés en principe pour donner asile aux pèlerins allant en Terre-Sainte ou en revenant, ils prirent peu à peu de l'extension et servirent de refuge aux malades et aux mendiants. Bientôt après, les villes et les bourgades importantes virent les maisons s'élever, les dotations se multiplier ; finalement l'Etat s'arrogea le droit de les régenter et d'administrer leurs revenus.

Quand l'agglomération n'est pas assez considérable, un bureau de bienfaisance est organisé et des

secours peuvent être distribués par ses soins à une certaine catégorie de malheureux.

A côté des établissements reconnus par l'Etat et les Communes, soutenus et subventionnés par eux, il existe des milliers de sociétés, de confréries, d'associations, de conférences, que sais-je encore? qui s'occupent spécialement de rechercher les indigents, de pénétrer dans le sein des familles pauvres et de leur venir en aide, et c'est à la multiplicité des moyens employés, que ces moyens aient pour point de départ la charité chrétienne ou la philanthropie mondaine, que les pauvres gens doivent de s'être habitués à entendre parler de l'hôpital, à user de l'hôpital, à dire tout haut qu'ils sortent de l'hôpital.

Il y a dans le monde bon nombre de personnes qui appartiennent aux associations de bienfaisance dont je viens de parler. Celles-là doivent savoir combien elles ont eu jadis à combattre de préjugés relativement aux hôpitaux! Combien n'ont-elles pas vu de gens qui ne voulaient à aucun prix se faire soigner à l'hôpital et qui préféraient manquer de soins chez eux que de les recevoir dans un établissement spécial!

On a tant dit, on a tant fait qu'aujourd'hui on ne rencontre plus personne qui conserve ces idées de répulsion. On a si bien réussi que ce dicton a fini par être répété partout où la misère peut avoir accès : *L'hôpital n'est pas fait pour les chiens !*

Non, sans doute, il n'est pas fait pour les chiens; mais on va peut-être regretter, avec moi, que les âmes charitables aient si bien réussi à faire disparaître le préjugé contre l'hôpital.

Voici un homme qui va en zigzag dans les rues; ses vêtements sont souillés de boue, sa figure est

repoussante et de toute sa personne s'exhale une odeur nauséabonde.

Cet homme est un ivrogne ; de profession il n'en exerce aucune de bien avouable; il vit au jour le jour de la vente d'allumettes ou d'un petit journal à un sou. Ce n'est pas précisément un mendiant, ce n'est pas tout à fait un vagabond : au total c'est un être abject aujourd'hui, naguère ouvrier intelligent et honnête.

Un jour, lorsqu'il avait une famille, sa femme tomba malade; il épuisa ses économies ; on le détermina alors à envoyer sa femme à l'hôpital. Il se cacha le front quand il y entra la première fois pour voir la malheureuse, mais y étant revenu à plusieurs reprises, il finit par y aller la tête haute. Lorsque sa femme mourut, toujours à l'hôpital, on s'intéressa à lui, on prit son petit garçon, on l'éleva et ce n'est assurément pas la faute des bonnes sœurs si un jour cet enfant alla rejoindre sa mère.

Resté seul, notre ouvrier devint paresseux, joueur, ivrogne; les trois défauts vont souvent ensemble. Quand les personnes qui s'étaient intéressées à lui voulurent lui adresser quelques reproches, savez-vous ce qu'il leur répondit ? *L'hôpital n'est pas fait pour les chiens* !

Est-ce que cet homme-là, comme tant d'autres, n'a pas appris que tout hôpital ouvre ses portes au malade indigent, que la maladie provienne de son fait ou du fait du hasard ? Est-ce qu'il ne sait pas qu'il existe des corporations à la recherche des malheureux qui meurent sans secours ? Est-ce qu'on ne lui a pas dit qu'il y a des asiles pour les aveugles et pour les infirmes atteints de maladies incurables? Est-ce qu'on ne lui a pas donné l'assurance que,

malade, il a *droit* à l'hôpital ; qu'infirme il a *droit* à la maison de charité ?.. Et vous ne voudriez pas que lorsque vous chercherez à l'admonester, cet homme, vous regardant d'un air hébété , vous lançât en raillant son dicton : *L'hôpital n'est pas fait pour les chiens ?*

Cet homme, dont je vous fais un portrait si hideux, existe ; il existe par centaines, par milliers. Evidemment, il n'est pas toujours aussi sale, aussi pris de vin, aussi dégoûtant que le type que je vous présente; mais, au fond, c'est toujous le même, car il a les mêmes idées, il tient le même raisonnement.

Certes, loin de moi la pensée de critiquer l'institution des hôpitaux ; ce qui fait la beauté de la religion catholique, c'est l'esprit de charité qui l'anime; mais je prétends qu'en développant outre mesure les maisons hospitalières, en apprenant en quelque sorte au malheureux à s'en servir, on a poussé beaucoup de gens vers la débauche, vers la paresse, vers tous les vices qui les dégradent et tendent à la perte de la société.

Quel est le mobile qui fait agir les gens honnêtes, (je ne parle que des classes condamnées à un travail perpétuel), qui les soutient dans leurs peines, qui leur fait supporter les mauvais jours ? C'est l'espoir d'un peu de bien-être dans la vieillesse, c'est la certitude de jouir enfin paisiblement des quelques sous dûs à l'épargne. Or, avec la conviction d'avoir toujours un lit prêt, des médicaments, des médecins et des sœurs dévouées pour le servir quand il sera malade ; avec la perspective d'avoir un gîte, une table et quelques centimes par jour quand il sera vieux, pourquoi voudrait-on que l'homme qui n'a pas de dispositions naturelles pour l'économie, s'as-

treignît à des privations pour se faire un fonds de réserve? Comment exigerait-on qu'à la sortie de l'atelier, cet homme, abandonnant ses compagnons, rentrât chez lui tranquillement, lorsqu'il voit ses camarades aller dépenser d'une manière folle l'argent de la semaine, le prix de quinze journées?

Les cabarets, les cafés, les casinos ont leurs portes béantes; les femmes faciles stationnent au coin des rues; le luxe, les plaisirs de toute espèce le tentent de tous les côtés. Après les plaisirs, les maladies viennent bien parfois, une vieillesse prématurée peut doubler le nombre des années réelles.. Bah! Pas tant de réflexions! On est malade, on est vieux... *L'hôpital n'est pas fait pour les chiens!*

Le seul moyen pratique que je connaisse de combattre l'ivrognerie, c'est de fermer les buvettes et les cabarets. Partant de ce principe, je crois que le meilleur moyen de forcer l'ouvrier à se suffire à lui-même et à faire des économies pour ses vieux jours, est, non pas de fermer tous les hôpitaux, mais de lui inspirer une horreur profonde des hôpitaux.

Supposons qu'un jour un gouvernemeut nouveau s'établisse en France; que ce gouvernement, reniant toutes les traditions, toutes les idées de civilisation telles que nous les entendons, ferme tous les hôpitaux, tous les établissements de secours, tous les bureaux de bienfaisance, et décrète que nul ne vivra s'il ne peut vivre de son travail ou de ses économies, que nul ne pourra être soigné s'il n'a une famille et de l'argent pour payer médecins et remèdes, savez-vous ce qui arriverait?

Une révolution peut-être complète se ferait dans les mœurs de ceux qui assiégent aujourd'hui les

maisons de charité, ou qui vont frapper, au moindre rhume, à la porte des hôpitaux.

Si les hommes dont je parle étaient bien persuadés que lorsqu'ils seront réduits à la mendicité on les laissera mourir de faim; s'ils savaient que lorsque, malades par leur faute, on les abandonnera dans leur taudis sans secours, ils penseraient à l'avenir, ils deviendraient plus sobres, ils seraient plus honnêtes.

J'espère bien que nul ne prendra à la lettre le souhait que je semble former; je ne demande pas qu'on ferme les hôpitaux et, au bout du compte, je suis trop républicain pour désirer que personne meure dans la rue, mais je suis en droit de souhaiter et je souhaite en effet que l'on soit si dur envers les paresseux, les débauchés et les ivrognes, et qu'on leur rende l'accès des secours si difficile, que dorénavant ils regardent comme un bonheur inespéré de recevoir un lit dans leurs maladies, un gîte dans leurs vieux jours. Peut-être alors ils ne parleront des maisons hospitalières qu'avec respect, et cesseront enfin de tenir ce propos cynique qui m'écœure quand je l'entends : *L'hôpital n'est pas fait pour les chiens !*

CAMPAGNE

DE

MARIUS DANS LES GAULES

SUIVIE DE

MARIUS, MARTHE, JULIE

DEVANT LA LÉGENDE DES SAINTES-MARIES

RAPPORT par M. Louis BLANCARD

Membre actif.

L'auteur de la *Campagne de Marius dans les Gaules*, est plutôt un poète qu'un érudit, et la lecture de son livre a réveillé en moi, par l'effet d'une attraction naturelle, des réminiscences poétiques parmi lesquelles il m'a semblé reconnaître le début d'un poème d'Horace.

Depuis quelques années, on s'occupe beaucoup des premiers apôtres de la Provence, et l'abbé Faillon et le chantre de *Mirèio* leur ont tressé des couronnes qui ne se faneront pas de sitôt. Ce renouveau de célébrité a troublé le repos éternel d'autres apôtres qui sont venus illustrer notre pays, à une époque fort antérieure au Christ et à la Magdeleine, et par la voix de M. Gilles, ils protestent aujourd'hui contre une substitution de culte populaire qui a transformé en héros chrétien le vainqueur des Cimbres et des Teutons.

Les amis du Christ ne sont jamais venus chez

nous : leur pieuse légende a été greffée, il y a quelque six ou huit cents ans à peine, sur les souvenirs presque effacés de la tradition des victoires romaines, et les personnages de Plutarque, Marthe la Syrienne, Marius et sa femme, sont devenus les *Trois Marie*.

Voilà ce que M. Gilles affirme, et à l'appui de son assertion, je trouve dans son livre une page d'une éloquence extrême. C'est une photographie d'un monument qui n'a rien de chrétien, qui date de la colonisation romaine et que les siècles se sont légués comme l'image des *Trie Maïc*. Les Lazaristes ont traduit l'appellatif par les *Trois Marie*, sans prendre garde que l'une de ces *Marie* était un citoyen romain. M. Gilles a entrevu dans ce bas-relief grossièrement sculpté, un témoignage de la vénération des peuples des Alpines pour le consul qui les avait délivrés de l'invasion teutonique, pour Julie sa femme et pour la prophétesse vénérée, Marthe la Syrienne, dont les proclamations remplissaient les soldats d'espoir en Dieu et les chefs de confiance dans les soldats, et contribuaient puissamment à fixer la victoire.

J'ai dit que M. Gilles était plutôt un poète qu'un érudit. En effet, on sent qu'une verve irrésistible l'anime et l'exalte et que c'est tant pis pour les textes les plus authentiques, s'ils ne sont pas d'accord avec son récit. L'érudition est son auxiliaire, si elle lui est favorable, sinon il la dédaigne ou il la combat. Quant à moi, après avoir lu et étudié les pages convaincues de M. Gilles, — et ça a été une lecture fort attrayante, — je suis sincèrement d'avis que cet écrivain devrait changer la forme et le caractère de son œuvre et que, donnant libre cours à son

imagination brillante, il devrait nous raconter toute l'épopée provençale de Marius telle qu'il la conçoit. Rien ne le gênerait, ni Plutarque, ni Strabon, ni Pomponius Mela, ni Pline, ni Festus Avienus; il les invoquerait ou les rejetterait à son gré et ne s'inspirerait que de son génie, et Marthe la prophétesse, serait sa muse et Marius son héros. Cette épopée *romano-provençale* serait une idée patriotique.

Je vais maintenant ajouter quelques mots sur la brochure de M. Gilles, au point de vue de l'exactitude des aperçus.

En premier lieu, je parlerai des *Fossœ Marianœ.* Ce que j'ai dit de l'esprit dans lequel sont conçues, en général, les *Campagnes de Marius*, s'applique surtout à cette première partie du livre, et je ne suis pas étonné que M. Desjardins, qui est plus érudit que poète, l'ait jugée sévèrement. Il ne suffit pas, quand on fait un travail de critique historique, de tirer de la connaissance des lieux la divination de ce qui a dû s'y passer, il faut encore se conformer à la narration des faits qui s'y sont accomplis. L'*Itinéraire* d'Antonin et celui de Peutinger, les affirmations des historiens grecs et latins, défendent à l'archéologue d'aller chercher les *Fossœ Marianœ* en dehors des bouches du Rhône. Il est nécessaire de tenir compte de cette défense. Quoique M. Gilles en soit persuadé et malgré mon désir de voir éclairer l'histoire, *post tenebras lux*, il me répugne de croire Plutarque et tous les anciens, en l'intelligence et la sagacité de qui j'avais eu foi jusqu'à présent, capables d'avoir pris la Durance pour le Rhône. J'aime mieux penser que M. Gilles, en faisant de Maillanne le chef-lieu des *Fossœ Marianœ*, n'a pas pu résister

au désir d'ajouter une illustration de plus à celles d'une ville qui lui est chère.

Je ne puis donc m'associer à son opinion, quand il prétend que les *Fossæ* de Marius étaient une dérivation de la Durance, conduite par Maillanne et Saint-Gabriel jusqu'à la mer; que le nom de Maillanne rappelle ce gigantesque ouvrage. M. Gilles est plus heureux, peut-être, en niant la construction des Codoullières par la main de l'homme. C'est là une question géologique plus qu'archéologique, et le témoignage de M. Coquant a, à mes yeux, une valeur analogue à celle de la photographie des *Maries* des Baux. La géologie est une science, dit-on, aussi exacte que la photographie. Dans tous les cas, je me déclare incompétent.

En troisième lieu, M. Gilles nous transporte dans la plaine de Pourrières et tâche de déterminer avec quelque exactitude les campements des armées, le lieu de la bataille et l'emplacement du bûcher des sacrifices. M. Gilles consacre peu de pages à ce dénouement de la campagne marienne; mais il nous en fait espérer de nouvelles. J'aime à croire qu'il me saura gré de lui indiquer les moyens de fournir à cette partie de son récit tous les développements nécessaires. Il cite à plusieurs reprises et avec éloge, je crois, un manuscrit excessivement précieux sur la victoire de Pourrières. Ce manuscrit qu'il désigne comme étant de M. Augard, est l'œuvre fort travaillée de M. André, mon ancien adjoint aux Archives. Elle a été faite par un enfant de Pourrières et par un érudit consciencieux, et forme la matière d'un gros volume in-8°. Avec l'autorisation de M. André, qui en est l'auteur et le seul propriétaire, M. Gilles pourrait puiser des renseignements

qui lui éviteraient la peine de bien des recherches et l'ennui de découvertes qui n'en sont pas.

Enfin, en quatrième lieu, je donne pleine adhésion, comme le fait l'auteur, à toutes les réflexions humouristiques et étymologiques que peuvent inspirer les canonisations populaires d'une foule de monuments païens qui, d'autels ou de temples, sont devenus églises ou chapelles, et quelquefois même personnages saints et vénérés.

Pour conclure, des deux thèses posées par M. Gilles dans les *Campagnes de Marius*, l'une, celle des *Fossæ Marianæ*, est soutenue par une argumentation élégante, animée, inspirée, mais qui laisse de côté les textes anciens et se place par cela même hors du véritable champ de l'érudition. Je n'ajoute rien à la critique amicale qu'à ce point de vue j'ai été forcé d'en faire.

L'autre, celle des *Trois Marie*, est établie sur une base nouvelle. Que M. Gilles fasse de cette base, c'est-à-dire du monument des Baux, l'objectif principal de ses recherches et de ses études, et l'adhésion que je donne déjà aux conclusions d'un travail ébauché, je l'accorderai pleinement à celle d'une œuvre savamment élaborée et vraiment complète.

EXTRAIT DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1870.

Séance du 13 janvier 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Mortreuil, Segond-Cresp, Saurel, Dugas, Stéphan, Blanc, Latil, Vidal, Sicard, Gourdez et Maurin, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 28 décembre est lu.

M. le Dr Dugas demande la parole à l'occasion du procès-verbal.

« M. le Secrétaire-général, dit-il, n'a pas fait mention d'une interpellation que je lui ai adressée, à propos de la signature des procès-verbaux. Les procès-verbaux, a-t-il avancé, ne doivent pas être signés par le Président, le Secrétaire, seul, a ce droit. »

M. le Secrétaire-général ne nie pas ces paroles ; mais étant fait lecture de l'article 18 du règlement, il s'y conformera désormais.

Il est décidé aussi, sur la proposition de MM. Segond-Cresp et Sicard, qu'une copie des procès-verbaux pourra seule être mise entre les mains des imprimeurs, le registre officiel ne devant pas sortir du siége de la Société.

Le procès-verbal est adopté.

Correspondance imprimée :

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. XXXIII, année 1868.

2. *Nouvelles météorologiques*, 1870, 1er janvier, n. 1.

3. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône, journal des travaux de la Société d'horticulture de Marseille*, n. 186, décembre 1869.

4. *Le Moniteur des fonds publics et des valeurs industrielles*, 1re année, jeudi 30 décembre 1869.

5. *Revue Commerciale et Maritime de la place de Marseille*, 9me année, n. 419, samedi 8 janvier 1870.

6. *Document relatif au tunnel de Mont-Viso*, par Louis Blancard, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône, membre actif.

7. *Essai sur les monnaies de Charles Ier, comte de Provence*, par Louis Blancard, membre actif.

8. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 10me année, n. 11, novembre 1869.

On procède à la nomination des auditeurs des comptes. MM. Ménard, Latil et Gourdez sont nommés à ces fonctions.

M. le Dr Sicard est nommé annotateur, en remplacement de M. Poucel, décédé.

M. Saurel lit les conclusions de son rapport sur la candidature de M. Chervin (1), au titre de membre correspondant, et pense qu'il y a lieu de l'admettre, en lui demandant, toutefois, une note spéciale sur la statistique des bègues dans le département des Bouches-du-Rhône.

M. Segond-Cresp déclare qu'il ne vote pas volontiers en faveur de personnes faisant acte de publicité par affiches.

On procède au vote et la candidature de M. Chervin est rejetée par 8 voix contre 4.

(1) Voir tome XXXII du répertoire, page 498.

La parole est à M. Stéphan pour la lecture d'un travail sur les étoiles filantes, observées les 12, 13 et 14 novembre 1869.

Dans ce travail, le directeur de l'Observatoire de Marseille, explique le phénomène dont le retour périodique n'est plus aujourd'hui un mystère, et intéresse vivement l'auditoire, malgré l'aridité des chiffres qu'il est obligé de présenter.

L'impression de cette première partie du mémoire de M. Stéphan est votée (1).

La séance est levée.

Séance du 3 février 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Faliu, Segond-Cresp, Gourdez, Latil, Saurel, Laugier, Sicard et Vidal, secrétaire,

Le procès-verbal de la séance du 13 janvier est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

1. M. le Ministre de l'Instruction publique informe la Société que la réunion des Sociétés savantes, à la Sorbonne, aura lieu le 23 avril 1870.

M. le Secrétaire-général fait observer qu'on pourrait adresser à M. le Ministre le travail de M. Mortreuil.— Un mémoire à l'appui permettrait de faire concourir, pour l'un des prix de la Sorbonne, le *Dictionnaire géographique de l'arrondissement de Marseille.* — Cette proposition est prise en considération et M. le Président avisera. — Il est aussi décidé que les membres délégués à la Sorbonne seront nommés dans la prochaine séance.

(1) Voir ce mémoire, dans le présent volume.

2. M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics annonce l'envoi de documents relatifs à l'enquête agricole.

3. M. Thouron, membre correspondant, adresse à la Compagnie un exemplaire de la traduction de l'*Iliade* en vers français. Remerciements.

4. M. Chervin, dont la candidature a été ajournée par le scrutin du 13 janvier, sollicite de nouveau le titre de membre correspondant.

Il est fait, en cette circonstance, application de l'article 9 du règlement.

Correspondance imprimée.

1. *Tableau général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères pendant l'année 1868*, 1re partie.

2. *Mémoires de l'Académie Impériale des sciences, belles-lettres et arts de Savoie*, 2me série, t. XI.

3. *Congrès archéologique de France*, XXXVme session. Séances générales tenues à Carcassonne, Narbonne, Perpignan et Béziers, en 1868.

4. *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. VII, années 1866, 67, 68, 69.

5. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts*, de Poligny (Jura), 10e année, 1868, n. 11.

6. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, n. 164, février 1868.

7. *L'Agronome praticien de Compiègne*, n. 9, janvier 1870.

8. *Bulletin de la Société d'agriculture de* l'arrondissement de *Boulogne-sur-Mer*, n. 6; juin 1869, n. 7, juillet 1869; n. 8, août 1869; n. 9, septembre 1869.

9. Assemblée générale de la *Société de la Carte géologique de France*, du 4 avril 1869.

10. *Journal de la Société de statistique de Paris*, 10e année, n. 12, décembre 1869; n. 6, juin 1869.

11. *Mémoires de la Société académique de l'arrondis-*

sement de Boulogne-sur-Mer, t. III, 1868-1869, 1re partie.

12. *Philosophie de l'humaine société de cœnologie*, par Emile-Jacques Perès.

13. *Annales du commerce extérieur*, n. 1808 à 1812, juillet 1869.

14. *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, année 1868.

15. *Annales de la Société académique de Nantes*, 1868, 1er et 2me semestre.

16. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de l'arrondissement de Valenciennes*, 20e année, t. XXIII, n. 10; n. 11, octobre-novembre 1869.

17. *Annuaire du Doubs et de la Franche-Comté pour 1870*, par Paul Laurens, membre correspondant, 58e année.

18. *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, t. 10, novembre 1869.

19. *Revue Médicale de Toulouse*, 4e année, n. 1, janvier 1870.

20. *Le Sud Médical*, 3e année, n. 2, 15 janvier 1870; n. 3, 1er février 1870.

21. *Annales de la Société académique de Nantes et du département de la Loire-Inférieure*, 1869, 1er semestre.

22. *L'Iliade d'Homère*, par V.-Q. Thouron, t. 1 et 2.

23. *Bulletin médical de l'Aisne*, 1868, 4e trimestre, n. 4.

24. *Bulletin de la Société académique de Boulogne*, année 1868.

25. *Revue commerciale et maritime de la place de Marseille*, janvier 1870, 1er, 15, 22 et 29.

Il est donné lecture du rapport de MM. les Auditeurs des comptes.

M. Segond-Cresp demande qu'il soit dressé un compte *matières* des volumes du *Répertoire* de la Société. M. le Secrétaire-général appuie la proposition de M. Segond-Cresp, qui est convertie en délibération.

M. Gentet repousse le dépôt des fonds dans une maison de crédit. La grande majorité des membres présents est du même avis. Il est demandé à MM. les auditeurs des comptes s'ils ont vérifié le solde en caisse. Sur leur réponse négative, leur rôle est prorogé jusqu'à la prochaine séance.

La parole est à M. Léon Vidal, qui communique un intéressant travail traitant de l'action du froid sur les poissons élevés en stabulation.

L'impression de ce mémoire est votée (1).

M. Paul Levenq, architecte, est proposé pour le titre de membre actif, par MM. Laugier, L. Camoin et Kothen.

M. le Dr Bertherand, directeur de la *Gazette Médicale de l'Algérie*, est proposé pour le titre de membre correspondant par M. le Dr Maurin.

Ces candidatures sont prises en considération. M. le Dr Sicard est chargé du rapport à faire sur les ouvrages du Dr Bertherand.

La séance est levée.

Séance du 3 mars 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Mortreuil, Dugas, Vidal, Saurel, Timon-David, Magnan, Segond-Cresp, Latil, De Grasset, Sicard, Verdillon, Faliu, Mouravit, Kothen, Ménard et Maurin, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 8 février est lu et adopté.

Correspondance imprimée :

1. *Discussion sur les eaux potables*, par M. Robinet. membre correspondant.

(1) Voir ce mémoire, dans le présent volume.

2. *Analyse chimique de l'eau minérale de Salles-d'Aude* (Aude), par MM. Robinet et J. Lefort.

3. *Analyse chimique de l'eau de la mer Rouge*, par MM. Robinet et J. Lefort.

4. *Nature de l'air tenu en dissolution dans les eaux de la Seine mêlées à l'eau des égouts*. par M. Robinet.

5. *Nature et composition des eaux de l'île de Jersey*, par M. Robinet.

6. *Recherches sur les eaux potables*, par M. Robinet.

7. *Eaux de la Sologne*, par M. Robinet.

8. *La longévité dans le nord de l'Afrique à l'époque romaine*, par le docteur E.-L. Bertherand, d'Alger, 1867.

9. *L'Aceras anthropophora* (Faram), par M. le Dr E.-L. Bertherand.

10. *Les sciences physiques et naturelles chez les Arabes de l'Algérie*, par le Dr E.-L. Bertherand.

11. *Annuario de correos de la Republica Argentina*, XIe publicacion, 1870.

12. *Bulletin de l'histoire naturelle du département de la Moselle*, 12e cahier, 1870.

13. *Examen des comptes de la justice en France*, par M. Vingtrinier, membre correspondant. Rouen, 1864.

14. *Annuaire de la Société météorologique de France*, t. XV, 1867, 1re partie.

15. *La Tribune médicale*, n° 29, 1869.

16. *Affections nerveuses de l'estomac et des intestins*, par M. Bonjean.

17. *Annales du commerce extérieur*, n. 1818 à 1819, 1820 à 1822, septembre 1869, octobre 1869.

18. *Le Comte Siméon*, discours prononcé par M. H. Gourdez, membre actif.

19. *Journal de la Société de statistique de Paris*, 10e année, n. 8, août; n. 9, septembre 1869.

20. *Revue horticole*, 15e année, n. 179, mai 1869; n. 183, septembre 1869.

21. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique*, 21e année, t. XXIII, n. 8, août 1869.

22. *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne*, année 1868.

23. *Recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône*, n. 28, 34, 36.

24. *Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard*, 2e série, complément du t. 2 et du t. 3.

25. *Six volumes, rapports et notices*, sous titres divers, par le Dr Pedro Francesco da Costa Alvarenga de Lisbonne, membre correspondant.

Correspondance manuscrite :

M. le chanoine Gras demande que l'élection du secrétaire général soit renvoyée à une prochaine séance, tous les membres n'ayant pas été régulièrement convoqués par un ordre du jour détaillé portant mention de cette élection.

M. le Président indique par quel oubli de l'expéditionnaire ce fait de convocation irrégulière s'est produit. D'ailleurs, le vice-secrétaire ayant, par une lettre particulière, avisé tous les membres de la Société, M. le Président pense qu'il y a lieu de passer outre. La Société, consultée, décide que l'élection aura lieu dans cette séance.

Plusieurs membres ayant demandé que l'ouverture du scrutin fût immédiate, il est acquiescé à leur désir.

M. le Dr Maurin explique combien il regrette de ne pouvoir remplir de nouveau la mission dont il avait été chargé en 1865. Il prie ses collègues de ne point perdre leurs voix en les portant sur lui. Il promet son concours le plus sympathique à son successeur.

Le scrutin est ouvert. Au premier tour, M. L. Vidal obtient 15 voix, M. le Dr Sicard, 3. 1 bulletin blanc, 1 voix perdue.

M. L. Vidal est nommé secrétaire-général pour prendre rang au 1er juin 1870, ses fonctions devant expirer au 31 décembre 1874.

M. L. Vidal remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui accordent :

« Ce mandat, dit-il, est de ceux qu'on n'accepte pas sans reconnaissance. Vous m'aiderez tous de vos bons avis, car je désire conserver jusqu'au bout une force analogue à mon bon vouloir. Soyons solidaires et que l'honneur d'une gloire commune rejaillisse sur nous tous. Je vous promets de ne reculer devant aucune tentative qui puisse mériter nos efforts. »

On procède ensuite à la nomination des délégués à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne. Sont désignés : MM. Gourdez, Latil, Ménard, Vidal et Gentet.

Sont aussi délégués au Congrès de l'Institut des provinces : MM. Villeneuve-Flayosc et Léon Vidal de Paris.

M. le Dr Sicard lit le rapport suivant sur les travaux de M. le Dr Bertherand, candidat au titre de membre correspondant.

« MESSIEURS,

« Dans la séance du mois de février, vous nous aviez chargé de vous faire un rapport sur trois brochures de M. le docteur Bertherand, candidat au titre de membre correspondant. Nous venons aujourd'hui nous acquitter de la mission que vous avez bien voulu nous confier.

« Commençons par la brochure la plus ancienne, qui porte la date de 1867; elle a pour titre : *La Longévité dans le nord de l'Afrique, à l'époque romaine*.

« Vous comprendrez combien il est difficile de

rendre compte d'une brochure très-sommaire, mais pleine de faits intéressants ; toutefois, encouragé par votre bienveillance, nous allons tâcher de vous mettre au courant de ce travail remarquable à plus d'un titre.

« L'auteur commence par expliquer ce qu'il entend par longévité et il nous dit que l'on a toujours pensé, à tort, que les contrées méridionales sont moins favorables à la longévité que les pays septentrionaux; car, d'après certains hygiénistes, les centenaires seraient très-rares dans les pays méridionaux.

« De 94 épigraphes relevées à Constantine (Algérie) et dans sa banlieue, par M. J. Marchand, et qui portaient l'indication de l'âge des défunts, il résulterait que la vie moyenne qui, en France, est de 30 ans dans tout l'Empire, aurait été de 44 ans chez les Romains habitant l'Algérie; encore devons-nous observer que l'une des inscriptions porte : « Alexandre-le-Jeune a vécu 105 ans. Alexandre père a élevé ce tombeau à son fils bien-aimé. » Or, si le fils avait 105 ans, quel âge avait donc le père ?

« Il est vrai, comme le fait observer à juste titre M. le docteur Bertherand, que les Romains étaient agriculteurs, soldats, vivaient pastoralement et qu'ils étaient calmes et sobres, sans compter qu'une hygiène publique, intelligente, offrait aux populations des eaux limpides et abondantes.

« Avouons franchement que nous aurions besoin de revenir au temps des Romains et que notre jeunesse, par son éducation et les exigences qu'elle se crée, est bien loin de la frugalité romaine ; souhaitons aussi de tout cœur que la municipalité marseillaise nous concède des eaux limpides et des denrées alimentaires non falsifiées.

« Vous nous permettrez de vous dire, en deux

mots, que la deuxième brochure, sur l'*Aceras anthropophora* (Faham), parle d'une orchidée ayant une odeur généralement agréable et qui a des vertus calmantes et cordiales; l'on en obtient diverses préparations pharmaceutiques. Son infusion théiforme est utile comme sudorifique, comme excitant, comme stimulant et anti-spasmodique. On doit conserver cette feuille dans des boîtes fermées, comme on a l'usage de le faire pour le thé.

« *Les sciences physiques et naturelles chez les Arabes de l'Algérie*, tel est le titre du dernier travail de M. le docteur Bertherand, et qui a été publié dans le courant de cette année.

« Le but que se propose l'auteur de cette intéressante brochure, est de prouver que l'Arabe, qui n'est pas initié à nos études, est d'une ignorance crasse; sortez-le du Koran, qui est loin de contenir le germe de toutes les sciences, et il tombe dans l'absurde.

« Croire aux esprits bienveillants ou malveillants, expliquer la température des eaux thermales par un ordre donné par le roi Salomon, qui a oublié un moment de lever la consigne, nommer le salpêtre sel de poudre, le copahu huile forte, le pavot père du sommeil, sont un léger aperçu des idées arabes.

« Quant aux feux-follets, ils les appellent le feu qui fait peur.

« Vous nous permettrez de ne pas nous étendre plus au long sur maints dictons plus ou moins raisonnables, et de passer sous silence les sept étages concentriques qui composent les cieux et le soleil qui est renfermé dans un étui d'or et dont on ouvre le volet pour éclairer et chauffer l'univers. Nous croyons en avoir assez dit pour vous démontrer que l'ouvrage de M. Bertherand est celui d'un homme d'étude, désireux d'initier les autres à des mœurs souvent inconnues.

« Vous avez pu juger, par l'analyse incomplète que nous vous donnons, des travaux du candidat; qu'à ce point de vue, il réunit toutes les conditions d'un homme d'étude persévérante; si nous ajoutons qu'il est docteur en médecine, médecin expert au parquet d'Alger, directeur de la *Gazette Médicale de l'Algérie;* vice-président de la Société des Beaux-Arts et secrétaire-général de la Société de Climatologie algérienne, vous jugerez avec nous que l'admission de M. le docteur Bertherand comme membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille, fera honneur au récipiendaire et à la Société qui veut bien l'admettre dans son sein.

« Nous vous proposons de voter l'admission de M. le docteur Bertherand comme membre correspondant. »

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport par M. Faliu, sur la mémoire de M. Théraisol, candidat au titre de membre actif.

M. Faliu s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« Le but que s'est proposé M. S. Théraizol, dans son remarquable travail, est de faire ressortir le développement commercial du port de Marseille avec nos possessions du Sénégal et autres points de la côte occidentale d'Afrique.

« M. Théraizol établit qu'en 1840, époque qui n'est pas encore bien éloignée de nous, la Sénégambie ne fournissait au commerce européen que de la gomme, de la cire, de l'ivoire, de l'or et des peaux de bœuf. Ces produits étaient apportés à nos comptoirs par des caravanes, dont la plupart avaient plus de cent lieues à parcourir avant d'arriver à leur destination. Aucune culture n'alimentait les transactions; toutes les affaires étaient

subordonnées aux arrivages des produits. C'était un commerce très éventuel, ne reposant sur aucun élément de stabilité et que la moindre guerre entre les naturels compromettait sérieusement, en empêchant les caravanes d'arriver jusqu'à nos factoreries.

« Le mouvement commercial donnait lieu, à cette époque, à environ vingt millions d'affaires et nécessitait l'emploi de vingt à vingt-cinq navires, jaugeant de 150 à 180 tonneaux.

« Le port de Marseille ne recevait de ces contrées que de la cire et quelques peaux de bœuf qu'il était impossible d'écouler ailleurs; mais la gomme et les autres fondants, d'une valeur sérieuse, étaient dirigés sur Bordeaux. Marseille s'était à peu près désintéressée de ce commerce, lorsque la même cause qui devait changer la situation des affaires à la côte occidentale d'Afrique, vint établir entre elle et notre port une nouvelle base d'opérations.

« Vers 1845, un commerçant de Gorée, M. Jaubert, apporta au Sénégal quelques kilogrammes d'une graine oléagineuse, inconnue dans le pays, appelée arachide. Il en distribua une partie aux indigènes et fit semer le reste pour son propre compte.

« Pendant que l'expérience se faisait, cet excellent homme de bien fut la risée de la colonie, et, chose triste à dire, même après la réussite il resta dans l'oubli.

« La culture de l'arachide prit rapidement, dans les environs de Gorée, un développement considérable. Quelques années plus tard, elle était répandue sur tout le littoral et le long des nombreux cours d'eau, véritables routes que la Providence semble avoir créées pour le transport à bord de nos navires de ce produit encombrant.

« Les populations de l'intérieur, mises au courant du progrès que faisait cette culture, du peu de soins et de travail qu'elle nécessitait, et de l'avantage qu'en retiraient ceux qui s'y livraient, ne tardèrent pas à venir s'établir sur les points exploités. Les chefs du pays s'empressèrent de leur concéderdes terrains, moyennant une redevance annuelle que tout indigène, étranger ou non, paie volontairement et qui est fixée à 1/10 de la récolte.

« Avec l'aide de cette puissante immigration, le littoral et les points les plus rapprochés des fleuves qui baignent ces contrées furent rapidement défrichés, de vastes champs d'arachides prirent la place des forêts séculaires dont ces pays étaient couverts; de nouveaux centres de population se formèrent; de nombreuses factoreries vinrent s'établir à leur portée. Enfin, là où il y avait jadis la solitude et la misère, règnent aujourd'hui l'animation, la vie et la prospérité.

« Marseille, par la nature de ses deux principales industries, l'huilerie et la savonnerie, devait profiter, plus que tout autre centre maritime, de la transformation opérée par l'arachide dans nos transactions avec la Sénégambie. Elle accapara presque entièrement ce commerce.

« Cette graine encombrante et relativement légère nécessite, pour son transport en Europe, de nouveaux navires qui trouvent dans ces voyages des frets rémunérateurs, et nous sommes heureux d'ajouter que les armateurs de notre port profitent à peu près seuls de ces avantages.

« Ainsi que nous venons de le voir, la transformation du commerce à la côte d'Afrique s'est opérée en faveur de Marseille. Notre port reçoit aujourd'hui les 19/20 des produits de la Sénégambie et expédie dans les mêmes proportions les marchandises provenant de notre industrie.

« M. Théraizol insiste, avec juste raison, sur deux points qui peuvent être appelés, dans un temps qui parait encore éloigné, à modifier de nouveau le commerce du Sénégal ; nous voulons parler du Rio-Nunez et du Rio-Pango. Dans ces deux contrées pousse, à l'état sauvage, un café de qualité supérieure qui, avec des soins de culture, pourrait rivaliser avec les plus estimés ; mais le caféier exige des soins sérieux que le Noir, pour le moment du moins, est incapable de lui donner. C'est ce qui fait, ainsi que le dit si bien M. Théraizol, que l'arachide est autant l'apanage de la côte occidentale d'Afrique que de Marseille.

« Pour nous résumer, nous rappellerons que le mouvement commercial de la côte occidentale d'Afrique avec l'Europe était, en 1840, de vingt millions et que le port de Marseille était à peu près étranger à ce mouvement. En 1868, il a été de soixante-dix millions et tout en faveur de Marseille.

« Ces chiffres peuvent se passer de tout commentaire.

« Le travail de M. Théraizol est intéressant sous tous les rapports et surtout au point de vue du commerce marseillais. Votre Commission vous en demanderait l'impression si le règlement le permettait. Elle se borne à vous le recommander pour le cas où il serait possible de l'imprimer (1), en concluant à l'admission de M. Théraizol. »

Le scrutin sur la candidature de M. Théraizol, présenté comme membre actif, et de M. Bertherand, présenté comme membre correspondant, est ouvert. M. Théraizol et M. Bertherand sont élus, à la majorité des suffrages.

MM. Mortreuil, Verdillon et Blancard, rapporteur, sont chargés du rapport à faire sur le

(1) Voir le mémoire de M. Théraizol, dans le présent volume.

travail présenté par M. Levenq à l'appui de sa candidature sous le titre de : l'*Architecte et l'Ouvrier en bâtiment au IXe siècle* (1).

MM. Kothen, Verdillon, Segond-Cresp, Latil et Sicard sont désignés pour assister au service funèbre qui aura lieu le 14 mars, à 9 heures 1/2, dans la chapelle de M. le chanoine Timon-David, pour le repos de l'âme des membres décédés de la Société.

La séance est levée.

Séance du 7 avril 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Vidal, Laurent de Crozet, Sicard, Saurel, Segond-Cresp, Dugas, Théraizol, Faliu, Verdillon, Gourdez, Latil, Ménard, Regnier, Kothen, De Grasset, Blancard et Maurin, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 3 mars est lu et adopté.

Correspondance manuscrite :

M. Léon Vidal de Paris accepte la délégation de la Société au Congrès de l'Institut des Provinces.

Correspondance imprimée :

1. *Tableau décennal du Commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères*, 1857 à 1866. 2e partie.

2. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, 11e série, t. XI, 20e tome de la collection, 1869-1870, 4e trimestre 1869.

3. *Journal de la Société de Statistique de Paris*, 10e année, n. 1, janvier 1869 ; n. 2, février 1870.

(1) Voir ce mémoire, dans le présent volume.

4. *Bulletin Médical du Nord de la France*, n. 2 de la série, février 1870.

5. *Revue médicale de Toulouse*, 4e année, n. 3, mars 1870.

6. *Bibliotheca Schubertiana.* — n. 15, 1870.

7. *Compte-rendu des travaux de la Chambre de Commerce de Marseille* pendant l'année 1868.

8. *Compte-rendu de la situation commerciale et industrielle de la circonscription de Marseille* pendant l'année 1868.

9. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny* (Jura), 10e année, 1869, n. 9.

10. *Carte de la Gaule* depuis les temps les plus reculés jusqu'à la conquête romaine, t. Ier, 1 vol. in-8°.

11. *Discours prononcé aux obsèques de M. Robinet*, par M. Jules Lefort, 1870.

12. *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 36e année, 1870.

13. *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar*, 10e année, 1869.

14. *Histoire des Perses*, d'après les auteurs orientaux, grecs et latins, par le comte de Gobineau, prospectus.

15. *Vals et ses eaux*, journal à l'usage des médecins et des malades, 15 février 1870, n. 1, février 1870, 2e année.

16. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e trimestre de 1869.

17. *Lamalou-du-Centre* (Hérault).

18. *Revue des Sociétés savantes des départements*, 4e série, t. X, décembre 1869.

19. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, 20e année, t. XX, n. 4, mars 1870, avril 1869.

20. *Revue horticole des Bouches-du-Rhône*, n. 180, juin 1869, n. 181, juillet 1869.

21. *Le Sud Médical*, 2e année, n. 1, janvier 1869, n. 2, 25 janvier, n. 3, 1er février, n. 15, 1er août 1869.

22. *Association Amicale des anciens élèves du Lycée de Marseille*, 3e année, 1869.

23. *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, n. 1, janvier, n. 2, février, n. 3, mars, n. 4, avril, n. 5, mai, tous de 1869.

24. *Annales de la Société d'Agriculture industrielle, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, t. XII, année 1868, 3e livr. et 4e, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre. t. XII, 2e liv., avril, mai, juin 1868, 1re livraison, janvier, février et mars.

25. *Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire*, t. XXIII, 1868.

26. *Ecole supérieure de Commerce de Mulhouse*. Rapport présenté à la Société industrielle de Mulhouse par M. A. Penot pendant l'année 1868-1869.

27. *Bulletin Médical de l'Aisne*, 1868, 1er trimestre, n. 1.

28. *Nouvelles Météorologiques*, 1er août, n. 8.

29. *Journal de la Société de Statistiqué de Paris*, 16e année, n. 7, juillet 1869.

L'ordre du jour appelant la réception de M. Théraizol, M. le Président l'accueille en ces termes :

« Monsieur Théraizol,

« Le commerce, qui fait la grandeur de Marseille, devait nécessairement avoir des représentants dans notre Société.

« Vos connaissances spéciales, vos antécédents, votre active collaboration dans l'une des plus puissantes maisons de notre ville dont les relations

s'étendent dans le monde entier, sont des titres qui ont marqué votre place parmi nous. Permettez-moi donc d'applaudir, le premier, à votre bienvenue.

« J'ai lu, avec un bien vif intérêt, le remarquable travail que vous avez présenté à l'appui de votre candidature. Vous avez fait ressortir, avec talent, le développement commercial du port de Marseille avec le Sénégal.

« En 1840, dites-vous, ce mouvement était de 20 millions de francs, tandis qu'en 1868 il s'est élevé à 70 millions.

« Il y a là une progression très-marquée en faveur de notre port, et j'espère que ce mouvement ne s'arrêtera pas, grâce au concours intelligent et dévoué d'hommes qui, comme vous, n'ont pas craint d'aller étudier sur les lieux la production et les besoins de ces pays lointains, à une époque où les relations avec l'Europe étaient difficiles et non encore ouvertes.

« Nous savons, Monsieur, tout ce que vous avez fait pour établir ces relations et toutes les épreuves que vous avez dû subir pour arriver au but que vous vous étiez proposé d'atteindre; il a fallu un esprit aussi sûr qu'énergique pour surmonter tant de difficultés; mais aussi, vous recueillez aujourd'hui le fruit d'un travail qui est pour vous un titre de gloire.

« Le succès a couronné vos efforts, mais n'est-il pas largement mérité, si je songe que, dès l'âge de dix-neuf ans, vous n'avez pas craint de vous embarquer sur un faible navire pour explorer, pendant plusieurs années, les divers cours d'eau qui baignent la Sénégambie, vous, seul Européen à bord, au milieu de noirs à peu près à l'état sauvage, vivant d'une autre vie que la vôtre ? C'est dans ce milien que vous avez surmonté des difficultés impossibles à décrire en luttant contre les dangers d'un climat meurtrier.

« Mais aussi, quelle satisfaction pour vous d'avoir mené à bonne fin une si grande et si louable entreprise que vous ne cessez de grandir par les importantes affaires que vous poursuivez avec ces pays, de concert avec cette importante maison, qui fait l'orgueil du commerce marseillais et qui a toujours su porter, haut et ferme, le drapeau de l'honneur et de la loyauté ! »

M. Théraizol répond, en peu de mots, qu'il est heureux de l'accueil qu'il reçoit et qu'il promet d'apporter à la Société le concours de son dévoûment.

La parole est donnée à M. Saurel pour la lecture du rapport qu'il doit présenter sur le commerce de la France avec les colonies et les puissances étrangères.

« Messieurs,

« Le volumineux document que vous avez sous les yeux a pour but de vous faire connaître la navigation et le commerce de la France en général. Importations, exportations, transit, admissions temporaires et mouvement des entrepôts, tout se trouve dans cet amas de chiffres. Mais ces chiffres, je les divise sans hésitation en trois classes : les vrais, les douteux et les faux.

« Oui, Messieurs, tout officiels qu'ils sont, beaucoup des renseignements entassés dans ce livre énorme sont inexacts. Je me garde bien d'accuser l'administration des Douanes, qui les publie et à laquelle je m'honore d'appartenir, de mensonge ou d'ineptie. Les totaux qui figurent au bas de ces colonnes sont établis avec le plus grand soin ; pas un d'eux qui n'ait subi le plus sévère contrôle, pas un qui ne soit amené par le fait d'un dépouillement consciencieux de paperasses tenues en double ou en triple expédition, pas un dont on ne puisse

garantir l'authenticité ; et cependant beaucoup de ces chiffres sont complètement inexacts.

« Je vais m'expliquer.

« Le mécanisme des archives commerciales au moyen desquelles on établit la balance de commerce est d'une simplicité primitive. Il exige un nombre très-considérable de bras et de plumes, mais il n'est nullement compliqué.

« Il s'agit de relever, une par une, les quantités de marchandises figurant sur les déclarations fournies par le commerce à la Douane, de reporter chacune de ces quantités dans des colonnes préparées d'avance, d'additionner les unités, d'en faire des totaux et d'assembler ensuite les totaux partiels pour en faire des sommes générales.

« Chaque bureau de Douane fournit sa balance de commerce, et chaque mois le bureau principal, coordonnant le résultat présenté par chacun d'eux, groupe les chiffres et adresse à Paris des états qui sont mis en réserve et servent à la fin de l'année à contrôler les états généraux fournis partiellement par chaque principalité.

« Rien de plus simple, comme vous le voyez, et rien de plus positif, administrativement parlant. On peut donc avancer que le travail d'ensemble présenté par l'administration des Douanes est rigoureusement bien fait, et cependant les chiffres ne peuvent être consultés avec fruit que pour certains articles ; traitant d'autres objets, ils ne sont bons qu'à égarer le public.

« Quelques chiffres sont vrais, ai-je dit : ce sont ceux qui résultent des écritures émanant des vérificateurs des Douanes, pour les marchandises véritablement pesées, examinées et soumises à des droits si élevés, dans le cas de mise à la consommation, que la Douane, d'un côté, et le commerce, de l'autre, sont également intéressés à en constater les quantités exactes.

« Malheureusement (je parle ici en vérificateur des Douanes et nullement en libre-échangiste), le nombre des marchandises payant des droits considérables diminue de jour en jour et partout les vérifications réelles se restreignent. Or, quand la Douane n'a pas de motif sérieux pour vérifier une marchandise, elle accepte ou purement et simplement les déclarations du commerce, ou elle se contente de faire des épreuves sur la qualité et l'espèce de la marchandise.

« Vous entrevoyez, Messieurs, tout ce qui résulte de cette latitude : le commerce fait ses déclarations comme il l'entend, lorsque la marchandise n'est assujétie à aucun droit de douane, et, en ce qui concerne les marchandises faiblement taxées, usant de cette faculté que la loi lui donne de n'être passible de poursuites que lorsque la quantité reconnue excède le dixième de la quantité déclarée, il déclare presque constamment un dixième de moins de la marchandise réellement introduite et bénéficie ainsi de la tolérance de la Douane.

« Nous avons eu dernièrement une preuve bien certaine de ce que j'ai l'honneur de vous dire.

« Les blés paient un droit d'importation peu élevé par lui-même ; mais les quantités importées étant généralement considérables, on finit par arriver à un chiffre respectable. Or, la Douane ne vérifiant que très-largement cette espèce de marchandise, le commerce se maintient toujours dans la limite dont je viens de parler.

« Beaucoup de ces blés étant entrés, pendant l'année 1869, dans les Docks de Marseille, sous le régime de l'entrepôt fictif, la Douane a voulu connaître, curiosité bien excusable, quelle différence pouvait ressortir de la comparaison des écritures des Docks et de ses écritures à elle. Disons en passant que si la Douane ne pèse rien, les Docks pèsent tout : les

Docks pouvaient donc faire foi. Et ils font si bien foi que, de cette comparaison de deux totaux généraux il est résulté pour la Douane la certitude que les chiffres officiels présentés par elle se trouvent amoindris d'un dixième; que, dès lors, les documents fournis par elle sont complètement erronés.

« Je ne vous parle, Messieurs, que d'un simple article. Eh bien, répétez, si les moyens analogues de contrôle peuvent être fournis, cette même expérience et vous arriverez à acquérir la preuve incontestable que tous les relevés faits d'après les déclarations fournies par le commerce, et dont la sincérité n'a pu être dûment établie, sont entachés d'inexactitude et que, partant de là, ce gros volume, si richement imprimé, fourmille d'erreurs et ne dit pas la vérité.

« La fausseté des déclarations est évidente surtout en ce qui concerne la valeur des marchandises importées, lorsque le droit d'entrée porte sur cette valeur. Or, tant que la Douane ne sera pas armée de moyens énergiques pour réprimer la fraude, tant qu'il ne lui sera pas possible de faire payer au négociant pris en défaut une amende très élevée, non seulement les droits perçus seront de beaucoup inférieurs au chiffre qu'ils devraient atteindre, mais, au point de vue de la balance commerciale, les renseignements seront inexacts.

« Certes, tout douanier que je suis, je ne voudrais pas qu'on en revînt au tarif draconien du premier Empire; il y a des choses qui ont vieilli et le système des prohibitions absolues est du nombre; mais je voudrais que le commerce ne fût pas autorisé, en quelque sorte, à frauder ouvertement la Douane et à rire au nez de la Douane en lui présentant, avec l'énoncé de valeurs ridicules, des marchandises réellement riches et, par conséquent, passibles de droits élevés.

« Le seul moyen de répression que possède la Douane, c'est la préemption. Lorsqu'il est constaté que la marchandise déclarée est d'une valeur supérieure à celle déclarée, la Douane peut retenir la marchandise pour son compte, en payant au négociant la valeur légèrement augmentée qu'il a portée sur sa déclaration. Mais les employés des Douanes peuvent-ils se faire marchands ? Ont-ils les moyens pécuniaires et le temps matériel de revendre des marchandises préemptées ? Le commerce, pris en masse, n'est-il pas intéressé à ne pas acheter ces marchandises afin d'annihiler le peu de puissance de la Douane ?

« J'ai promis d'être bref et je veux tenir parole. Je dis donc :

« En ce qui concerne les marchandises assez fortement taxées, les relevés qui figurent dans ce volume sont vrais.

« En ce qui concerne celles qui jouissent d'une modération de droits et celles qui sont taxées à la valeur, les chiffres sont complètement faux.

« Ne sont que douteux les relevés des marchandises qui ne sont passibles d'aucun droit, tant à la sortie qu'à l'entrée, et dont le commerce n'a aucun intérêt à amoindrir les quantités, la nature ou la valeur.

« Je ne voudrais pas, Messieurs, terminer ce rapport sans présenter quelques chiffres concernant au moins notre département. Vous pourriez m'accuser d'avoir écrit ceci sans même avoir jeté un coup-d'œil sur ce volume, et je tiens trop à votre estime pour laisser subsister même un doute dans votre esprit.

« Les ports de commerce appartenant au département sont : Arles, Martigues, Port-de-Bouc, Marseille, Cassis et La Ciotat ; mais vous me permettrez de ne m'occuper que de Marseille.

« Je ne garantirai pas, bien entendu, la vérité des chiffres; mais je puis vous certifier que les chiffres que je vais faire défiler sous vos yeux sont bien ceux qui figurent dans ce tableau général.

« Quoi qu'on en dise, le commerce de Marseille prospère ; les chiffres vont en grossissant, du moins pour les quantités de marchandises introduites. Quant au montant des droits, c'est une autre affaire ; ils vont en diminuant de jour en jour et si cela continuait on pourrait prévoir le moment où la Douane ne produira plus rien.

« Les principales marchandises importées dans le port de Marseille sont :

	Tonnes.
Les céréales (grains et farines) figurent pour	874,932
Les fers, fontes, acier, minerais compris............	241,078
Les bois communs	124,332
Les graines oléagineuses	98,088
Les arachides	57,874
Les sucres bruts	37,143

« Pour les marchandises exportées, je signale :

Les céréales (grains et farines)	253,064
Houille crue	155,022
Matériaux de construction	90,067
Tourteaux de graines	48,767
Sucre raffiné	42,964
Outils et ouvrages en métaux	36,368
Vins	32,939
Fers, fontes et aciers	32,723

« Je viens de dire que le mouvement général du commerce de Marseille va toujours en augmentant. Je vais grouper tous ces chiffres par tonnes et résumer les valeurs par millions, pour rendre les résultats plus saillants.

	1863	1864	1865	1866	1867	1868
	—	—	—	—	—	—
(Tonnes de 1000 k.)						
Importations	977677	907975	958938	977754	1455620	1943192
Exportations......	593960	610341	674044	693608	766010	982604
ENTREPOTS.						
Marchandises entrées (tonnes) ..	439331	232773	231827	185525	272556	419330
Valeur en millions	211	169	149	119	160	184
TOTAUX.						
Importations et exportations...	1571637	1518316	1632982	1671362	2221630	2925796
Valeurs en millions	1468	1574	1629	1485	1591	1801

Je crois bien faire de donner, pour qu'on puisse les comparer, les chiffres généraux relatifs au port du Havre.

	1863	1864	1865	1866	1867	1868
	—	—	—	—	—	—
Marchandises (tonnes)........	854137	954024	882427	1133506	1240779	1223502
Valeur (millions)..	1202	1380	1368	1661	1412	1341

« Ainsi que vous le voyez, Messieurs, le Havre, malgré les développements qu'on cherche à lui donner depuis quelques années, n'est pas près d'atteindre à l'importance de Marseille, et, quoi qu'en disent les Parisiens, notre ville pourra supporter tranquillement les sarcasmes qu'ils ne cessent de lancer contre elle.

« Dans le nombre des marchandises importées, beaucoup ne sont pas destinées à la consommation de la France ; aussi les entrepôts les reçoivent-ils tout d'abord en attendant qu'une destination définitive leur soit donnée.

« Voici le tableau des quantités de marchandises entrées dans les entrepôts réels ou fictifs, avec leur valeur exacte, toujours au point de vue de la Douane :

	1863	1864	1865	1866	1867	1868
	—	—	—	—	—	—
Tonnes.....	439331	232773	231827	185525	272556	419330
Millions....	211	169	149	119	160	184

« Je viens de parler du commerce de Marseille ; il n'est pas inutile de dire maintenant un mot de sa navigation.

« Les navires attachés au port de Marseille se maintiennent à un chiffre très-élevé ; rigoureusement on pourrait dire qu'ils augmentent. Voici, à l'appui, les chiffres officiels :

	1867			1868		
Navires à voiles.	612	jaugeant	89163 tx	586	jaugeant	88131 tx
Navires à vapeur	180	—	83666 tx	190	—	85707 tx

« Ami de la vérité avant tout, je crois à propos de faire une observation. En douane, toute embarcation dont la jauge dépasse deux tonneaux, est un navire... et mes renseignements particuliers me permettent d'affirmer que, sur les 612 navires jaugeant 89,163 tonneaux, pour 1869 et sur les 586 bâtiments jaugeant 88,131 tonneaux, pour 1868, il y a 200 bateaux environ jaugeant 812 tonneaux.

« Puisque je viens de parler de petites embarcations, tant vaut-il que je dise quel est le nombre des bateaux employés presque exclusivement à la pêche côtière. En voici le détail :

	BATEAUX.	TONNAGE.	ÉQUIPAGE.
	—	—	—
1866................	432	1187	1296
1867......	426	1151	1278
1868.........	397	1072	1191

« Je ne m'inquiète nullement de la quantité de poisson pêché, ceci ne rentre pas dans ma spécialité. Je me hâte donc de revenir à l'objet principal de mon rapport pour dire quel est le mouvement

des navires qui fréquentent annuellement Marseille, en présentant les chiffres détaillés, pour l'année 1868.

ENTRÉE : Navires chargés.

FRANÇAIS.			ÉTRANGERS			TOTAL.		
NAV.	TONNAGE	EQUIP.	NAV.	TONNAGE	EQUIP.	NAV.	TONNAGE.	EQUIP.
—	—	—	—	—	—	—	—	—
2713	958558	66731	4780	1051362	59546	7499	2009920	126277

ENTRÉE : Navires sur lest.

28	6229	495	769	53118	5866	797	59347	6361

« Nous avons donc au total général des navires entrés tant chargés que sur lest :

NOMBRE	TONNAGE	EQUIPAGE
—	—	—
8296	2069267	132638

« Je passe maintenant aux navires sortis :

	FRANÇAIS.			ÉTRANGERS.			TOTAL.		
	Nomb	Tonn.	Equip.	Nomb	Tonn.	Equip.	Nomb	Tonn.	Equip.
	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Navires chargés	2253	855219	58589	3267	562720	41241	5520	1417930	99830
Navires sur lest	330	68963	4517	2455	550879	24917	2785	619842	29434

TOTAL DES NAVIRES SORTIS.

NAVIRES	TONNAGE	EQUIPAGE
—	—	—
8305	2037781	129264

« Il va sans dire que, sur ces 8,296 navires entrés et ces 8,305 bâtiments sortis, les bateaux à vapeur figurent pour les chiffres suivants :

	NAVIRES	TONNAGE	EQUIPAGE
Entrée... ...	2530	982342	79049
Sortie.... ...	2423	964219	72324

« Il ne faudrait pas, Messieurs, prendre trop au sérieux ces 2,500 bateaux à vapeur fréquentant annuellement le port de Marseille ; ce n'est pas 2,500 bateaux qu'il faut lire, c'est 2,500 voyages, ce qui est bien différent ; mais la Douane n'a pas d'autre moyen, à ce qu'il paraît, de tenir son compte ouvert.

« Puisque je suis en train de faire des rectifications, pourquoi ne compléterais-je pas des renseignements presque entièrement négligés par l'administration des Douanes ?

« Ces renseignements auront pour objet le cabotage, en ce qui touche le port de Marseille. Mes chiffres ne sont pas copiés sur un livre, mais ils sont au moins aussi officiels qne ceux qu'on aurait pu trouver dans ce tableau général du commerce de la France. J'ai sous les yeux les relevés des quatre années, mais il sera suffisant de vous parler de 1868 et de 1869.

		NAVIRES	TONNAGE	EQUIPAGE
Entrée...	1868............	4542	365960	24488
	1869............	3518	425328	27041
Sortie....	1868............	3435	389009	25381
	1869............	3515	469131	31719

« Le total des cargaisons était pour la Méditerranée seulement :

1866.................	1620211 quintaux métriques.
1867.....	2054019 » »
1868..	2326449 » »

Et pour les ports de l'Océan et de la Manche :

1866.................	222657 quintaux métriques.
1867	199801 » »
1868............	176201 » »

« Ces chiffres prouvent que si le petit cabotage augmente dans la Méditerranée, le grand cabotage, autrement dit la navigation d'une mer dans l'autre, décroît d'une manière sensible.

« Je crois utile de parler également de l'Algérie et des Colonies françaises :

ALGÉRIE. — ENTRÉE.

ANNÉE.	NAVIRES	TONNAGE	ÉQUIPAGE
1866....	482	199163	12724
1867......	564	273012	17976
1868.......	615	297999	19607

ALGÉRIE. — SORTIE.

1866.............	595	207902	13453
1867........... ..	730	282740	18378
1868.............	675	309007	19956

COLONIES. — ENTRÉE.

1866............	112	30180	1270
1867......... .. .	100	26817	1121
1868.............	116	31516	1313

COLONIES. — SORTIE.

1866.............	138	36396	1554
1867......	114	31976	1330
1868	134	38234	1596

« Je crois avoir suffisamment analysé le volume que voilà ; je termine en vous donnant en bloc le résumé des importations et des exportations pour

toute la France et le relevé des droits de douane de toute nature.

	1863	1864	1865	1866	1867	1868
	—	—	—	—	—	—
Tonnes de 1000 k	13210273	14163071	15664600	17546880	18060838	18922340

« Voilà l'accroissement des marchandises, mais voici la diminution des droits :

Millions	195	163	154	152	146	147

« Hélas ! Messieurs, cette diminution de revenus sera plus sensible encore à l'avenir, par suite de la suppression des droits d'entrée sur d'autres marchandises et de la surtaxe de navigation pour les pavillons étrangers.

« Les idées sur le libre-échange font des progrès ; on ne veut plus de Douanes... Ce n'est que lorsque aura paru le jour où les caisses de l'État seront vides et qu'on ne saura comment les remplir qu'on s'apercevra que la Douane était bonne à quelque chose.... C'est alors que l'on dira que cet impôt était le plus facile de tous à percevoir et paraissait léger à beaucoup de gens, précisément parce qu'ils ignoraient son importance... C'est alors enfin, qu'on pensera à faire un nouveau tarif et qu'on cherchera à dénoncer les traités de commerce qui ont ruiné la France. »

Cette lecture écoutée avec intérêt est vivement applaudie.

M. le président annonce ensuite à l'assemblée que M. Blanc, trésorier, ayant donné sa démission, il va être procédé à l'élection d'un nouveau trésorier.

Le scrutin est ouvert. Au premier tour, M. Faliu

obtient 17 suffrages et est proclamé trésorier, ses fonctions devant expirer au 31 décembre 1871.

M. Saurel fait une lecture fort humouristique sur *le rôle du chien dans la société et son influence sur la civilisation* (1).

Après avoir rendu hommage aux qualités du chien et avoir reconnu le parti qu'on peut et qu'on doit en tirer dans la campagne, M. Saurel entreprend l'énumération des dangers et des inconvénients qu'offre *dans les villes* la multiplicité des chiens. Il s'élève avec force contre l'incurie des propriétaires qui laissent leurs chiens sans muselière, sans collier, errer dans les rues, exposant les passants à se voir salir, renverser ou mordre par des animaux malpropres ou atteints de la rage.

« Ce que je viens de raconter n'arrive pas tous les jours, dit-il, mais ce qu'on voit fréquemment, ce sont des chiens qui se précipitent au devant des voitures, des charrettes, effrayent les chevaux, et quand ils reçoivent, du cocher ou du charretier, un bon coup de fouet, s'enfuient en se jetant, plus que jamais, dans les jambes des passants. Est-ce un fait tellement nouveau que de voir les chevaux se cabrer quand un chien se lance en aboyant jusqu'à la hauteur des naseaux et n'a-t-on jamais entendu dire qu'un cavalier a, pour cela seul, été jeté bas de sa monture et s'est fracassé la tête ?

« Cela n'est pas risible, n'est-ce pas, Messieurs, et je ne doute pas qu'au fond vous ne soyez un peu de mon avis quand vous m'entendez émettre le vœu que les chiens soient entièrement bannis des villes et qu'en attendant on multiplie ces chariots qui stationnent au coin des rues, trop rarement,

(1) M. Saurel avait écrit cette étude du chien en vue de la séance publique projetée pour le mois de novembre; depuis lors ce mémoire a été imprimé à part.

hélas, pour recevoir les chiens errants qu'un homme adroit, mais généralement peu payé, tâche de happer au passage. Car le chien abuse trop de la liberté qu'on lui donne, et lorsqu'on ne la lui donne pas, il la prend.

« Maître de la rue, il est surtout maître des promenades publiques ; il n'est pas un arbre qu'il ne flaire et ne salisse vingt fois, pas une pelouse dans laquelle il ne se rue avec ses compagnons, pas un massif de fleurs qu'il ne saccage en jouant avec ses congénères.

« Faites vous-mêmes, Messieurs, le quart de ce que je viens d'énumérer, et je vous garantis que vous n'éviterez pas un bon procès-verbal. Pour le chien, c'est autre chose. Les arrêts municipaux disent bien que nul chien ne peut pénétrer dans les jardins s'il n'est tenu en laisse ; mais l'animal est tellement l'ami de l'homme, que les trois quarts du temps il est le protégé des sergents de ville et des agents de police.

« Je regrette infiniment de n'avoir pu retrouver un livre qui donne en détail les chiffres et les calculs partiels, dont j'aurais besoin, mais je sais qu'un savant a prouvé par A plus B qu'en France seulement les chiens consomment la nourriture qui pourrait substanter *deux millions* d'hommes. Ne serait-ce pas le cas d'instituer une société protectrice des hommes qui veillerait à ce que certains de nos semblables profitassent des miettes qui tombent de la table des chiens ?

« Cette phrase semble vide de sens, n'est-ce pas ? — Hélas ! moins qu'elle n'en a l'air. Ne vous souvenez-vous pas de la famine qui sévissait en Algérie, il y a moins de deux ans, et ne croyez-vous pas que si, à cette époque, on eût envoyé aux malheureux Arabes le pain que nous donnons si

généreusement aux chiens, on eût vu des affamés tuer leurs semblables pour les manger ?

« Si vous avez oublié ce fait, vous rappelez-vous au moins ce qui vient d'arriver à cette malheureuse armée de Bourbaki sur laquelle la France comptait pour couper la retraite aux Prussiens ? Cent mille soldats mouraient de faim, mais tous les chiens français mangeaient à pleine gueule.

« Voulez-vous maintenant, Messieurs, que le pamphlétaire fasse place au statisticien et que, laissant mes plus belles phrases pour des chiffres bien secs, bien arides, mais bien éloquents, je vous dise un peu ce que produit, dans la commune de Marseille, l'impôt sur les chiens ?

« Ah ! Messieurs, si les grandes administrations, si les ministères tiennent à prouver qus les recettes augmentent, il sera bien difficile à la municipalité marseillaise d'établir que les contribuables à quatre pattes enrichissent de plus en plus son trésor. Chose étrange, Messieurs ! plus les rues se peuplent de chiens, moins le chiffre produit par les chiens est élevé. Il ne me sera pas difficile de prouver ce que j'avance. Les chiffres, vous le savez bien, sont de terribles argumentateurs.

« En voici quelques-uns :

1863	—	6731	contribuables ont produit : fr.	21,585 50
1864	—	6996	—	21,437 »
1865	—	5800	—	15,247 »
1866	—	5533	—	13,668 »
1867	—	4812	—	11,301 »
1868	—	4366	—	11,482 50
1869	—	4329	—	10,036 50
1870	—	4174	—	9,117 »

« Quelle chute progressive ! De 1863 à 1870 les recettes sont tombées de 21,585 fr. 50 c. à 9,117 fr.

« Et cependant les chiens pullulent dans nos rues,

on les compte par centaines, ils seront bientôt aussi nombreux que les habitants, et quand ils auront dépassé le chiffre de la population, ils ne rapporteront plus rien. Ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les relevés de la caisse municipale qui le prouvent.

« Voulez-vous, Messieurs, que je vous prouve encore que les chiffres ne sont pas pris au hasard? Jetez un coup d'œil sur ce qui suit.

« Le nombre des chiens recensés dans le département des Bouches-du-Rhône, disent les documents officiels, s'élève à 27,253 dont 7,650 pour l'arrondissement de Marseille, 9,396 pour l'arrondissement d'Aix et 10,207 pour celui d'Arles.

« Marseille compte 273 chiens de luxe et 4,531 chiens de garde.

« A Marseille encore, en 1869, on a capturé 3,921 chiens, abattu 3,698 et rendu 224.

« Ah! si l'autorité savait donner des ordres sérieux pour que cette chasse aux chiens se fît avec soin et constance! Si les populations méridionales, surtout, au lieu de prendre parti contre la police quand elle fait saisir un chien, secondaient les agents ou seulement les laissaient faire et ne les insultaient pas, que d'argent les chiens pourraient produire!

« Mais, non : aussi je maintiens que le chien qui vit dans la ville est au moins un être inutile. Prêtez-moi votre attention pendant quelques minutes encore et j'essaierai d'établir que, même dans la campagne, le chien est un animal dangereux. Vous avez compris déjà que je veux parler de l'hydrophobie.

« L'hydrophobie, cette terrible maladie dont le nom seul épouvante, est transmise par les chiens avec une facilité déplorable. Pour si légère que soit leur morsure, si elle n'est pas immédiatement

cautérisée par le fer rouge ou par des lotions énergiques, le mal est fait, il est incurable.

« Or, des statistiques, dont je ne vous donnerai pas un détail fastidieux, prouvent, qu'en moyenne, il meurt chaque année en France seulement *deux cents personnes* de la rage. Deux cents personnes, Messieurs, parce que les chiens peuvent se mordre eux-mêmes à volonté, bénéfice le plus clair de la liberté dont ils jouissent.

« Ne croyez-vous pas que cela mériterait enfin d'être étudié sérieusement et qu'il serait bon de prendre des mesures efficaces contre les dangers dont nous nous entourons avec tant d'indifférence? »

Après cette lecture qui est vivement applaudie, M. Blancard fait un rapport oral sur le travail de M. Levenq, candidat au titre de membre actif, et conclut à son admission.

M. Levenq est élu membre actif à l'unanimité des suffrages exprimés.

La discussion est ouverte sur cette question : « Faut-il supprimer les tirages à part pour rétablir les jetons de présence? »

MM. Ménard, Segond-Cresp et Maurin s'élèvent contre la suppression des tirages à part.

M. Dugas indique un moyen terme consistant à faire un fonds de jetons de présence qui n'auraient qu'une valeur fiduciaire.

La suite de la discussion est renvoyée à une autre séance, le Conseil étant chargé de présenter un rapport à ce sujet.

La séance est levée.

Séance du 12 mai 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Dugas, Camoin, Saurel, Gourdez, Laugier, Segond-Cresp, Levenq, Faliu, Laurent de Crozet, De Villeneuve, Sicard et Vidal, secrétaire.

Dès l'ouverture de la séance, M. le Président présente à ses collègues l'honorable et savant M. de Villeneuve, membre correspondant de la Société, qui a bien voulu assister à la réunion.

M. le Secrétaire-général se trouvant, par le fait d'une circonstance imprévue, dans l'impossibilité d'assister à la séance, il ne peut être donné lecture du procès-verbal de la séance précédente. Le dépouillement de la correspondance et des publications adressées à la Société ne peut avoir lieu par le même motif.

Diverses publications sont déposées sur le bureau :

1. *Discours prononcé à l'assemblée générale du Comité médical des Bouches-du-Rhône, le 30 avril 1869*, par M. le Dr Ad. Sicard, membre actif.

2. *La Storia antiqua*, remis par M. L. Vidal, au nom de M. le Commandeur Cristoforo Negri, de Florence.

3. *La Photographie au charbon* (2e partie), par M. Léon Vidal, membre actif.

M. Vidal, à propos de l'hommage fait au nom de M. Negri, exprime le désir qu'il aurait de voir figurer parmi les membres correspondants de la Société ce savant éminent, qui est le fondateur et le président actuel de la Société géographique de Florence.

Il se réserve d'en faire la proposition, lors de la prochaine séance.

M. le Président adresse des remerciements pour leurs hommages, aux auteurs ci-dessus nommés et ordonne le dépôt de ces ouvrages dans la bibliothèque.

Il est procédé à la réception de M. Levenq, en qualité de membre actif par M. le Président qui lui adresse l'allocution suivante :

« Monsieur Levenq, on a dit avec raison que les monuments étaient l'histoire des peuples ; ne pourrait-on pas ajouter qu'ils sont aussi l'expression des besoins des sociétés? Ce fait n'a-t-il pas sa confirmation dans les antiques édifices qui couvrent le sol de la France ? Ne voyons-nous pas apparaître chaque siècle avec ses mœurs, ses habitudes, ses passions, ses idées, en un mot, sa vie propre ?

« Les hommes qui comme vous, Monsieur, se livrent à l'étude de la science des antiquités et à ses merveilleuses conquêtes, contribuent puissamment à l'histoire nationale de leur pays.

« Hâtons-nous de décrire, avant qu'ils disparaissent, les débris de ces monuments nombreux, dont les âges écoulés ont jonché notre sol. Il est temps que l'histoire des arts recueille les témoignages incomplets que rendent encore tant de pierres ruinées, si l'on ne veut pas voir bientôt s'engloutir, dans un éternel silence, tant de secrets que la science poursuit.

« J'ai lu, avec un bien vif intérêt, le remarquable mémoire que vous avez présenté à l'appui de votre candidature.

« Vous avez divisé votre travail en trois parties, correspondant aux trois grandes époques architecturales qui ont marqué leur passage du IVe au XIXe siècle ; vous avez fait, ensuite, l'historique des architectes et des ouvriers à ces différentes époques,

les lois auxquelles étaient soumis les uns et les autres, et les rapports qui existaient entre eux.

« Enfin vous arrivez au XIXe siècle, et avec raison, vous déplorez le sort qui est fait à l'art, surtout dons les constructions privées, qui sont soumises, non pas à la concurrence artistique, mais à celle du bon marché; on cherche, avant tout et comme condition première, celui qui fait à plus bas prix, sans se préoccuper ni de la capacité ni du savoir de celui auquel est confiée la construction projetée; aussi arriverions-nous bientôt à la décadence de l'art, si des esprits élevés ne venaient arrêter ce mouvement déplorable, en relevant cet art architectural qui est une des gloires de notre pays; mais, pour être juste, nous devons signaler encore toute la protection accordée aux arts par le gouvernement.

« Depuis quelques années, toutes les villes de France se couvrent de riches monuments, et Paris est devenu, sous ce rapport, la première ville du monde.

« Rassurons-nous donc; ces tendances fâcheuses disparaissent de plus en plus, grâce à toutes ces protections et surtout aux déceptions que les fabricants de constructions à bon marché ne cessent d'éprouver. Comme vous, Monsieur, je soutiens que le moyen le plus sûr pour arriver au beau et au bien, est de donner aux ouvriers une instruction solide et libérale.

« La Société de statistique sera heureuse de contribuer pour sa part à cette importante amélioration; elle ne cesse de faire appel aux hommes de savoir et de dévouement; aussi, Monsieur, elle vous ouvre ses portes avec empressement; venez à nous, votre place y était marquée depuis longtemps. Vous n'êtes pas pour nous un inconnu; nous avions applaudi, déjà, à l'intéressante communication que

vous aviez bien voulu nous faire de l'histoire et la description de l'abbaye de Saint-Victor, dont la restauration vous est confiée. »

M. Levenq répond avec modestie que s'il ose aborder une Société où, de par son âge au moins, il a droit à toute indulgence et à toutes les sympathies, il espère contribuer pour sa part à sa prospérité.

Les paroles de M. le Président et celles de M. Levenq sont accueillies par d'unanimes applaudissements.

La parole est à M. de Villeneuve qui veut bien rendre compte à la Société de la mission qu'elle lui a confiée en le déléguant, soit à la réunion de l'Institut des Provinces, soit au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

A l'Institut des Provinces, où M. de Villeneuve a eu l'honneur de siéger parmi les vice-présidents de la section des sciences, il a assisté à des discussions fort intéressantes sur des questions d'une grande importance et sur lesquelles il appelle l'attention de la Société de statistique de Marseille.

L'une de ces questions est relative aux eaux souterraines du bassin de la France.

L'honorable et savant géologue a pris part à cette discussion, incité par l'éminent M. de Caumont à fournir le concours de ses lumières.

Il expose en termes clairs et précis comment se forment certaines nappes d'eau souterraines, celle du bassin de la Seine, par exemple, et il démontre que, dans l'intérieur du lit de ce fleuve, il naît un volume d'eau, doublé par les eaux souterraines.

Ce fait se produit dans toutes les autres vallées et, certainement, pour parler des environs de Marseille, il est évident qu'il y a dans la partie de la vallée de l'Huveaune, située entre la colline de Notre-Dame-de-la-Garde et Saint-Marcel, un volume d'eau considérable que des puits artésiens pour-

raient faire jaillir, ainsi que cela a été pratiqué à Grenelle, à Passy et ainsi qu'on le fait maintenant à la butte aux Cailles, où le forage doit atteindre une profondeur d'environ 900 mètres.

L'honorable M. de Villeneuve croit que le rond-point du Prado conviendrait bien à une tentative de forage, en vue de l'abduction des eaux souterraines de la vallée de l'Huveaune.

La question des eaux a été examinée, non seulement au point de vue de l'alimentation et de l'irrigation pure et simple, mais aussi au point de vue des égouts. Des faits du plus grand intérêt sollicitent ici l'attention de la Société.

A Paris, le volume des eaux des égouts ne s'élève pas à moins de 260,000 mètres cubes par vingt-quatre heures; or, cet ensemble d'eau déversée dans la Seine ne pouvait que rendre fort insalubre ce cours d'eau en aval de Paris, tandis qu'on pouvait y trouver une source de matières fécondantes au profit de la culture des terres.

C'est ce que l'on a tenté avec un très grand succès. Deux machines élévatoires, placées à Asnières, ont d'abord élevé, à l'aide de turbines, ces eaux d'égout à une hauteur de 13 mètres, d'où elles coulent dans les terrains des environs de Paris.

Le premier essai a eu lieu sur six hectares de terrain affecté à du jardinage. Ce succès a amené à de nouvelles et plus grandes distributions de ces eaux ; des dérivations nombreuses sont en voie de construction et bientôt, probablement, toute la plaine environnante, de 2,500 hectares, pourra être irriguée par ces eaux fécondantes.

On a essayé encore, avant que tout le volume d'eau des égouts pût être utilisé par l'agriculture, à en obtenir la clarification par des moyens chimiques, et cela a réussi parfaitement, de telle sorte que ces eaux sales, ainsi clarifiées, peuvent être

utilisées, tout comme les meilleures eaux claires et potables.

La pensée de voir la ville de Marseille entrer dans une aussi heureuse voie ne pouvait manquer à l'honorable agronome; aussi espère-t-il que des études seront faites dans le même sens et que nos égouts, au lieu de contribuer au comblement et à l'insalubrité de nos ports, deviendront une source de richesses pour notre territoire.

D'autres questions relatives à l'application de la science à l'agriculture, ont été l'objet de discussions sérieuses. Ainsi, l'humus est-il, oui ou non, nécessaire à la fécondation des terres ? Les travaux de MM. Liebig, G. Ville prouveraient que l'humus n'est pas indispensable.

M. Thénard a démontré que l'humus peut retenir très énergiquement l'azote, jusqu'au moment où des agents basiques le chassent. L'humus, hors de la présence de ces bases, serait souvent inerte ; il aurait, entre autres propriétés physiques, celle d'absorber rapidement l'eau et de ne la livrer que très lentement et au fur et à mesure des besoins de la végétation.

L'enseignement agricole a été l'ojet d'un vif intérêt, au sein de la réunion de l'Institut des Provinces. En présence de l'insuccès des tentatives faites à Paris et à Versailles en faveur de l'enseignement agricole, il a exprimé des vœux pour que ce haut enseignement fût organisé d'une manière plus complète en France. Cela arriverait si, aux principales écoles d'application, telles que celles des Mines, des Ponts-et-Chaussées, etc., se trouvaient annexés des cours sérieux et permanents sur la science agricole.

Au point de vue des progrès qu'a pu faire l'agriculture en France, on a été amené à constater divers progrès, tels que ceux réalisés dans l'applica-

tion des engrais en Bretagne, dans la culture de la betterave dont on est arrivé à produire trente hectolitres par hectare dans le nord du Pas-de-Calais et dans les produits inférieurs de basse-cour, très développés en Normandie.

Mais, en définitive, il reste démontré qu'il y a progrès pour l'agriculture dans la masse de ses produits. Ces progrès sont moindres que ceux qu'ont réalisés l'industrie et les travaux de grande construction.

L'agriculture serait donc en arrière.

Le libre échange a offert sa part d'intérêt; il a trouvé dans l'Institut des Provinces des adversaires et des promoteurs ardents. Le brillant économiste, M. Pouyer-Quertier, a développé avec infiniment de talent ses idées, contre lesquelles s'est élevé quelquefois l'honorable M. de Villeneuve.

Il est résulté de l'ensemble des discussions que si certaines industries sont mortes, ce n'est pas la faute du libre échange ; cette mort était inévitable, c'est tout au plus si elle a pu être avancée par le libre échange.

L'exemple fourni par la fabrication de certains fers le prouve ; ainsi, tandis que la France ne peut produire à moins de 30 fr. les 100 kil., des fers au bois, l'Angleterre est en mesure de fournir une matière de même qualité, entre le prix de 20 à 22 francs.

Il est d'autres matières, au contraire, pour lesquelles nulle nation ne peut nous gêner; nous sommes, par exemple, en état de produire de l'acier à raison de 26 fr. les 100 kil.; or, le rail en fer coûtait, il y a vingt ans, 33 fr. les 100 kil.

A ce point de vue, nous sommes supérieurs, et grâce aux mines de fer magnétique, trouvées près de Cherbourg, au bord de la mer, on arrivera à produire de l'acier même à 22 fr. les 100 kil.

Les souffrances dans l'industrie sont réelles, mais elles ne sont pas toutes la conséquence du libre échange.

Telles sont, résumées aussi succinctement que possible, les principales questions qui ont été posées dans la section des sciences de l'Institut des Provinces.

M. de Villeneuve ajoute que, comme délégué à la Sorbonne, il y a pris part aux travaux des Sociétés savantes et qu'il y a, en outre, fait quatre conférences sur l'agriculture.

M. le Président adresse à M. de Villeneuve des remerciements pour le zèle avec lequel il a bien voulu remplir sa mission, et il croit être l'écho fidèle de ses collègues, en leur disant que le savant et intéressant compte-rendu qu'il vient de faire, a été écouté par eux avec une vive satisfaction.

M. de Villeneuve proteste de ses bonnes intentions en faveur de la Société à laquelle il est et sera toujours prêt à donner de nouvelles preuves de dévouement.

L'assemblée répond à cette promesse par des applaudissements unanimes.

La parole est à M. Sicard, pour lire un travail intitulé : *Histoire d'un vieux madrépore* (1).

M. le Président remercie M. Ad. Sicard de cette lecture qui a été écoutée avec une attention soutenue.

Il est procédé à la nomination, au scrutin secret, d'un vice-secrétaire, en remplacement de M. L. Vidal, élu secrétaire-général, et d'un annotateur, en remplacement de M. Faliu, nommé trésorier.

M. Gourdez est nommé, à l'unanimité, vice-secrétaire.

M. Laugier est nommé annotateur, au deuxième tour de scrutin, les voix étant ainsi réparties :

Laugier, 6; Maurin, 5; bulletin blanc, 1.

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

MM. H. Gourdez et Laugier entreront en fonctions à partir du 1er juin 1870 et appartiendront au Conseil d'administration jusqu'à la fin de l'exercice de 1870.

MM. Gentet, Gourdez et A. Sicard déposent un bulletin de présentation de M. J. Cauvière, en qualité de membre actif.

Acte est pris de cette présentation et le bulletin consigné aux archives.

Toutes questions épuisées, la séance est levée.

Séance du 2 juin 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Flavard, Dugas, Camoin, Blancard, Levenq, Laugier, Sicard, Mortreuil, Segond-Cresp, Roussin, Verdillon, Saurel, Maurin, Faliu et Vidal, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 12 mai est lu et approuvé.

Correspondance écrite :

1. Lettre de M. Abram fils aîné, demandant à prendre part au concours agricole de la Société.

M. le Président désigne, pour faire partie de la Commission chargée de visiter l'exploitation agricole de M. Abram (située près de Salon) : MM. Mortreuil, Segond-Cresp, Ad. Sicard et Levenq.

2. Lettres de MM. Caussemille et Ce, fabricants d'allumettes chimiques, — Cayer et Ce, imprimeurs, — J. Rostand, fabricant d'huile de graines, demandant à être admis au concours industriel de la Société.

Ces demandes sont prises en considération ;

les Commissions spéciales à ces divers concurrents seront ultérieurement désignées.

3. Lettre de M. le Directeur général des Douanes accompagnant l'envoi à la Société du *Tableau général des mouvements du cabotage en* 1868. — Remerciements.

M. Saurel est prié de faire un rapport sur ce document important.

4. Lettre de M. le Recteur de l'Académie d'Aix demandant à la Société de se faire représenter par un délégué au jury d'examen du concours d'archéologie.

M. Laurent de Crozet est désigné par M. le Président comme délégué de la Société à ce concours.

5. Lettre de M. I. Gilles, accompagnant l'hommage adressé à la Société d'un ouvrage dont il est l'auteur, intitulé : *Campagne de Marius dans la Gaule,* suivie de *Marius, Marthe et Julie devant la légende des Saintes-Maries.* — Remerciements.

Conformément au désir exprimé par M. Gilles, une Commission chargée de faire un rapport sur cet ouvrage est désignée; elle se compose de MM. Mortreuil, Segond-Cresp, Penon, Saurel, Blancard.

6. Lettre de M. Guys, s'excusant de ce que sa santé ne lui permet plus d'assister aux séances de la Société et demandant la faveur d'être admis au nombre des membres honoraires. Cette demande, prise en considération, est renvoyée à un examen ultérieur.

Correspondance imprimée :

1. *Mémoire au Conseil de Préfecture pour M. H. Champoussin, adjudicataire de la salle de dépôt et d'autopsie au cimetière de Saint-Pierre contre la ville de Marseille,* 1868.

2. *Canal de Marseille, fermage et clarification,*

lettre adressée à M. le Maire et à MM. les membres du Conseil municipal de Marseille, par MM. Sarlin et Rabattu.

3. *Nouvelles annales provençales d' agriculture pratique et d'horticulture*, sous la direction de M. E. Barthelet.

4. *Tuyaux à joint parallèle* (système Dussard), b. s. g. d. g. Avantages du joint au caoutchouc vulcanisé sur celui au plomb maté. Entreprise générale de canalisation et de distribution d'eau et de gaz, D. Savournin et Ce, Marseille.

5. *Réponse de M. Salomon, architecte du Temple israélite de Marseille, à la lettre qui lui a été adressée, le* 17 *juillet* 1865 *et publiée depuis*, par M. Lambert, entrepreneur des travaux, 1866.

6. *Considérations sur la nécessité d'une loi organique sur les prisons et le régime pénitentiaire pour l'exécution des peines*, par Léon Vidal de Paris, 1870.

7. *Journal d'agriculture de la Côte-d'Or*, publié par le Comité central d'agriculture de Dijon, n. 1 2, 3 et 4, janvier, février, mars et avril 1870.

8. *Revue médicale de Toulouse*, publiée par la Société impériale de médecine, chirurgie et pharmacie, 4e année, n. 5, mai 1870.

9. *Les membres soussignés de la Commission administrative des hospices et hopitaux civils de Marseille, à leurs concitoyens*, 1869.

10. *De l'efficacité des injections iodées dans les cavités de l'utérus, pour arrêter les hémorragies qui succèdent à la délivrance*, par Martial Dupierris, 1870.

Hommages :

M. Blancard fait hommage à la Société de deux opuscules : 1° *Une page inédite de l'histoire de Charles d'Anjou;* 2° *Rapport au Comité des travaux historiques sur deux communications de M. Blancard*:

M. Dugas offre à la Société, au nom de M. le docteur Villeneuve, membre honoraire, une brochure

intitulée : *Mémoire sur le rapport existant entre le volume des enfants et leur résistance vitale dans l'accouchement.*

M. le Président remercie MM. Blancard et Villeneuve.

M. le Président, avant de donner suite à l'ordre du jour, croit devoir fournir à ses collègues quelques explications relatives à la transmission des valeurs et livres de comptabilité des mains du Trésorier sortant entre celles de M. Faliu, trésorier récemment élu. Il est donné lecture du procès-verbal de remise au nouveau Trésorier, lequel sera transcrit dans le registre des délibérations du Conseil d'administration. Il y est stipulé l'état de l'encaisse, soit en valeurs, soit en numéraire et en jetons. Les médailles seules n'ont pu être remises à M. Faliu. M. le Trésorier sortant étant absent, il a été décidé que des démarches seraient faites auprès de lui, pour faire rentrer au plus tôt ces médailles.

Il est procédé à l'installation du nouveau Secrétaire-général et simultanément à celle de M. H. Gourdez, en qualité de vice-secrétaire et de M. Laugier, en qualité d'annotateur.

M. le Président s'exprime en ces termes :

« MESSIEURS,

« Les fonctions du secrétaire général sortant ayant cessé le 1er juin, je vais procéder à l'installation de M. Vidal, nouvellement élu; mais laissez-moi d'abord remercier notre honorable et savant collègue, M. Maurin, du temps qu'il a consacré à la Société, pendant les cinq années qui viennent de s'écouler.

« Qu'il me soit également permis d'applaudir à la bienvenue de M. Vidal, persuadé que ce jeune et

intelligent collègue mettra toute son activité au service de notre compagnie.

« Par suite de cette nomination, la place de Vice-Secrétaire étant devenue vacante, vous avez appelé, pour le remplacer et d'une voix unanime, M. Gourdez, dont les qualités vous sont si connues.

« Enfin, notre spirituel confrère, M. Laugier, va remplacer, en qualité d'annotateur, M. Faliu, auquel vous avez donné d'autres attributions.

« Ces deux dernières fonctions, vice-secrétaire et annotateur, qui, jusqu'à présent, n'avaient résidé à peu près que dans le titre, devront être à l'avenir utilisées; j'en ai, du moins, l'espérance.

« Votre bureau, Messieurs, se trouve maintenant au complet, et j'ai la conviction que les affaires de la Société prendront bientôt un nouvel et utile essor, grâce surtout au concours et à l'appui qu'il attend de vous.

« Les fonctions, quelles qu'elles soient, présentent toujours des difficultés qui augmentent en raison de l'importance de la position que l'on occupe; mais ces difficultés doivent disparaître dans une Société qui, comme la nôtre, doit avoir pour devise *le sentiment de la bonne confraternité.*

« Aussi, Messieurs, je fais un cordial appel au dévouement de tous en facilitant la tâche qui est imposée à votre Bureau. — Sachons placer notre Société au niveau qu'elle doit occuper dans le monde savant, et pour cela, unissons nos efforts, agissons dans un même but, groupons autour de nous les hommes de valeur et d'intelligence; enfin, n'ayons qu'une seule et unique pensée, le bien de notre Compagnie.

« Je proclame installés :

« 1° M. Vidal, en qualité de secrétaire-général, dont les fonctions expireront le 31 décembre 1871.

« 2° M. Gourdez, en qualité de vice-secrétaire;

« 3° M. Laugier, comme annotateur.

« Les mandats de ces deux derniers fonctionnaires finiront le 31 décembre de cette année. »

M. L. Vidal répond :

« Chers collègues,

« Des bonnes paroles que vient de prononcer notre honorable président, je ne retiendrai que celles qui ont trait au concours actif que je dois à votre Société, au dévouement que m'imposent mes nouvelles fonctions.

« J'ai eu l'honneur de vous le dire déjà, au moment de ma nomination, mon zèle, mon bon vouloir sont à vous. Vous pouvez y compter en retour de la confiance bienveillante que vous m'avez accordée.

« Tout ce qu'il faudra faire, dans les limites de mes faibles moyens, pour que notre compagnie conserve son juste renom, sa valeur bien reconnue, je le ferai; mais je ne pourrai rien sans vous tous. Aussi, ai-je le ferme espoir que tous ensemble, liés par une étroite solidarité, nous marcherons vers le but à atteindre.

« Ce but, ce sont les travaux utiles à accomplir en commun, ce sont les bonnes relations de confraternité entre nous tous, membres d'une même famille, c'est enfin la prospérité et l'éclat de notre association.

« La tâche qui m'incombe, je le sens bien, est doublement difficile; elle exige plus que du zèle et du dévouement, et je serais trop heureux et bien plus certain de remplir à votre gré la noble mission que vous m'avez confiée, si je pouvais, à tout ce que j'ai de bonne volonté, ajouter le talent si profond et l'intelligence si grande de mon honorable prédécesseur dans le secrétariat général.

« Je ferai de mon mieux et j'en appellerai à l'aide de chacun de vous, pour suppléer à ce qui me fait défaut. Vos bons conseils, vos lumières seront à moi, j'en ai la conviction, comme je vous appartiens à tous et je n'aurai aucun regret d'avoir accepté une charge aussi honorable, mais en même temps aussi lourde, si, à l'expiration de mon mandat, je puis me retirer en laissant la Société en bon ordre et en pleine prospérité ; si je puis jouir alors de cette douce satisfaction que procure la certitude du devoir accompli, satisfaction bien plus grande encore si dans la pensée de chacun de mes collègues je puis lire clairement ces seuls mots : *Il a bien mérité de la Société.*

« Telle est, chers collègues, ma seule ambition. Puissé-je la satisfaire ! »

M. Maurin, secrétaire-général sortant, prend à son tour la parole, pour exprimer sa conviction que de beaux jours appartiennent encore à la Société. Il appelle son attention sur les documents statistiques qu'elle devrait centraliser. C'est là son œuvre; elle doit s'en occuper, sans laisser aux administrations diverses ce soin spécial, ou tout en la réalisant concurremment avec elles. M. Maurin croit devoir donner ensuite divers conseils d'ordre intérieur à ses collègues.

La parole est à M. L. Camoin pour développer un projet relatif à la création, par les soins de la Société, d'un *Dictionnaire topographique du département des Bouches-du-Rhône.*

M. L. Camoin expose qu'il a déjà vu ce travail fait pour sept ou huit de nos départements français; il croit que c'est là un de ces travaux utiles qui sont du ressort immédiat de la Société de statistique, et il montre à l'appui de sa proposition divers exemplaires de ces dictionnaires.

Ainsi qu'on peut le voir, ces divers ouvrages

sont tous exécutés sur un même plan et d'après un même programme. Pourquoi la Société de statistique, munie de ce programme, ne travaillerait-elle à contribuer à l'œuvre d'ensemble entreprise pour la France entière, en concourant, pour sa part, à l'exécution du Dictionnaire topographique des Bouches-du-Rhône?

M. Mortreuil répond que la proposition n'est pas nouvelle dans la Société. Elle avait été produite, en 1858, et une Commission fut nommée à l'effet de mettre en œuvre l'idée que l'honorable M. L. Camoin vient d'exprimer. C'est alors que M. Mortreuil prit sa part de ce travail long et difficile et dont il a communiqué le résultat à la Société, quand il lui a présenté le Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille.

L'honorable M. Mortreuil ajoute qu'il serait heureux d'ajouter son œuvre à celle de ses collègues, si la proposition de M. L. Camoin devenait l'objet d'une réalisation sérieuse. Il engage la Société à entrer dans cette voie et il offre de collaborer encore à l'œuvre d'ensemble par de nouvelles recherches spéciales aux communes de l'arrondissement d'Aix.

M. Blancard est de l'avis de ses collègues, au point de vue de l'utilité du dictionnaire dont il s'agit, mais il croit qu'un pareil travail ne peut être l'œuvre que d'un seul; il ajoute que bien peu de personnes sont capables de mener à bien des recherches de cette nature, à cause de la difficulté que présente la lecture des chartes anciennes.

Il craint donc qu'une atteinte grave soit portée à l'unité de ce travail, s'il est le résultat d'une collaboration multiple, et allant plus loin encore, il n'hésite pas à considérer comme à peu près impossible l'œuvre ainsi entreprise avec des efforts collectifs.

M. Blancard ajoute qu'il a été fait un travail complet pour l'arrondissement d'Arles, par M. de Revel; que ce travail a été même imprimé par l'imprimerie impériale. Il ne resterait donc à s'occuper que de l'arrondissement d'Aix, pour compléter le département. Mais M. de Revel consentira-t-il à s'associer, par l'apport de son travail, à l'œuvre de la Société? On pourrait en douter.

M. Camoin répond qu'il importe peu que d'autres aient fait tout ou partie du travail à produire; il appartient à la Société d'en prendre l'initiative, de pousser à la réalisation de cette œuvre utile et il demande que, sans se préoccuper autrement de ce que d'autres ont fait ou pourraient faire encore à cet égard, on aborde franchement cette question, en y consacrant les ressources intellectuelles collectives de la Société.

M. Léon Vidal résume la question. « Le Dictionnaire topographique du département, dit-il, grâce à M. Mortreuil, notre éminent collègue, et à M. de Revel, se trouverait fait aux deux tiers. La Société aurait donc à se préoccuper seulement de l'arrondissement d'Aix, sauf à s'entendre ultérieurement, s'il y avait lieu, avec M. de Revel, pour obtenir le complément de l'œuvre et sa publication aux frais de l'imprimerie impériale. »

M. Vidal pense que la Société ne prend pas un engagement qui surpasse ses forces, en décidant de collaborer au Dictionnaire topographique du département, et il espère que tous les membres qui participeraient à ce travail sans posséder toute la science nécessaire, pourraient compter sur le concours de ceux de leurs collègues dont l'érudition, à ce sujet, est complète.

La proposition de M. L. Camoin est adoptée en principe, et M. le Président désigne, pour l'étudier et diriger sa réalisation, MM. Mortreuil, Blancard,

L. Camoin, Verdillon, Kothen, Segond-Cresp et Saurel.

La parole est à M. L. Vidal, pour une lecture intitulée : *État du fonctionnement intérieur actuel de la Société de statistique de Marseille comparé à son règlement.*

Il résulte de ce travail que bien des articles du règlement ne sont pas observés. M. Vidal conclut en appelant l'attention de ses collègues sur les inconvénients qu'offre cette inobservation des lois de la Société et en proposant de renvoyer son travail au Conseil d'administration pour qu'il veille au maintien de l'ordre et des statuts.

M. Gentet propose en qualité de membre correspondant, M. Leberlé.

M. Vidal propose comme membre correspondant à Florence, M. Cristoforo Negri, président de la Société géographique de Florence.

Ces propositions sont prises en considération.

Toutes questions épuisées, la séance est levée.

Séance du 7 juillet 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Gourdez, Laugier, Saurel, Levenq, Segond-Cresp, Roussin, Verdillon, Flavard, Latil, Faliu, Laurent de Crozet et Vidal, secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 2 juin est lu et adopté.

M. Roussin, à propos du procès-verbal, demande la parole. Il dépose sur le bureau le catalogue des ouvrages qui lui ont été remis en sa qualité de

conservateur et dont le dépôt, par ses soins, a été fait à la Chambre de Commerce.

Ce catalogue est plutôt un inventaire, et il servira à faire l'appel des ouvrages appartenant à la Société, lors de leur classement dans les rayons de la Chambre de Commerce. Il y aura lieu alors de dresser un véritable catalogue.

Acte est donné à M. Roussin de la remise de cet inventaire dont M. le Président le remercie au nom de la Société.

M. le Secrétaire donne communication de la correspondance écrite.

Ce sont d'abord deux lettres : l'une, de M. Melchion ; l'autre, de MM. Bouis et Cie, demandant à être compris dans le concours de l'année 1870. Ces demandes sont prises en considération. C'est ensuite une circulaire de M. de Caumont, invitant la Société au Congrès de l'Institut des Provinces, qui aura lieu à Moulins, le 1er août 1870.

Il est décidé que la Société prendra part à la souscription à ce Congrès pour la somme de 10 francs.

M. le Secrétaire-général, à ce propos, appelle l'attention de ses collègues :

1° Sur l'ouvrage remarquable offert par M. le docteur de Villeneuve, membre honoraire de la Société. Un rapport sur ce travail lui paraît devoir intéresser la Société.

M. le Président prie M. Ménécier de vouloir bien se charger de ce rapport.

2° Sur un mémoire relatif à la numismatique, par M. l'abbé Magloire Giraud, docteur en théologie, membre correspondant à Saint-Cyr. M. Laugier est chargé de faire un rapport sur ce travail intéressant, récemment publié dans le *Bulletin de la Société académique du Var*.

M. Saurel fait hommage à la Société d'un petit

volume intitulé *Marseille et sa banlieue* et d'un autre volume intitulé *Marseille et ses environs.*

M. le Président donne lecture du traité conclu entre la Chambre de Commerce et la Société de Statistique au sujet de la fusion des bibliothèques de ces deux compagnies. Il est heureux de constater que tout est prêt maintenant pour la réception des ouvrages appartenant à la Société et il espère que la Commission spécialement nommée pour opérer le classement des ouvrages s'occupera de sa mission avec activité. M. Gourdez est adjoint à cette Commission.

M. le Secrétaire-général donne lecture de l'inventaire des objets divers qui lui ont été remis par son honorable prédécesseur. Il demande que cet inventaire soit consigné au livre des délibérations du Conseil d'Administration.

M. le secrétaire-général a la parole pour lire deux rapports sur les membres correspondants présentés lors de la dernière séance. En voici le texte :

« Chers Collègues,

« Lors de la dernière séance du *2 juin*, deux candidats au titre de membre correspondant nous ont été présentés.

« L'un, M. Louis Keberlé, à Paris, par M. V. Gentet ;

« L'autre, M. Cristoforo Negri, à Florence, par M. L. Vidal.

« D'après l'article 13 du règlement, il peut être procédé aujourd'hui au scrutin d'élection de ces deux candidats.

« D'autre part, l'article 14 prescrit au secrétaire de faire un compte-rendu des ouvrages dont les candidats au titre de membre correspondant ont fait hommage à la Société.

« Je suppose que c'est un compte-rendu des plus sommaires que doit avoir à faire votre Secrétaire, dans le seul but de justifier les titres que le candidat présente et, surtout, pour indiquer qu'il est dans les conditions du règlement. Ce qui ne peut vous empêcher de soumettre à des rapports faits par les spécialistes les divers ouvrages offerts par ces candidats et sur lesquels votre attention mérite d'être appelée.

« Il est des noms qu'il suffit de citer pour que l'examen de tous autres titres soit complètement inutile. M. Keberlé est dans ce cas-là. La réputation de ce savant praticien est faite, et pour notre Société c'est un véritable honneur de pouvoir le compter au nombre de ses membres correspondants.

« M. Keberlé nous a fait hommage d'une brochure intitulée : *Résultats statistiques de l'Ovariotomie.* C'est un compte-rendu des opérations pratiquées par lui depuis le mois de juin 1862 jusqu'au mois de juin 1868.

« Le nombre des guérisons, comme résultat général, est exactement des deux tiers, et les vingt-deux dernières opérations ont donné les quatre cinquièmes de guérisons ou, mieux, cinq morts sur vingt-deux cas. Des tableaux synoptiques rendent ces résultats statistiques fort appréciables. Je le répète, toute appréciation spéciale est ici inutile. M. Keberlé mérite vos suffrages unanimes.

« M. le commandeur Cristoforo Negri est l'inspecteur général des consulats au ministère des affaires étrangères à Florence. Il a récemment fondé dans cette capitale la Société Géographique dont il est le président, et qui compte, aujourd'hui, plus de 1,200 membres. (J'ai l'honneur d'appartenir à cette Société.) M. Cristoforo Negri a publié divers ouvrages importants. En son nom, j'ai offert à notre

Société *la Storia Antica restituita a verita e raffrontata alla moderna.*

« Aujourd'hui nous arrive, de sa part encore, l'hommage du *Bolletino della Societa Geografica Italiana* (4° fascicolo).

« M. le commandeur Cristoforo Negri, ancien doyen de l'Académie de Turin, est encore l'auteur d'autres ouvrages intitulés : *La Grandezza Italiana studi confronti e desiderii — Scritti varii*, etc.

« Voilà des titres plus que suffisants pour que notre Société soit heureuse de posséder parmi ses correspondants un homme aussi éminent et dont la haute position dans la capitale d'Italie permet d'espérer des services utiles à la Société de Statistique de Marseille.

« Aux termes du règlement (art. 18), votre Secrétaire-général devrait vous présenter tous les six mois le relevé des actes de présence de chaque membre actif.

« C'est donc dans la séance actuelle que ce relevé devrait être lu. Je ne puis m'acquitter de cette tâche pour deux motifs que j'ai l'honneur de soumettre à votre bienveillante appréciation.

« A peine installé dans les fonctions de secrétaire-général, j'ai dû m'occuper tout d'abord de recevoir de mon honorable prédécesseur toutes les pièces appartenant aux archives de la Société.

« Parmi les divers documents qui m'ont été remis, je n'ai pu trouver tous les éléments nécessaires au relevé dont il est question. Peut-être, en faisant de nouvelles recherches, arriverai-je à réunir des renseignements suffisants pour les six mois qui viennent de s'écouler depuis le 1er janvier ; vous me permettrez alors de les ajouter au relevé des six mois dans lesquels nous entrons, lequel vous sera présenté aussi complet que possible.

« Veuillez donc me dispenser, pour le moment, de tout relevé relatif au passé.

« J'ai cru utile d'inventorier tout ce que j'ai reçu de mains diverses et de vous communiquer cet inventaire, dont je sollicite l'insertion au procès-verbal de cette séance.

« Monsieur le Secrétaire-général sortant m'a fait remettre, par M. le Président, trois manuscrits :

« 1° *Action du froid sur les poissons* (M. L. Vidal).

« 2° *Étoiles filantes* (M. Stephen).

« 3° *Rapport sur M. Chervin* (M. Saurel).

« Des mains de l'honorable M. Von Kothen, pour qui je demande les remerciements de notre Société, j'ai reçu, en ordre parfait, vingt-quatre liasses dont l'inventaire détaillé, par numéro d'ordre afférent à chaque liasse, se trouve ci-joint et dont copie sera annexée au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

« Ces archives seront casées dans une de nos armoires à la Préfecture.

« M. le Président m'a enfin remis directement diverses pièces qui se trouvaient entre ses mains ; ce sont :

« 1° Quelques lettres diverses relatives à la correspondance courante.

« Puis divers manuscrits et circulaires.

« 2° Travail de M. Théraizol et rapport fait sur ce travail.

« 3° Travail de M. Levenq.

« 4° Rapport sur le travail de M. Didiot.

« 5° Diverses minutes des procès-verbaux des 13 janvier, 3 février, 3 mars et 7 avril.

« 6° Rapport de M. Saurel sur le commerce.

« 7° Sept bulletins de présentation de membres actifs.

« 8° Renseignements fournis par MM. Four et Cie.

« 9° Rapport de M. Sicard sur M. Bertherand.

« 10° Projet d'établissement d'une Commission d'arrondissement à Aix et à Arles (M. Maurin).

« 11° Dossier relatif au Congrès international de Statistique de Florence.

« Dans une des trois armoires appartenant à la Société, et placées à la Préfecture, j'ai trouvé : un carton contenant des pièces de comptabilité ; un carton contenant des minutes de procès-verbaux ; puis des registres de procès-verbaux au nombre de quatre, depuis le 14 janvier 1856 jusqu'au 6 décembre 1866.

« J'ai enfin reçu des imprimés, divers diplômes, mentions honorables, feuilles de renseignements, mandats, papier à lettre avec en-tête, une boîte à tampon et deux sceaux de la Société.

« Dans les armoires de la Préfecture, outre les deux cartons ci-dessus mentionnés, il s'en trouve encore douze complètement vides.

« J'ai voulu me rendre compte aussi de notre avoir en ce qui est relatif aux divers volumes de notre répertoire. En voici le relevé :

21°	volume ,	20	exemplaires.
22°	»	19	»
23°	»	20	»
24°	»	20	»
25°	»	3	»
26°	»	11	»
27°	»	23	»
28°	»	31	fascicule (2°).
29°	»	48	» (1°).
		28	» (2°).
30°	»	18	exemplaires.

« Le 31° volume a été distribué en partie.

« Puisque nous parlons de répertoire, je dois vous dire que le 32° volume, afférent aux années 1868 et 1869, est actuellement sur le point d'être imprimé.

Tout, à peu près, est composé. La majeure partie des épreuves est corrigée et j'espère que nous ne tarderons pas à recevoir ce nouveau volume.

« Pour compléter l'inventaire de notre avoir, en ce qui est relatif aux objets dont j'ai la garde, il faut mentionner encore le registre courant des délibérations du Conseil, celui des présences, celui des procès-verbaux de nos séances mensuelles. Beaucoup de procès-verbaux manquent de signatures, des procès-verbaux même nous font défaut. Les deux urnes et les boules pour le scrutin, deux lampes modérateur, quatre candélabres à plusieurs becs et un chandelier.

« Enfin, un tableau-catalogue à fiches mobiles pour l'inscription officielle des noms des membres actifs de la Société.

« J'ai l'honneur de faire hommage à la Société de ce tableau destiné à rester dans la salle de ses séances.

« Je crois qu'il sera opportun de refaire à la fin de chaque année cet inventaire et de vous le présenter avant de l'inscrire sur notre registre des délibérations du Conseil. De la sorte, vous saurez quel est votre avoir, soit en archives, soit en volumes du répertoire, et j'ajouterai qu'il serait convenable que deux ou trois de nos collègues, par vous délégués, voulussent bien contrôler cet inventaire et en constater l'exactitude, s'il y a lieu. »

Cette lecture terminée il est procédé à l'admission, comme membres correspondants, de M. Keberlé et de M. Negri, qui obtiennent : le premier, l'unanimité moins une voix, et le deuxième, l'unanimité moins deux voix.

M. A. Keberlé est proclamé membre correspondant à Strasbourg.

M. Negri, membre correspondant à Florence.

M. Laugier dépose sur le bureau un bulletin de

présentation de M. le docteur Lambert en qualité de membre correspondant.

La parole est à M. Saurel pour la lecture du rapport suivant sur le cabotage et la navigation.

« Messieurs,

« Dans notre réunion du mois dernier, l'honorable M. Segond-Cresp a prononcé une phrase que je vous propose de faire graver, en lettres d'or, sur la cheminée de cette pièce, ou, mieux encore, au-dessus du tableau des membres actifs de la Compagnie :

« Toutes les fois qu'un des membres de la Société « fera une lecture dont la durée dépassera dix « minutes, il devra s'attendre à voir ses collègues- « auditeurs se lever doucement de leur place et se « sauver, sans bruit, avant la fin de sa lecture. »

« M. Segond-Cresp n'ayant pu dire par là que nous devons tous nous abstenir de faire des discours ou de lire des rapports, il faut croire que ce très estimable confrère, qui a fait une étude approfondie des usages de la Société autant que des articles du règlement, pense que tout membre doit être bref dans ses lectures et concis dans ses discours.

« Le conseil étant bon, je vais faire, en cinq minutes, mon rapport sur ces deux volumes sortis de l'Imprimerie Nationale. Il me sera d'autant plus facile d'être laconique que, dans une séance précédente, je vous ai entretenus pendant vingt minutes (600 secondes de trop), du commerce général de la France avec les pays étrangers et les colonies et que j'ai cherché à vous prouver que si dans cet amas de chiffres, si soigneusement alignés et si richement imprimés, il y en a quelques-uns de

vrais, les trois quarts, au moins, sont faux ou douteux.

« Je ne reviendrai pas là-dessus; je suis pressé par la pendule; mais je vous dirai, sans détour, que si dans d'autres volumes il y a quelques chiffres exacts, les chiffres contenus dans ces deux énormes fascicules sont tout-à-fait de fantaisie.

« Comment, en effet, ne pas croire que ces totaux ne signifient absolument rien, quand on pense qu'ils sont formés au moyen de chiffres partiels fournis par le commerce lui-même, la plupart du temps, sans qu'on ait regardé les connaissements, les factures, les quittances ou tous autres papiers faisant foi jusqu'à un certain point! Quand on sera convaincu que la Douane accepte, presque sans aucun contrôle, les indications qu'on lui donne et que c'est à peine si les employés de cette administration osent, de loin en loin, faire ouvrir un colis pour s'assurer, non pas que ledit colis renferme bien la marchandise déclarée, mais pour voir si au milieu ou au-dessous de cette marchandise, on n'a pas glissé des cigares, des pamphlets politiques ou des bombes Orsini!

« Donc, ces chiffres ne peuvent pas être sérieux, et s'ils ne sont pas sérieux, pourquoi irais-je vous entretenir de leur importance et vous engager à nous féliciter mutuellement de la prospérité du commerce français et de l'accroissement de nos marchés extérieurs?

« Je me hasarde à vous dire cela, Messieurs, parce qu'ici nous sommes en famille et que la première vertu du statisticien c'est la franchise. Franchement donc, je vous engage à ne pas vous enorgueillir en voyant les ministres et les directeurs généraux des Douanes nous envoyer leurs volumineuses statistiques, car ces statistiques ont toute l'aridité de cette science sans en avoir l'utilité.

« Cependant, pour remplir mon mandat en conscience, il faut que je prouve que j'ai lu ces deux volumes. Lu, cela s'entend : feuilleté, parcouru, regardé. J'ai donc regardé les totaux et j'ai fait ce petit raisonnement :

« On dit partout et sur tous les tons que les chemins de fer tueront le cabotage... On dit que le cabotage se meurt.... Je supprime le restant de la phrase. Ces grands tableaux douaniers, quoique purement fantaisistes, ne pourraient-ils pas m'aider à éclaircir cette question ?

« Aujourd'hui, comme il y a dix ans, les chiffres se combinent et s'additionnent de la même façon ; mais ils ont subi l'influence du mouvement et, suivant que le commerce a été réellement en hausse ou en baisse, ces chiffres doivent être plus forts ou plus faibles.

« J'ai donc consulté ces chiffres et il ressort, pour moi, de l'étude que j'ai faite que le cabotage, non-seulement n'est pas mort, mais qu'il est à peine indisposé.

« Si vous avez, Messieurs, plus que moi quelque confiance dans les chiffres officiels, ouvrez ce gros volume et vous lirez ceci :

MOUVEMENT GÉNÉRAL DES MARCHANDISES.

GRAND ET PETIT CABOTAGE RÉUNIS.

1863.............	2,273,818	tonnes.
1864.............	2,312,411	»
1865.............	2,223,281	»
1866.............	2,140,651	»
1867.............	2,096,164	»
1868.............	2,002,850	»

« Vous devez vous attendre à ce que je parle spécialement de Marseille. Je ne saurais, en effet, négliger l'occasion, et voici les résultats de mes additions.

TONNES.

	1863	1864	1865	1866	1867	1868
	—	—	—	—	—	—
Départ..	242.594	233.825	196.146	184.287	225.382	250.565
Arrivée.	270.731	231.216	223.632	216.927	200.579	207.105
Totaux..	513.325	465.041	419.778	401.214	425.961	457.670

« Voici, en ce qui concerne la navigation spéciale au cabotage, quelques chiffres qui nous aideront à arriver à une conclusion définitive :

	1863	1864	1865	1866	1867	1868
	—	—	—	—	—	—
Navires	76616	76351	71424	62961	57225	63240
Tonnage....	3097913	3099942	2917071	2752887	2501451	2711425

POUR MARSEILLE SEULEMENT

Navires.....	7285	6187	5881	5723	5373	5665
Tonnage....	711204	605515	629647	630231	546585	629766

« Je me hâte de me résumer, car M. Segond-Cresp pourrait bien regarder les aiguilles de sa montre.

« Le cabotage français n'est pas aussi sérieusement menacé qu'on veut bien le dire ; son impor-

tance diminue, il est vrai, mais tout doucement, sans secousse, comme un vieillard qui fléchit peu à peu sous les atteintes de l'âge; mais ce vieillard est vigoureux et il vivra bien longtemps encore; aussi, en comparant les travaux qu'il est encore en état de faire et ses prédilections bien marquées pour certains ports, il est facile de prévoir que si jamais il vient à expirer, c'est Marseille qui recevra son dernier soupir. »

M. le Président remercie M. Saurel de son travail intéressant.

M. Latil trouve une contradiction dans les assertions de M. Saurel. « L'honorable rapporteur vient, dit M. Latil, de constater que les chiffres relevés par la statistique de l'administration des Douanes sont faux. Puis, il se sert de ces chiffres entachés d'erreurs comme bases à deux comparaisons. »

M. Saurel répond que, *en dépit de leur fausseté*, ces chiffres suivent une progression en rapport avec les faits réels et qu'ils peuvent, par conséquent, servir à des comparaisons. Il est convaincu qu'aucune des données fournies par le commerce n'est exacte, ne reconnaissant comme sérieux que les chiffres afférents aux articles que la Douane a intérêt à contrôler, mais cela ne l'empêche nullement de se servir de ces chiffres *officiels* pour satisfaire les personnes qui veulent y voir l'expression de la vérité.

M. Segond-Cresp admet aisément que la plupart des documents présentés par la Douane puissent être erronnés et il cite à l'appui de sa pensée des exemples tirés de l'histoire la plus contemporaine (1), des résultats électoraux les mieux contrôlés et pourtant publiés avec des erreurs nombreuses et évidentes.

(1) Le plébiscite.

L'assemblée partage complètement cet avis.

M. le Président annonce le renvoi à une époque ultérieure de la visite que devaient faire au musée des antiques du Château Borelly les membres de la Société.

Vu l'urgence, et sur la demande de M. Aurran, fabricant de coffres-forts, admis à concourir, il est désigné, pour visiter les ateliers de cet honorable industriel, une Commission composée de MM. Levenq, Saurel et Gentet.

Toutes questions épuisées, la séance est levée.

Séance du 4 août 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Ménard, Laurent de Crozet, Mortreuil, Roussin, Sicard, Laugier, Levenq, Saurel, Segond-Cresp, Latil, Verdillon, Flavard et Gourdez, secrétaire.

La séance est ouverte à huit heures et demie.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le Maire de Marseille demande des renseignements sur la Société et, spécialement, la date de sa reconnaissance par le gouvernement, comme Société d'utilité publique.

M. le Président se charge de répondre à la lettre de M. le Maire.

M. Roussin a adressé à M. le Président une lettre dont il est donné lecture et par laquelle il fait hommage à la Société des travaux du Comité médical des Bouches-du-Rhône.

M. le Président, au nom de la Société, remercie M. Roussin et propose qu'une lettre de remercie-

ment soit en outre adressée au Comité Médical des Bouches-du-Rhône.

La Société adopte cette proposition.

M. le Président lit ensuite une lettre par laquelle le Ministre de la guerre, répondant à une demande de la Société, fait savoir qu'il ne peut pas communiquer les cartes qui se trouvent au dépôt de la guerre.

Il est ensuite donné lecture d'une lettre par laquelle M. Berluc de Pérussis fait hommage à la Société d'une brochure, par lui publiée, *sur la vie et les travaux de Fortuné Pin.*

La Société lui vote des remerciements.

Correspondance imprimée.

1. *Bulletin de la Société d'émulation, du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure*, année 1869-1870.

2. *Annales de la Société académique de Nantes*, 1869, 2e semestre.

3. *Bulletin de la Société Archéologique du Limousin*, t. XIX.

4. *Défense des colonies*, par Joachim Barraude.

5. *Bolletino della Societa geografica italiana*, juillet, 1870.

6. *Fortuné Pin*, par M. Berluc-Pérussis.

7. *Mémoires de la Société littéraire de Lyon*, année 1869.

8. *Congrès scientifique de France*, 33e session, 2e partie.

9. *Annales de la Société impériale d'agriculture de la Loire.*

La parole est ensuite donnée à M. Laugier qui lit un travail sur les derniers travaux de M. Magloire Giraud, le savant correspondant de la Société.

A propos de cette lecture, qui intéresse vivement l'Assemblée, un membre fait observer que M. Giraud a fait hommage à la Société d'un exemplaire

de son dernier ouvrage, intitulé : *Saint-Cyr de Provence. — Archéologie et numismatique.*

Des remerciements seront adressés à M. Magloire Giraud.

M. Verdillon a la parole pour lire son travail sur le *Projet de construction, à Marseille, de halles centrales* (1).

Après cette lecture, qui est très favorablement accueillie, la Société, s'associant aux conclusions de l'honorable M. Verdillon, émet le vœu que l'on repousse le monopole, plus dangereux encore, lorsqu'il est appliqué aux substances alimentaires.

La parole est ensuite donnée à M. Gourdez qui, en sa qualité de secrétaire-général par intérim, fait le rapport d'usage, sur M. le Dr Lambert, de Toulon, candidat au titre de membre correspondant.

« L'absence de notre honorable Secrétaire-général m'impose le devoir de vous présenter le rapport d'usage sur M. le Dr G. Lambert, de Toulon, candidat au titre de membre correspondant.

« Avant de devenir un littérateur et un historien, M. le Dr Lambert a vaillamment servi son pays dans le corps de la médecine navale. Il y avait obtenu le grade de 1er médecin, et c'est en cette qualité qu'il a pris part à la longue et périlleuse expédition du Mexique.

« Quand l'heure du repos est venue pour lui, M. Lambert a voulu que sa retraite fût aussi bien remplie que l'avait été sa carrière militante, et il a appliqué aux travaux de l'esprit une activité que les rudes labeurs d'une vie agitée n'avaient pas refroidie.

« Esprit actif et chercheur, M. Lambert n'est pas de ceux qui s'enferment dans le cercle de leurs étu-

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

des professionnelles. Déjà, il avait mis à profit ses longs voyages en s'adonnant, avec une prédilection marquée, à l'histoire naturelle et à la botanique. Une fois rendu aux loisirs de sa studieuse retraite, il s'est mis, avec cette ardeur infatigable que donne à l'esprit l'habitude des études scientifiques, à fouiller les secrets de notre vieille histoire provençale.

« On lui doit une fort curieuse *Histoire de la peste de Toulon en* 1821, petit volume, d'un style facile et d'une lecture attachante, où l'on trouve plus de détails que dans les plus volumineuses compilations.

« Peu après, M. Lambert, poursuivant le cours de ses études historiques, publiait une *Notice sur l'œuvre de la rédemption des captifs à Toulon* qui, bien que consacrée à un sujet aride, a mérité les suffrages des lecteurs de la *Revue de Marseille*, où elle a été insérée en 1865.

« Enfin, M. Lambert vient de livrer à la publicité le premier volume d'un vaste ouvrage, destiné à retracer l'histoire des guerres de religion en Provence.

« Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous présente une pâle et sèche analyse de ce grand travail qui, s'étendant de l'année 1530 à l'année 1598, comprend le récit de nos trop longues luttes religieuses, depuis l'introduction de la Réforme jusqu'à la promulgation de ce grand acte d'apaisement et de justice, connu sous le nom d'*Edit de Nantes*, qui établit en France une chose jusque-là inconnue : la liberté de conscience.

« Vous me permettrez cependant, Messieurs, de vous faire part de deux observations que m'a suggérées la lecture de cette histoire, si remplie de faits et d'enseignements.

« La première est relative à ce que j'appellerai la

manière historique de l'auteur. — M. Lambert ne fait pas de l'histoire en vue d'une prédication sociale ou religieuse ; il n'est pas polémiste : il est historien ; il ne prêche pas, il raconte. Il ne se fait pas le champion d'une thèse à laquelle il faudra bien que les faits servent de confirmation, dût-on les forcer ou les dénaturer ; il expose avec cette sérénité que donne l'impartialité, et si parfois, se souvenant qu'il n'est pas défendu à l'historien d'avoir une conscience, il formule une appréciation, ce n'est qu'après avoir loyalement exposé les faits qu'il apprécie. C'est bien là l'histoire telle que l'entendait Quintilien : *Historia non ad probandum, sed ad narrandum*, et j'ajoute que c'est faire le plus grand éloge de l'historien, que de dire qu'il a ainsi compris son rôle et sa mission.

« J'ai dit que quelquefois M. Lambert jugeait et appréciait ; je dois dire encore, et c'est là ma seconde observation, qu'il apprécie sainement et qu'il juge impartialement. Il n'est pas l'homme d'un parti, il est l'homme de la vérité et, après l'avoir lu, on peut dire de lui ce que le grand de Thou disait de lui-même et de son œuvre : « Ce que doit « faire un juge intègre, quand il va prononcer sur « la vie et la fortune des citoyens, je l'ai fait avant « de mettre la main à cette histoire. »

« Je n'ajouterai qu'un mot : Par ses nombreux et remarquables travaux, M. le docteur Lambert est devenu un des plus vaillants champions de la grande cause de la décentralisation littéraire ; aussi la Société académique du Var, désireuse de récompenser cette longue existence vouée tout entière aux travaux de l'esprit, vient de l'appeler à l'honneur de la présider.

« Je ne puis que vous convier, Messieurs, à décerner par un vote unanime, à M. le D[r] Lambert, le titre qu'il sollicite.

Conformément aux conclusions du rapporteur, M. Lambert est nommé membre correspondant de la Société, à l'unanimité des suffrages.

M. le Président demande ensuite à la Société si elle ne croirait pas convenable de souscrire pour les blessés de l'armée française.

Après une discussion, à laquelle divers membres prennent part, la Société approuve cette proposition et, par un vote spécial, décide qu'elle souscrira pour la somme de cent francs.

La séance est levée à dix heures et demie.

Séance du 1er septembre 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Laurent de Crozet, Faliu, Roussin, Sicard, Laugier, Dugas, Levenq, Saurel, Regnier, Timon-David et Vidal, secrétaire.

La parole est donnée à M. le Secrétaire-général pour la lecture du procès-verbal.

M. le Secrétaire informe ses collègues qu'il lui est impossible de donner lecture d'un procès-verbal rédigé. Se trouvant dans les Vosges au moment où a eu lieu la dernière séance, il a été remplacé par M. le Vice-Secrétaire, qui ne lui a remis que des notes abrégées, résumant seulement les diverses questions agitées sur les délibérations prises par la Société.

L'honorable M. Gourdez, se trouvant absent lui-même, n'a pu se charger de compléter, par une rédaction plus explicite, les notes prises en séance; mais ce travail pourra être fait ultérieurement.

En l'état, il est fait lecture du résumé tel que l'a laissé M. Gourdez entre les mains du Secrétaire-général.

Quelques membres expriment des regrets au sujet de cette lacune, qu'il sera aisé de combler (1). Il y a d'ailleurs force majeure.

La correspondance écrite contient une lettre de M. Touffet, par laquelle il donne sa démission de membre actif de la Société.

M. Saurel fait hommage du *Guide-diamant de Marseille et de ses environs*, collection Joanne, guide dont il est l'auteur.

Des remerciements sont adressés, au nom de la Société, à M. Saurel et il est décidé que son ouvrage sera classé dans la bibliothèque de la Société.

La parole est donnée à M. l'abbé Timon-David pour un rapport sur la troisième partie du catalogue de la bibliothèque de Marseille.

« MESSIEURS,

« Vous avez bien voulu me confier le rapport sur les trois premiers volumes du Catalogue de la bibliothèque de Marseille. D'écrasantes occupations ne m'ont pas permis de répondre plus tôt à à vos désirs. Je voulais vous offrir un compte-rendu digne des volumes que je devais analyser; il fallait donc avant tout les lire d'un bout à l'autre, je dis les lire et non pas seulement les parcourir, travail immense et pourtant moins ingrat que vous ne pourriez le supposer. C'est le résultat de cet examen que j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui.

(1) Le procès-verbal en question a été rédigé; on le trouvera imprimé à sa place, page 243 (*N. du R.*)

« La ville de Marseille, avant la Révolution, ne possédait pas de bibliothèque publique, ou plutôt elle possédait un grand nombre de ces collections de livres, disséminées dans les nombreux couvents de notre pays. Que nos préjugés contemporains ne nous rendent pas injustes ; ce sont les couvents qui nous ont conservé les trésors de la science, et parce que la plupart des ordres religieux se consacraient à l'étude, et parce que la longue durée des communautés permettait ces grandes compilations, fruit des années et des siècles. Qui peut dire les gaspillages de la Révolution ! Les livres se dispersèrent dans toutes les directions et pas un de nous qui ne possède quelqu'un de ces ouvrages reconnaissables à leur étiquette : *ex bibliothecâ talis conventûs Massiliensis*. Les débris de ces bibliothèques ont formé le noyau des 60,000 volumes que possède aujourd'hui notre cité. Ce n'est pas encore une bibliothèque de premier ordre ; la ville d'Aix, notre voisine, est bien mieux partagée que nous ; mais peu d'années encore, et notre collection prendra son essor avec cette rapidité, caractère distinctif de notre époque.

« En attendant, deux choses manquaient à notre bibliothèque : un local convenable pour recevoir nos livres, un catalogue pour les retrouver facilement. La ville a grandement créé le local ; nous en jouirons bientôt, sans doute ; nous pouvons déjà en admirer les belles proportions, l'installation confortable ; sous ce rapport, Marseille n'enviera rien à personne. Mais le catalogue, quand en verrons-nous la fin ? Qui aurait pu croire que ce travail serait plus long que la construction d'un palais ! Et pourtant il en est ainsi, tant sont insuffisantes les ressources consacrées par la ville à cette œuvre obscure, modeste, sans éclat et cependant d'une si haute importance. Saluons donc avec

bonheur l'apparition de ce 3e volume, chef-d'œuvre de patience, vous en convenez tous, et, je dois l'ajouter, chef-d'œuvre de méthode, d'ordre et de clarté. Je n'ai fait dans ma vie qu'un seul catalogue, bien restreint: j'ai voulu classer et inventorier les 4,000 volumes péniblement réunis pour le personnel étudiant de ma maison; permettez-moi le proverbe trivial : *Experto crede Roberto.* A chaque instant, je me heurtais à d'inconcevables difficultés. Il faut souvent plusieurs heures pour classer un seul ouvrage. Un seul auteur écrit quelquefois sur toutes choses. Est-il historien, littérateur, théologien? Il est un peu tout cela. Il faut donc le parcourir d'un bout à l'autre, souvent consulter des hommes spéciaux. Un bibliophile doit être une encyclopédie vivante, le fond ne doit pas lui faire négliger la forme. Telle reliure est inappréciable, la date incertaine de telle édition, ou le nom de son imprimeur donne à ce livre une valeur supérieure à son poids en or. Si le bibliothécaire ne nous dit pas ces choses, qui saura les deviner, au milieu de 60,000 volumes?

« Et cependant, là ne s'arrêtent pas les difficultés du bibliothécaire. Il faut augmenter le trésor confié à ses soins ; les fonds que donne la ville sont restreints; comment les employer? Le voilà tiraillé dans tous les sens par les habitués de la bibliothèque. L'amateur d'histoire veut qu'on augmente les historiographes : l'histoire de France, l'histoire étrangère, l'histoire ancienne ou moderne ont leurs sectateurs. L'ami des Muses veut toutes les poésies contemporaines; pendant que le négociant ou l'industriel réclament les livres d'économie politique ou de sciences exactes. Il n'y a pas jusqu'aux oisifs qui demandent tous les romanciers connus, et ce ne sont pas les moins exigeants. Jamais nous ne comprendrons tout le mérite d'un bon

bibliothécaire; jamais notre reconnaissance n'égalera les services qu'il nous rend.

« La ville de Marseille a heureusement rencontré cet homme précieux. Rien n'arrête son zèle, son amour pour ses livres ; ni l'ingratitude de ce pénible travail de collectionneur, ni même l'ingratitude d'un public, trop mauvais juge des labeurs qu'il exige. J'ai déjà eu l'honneur de vous rendre compte des deux premiers volumes du catalogue, publié par M. Reynier; le 3ᵉ volume, supérieur aux autres, vous fera mieux comprendre l'ensemble d'un plan si heureusement rempli.

« Vous savez tous, Messieurs, l'importance qu'ont prise, de nos jours, les études historiques trop longtemps négligées. L'Angleterre et surtout l'Allemagne nous avaient précédés ; l'Italie est en train de nous atteindre. Ce ne sont pas seulement des savants de profession qui étudient; les hommes d'Etat, eux-mêmes, ont voulu joindre cette couronne à leurs autres lauriers. M. le baron de Hubner, par exemple, vient de publier, il y a deux mois seulement, une excellente *Histoire de Sixte-Quint*. Faisant bon marché de ces légendes que, nous autres, Français, nous acceptons avec tant de confiance et par tradition, le gardeur de pourceaux, le vieillard cacochyme, se relevant rajeuni après son exaltation au souverain pontificat, tous ces contes de nos grand'mères n'ont pu tenir devant les recherches du savant ambassadeur autrichien. M. Constantin Nigra, autre diplomate célèbre, vient de nous donner en latin : *Glossæ hibernicæ veteres codicis Taminensis*.

« Ces savants et mille autres n'inventent pas l'histoire; ils la découvrent dans des collections poudreuses, redressant les erreurs, pièces en main, détruisant les préjugés, attachant au pilori de la science tant de fables absurdes qu'on nous

apprend avec tant de soin au collége. Rollin, pas plus qu'Hérodote, ne sauraient suffire à notre siècle; on ne se contente plus de récits ingénieux; on veut les origines de l'histoire. Le 3e volume de M. Reynier complète le catalogue des historiographes. Dans peu d'instants, l'homme d'étude peut désormais trouver ce qu'il cherche. Ce n'est pas la faute de M. Reynier, si ses paralipomènes ne sont pas plus riches et peuvent entrer dans un demi-volume. Sa tâche à lui était de bien faire ce demi-volume; il l'a fait avec une grande perfection.

« Une table générale de deux pages donne d'abord les grandes divisions de ces paralipomènes ; ce sont : l'histoire nobiliaire, littéraire, archéologique, archéographique et biographique. Ces cinq divisions comprennent de nombreuses subdivisions que nous voudrions retrouver dans cette table générale.

« Une remarque fort importante, c'est l'accroissement considérable de notre Bibliothèque, en si peu d'années, avec les ressources si restreintes que donne la ville. Nous croyons rester dans notre sujet, en signalant ce fait si heureux qui a fait de cette collection, presque exclusivement théologique à ses débuts, une collection universelle sur toutes les branches de la science. Nous ne nous permettrons qu'une légère critique sur l'impression, d'ailleurs fort belle, de ce premier volume : les capitales placées en marge, avant le titre des ouvrages et qui les font immédiatement retrouver par leur reproduction sur le dos des volumes, sont beaucoup trop petites. Les lecteurs assidus sont souvent presbytes, et ces lettres, surtout les secondes lettres, sont presque illisibles à cause de leur petitesse.

« Mais une bibliothèque s'accroît tous les jours; à peine un catalogue est-il terminé qu'il cesse d'être

complet. M. Reynier a mis un supplément général à la suite de ses trois premiers volumes. Ce supplément a l'inconvénient de venir après coup ; mais cet inconvénient est inévitable, puisque la bibliothèque s'accroît sans cesse. En revanche, il a l'avantage de nous apprendre cet accroissement successif. La seule partie historique s'est donc augmentée de plus de 200 ouvrages, détail très-important à noter et qui prouve les soins de M. Reynier pour la partie de sa bibliothèque, peut-être la moins appréciée dans notre ville de commerce.

« La troisième partie du catalogue est une table, par ordre de date, de toutes les éditions des XVI[e] et XVII[e] siècles, c'est-à-dire depuis l'origine de l'imprimerie jusqu'au moment où cette admirable découverte recevant toute son expansion, la date des éditions n'ajoute plus rien à leur valeur intrinsèque. L'édition *princeps* de notre bibliothèque est le *Vite de santi Padri*, petit in-folio imprimé à Venise en 1576. On possède des livres plus anciens; pourtant cette date a sa valeur et ce catalogue chronologique ne peut qu'intéresser beaucoup cette classe de bibliophiles qui s'attachent surtout à la rareté des livres plus qu'à leur contenu. Nous avons ainsi plus de 700 ouvrages étiquetés pour ces deux siècles.

« La quatrième partie est une longue liste alphabétique des auteurs de tous les ouvrages contenus dans les trois premiers volumes. Cette table était indispensable, les lecteurs connaissant tout aussi souvent les ouvrages par le nom de leurs auteurs que par leur propre titre. C'est un travail colossal, fait avec beaucoup de soins, ne contenant pas moins de 700 articles.

« Nous pensons que M. Reynier aurait mieux fait de réunir les suppléments qui terminent son

troisième volume dans un dernier volume publié après coup, ou bien, s'il ne voulait pas attendre si longtemps, de les publier en fascicules, avec leur pagination spéciale; leurs additions successives formeraient à la fin un volume général des suppléments. Perdus au milieu d'un volume, ils sont plus difficiles à retrouver et peuvent passer inaperçus avec les précieuses indicatious qu'ils contiennent.

« M. Reynier s'est très habilement tiré des difficultés que lui offraient les polygraphes. Il les classe d'abord au rang qu'indiquait leur spécialité principale et les répète ensuite en faisant précéder leur nom d'un astérisque, dans les différentes matières qu'ils ont pu traiter.

« Peut-être, Messieurs, ce rapport sur un simple catalogue vous paraît-il trop long. En effet, vous ne sauriez bien apprécier ce catalogue qu'en vous en servant souvent, c'est-à-dire en fréquentant habituellement la bibliothèque communale. Vous seriez étonnés de la facilité de vos recherches, de la promptitude avec laquelle vous seriez servis, et, je n'ai pas besoin d'ajouter, vous le savez tous, de l'exquise politesse de tous les employés.

« Permettez-moi, en finissant, de formuler plusieurs vœux; bien sûr, que si vous les approuvez, votre influence pourrait hâter leur accomplissement :

1° Que la ville nous donne enfin le nouveau local de la bibliothèque.

2° Que ce catalogue dont les trois premiers volumes ne forment qu'une faible partie, se continue et s'achève avec plus de rapidité; le premier volume est de 1864, le deuxième de 1866, le troisième de 1869. C'est une simple affaire d'argent; le zèle et l'activité de M. Reynier vous assurent de sa part la rapidité de l'exécution. Le poids des années ne se fait pas sentir pour lui; cependant ses années

s'écoulent comme les nôtres. Qui sait si son successeur aurait la même patience de bénédictin? D'ailleurs, une seule main devrait travailler à ce catalogue, si on veut lui conserver son unité.

« 3° Enfin, Messieurs, il n'appartient qu'à vous d'émettre le vœu que les propriétaires des riches collections privées qui abondent dans notre ville, voulussent bien en publier aussi le catalogue. Que d'ouvrages ignorés font simplement les délices des yeux de leurs heureux possesseurs! Le public pourrait profiter de ces trésors, et peut-être qu'alléchée par la vue de tant de richesses, la ville pourrait acheter quelquefois ces collections que le partage des héritages condamne presque toujours à une triste dispersion. »

Cette lecture intéresse vivement l'assemblée, qui accepte les conclusions de l'auteur.

A l'effet d'entrer dans cette voie, il est nommé une Commission composée de MM. Laurent de Crozet, Segond-Cresp, Timon-David et Saurel.

M. Laurent de Crozet a la parole pour présenter un rapport sur le travail de classement dans la bibliothèque de la Chambre de Commerce des ouvrages de la Société.

De l'exposé verbal fait par cet honorable membre actif, il résulte que la collection des travaux des Sociétés savantes est fort incomplète.

Il serait difficile, au point où en est le classement, de préciser l'état de cette collection et on ne saura ce qui manque réellement qu'après que tout sera terminé.

En dehors des ouvrages, il existe des masses de documents, des liasses d'archives.

Il y aurait lieu de prendre un parti sur ce qu'il y a à faire des volumes entièrement dépareillés et sans aucune utilité.

M. Laurent de Crozet fait ensuite mention d'un

immense plan de Marseille. Il pense que la Société devrait en ordonner la mise sur toile, pour que ce plan pût être mis en état de figurer dans la salle des réunions mensuelles.

L'honorable rapporteur insiste ensuite sur l'inconvénient que présentent des livres à l'état de brochure. Il serait à désirer que, graduellement, on pût faire les frais de quelques reliures.

Un concours spécial pourrait être sollicité à cet effet et peut-être la Chambre de Commerce serait-elle en mesure, à un moment donné, de venir en aide à la Société pour cet objet important.

Pour conclure : le travail de classement est entrepris, la Commission chargée de cette mission s'en occupe activement, et elle présentera à la Société un rapport définitif sur ces opérations, lorsque son œuvre sera achevée.

M. Dugas demande s'il ne vaudrait pas mieux garder à la Chambre de Commerce les manuscrits divers, archives ou autres, dont il a été question. On pourrait là les consulter plus aisément.

M. Laurent de Crozet répond que tout ce qu'il a vu ne mérite pas d'être conservé par la Société.

M. Saurel pense qu'il doit y avoir des manuscrits importants qu'il serait bon de revoir et peut-être même d'imprimer.

Si cela était, il conviendrait, suivant l'honorable M. Dugas, de rendre hommage aux membres actifs anciens collègues qui ont remis des travaux convenables et qu'il y aurait lieu de conserver autrement qu'en les tenant enfouis dans des archives.

Dès que le classement des livres sera terminé, on pourrait former des cartons de manuscrits, lesquels cartons prendraient rang parmi les livres de la bibliothèque et figureraient au catalogue.

M. Dugas ajoute qu'il est telles lettres d'une certaine importance qu'il serait bon de conserver aussi.

M. Sicard dit qu'on pourrait faire appel, pour compléter certaines lacunes, à des personnes en état de fournir des exemplaires complémentaires.

Rien ne s'y oppose ; mais il faut, avant tout, terminer l'œuvre de classement.

Ces diverses questions vidées, l'ordre du jour appelle la fixation de l'époque de la séance publique.

M. le Président croit être l'interprète de tous ses collègues en déclarant qu'en présence des circonstances graves qui sont imposées à la France, il y a lieu d'ajourner cette séance.

Tel est, d'ailleurs, l'avis de la Commission administrative de la Société ; mais le bureau se rangera à l'avis de tous.

La Société, consultée, décide, à l'unanimité, l'ajournement indéfini de la séance publique qui devait avoir lieu en décembre 1870.

M. le Secrétaire-général est invité, en conséquence, à informer de cette décision, par un avis publié dans les journaux, les industriels qui étaient inscrits pour les divers concours.

Toutes questions épuisées, la séance est levée.

Séance du 8 décembre 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Sicard, Latil, Blancard, Segond-Cresp, Laugier, Dugas, Levenq, Camoin, Faliu, Saurel, Gourdez et Vidal, secrétaire.

M. le Secrétaire-général donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté.

La correspondance écrite présente une lettre de M. le Dr Maurin, membre actif de la Société, actuellement à l'armée, qui est ainsi conçue :

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je vous prie de faire à la Société de Statistique la proposition suivante :

« Attendu que les œuvres de l'intelligence appartiennent à toutes les nations et priment sur les droits de la guerre;

« Attendu que l'anéantissement des travaux d'art, des monuments et de la littérature et des trésors scientifiques lèse non seulement les nations belligérantes, mais encore les nations neutres, en privant ces dernières de ressources utiles à leurs progrès;

« Considérant qu'il est du strict devoir de tous les corps scientifiques, régulièrement constitués, d'assurer le développement des connaissances humaines et de s'opposer de toute leur force morale à la destruction des sources de ces connaissances;

« La Société de Statistique de Marseille émet le vœu, qu'immédiatement après la guerre actuelle, un Congrès libre soit assemblé à Marseille, pour établir les bases d'une convention internationale de neutralisation des objets d'art ou d'étude.

« Toutes les Sociétés savantes du monde seront appelées à se faire représenter à ce Congrès par un délégué.

« Les différents États seront invités à y mander un de leurs représentants.

« Toutes les démarches seront faites pour obtenir l'adhésion des puissances à cette convention, dont les termes précis seront fixés dans un règlement élaboré par le Congrès.

« Espérant, Monsieur le Président, que vous voudrez bien faire prendre cette proposition en considération, dans le plus bref délai, j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué collègue,

« Dr E. Maurin. »

Membre de la Société de Statistique,
Délégué de la Société internationale de Secours aux Blessés.

Après la lecture de cette lettre, M. Latil fait remarquer qu'une mesure du même genre a été prise par l'Académie française au début de la guerre et que, selon lui, le mieux serait de nous joindre à ce qu'a fait l'Académie, tout en remerciant M. Maurin de sa proposition.

M. Vidal croit que la pensée exprimée par M. Maurin n'est pas absolument conforme à celle qui a dicté la décision de l'Académie de Paris. Il lui paraîtrait convenable d'examiner avec plus de soins la proposition de notre honorable collègue et de voir s'il n'y aurait pas lieu d'y donner suite.

Cette motion est approuvée et la proposition Maurin renvoyée à la discussion pour une prochaine séance.

Correspondance imprimée :

1. *Bolletino della Societa geographica italiana*, fascicolo, 5 (parte seconda), 1er octobre 1870.

2. *Revue Médicale de Toulouse*, 4e année, n. 11, novembre 1870.

3. *Compte-rendu des travaux de la Société Impériale de médecine, de chirurgie et pharmacie de Toulouse*, depuis le 9 mai 1869 jusqu'au 17 mai 1870; 70me année, 1870.

4. *Revue Médicale de Toulouse*, 4me année, 10 octobre 1870.

M. Gourdez, au nom de M. Gazan, dépose sur le bureau une note imprimée, sur les travaux pu-

blics à exécuter à Marseile, dont hommage est fait, par l'auteur, à la Société.

M. le Président remercie M. Gazan de cet hommage.

M. Saurel, membre actif, fait hommage de trois almanachs ci-après indiqués : *Almanach de l'étranger à Marseille*; *Le véritable almanach*, 2e année; *Almanach-guide de Marseille pour l'année* 1871, 2e année, ouvrages dont il est l'auteur.

Des remerciements sont adressés à M. Saurel.

L'ordre du jour appelle l'élection des membres actifs, destinés à constituer le Conseil d'administration pour l'exercice 1871. Il est procédé à cette élection au scrutin secret et, en tous points, conformément aux prescriptions réglementaires.

M. Laurent de Crozet est nommé président par 12 voix.

M. Mortreuil, vice-président, par 12 voix.

L'élection du vice-secrétaire donne lieu à deux tours de scrutin.

1er tour : M. Saurel, 6; M. Gourdez, 2, M. Verdillon, 2; M. Latil, 2; M. Segond-Cresp, 1.

2me tour : M. Saurel, 7; M. Gourdez, 3; M. Latil, 2; M. Verdillon, 1.

M. Saurel est élu vice-secrétaire.

Au scrutin, pour les fonctions de conservateur, les voix sont ainsi réparties :

M. Kothen, 10; M. Roussin, 2; M. Gentet, 1.

M. Kothen est nommé conservateur.

M. Faliu est nommé trésorier par 11 voix; deux voix sont perdues.

L'élection des annotateurs donne lieu à deux tours de scrutin.

1er tour : M. Latil, 11; M. Laugier, 8; M. Verdillon, 6; M. Levenq, 5; M. Regnier, 4; M. Sicard, 3; M. Stéphan, 2.

Sont nommés : M. Latil, 1er annotateur; M. Laugier, 2me annotateur.

2me tour : M. Verdillon, 5; M. Levenq, 5; M. Sicard, 1, M. Gentet, 1 ; M. Regnier, 1.

Vu l'égalité du nombre des voix accordées à MM. Verdillon et Levenq, les fonctions sont dévolues au plus ancien dans la Société. M. Verdillon est donc nommé 3me annotateur.

M. le Président proclame tous les résultats définitifs.

M. Saurel a la parole pour donner lecture d'une proposition appuyée et signée par cinq membres.

Cette proposition est ainsi conçue :

Proposition d'un concours d'engins de guerre.

« En présence des circonstances critiques que traverse notre pays;

« Considérant que les Sociétés reconnues d'utilité publique doivent, non seulement suivre les mouvements de l'opinion, quelle que soit leur nature, mais encore les devancer ;

« Que la Société de Statistique a, jusqu'à ce jour, ouvert des concours pour encourager, soit la création, soit l'amélioration d'industries diverses ;

« Qu'à ce titre, elle doit vivement se préoccuper des perfectionnements apportés à la fabrication des armes de guerre, fusils, revolvers, canons et mitrailleuses ;

« Qu'en agissant ainsi, la Société prouvera qu'elle ne s'intéresse pas seulement aux sciences et aux arts ordinaires, mais qu'elle se joint tout entière au grand mouvement national qui s'opère en ce moment.

« Les soussignés proposent, par exception, à la Société d'ouvrir immédiatement un concours entre tous les armuriers, mécaniciens, ingénieurs et

industriels quelconques qui seront en mesure de présenter un modèle d'engins de guerre, offrant toutes les conditions réunies de bon marché, de solidité et de rapidité de tir.

« Le concours sera fermé le 1er janvier 1871, et la décision du jury d'examen rendue dix ou quinze jours après.

« Le prix décerné sera une médaille d'or de la valeur de 300 francs.

« Le Secrétaire-général invitera tous les journaux de la ville à reproduire la présente délibération.

Marseille, le 28 novembre 1870.

Signés : Alfred SAUREL, Paul LEVENQ, FALIU, LAUGIER, VIDAL, L. CAMOIN.

M. Saurel développe sa proposition. Après avoir démontré l'importance que peut avoir l'influence de la Société, il engage vivement ses collègues à faire preuve de patriotisme en activant la fabrication d'engins de guerre nouveaux, à opposer aux terribles canons prussiens.

M. Segond-Cresp approuve en principe la proposition de M. Saurel; mais il pense que la Société de Statistique ne possède pas les laboratoire, locaux, personnel et pouvoirs nécessaires pour faire, à elle seule, dans des conditions sérieuses, des essais de la force des nouvelles poudres, pour vérifier le tir des fusils et surtout des pièces d'artillerie, et ce, nonobstant le concours que voudrait bien lui prêter le commandant Faliu, aussi expert en cette matière que nul autre.

Le Comité de défense, créé par M. le préfet Gent, lui parait être le seul réunissant les conditions voulues.

Pour tout concilier, M. Segond-Cresp propose que la Société remette à ce Comité de défense la

somme de 300 francs que l'on paraît vouloir affecter à cet objet.

Le Comité de défense, au nom de la Société, remettrait cette somme ou la médaille la représentant, à l'inventeur qui l'aurait méritée.

M. Levenq s'élève vivement contre cet avis; il pense que mieux vaudrait ne pas demander le concours du Comité de défense et créer un jury d'honneur spécial qui s'adjoindrait à une Commission désignée dans le sein de la Société.

Cette motion est approuvée par divers membres. La pensée dominante est de ne point aliéner l'initiative de la Société de Statistique et de lui conserver, dans l'examen d'un concours créé par elle, toute sa liberté d'action.

En principe, l'idée de M. Saurel est acceptée à l'unanimité, et il est décidé que les conditions du concours, rédigées à bref délai, par une Commission spéciale, seront immédiatement publiées dans tous les journaux.

La Commission désignée à cet effet se compose de MM. Saurel, Faliu, Levenq, Stéphan, Roussin.

M. le Président, avant de clore la séance et de quitter la présidence, tient à expliquer comment il se fait qu'il existe une lacune dans le registre des procès-verbaux des séances générales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Séance du 29 décembre 1870.

PRÉSIDENCE DE M. GENTET.

Présents : MM. Gentet, Regnier, Laurent de Crozet, Dugas, Segond-Cresp, Latil, Verdillon, Blancard, Laugier, Flavard, Stéphan, Sicard, Levenq et Saurel, secrétaire.

La séance est ouverte à cinq heures.

M. le Président lit une dépêche ainsi conçue :

« Impossible de circuler ; bloqué par neige. Arriverai quand circulation sera rétablie. Excusez absence. — VIDAL. »

Correspondance imprimée, néant.

M. le Président explique qu'en l'absence du Secrétaire-général, on n'a pu avoir ni registres, ni procès-verbal de la dernière séance.

M. Saurel, vice-secrétaire, prend la place de M. Léon Vidal.

M. le Président fait l'énumération de quelques-uns des engins de guerre dont les modèles ont été déposés chez lui, en suite du concours ouvert par la Société. Il signale, entre autres : une mitrailleuse tirant successivement dix coups au moindre mouvement de manivelle, ce qui permet d'arriver à un nombre prodigieux de décharges par minute ; — un rempart mobile se démontant et se transportant à volonté et changeant d'usage suivant la position que l'on donne à ses parties isolées; — une bombe lançant de la fonte en fusion ; — une sorte de lunette d'approche, permettant de calculer exactement et rapidement la distance que les projectiles doivent parcourir; — deux fusils se chargeant par la culasse.

On procède ensuite à la nomination des membres devant composer la Commission du concours. Sont désignés : MM. Gentet, Saurel, Levenq, Roussin, Faliu et Stéphan.

Sur la proposition du Président, ont été priés de s'adjoindre à cette Commission : M. Laurent, capitaine d'artillerie de la marine, et M. Nicolas, capitaine du génie.

M. Sicard a la parole pour faire la lecture d'un mémoire qu'il intitule : *Idées pratiques sur la naissance des éponges*. L'honorable membre prouve que,

contrairement à la croyance des anciens naturalistes, l'éponge, bien loin d'être un animal, est un végétal soumis jusqu'à un certain point aux mêmes conditions que les végétaux terrestres, et qu'il a acquis la preuve incontestable que les filaments que l'on a remarqués au pied de certaines éponges sont, non point des excréments, mais des mousses dont l'existence est complètement indépendante de celle des madrépores.

Cette lecture, suivie avec attention, est vivement applaudie.

M. le Président prend de nouveau la parole pour annoncer à la Société qu'il a touché directement et qu'il remettra au Trésorier la somme de **300 francs**, subvention annuelle du département. En ce qui concerne les 1,200 francs alloués, chaque année, par la ville, il assure qu'il a les meilleurs renseignements et que tout fait espérer que la Société les touchera sous peu.

M. Gentet fait encore valoir que le registre des procès-verbaux des séances, relativement à la durée de sa présidence, est complètement vierge ; que, malgré des invitations réitérées adressées à M. Maurin, il n'a jamais pu obtenir que ce registre fût mis au courant. (1)

Qu'en conséquence, il proteste hautement contre ces faits, demandant, encore une fois, que l'assemblée se joigne à lui pour se plaindre de ces retards inexplicables, et qu'attendu que, si l'on n'y apporte remède promptement, aucune trace ne restera de son passage à la présidence et de sa gestion, il demande formellement à la Société d'être autorisé à suivre, comme président, la rédaction des procès-verbaux en retard, à surveiller

(1) Dès le début de la guerre, M. Maurin était parti comme *délégué de la Société Internationale de Secours aux Blessés* pour organiser des ambulances. (*N. du R.*)

leur mise à jour et à les signer comme s'il était encore en fonctions.

M. Segond-Cresp prend la parole pour combattre cette demande. M. Gentet réplique. Divers autres membres approuvent ou combattent cette idée ; mais on finit par s'entendre et décider, à l'unanimité, que M. Gentet rédigera une protestation et qu'il sera autorisé à surveiller la rédaction des procès-verbaux en retard. (1)

MM. Segond-Cresp et Dugas approuvent hautement cette dernière décision.

M. le Président déclare ensuite qu'il va installer le Bureau pour l'année 1871. A ce propos, il prononce l'allocution suivante :

MESSIEURS,

« Il y a un an qu'en prenant place à ce fauteuil, je vous disais que notre Société ne s'occupait pas seulement des questions de statistique, mais qu'elle était encore une Société d'encouragement pour l'industrie ; à cet égard, je vous promettais de vous consacrer tout ce que j'ai de dévouement et d'activité à la réalisation de cette grande et utile pensée que vous avez conçue depuis longtemps et qui consiste à créer à Marseille une exposition permanente de produits manufacturés.

« L'ouverture de cette exposition aurait coïncidé avec la séance publique que vous deviez avoir dans le courant de l'année et dans laquelle vous auriez décerné les récompenses que vous accordez aux industriels qui ont introduit ou perfectionné une fabrication.

« Votre appel avait été entendu et, déjà, grand

(1) Tous les procès-verbaux de l'année 1870 sont imprimés dans le présent volume.

nombre d'industriels s'étaient mis sur les rangs pour disputer vos prix.

« En même temps, je faisais des démarches auprès des autorités pour obtenir un local et des facilités nécessaires à l'organisation de cette exposition, qui sera, croyez-le bien, une œuvre qui portera ses fruits et qui perpétuera le souvenir de notre compagnie.

« Nous touchions au but si désiré, lorsque des événements inattendus sont venus suspendre nos travaux et nos combinaisons; mais tout ceci n'est qu'ajourné, soyez-en sûrs; promettons-nous donc de revenir sur cette noble pensée, aussitôt que la France aura repris sa grandeur et sa prospérité, et j'ai l'espoir que ce moment ne se fera pas attendre.

« Avant de céder ma place au savant confrère que vous avez appelé d'une voix unanime pour me succéder, permettez-moi de vous retracer succinctement les travaux et les faits accomplis pendant l'année qui vient de finir. Cette année, pour nous, n'a été, en réalité, que de huit mois ; car, dès septembre, votre Conseil d'administration, frappé des circonstances graves qui venaient de surgir, a cru devoir ajourner ses séances ; néanmoins, vous verrez, par l'inventaire que je vais avoir l'honneur de vous présenter, que cette année, quoique de courte durée, n'a pas moins été féconde en travaux,

« Je ne vous parlerai pas des questions administratives; cependant, il en est une que je crois devoir vous rappeler à cause de son importance : c'est celle se rapportant à votre gestion financière, qui, dès le début de l'année, a été régularisée à la satisfaction de tous.

« Quant à vos travaux, voici quels ont été les principaux :

« Le travail de notre savant collègue, M. Stephan, sur *les Étoiles filantes*.

« Le mémoire intitulé : *Une industrie nationale*, par M. Latil.

« M. Vidal, notre honorable Secrétaire-général, vous a entretenu *de l'Action du froid sur la pisciculture.*

« M. Saurel vous a fait une spirituelle lecture sur *le Rôle du chien dans la société et de son influence sur la civilisation*, une *Étude sur le commerce de la France avec l'étranger* et un rapport sur *le Mouvement du cabotage.*

« M. Sicard vous a présenté l'*Histoire d'un vieux Madrépore* et une *Etude sur les éponges.*

« Vous n'avez pas oublié, sans doute, l'excellent travail de M. Verdillon sur *les Halles centrales.*

« M. Laugier nous a fait un intéressant rapport sur une étude de M. Magloire Giraud sur les *Nouvelles découvertes* qu'il a faites à Saint-Cyr.

« Vous voyez, par cette énumération, que cette année, malgré tout, a été, cependant, bien remplie.

« Je suis heureux, également, de constater que nous n'avons eu à enregistrer aucun décès parmi les membres actifs, dont le nombre s'est accru, au contraire, de deux nouveaux collègues, MM. Théraizol et Levenq.

« Un mot, maintenant, sur notre bibliothèque. Vous vous rappelez que nos livres n'étaient ni classés, ni réunis sur un même point ; que cette situation vous avait tellement frappés que, depuis longtemps, vous vous en étiez préoccupés sérieusement ; mais les moyens d'exécution manquaient, lorsque, par une combinaison heureuse, vous vous êtes entendus avec la Chambre de Commerce et nous avons fait, dans le palais de la Bourse, en commun, une bibliothèque qui sera publique.

« J'avais à cœur de présider à l'organisation de cette bibliothèque, dont l'installation est terminée depuis quelque temps, et, d'accord avec l'éminent

Président de la Chambre de Commerce, nous devions procéder à son inauguration dans le courant du mois de novembre dernier; mais, en présence des préoccupations du moment, nous avons dû retarder cette cérémonie.

« Je manquerais à mon devoir si je ne rendais pas ici hommage au zèle, au dévouement et à l'intelligence dont ont fait preuve notre bibliothécaire, M. Roussin, qui a dressé un inventaire avec un soin et une clarté qui méritent des éloges, et MM. les membres de la Commission, chargés du travail, long, pénible et difficile du classement.

« Qu'ils reçoivent tous l'expression de ma gratitude.

« Je dois également des remerciements non moins sincères aux membres du Bureau qui m'ont prêté un appui constant et assidu et à vous tous, chers collègues, qui m'avez secondé par vos efforts et votre bienveillance.

« Monsieur de Crozet, avant de vous céder ce fauteuil, que vous occuperez avec autant d'éclat que d'aménité, je ne puis résister à un sentiment bien naturel qui sera, j'en suis sûr, partagé par vous tous.

« Faisons à cette séance de fin d'année des vœux pour le bonheur de la France. Vous avez voulu contribuer, pour votre part, à cet élan qui s'est emparé de tous les cœurs français, d'abord, en votant une somme pour venir en aide à nos malheureux compatriotes prisonniers, qui ne cessent d'endurer les plus vives souffrances, et puis, par un louable et bien légitime sentiment, vous avez voulu contribuer, d'une manière plus directe, à la défense du pays, en ouvrant un concours et en accordant une récompense à l'inventeur du meilleur engin de guerre.

« Oui, Messieurs, courage! Multiplions nos ef-

forts en contribuant, chacun dans sa sphère, au salut de la patrie. »

M. Gentet se lève ensuite et donne à son successeur, M. Laurent de Crozet, l'accolade d'usage et cède son fauteuil au nouveau président.

M. Laurent de Crozet prend place et, fidèle à ses principes d'excessive modestie, il assure qu'il ne se croit pas à la hauteur de la tâche qui lui est imposée ; mais que, cependant, il fera tous ses efforts pour exercer ses fonctions convenablement. Il prie ses collègues de lui venir en aide, en travaillant beaucoup. Il demande d'abord qu'on mette, une bonne fois, la main à l'arrangement de la bibliothèque, afin que le traité avec la Chambre de Commerce soit enfin réalisable.

On réclame alors à M. Segond-Cresp les livres qui, à une certaine époque, ont été déposés chez lui.

M. Segond-Cresp répond que, depuis longtemps, il désire qu'on l'allège de cette conservation; mais, attendu qu'il a signé plusieurs reçus de tous ces livres, il ne peut et ne doit les rétrocéder que contre décharge régulière de la Société.

L'Assemblée approuvant les motifs de M. Segond-Cresp, MM. Latil et Verdillon sont désignés pour procéder à un inventaire complet de ces livres, à en donner décharge à M. Segond-Cresp et à les faire transporter à la Chambre de Commerce pour être réunis à ceux qui s'y trouvent déjà.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 1872

Président, M. Mortreuil, ✻, juge de paix;
Vice-Président, M. A.-G. Boyé, négociant;
Secrétaire-général, M. Léon Vidal, négociant;
Vice-Secrétaire, M. Alfred Saurel, vérificateur des Douanes;
Annotateurs, M. Sicard, ✻, docteur en médecine;
M. Laugier, conservateur du cabinet des médailles;
M. Jules Roux, fabricant de savon;
Conservateur-Bibliothécaire, M. Kothen, propriétaire;
Trésorier, M. Faliu, O. ✻, capitaine d'état-major en retraite.

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT

(Délibération du 7 juillet 1853).

Le Général commandant la 9e Division Militaire.
Le Préfet du département des Bouches-du-Rhône
L'Evêque de Marseille.
Le Maire de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES

MM. Mignet, ✻, secrétaire de l'Académie des sciences morales à Paris.

Méry, Louis, ✻, professeur à la Faculté des Lettres, à Aix.

Bœuf, retraité, à Alger.

Bouis, ✻, juge au Tribunal Civil.

De Caumont, ✻, Directeur de l'Institut des Provinces, à Caen.

Freslon, ✻, ex-ministre de l'Instruction Publique, à Paris.

Guillory, ✻, président de la Société Industrielle d'Angers.

Moreau de Jonnès, ✻, membre de l'Institut, à Paris.

De Falloux, ✻, ex-ministre de l'Instruction Publique, à Angers.

Passy, ✻, ex-ministre, à Paris.

De Suleau, ✻, ancien préfet, à Paris.

De Villeneuve, ✻, ingénieur des Mines, à Roquefort.

Coste, ✻, architecte, à Marseille.

Matheron, Philippe, ✻, ingénieur civil, à Marseille.

De Bausset Roquefort, ✻, juge au Tribunal Civil, à Lyon.

Flavard, docteur en médecine, à Marseille.

Marcotte, ✻, receveur principal des Douanes, à Paris.

Vidal, Léon, ✻, inspecteur général des Prisons, à Paris.

Legoyt, ✻, chef de Division au Ministère de l'Agriculture, à Paris.

Lucy, ✻, ex-receveur général des Finances, à Paris.

Toulouzan, chef de Division à la Préfecture, à Marseille.

Sapet, ancien inspecteur de l'Octroi, à Paris.

MEMBRES ACTIFS

1. Mortreuil, ✵, juge de paix, rue Montaux, 45, nommé le:............ 3 juillet 1845.
2. Prou-Gaillard, négociant, rue Villeneuve, 2.......................... 16 avril 1846.
3. Dugas, ✵ ✠, docteur en médecine, rue Montgrand, 22.................... 7 juin 1849.
4. Gentet, architecte, rue des Petits-Pères, 22........................ 1er avril 1850.
5. Segond-Cresp, avocat, rue de la Palud, 69...................... . . 28 novembre 1853
6. Timon-David, chanoine-honoraire, boulevard de la Magdeleine, 88 a........ 7 septembre 1854
7. Jubiot, O. ✵, médecin principal à l'hôpital militaire, rue Saint-Savournin, 18........................... 5 mai 1859
8. Blancard, archiviste du département rue Sylvabelle (Préfecture).......... 20 décembre 1860.
9. Maurin, O. ✠, docteur en médecine, rue Longue-des-Capucins, 39........ 3 avril 1862.
10. Roussin, pharmacien, rue Noailles, 21. 7 août 1862.
11. Penon, conservateur du Musée des Antiques, à Bonneveine................. 4 septembre 1863
12. Ménécier, ✵, docteur en médecine, rue Curiol, 34......................... 3 février 1864.
13. Boyé, négociant, place de la Bourse, 4. 2 mars 1865.
14 Camoin, bibliothécaire de la ville, boulevard de la Magdeleine, 68......... 5 avril 1865.
15. Mure de Pelanne, ✠ ✵ C. ✠ ✵, agent du Ministère des affaires étrangères, rue Paradis, 204.............. 6 août 1865.
16 Laugier, conservateur du cabinet des Médailles, boulevard du Musée, 19.. . 7 septembre 1865
17. Latil, propriétaire, rue Estelle, 13..... 3 octobre 1865.
18. L. de Crozet, propriétaire, rue Sénac, 66. 3 octobre 1865.

19. Kothen, propriétaire, rue Saint-Bazile, 27 5 décembre 1865.
20. Vidal, négociant, rue de la République, 11 .... 5 janvier 1866.
21. Magnan, aumônier du Lycée, boulevard du Musée, 15 .... 5 janvier 1866
22. Faliu, O. ✻, capitaine d'état-major en retraite, place de la Rotonde, 33 .... 18 janvier 1866.
23. Regnier, peintre d'histoire, rue Montgrand, 49 .... 17 mai 1866
24. Sicard, O. ✻, docteur en médecine, rue d'Arcole, 4 .... 21 mars 1867.
25. Roux, fabricant de savon, rue Sainte, 81. 5 mars 1868.
26. Verdillon, propriétaire, rue de la Rotonde, 61 .... 7 mars 1868.
27. Stéphan, ✻, directeur de l'Observatoire à l'Observatoire .... 10 juin 1869.
28. Saurel, vérificateur des douanes, rue Saint-Sépulcre, 19 A .... 2 septembre 1869
29 Levenq, architecte, rue Puget, 8 A...... 7 avril 1870.
30. Théraizol, négociant, allées de Meilhan, 18 .... 3 mai 1870.

TABLE

RÉPERTOIRE

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

DE MARSEILLE

AVIS

On s'abonne au ***Répertoire des Travaux de la Société de Statistique*** au secrétariat-général. Le prix de chaque volume a été fixé à 5 fr. 50 cent., rendu *franco*, en France. Les frais de poste en sus pour l'Étranger.

Toutes les lettres et tous les paquets concernant la Société doivent être adressés, *franco*, au secrétariat-général, rue Saint-Sépulcre, 19 A.

RÉPERTOIRE

DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION

DE

M. Alfred SAUREL

VICE-SECRÉTAIRE

TOME TRENTE-QUATRIÈME

(4me de la 8me Série)



MARSEILLE

TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE CAYER ET Ce,

IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE

RUE SAINT-FERRÉOL, 57.

—

1879

EXTRAIT

DU

RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ

Art. 1. — Les travaux de la Société ont pour objet les faits physiques et moraux qui concernent Marseille et le département des Bouches-du-Rhône.

La Société a plus spécialement en vue de constater les besoins de Marseille, et d'accueillir tout ce qui peut tendre à l'amélioration de son commerce, de ses manufactures, de son agriculture, des Lettres, des Sciences et des Arts.

Elle accueille cependant tous les renseignements qui peuvent servir à la science, quelles que soient les contrées qui les aient fournis.

Art. 8. — Nul ne pourra être élu Membre actif, s'il n'a sa résidence dans la commune de Marseille; celui des Membres actifs qui cesserait de remplir cette condition entrera de plein droit dans la classe des Membres correspondants. Dans le cas où il reviendrait de nouveau habiter Marseille, il reprendrait la première place vacante.

Art. 30. — Tout Membre qui fera une lecture sera tenu d'en remettre au Secrétaire le manuscrit séance tenante.

Art. 35. — La Société déclare ne donner aucune sorte d'approbation aux ouvrages publiés par ses Membres. Tout travail imposé à l'un, ou à plusieurs d'entre eux, devient la propriété de la Société et ne pourra être publié qu'avec son agrément.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

ACCIDENTELLES EN 1870

FAITES A L'OBSERVATOIRE DE MARSEILLE

PAR

MM BORELLI et COGGIA, attachés à cet établissement

ET

RELEVÉES PAR **M. VERDILLON**, MEMBRE ACTIF.

Janvier.

Pluie le 1er, dans la nuit du 1er au 2 et le 2.

Rosée très abondante dans les nuits du 3 au 4 et du 4 au 5.

Le 6, pluie vers le soir, quelques gouttes après minuit.

Le 8, vers 6 h. du soir, un brouillard très humide et très épais, répandant une mauvaise odeur, s'abat sur la ville; il se dissipe à 8 h. 1/2.

Brume dans la soirée du 14.

Brouillard le 15 au matin.

Le 18, forte secousse de tremblement de terre à 2 h. 50 m. du matin, précédée d'un bruit sourd; l'oscillation dure 3 secondes; on note une autre secousse à 3 h. 5 m.; elle est dirigée, comme la précédente, du N. au S.

Février.

Le 2, vers 9 h. du matin, il tombe quelques gouttes de pluie pluie dans la journée du 2 et dans la nuit du 2 au 3; pluie et forte bourrasque dans la nuit du 3 au 4; de 8 h. du soir à 1 h. du matin, vifs et fréquents éclairs; pluie le 4, dans la nuit du 4 au 5 et le 5.

Le 13, le vent d'E.-S.-E. souffle en grande tempête tout le jour.

Dans la nuit du 17 au 18, averse.

Le 18, dans la soirée, brouillard épais.

Le 23, petite pluie entre 5 et 6 h.: le même soir, éclairs au N.-E. et à l'E.-N.-E.

Mars.

Le 3, averse dans l'après-midi; fort maximum d'électricité.

Le 4, petite pluie.

Le 9, gelée blanche.

Le 26, M. Borelli voit, vers 4 h. du soir, les premières hirondelles de l'année.

Le 28, déclinaison magnétique 15° 47' à 4 h. du soir.

Il neige dans l'après-midi du 29; les montagnes sont couvertes de neige.

Le 31, déclinaison magnétique 15° 41'.

Avril.

Le 1er, déclinaison magnétique 15° 42' à 4 h. du soir.

Pluie dans la nuit du 6 au 7.

Le 19, un petit brouillard s'étend sur la ville de 10 h. à midi; le soir, lueurs aurorales de 7 h. 1/2 à 9 h. 1/4: au nord, bande de cirrus du N.-E. au N.-O. jusqu'à 20° au-dessus de l'horizon

Le 20, grand nombre d'étoiles filantes de 8 h. à 1 h.

Le 24, orage, éclairs, coups de tonnerre de 1 h. à 3 h. 25 m. de l'après-midi; l'orage vient du N.; pluie abondante.

Le 25, vers 2 h. 1/2, le tonnerre gronde dans le lointain au N.-E.; à 5 h. 10 m., halo autour du soleil; un faux soleil se trouve à 23° au N. (durée 10 m.).

Mai.

Averse dans la nuit du 1er au 2.

Le 11 au soir, le ciel se couvre subitement par cumulus rapides de S.-O.; les nuages tourbillonnent.

Le 12, à 3 h. 10 m., averse; à 3 h. 40 m., le ciel s'éclaircit.

Le 20, à partir de 2 h. 11 m., le tonnerre gronde dans le N.-E., où de gros cumulus sont accumulés; les nuages paraissent marcher de l'E. à l'O.; à 3 h., le ciel est couvert au zénith; l'électomètre donne un maximum considérable d'électricité; le tonnerre gronde peu éloigné; à la tombée de la nuit, des éclairs brillent au N.-O. jusqu'à 11 h. 1/4; à partir de cette heure, le ciel se trouve illuminé par une aurore boréale dans toute la partie N. jusqu'à 30° au-dessus de l'horizon; à minuit 1/2, tout a disparu; la teinte était d'un rouge pourpre très foncé.

Le 22, à 9 h. 58 m. 13 s., temps moyen; un remarquable bolide fait son apparition près γ Hydre, tourne la constellation du Corbeau, en passant à égale distance entre γ et ϵ, continue sa route vers l'O. et disparait un peu avant et au-dessous de μ Hydre; il laisse derrière lui une belle traînée; diamètre 5' environ, durée de l'apparition 3 s. Ce bolide a été vu par M. Armand Vigié à Saint-Julien.

Le 23, à 4 h. 40 m., un orage passe dans le N.-E., de l'autre côté de la chaine de l'Etoile; le tonnerre s'y fait entendre depuis 2 h. 1/2.

Le 24, un nouvel orage fait son apparition dans le N.-E.; à 20 kilomètres, on entend le tonnerre; à 5 h. 40 m., l'orage arrive jusqu'ici; remarquables éclairs; la pluie commence à tomber à 5 h. 45 m.

Le 25, le tonnerre gronde encore dans le N.-E.; le soleil est observable à l'œil nu ; tous les rayons sont éteints par les vapeurs de l'horizon; il offre l'aspect d'une immense boule rougie sur un fond gris.

Le 30, éclairs à l'O., puis au N.-O.

Le 31, petite pluie après midi.

Juin.

Pluie dans la nuit du 31 mai au 1er juin.

Le 6, dans la matinée, le ciel est couvert par nimbus de E.-S.-E.; à 9 h., quelques gouttes de pluie; averse vers 10 h. 1/2; à 11 h., un coup de tonnerre; de 11 h. 1/4 à 11 h. 1/2, le tonnerre gronde sourdement.

Averse dans l'après-midi du 7; le tonnerre gronde entre 2 et 3 h. au N.-O.

Le 10, un très beau bolide part de près de ζ Ophineus brille pendant 4 s. et s'éteint à moins d'un 1/2• près de la lune.

Le 14, à partir de 8 h. 1/2 du soir, un brouillard très intense s'abat sur la ville; il persiste toute la nuit, et le 15 au matin, on voit à peine les objets à dix pas.

Le 15 au soir, éclairs au N.-E.; vers 10 h. 1/2, ils brillent au N.

Rosée abondante dans la nuit du 16 au 17.

Ciel brumeux dans la matinée du 17.

Petite averse mêlée de grêle dans la nuit du 29 au 30.

Juillet.

Le 1er, dans la nuit, le vent souffle avec violence au N.-O.

Le 2, il souffle très fort après 4 h. et continue toute la nuit.

Le 5 au soir, brouillard venant de N -E. (mauvaise odeur).

Le 8, brume très épaisse le matin, se dissipe vers 7 h. 1/2 ; la

température descend de 10 h. à midi; le vent d'O. est très humide; le soir, éclairs dans le N.-E. de 8 h. 1/2 à minuit.

Le 10, à 10 h. 12 m., un beau bolide part depuis β Cassiopée et va s'éteindre près de γ Pégase.

Le 11, éclairs dans la soirée au N.-O.

Le 12, petite averse dans l'après-midi et éclairs au N.-O. dans la soirée.

Le 16, éclairs le soir à 8 h. à l'O.-S.-O., puis au N.-O. à 1 h. du matin.

Le 17, orage, éclairs, tonnerre, pluie, entre 4 h. et 7 h. 1/4.

Le 26, vifs éclairs dans le N.-E. le soir.

Le 29 au soir, éclairs au S.-O.

Le 31, quelques gouttes de pluie dans l'après-midi.

Août.

Le 2 au soir, vifs éclairs.

Le 3, entre 5 h. et 7 h du matin, orage, éclairs, tonnerre et pluie; le tonnerre gronde à 11 h.; la pluie recommence à 11 h. 20 m.; le vent inférieur est S.-E.; l'électomètre donne un maximum considérable; la température baisse de 9 h. 1/2 à midi; à midi 20 m., le vent tourne à l'O.-S.-O.; forte averse, fréquents éclairs, coups de tonnerre et pluie jusque vers 2 h 1/2; à 3 h. 20 m., le soleil brille et le vent est au N.-E.; bonne brise; le ciel est nuageux; il se recouvre à la tombée de la nuit; averse dans la nuit.

Le 6, dans la soirée, un orage passe sur notre ville entre 8 h. et 10 h. du soir; vifs et fréquents éclairs, larges gouttes de pluie; à 11 h. 20 m., averse de très courte durée.

Dans la nuit du 10 au 11, passage d'étoiles filantes; la lune n'a pas permis de les observer toutes; on a pu cependant déterminer la direction d'une vingtaine environ de ces météores.

Le 18 au soir, violent orage; il commence à 5 h. 20 m. et cesse à 6 h. 35 m.; le tonnerre gronde très fort et les éclairs sont éblouissants.

Septembre.

Pluie dans la nuit du 6 au 7 et dans la soirée du 7.

Pluie dans la nuit du 7 au 8.

Le 21, on voit des cumulus orageux autour de Saint-Cyr; ils se transportent du S.-O. au N.-E.

Octobre.

Le 9, averse vers 3 h. 1/4; pluie dans la soirée.

Le 24 au soir, splendide aurore boréale; à 8 h. 10 m., presque toute la partie comprise entre le N.-O. et le N.-E. commence à prendre une teinte rouge très prononcée; à 8 h. 20 m., le ciel, depuis l'O.-S.-O. jusqu'à l'E., est d'une couleur sang excessivement belle, surtout dans la partie comprise entre le N.-N.-O. et le N.-E.; l'aurore s'élève jusqu'à environ 10 à 12° au-dessus de la polaire, et le centre lumineux parait être à 7 ou 8° à l'E. du pôle N. Des faisceaux lumineux se présentent un peu partout; mais un d'entre eux, que l'on voit à 8 h. 42 m. à 2 ou 3° à l'E. de la polaire, est vraiment splendide; il a les couleurs de l'arc-en-ciel et s'étend, depuis 20° au-dessus de l'horizon au N. jusqu'au zénith, sur une largeur de 3° 30' environ; il persiste durant 2 m. 30 s. avec l'orientation N. 1/4 N.-O. S. 1/4 S.-E.; vers 8 h. 50 m., le phénomène parait s'accentuer au N.-E., tandis que le N.-O. faiblit beaucoup; de nombreux jets lumineux se produisent; M. Coggia a pu en compter 32 dans toute la soirée.

A 9 h., le N.-E. est encore d'un beau rouge, tandis que le N.-O. n'offre qu'une teinte très faible; seulement de nombreuses bandes lumineuses se produisent entre le N. et le N.-O.; tout était fini à 9 h. 1/2.

Le 25, vers 6 h. du soir, le ciel commence à s'éclairer de nouveau; c'est une nouvelle aurore boréale, aussi éclatante que celle de la veille; elle apparait à 6 h. 12 m.; les étoiles α et β de la Petite Ourse brillent dans la lumière rouge. Voici les différentes phases du phénomène qui a duré près de 4 h. .

L'arc a environ 110° d'étendue ; un jet lumineux s'élève de l'extrémité N.-E. à 6 h. 28 m.; l'arc paraît s'ébrêcher à mesure que le phénomène se déplace vers l'O.-N.-O. et le N.-E.; on dirait deux ovales appuyés sur l'horizon; jet lumineux à 6 h. 29 m. 50 s.; il persiste durant 1 m. 30 s. Le centre de l'aurore perd momentanément son éclat; la teinte est maintenant (6 h. 35 m.) d'un gris noirâtre parsemé de plaques aurorales d'un rouge sombre. Les étoiles de la couronne boréale se trouvent dans l'ovale de gauche et la Chèvre occupe le centre de l'ovale de droite.

A gauche, l'aurore est coupée par une bande de cirrus N.-S. à 6 h. 37 m.; des jets multiples se montrent au N.-E. et les extrémités de l'arc se fondent entre elles ; le ciel paraît de nouveau embrasé de l'E.-N.-O. au N.-E.

Un magnifique jet se montre au N. à 6 h. 39 m.; à partir de cette heure jusqu'à 6 h. 45 m., des jets, faisceaux déliés sans nombre, s'élancent vers le zénith. Cinq beaux faisceaux lumineux se montrent à l'O.-N.-O. et au N.-E. à 6 h. 46 m.; à 6 h. 47 m., un jet plus brillant, plus étendu que les précédents, s'élance du N. magnétique et monte vers le zénith. Une myriade de jets lumineux s'élèvent au N. à 6 h. 49 m. et viennent converger non loin du zénith.

6 h. 50 m. Il y a une diminution d'éclat au N.-E., tandis que, dans la direction du N. magnétique, la teinte devient d'un rouge pourpre éclatant. De nouveaux jets multipliés s'élèvent de cette région et vont jusqu'au S.; un jet aux couleurs prismatiques s'y montre à 6 h. 56 m., pour disparaître à 6 h. 58 m. Un faisceau jaunâtre reprend sa place. A 7 h. 5 m., l'intensité du phénomène diminue graduellement; la teinte devient rouge clair, l'arc paraît se déformer et des plaques sombres se montrent çà et là.

Un maximun d'éclat se produit au N.-E. à 7 h. 9 m.; la Chèvre scintille au milieu de cette belle lumière rouge ; à 7 h. 11 m. 3 s., une très belle étoile filante part des deux gardes de la Petite Ourse et vient s'éteindre dans la Couronne à l'horizon, en traversant la lumière de l'aurore.

Un autre maximum d'éclat se produit à 7 h. 20 m. et sept

faisceaux lumineux partent du N.-O. La couleur du ciel est d'un jaune très vif maintenant; à 7 h. 26, m. l'aurore se transporte au N. Un faisceau d'environ 2° s'élève du N. magnétique à 7 h. 31 m. et arrive jusqu'à « Cygne ; il disparaît à 7 h. 34 m. en flottant.

Des jets secondaires se produisent jusqu'à 7 h. 40 m. au N. et N.-O.; un de ces jets s'élance de nouveau du N. magnétique et vient passer sur la polaire; le météore paraît osciller vers le N.-E.; des jets brillants se manifestent dans cette région.

A 7 h. 45 m., les lueurs commencent à s'étioler, des plaques aurorales sillonnent le ciel jusqu'au zénith; à 7 h. 57 m., le phénomène cessait momentanément pour reprendre faiblement à 8 h. 5 m. et cesser de nouveau à 8 h. 40 m.; mais à 9 h., l'aurore se montre de nouveau dans toute sa splendeur; un jet magnifique, aux couleurs prismatiques, se montre au N.-O. et brille pendant une minute (9 h. 14 m. 15 s.), puis il perd rapidement en intensité.

A 9 h. 50 m., il ne reste plus que de faibles traces de ce beau spectacle, et à 10 h. tout avait complètement disparu.

Comme l'aurore météorologique de 1870 a paru à un éminent météorologiste être liée à l'année 1829, il est bon de rappeler ici que des aurores boréales furent observées en différents points du globe aux mêmes dates pendant cette année-là.

Le 27, dans la nuit de ce jour au 28, petite pluie.

Dans la matinée du 30, grains de pluie.

Novembre.

Le vent N.-O. souffle en tempête le 1er, à partir de 6 h. du matin.

Le 5, brouillard le soir.

Dans la nuit du 9 au 10, pluie avec vent très fort.

Le 13, dans l'après-midi, le tonnerre gronde ; pluie la plus grande partie de la nuit du 13 au 14.

Dans la soirée du 19, violentes averses.

Pluie dans la nuit du 20 au 21 ; pluie le 21 ; grande pluie dans la nuit du 21 au 22.

Pluie dans la nuit du 26 ; éclairs à l'O. et N.-O. le soir ; pluie dans la nuit du 26 au 27.

Gelée blanche dans la nuit du 28 au 29.

Décembre

Le 1er, brouillard intense vers 3 h. après midi, grains de pluie dans la matinée; il neige toute la nuit du 1er au 2, à partir de 11 h. du soir; la neige continue à tomber la plus grande partie de la journée du 2.

Le 9, à partir de midi, la violence du vent diminue sensiblement.

Le 12, pluie fine et neige.

Le 16 au soir, brouillard très intense et excessivement humide; il répand une odeur désagréable.

Le 17, à partir de 7 h. du matin, brouillard très intense; on ne distingue plus les objets à quinze mètres ; le brouillard se dissipe peu à peu, puis s'épaissit de nouveau jusqu'à 9 h. 1/2, heure à laquelle il disparaît. Le même jour, vers 8 h. du soir, des lueurs boréales se montrent au N. et N.-E.; le ciel est très pur à 8 h. 40 m.; le ciel prend au N. et N.-O. une teinte uniforme d'un rouge pourpre très prononcé qui persiste jusqu'à 8 h. 5 m. sur une étendue de 20° environ.

Il neige le 26; il neige encore le 28 et dans la nuit du 28 au 29; dans la matinée de ce dernier jour, il continue de neiger.

DATES.	9 HEURES DE MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.	
	Baromètre	Thermom. extérieur	Baromètre	Thermomètre. maximum.	Thermomètre. extérieur.	Baromètre	Thermomètre minimum.
1	754,95	5, 5	754.00	8, 6	6, 3	753,26	4, 3
2	752.50	7, 7	752,18	10, 0	8, 9	751,72	5, 1
3	756,35	8, 3	756,76	11, 2	9, 9	757.15	5, 1
4	759,69	5, 9	760,13	12, 4	11, 7	760.45	0, 9
5	762,34	11, 1	761.95	14, 4	13, 7	761,45	1, 1
6	760,10	11, 1	759,70	13, 8	12, 1	758,08	9, 7
7	758,98	9, 3	758.70	12, 6	12, 1	758,34	7, 9
8	757,13	10, 7	755,29	15, 4	14, 8	755.45	6, 7
9	756,10	9, 5	755,05	12, 6	12, 0	754,27	7, 6
10	752,33	7, 9	754,27	10, 8	11, 7	751,38	6, 9
11	753.46	5, 7	752,06	9, 9	9, 9	756,13	3, 6
12	760,43	3, 7	759,68	9, 6	7, 9	759,55	0, 6
13	759,17	5, 7	758,22	8, 9	8, 8	756,45	3, 5
14	758,19	6, 3	757,75	11, 9	10, 9	757.26	2, 6
15	758,27	8, 1	758,42	12, 8	11, 5	757,98	2, 2
16	760,75	7, 5	759,33	12, 7	11, 3	758,16	3, 6
17	757,25	8, 1	757,95	11, 5	11, 2	758.37	4, 6
18	757,49	2, 5	757,65	5, 9	2, 8	757,21	0, 1
19	753,87	3, 3	753,17	7, 5	7, 3	752.96	—2, 0
20	754,60	—0, 3	754,35	5, 0	2, 6	753,67	—2, 4
21	754,44	+6, 5	754,56	8, 3	7, 6	753,25	0, 6
22	749,63	9, 7	749,65	10, 4	7, 9	749,82	4, 6
23	750,27	9, 5	749,80	5, 7	3, 4	750,05	1, 5
24	753,95	—0, 3	754,40	4, 7	3, 1	753,90	—2, 9
25	751,47	—1, 3	750,45	4, 3	3, 2	750,25	—3, 8
26	757,65	+2, 7	755,75	8, 3	7, 2	754,98	—0, 5
27	754.11	0, 7	754,12	5, 9	4, 9	753,79	—3, 4
28	756,97	2, 7	757,51	7, 1	5, 1	757,82	—2, 9
29	760,39	5, 5	760,44	11, 5	9, 9	760,31	+1, 5
30	762,61	6, 9	762,25	11, 9	10, 9	761.97	2, 6
31	759,97	9, 7	759,35	10, 2	8, 1	759,74	5, 6
Moy.	756,63	6, 1	756,29	9, 9	8, 7	755,97	2, 4

Résult

Plus grande élévation du baromètre.	762,61 le 30 à 9 h. du
Moindre *idem*	749,63 le 22 à 9 h. du
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .	756,29
Plus grand degré de chaleur	14, 4 le 5 maximum.
Moindre *idem*	3, 8 le 25 minimum.
Température moyenne du mois	6, 1
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 60^{mm},65

MOYENNE des VENTS.	ÉTAT DU CIEL	PLUIE
		mm
E.$^{1-2-3}$	Pluvieux.	12 60
E.^{3}	Pluvieux.	37 00
N.-O.^{2}	Couvert le matin, en partie nuageux le soir.	1 60
N.-E.^{0}	Beau le matin, brouillard à midi.	
S.-E ^{3}	Presque couvert dans la matinée, couvert le soir.	
E.$^{1-2}$	Couvert.	80
N.-O.^{2}	Quelques nuages à l'horizon le matin, couvert le soir.	
E.^{1}	Nuageux le matin, vapeurs à midi, presque couvert le soir.	
E.^{1}/4S.-E.$^{2-3}$	Couvert.	
N O.^{2}	Nuageux le matin, couvert à midi, quelques nuages le soir.	45
N.-O.^{3}	Beau.	
O.-N.-O ^{2}	Beau, nuageux le soir.	
N.^{2}	Nuageux le matin, couvert à midi, pluvieux le soir.	60
Variable.	Nuageux, brouillard à l'horizon le soir.	
N.-O.$^{1-2-3}$	Beau, quelques nuages dans la soirée	
N.-O.$^{2-3}$	Nuageux le matin, en partie dans la journée.	
N.-N.-O.$^{2-3}$	Beau.	
N.-N.-E.^{0}	Quelques nuages à l'horizon le matin, nuageux à midi.	
N.$^{1-2}$	Beau, quelques nuages à midi seulement.	
N.-E.^{4}	Nuageux le matin, pluvieux le reste du jour.	6
S.-E.$^{2-3-4}$	Nuageux toute la journée, pluvieux à midi.	2
E.-S.-E.^{4}	Pluvieux à midi, nuageux le reste du jour.	
N.-O.$^{1-2}$	Nuageux, presque couvert.	
N.-O.$^{1-2}$	Beau	
N.-N.-O ^{2}	Beau le matin, quelques nuages le reste du jour.	
N-.O$^{2-3}$	Nuageux le matin, en partie le reste du jour.	
Variable.	Beau, brume à l'horizon le soir.	
E.-S.-E.^{2}	Nuageux couvert à midi.	
E.-S.-E.^{2}	Nuageux, quelques nuages à l'horizon le soir.	
E.-S -E.$^{2-3}$	En petite partie nuageux.	
E.-S.-E.$^{2-3}$	Pluvieux.	
		60^{mm}65

généraux.

Nombre de jours ....

de pluie	8	31
entièrement couvert.	4	
très nuageux	[illegible]	
nuageux	9	
serein.	5	
de gros vent (S-E. et N-O.)	12	
de brume ou de brouillard	3	
de tonnerre	0	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. minimum	THERMOMÈTRE. extérieur.
1	764,34	8, 7	764,78	13, 5	11, 9	764,36	6, 1	12, 1
2	761,80	8, 5	762,14	11, 1	9, 5	760,16	5, 1	10, 3
3	757,23	10, 5	755,98	13, 1	12, 7	755,38	7, 9	10, 7
4	754,26	9, 7	753,81	12, 8	11, 5	753,12	6, 7	8, 8
5	753,28	7, 5	753,92	10, 8	9, 4	754,58	5, 5	9, 7
6	759,15	8, 7	759,10	14, 0	12, 7	758,77	4, 7	11, 7
7	756,81	9, 3	756,06	9, 9	9, 9	754,17	3, 6	7, 5
8	752,03	5, 8	751,88	9, 8	8, 5	748,87	3, 2	9, 5
9	742,72	4, 7	744,41	6, 3	4, 9	746,30	3, 8	6, 0
10	748,74	5, 7	748,88	9, 5	8, 9	748,68	1, 1	8, 3
11	750,30	6, 9	750,69	12, 2	10, 9	749,60	1, 5	9, 5
12	745,46	11, 1	745,70	12, 8	12, 3	744,55	6, 7	12, 5
13	740,04	15, 1	740,98	16, 1	15, 9	741,49	5, 6	14, 1
14	743,90	15, 7	744,28	15, 7	13, 7	744,83	11, 3	10, 9
15	748,16	3, 9	748,27	10, 8	7, 1	748,75	2, 6	10, 5
16	750,56	8, 7	750,76	13, 1	11, 5	750,43	1, 6	10, 9
17	754,93	10, 5	752,65	13, 9	12, 1	752,30	7, 9	12, 1
18	752,13	9, 3	753,75	13, 3	12, 3	751,19	7, 9	11, 4
19	750,01	9, 4	749,81	14, 7	13, 7	749,00	4, 1	11, 5
20	751,25	3, 5	751,60	7, 2	5, 5	755,39	2, 1	6, 5
21	750,88	1, 5	750,05	4, 9	4, 0	752,40	—0, 4	4, 8
22	744,63	5, 5	745,85	6, 1	5, 7	747,13	+2, 8	3, 2
23	752,78	5, 1	753,15	9, 7	9, 1	751,83	—3, 1	8, 3
24	750,50	8, 9	749,37	9, 5	9, 5	747,16	+5, 6	8, 1
25	749,00	8, 9	749,28	12, 9	11, 7	748,50	5, 7	11, 3
26	749,85	9, 7	749,99	11, 7	10, 7	749,23	7, 6	10, 5
27	753,13	12, 1	753,03	14, 7	14, 1	752,01	7, 6	14, 1
28	751,95	12, 5	753,24	14, 4	13, 9	753,85	14, 7	13, 8
Moy.	751,42	8, 5	751,55	11, 6	10, 5	751,21	5, 0	9, 6

Résultats

Plus grande élévation du baromètre..............	764,78 le 1 à midi.
Moindre *idem*	740,30 le 13 à 9 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	751,39
Plus grand degré de chaleur.......	16° 1 le 13 maximum.
Moindre *idem*	— 3° 1 le 23 minimum.
Température moyenne du mois....	+ 8° 3
Quantité d'eau tombée pendant le mois............	Total 83mm, 60

YENNE des ENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
		mm
2	Couvert.	
l	Couvert.	
2·3	Nuageux, couvert et pluvieux le soir.	1 20
-E 1 2	Pluvieux le matin, nuageux dans le jour, beau le soir.	4 10
0	Quelques nuages à l'horizon le matin, beau le soir.	
able.	Couvert.	
).2·3	Nuageux le matin, presque nuageux le reste du jour.	
. 3	Beau.	
-O 2·3	Beau.	
.2·4	Beau, quelques nuages le soir.	
).2·3·4	Beau, blanchâtre le soir.	
.4	Beau.	
) 2·3	Beau, quelques nuages à l'horizon le soir.	
).4·5	Beau.	
.1·2	Nuageux le matin, quelques nuages le soir.	
.-O 1 2	Nuageux.	
[.-O.2	Nuageux.	
.4·3	Quelques nuages à l'horizon.	
.-O.2.	Nuageux,	
).4·2	Presque couvert le matin, nuageux le reste du jour.	
[.-O.2·3	Presque couvert le matin. nuageux le reste du jour.	
iable.	Nuageux le matin, couvert de midi au soir.	
).2·3	Nuageux dans la journée, beau le soir.	
).5	Beau.	
).4·5	Beau le matin, nuageux le soir.	
	Nuageux le matin, en partie nuageux le reste du jour.	35
).2·3	Presque couvert tout le jour, couvert le soir.	
O 2	Nuageux, voilé à midi.	
E 2	Couvert le matin. pluvieux le reste du jour.	7 80
[.-O.1·2	Nuageux le matin. en partie nuageux le soir.	9 00
.1·2·3	Quelques nuag. à l'horizon le matin, en part. nuag. dans le jour.	
		22mm45

éraux.

re de jours	de pluie	5	31
	entièrement couvert	4	
	très nuageux	10	
	nuageux	4	
	sereins	8	
	de gros vent (N.-O.-E.-S.-E)	15	
	de brume ou de brouillards	0	
	de tonnerre	0	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE minimum	THERMOMÈTRE extér
1	759,88	13, 5	759,68	17, 6	16, 7	759,61	11, 1	14,
2	759,14	11, 9	758,86	14, 3	13, 9	757,05	6, 9	13,
3	752,89	13, 5	751,87	15, 9	15, 4	751,81	10, 6	13,
4	749,34	13, 5	748,51	17, 0	15, 1	748,33	10, 6	13,
5	752,39	12, 7	752,23	17, 0	16, 5	751,94	7, 5	14,
6	752,05	8, 7	751,37	13, 2	12, 5	750,30	4, 7	11,
7	749,35	9, 0	749,35	11, 9	10, 7	749,15	5, 9	11,
8	752,60	6, 0	753,09	9, 7	8, 9	753,14	3, 1	9,
9	754,31	5, 7	753,53	9, 5	7, 7	751,94	—0, 9	8,
10	748,86	6, 7	748,40	10, 9	10, 3	747,37	+0, 1	9,
11	749,18	7, 1	748,03	11, 7	11, 1	746,37	0, 0	10,
12	746,30	8, 7	745,90	12, 3	11, 7	745,16	1, 3	11,
13	739,80	6, 9	745,19	11, 7	9, 1	744,80	3, 5	10,
14	749,60	4, 5	749,96	9, 6	8, 2	749,68	1, 6	9,
15	759,17	9, 7	759,05	12, 8	11, 9	758,80	—0, 5	10,
16	759,25	10, 7	758,55	13, 8	12, 9	757,80	—0, 9	11,
17	757,14	13, 1	756,29	17, 6	13, 4	754,62	+4, 1	16,
18	750,87	14, 7	750,03	17, 8	17, 3	749,55	10, 9	16,
19	754,89	14, 1	753,28	16, 0	15, 2	755,04	6, 1	14,
20	758,33	13, 3	758,49	15, 5	13, 9	757,22	7, 1	14,
21	758,00	10, 7	758,15	17, 3	15, 5	756,62	2, 7	16,
22	756,93	9, 7	755,79	16, 7	15, 1	754,20	2, 9	15,
23	749,96	12, 5	749,26	16, 1	15, 0	747,23	9, 1	14,
24	745,50	3, 5	745,80	6, 8	5, 9	746,28	+0, 1	4,
25	747 73	5, 3	747,38	9, 3	8, 1	746,44	0, 7	8,
26	747,08	10, 1	747,27	13, 3	12, 0	746,92	4, 1	11,
27	749,24	11, 5	750,08	13, 1	11, 3	750,57	3, 1	11,
28	751,14	8, 7	750,90	12, 7	11, 7	749,93	2, 7	11,
29	748,40	4, 9	748,50	5, 2	4, 9	748,83	0, 6	3,
30	749,35	6, 7	749,16	12 ,6	9, 9	748,70	1, 7	12,
31	750,34	7, 7	749,80	13, 4	12, 3	749,63	2, 1	10,
Moy.	751,90	9, 5	751,73	13, 3	12, 1	751,13	3, 9	11,

Résultat

Plus grande élévation du baromètre..............	759,88 le 1 à 9 h. du m
Moindre *idem*	739.80 le 13 à 9 h. du m
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	751.59
Plus grand degré de chaleur........................	17° 8 le 18 maximum.
Moindre *idem*	8° 9 le 9 à 16 minimu
Température moyenne du mois........................	8° 6
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 22mm, 45

)YENNE des 'ENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
		mm
..2	Couvert.	
.2	Couvert.	
E 2·3	Nuageux, couvert et pluvieux le soir.	1 20
S.-E 1 2	Pluvieux le matin, nuageux dans le jour, beau le soir.	4 10
E 0	Quelques nuages à l'horizon le matin, beau le soir.	
'iable.	Couvert.	
O.2·3	Nuageux le matin, presque nuageux le reste du jour.	
O. 3	Beau.	
N -O 2·3	Beau.	
).2·4	Beau, quelques nuages le soir.	
O.2·3·4	Beau, blanchâtre le soir.	
O.4	Beau.	
O 2·3	Beau, quelques nuages à l'horizon le soir.	
).4·5	Beau.	
).1·2	Nuageux le matin, quelques nuages le soir.	
S.-O 1 2	Nuageux.	
N.-O.2	Nuageux.	
).4·3	Quelques nuages à l'horizon.	
S.-O.2.	Nuageux.	
).1·2	Presque couvert le matin, nuageux le reste du jour.	
N.-O.2·3	Presque couvert le matin. nuageux le reste du jour.	
'iable.	Nuageux le matin, couvert de midi au soir.	
O.2·3	Nuageux dans la journée, beau le soir.	
O.5	Beau.	
O.4·5	Beau le matin, nuageux le soir.	
	Nuageux le matin, en partie nuageux le reste du jour.	35
O.2·3	Presque couvert tout le jour, couvert le soir.	
O 3	Nuageux, voilé à midi.	
E 2	Couvert le matin. pluvieux le reste du jour.	7 80
N.-O.1·2	Nuageux le matin, en partie nuageux le soir.	9 00
).1·2·3	Quelques nuag. à l'horizon le matin, en part. nuag. dans le jour.	
		22mm45

...néraux.

...re de jours	de pluie	5	31
	entièrement couvert	4	
	très nuageux	10	
	nuageux	4	
	sereins	8	
	de gros vent (N.-O.-E.-S.-E)	15	
	de brume ou de brouillards	0	
	de tonnerre	0	

Septembre.

Pluie dans la nuit du 6 au 7 et dans la soirée du 7.

Pluie dans la nuit du 7 au 8.

Le 21, on voit des cumulus orageux autour de Saint-Cyr; ils se transportent du S.-O. au N.-E.

Octobre.

Le 9, averse vers 3 h. 1/4; pluie dans la soirée.

Le 24 au soir, splendide aurore boréale; à 8 h. 10 m., presque toute la partie comprise entre le N.-O. et le N.-E. commence à prendre une teinte rouge très prononcée; à 8 h. 20 m., le ciel, depuis l'O.-S.-O. jusqu'à l'E., est d'une couleur sang excessivement belle, surtout dans la partie comprise entre le N.-N.-O. et le N.-E.; l'aurore s'élève jusqu'à environ 10 à 12° au-dessus de la polaire, et le centre lumineux parait être à 7 ou 8° à l'E. du pôle N. Des faisceaux lumineux se présentent un peu partout; mais un d'entre eux, que l'on voit à 8 h. 42 m. à 2 ou 3° à l'E. de la polaire, est vraiment splendide; il a les couleurs de l'arc-en-ciel et s'étend, depuis 20° au-dessus de l'horizon au N. jusqu'au zénith, sur une largeur de 3° 30' environ; il persiste durant 2 m. 30 s. avec l'orientation N. 1/4 N.-O. S. 1/4 S.-E.; vers 8 h. 50 m., le phénomène parait s'accentuer au N.-E., tandis que le N.-O. faiblit beaucoup; de nombreux jets lumineux se produisent; M. Coggia a pu en compter 32 dans toute la soirée.

A 9 h., le N.-E. est encore d'un beau rouge, tandis que le N.-O. n'offre qu'une teinte très faible; seulement de nombreuses bandes lumineuses se produisent entre le N. et le N.-O.; tout était fini à 9 h. 1/2.

Le 25, vers 6 h. du soir, le ciel commence à s'éclairer de nouveau; c'est une nouvelle aurore boréale, aussi éclatante que celle de la veille; elle apparait à 6 h. 12 m.; les étoiles α et β de la Petite Ourse brillent dans la lumière rouge. Voici les différentes phases du phénomène qui a duré près de 4 h.

L'arc a environ 110° d'étendue ; un jet lumineux s'élève de l'extrémité N.-E. à 6 h. 28 m.; l'arc paraît s'ébrécher à mesure que le phénomène se déplace vers l'O.-N.-O. et le N.-E.; on dirait deux ovales appuyés sur l'horizon; jet lumineux à 6 h. 29 m. 50 s.; il persiste durant 1 m. 30 s. Le céntre de l'aurore perd momentanément son éclat; la teinte est maintenant (6 h. 35 m.) d'un gris noirâtre parsemé de plaques aurorales d'un rouge sombre. Les étoiles de la couronne boréale se trouvent dans l'ovale de gauche et la Chèvre occupe le centre de l'ovale de droite.

A gauche, l'aurore est coupée par une bande de cirrus N.-S. à 6 h. 37 m.; des jets multiples se montrent au N.-E. et les extrémités de l'arc se fondent entre elles ; le ciel paraît de nouveau embrasé de l'E.-N.-O. au N.-E.

Un magnifique jet se montre au N. à 6 h. 39 m.; à partir de cette heure jusqu'à 6 h. 45 m., des jets, faisceaux déliés sans nombre, s'élancent vers le zénith. Cinq beaux faisceaux lumineux se montrent à l'O.-N.-O. et au N.-E. à 6 h. 46 m.; à 6 h. 47 m., un jet plus brillant, plus étendu que les précédents, s'élance du N. magnétique et monte vers le zénith. Une myriade de jets lumineux s'élèvent au N. à 6 h. 49 m. et viennent converger non loin du zénith.

6 h. 50 m. Il y a une diminution d'éclat au N.-E., tandis que, dans la direction du N. magnétique, la teinte devient d'un rouge pourpre éclatant. De nouveaux jets multipliés s'élèvent de cette région et vont jusqu'au S.; un jet aux couleurs prismatiques s'y montre à 6 h. 56 m., pour disparaitre à 6 h. 58 m. Un faisceau jaunâtre reprend sa place. A 7 h. 5 m., l'intensité du phénomène diminue graduellement; la teinte devient rouge clair, l'arc paraît se déformer et des plaques sombres se montrent çà et là.

Un maximun d'éclat se produit au N.-E. à 7 h. 9 m.; la Chèvre scintille au milieu de cette belle lumière rouge ; à 7 h. 11 m. 3 s., une très belle étoile filante part des deux gardes de la Petite Ourse et vient s'éteindre dans la Couronne à l'horizon, en traversant la lumière de l'aurore.

Un autre maximum d'éclat se produit à 7 h. 20 m. et sept

faisceaux lumineux partent du N.-O. La couleur du ciel est d'un jaune très vif maintenant; à 7 h. 26, m. l'aurore se transporte au N. Un faisceau d'environ 2° s'élève du N. magnétique à 7 h. 31 m. et arrive jusqu'à « Cygne ; il disparaît à 7 h. 34 m. en flottant.

Des jets secondaires se produisent jusqu'à 7 h. 40 m. au N. et N.-O.; un de ces jets s'élance de nouveau du N. magnétique et vient passer sur la polaire; le météore paraît osciller vers le N.-E.; des jets brillants se manifestent dans cette région.

A 7 h. 45 m., les lueurs commencent à s'étioler, des plaques aurorales sillonnent le ciel jusqu'au zénith; à 7 h. 57 m., le phénomène cessait momentanément pour reprendre faiblement à 8 h. 5 m. et cesser de nouveau à 8 h. 40 m.: mais à 9 h., l'aurore se montre de nouveau dans toute sa splendeur; un jet magnifique, aux couleurs prismatiques, se montre au N.-O. et brille pendant une minute (9 h. 14 m. 15 s.), puis il perd rapidement en intensité.

A 9 h. 50 m., il ne reste plus que de faibles traces de ce beau spectacle, et à 10 h. tout avait complètement disparu.

Comme l'aurore météorologique de 1870 a paru à un éminent météorologiste être liée à l'année 1829, il est bon de rappeler ici que des aurores boréales furent observées en différents points du globe aux mêmes dates pendant cette année-là.

Le 27, dans la nuit de ce jour au 28, petite pluie.

Dans la matinée du 30, grains de pluie.

Novembre.

Le vent N.-O. souffle en tempête le 1er, à partir de 6 h. du matin.

Le 5, brouillard le soir.

Dans la nuit du 9 au 10, pluie avec vent très fort.

Le 13, dans l'après-midi, le tonnerre gronde ; pluie la plus grande partie de la nuit du 13 au 14.

Dans la soirée du 19, violentes averses.

Pluie dans la nuit du 20 au 21 ; pluie le 21 ; grande pluie dans la nuit du 21 au 22.

Pluie dans la nuit du 26 ; éclairs à l'O. et N.-O. le soir ; pluie dans la nuit du 26 au 27.

Gelée blanche dans la nuit du 28 au 29.

Décembre

Le 1er, brouillard intense vers 3 h. après midi, grains de pluie dans la matinée; il neige toute la nuit du 1er au 2, à partir de 11 h. du soir; la neige continue à tomber la plus grande partie de la journée du 2.

Le 9, à partir de midi, la violence du vent diminue sensiblement.

Le 12, pluie fine et neige.

Le 16 au soir, brouillard très intense et excessivement humide; il répand une odeur désagréable.

Le 17, à partir de 7 h. du matin, brouillard très intense; on ne distingue plus les objets à quinze mètres ; le brouillard se dissipe peu à peu, puis s'épaissit de nouveau jusqu'à 9 h. 1/2, heure à laquelle il disparait. Le même jour, vers 8 h. du soir, des lueurs boréales se montrent au N. et N.-E.; le ciel est très pur à 8 h. 40 m.; le ciel prend au N. et N.-O. une teinte uniforme d'un rouge pourpre très prononcé qui persiste jusqu'à 8 h. 5 m. sur une étendue de 20° environ.

Il neige le 26; il neige encore le 28 et dans la nuit du 28 au 29; dans la matinée de ce dernier jour, il continue de neiger.

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. exterieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. minimum.	THERMOMÈTRE. extérieur
1	754,95	5, 5	754,00	8, 6	6, 3	753,26	4, 3	7, 3
2	752,50	7, 7	752,18	10, 0	8, 9	751,72	5, 1	8, 1
3	756,35	8, 3	756,76	11, 2	9, 9	757,15	5, 1	9, 4
4	759,69	5, 9	760,13	12, 4	11, 7	760,45	0, 9	11, 3
5	762,34	11, 1	761,95	14, 4	13, 7	761,45	1, 1	11, 7
6	760,10	11, 1	759,70	13, 8	12, 1	758,08	9, 7	11, 3
7	758,98	9, 3	758,70	12, 6	12, 1	758,34	7, 9	11, 3
8	757,13	10, 7	755,29	15, 4	14, 8	755,45	6, 7	12, 7
9	756,10	9, 5	755,05	12, 6	12, 0	754,27	7, 6	11, 7
10	752,33	7, 9	754,27	10, 8	11, 7	751,38	6, 9	10, 1
11	753,46	5, 7	752,06	9, 9	9, 9	756,13	3, 6	7, 6
12	760,43	3, 7	759,68	9, 6	7, 9	759,55	0, 6	9, 6
13	759,17	5, 7	758,22	8, 9	8, 8	756,45	3, 5	5, 9
14	758,19	6, 3	757,75	11, 9	10, 9	757,26	2, 6	11, 2
15	758,27	8, 1	758,42	12, 8	11, 5	757,98	2, 2	12, 0
16	760,75	7, 5	759,33	12, 7	11, 3	758,16	3, 6	12, 7
17	757,25	8, 1	757,95	11, 5	11, 2	758,37	4, 6	9, 9
18	757,49	2, 5	757,65	5, 9	2, 8	757,21	0, 1	5, 5
19	753,87	3, 3	753,17	7, 5	7, 3	752,96	—2, 0	6, 0
20	754,60	—0, 3	754,35	5, 0	2, 6	753,67	—2, 4	2, 8
21	754,44	+6, 5	754,56	8, 3	7, 6	753,25	0, 6	7, 9
22	749,63	9, 7	749,65	10, 4	7, 9	749,82	4, 6	7, 4
23	750,27	9, 5	749,80	5, 7	3, 4	750,05	1, 5	5, 2
24	753,95	—0, 3	754,40	4, 7	3, 1	753,90	—2, 9	3, 9
25	751,47	—1, 3	750,45	4, 3	3, 2	750,25	—3, 8	3, 6
26	757,65	+2, 7	755,75	8, 3	7, 2	754,98	—0, 5	5, 6
27	754,11	0, 7	754,12	5, 9	4, 9	753,79	—3, 4	2, 7
28	756,97	2, 7	757,51	7, 1	5, 1	757,82	—2, 9	6, 3
29	760,39	5, 5	760,44	11, 5	9, 9	760,31	+1, 5	8, 9
30	762,61	6, 9	762,25	11, 9	10, 9	761,97	2, 6	9, 5
31	759,97	9, 7	759,35	10, 2	8, 1	759,74	5, 6	8, 2
Moy.	756,63	6, 1	756,29	9, 9	8, 7	755,97	2, 4	8, 3

Résultats

Plus grande élévation du baromètre.	762,61 le 30 à 9 h. du matin.
Moindre *idem*	749,63 le 22 à 9 h. du matin
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .	756,29
Plus grand degré de chaleur	14, 4 le 5 maximum.
Moindre *idem*	3, 8 le 25 minimum.
Température moyenne du mois	6, 1
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 60mm,65

MOYENNE des VENTS.	ÉTAT DU CIEL	PLUIE
		mm
E.$^{1-2-3}$	Pluvieux.	12 60
E.^{3}	Pluvieux.	37 00
N.-O.^{2}	Couvert le matin, en partie nuageux le soir.	1 60
N.-E.^{0}	Beau le matin, brouillard à midi.	
S.-E ^{3}	Presque couvert dans la matinée, couvert le soir.	
E.$^{1-2}$	Couvert.	80
N.-O.^{2}	Quelques nuages à l'horizon le matin, couvert le soir.	
E.^{1}	Nuageux le matin, vapeurs à midi, presque couvert le soir.	
E.^{1}/^{4}S.-E.$^{2-3}$	Couvert.	
N O.^{2}	Nuageux le matin, couvert à midi, quelques nuages le soir.	45
N.-O.^{2}	Beau.	
O.-N -O ^{2}	Beau, nuageux le soir.	
N.^{2}	Nuageux le matin, couvert à midi, pluvieux le soir.	60
Variable.	Nuageux, brouillard à l'horizon le soir.	
N.-O.$^{1-2-3}$	Beau, quelques nuages dans la soirée	
N.-O.$^{2-3}$	Nuageux le matin, en partie dans la journée.	
N.-N.-O.$^{2-3}$	Beau.	
N.-N.-E.^{0}	Quelques nuages à l'horizon le matin, nuageux à midi.	
N.$^{1-2}$	Beau, quelques nuages à midi seulement.	
N.-E.^{1}	Nuageux le matin, pluvieux le reste du jour.	6
S.-E.$^{2-3-4}$	Nuageux toute la journée, pluvieux à midi.	2
E.-S.-E.^{4}	Pluvieux à midi, nuageux le reste du jour.	
N.-O.$^{1-2}$	Nuageux, presque couvert.	
N.-O.$^{1-2}$	Beau	
N.-N.-O ^{2}	Beau le matin, quelques nuages le reste du jour.	
N-.O$^{2-3}$	Nuageux le matin, en partie le reste du jour.	
Variable.	Beau, brume à l'horizon le soir.	
E.-S.-E.^{2}	Nuageux couvert à midi.	
E.-S.-E.^{2}	Nuageux, quelques nuages à l'horizon le soir.	
E.-S -E.$^{2-3}$	En petite partie nuageux.	
E.-S.-E.$^{2-3}$	Pluvieux.	
		60^{mm}65

généraux.

Nombre de jours ....
- de pluie 8
- entièrement couvert. 4
- très nuageux 5
- nuageux 9
- serein. 5
- (total: 31)
- de gros vent (S-E. et N-O.) 12
- de brume ou de brouillard 3
- de tonnerre 0

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. minimum	THERMOMÈTRE. extérieur.
1	764,34	8, 7	764,78	13, 5	11, 9	764,36	6, 1	12, 1
2	761,80	8, 5	762,14	11. 1	9. 5	760,16	5, 1	10, 3
3	757,23	10, 5	755,98	13, 1	12, 7	755,38	7, 9	10, 7
4	754,26	9, 7	753,81	12, 8	11, 5	753,12	6, 7	8, 8
5	753,28	7, 5	753,92	10, 8	9, 4	754,58	5, 5	9, 7
6	759,15	8, 7	759,10	14, 0	12, 7	758,77	4, 7	11, 7
7	756,81	9, 3	756,06	9, 9	9, 9	754,17	3, 6	7, 5
8	752,03	5, 8	751,88	9, 8	8, 5	748,87	3, 2	9, 5
9	742,72	4, 7	744,41	6, 3	4, 9	746,30	3, 8	6, 0
10	748,74	5, 7	748,88	9, 5	8, 9	748,68	1, 1	8, 3
11	750,30	6, 9	750,69	12, 2	10, 9	749,60	1, 5	9, 5
12	745,46	11, 1	745,70	12, 8	12, 3	744,55	6, 7	12, 5
13	740,04	15, 1	740,98	16, 1	15, 9	741,49	5, 6	14, 1
14	743,90	15, 7	744,28	15, 7	13, 7	744,83	11, 3	10, 9
15	748,16	3, 9	748,27	10, 8	7, 1	748,75	2, 6	10, 5
16	750,56	8, 7	750,76	13, 1	11, 5	750,43	1, 6	10, 9
17	754,93	10, 5	752,65	13, 9	12, 1	752,30	7, 9	12, 1
18	752,13	9, 3	753,75	13, 3	12, 3	751,19	7, 9	11, 4
19	750,01	9, 4	749,81	14, 7	13, 7	749,00	4, 1	11, 5
20	751,25	3, 5	751,60	7, 2	5, 5	755,39	2, 1	6, 5
21	750,88	1, 5	750,05	4, 9	4, 0	752,40	—0, 4	4, 8
22	744,63	5. 5	745,85	6, 1	5, 7	747,13	+2, 8	3, 2
23	752,78	5, 1	753,15	9, 7	9, 1	751,83	—3, 1	8, 3
24	750,50	8, 9	749,37	9, 5	9, 5	747,16	+5, 6	8, 1
25	749,00	8, 9	749,28	12, 9	11, 7	748,50	5, 7	11, 3
26	749,85	9, 7	749,99	11, 7	10, 7	749,23	7, 6	10, 5
27	753,13	12, 1	753,03	14, 7	14, 1	752,01	7, 6	14, 1
28	751,95	12, 5	753,24	14. 4	13, 9	753,85	14, 7	13, 8
Moy.	751,42	8, 5	751,55	11, 6	10, 5	751,21	5, 0	9, 6

Résultats

Plus grande élévation du baromètre..............	764,78 le 1 à midi.
Moindre *idem*	740,30 le 13 à 9 h. du matin.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	751,39
Plus grand degré de chaleur.......	16° 1 le 13 maximum.
Moindre *idem*	— 3° 1 le 23 minimum.
Température moyenne du mois....	+ 8° 3
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 83mm, 60

ENNE des NTS.	ÉTAT DU CIEL	PLUIE
		mm
1	Nuageux.	
S.-E 2-3	Couvert, pluvieux à midi et le soir.	
1-2-3	Couvert, pluvieux.	14 00
-E.3	Pluvieux.	37 00
	Pluvieux	17 00
O.1-2	Quelques nuages dans la journée, nuageux le soir.	1 60
-E.2-3	Couvert, pluvieux le soir.	20
2-1	Pluvieux et couvert dans la matinée, nuageux.	7 00
	Couvert.	
2-3	Beau, quelques nuages le soir.	
	Nuageux le matin, couvert tout le reste du jour.	
-E.3-4	Couvert.	
-E.4-5	Couvert le matin, nuageux dans le jour, pluvieux le soir.	
	Nuageux le matin, pluvieux le reste du jour.	
-O.2	Couvert dans la jounée, nuageux le soir.	
O.1-2	Quelques nuag. à l'hor., le matin beau, brume à midi et le soir.	
E 2	Couvert.	
ble.	Couvert.	
	Presque couvert le matin, couvert à midi, nuageux le soir.	
2-3	Nuageux, couvert le soir.	
3-4	Couvert le matin, nuageux le soir.	20
5	Couvert le matin, quelues nuages à midi, beau le soir.	
-2	En parti nuageux le matin couvert le reste du jour.	
	Couvert le matin, pluvieux le reste du jour.	3 00
O.1-2	Nuageux.	2 60
3	Pluvieux.	1 00
	Très nuageux dans la journée, couvert le soir.	
E.3	Pluvieux dans le jour, couvert le soir.	
		83mm60

raux.

de jours	de pluie	10	28
	entièrement couvert	8	
	très nuageux	4	
	nuageux		
	serein	1	
	de gros vent (E-S-E. et N-O.)	13	
	de brume ou de brouillard	0	
	de tonnerre	0	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR		
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE minimum	ex
1	759,88	13, 5	759,68	17, 6	16, 7	759,61	11, 1	
2	759,14	11, 9	758,86	14. 3	13, 9	757,05	6, 9	
3	752,89	13, 5	751,87	15, 9	15, 4	751,81	10, 6	
4	749,34	13, 5	748,51	17, 0	15, 1	748,33	10, 6	
5	752,39	12, 7	752,23	17, 0	16, 5	751,94	7, 5	
6	752,05	8, 7	751,37	13, 2	12, 5	750,30	4, 7	
7	749,35	9, 0	749,35	11, 9	10, 7	749,15	5, 9	
8	752,60	6, 0	753,09	9, 7	8, 9	753,14	3, 1	
9	754,31	5, 7	753,53	9, 5	7, 7	751,94	—0, 9	
10	748,86	6, 7	748,40	10, 9	10, 3	747,37	+0, 1	
11	749,18	7, 1	748,03	11, 7	11, 1	746,37	0, 0	
12	746,30	8, 7	745,90	12, 3	11, 7	745,16	1, 3	
13	739,80	6, 9	745,19	11, 7	9, 1	744,80	3. 5	
14	749,60	4, 5	749,96	9, 6	8, 2	749,68	1, 6	
15	759,17	9, 7	759,05	12, 8	11, 9	758,80	—0. 5	
16	759,25	10, 7	758,55	13, 8	12, 9	757,80	—0, 9	
17	757,14	13, 1	756,29	17, 6	13, 4	754,62	+4, 1	
18	750,87	14, 7	750,03	17, 8	17, 3	749,55	10, 9	
19	754,89	14, 1	753,28	16, 0	15, 2	755,04	6, 1	
20	758,33	13, 3	758,49	15, 5	13. 9	757.22	7, 1	
21	758,00	10, 7	758,15	17, 3	15, 5	756,62	2, 7	
22	756,93	9. 7	755,79	16, 7	15, 1	754,20	2, 9	
23	749,96	12, 5	749,26	16, 1	15, 0	747,23	9, 1	
24	745,50	3, 5	745,80	6, 8	5, 9	746,28	+0, 1	
25	747 73	5, 3	747,38	9, 3	8, 1	746,44	0, 7	
26	747,08	10, 1	747,27	13, 3	12, 0	746,92	4, 1	
27	749,24	11, 5	750,08	13, 1	11, 3	750,57	3, 1	
28	751,14	8, 7	750,90	12. 7	11, 7	749,93	2, 7	
29	748,40	4, 9	748,50	5, 2	4, 9	748,83	0. 6	
30	749,35	6, 7	749,16	12 ,6	9, 9	748,70	1, 7	
31	750,34	7, 7	749,80	13, 4	12, 3	749,63	2, 1	
Moy.	751,90	9, 5	751,73	13, 3	12, 1	751,13	3, 9	1

Résult

Plus grande élévation du baromètre...............	759,88 le 1 à 9 h. du
Moindre *idem*	739.80 le 13 à 9 h. d
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	751.59
Plus grand degré de chaleur.......	17° 8 le 18 maximum
Moindre *idem*	8° 9 le 9 à 16 mini
Température moyenne du mois..........	8° 6
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 22^{mm}, 45

'ENNE des NTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
		mm
!	Couvert.	
	Couvert.	
1 3	Nuageux, couvert et pluvieux le soir.	1 20
E 1 2	Pluvieux le matin, nuageux dans le jour, beau le soir.	4 10
I	Quelques nuages à l'horizon le matin, beau le soir.	
ble.	Couvert.	
2·3	Nuageux le matin, presque nuageux le reste du jour.	
3	Beau.	
-O 2·3	Beau.	
3·4	Beau, quelques nuages le soir.	
2·3·4	Beau, blanchâtre le soir.	
4	Beau.	
2·3	Beau, quelques nuages à l'horizon le soir.	
1·3	Beau.	
1·2	Nuageux le matin, quelques nuages le soir.	
-O 1 2	Nuageux.	
.-O.2	Nuageux.	
1·3	Quelques nuages à l'horizon.	
-O.2.	Nuageux,	
1·2	Presque couvert le matin, nuageux le reste du jour.	
-O.2·3	Presque couvert le matin. nuageux le reste du jour.	
ible.	Nuageux le matin, couvert de midi au soir.	
.2-3	Nuageux dans la journée, beau le soir.	
.5	Beau.	
4·5	Beau le matin, nuageux le soir.	
	Nuageux le matin, en partie nuageux le reste du jour.	35
.2·3	Presque couvert tout le jour, couvert le soir.	
1 3	Nuageux, voilé à midi.	
2	Couvert le matin. pluvieux le reste du jour.	7 80
.-O.1·2	Nuageux le matin, en partie nuageux le soir.	9 00
1·2·3	Quelques nuag. à l'horizon le matin, en part. nuag. dans le jour.	
		22mm45

;raux.

de jours ..	de pluie	5	31
	entièrement couvert	4	
	très nuageux	10	
	nuageux	4	
	sereins	8	
	de gros vent (N.-O.-E.-S.-E)	15	
	de brume ou de brouillards	0	
	de tonnerre	0	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOI	
	Baromètre	Thermom. extérieur	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	extérieur.	Baromètre	THERMO minimum.
1	752,16	11, 1	752,15	15, 9	13, 7	752,21	4, 6
2	755,07	11, 3	755,37	16, 4	14, 7	755,62	3, 7
3	60,45	14, 1	760,19	17, 4	16, 9	760,63	4, 2
4	760,98	11, 7	760,66	17, 1	16, 7	761,23	4, 1
5	765,07	14, 7	764,95	17, 6	17, 4	764,73	4, 7
6	764,08	14, 7	763,52	16, 5	16, 2	762,50	6, 1
7	758,88	10, 9	758,57	12, 0	11, 1	757,33	9, 9
8	754,63	13, 7	753,38	16, 8	13, 9	751,35	5, 1
9	750,79	13, 7	750,60	15, 5	15, 2	749,90	9, 5
10	754,27	13, 3	754,53	16, 1	15, 1	754,38	10, 1
11	755,79	13, 3	755,25	18, 8	17, 2	754,53	7, 6
12	756,78	17, 1	756,50	18, 6	17, 4	755,99	6, 1
13	758,66	11, 7	758,05	19, 9	18, 0	757,44	6, 6
14	759,64	17, 5	757,87	23, 4	21, 7	755,87	6, 5
5	757,95	15, 7	755,40	19, 6	19, 3	753,43	12, 5
16	759,64	15, 7	759,65	18, 3	17, 8	759,17	6, 1
17	761,63	15, 7	759,93	19, 4	17, 5	758,53	6, 6
18	760,71	16, 7	760,41	18, 9	18, 5	760,23	7, 7
19	760,33	17, 7	760,08	17, 8	17, 3	759,72	6, 1
20	761,72	17, 5	761,79	20, 9	20, 6	761,91	5, 5
21	762,20	19, 7	761,75	21, 8	20, 1	760,88	7, 9
22	762,31	19, 9	762,72	23, 7	23, 1	762,30	7, 6
23	763,38	16, 1	763,50	22, 1	18, 2	762,93	9, 7
24	761,39	17, 9	761,81	24, 5	22, 1	760,83	10, 7
25	761,32	16, 1	761,89	19, 2	18, 1	761,10	8, 6
26	759,29	21, 3	760,05	22, 4	21, 7	759,48	8, 6
27	757,39	17, 7	755,58	21, 4	18, 1	753,45	7, 7
28	751,45	14, 1	750,95	16, 4	14, 3	754,40	5, 1
29	748,58	10, 5	748,36	14, 3	12, 7	748,24	6, 6
30	752,09	10, 7	751,65	16, 7	14, 3	751,31	3, 9
Moy.	758,29	14, 9	757,70	18, 6	17, 3	757,39	7, 0

Résu

Plus grande élévation du baromètre.	765,07 le 5 à 9 h. du
Moindre *idem*	748,24 le 29 à 4 h.d
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .	757,86
Plus grand degré de chaleur	24, 5 le 24 maximu
Moindre *idem*.	3, 7 le 2 minimum
Température moyenne du mois	12, 8
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 22mm,70

ENNE es NTS.	ÉTAT DU CIEL	PLUIE
		mm
).23	Nuageux.	
	Nuageux le matin, brouillard à midi, légers nuages le soir.	
E.1-2	Légers nuages dans la iournée.	
).2	Beau.	
	Nuageux dans le jour, légers nuages le soir	
3	Nuageux.	
E.1-2	Pluvieux, couvert le soir.	5 00
	Nuageux.	
	Couvert.	3 10
-2	Couvert dans la journée, pluvieux le soir.	2 55
-3	Beau, légers nuages le soir.	
	Légers nuages le matin, le soir beau.	
	Beau, quelques nuages le soir.	
-4	Brumeux dans la matinée, nuageux dans le jour.	
-4-5	Nuageux le matin et le soir, beau à midi.	
-2	En partie nuageux dans la matinée, nuageux le soir.	
	Beau, légers nuages à midi	
3	Légers nuages tout le jour.	
2	Nuageux.	
	Beau le matin, brouillard à midi, légers nuages le soir.	
	En partie nuageux.	
E.1	En partie nuageux.	
ile.	Nuageux tout le jour, en partie le soir.	
O.1-2	Nuageux tout le jour, en très petite partie le soir.	12 05
O.-2	Beau le matin, nuages à l'horiz. dans le jour, pr. couv. le soir.	
O.1	Beau, légers nuages dans la journée.	
O.2	Nuageux le matin, vapeurs à midi, presque couvert le soir.	
-4	Couvert.	
	Beau, nuageux à midi.	
1-3	Beau, quelques nuages à l'horizon dans le jour.	
		22mm70

aux.

le jours	de pluie	4	30
	entièrement couvert	1	
	très nuageux	6	
	nuageux	14	
	serein	5	
	de gros vent (S-E. et N-O.)	9	
	de brume ou de brouillard	4	
	de tonnerre	2	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. minimum	THERMOMÈTRE. extérieur
1	754,37	16, 7	754,13	19, 6	18, 9	753,07	3, 7	17,
2	752,45	14, 7	752,89	14, 8	13, 4	752,57	6, 9	12,
3	754,77	13, 7	756,10	17, 0	16, 5	755,54	5, 6	15,
4	757,96	12, 3	756,88	18, 3	16, 7	756,00	5, 6	17,
5	757,84	16, 5	756,90	20, 3	18, 9	756,65	3, 1	18,
6	755,72	17, 8	755,72	21, 1	19, 9	754,68	5, 3	19,
7	753,85	15, 7	755,15	16, 2	15, 8	755,50	5, 1	13,
8	758,64	15, 7	759,39	17, 9	16, 3	759,05	5, 6	15,
9	758,31	20, 3	756,77	22, 4	20, 9	755,63	5, 7	18,
10	753,63	14, 7	752,95	18, 8	17, 7	752,31	11, 6	18,
11	751,61	17, 7	751,24	20, 4	19, 5	751,14	7, 6	18,
12	752,61	17, 1	752,78	20, 4	19, 2	752,97	8, 9	17,
13	757,27	19, 7	757,98	22, 4	20, 5	758,20	10, 1	19,
14	760,27	17, 7	761,16	22, 0	19, 7	759,47	12, 6	18,
15	760,27	15, 7	759,43	22, 9	21, 1	758,13	12, 6	19,
16	757,65	18, 9	757,03	25, 4	21, 6	756,09	10, 9	23,
17	759,80	21, 7	760,55	24, 4	22, 1	760,45	11, 1	21,
18	761,76	23, 7	761,58	25, 9	23, 9	761,12	12, 9	22,
19	761,99	23, 9	763,59	28, 7	26, 1	761,14	15, 1	25,
20	761,52	26, 7	761,17	32, 4	29, 3	760,38	16, 6	25,
21	760,29	29, 5	759,52	29, 8	25, 5	758,67	17, 5	27,
22	759,53	27, 9	757,49	29, 1	25, 8	756,89	15, 1	24,
23	757,66	27, 7	756,14	28, 7	25, 1	755,02	14, 1	24,
24	756,66	23, 1	755,38	26, 2	24, 4	755,14	14, 9	23,
25	756,76	24, 1	756,19	28, 4	26, 8	755,09	16, 5	24,
26	754,82	23, 7	754,22	27, 4	24, 7	753,46	14, 9	25,
27	756,78	22, 9	755,74	26, 2	23, 6	755,77	14, 5	24,
28	759,85	23, 7	759,51	25, 5	24, 1	758,31	14, 6	22,
29	758,68	22, 7	758,08	25, 2	25, 7	757,13	17, 5	23,
30	755,86	23, 7	756,10	26, 5	24, 9	755,00	13, 5	23,
31	754,67	23, 9	754,54	24, 9	24, 3	753,91	13, 9	21,
Moy.	757,22	20, 4	756,98	23, 6	21, 7	756,27	11, 1	20, 8

Résultats

Plus grande élévation du baromètre..............	763,59 le 19 à midi.
Moindre *idem*	751,14 le 11 à 4 h. du soi
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	756,82
Plus grand degré de chaleur......................	32° 4 le 20 maximum.
Moindre *idem*	3° 7 le 1 minimum.
Température moyenne du mois....................	17° 3
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 4^{mm}, 20

OYENNE des VENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
		mm
S.-O.¹	Quelques nuages le matin, nuageux le soir.	
O.²	Presque couvert le matin, pluvieux à midi, couvert le soir.	30
N.-O.²·³	Beau le matin, horizon nuageux à midi.	
O.²·³	Beau, brume à l'est le soir.	
O.²·¹	Beau.	
.²	Brouillard le matin, quelques nuages dans le jour.	
O.²·¹	En partie nuageux, couvert à midi.	
riable.	Beau, quelques cumulus le soir.	
O.¹·²	Quelques nuages à l'horizon le matin, nuageux le soir.	
N.-O.²	Nuageux.	
·²	Beau le matin, quelques nuages à midi et le soir.	
O.¹·²	Nuageux, voilé à midi et couvert.	1 00
O.¹·²	Quelques nuages à l'horizon.	
O.¹	Couvert.	
O.¹	Couvert le matin, nuageux le reste du jour.	
N.-E.¹	Nuageux, couvert le soir.	
O.¹	Nuageux, couvert le soir.	
O.²	Beau dans le jour, nuageux le soir.	
.O¹	Nuageux à l'horizon le matin, brumeux tout le jour.	
O.¹	Beau, couvert le soir.	
O.¹·²	Beau.	
S.-O.¹	Beau, quelques nuages à midi et le soir.	
O.¹	En très petite partie nuageux à l'horizon.	
N O.¹·²	En très petite partie nuageux, beau le soir.	2 60
S.-O.¹	Beau le matin, brouillard et nuages le soir.	
-S.O.¹	Beau, brouillard à midi.	
S.-E.¹	Couvert le matin, nuageux dans le jour, brume le soir.	
O.¹	Quelques nuages à l'horizon le matin, brume à midi.	
)	Couvert le matin, nuageux, les nuages se dissipent le soir.	
)	Quelques nuages.	
·O.²	Nuageux tout le jour, couvert le soir.	30
	•	4mm20

néraux.

bre de jours ....
- de pluie 4
- entièrement couvert. 5
- très nuageux. 4
- nuageux 15
- sereins 3
- (total: 31)
- de gros vent (N.-O.). 2
- de brume ou de brouillards . . . 5
- de tonnerre 4

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTR minimum.	THERMOMÈTR extéri
1	751,92	21, 7	752,30	25, 6	24, 9	753,33	15, 6	24,
2	752,45	22, 5	752,73	27, 5	25, 9	751,55	11, 5	26,
3	754,77	21, 7	755,57	28, 3	25, 9	755,33	10, 6	27,
4	756,60	25, 5	756,93	29, 1	27, 6	757,25	12, 6	26,
5	755,67	23, 9	755,25	24, 9	23, 5	754,85	14, 5	20,
6	752,94	16, 1	755,22	17, 1	13, 5	754,62	11, 5	15,
7	752,96	15, 7	754,28	18, 7	16, 8	755,01	12, 5	15,
8	754,54	20, 1	755,73	22, 3	20, 9	755,30	9, 5	20,
9	753,04	22, 1	751,90	25, 1	23, 3	752,53	12, 1	19,
10	750,07	17, 9	750,16	25, 0	20, 9	750,34	14, 6	21,
11	754,91	21, 7	756,08	26, 7	24, 0	756,18	16, 5	26,
12	759,70	21, 7	760,41	27, 1	26, 0	759,70	12, 1	25,
13	760,77	22, 7	760,24	24, 9	22, 5	759,43	13, 6	23,
14	759,77	22, 1	759,93	24, 1	22, 7	759,37	13, 1	22,
15	761,27	21, 7	760,38	24, 3	22, 5	759,54	15, 5	22,
16	760,15	22, 1	759,47	27, 5	23, 7	758,73	14, 6	24,
17	759,89	24, 7	759,17	28, 1	25, 7	758,47	14, 0	22,
18	758,66	24, 7	757,88	29, 5	27, 7	756,67	17, 1	25,
19	758,29	26, 7	758,51	30, 7	29, 7	757,27	17, 9	28,
20	759,29	26, 9	759,56	29, 0	27, 3	758,36	18, 5	28,
21	758,30	26, 7	757,72	28, 6	27, 2	756,77	18, 6	26,
22	756,13	26, 5	755,05	30, 8	29, 5	754,53	16, 9	28,
23	756,29	28, 1	755,38	30, 1	28, 9	754,73	18, 1	28,
24	754,25	26, 1	754,26	30, 2	28, 9	753,59	18, 6	26,
25	755,42	23, 7	754,40	27, 7	25, 7	753,67	21, 1	26,
26	756,71	21, 3	756,99	27, 5	25, 3	756,29	15, 6	26,
27	755,97	23, 7	755,35	27, 4	25, 3	754,75	14, 1	24,
28	753,55	24, 7	753,16	28, 7	27, 9	752,80	15, 1	24,
29	752,63	26, 7	752,71	29, 1	28, 1	752,29	16, 1	26,
30	753,45	24, 9	754,94	26, 4	24, 1	754,79	17, 1	24,
Moy.	756,01	23, 1	756,05	26, 7	24, 9	75 5,60	15, 0	24,

Résulta

Plus grande élévation du baromètre	761,27 le 15 à 9 h. du m
Moindre *idem*	750,07 le 10 à 9 h. du m
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .	755,89
Plus grand degré de chaleur	30, 8 le 24 maximum.
Moindre *idem*	9, 5 le 8 minimum.
Température moyenne du mois	20, 9
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 13^{mm},45

ENNE des NTS.	ÉTAT DU CIEL	PLUIE
		mm
.2-3	Nuageux, beau le soir.	1 00
2	En partie nuageux dans le jour, beau le soir.	
-O.1-2	Beau.	
0	Beau le matin, quelques nuages à l'horizon le soir.	
-E.3	Beau le matin, presques couvert de midi au soir.	
.1	Couvert, pluvieux à midi, couvert le soir.	5 00
1	Pluvieux	4 00
2	Nuageux,	
2	Couvert tout le jour, pluvieux le soir	3 00
-O.3	Pluvieux, couvert le soir.	40
.2-3	Beau.	
	Beau.	
1-2	Beau, brouillard à midi.	
.1-2	Nuageux, brouillard à midi, quelques nuages le soir.	
	Brouillard le matin, brume tout le jour.	
2	Nuageux le matin, en partie nuageux tout le jour.	
1-2	Beau, quelques nuages dans l'après-midi.	
	Couvert le matin, quelques nuages à l'horizon le soir.	
1-2	Beau, quelques nuages dans le jour et à l'horizon le soir.	
-O.1-2	Beau le matin, couvert à midi, en partie nuageux le soir.	
	En très petite partie nuageux le matin.	
1-2	Beau, brouillard à midi, quelques nuages à l'horizon.	
	Beau, quelques nuages dans l'après-midi.	
-E.1-2	Beau le matin, presque couvert à midi, nuageux le soir.	
.4-3	Beau, en partie nuageux de midi au soir.	
.3	En partie nuageux, beau le soir.	
-O.2	Beau.	
-O.-2	Beau.	
-O 2	Beau, brouillard à midi, quelques nuages le soir.	
2-3	Quelques nuages à l'horizon tout le jour.	05
		13mm45

raux.

de jours	de pluie	5	30 (de pluie, entièrement couvert, très nuageux, nuageux, serein)
	entièrement couvert	0	
	très nuageux	1	
	nuageux	17	
	serein	7	
	de gros vent (N-O. et S-E.)	8	
	de brume ou de brouillard	6	
	de tonnerre	2	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRI minimum	THERMOMÈTRI extéri
1	758,53	24, 7	758,01	25, 4	24, 7	756,74	17, 9	24,
2	756,44	21, 7	755,62	26, 3	21, 5	754,78	17, 9	24,
3	754,21	20, 7	754,86	21, 8	23, 7	753,80	13, 8	22,
4	756,49	23, 5	755,60	28, 7	27, 1	755,46	12, 1	23,
5	759,53	25, 1	760,30	26, 4	24, 7	759,78	16, 9	25,
6	759,11	27, 5	759,11	28, 5	24, 8	758,22	16, 6	25,
7	758,41	26, 7	757,55	27, 4	25, 3	756,74	16, 6	26,
8	757,41	27, 7	755,94	29, 7	27, 2	755,22	17, 5	28,
9	757,29	26, 7	756,37	28, 1	27, 3	755,77	18, 1	26,
10	757,29	28, 5	756,14	29, 5	26, 9	754,10	17, 5	28,
11	752,99	28, 9	753,28	31, 6	30, 2	750,95	20, 7	31,
12	749,20	26, 7	749,44	28, 4	27, 5	750,39	21, 5	25,
13	753,22	23, 3	753,08	27, 5	25, 3	752,25	18, 9	27,
14	753,65	23, 7	753,60	28, 4	27, 3	753,71	18, 5	27,
15	755,22	26, 1	756,45	29, 4	28, 3	755,12	15, 1	26,
16	755,42	24, 7	754,45	26, 8	26, 6	753,93	16, 5	24,
17	753,61	19, 7	753,19	27, 0	24, 3	753,06	17, 9	25,
18	753,55	23, 7	753,11	29, 4	26, 9	752,45	17, 1	28,
19	755,90	27, 5	755,35	30, 0	28, 9	756,09	14, 1	29,
20	758,03	27, 7	757,70	30, 1	29, 3	756,90	17, 5	28,
21	759,18	28, 7	758,21	29, 4	27, 5	756,50	18, 1	28,
22	756,29	27, 1	753,08	31, 7	31, 0	751,21	15, 6	31,
23	753,20	27, 7	753,34	32, 9	27, 2	752,18	15, 6	32,
24	755 20	26, 7	754,40	30, 0	29, 6	754,05	15, 9	26,
25	756,21	26, 7	755,33	27, 5	25, 9	755,09	15, 5	26,
26	754,30	26, 9	752,86	30, 8	30, 0	752,00	17, 9	26,
27	753,41	26, 7	751,29	30, 4	29, 5	750,75	18, 5	26,
28	751,31	26, 7	750,33	29, 0	28, 0	750,62	16, 9	25,
29	751,43	26, 7	750,40	29, 1	26, 7	750,39	16, 5	24,
30	752,31	25, 5	751,03	29, 5	28, 9	751,05	17, 5	27,
31	753,31	24, 7	751,81	28, 0	27, 7	751,77	17, 6	26,
Moy.	755,19	25, 8	754,55	28, 8	27, 1	753,90	17, 0	26,

Résultat

Plus grande élévation du baromètre...............	**760,30 le 5 à midi.**
Moindre *idem*	**749,20 le 12 à 9 h. du m**
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	**754,55**
Plus grand degré de chaleur.......	**32° 9 le 23 maximum.**
Moindre *idem*	**12° 1 le 4 minimum.**
Température moyenne du mois.........	**22° 9**
Quantité d'eau tombée pendant le mois	**Total 3mm, 60**

YENNE des ENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
		mm
	Beau.	
-O.2-3	Beau le matin, en partie nuageux à midi	
1-2	Nuag. à l'horizon le matin, presque couvert le reste du jour.	
1-2	Brouillard le matin, quelques nuages dans la journée.	
	Beau, quelques nuages le soir.	
-O.1-2	Beau le matin, brume à midi, brouillard le soir.	
-O.1	Beau le matin, brouillard à midi et le soir.	
1	Beau, quelques nuages à l'horizon à midi et le soir.	
-O.1-2	Brouillard le matin, brume à midi, beau le soir.	
-O.2	Nuageux le matin, beau le reste du jour.	
	Quelques nuages à l'horizon le matin, nuageux dans le jour.	30
2-3	Couvert le matin, nuageux le reste du jour.	
.3	Nuageux le matin, quelques nuages le soir.	
.2-3	Beau, quelques nuage dans l'après-midi.	
	Beau.	
-O.1-2	Beau le matin, nuageux à midi, brouillard le soir.	
.2-3	Pluvieux le matin, couvert et presque couvert.	3 00
O.2	Nuageux.	
O 1-2	Nuageux le matin, moins à midi, beau le soir.	
-O.1	Beau le matin et le soir, quelques nuages à midi.	
-O.1	Beau.	
-O.1-2	Nuageux, vaporeux à midi.	
-E.1-2	Beau.	
-E 2	Beau, quelques nuages à l'horizon le soir.	
2	Beau le matin, quelques nuages à midi, vaporeux le soir.	
.-O.3	Beau, quelques nuages le soir au Nord-Est.	
.3	Beau, brouillard et vapeur le soir.	
3	Beau, quelques nuages le soir.	
-O.1-2	Nuageux.	
	En partie nuageux.	
-E.0-1	Couvert.	30
		3mm60

éraux.

de jours	de pluie	3	31
	entièrement couvert	1	
	très nuageux	4	
	nuageux	12	
	sereins	11	
	de gros vent (S.-O et N.-O.)	7	
	de brume ou de brouillards	6	
	de tonnerre	1	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE minimum.	THERMOMÈTRE extérie
1	753,01	27, 7	752,99	29. 9	29, 9	752,53	17, 4	27,
2	753,39	29, 1	752,41	32, 1	30, 6	751,70	18, 1	29,
3	751,99	23, 7	751,03	24, 8	21, 5	749,74	21, 4	23,
4	752,68	21, 9	751,85	26, 5	25, 5	751,39	16, 0	25,
5	751,55	26, 7	751,78	27, 5	26, 3	751,46	16, 5	24,
6	754,55	22, 3	753,03	26, 3	24, 7	752,53	17, 6	25,
7	753,65	22, 7	753,05	28, 1	26, 5	752,45	15, 6	27,
8	752,55	21, 7	751,05	23, 1	21, 7	750,71	15, 1	20,
9	750,68	21, 5	750,06	25, 8	24, 4	750,45	16, 9	24,
10	754,67	24, 7	755,49	26, 8	25, 7	754,76	17, 6	26,
11	755,65	22, 7	754,10	26, 8	24, 5	753,73	15, 6	25,
12	752,78	23, 7	751,93	27, 9	26, 5	751,21	15, 1	26,
13	754,37	23, 1	753,15	28, 2	26, 0	752,55	15, 6	24,
14	754,55	23, 7	753,78	27, 6	24, 3	753,44	16, 1	23,
15	751,85	24, 7	750,78	27, 3	26, 1	750,81	16, 5	24,
16	749,59	22, 3	749,05	29, 1	27, 3	749,30	17, 9	28,
17	751,55	23, 7	750,67	27, 0	25, 1	750,45	15, 6	24,
18	749,46	24, 7	748,74	25, 6	24, 7	746,45	17, 5	24,
19	745,87	20, 0	745,42	24, 6	22, 6	745,76	15, 1	22,
20	751,60	18, 5	751,58	21, 5	20, 1	751,02	15, 6	20,
21	755,97	18, 1	755,45	22, 6	21, 5	755,70	15, 1	21,
22	759,05	18, 7	757,46	23, 8	21, 6	756,22	12, 5	22,
23	755,92	20, 7	754,82	23, 7	23, 1	753,93	10, 6	22,
24	755,05	21, 7	754,28	25, 0	24, 3	753,51	12, 1	22,
25	753,06	21, 7	752,56	25, 5	24, 2	750,61	15, 5	25,
26	751,02	20, 7	749,60	26, 0	23, 4	748,37	16, 5	25,
27	750,72	18, 3	749,77	21, 8	19, 8	750,12	14, 6	20,
28	752,84	21, 3	752,73	23, 4	22, 7	752,03	10, 1	21,
29	753,92	21, 7	753,04	24, 9	23, 1	752,38	12, 1	23,
30	753,03	20, 5	753,18	25, 1	23, 9	753,12	14, 6	23,
31	753,92	19, 8	754,84	24, 0	22, 7	754,82	10, 2	22,
Moy.	752,92	22, 3	752,25	25, 9	24, 3	752,04	15, 4	24,

Résultat

Plus grande élévation du baromètre.	759,05 le 22 à 9 h. du m
Moindre *idem*	745,42 le 19 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .	752,40
Plus grand degré de chaleur	32. 1 le 2 maximum.
Moindre *idem*.	10, 1 le 28 minimum.
Température moyenne du mois	20, 7
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 58^{mm},45

)YENNE des 'ENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
		mm
.-O 4	Brume le matin, légers nuages dans le jour.	
..2	Nuageux à midi, couvert le soir.	
..1-2	Pluvieux.	15 85
I.-O.3	Nuageux.	40
iable.	Nuageux, brouillard à midi.	
) 2.3-4	Beau, légers nuages dans l'après midi.	20
I.-O 3	En partie nuageux, nuageux à midi.	
.2	Couvert.	
[.-O.2-3	En partie nuageux, couvert le soir.	
).2-3	Beau, quelques légers nuages le soir.	
).4	Beau.	
I-O.3	Beau le matin, beau le reste de la journée.	
).1-2	Nuageux le matin, en très petite partie le reste du jour.	
	Beau, légers nuages le soir.	
I	Couvert le matin et le soir, nuageux à midi.	
..-O.2	Nuageux le matin, légers nuages le soir	
;.-O.1	Nuageux.	
..2	Couvert.	39 00
I-O.1-2	Couvert le matin, nuageux dans le jour.	3 00
).3 4	Nuageux.	
O 4	Beau, quelques nuages le soir.	
) 3	Beau, nuageux à midi.	
.2	Nuageux le matin, en petite partie le soir.	
;.-O.1-2	Beau, légers nuages le soir.	
).2-3	Beau, en partie nuageux à midi.	
).3	Beau.	
).3 4	Nuageux, presque couvert à midi.	
).1-2	Beau.	
	Nuageux, presque couvert le soir.	
O 3 2	Nuageux, presque couvert le soir.	
2	Nuageux, couvert après midi.	
		58mm45

éraux.

...e de jours	de pluie	5	31
	entièrement couvert	4	
	très nuageux	9	
	nuageux	5	
	sereins	8	
	de gros vent (N.-O.)	13	
	de brume ou de brouillards	3	
	de tonnerre	2	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. minimum	THERMOMÈTRE. extérieur
1	757,85	19, 7	756,93	22, 9	19, 7	756,26	16, 2	19, 4
2	755,93	21, 1	755,97	23, 9	23, 0	750,38	14, 1	21, 3
3	754,99	23, 1	755,87	25, 1	24, 0	754,94	15, 9	23, 1
4	757,58	22, 3	757,86	25, 5	25, 0	757,36	15, 1	22, 8
5	758,78	23, 5	758,83	28, 5	25, 7	757,36	13, 5	24, 7
6	755,61	24, 7	753,65	28, 4	26, 8	752,48	18, 1	24, 6
7	752,08	23, 3	751,37	25, 9	24, 0	749,34	17, 9	23, 9
8	756,97	17, 9	756,46	24, 9	21, 1	757,06	12, 6	21, 7
9	759,37	21, 7	759,21	24, 7	23, 1	758,68	10, 6	22, 6
10	757,86	24, 7	757,88	26, 4	24, 3	757,45	15, 6	22, 4
11	758,21	22, 7	757,96	26, 0	23, 2	757,83	15, 1	22, 3
12	759,35	22, 9	757,97	26, 4	24, 9	756,86	16, 5	27, 4
13	757,68	23, 7	756,67	28, 1	25, 3	755,60	16, 1	25, 8
14	754,68	23, 7	754,30	28, 7	26, 3	753,29	16, 5	26, 9
15	753,68	20, 7	753,55	24, 3	23, 9	753,50	18, 1	21, 1
16	758,05	19, 1	758,10	23, 3	22, 5	757,70	8, 1	21, 9
17	762,55	20, 1	762,23	23, 8	22, 5	761,27	9, 6	22, 5
18	761,33	16, 1	759,37	23, 0	20, 1	757,97	9, 6	19, 3
19	757,59	20, 1	757,04	22, 5	21, 7	757,10	9, 5	19, 9
20	761,91	21, 7	762,09	24, 4	23, 3	761,70	13, 1	21, 5
21	760,04	19, 7	761,35	23, 0	22, 5	759,62	9, 6	20, 3
22	754,01	21, 5	753,87	25, 3	24, 0	753,75	13, 7	22, 4
23	758,30	22, 7	759,15	25, 6	25, 3	759,25	12, 6	23, 1
24	764,15	20, 1	764,16	21, 6	20, 5	763,88	14, 6	19, 2
25	765,12	20, 1	763,24	22, 2	21, 0	761,40	10, 1	19, 9
26	761,00	19, 9	760,83	23, 7	22, 9	759,28	10, 1	20, 5
27	759,95	17, 1	760,65	17, 3	14, 1	759,67	14, 1	16, 5
28	759,13	17, 1	761,52	22, 2	20, 9	761,25	13, 1	20, 1
29	761,00	19, 9	761,65	21, 8	21, 4	760,34	11, 1	19, 7
30	761,13	19, 9	760,83	23, 4	22, 9	760,98	11, 1	21, 5
Moy.	758,53	21, 0	758,35	24, 4	22, 8	757,45	13, 4	21, 9

Résultats

Plus grande élévation du baromètre	765,12 le 25 à 9 h. du mat
Moindre *idem*	749,34 le 7 à 4 heures du
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois	758,11
Plus grand degré de chaleur	28° 7 le 14 maximum.
Moindre *idem*	8° 1 le 16 minimum.
Température moyenne du mois	18° 9
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 30mm, 85

MOYENNE des VENTS.	ÉTAT DU CIEL	PLUIE
		mm
E.^{1}	Pluvieux, couvert le soir.	1 25
S.-O.$^{1-2}$	Nuageux le matin, en partie nuageux le soir.	
S.-E.$^{1-2}$	Couvert.	
O.-S.-O.^{2}	Beau.	
O.^{1}	Beau, nuageux l'après-midi.	
E $^{2-3}$	Nuageux, presque couvert à midi.	
S.-E.^{2}	Couvert.	2 00
N.-O.$^{2-3}$	Nuageux.	60
O.-N.-O.$^{1-2}$	Nuageux le matin, légèrement le jour.	
O.$^{1-2}$	Beau, brume à midi, légers nuages le soir.	
S.-O.$^{0-1}$	Beau le matin, nuageux le soir.	•
O.-S.-O.$^{1\ 2}$	Beau, légers nuages le matin et le soir.	
O.-S.-O.^{1}	Beau le matin, en partie nuageux à midi, nuageux le soir.	
O.^{1}	Couvert le matin, beau à midi, légers nuages le soir.	
N.-O.^{3}	Nuageux, presque couvert le soir.	
N -O.$^{1-2}$	Beau.	
O.$^{1-2}$	Beau.	
O.$^{1-2}$	Beau, légers nuages le soir.	
S.-O.$^{1-2}$	Beau, légers nuages à midi et le soir.	
S.-S.-E.^{1}	Beau le matin, légers nuages à midi et le soir.	
O.-S.-O.^{2}	Beau le matin, légers nuages dans la journée.	
S.^{1}	Beau le matin, brume de midi au soir.	
S.$^{1-2}$	Beau.	
S.^{2}	Légers nuag. le matin, nuag. à midi et presque couv. le soir.	
O.$^{1-2}$	Beau, légers nuages dans la journée.	
S.^{1}	Presque couvert le matin, nuageux tout le jour.	
E.-N.-E.$^{0-1}$	Couvert le matin et le soir, pluvieux à midi.	27 00
S.-S.-E ^{1}	Couvert, nuageux le soir.	
O.$^{1-2}$	Beau, légers nuages à midi et le soir.	
S.^{1}	Beau le matin, légers nuages dans la journée.	
		30mm85

généraux.

Nombre de jours	de pluie	4	30
	entièrement couvert	1	
	très nuageux	5	
	nuageux	8	
	serein	12	
	de gros vent (E. et N-O.)	3	
	de brume ou de brouillard	2	
	de tonnerre	0	

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTR[E] minimum.	THERMOMÈTR[E] extéri[eur]
1	765,01	20, 1	764,60	22. 7	22, 1	764,34	14, 6	20,
2	766,70	20, 1	765,45	22, 3	22, 1	764,86	20, 5	20,
3	766,33	19, 3	765 63	22, 2	21, 4	764,99	11, 6	19,
4	766,47	18, 9	766,08	20, 6	20, 3	765,15	9, 6	19.
5	766,25	19, 1	764,55	21, 5	20, 7	763,06	9, 8	19,
6	761,38	18, 5	760,84	21, 1	20, 5	759,00	9, 9	18,
7	757,27	19, 7	756,97	22, 9	21, 5	755,62	9, 9	19,
8	753,05	20, 0	752,57	22, 1	21, 1	751,07	10, 9	19,
9	743,08	20, 1	744,04	22, 9	21. 3	744,24	16, 5	18,
10	745,41	16, 9	744,32	22, 0	20, 3	743,93	13, 9	18.
11	750,79	15, 1	751,26	17, 5	16, 7	751,51	12, 1	16,
12	756,52	16, 1	757,17	19, 5	18, 5	757,55	7, 1	17,
13	757,03	20, 5	756,05	23, 0	22, 0	754,95	7, 4	21,
14	757,15	17, 9	755,99	20, 8	20, 1	755,62	14, 9	20,
15	754,60	18, 3	754,89	23, 6	19, 5	751,54	9, 1	16,
16	752,21	13, 5	752,08	17, 2	15, 7	751,19	11, 5	15,
17	752,37	16, 3	753,45	18, 5	17, 0	753.46	8, 5	17,
18	757,60	13, 5	757,59	18, 0	16, 8	757,04	9, 9	16,
19	757,50	15, 8	758,55	20, 7	17, 8	756,65	8, 5	17,
20	756,51	15, 1	755,97	20, 0	19, 5	755,08	8, 1	16,
21	754,62	11, 5	753,67	15, 9	14, 5	753,69	8, 3	15,
22	756,75	11, 3	756,46	18, 3	15, 8	755,58	9, 1	16,
23	752,35	16, 9	750,79	20, 9	20, 2	747,65	6, 6	18,
24	746,43	15, 5	745,77	23, 0	17, 1	746,98	11, 9	16,
25	755,65	10, 3	754,63	18, 8	16, 1	754,30	9, 6	17,
26	754,47	16, 5	752,55	21, 8	20, 4	751,45	12, 1	18,
27	758.58	13, 1	758,38	20, 4	15, 5	757,53	9, 6	15,
28	755,49	15, 1	754,04	18, 6	17, 5	753,78	13, 5	17,
29	759,54	13, 7	759,44	17, 2	15, 5	759,08	10, 6	16,
30	757,53	14, 0	757,51	18, 3	13, 9	756,31	11, 6	17,
31	756,51	14, 1	756,18	19, 3	17, 7	753,85	12, 5	18,
Moy.	756,49	16, 4	756,04	20, 3	18, 7	755,19	10, 6	17,

Résulta[ts]

Plus grande élévation du baromètre.	766,70 le 2 à 9 h. du m[atin]
Moindre *idem*	743,08 le 9 à 9 h. du m[atin]
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .	755,91
Plus grand degré de chaleur	23, 6 le 15 maximum.
Moindre *idem*.	7, 1 le 12 minimum.
Température moyenne du mois	15, 4
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 21^{mm},20

YENNE des ENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
		mm
3	Beau, légers nuages le soir.	
-E.2	Beau, nuageux à midi, quelques nuages le soir	
-O.1	Beau le matin, nuageux à midi, légers nuages le soir.	
	Beau.	
	Beau.	
	Beau matin et soir, légers nuages dans le jour.	
.1	En partie nuageux, presque couvert le soir.	
.2	Couvert, pluvieux l'après midi.	5 00
2	Couvert, pluvieux après midi	2 95
.2	Couvert, pluvieux après midi.	5 65
.2	Nuageux le matin, en petite partie le soir.	
	Beau le matin, couvert à midi, pluvieux le soir.	
2	Nuageux.	
.2-3	Beau.	
able.	Nuag. le matin, légers nuages dans le jour, pluvieux le soir.	
3	Beau le matin, nuageux le reste du jour.	7 60
-.O.1 2	Couvert tout le jour, legers nuages le soir.	
.1 2	Beau, légers nuages le soir.	
	Couvert.	
.-O.1	Presque couvert le matin et le soir, peu nuageux à midi.	
.3	Beau matin et soir, nuageux à midi.	
.2	En partie nuageux.	
.E.1-2	Nuageux, couvert le soir.	
.-O 3	En partie nuageux.	
.0	Pluvieux le matin, presque couvert tout le jour.	
.1	Nuageux.	
.3-2	Beau, couvert après midi.	
.3 1	Nuageux le matin, presque couvert à midi, couvert le soir.	
.3	En partie nuageux le matin, légers nuages dans le jour.	
.1-2	Presque couvert tout le jour, légers nuages le soir.	
O.2	Couvert le matin, nuageux après midi.	
		21mm20

éraux.

de jours	de pluie	4	
	entièrement couvert	3	
	très nuageux	6	31
	nuageux	12	
	sereins	6	
	de gros vent (N.-O et S.-E.)	8	
	de brume ou de brouillards	0	
	de tonnerre	0	

3

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈ minimum	ex
1	750,95	12, 5	750,28	13, 9	13, 3	749,57	9, 0	
2	748,98	12, 2	749,02	16, 0	15, 8	749,50	8, 1	
3	755,01	9, 1	755,00	13, 8	10, 9	755,67	2, 6	
4	758,70	12, 3	758,95	17, 0	15, 7	759,31	2, 7	
5	759,29	12, 7	757,63	17, 4	16, 7	756,32	6, 1	
6	756,82	11, 9	756,22	14, 0	13, 2	755,87	6, 1	
7	755,63	11, 1	755,05	15, 5	13, 4	754,34	6, 6	
8	755,89	10, 7	755,10	13, 5	13, 5	754,65	4, 6	
9	756,07	8, 7	755,83	14, 8	12, 7	753,94	1, 6	
10	745,19	14, 5	743,65	15, 9	15, 1	741,98	10, 5	
11	742,89	7, 5	743,06	8, 6	8, 3	743,16	7, 1	
12	749,32	5, 3	749,08	8, 4	8, 1	749,92	2, 1	
13	748,52	13, 7	747,72	14, 0	12, 8	745,88	1, 6	
14	745,15	4, 7	746,59	9, 3	7, 5	748,18	4, 6	
15	750,25	9, 5	749,35	14, 1	13, 5	748,74	2, 1	
16	746,03	11, 9	744,83	13, 9	13, 3	745,14	1, 9	
17	747,15	8, 5	747,00	15, 4	12, 9	747,57	1, 9	
18	750,95	13, 1	749,00	14, 5	13, 7	745,97	5, 9	
19	749,98	14, 3	750,20	15, 1	14, 8	749,41	12, 5	
20	751,47	14, 9	753,45	16, 5	15, 5	752,92	11, 9	
21	752,67	14, 1	751,15	15, 4	14, 6	749,15	11, 6	
22	755,89	11, 7	755,79	16, 6	15, 3	755,59	7, 5	
23	754,79	13, 9	752,77	16, 0	15, 3	752,65	7, 6	
24	757 10	12, 5	756,37	16, 9	15, 9	756,06	6, 6	
25	756,69	14, 9	756,30	17, 4	17, 1	755,73	6, 6	
26	755,59	9, 7	754,67	15, 2	13, 7	755,08	14, 6	
27	758,05	10, 1	758,74	13, 8	12, 1	758,84	8, 1	
28	760,13	8, 5	759,13	15. 8	14, 2	758,80	4, 1	
29	760,12	8, 9	758,78	13, 0	11, 9	757,86	2, 5	
30	755,13	6, 5	755,67	12, 1	11, 1	754,88	3, 4	
Moy.	753,01	11, 0	752,54	14, 5	13, 4	752,09	6, 1	1

Résult

Plus grande élévation du baromètre...............	760,13 le 28 à 9 h. du
Moindre *idem*	741.98 le 10 à 4 heur
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois...	752,55
Plus grand degré de chaleur......................	17° 4 le 15 et 25 ma
Moindre *idem*	1° 6 le 8 et 13 mini
Température moyenne du mois..........................	10°3
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 141mm, 05

)YENNE des 'ENTS.	ÉTAT DU CIEL	PLUIE
		mm
).5	Beau, légers nuages à midi.	
N -O.2	Beau le matin, nuageux dans la journée.	
	Nuageux le matin et le soir, couvert à midi.	
	Couvert le matin, nuageux à midi, beau le soir.	
N.-O.2	Beau, légers nuages le soir.	
iable.	Nuageux le matin, couvert le soir.	
S.-O.1	Couvert le matin, nuageux du midi au soir.	
	Beau, brume à midi.	
riable.	Beau le matin, brume à midi, nuageux le soir.	
S.-O.1	Pluvieux le matin, couvert jusqu'a midi, nuageux le soir	15 40
S.-O.3	Couvert.	
N.-O.3	Beau le matin, en partie nuageux a midi et le soir.	
S.-E.2	Couvert tout le jour, pluvieux le soir.	15 00
O.3	Pluvieux le matin, nuageux à midi. beau le soir.	16 00
S.-E 1	Legers nuages dans la journée, nuageux le soir.	
S.-O.1 2	Pluvieux le matin, nuageux le reste du jour.	05
).1	Couver tle matin, nuageux dans le jour.	
S.-E.3	Couvert le matin et le soir, nuageux vers midi.	
	Couvert le matin, pluvieux le reste du jour.	16 40
E.3	Nuageux.	1 60
E.1	Pluvieux tout le jour.	43 00
S.-O.1	Nuageux tout le jour, presque couvert le soir.	25 00
E.1-2	Couvert tout le jour.	
riable.	Beau le matin. nuageux le reste du jour.	
E.2	Couvert.	
S.-E.2-3	Pluvieux le matin et à midi, couvert le reste du jour.	7 40
1	Couvert le matin, presque couvert tout le jour.	1 20
).0	Beau, brouillard à midi.	
).1	Beau, nuageux le soir.	
O.1	Couvert le matin, brouillard à midi, nuageux le soir	
		141mm05

éraux.

re de jours ....

de pluie	10		
entièrement couvert	4		
très nuageux	6	30	
nuageux	8		
serein	2		
de gros vent (N-O. et E.-S.-E.)	7		
de brume ou de brouillard	5		
de tonnerre	1		

DATES.	9 HEURES DU MATIN		MIDI.			4 HEURES DU SOIR.		
	Baromètre	Thermom. extérieur	Baromètre	THERMOMÈTRE. maximum	THERMOMÈTRE. extérieur.	Baromètre	THERMOMÈTRE. minimum.	THERMOMÈTRE. extérieur
1	753,19	6, 7	752,80	3, 8	7, 9	752,30	4, 9	6, 7
2	755,63	—0, 4	756,09	3, 5	0, 3	756,75	—1, 7	—0, 5
3	757,06	—2, 3	755 59	+0, 9	—0, 7	754,65	—4, 9	—0, 2
4	754,85	1, 9	754,32	4, 5	3, 9	754,15	—2, 5	2, 3
5	756,73	4, 9	755,82	8, 7	7, 3	755,20	+0, 2	6, 8
6	750,63	5, 9	749,30	8, 3	8, 2	747,10	4, 6	7, 2
7	741,71	3, 1	741,72	7, 4	6, 3	741,53	1, 9	3, 3
8	739,79	—1, 3	738,62	+0, 4	—0, 3	738,64	—2, 9	0, 4
9	747,89	2, 3	747,42	4, 9	4, 3	749,33	—0, 4	3, 4
10	753,97	0, 5	753,62	5, 2	3, 6	753,24	—1, 9	2, 7
11	752,80	6, 7	752,75	13, 1	11, 7	752,03	+0, 1	10, 7
12	752,44	10, 7	752,12	12, 6	11, 7	751,26	4, 1	12, 4
13	752,60	11, 7	753,35	15, 7	14, 7	753,31	10, 1	12, 7
14	755,00	13, 7	754,45	16, 2	14, 7	753,89	10, 1	14, 6
15	754,91	13, 7	754,90	17, 5	16, 3	755,03	10, 2	14, 3
16	755,47	15, 7	755,58	14, 1	14, 1	755,85	10, 1	12, 3
17	756,95	9, 7	756,90	13, 7	12, 1	756,38	8, 6	12, 4
18	759,07	10, 1	757 53	12, 6	12, 0	757,82	7, 0	11, 0
19	756,46	8, 0	755,78	13, 1	12, 3	753,52	6, 1	12, 3
20	752,06	6, 7	750,14	12, 9	10, 5	748,58	5, 6	10, 5
21	744,47	7, 3	747,88	10, 8	10, 2	741,64	4, 6	9, 3
22	740,97	3, 1	740,15	4, 3	4, 0	740,50	2, 1	1, 7
23	742,61	—4, 7	742,58	—2, 9	—3, 5	743,07	—5, 5	—5, 7
24	745,47	—7, 5	743,92	—1, 4	—4, 1	743,82	-10, 5	—1, 8
25	730,90	5, 1	730,81	+6, 8	+3, 7	734,21	—3, 7	+6, 3
26	740,28	—1, 5	740,35	—0, 7	—0, 8	740,79	—5, 2	—2, 5
27	743,91	—5, 1	745,17	—1, 0	—3, 1	744,57	-10, 0	—3, 8
28	745,45	+0, 4	742,68	+2, 7	+1, 5	742,10	—8, 3	+2, 7
29	742,43	—3, 1	743,02	—2, 3	—3, 1	743,42	—3, 4	—3, 6
30	750,53	—6, 3	750,35	—3, 4	—4, 7	751,53	—8, 3	—4, 3
31	755,59	—6, 7	754,74	—3, 3	—4, 1	754,46	—8, 0	—4, 3
Moy.	749,74	+3, 5	749,37	+6, 7	+5, 4	749,05	+0, 4	+4, 8

Résultats

Plus grande élévation du baromètre.	759,07 le 18 à 9 h. du mati
Moindre *idem*	730,81 le 25 à midi.
Hauteur moyenne du baromètre pour tout le mois .	749,39
Plus grand degré de chaleur	17, 5 le 15 maximum.
Moindre *idem*.	+10, 5 le 24 minimum.
Température moyenne du mois	+3, 6
Quantité d'eau tombée pendant le mois	Total 35^{mm},35

YENNE des ENTS.	ÉTAT DU CIEL.	PLUIE
.1	Couvert, pluvieux le soir.	mm 25
[.-E 1	Pluvieux tout le jour	
2	Beau, légers nuages le soir.	7 50
	Pluvieux le matin, couvert le reste du jour.	
1-2	Couvert le matin et le soir, nuageux dans le jour.	
:.1	Couvert.	
able.	Couvert.	
).2-3-4	Couvert.	
).4	En partie nuageux dans le jour, très nuageux le soir.	
able.	En partie nuageux, presque couvert le jour.	
:.-E.1	Couvert le matin, nuageux dans le jour	
.-E.1-2	Pluvieux	30
:.1	Couvert	
:1 2	Couvert.	
-E.1	Couvert.	
).1	Nuageux le matin, couvert à midi, voilé le soir.	
[-.O.1-2	Brumeux le matin, pluvieux à midi nuageux le soir.	
).2-3	Beau le matin, en partie nuageux le soir.	
).2-3	Nuageux.	
).2	Nuageux le matin, couvert le soir.	
).2 3	Couvert le matin, nuageux dans le jour.	
).3-4-5	Beau, nuages à l'horizon le soir.	
).3-4	Couvert le matin, quelques nuages à midi beau le soir.	
).1-2	Beau dans le jour, couvert le soir.	2 00
	Pluvieux.	1 00
).2-3	Neige le matin et le soir, pluvieux à midi.	
[.-O.4-2	Beau, en partie nuageux le soir	
[.-E.1-2	Couvert, pluvieux dans la matinée.	
[.-O.1-2	Pluvieux, couvert à midi, nuageux le soir.	23 40
[.-O.2	Nuageux.	
2	Beau, presque couvert le soir.	
		35mm35

raux.

de jours	de pluie	7	31
	entièrement couvert	9	
	très nuageux	7	
	nuageux	8	
	sereins	0	
	de gros vent (N.-O et E.)	7	
	de brume ou de brouillards	1	
	de tonnerre	0	

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PENDANT L'ANNÉE 1871.

Séance du 6 janvier 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. VIDAL, SECRÉTAIRE

Le Secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 décembre dernier. Il est adopté.

M. le Vice-Secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 26 décembre 1870, lequel est aussi adopté.

Correspondance imprimée : *L'Octroi de Marseille*, par M. Daumas (brochure). Des remerciements sont adressés à l'auteur.

M. Faliu, trésorier, communique l'état financier des comptes de la Société, à la fin de l'année 1870 et remet entre les mains de M. le Secrétaire général une copie certifiée de cet état.

M. le Président met aux voix la nomination des auditeurs chargés de vérifier les comptes de M. le Trésorier.

Sont nommés au scrutin secret : MM. Segond-Cresp, Levenq et Mortreuil.

La parole est donnée à M. Blancard pour lire son rapport sur l'ouvrage de M. Gilles, intitulé : *Campagne de Marius dans les Gaules*, suivi de la légende des Saintes-Maries (1).

M. le Président propose de maintenir l'heure des séances mensuelles à quatre heures et demie jusqu'à nouvel ordre. Cette motion est acceptée.

M. le Président rappelle qu'aux termes du règlement, les annotateurs sont tenus de fournir des rapports, à des époques déterminées, sur les travaux concernant leurs classes respectives, et il charge M. Laugier de présenter, lors de la prochaine séance, un travail sur la période d'octobre à fin décembre 1870.

M. le Président propose, en outre, qu'un rapport soit fait sur le *meilleur mode de défense du territoire de Marseille* et il désigne pour s'occuper de cette question une Commission composée de MM. Gentet, Levenq et Faliu.

Il y aurait intérêt, dit-il encore, à connaître les richesses qui sont contenues en manuscrits sur l'histoire de la Provence et de Marseille dans nos collections particulières.

Cette idée, déjà émise par M. l'abbé Timon-David dans le courant de l'année 1870, est acceptée.

M. le Président désigne pour s'occuper de cette recherche une Commission composée de MM. Mortreuil, Blancard et Kothen.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

(1) Voir ce rapport dans le XXXIIIe volume du *Répertoire*, page 172.

Séance du 2 février 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 6 janvier 1871 est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau une lettre de M. le Trésorier lui donnant avis que la subvention municipale de 1200 fr. afférente à l'exercice 1870 a été versée entre ses mains.

Hommage est fait à la Société par M. Reynier, ex-bibliothécaire communal, du tome III du Catalogue de la Bibliothèque de Marseille.

Des remerciements sont adressés au nom de la Société à M. Reynier.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport des auditeurs des comptes de la gestion du trésorier, M. Faliu, pendant l'année 1870.

M. Segond-Cresp lit ce rapport qui rend compte d'une façon très détaillée des opérations de caisse du Trésorier, de ses écritures et de la manière parfaite dont les unes et les autres ont été tenues. Le Rapporteur de la Commission conclut en ces termes, en demandant qu'il soit décerné des éloges et des remerciements à ce collègue :

« L'état de la caisse au 31 décembre 1870 devant être établi en conformité desdites écritures comme ci-après, savoir :

Encaisse au 28 mai 1870..........	1,696 35
Recette pendant l'année 1870.......	1,730 50
Total des recettes.........	3,426 85
A déduire les dépenses jusqu'au 31 décembre 1870.....................	444 10
Reste net à porter au crédit de la Société de Statistique, le 31 décembre 1870..........................	2,982 75

Plus, en dépôt, un titre de rente de 3 °/ₒ : 236 fr.

Après la lecture de ce rapport, la Société, consultée par le Président, déclare, à l'unanimité, qu'elle adopte les conclusions du rapport et donne au Trésorier pleine et entière décharge de sa gestion pour l'année 1870.

A la suite de cette lecture, M. le Secrétaire général donne communication à l'Assemblée du budget de 1871, arrêté par le Conseil d'Administration.

L'ordre du jour appelle la lecture du rapport que M. Levenq doit présenter sur le *Projet de défense du département et en particulier du territoire de Marseille*, en cas d'invasion des armées prussiennes.

Cette communication est écoutée avec un vif intérêt (1).

Sur l'invitation de M. le Président, M. Laugier, annotateur, lit la note suivante.

Messieurs,

« D'après l'article 18 du règlement de notre Société, les fonctions des annotateurs consistent à présenter, à tour de rôle, un rapport trimestriel contenant les faits remarquables et les résultats généraux de statistique qui ne seront pas soumis à des Commissions spéciales.

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

« Je dois avouer que si notre cher Président ne m'avait rafraîchi la mémoire à ce sujet et poussé à accomplir ce devoir, j'aurais complètement oublié de remplir les obligations que m'impose la fonction d'annotateur dont vous avez bien voulu me charger. Et puis, ce n'est pas chose facile que de faire le compte-rendu des travaux présentés pendant ce mémorable dernier trimestre ; car vous savez tous que, sauf le mémoire de notre honorable confrère M. le docteur Sicard, rien n'a été présenté, et pour cause.

« Les événements aussi terribles qu'inattendus qui ont éclaté pendant la triste année qui vient de s'écouler ne pouvaient que paralyser les efforts de notre Compagnie. Vous savez tous quelles ont été les angoisses qu'a dû supporter notre cher ex-président M. Gentet, qui indépendamment de certains détails qui lui ont causé les plus grands ennuis, s'est trouvé dans l'impossibilité la plus complète de nous réunir dans cette PAISIBLE salle où chacun de nous avait à cœur d'apporter le fruit de ses recherches et de mettre en évidence les ressources de son esprit.

« Qui aurait dit que notre Société, Société pacifique s'il en fut jamais, elle dont le but est de ne s'occuper que de sciences, de progrès, d'encouragement de l'industrie, de tout ce qui résume enfin le bien et le bon ; qui aurait dit que, se voyant forcée d'abandonner momentanément cette voie dans laquelle elle a toujours marché depuis sa fondation, elle eût à s'occuper, sur la proposition de notre cher confrère M. Saurel, de l'encouragement des engins de guerre les plus destructeurs, pour récompenser l'ingénieux inventeur de l'art d'anéantir des milliers d'hommes le plus rapidement possible ! Voilà de ces revirements qui font époque dans l'histoire d'une Société savante qui, n'ayant

jamais eu d'autre but que le progrès dans la paix, accepte avec empressement le progrès dans la guerre. Malgré ce changement, elle n'en reste pas moins fidèle à son programme ; la statistique ne doit rester étrangère à rien.

« M. le docteur Sicard, qui a toujours dans son fonds de réserve quelque chose d'intéressant à mettre en évidence, n'a pas voulu que le silence le plus complet régnât dans notre réunion du mois de décembre ; aussi nous avons tous entendu la lecture de son travail sur les éponges. Il n'est pas de mon ressort de retracer ici tout ce que cette étude a de curieux et l'avantage que la science peut en retirer, mais je dois constater que nous avons tous entendu cette lecture avec plaisir.

« Je rappellerai aussi que le docteur Maurin proposait qu'immédiatement après la guerre actuelle, un congrès libre fût assemblé à Marseille pour établir une convention internationale de centralisation des objets d'art et d'étude. Vous avez répondu, à ce sujet, que cette motion avait déjà été proposée ailleurs et qu'elle était impraticable; qu'en effet, les monuments tant anciens que modernes étaient bien aussi des objets d'étude et qu'il était impossible de les soustraire aux actes de vandalisme dont se rendent coupables les Barbares de l'Allemagne auxquels Attila et ses adhérents ne sauraient être comparés.

« Enfin, Messieurs et chers collègues, nous voici dans la nouvelle année; elle a commencé aussi tristement que l'autre a fini. Qui sait combien de temps le terrible fléau déchaîné sur notre patrie doit encore durer! Espérons cependant que nos luttes et nos sacrifices feront bientôt cesser nos malheurs, et qu'avec l'aide de Dieu, le calme et la tranquillité renaîtront, la prospérité s'ouvrira à nouveau pour notre pays, et que notre Société, retrouvant son

calme d'autrefois, reprendra vigoureusement ses travaux un moment interrompus par la force des choses. »

Le Secrétaire général demande à présenter une motion déjà acceptée par le Conseil d'Administration.

Il croit qu'il conviendrait de prouver, par tous les moyens possibles, que la Société de Statistique est désireuse de s'associer aux œuvres organisées au profit de nos soldats blessés.

Déjà, dit-il, une première allocation avait été votée, mais les besoins sont incessants et il serait bon, si peu que puisse faire la Société de Statistique, que chacune de ses séances produisît un concours quelconque utile aux blessés.

Il propose donc de demander à tous les absents aux séances mensuelles une amende de un franc par séance destinée à la caisse de secours aux blessés et ce jusqu'à la clôture des ambulances sédentaires.

Cette motion est acceptée après discussion.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Séance du 16 février 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 2 février 1871 est lu et approuvé.

La correspondance écrite contient :

1° Une lettre de M. Faliu, trésorier, par laquelle cet honorable collègue informe le Secrétaire général de l'impossibilité où il se trouve d'assister aux séances tant qu'elles auront lieu pendant la journée.

Il ne se conformera à la décision relative à l'amende imposée aux absents, au profit des blessés, qu'autant que les séances auront lieu le soir.

2° Une lettre de M. Ménard, membre actif, par laquelle il fait savoir qu'il habite la banlieue de Marseille. Il veut bien s'inscrire pour une souscription qui serait ouverte au profit des blessés, mais il n'accepte pas une pénalité quelconque pour des absences que légitiment sa résidence éloignée de la ville.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. Segond-Cresp d'une note fort intéressante relative à une faute d'orthographe contenue dans un extrait de l'*Espion anglais*, publié par la *Revue de Marseille*.

Ce travail concerne notre histoire locale. Il est la preuve de recherches minutieuses et prouve l'érudition de son auteur (1).

M. Latil lit ensuite quelques fragments d'un important travail sur le culte catholique à Marseille : *Assistance publique* (2).

Dans la première partie de cette étude, faisant suite à celles déjà présentées à la Société de Statistique (CULTE ISRAÉLITE et CULTE PROTESTANT), l'auteur s'est inspiré du livre de M. A. Penot sur les institutions de prévoyance fondées par les fabricants du Haut-Rhin, en faveur des ouvriers, et a établi, en tant que la chose est possible, un parallèle entre les institutions de bienfaisance et de charité de ce département et de la ville de

(1) Voir ce mémoire dans le XXXIII° volume du *Répertoire*, page 150
(2) Voir ce mémoire dans le présent volume.

Mulhouse et celles non moins importantes de la ville de Marseille.

Ce travail, précédé d'une introduction, est divisé en quinze chapitres traitant successivement des chapelles, de l'éducation et de l'instruction des enfants d'ouvriers, des logements ou cités ouvrières, des refuges pour les jeunes filles, des subsistances, des vêtements, des lavoirs publics, des précautions à prendre contre les accidents causés par les machines, des sociétés coopératives, des caisses d'épargnes, de prêt, etc.

N'est-ce point là répondre à l'appel de la *Société industrielle de France*, invitant chaque pays à faire connaître *toutes les institutions créées dans l'intérêt des classes laborieuses et ouvrir ainsi le plus noble concours et exciter la plus honorable émulation et offrir aux hommes de cœur d'utiles exemples à suivre ?*

Ce travail statistique est d'une importance telle, que son auteur ne peut le lire en totalité. Mais les indications qu'il donne à l'appui de son travail font comprendre suffisamment le cadre et les dimensions de cette œuvre de comparaison où abondent les données statistiques.

M. Blancard lit ensuite un travail historique sur *L'Intérêt de l'argent*. C'est la première partie d'un ouvrage qu'il va livrer à l'impression.

Cette lecture intéresse vivement l'auditoire et les données nouvelles que contient ce travail ne manquent pas d'être remarquées.

Aussi l'assemblée exprime-t-elle le regret que ce mémoire ne soit pas destiné à figurer dans le *Répertoire des Travaux de la Société.*

M. le Président propose à la Société de nommer une Commission pour présenter un rapport sur les ambulances sédentaires actuellement si nombreuses à Marseille.

M. le Secrétaire-général croit qu'il convient à

la Société de prendre sa part des actualités, et il insiste en faveur de la proposition de M. le Président, non pas en limitant le travail de la Commission ou de la Société sur l'objet indiqué, mais, seulement en laissant à ceux des membres qui désireraient entrer dans cette voie, toute latitude de traiter cette question comme ils le pourraient ou l'entendraient.

« Il importe, ajoute-t-il, de justifier le titre de la Société ; il ne faut pas que créée *Société d'utilité publique* et reconnue comme telle, elle puisse mériter le reproche de ne s'occuper que d'utilité privée. La question des Ambulances est certes du nombre de celles qu'il convient de traiter dans un moment où les blessés sont si nombreux à Marseille, où tant de dévouements se produisent et qui resteraient obcurs, ignorés, si on ne les mettait en lumière. Il importe que la Société intervienne, c'est bien dans ses attributions, et le public apprendrait avec plaisir qu'elle ne se borne pas à étudier des questions purement scientifiques, alors que de si douloureuses circonstances appellent toute son attention. »

MM. Dugas, Latil, Segond-Cresp et Saurel prennent part à la discussion.

M. le Président, pour conclure, informe ses collègues que, d'accord avec M. Verdillon, celui-ci fournira à la Société un travail sur les Ambulances.

Toutes questions épuisées, la séance est levée.

Séance du 9 Mars 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 16 février 1871, est lu et adopté.

M. Saurel lit des lettres par lesquelles MM. Faliu, Stephan, Verdillon et Léon Vidal s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Laurent, capitaine d'artillerie de la marine, membre de la Commission des engins de guerre, est présent à la réunion.

M. Saurel, secrétaire de la Commission des engins de guerre (1), lit le rapport suivant sur le concours ouvert par la Société, pour l'engin d'une application immédiate pour la défense nationale.

Messieurs,

« Au moment où l'auteur de la proposition relative aux engins de guerre fit part à la Société de son désir de la voir contribuer pour quelque chose à la défense du pays, la France n'avait pas essuyé ses derniers désastres. Nous avions tous encore quelque espoir et, soutenus par les exhortations énergiques de Léon Gambetta, ce jeune ministre qu'ont si mal secondé certains intendants et fournisseurs, nous pensions que la nation qui se dira longtemps encore, malgré ses revers, la première nation du monde, expulserait de son territoire les descendants des Huns, les disciples de Genséric et d'Attila.

(1) En ont fait partie MM. Gentet, Faliu, Stephan, Levenq et Saurel, Membres de la Société; MM. Nicolas, capitaine du génie, et Laurent, capitaine d'artillerie.

« Votre collègue, persuadé qu'en temps de guerre les savants doivent refermer leurs livres et les statisticiens clore leurs additions, avait proposé à la Société d'entrer dans le mouvement et d'encourager au moins de la voix et du geste les inventeurs des instruments de guerre et les défenseurs des places fortes.

« Vous avez tous entendu son appel, Messieurs; car, chose rare dans une réunion de savants, vous avez voté à l'unanimité la proposition qu'il venait de vous soumettre.

« La Société de Statistique a donc ouvert un concours entre les inventeurs des engins de guerre et décidé qu'une médaille de la valeur de 300 francs serait décernée au concurrent qui présenterait le meilleur engin d'une application facile, pratique et immédiate pour la défense nationale.

« L'organisation de la Commission chargée d'étudier les objets soumis à son appréciation n'était pas des plus faciles. Les hommes de guerre n'abondent pas dans la Société et vous êtes en général, Messieurs, trop partisans de la tranquillité et des paisibles études pour vous complaire dans des expériences ayant pour but de connaître combien de blessures produira une balle, combien de corps renversera la décharge d'une mitrailleuse et combien de crânes pourront faire sauter les éclats d'un obus.

« Pour calculer la vitesse d'un projectile, la puissance d'une bombe, la portée d'un canon, il faut être au moins un peu militaire et, en fait de militaires assidus à nos séances, je ne vois qu'un commandant, un capitaine et un sergent-fourrier de la garde nationale.

« La Commission a donc été forcée de s'adjoindre des personnes compétentes prises en dehors de la Société, et après avoir frappé à plus d'une porte,

elle a été heureuse de trouver dans MM. Laurent, capitaine d'artillerie, et Nicolas, capitaine du génie, non seulement des hommes instruits et capables, mais encore des collègues charmants qui n'ont ménagé ni leur temps ni leur peine pour lui être utiles et agréables.

« Aussi, avant d'aller plus loin, je me réserve de vous demander pour ces Messieurs, une lettre de remerciement bien sentie et des félicitations sans réserve.

« Venons-en au concours.

« Neuf candidats plus ou moins sérieux ont répondu à l'appel de la Société : ce sont MM. Boursier, Meslin, Pradine, Coq, Guigues, Fabre, Turrel, Beilon et Gaillard (1).

« Trois séances générales ont été tenues par la Commission tout entière, le 19 janvier et les 7 et 22 février ; mais d'autres séances particulières ont eu lieu, la Commission s'étant séparée en deux, dès les premiers jours, pour aller plus vite en besogne.

« Vite, le terme paraîtra impropre, puisque nous avons mis près de trois mois pour obtenir un résultat satisfaisant. Mais nous sommes arrivés au but, c'est l'essentiel.

Sachez maintenant, Messieurs, quels engins avaient été présentés.

« M. Boursier a soumis à la Commission deux fu-

1. M. Meslin, hôtel d'Amérique, rue Haxo. — Plans de mitrailleuse et de canon.
2. M. Boursier, ingénieur-mécanicien, rue des Trois-Rois, 44. — Plan de mitrailleuse, deux modèles de fusils, un stadimètre.
3. M. Coq, constructeur de machines à Aix. — Cartouches et fusil.
4. M. Fabre, soldat à la compagnie des mécaniciens de la marine, à bord de l'*Ajax*, Toulon. — Plan de canon.
5. M. Pradine, Henri, chez M. Bianchetti, opticien, rue Cannebière, 31. — Plan de mitrailleuse.
6. M. Turrel, rue Falque, 38. — Modèle de rempart-brouette.
7. M J.-B. Guigues, rue Terrusse, 27. — Rempart de défense.
8 M. Beilon, chez M. Levenq, rue Puget, 8 A. — Cartouches.
9. M. Gaillard, à Hyères. — Modèles divers.

sils se chargeant par la culasse, l'un à cylindre et à capsule, l'autre à percussion centrale; plus un stadimètre.

« Les fusils ont paru ingénieux, d'un maniement commode et facile. Les cartouches ordinaires peuvent être employées. En outre, il est aisé de transformer tous les anciens fusils pour les rendre semblables au modèle présenté. La Commission décide qu'on examinera de plus près ces deux armes et qu'on fera des expériences au tir du Château-des-Fleurs.

« En revanche, les expériences ont paru inutiles en ce qui concerne le *stadimètre*.

« Cé stadimètre est une sorte de lunette d'approche avec un cadran gradué et au moyen duquel on peut calculer les distances qui séparent l'homme qui va se servir d'un fusil, de celui qui est destiné à en recevoir la décharge. La Commission ayant trouvé queledit stadimètre ne peut servir que pour des distances moindres de 400 mètres, que son usage est d'ailleurs rempli de difficultés, a décidé qu'il y avait lieu de le renvoyer à son auteur, en l'invitant à perfectionner cet instrument qui paraît du reste fort ingénieux.

« M. Boursier a aussi inventé une mitrailleuse; mais cette mitrailleuse, dont le plan seul a été fourni, n'a pas été plus heureuse aux yeux de la Commission que la mitrailleuse de M. Meslin.

« Car M. Meslin a présenté des plans et des dessins à l'encre de Chine d'une mitrailleuse et d'un canon. Or, ce canon, au dire de nos officiers examinateurs, ne vaut rien, même sur le papier; jugez ce qu'il pourrait être en réalité ! Le canon a donc été mis de côté en même temps que la mitrailleuse qui comme mécanisme n'offre rien de nouveau ; ajoutons que l'échauffement auquel elle serait soumise nécessairement, ne pourrait être moindre que celui

qu'éprouvent les autres armes du même genre. En résumé, les inventions de M. Meslin n'ont nullement séduit la Commission.

« MM. Pradine, Fabre et Gaillard n'ayant présenté ni leur personne ni leurs engins, la Commission a été très à son aise avec eux. Elle a conclu à l'unanimité qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à leur demande.

« Sont venus ensuite les remparts ; car si nous avons eu des engins propres à détruire les murailles, MM. Guigues et Turrel nous ont présenté des remparts ou forteresses ambulantes propres à annihiler l'effet des canons et des mitrailleuses.

« Malheureusement, si ces derniers engins ne valent pas grand'chose, les remparts ne valent rien. C'est du moins l'opinion de MM. Nicolas et Laurent, qui trouvent que l'application de ces vastes cuirasses n'offre rien de sérieux.

« J'ai encore à vous parler des engins produits par M. Coq d'Aix et M. Beilon de Marseille.

« M. Coq a, paraît-il, transformé un fusil et fabriqué des cartouches spéciales pour ledit fusil. Ces cartouches, faites sur un modèle nouveau, ont pu seules être examinées ; quant au fusil, la Commission l'a vainement réclamé ; M. Coq ne l'a ni apporté ni envoyé. Reste la cartouche qui, vue de près, n'offre aucune réussite certaine, et M. Nicolas a fait observer que, d'après l'examen qu'il en a fait, il a acquis la conviction que cette cartouche laisserait tomber des grains de poudre qui en rendraient l'emploi difficile, dangereux ou tout au moins inutile.

« M. Stéphan n'a pas été complètement de cet avis, et la question aurait été tranchée peut-être à l'avantage de l'inventeur, si l'inventeur, ainsi qu'il l'avait promis, avait mis la Commission en mesure d'expérimenter à la fois le fusil et les cartouches.

« Il ne restait plus à la Commission qu'à s'occuper des cartouches présentées par M. Beilon.

« La discussion a été longue à ce sujet ; en voici le résumé :

« Les cartouches Beilon étant faites avec le fulmi-coton doivent être repoussées en principe ; car il est prouvé qu'en les employant on userait un fusil au bout de 300 coups, tandis que la poudre ordinaire l'use à peine après 8000 coups. Cependant les avantages qu'offre le fulmi-coton ne seraient pas à dédaigner. Cet agent ne produisant pas de fumée et sa force étant, à volume égal, quatre fois plus grande que celle de la cartouche ordinaire, l'invention du candidat Beilon serait vraiment bonne, si l'on pouvait arriver à laver le fulmi-coton pour l'empêcher de corroder les armes.

« Arrêtant son travail, la Commission a conclu à l'examen nouveau et à l'essai complet, au tir du Château-des-Fleurs, des fusils Boursier, du fusil et des cartouches Coq et des balles Beilon. Il est fâcheux que MM. Coq et Beilon ne se soient pas présentés pour faire valoir leurs procédés et leurs engins. Il faut penser qu'ils n'ont pas été avisés en temps et lieu, ou que la poste a commis quelque infidélité. Quoi qu'il en soit, la Commission a vivement regretté de ne pouvoir examiner de plus près leurs inventions. Ce regret s'est accentué surtout en ce qui concerne M. Beilon, dont les cartouches, une fois perfectionnées, seront peut-être appelées à jouer tôt ou tard un rôle considérable.

« Une dernière réunion de la Commission s'est tenue à l'endroit indiqué, lundi 6 février 1871 ; les expériences faites ont été décisives et c'est avec plaisir, Messieurs, que je vous annonce que M. Laurent vous lira un rapport détaillé sur ce qui a été fait sous nos yeux.

« Mon travail n'est pourtant pas terminé; laissez-

moi vous donner une description des fusils de M. Boursier et vous lire nos conclusions.

« Le premier modèle de fusil présenté par M. Boursier est établi pour le chargement par la culasse, avec emploi de la poudre nue, ou poire à poudre, de la cartouche actuelle de la garde nationale à capsule indépendante et d'une cartouche spéciale portant capsule.

« Il est formé d'une enveloppe renfermant un cylindre perforé et tournant. L'obturateur est un joint métallique formé par une bague en cuivre. Le mouvement du cylindre s'obtient au moyen d'une poignée pendante.

« Dans la transformation des anciens fusils, il permet de conserver toutes les pièces existantes, chien, batterie, ressorts, cheminée.

« Le chargement se fait en tournant le cylindre, de façon à amener l'ouverture dans la position verticale; alors on introduit soit la poudre nue, soit la cartouche, et par un mouvement opposé à celui de l'ouverture, on ramène le cylindre à la position horizontale qui est celle du canon du fusil. On met la capsule et l'on est prêt à tirer.

« Cette arme offre l'avantage de permettre au soldat d'être facilement approvisionné de munitions en quelque endroit qu'il se trouve. Partout où il y a de la poudre, il est armé.

« La Commission, Messieurs, s'est vivement intéressée en examinant et en essayant cette arme, mais elle n'a pas hésité à se prononcer en faveur du fusil à percussion centrale du même inventeur.

« M. Boursier paraît avoir pressenti, en construisant ce modèle, le décret du gouvernement de la Défense nationale, du 22 janvier 1871, dont l'article Ier est ainsi conçu :

« Nul système de fusil pour transformation ne
« sera admis, s'il ne comporte l'emploi de la car-

« touche dite tabatière pour les gros calibres à per-
« cussion ou à silex. »

« La cartouche donnée pour modèle par la Défense nationale, est une cartouche à culot en cuivre portant capsule centrale et enveloppe métallique.

« Cette cartouche offre l'avantage d'être facilement transportable, de pouvoir supporter l'humidité et de porter en soi la capsule.

« Les avantages de ce genre de cartouches sont grands ; mais les systèmes qui en comportent l'emploi sont généralement compliqués, parce qu'il est nécessaire de retirer promptement et facilement après le tir, le culot et l'enveloppe de la cartouche.

« Le modèle de fusil présenté par M. Boursier se compose d'une enveloppe et d'un verrou dans lequel est pratiquée une raînure qui sert à placer et à retirer la cartouche. Le mouvement est celui du chassepot. L'arrêt se fait d'une manière certaine par l'abattage du chien sur un ergot placé près de l'aiguille qui la laisse indépendante en la mettant à l'abri.

« La transformation des anciens fusils ne change aucune des pièces existantes, chien, batterie, ressorts. Elle augmente très peu le poids de l'arme et lui donne une portée plus grande.

« L'augmentation de la portée ressort de ce que dans un fusil à percussion l'ouverture de la cheminée sur laquelle est placée la capsule est très grande. La pression au départ de la poudre étant considérable et la capsule ne faisant pas obturation, une certaine quantité de cette pression s'échappe par la cheminée pendant le parcours de la balle dans le canon, de sorte que toute la pression de la poudre n'est pas employée à sa projection dans l'espace.

« Au contraire, dans la cartouche à feu central, la

pression n'ayant pas d'autre ouverture que celle du canon, toute pression est employée à la projection de la balle.

« En résumé, le modèle de fusil à percussion centrale présenté par M. Boursier, tout en répondant au décret du gouvernement de la Défense nationale, se distingue par sa grande simplicité, sa facilité de manœuvre et le maintien des pièces existantes au fusil à piston. J'ajouterai que la manœuvre de cette arme est tellement simple qu'en moins d'un quart-d'heure tout homme intelligent saura s'en servir, et enfin que s'il s'agissait de transformer les fusils actuellement entre les mains du plus grand nombre des gardes nationaux de France, M. Boursier se chargerait d'exécuter ce travail à raison de *dix* francs par fusil.

« Les expériences de tir, vous ai-je dit tout à l'heure, Messieurs, ont été suivies avec beaucoup de soins et elles ont paru tellement satisfaisantes à la Commission, qu'avant de se séparer, elle a signé le procès-verbal que voici :

« La Commission des engins de guerre, après avoir fait plusieurs expériences de tir avec le fusil Boursier et l'avoir examiné de près, a reconnu que cette arme remplit les conditions du programme dressé par la Société de Statistiqne et a décidé à *l'unanimité*, que l'inventeur mérite la récompense de 300 francs qu'elle s'est proposé d'allouer si ce programme était convenablement rempli.

« Marseille, le 6 février 1871.

« *Signé* : Gentet, Laurent, Stéphan, Levenq, Faliu, Saurel. »

« Je regrette, Messieurs, d'avoir sollicité aussi longtemps votre attention, mais quelques développements m'ont paru nécessaires pour expliquer à

ceux d'entre vous qui n'ont pas suivi ces phases du concours, comment il se fait que nous ayons eu besoin de trois mois pour vous rendre compte de la mission qui nous était confiée.

« Lorsque l'auteur de la proposition a demandé des engins de guerre nouveaux, nous luttions, Messieurs, avec désespoir contre un ennemi puissant et depuis longtemps préparé à cette guerre formidable. J'exprime le vœu, en finissant, que le fusil Boursier, que je vous propose de récompenser, nous aide un jour à prendre contre nos sauvages ennemis une éclatante revanche. »

M. Laurent lit à son tour une note expliquant techniquement le mécanisme du fusil Boursier.

« Le fusil présenté par M. Boursier est une arme rayée du calibre de 18 millimètres. Il est transformé pour être chargé par la culasse d'après la modification suivante. Un verrou, muni d'un levier destiné à le diriger, peut glisser dans une rainure disposée en arrière et dans le prolongement du canon. Cette rainure est entaillée à l'avant de manière à recevoir un épaulement pratiqué sur le verrou, afin d'établir la fermeture de la culasse. Une partie du verrou est alors introduite dans le canon.

« L'ouverture de la culasse s'opère par la manœuvre du verrou à l'aide de son levier, le fusil étant armé. On soulève le levier jusqu'à refus, on le retire ensuite en arrière ; dans cette position, la cartouche à culot métallique est introduite facilement. Une petite feuillure placée sur le verrou permet d'y placer en saillie le culot de la cartouche. La fermeture s'opère par les mouvements inverses. Une disposition particulière prévient l'abattement du chien avant la fermeture de la culasse.

« Ce fusil ayant préalablement tiré cent coups, a été essayé en présence de la Commission, une

première fois ; mais le nombre des présents étant fort restreint, la séance a été renvoyée, malgré les résultats les plus favorables. La seconde séance a confirmé les premiers résultats. Il a été tiré en tout quatre-vingt-trois coups, sans qu'aucun accident se soit produit. Pendant ce tir, la Commission a constaté :

« 1° Que, dans le tir rapide, on pouvait dépasser huit coups par minute.

« 2° Que l'échauffement du canon n'était dangereux qu'après le vingtième coup; encore c'était plutôt par prudence et par lassitude du tireur que les essais n'ont pas été poussés plus loin.

« 3° Les fuites n'étaient pas apparentes.

« 4° L'encrassement était à peine sensible. Cependant après chaque série de vingt coups, le verrou éprouvait une certaine difficulté à être manœuvré, parce que cette partie de l'arme étant en laiton éprouve une plus grande dilatation que le canon en acier ; mais il suffira de faire à l'avenir cette partie du fusil du même métal que le canon pour éviter ce léger inconvénient, car il était toujours possible de tirer, quoique plus lentement.

« 5° Le fusil ayant été roulé dans la terre, le verrou étant ouvert, le tireur a pu, sans le secours d'aucun instrument et par le seul fait de fortes secousses, débarrasser l'arme de la terre qui obstruait l'entrée de la cartouche et tirer de nouveau avec la même facilité. »

Au moment où l'assemblée, sur l'invitation du Président, va se prononcer sur les conclusions de la Commission, M. Gras soulève une question qui bientôt est détournée de son objet principal. Mais l'assemblée, consultée sur les conclusions du rapporteur, accepte à l'unanimité les décisions de la Commission.

Elle vote ensuite des remerciements à MM. Nico-

las et Laurent, membres pris en dehors de la Société, et en particulier à ce dernier pour ses soins et ses peines.

M. Segond-Cresp lit ensuite un mémoire très amusant qu'on résumerait fort mal, si l'on disait que c'est un compte-rendu des élections faites le 8 février 1871, dans la huitième section électorale de Marseille. (1) C'est bien cela pourtant, quoique l'auteur se soit occupé plutôt du contenant que du contenu des bulletins de vote. Ce mémoire échappe à l'analyse; cependant on croit comprendre que M. Segond-Cresp a voulu aboutir à prouver que dans la huitième section, beaucoup d'électeurs ne se contentent pas de voter avec les bulletins tels qu'on les imprime, mais qu'ils savent, en assez grand nombre, les corriger à la main, suivant le cas qu'ils font des candidats portés sur les listes.

M. Latil demande la parole pour lire un rapport sur la mission qui lui avait été donnée, ainsi qu'à M. Verdillon, de retirer de chez M. Segond-Cresp les livres de la Société qui avaient été déposés chez lui, alors que la bibliothèque était loin d'être organisée.

Il ressort de cette lecture que MM. Latil et Verdillon ont consacré cinq séances à ce travail, fait 147 liasses donnant un total de 1848 pièces, lesquelles ont nécessité 13 voyages ou courses d'une femme dite *porteïris*. Lesdites pièces ayant été déposées dans le nouveau local de la bibliothèque, à la Chambre de commerce, M. Latil demande qu'il soit fait mention au procès-verbal de ce qu'il vient de lire, pour que décharge valable lui soit donnée de sa mission.

L'assemblée dit qu'il sera ainsi fait et vote des remerciements à MM. Latil et Verdillon.

M. le Président dit que, dans la séance du 28 février, le Conseil d'administration a décidé, relati-

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

vement aux rapports faits sur les ouvrages imprimés, que les rapports *in extenso* ne doivent pas être communiqués aux auteurs, mais qu'une réponse sommaire pourra être adressée à ceux qui en feront la demande.

M. le Président rappelle ensuite que, chaque année, il est célébré une messe de *requiem* pour le repos de l'âme des membres décédés de la Société et que M. Timon-David a proposé pour cette cérémonie le 15 du mois courant. Il est décidé que M. le Président s'entendra avec M. le chanoine et fera prévenir à domicile les Sociétaires.

M. le Président dit encore que l'heure des séances de la Société ayant été, pendant tous les mois de l'hiver qui s'écoule, celle de quatre heures et demie, il convient de savoir si la Société veut la maintenir indéfiniment ou si elle préfère revenir aux anciennes heures, soit huit heures du soir.

Une discussion assez animée s'engage; tous les membres ou à peu près prennent la parole ; mais l'heure étant avancée, il est décidé qu'on reprendra la discussion à nouveau, ou que l'on consultera chaque membre isolément et que l'on se rangera à l'avis de la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures et demie.

Séance du 20 Avril 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED, SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 9 mars 1871 est lu par M. Saurel, remplissant par intérim les fonctions de Secrétaire général.

La parole est demandée simultanément par MM. Maurin et Segond-Cresp, relativement au procès-verbal.

M. Maurin demande, pour qu'on ne se méprenne pas sur les observations qu'il a faites dans la séance précédente, qu'on insère la note suivante :

« M. Maurin, ému par l'objection de M. le chanoine Gras, touchant la question du mécanisme de l'obturation du fusil Boursier, fait réserve du droit de discussion des rapports présentés à la Société par des commissions spéciales. »

M. Segond-Cresp fait observer qu'il n'a nullement attaqué la compétence de l'élément militaire de la Commission.

Correspondance manuscrite :

1° Lettre de M. Boursier, ingénieur-mécanicien, par laquelle il remercie la Société de la médaille d'or de 300 francs qu'elle lui aallouée, dans sa dernière séance, pour un fusil à capsule centrale transformé.

M. le Président dit que M. Boursier étant allé le trouver, il y a quelques jours, lui a demandé copie du rapport fait par la Commission des engins de guerre, et que pour toute réponse il lui a promis de consulter la Société à cet égard.

M. Saurel dit à son tour, que M. Boursier est venu chez lui pour le même objet et qu'il l'a renvoyé au Président, pour qu'il obtînt de lui cette autorisation. Quant à lui, il ne voit non-seulement aucun inconvénient à ce que M. Boursier obtienne la copie qu'il sollicite, mais encore il pense que l'inventeur récompensé devant être en mesure de s'étayer sur la Société qui a jugé et apprécié son arme, il peut être autorisé à montrer le rapport dont les conclusions sont à son avantage.

M. le Président proposant de donner un extrait du procès-verbal au réclamant, M. Segond-Cresp

fait remarquer qu'un extrait ne signifierait rien et qu'il vaudrait mieux donner à M. Boursier copie de la partie du rapport de la Commission le concernant ; mais en même temps qu'il lui fut interdit de publier ce rapport autrement qu'*in extenso*.

La Société décide que M. Saurel est autorisé à délivrer à M. Boursier la partie du rapport relative à son invention, mais qu'il lui sera prescrit en même temps de n'en rien retrancher ou d'y rien ajouter dans les publications qu'il pourra en faire dans son intérêt.

2° Lettre de M. Henri Gourdès, membre actif, qui informe la Société que, venant d'être nommé Procureur de la République près le Tribunal de Sisteron, il est dans l'obligation de quitter Marseille et de donner sa démission de membre actif.

La Société décide que conformément à l'art. 8 du règlement, un diplôme de membre correspondant sera expédié à M. Gourdez, mais qu'auparavant on s'assurera qu'il a rempli les conditions pécuniaires auxquelles il était assujetti en sa qualité de membre actif.

3° Lettre de M. le comte de Grasset, membre actif, annonçant qu'ayant fixé sa résidence à Genève, il ne pourra plus appartenir à la Société qu'en qualité de membre correspondant.

L'Assemblée décide que conformément à l'article 8 du règlement, M. le comte de Grasset passera, ainsi qu'il le demande, dans la classe des membres correspondants, à la condition de justifier du paiement régulier de ses quotités jusqu'à ce jour.

4° Lettre de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie de Marseille, annonçant l'offre à la Société, de tous les volumes manquant à la collection de la Société de Statistique.

5° Lettre de M. Cadet, docteur en droit, à Paris,

demandant des renseignements sur le mode des récompenses décernées par la Société.

Une légère discussion s'engage à ce sujet. M. le Président ayant dit qu'il avait répondu déjà lui-même à M. Cadet qu'il n'y avait pas en ce moment de concours ouvert, et que du reste tel était l'avis du Conseil d'administration.

M. Segond-Cresp et Maurin prennent la parole pour dire que cette réponse est non-seulement regrettable, mais qu'elle est contraire à l'esprit de la Société, et en désaccord avec le dernier programme des prix proposés par elle ; que le concours pour les ouvrages littéraires est permanent ; et que, vu la rareté des concurrents, il conviendrait d'encourager les auteurs à se mettre en rapport avec la Société, au lieu de les repousser.

M. le Président fait ressortir qu'en l'état la réponse qu'il a faite à M. Cadet ne saurait avoir de résultat décisif et qu'on pourra remédier à tout, en avisant, dans un moment plus opportun que celui-ci, M. Cadet des conditions du premier concours qu'ouvrira la Société.

M. Alfred Saurel, vice-secrétaire, fait hommage à la Société des deux brochures suivantes dont il est l'auteur :

1. *Roux de Corse* ou notice historique et biographique sur George de Roux, marquis de Brue, négociant et armateur marseillais (1703-1792), brochure in-8° de 58 pages (1871).

2. *Du rôle que joue le chien dans la société et de l'influence qu'il exerce sur la civilisation*, mémoire adressé à MM. les Députés, brochure in-12, de 24 pages (1871).

Des remerciements sont décernés à M. Saurel.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. Verdillon, d'un *Rapport sur les ambulances* établies à

Marseille depuis le commencement de notre malheureuse guerre contre la Prusse.

Le rapporteur énumère la plus grande partie des ambulances de Marseille et de ses faubourgs, rend compte du nombre de lits qu'elles renferment, fait connaître les noms des fondateurs, et la qualité des personnes qui remplissent les fonctions d'infirmiers, infirmières, médecins, pharmaciens et fournit des notes partielles ou complètes sur les résultats acquis (1).

L'assemblée étant composée d'un nombre moindre du tiers des membres actifs, la discussion relative au changement d'heure des séances est renvoyée à un autre jour. Mais M. Segond-Cresp demande qu'il soit fait par mois deux séances : une de jour et une de nuit. — Renvoyé au bureau.

M. Dugas présente comme membre correspondant, M[gr] Xavier Barbier de Montault, historiographe du diocèse d'Angers, membre de la Commission archéologique du département de Maine-et-Loire.

M[gr] Barbier de Montault fournit à l'appui de sa candidature un ouvrage imprimé intitulé : *Epigraphie du département de Maine-et-Loire* (volume in-8° de 450 pages).

Aux termes du règlement, M. Saurel, exerçant les fonctions de Secrétaire général par intérim, est invité à préparer pour la prochaine séance un rapport sur les travaux de M[gr] de Montault.

Vu l'heure avancée et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

Séance du 11 mai 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 20 avril 1871 est lu et adopté.

Correspondance imprimée :

Lettre de M. Godefroid de Montgrand, qui fait hommage à la Société d'une brochure intitulée :

Le comte Clot-Bey, notice biographique et nécrologique, in-8°, 16 pages.

Une lettre de remerciement sera adressée à l'auteur.

M. Kothen est chargé de faire le compte-rendu de l'ouvrage intitulé: *Recherches sur l'Hospitalité de N.-D. d'Ardène*. Une lettre de remerciement sera adressée à l'auteur.

M. le chanoine Gras demande la parole pour qu'on lui donne des explications au sujet du changement d'heure des séances et félicite la Société d'avoir adopté cette heure de l'après-dîner qui ne peut que convenir à beaucoup de membres.

M. le Président répond que, jusqu'à ce jour, la Société n'a rien décidé à ce sujet, vu le nombre restreint de membres assistant aux séances ; mais que cette proposition va être mise de nouveau en discussion, conformément à l'ordre du jour.

M. Saurel a la parole pour faire la lecture de son rapport sur les travaux de M. le chanoine Xavier Barbier de Montault, historiographe du diocèse d'Angers, membre de la Commission Archéologique de Maine-et-Loire.

Ce rapport est ainsi conçu :

« Messieurs,

« Depuis le commencement de la guerre malheureuse dont nous aurons bien longtemps peut-être à supporter les conséquences, les demandes d'admission dans le sein de notre Société ont été nulles. Cela se conçoit sans peine. Qui peut songer à se créer des relations nouvelles, à solliciter des titres et des grades ou à entourer son nom d'une qualification académique, lorsque notre pays est dévasté par des ennemis barbares ou divisé par des factions qui méconnaissent tous les éléments sur lesquels la civilisation est basée?

« Les Sociétés et les Compagnies telles que la nôtre ne peuvent prospérer que dans la paix, ne travailler avec ardeur que lorsque le calme règne, et ne produire de résultats sérieux que lorsque l'horizon est pur de tout orage.

« Nous n'en sommes pas encore là, Messieurs; comme l'arche de Noé, la France est battue par la tempête, et depuis quarante semaines elle navigue sur des mers inconnues. Comme le vénérable patriarche, recevons le rameau d'olivier que nous apporte la colombe: la colombe, si vous voulez bien accepter ma métaphore, sera M. le chanoine Xavier Barbier de Montault, et le rameau d'olivier son livre : l'*Epigraphie du département de Maine-et-Loire*.

« M. le chanoine angevin m'était inconnu il y a huit jours; aujourd'hui, je le tiens pour un homme essentiellement patient et laborieux, si j'en juge par l'épaisseur du volume; je le tiens encore pour savant, après avoir parcouru son volume et lu avec soin les nombreuses notes dont il a enrichi son livre.

« Ainsi que l'indique clairement le titre de l'ouvrage que j'analyse, M. le chanoine Barbier de

Montault a non-seulement étudié, mais encore reproduit tout ce qu'il a vu dans le département de Maine-et-Loire d'*écrit sur une matière solide et résistante,* « c'est-à-dire tout ce que, à diverses époques, on a gravé sur le métal, sur le bois, sur la pierre, et tout ce que l'on a peint, tissé ou brodé sur les étoffes. Dans son livre, il a fait entrer encore les *signes lapidaires* qui sont les marques des tailleurs de pierre; les *graphites* qui apparaissent sur les murs, rapidement tracés à la pointe ou au couteau; les *signatures d'artistes* qui conservent le nom de l'auteur d'une étoffe, d'une broderie; les *poinçons d'orfèvres,* apposés comme garantie aux pièces d'orfévrerie; les *dates* qui fixent l'époque de construction ou de restauration d'un monument; les *ex-voto* qui témoignent de la piété des fidèles; voire même les *noms* que l'on inscrit au bas des statues ou des images, quelles qu'elles soient, pour mieux fixer la dévotion de chacun.

« Il n'est pas surprenant qu'avec un pareil programme M. le Chanoine ait pu remplir un volume de 459 pages. A la rigueur, je m'étonne, après m'être extasié sur la patience du candidat, qu'il n'ait recueilli en tout que 937 inscriptions. Il semble, en effet, que lorsque on fait tant que de consigner des noms de peintres et de faiseurs d'ex-voto, on pourrait arriver à un chiffre bien plus considérable. Il est vrai que je pense, en écrivant ces lignes, au département des Bouches-du-Rhône que je connais un peu, tandis que le département de Maine-et-Loire m'est complètement inconnu.

« Quoi qu'il en soit, M. de Montault a transcrit dans son volume 937 inscriptions, qui se subdivisent ainsi :

« Epoque romaine, 11 ; — XI[e] siècle, 2 ; — XII[e] siècle, 19; — XIII[e] siècle, 18; — XIV[e] siècle, 10; —

XV° siècle, 72; — XVI° siècle, 138; — XVII° siècle, 322; — XVIII° siècle, 345.

« Vous n'attendez pas de moi, Messieurs, que je vous raconte longuement ce que signifient les inscriptions contenues dans le volume qui nous occupe, et que je les classe par nature. Tout ce que je puis vous dire, c'est que les épitaphes en prennent la plus grande place. Or, les épitaphes se ressemblent un peu partout; les *hic jacet*, les *ci-gît* ou les *ici repose* sont coulés dans un moule à peu près uniforme, et le *requiescat in pace* n'éprouve guère de variantes.

« Les noms des défunts peuvent avoir quelque utilité au point de vue de l'histoire de l'Anjou; mais, au point de vue général, ces inscriptions funéraires en auraient une réelle, si l'auteur avait pu les reproduire par la gravure et non par la typographie. Souvent une inscription ne dit rien, quand elle est copiée et fournie au moyen du caractère ordinaire; mais quand c'est un dessin, une gravure, une photographie, que le lecteur trouve au lieu de trois ou quatre lignes de majuscules ou de minuscules modernes, le champ s'agrandit immédiatement et tout le monde peut y glaner quelque chose.

« Je suis bien certain que M. Barbier de Montault ne s'est pas fait d'illusion à cet égard, et que s'il ne s'était pas trouvé en face d'une dépense énorme, il aurait remplacé la typographie par la gravure ou la lithographie. La preuve c'est que le volume renferme quelques planches reproduisant des signes lapidaires et des monogrammes d'ouvriers.

« Au résumé, le livre du chanoine angevin sera précieux pour les habitants du Maine-et-Loire, et je ne suis pas surpris que ce travail ingrat ait été inséré en entier dans le *Répertoire historique et*

archéologique de l'Anjou. C'est, je le répète, l'œuvre d'un homme patient et érudit.

« Je ne voudrais pas, Messieurs, qu'on se méprît sur ce que j'ai dit du nombre considérable d'épitaphes relevées par M. de Montault. L'auteur a inséré dans son volume tout ce qu'il a trouvé, et, pour prouver qu'il n'a pas limité son recueil, je cite l'inscription que l'on remarque page 397.

« C'est une chanson d'ouvrier, qui est gravée sur les créneaux du donjon du château de la Grésille, véritable ode anacréontique, que je vais vous lire, pour vous faire oublier les inscriptions funéraires, et vous penserez comme moi qu'en la transcrivant, la chaste plume de M. le chanoine a dû singulièrement s'effaroucher.

As-tu vu les myosotis
Dans leur parure azurée ?
Telle un matin je te vis
De ton bleu regard parée.

As-tu vu les blonds épis
Sous leur mantille dorée ?
Telle ta tête je vis
De cheveux d'or entourée.

As-tu vu les prés fleuris
Dans leur couronne pourprée ?
Ta bouche au gai coloris
Semble une fleur de la prée.

As-tu vu l'éclat du lis
Avec sa robe argentée ?
Regarde tes bras polis,
Leur blancheur l'a surpassée.

As-tu vu les verts abris
De la discrète feuillée ?
Que n'y sommes-nous assis,
Ma lèvre aux tiennes collée !

« Je me résume, Messieurs, en vous disant que j'accepterais bien volontiers pour collègue M. Xavier Barbier de Montault, mais je vous prie de remarquer que je me suis acquitté de ma tâche avec quelque conscience. On me donne un seul livre, je l'examine et je tire mes conclusions toutes à l'avantage de son auteur ; mais rien ne doit m'empêcher de dire ce que je sais depuis peu et de l'auteur et des autres ouvrages qu'il a produits.

« Or, au dernier moment j'apprends que M. le chanoine Xavier Barbier de Montault, est camérier de S. S. et prélat romain ; qu'il est officier d'Académie ; que Pie IX lui a donné deux médailles d'argent pour services rendus au Saint-Siége ; et que la ville d'Angers lui a décerné une médaille d'or, pour la fondation du Musée archéologique du diocèse d'Angers ; qu'enfin il est comte de Latran, commandeur de l'ordre pontifical du Saint-Sépulcre, chevalier de l'ordre de François Ier, chevalier de l'Eperon d'or, etc. J'apprends encore, et plusieurs de vous l'ont su avant moi, que l'écrivain dont j'ai eu à lire un livre est auteur de plus de cent ouvrages divers et que sur cette centaine de publications, plusieurs sont des œuvres considérables, qui sont citées dans le monde savant, et dont quelques-unes ont eu déjà deux ou trois éditions.

« Je ne puis donc qu'être enchanté pour notre Société d'avoir à patronner un candidat d'un tel mérite et je suis bien certain, Messieurs, que vous

serez heureux de l'accepter comme membre correspondant. »

Ce rapport est vivement applaudi ; mais la réunion ne se composant que de dix membres, le scrutin est renvoyé à une séance postérieure.

L'ordre du jour appelle la lecture d'un travail sur les écoles primaires, par M. L. de Crozet.

Dans cette étude, l'auteur établit que l'instruction des enfants et surtout leur éducation au point de vue de la morale et de la famille sont en décroissance et que c'est à l'immense latitude qui a été donnée, pendant vingt ans, par le régime gouvernemental déchu, aux établissements de débauche et de spectacles immoraux, que l'on doit le rabougrissement moral de la jeunesse actuelle ; que le sentiment du devoir et de l'obéissance n'ayant pas été inculqué à toute une génération, il n'est pas étonnant que les soldats, pris en majeure partie dans cette classe, aient pour la plupart si peu soutenu la réputation de la valeur française dans notre guerre contre la Prusse (1).

L'assemblée adopte les conclusions de l'honorable membre et ne cache nullement les répulsions qu'elle éprouve pour un régime qui a poussé la France dans la voie de la débauche, de l'ivrognerie, du luxe et de l'amour effréné de l'argent.

M. Levenq, qui devait faire une lecture sur le *Bombardement de la Préfecture le 4 avril*, étant absent, la parole est donnée à M. Segond-Cresp.

L'honorable membre lit un travail qu'il intitule : *Le temple adopté par la très-révérable mère loge écossaise de France à l'Orient de Marseille*. C'est un souvenir historique mêlé de souvenirs particuliers et de noms bien connus des vieux Marseillais. Quant à la description du temple maçonnique, elle date

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

de l'année 1785 et elle est puisée dans un auteur anglais (1).

Après cette lecture qui intéresse vivement l'auditoire, le Secrétaire-général par intérim distribue aux membres présents les premiers exemplaires du XXXII[e] volume du *Répertoire des travaux de la Société.*

Vient ensuite la discussion relative aux heures de tenue des séances de la Société. Le nombre des membres présents n'étant que de dix, tandis qu'il devrait être de onze au moins pour que la décision de l'assemblée fût valable, le Président déclare que la discussion qui s'ouvre ne pourra pas être clôturée dans cette séance.

Lecture est alors donnée par le Secrétaire-général intérimaire de la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« On nous assure qu'une proposition (probablement verbale) sera faite dans la prochaine réunion mensuelle de la Société, pour demander le changement de l'heure de nos séances.

« Veuillez bien nous permettre, tant en notre nom personnel qu'au nom de plusieurs de nos confrères, de vous soumettre ces quelques observations dont vous voudrez faire donner lecture à la prochaine séance, si la prise en considération de la question doit être discutée.

« Depuis plus de quarante ans, nos séances mensuelles ordinaires ont toujours eu lieu le premier jeudi du mois, à 8 heures du soir.

« Les bien rares exceptions qu'on pourrait indiquer ont été motivées par les causes les plus graves, et le rejet constant par la Société de toutes

(1) Voir ce mémoire dans le XXXIII[e] volume du *Répertoire*, page 153

ces propositions de changer nos heures et jours de réunion justifient ce que nous avons l'honneur de vous dire.

« Vous pourrez vous convaincre de l'exactitude de nos assertions en parcourant les archives et les registres.

« Si nos souvenirs sont exacts, la dernière demande de cette nature fut formulée par notre savant collègue, M. le chanoine Gras.

« L'administration, bien aise sans doute de vider, sans surprise involontaire et sans malentendu, une question dont le résultat a toujours été de faire perdre le temps qui serait plus sagement consacré au travail, prit alors une mesure bien simple pour connaître la volonté de tous à ce sujet.

« Elle fit présenter à chacun des membres de la Société une liste sur laquelle, en regard de son nom, chacun de nous inscrivit l'heure qu'il désirait pour la tenue de nos séances.

« Nous n'avons point à vous rappeler, Monsieur le Président, le résultat obtenu et nous devions espérer qu'il nous avait débarrassé de ces propositions souvent inutiles, quelquefois désagréables.

« Si l'on désire encore aujourd'hui soulever cette question, qu'elle soit au moins résolue, comme la dernière fois, sans ambage, d'une manière précise et que chacun inscrive, en regard de son nom, l'heure qu'il désire. C'est la proposition que nous déposons par votre intermédiaire.

« Quelle que soit la décision de la Société, la minorité sera toujours heureuse de se soumettre à la majorité.

« Veuillez agréer, etc.

« *Signés* : Faliu, S. Théraizol, Laugier, L. Camoin, Dugas, Magnan,

A.-G. Boyé, Mortreuil, Léon Vidal, Prou-Gaillard, Segond-Cresp, Timon-David, docteur Maurin, Kothen, P. Levenq, Adrien Sicard, A. Régnier, A. Verdillon, A. Saurel. »

En présence des dix-neuf signatures apposées au bas de cette lettre, M. le Président s'étonne beaucoup que quelques membres aient agi en dehors de la Société et il lui paraît étrange qu'on veuille discuter une question déjà résolue par plus de la moitié des membres en activité. Mais il fait remarquer que parmi ces dix-neuf signataires il y en a plusieurs qui n'assistent jamais aux séances et il ne voit pas jusqu'à quel point ces membres ont le droit de se mêler à ce débat.

MM. Segond-Cresp, Faliu, Saurel répondent que, à tout prendre, cette lettre n'est qu'une *proposition* qui, au lieu d'être signée par cinq membres au moins, ainsi que le veut le règlement, est appuyée par un nombre tel de membres que la discussion portée à l'ordre du jour depuis deux mois en sera singulièrement raccourcie. Ils ajoutent qu'il est temps de trancher cette question de l'heure des séances et qu'il est incontestable que le plus grand nombre désire que ces séances aient lieu, comme précédemment, à huit heures du soir.

M. Gras s'élève avec force contre la conclusion proposée ; il prétend que plusieurs signataires n'ont pas voulu demander que les séances fussent tenues à 8 heures du soir.

M. Segond-Cresp lui répond qu'une première fois déjà cette question a été soulevée par lui, M. Gras, et que la Société a décidé que les séances auraient lieu le soir, et qu'on n'a qu'à consulter le

registre des délibérations pour savoir à quoi s'en tenir.

M. Gras réplique que non-seulement cette décision n'a pas eu lieu, mais il déclare que la *proposition* du changement d'heure *faite autrefois par lui n'a pas été prise en considération.*

Vu la divergence d'opinions entre les deux membres, l'assemblée décide que la question sera étudiée en Conseil d'administration pour être soumise, s'il y a lieu, une dernière fois à une réunion nouvelle.

La séance est levée à 6 heures et demie.

Séance du 24 mai 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 11 mai est lu.

Correspondance manuscrite :

M. François Marie, demeurant à Marseille, rue Terrusse, 46, fait hommage à la Société d'un exemplaire de la brochure qu'il vient de publier sous le titre de : *Progrès moraux et matériels à effectuer dans la ville de Marseille*, en lui demandant de souscrire pour une somme de vingt francs à cette publication.

L'assemblée décide qu'elle a besoin de connaître, avant tout, ce que contient cette brochure. M. Sicard est chargé par M. le Président d'en faire,

au plus tôt, un compte-rendu. La Société se prononcera au vu du rapport de l'honorable membre.

M. le Président prie M. Laugier de faire un rapport sur le *Bulletin de la Société de géographie italienne.*

Le scrutin est ensuite ouvert au sujet de la candidature de Mgr Xavier Barbier de Montault, d'Angers, sur les ouvrages duquel M. Alfred Saurel a fait, dans la séance précédente, un rapport concluant à son admission comme membre correspondant.

Mgr X. Barbier de Montault est élu à l'unanimité des suffrages exprimés.

M. le Président rend compte de la décision prise par le bureau, dans sa séance du 11 mai dernier, relativement à l'impression du XXXIIIe volume. Le passage de la délibération est ainsi conçu :

« Le Conseil décide que l'impression du 33e volume du *Répertoire* pourra être commencée immédiatement et que le Secrétaire-général par intérim veillera à ce que son épaisseur varie de 300 à 320 pages au plus. »

M. le Président déclare avoir voté contre cette décision.

M. Saurel, secrétaire-général par intérim, fait remarquer que cette délibération du Conseil d'administration est signée purement et simplement par tous les membres du bureau assistants et qu'il n'est pas fait mention d'un vote quelconque.

M. de Crozet réplique par la lecture de l'article 24 du règlement. Persuadé que les revenus de la Société seront réduits cette année, « il ne veut pas contribuer pour sa part à augmenter les charges de la Société. »

MM. Segond-Cresp, Sicard et Saurel répondent que le meilleur moyen de rendre la Société florissante est de continuer l'impression de ses travaux et que si, malheureusement, on songeait sérieuse-

ment à l'interrompre, la Société, qui a déjà eu tant de peine à se maintenir après les secousses qu'elle a éprouvées, ne tarderait pas à succomber.

Les mêmes membres font remarquer, en outre, que la Société ne doit pas chercher à conserver intact son petit capital et que si les besoins l'exigent, elle saura prendre les mesures nécessaires pour vendre ses titres de rente.

M. Segond-Cresp ayant prévenu le Président et le Secrétaire qu'il ne pouvait, dans cette séance, faire sa lecture sur les ambulances et M. Paul Levenq étant absent, les lectures à faire se bornent à celle de M. Saurel sur *la Consommation des Fraises à Marseille.*

Dans ce mémoire, qui paraît intéresser les auditeurs, M. Saurel, après avoir exposé les avantages qu'offrent les fraises, avoir parlé de leurs variétés, de leurs propriétés hygiéniques et de la manière dont elles sont vendues, entre dans des détails sur leur provenance et leur importance au point de vue de la consommation locale et termine en donnant les chiffres statistiques au nombre desquels se trouvent ceux des revenus qu'en retire l'octroi (1).

M. Adrien Sicard, prenant la parole, fait à M. Saurel quelques observations relativement au terme de *fraises des quatre saisons*, improprement employé par lui, au rôle que joue le vin dans l'assaisonnement de ce fruit, etc.

M. Saurel répond qu'il sera heureux de recevoir de M. Sicard, médecin aussi estimable qu'horticulteur distingué, des notes qui, en temps et lieu, pourront lui être très utiles.

Cette discussion amicale terminée, M. le Président fait l'historique de la question du changement d'heures portée encore à l'ordre du jour ; il

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

déclare ne pas adopter la contenu du procès-verbal de la dernière séance, demandant, en plus, qu'on en fasse disparaître la proposition signée par dix-neuf membres, proposition déposée sur le bureau au lieu de lui être remise en mains propres, et que par ce fait il qualifie d'*inconvenante*.

M. Segond-Cresp s'élève et contre l'expression et contre la manière de voir du Président. « La proposition, dit-il, est jointe au procès-verbal et doit y rester. »

M. Laurent de Crozet soutenant que parmi les signataires se trouvent des membres qui ont signé cette pièce sans se rendre compte de ce qu'ils faisaient, MM. Segond-Cresp, Saurel et Sicard protestent contre cette supposition.

M. Ménard demande que la discussion soit close et que si l'assemblée est en nombre, elle vote immédiatement, sinon qu'on en reste là.

M. Roussin propose de convoquer les membres de la Société pour une réunion spéciale, à huit heures du soir, et qu'alors, sans doute, on pourra s'entendre.

M. Saurel fait remarquer que c'est justement parce que beaucoup de membres ne se sont rendus ni une première, ni une seconde fois, qu'ils se trouvent convoqués une troisième; qu'on portera, s'il le faut, cette question une quatrième fois à l'ordre du jour, mais qu'il est évident qu'on a donné à cette proposition une importance telle que la bonne harmonie entre quelques membres en est profondément troublée. Il déclare cependant se ranger à l'idée de M. Roussin.

Revenant sur cette question, M. le Président demande que la proposition signée par les dix-neuf membres disparaisse du procès-verbal de la séance du 11 mai.

M. Segond-Cresp répond qu'il n'appartient à

personne de modifier des pièces ou des documents impartialement produits.

Après quelques explications données de part et d'autre, la séance est levée à six heures.

Séance du 8 juin 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 24 mai est lu et adopté sans observations.

Correspondance manuscrite :

M. Bertherand, docteur en médecine, secrétaire-général de la Société d'Acclimatation d'Alger, remercie la Société du titre de membre correspondant qui lui a été délivré et se met à sa disposition pour tous les cas où il pourra lui être utile.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Laugier, du rapport sur le dernier *Bulletin de la Société Géographique Italienne.*

Ce rapport est ainsi conçu :

« Parmi les publications importantes que reçoit la Société de Statistique de Marseille, le *Bulletin de la Société Géographique Italienne* est incontestablement un des plus remarquables et des plus sérieusement traités. Le sixième volume renferme des études et des récits fort curieux. Le discours du président Negri, lu à l'assemblée générale du 30 avril 1871, sur l'origine et l'organisation de la Société ; ses ramifications avec les Sociétés savantes des autres pays, tant en Europe qu'en Amérique ; sa situation financière ; les détails sur les

voyages et découvertes entrepris par plusieurs de ses membres en Afrique, en Amérique, en Australie, dans les régions polaires, et les études géographiques faites par plusieurs de ses membres, témoignent hautement de l'importance de cette Société et de l'estime qu'elle s'est acquise dans le monde savant.

« Après les procès-verbaux et la correspondance dans laquelle il est fait mention de la coopération de plusieurs hauts personnages pour la prospérité de la Société, vient un mémoire très important sur l'ambassade envoyée en 1869 par le gouvernement français à Negouzié, seigneur du Tigré et du Samien en Abyssinie, par le professeur Joseph Sapeto. Ce mémoire est extrait de son ouvrage manuscrit intitulé : *Gli ultimi cento anni della monarchia Abissina ;* il donne des détails extrêmement intéressants sur cette partie de l'Afrique où l'on a vu tomber, il y a quelques années, la puissance du roi Théodoros qui, de petit préfet de Kuara, s'était élevé à la dignité de roi des rois, en dépouillant princes et feudataires opposés à sa domination absolue sur toute l'Abyssinie.

« Rien n'est oublié dans ce mémoire : topographie, histoire; descriptions archéologiques, minéralogiques et géologiques; végétation, climat, mœurs des habitants, traditions, religion, etc. A en juger par cet extrait, tout porte à croire que l'ouvrage entier, fruit de voyages périlleux et de profondes études, doit jeter un jour nouveau sur cette contrée, si imparfaitement explorée jusqu'à présent, à cause des immenses dangers que couraient les amis de la science assez téméraires pour s'aventurer parmi ces peuplades, dont la civilisation était au niveau du caractère de leur chef Théodoros, si connu par ses barbares excentricités.

« Vient ensuite une relation sur le Mexique, définissant la situation de cette vaste contrée de l'Amérique septentrionale ; pays doué de tous les biens de la création, mais bouleversé par d'incessantes révolutions et réduit enfin à n'offrir à l'indigène et à l'étranger d'autre ressource que la beauté de son ciel, la majesté et l'élévation de ses montagnes volcaniques et la douceur de son climat.

« L'auteur de cette relation, M. Charles Cattaneo, fait brièvement et savamment l'historique de ce pays, de ses péripéties, de ses divers gouvernements, décrit les vingt-deux états et les six territoires qui composent la République mexicaine. Si nous nous en rapportons à ce voyageur les ressources du pays ne sont pas très considérables; en effet, dans les principaux ports et les villes de l'intérieur, on voit des négociants et des industriels qui, malgré leur longue résidence dans cette contrée, n'ont jamais pu réunir un pécule pouvant constituer un certain bien-être; et ce qui prouve que les ressources du Mexique sont peu de chose, c'est que les faillites y sont plus fréquentes que les fortunes.

« Le mémoire de M. Laurent Inselvini, intitulé: *Voyage à travers la Russie et la Mongolie*, donne des détails très attrayants sur diverses contrées de l'Asie, détails toujours nouveaux sur un pareil sujet, attendu que les explorations dans ce pays fournissent constamment à la science des notions complètement ignorées ou mal comprises.

Le *Mémoire sur le percement des Alpes*, extrait du *Journal du Génie civil*, offre beaucoup d'intérêt à cause de l'importance de ce colossal travail et de la manière dont il a été conduit depuis 1857 jusqu'au 26 décembre de l'année dernière.

« La troisième partie du volume est affectée à la correspondance et la quatrième est relative à l'ac-

tif et au passif de la caisse de la Société. Puis vient la nomenclature des dons qui lui sont parvenus et la liste des sociétaires. Le volume est terminé par le compte-rendu de la réunion solennelle des membres de la Société de Géographie dans le Salon des Arazzi, près le ministère de l'instruction publique, le 30 avril 1871.

« En rapporteur consciencieux, autant que nous croyons pouvoir l'être, nous n'hésitons pas à dire que ce *Bulletin* est un excellente publication et que nous souhaitons une longue existence et beaucoup de succès à la Société qui le fait paraître. »

M. Vidal demande que copie de ce rapport soit adressée à M. Negri, président de ladite Société de Géographie, afin de prouver à cette Compagnie que la Société de Statistique goûte particulièrement ses travaux et les suit avec intérêt.

M. le Président répond qu'il n'est point dans les usages de la Société de manifester ses sentiments en faveur d'une Société plutôt que d'une autre; que d'ailleurs par une délibération récente le Conseil d'administration s'est formellement prononcé à l'égard des copies de rapports qui peuvent être demandées par des personnes intéressées plus particulièrement à les posséder, et qu'enfin le compte-rendu demandé à M. Laugier prouve suffisamment combien la Société de Statistique s'intéresse aux travaux de la Société de Géographie Italienne.

Après cet incident, qui n'a pas de suite, M. Kothen est invité à lire le rapport qu'il a fait sur l'ouvrage de M. Gonzague de Rey, intitulé : *L'Hospitalité de N.-D.-d'Ardène.*

L'honorable rapporteur s'exprime ainsi :

« Messieurs,

« En me chargeant de vous faire un rapport sur un ouvrage intitulé : *Recherches sur l'hospitalité de*

Notre-Dame-d'Ardène et ses juspatrons, vous m'avez procuré le plaisir de relire ce charmant petit volume plein de faits intéressants, aussi recommandable par le côté littéraire que par l'extérieur, c'est-à-dire par le choix du papier et le soin de l'impression. L'auteur, qui a voulu garder l'anonyme, est le successeur par héritage des juspatrons de cette hospitalité. Il a eu la bonne chance de trouver là de nombreux matériaux, la plupart originaux, chartes, bulles, etc. Bien différent de tant d'autres propriétaires qui se seraient vite débarrassés de tout ce fatras, pour couvrir des pots de confiture ou de salaison, M. Gonzague de Rey a su en apprécier la valeur. Il a employé ses loisirs à mettre en ordre ces riches archives. Il en a formé des cartulaires ; puis il a coordonné toutes ces chartes, pour son utilité et sa propre satisfaction et il a écrit ainsi l'histoire de sa propriété. Enfin, à la prière de ses amis, il a consenti à leur faire part de ses richesses et a confié son manuscrit à M. Olive dont la réputation est assez connue, pour en tirer un petit nombre d'exemplaires. Nous allons vous en exposer un simple résumé.

I

Les Frères d'Ardène

« L'hospitalité d'Ardène était située dans l'ancien diocèse de Sisteron, et faisait partie de la commune de Saint-Michel, à égale distance de ce village et de Lincel. Les donateurs en avaient gardé le patronage et s'étaient réservé la nomination du titulaire ; par suite, Ardène demeura entre leurs mains comme une propriété.

« L'an 1209 et au mois de mai, noble Guillaume

« Chabaud, du lieu de Saint-Michel, donna à Dieu, à « la B. Marie et à Pierre Chauderie le lieu et le sol où « devait être construit l'hôpital d'Ardène. Cette fon- « dation nous est connue, non par l'acte même de « fondation, mais par un acte de reconnaissance « passé en 1259 et par un acte beaucoup plus récent, « puisqu'il porte la date de 1686. »

« Les titres n'indiquent pas au soulagement de quel genre d'infirmités fut appliqué cet hôpital. On n'a pu non plus savoir à quel ordre appartenaient ces frères « qui avaient pris l'engagement « de se dévouer au service des pauvres. »

« Non, remarque l'auteur, l'indépendance d'Ar- « dène, l'intervention des juspatrons dans la nomi- « nation du commandeur excluent l'idée d'un « ordre régulier de vrais religieux, dépendants « d'une des grandes maisons qui florissaient alors. « D'ailleurs, il y avait à l'hospitalité des femmes « en même temps que des hommes et plusieurs « de ces frères et de ces sœurs étaient mariés en- « semble. Les frères d'Ardène n'étaient donc pas « des moines.

« Ils ne formaient pas non plus un tiers-ordre, « puisque les tiers-ordres n'existaient pas encore « en 1209. C'était donc une congrégation ou « confrérie composée d'hommes et de femmes. »

« Du reste, on sait qu'à Marseille, la même chose se voyait parmi les frères du Saint-Esprit de l'hôpital au XIII[e] siècle et aux suivants. Les actes, à dater de 1259, ne donnent que peu de jour sur cet établissement. « Dans une telle pénurie, force nous « est d'abandonner l'histoire d'Ardène. Nous ne la « reprendrons que vers 1530, trois siècles après la « fondation de la commanderie. »

II

La Famille de Reillane

« Au XVIe siècle, quand après une longue interruption nous reprenons l'histoire d'Ardène, nous « retrouvons les choses dans un état bien différent de celui où nous les avions laissées.... Ce « n'est plus l'hospitalité de G. Chabaud, peuplée de « nombreux religieux : la maison des pauvres est « devenue une simple chapellenie entre les mains « d'un bénéficiaire. » Son titre même a changé ; c'est maintenant une *rectorie* et un prieuré rural.

« Les juspatrons eux-mêmes sont changés; les Chabaud ont disparu et le patronage de l'hôpital, ainsi que la propriété des terres voisines sont entre les mains de la famille de Reillane. Nous ignorons à quelle époque avaient pris possession les nouveaux maîtres ; mais nous pouvons supposer que ces biens appartenaient aux Reillane par suite d'une alliance avec les héritiers du fondateur.

« Ici, l'auteur recherche l'origine de cette famille depuis le Xe siècle. Nous ne le suivrons pas dans la généalogie de cette famille et nous nous occuperons seulement d'une branche cadette qui existait, au XIVe siècle, dans le village de Saint-Michel et dont l'auteur suit la descendance d'après les titres des notaires de la localité. Cette famille portait les mêmes armes que la petite ville de ce nom en Provence. Cette famille était bien déchue, au XVIIe siècle, de son ancien rang, puisque plusieurs de ses membres prirent l'état de menuisier.

« Michel, l'un de ses derniers descendants, épousa, le 5 juin 1622, Anne Dounaud, qui se constitue en dot « une mastre, une oule en fer, un pey- « rol, et autres meubles. Marguerite, l'une de ses

« filles, plus heureuse que ses sœurs, épousa Jean « Rome, du lieu d'Ardène, qui lui apporta une for- « tune honnête et un nom que leurs fils devaient « illustrer. Cette famille modeste dans son origine, « devait bientôt briller d'un éclat qui a rejailli sur « la vieille hospitalité. »

III

La Famille de Rome

« Cette famille, de condition moyenne, comptait dans la bourgeoisie de Mane, gros village entre Forcalquier et Saint-Michel. Allié à une famille d'ancienne noblesse, Jean Rome dut éprouver le désir de rehausser sa position en donnant à sa fortune une assiette territoriale. Nous le voyons acheter de sa belle-mère, une partie du Combaud d'Ardène et tenir simultanément à ferme, de la même, quelques terres environnantes. Son ambition fut satisfaite, et ses fils acquirent de son vivant une haute position.

« Parmi ses huit enfants, quelques-uns suivirent le parti des armes. Mais la gloire de cette maison vient tout entière de Gaspard et d'André, établis à Paris dans une brillante fortune et revêtus de charges honorables à la cour de Louis XIV. Ils avaient été anoblis et se faisaient appeler de Rome d'Ardène. Leur blason était d'argent à la barre d'azur chargée de trois fleurs de lis d'or, accostée de deux roses de gueules.

« André de Rome d'Ardène fut nommé, en 1652, aumonier et conseiller ordinaire du roi. Gaspard obtint la charge de barbier et valet de chambre de Sa Majesté. Il faisait en même temps partie des cent gentilshommes de la maison du roi.

« Quoique attaché à la cour, nous le voyons

venir passer à d'Ardène le temps qu'il pouvait dérober à son service. Il faisait aussi quelques acquisitions de terre aux alentours, ce qui prouve qu'il n'avait pas oublié son pays natal.

« A la mort de Gaspard et d'André de Rome, leur héritage passa à leur frère Pierre, qui avait épousé Magdeleine de Tende, dont il eut deux fils et deux filles.

« Honoré, l'aîné, avait fait des démarches pour obtenir l'érection du Combeau d'Ardène en arrière-fief, avec pouvoir de bâtir un château avec créneaux et machicoulis. Ayant échoué dans son projet, il dut se contenter d'élever un château « à « l'aspect tant soit peu seigneurial, » celui que l'on voit encore aujourd'hui. Il était capitaine de la maison du roi à Marseille, commissaire des galères et inspecteur des bois et forêts de Provence.

« Il eut de son mariage avec Antoinette Leroy, Esprit-Jean de Rome d'Ardène, connu par son recueil de fables et Jean-Paul, qui se fit oratorien et devint un botaniste distingué, connu aussi par plusieurs ouvrages estimés d'horticulture. Ce dernier, ayant recueilli la succession de son frère et devenu, en 1748, propriétaire d'Ardène et en même temps juspatron du prieuré, se fixa dans cette vallée. Il composa divers ouvrages de botanique et d'agriculture. Il vécut ainsi jusqu'à l'âge de 80 ans et mourut le 5 décembre 1769.

« Le père d'Ardène ne laissait aucun parent de son nom et en lui s'éteignait la descendance masculine de Jean Rome. Par son testament, il nomme pour lui succéder Jean-Paul-Abdon de Tende, son cousin-germain et filleul; car deux fois, sa famille s'était alliée à celle de Tende.

IV

La Famille de Tende

« Cette famille devrait, dit l'auteur, être considérée comme l'une des plus illustres de la Provence, si son origine n'était souillée deux fois par la tache de l'illégitimité. On sait en effet que le premier qui porta ce nom fut René de Savoie, fils naturel de Philippe II, duc de Savoie au XV[e] siècle. Nous ne suivrons pas M. de Rey dans l'énumération généalogique de ses membres, et nous arriverons à Henri de Tende, gouverneur du marquis de Mane, petit-fils de Melchior de Forbin, au milieu du XVII[e] siècle.

« Il avait eu d'Honorade Besson trois enfants. Magdeleine, l'aînée, épousa Pierre Rome d'Ardène, et François, l'un de ses frères s'allia à la même famille. Son arrière-petit-fils, Jean-Paul-Abdon, recueillit la succession du père d'Ardène, comme nous l'avons dit, et devint maître de l'antique domaine des Chabaud et des Reillane. A la mort du titulaire, il nomma au prieuré Marc-Antoine-Annibal, son frère, entré dans la congrégation de l'Oratoire.

« A la Révolution de 1789, le prieuré fut saisi et vendu aux enchères à Forcalquier. Jean-Paul-Abdon de Tende racheta cette propriété, terres et bâtiments, pour la somme de 9,000 francs.

« Par cette vente finissait l'existence du prieuré. Il devint une simple bastide, et de son ancienne destination religieuse, il ne conserva que son nom dans le souvenir des paysans du voisinage.

« Jean, prieur de Tende, emprisonné pendant la Révolution, puis rendu à la liberté, l'an III, comme agriculteur, mourut sans enfants, en 1813, laissant sa femme, Marie-Louise de Garidel, unique héritière.

« Son frère, Annibal, le père de l'Oratoire, se retira dans le château d'Ardène où il vécut jusqu'en 1837. Marie-Louise de Garidel, n'ayant pas d'enfants, testa en faveur de son neveu-germain Jean-Paul de Garidel, juge au tribunal civil de Marseille. Celui-ci posséda depuis l'ancien Combaud d'Ardène. Il réunit les terres du prieuré au décès de l'abbé de Tende qui en avait conservé la jouissance. En 1842, il légua ces deux domaines à son fils. Ils sont encore entre les mains de ses héritiers.

« Depuis, ajoute en terminant M. de Rey, Notre-
« Dame-d'Ardène a été vengée des injures de la Ré-
« volution; un autel se dresse de nouveau dans son
« sanctuaire et le culte est venu réconcilier l'église
« profanée. »

« Voilà un précis bien décoloré de ce charmant petit volume plein de faits historiques et élégamment écrit. On lira avec plaisir la généalogie très détaillée des familles qui se sont succédé dans ce prieuré et qui est suivie avec de grands détails d'après les titres originaux. Des notices assez étendues sur Dardène le fabuliste, sur son frère le botaniste et sur quelques autres personnages plus marquants, intéresseront vivement le lecteur.

« Sur l'élégante couverture se voit un écusson écartelé portant les armes des familles qui ont été en possession de ces terres : les Reillane, les Rome d'Ardène, de Tende et de Garidel. Je dis bien bas que j'aurais mieux aimé quatre écussons séparés; du reste, j'émets une opinion particulière qui n'est nullement une critique. Un autre écu qui termine le livre est celui de l'auteur qui a voulu garder l'anonyme. Nous devons le remercier d'avoir employé ses loisirs à écrire cette histoire d'autant plus intéressante qu'elle repose sur des documents historiques. »

Vient ensuite la lecture, par M. Adrien Sicard, d'un rapport sur une brochure adressée à la Société par M. François Marie, rue Terrusse, 46.

Voici le rapport de M. Sicard en entier :

« *Progrès moraux et matériels à effectuer dans la ville de Marseille*, tel est le titre d'un opuscule que M. François Marie vient de publier, et que la Société de Statistique nous a chargé de lire pour lui en faire un rapport.

« Nous venons aujourd'hui vous rendre compte de nos impressions et de nos études sur un sujet qui, condensé en vingt-trois pages par l'auteur, aurait demandé des volumes et des volumes pour être traité convenablement ; mais M. Marie a le soin de vous annoncer qu'il n'a voulu faire qu'un programme qu'il dédie au nouveau Conseil municipal.

« Il est incroyable qu'en plein dix-neuvième siè-
« cle, les habitants de Marseille vivent au milieu
« de la prostitution et des matières fécales. » Telle est l'entrée en matière de la brochure sus-dénommée. Partant de là, l'auteur développe cette idée en exprimant le désir qu'on mette un frein aux dérèglements de la jeunesse et au vagabondage des prostituées. Quel est celui d'entre vous qui ne partagera pas les idées de l'auteur ?

« Les membres de la Société de Statistique qui sont d'un certain âge doivent se rappeler que, sous l'administration de M. Reynard, maire de Marseille, les filles soumises étaient parquées dans certains quartiers ; que la ville était propre ; que les affiches portant que la mendicité est interdite dans le département des Bouches-du-Rhône n'étaient pas lettre morte ; qu'à cette époque, la police de Marseille était bien faite et que les charrettes devaient se conformer aux règlements de police, sous peine pour les charretiers d'être poursuivis et punis ; il en était de même des jets de matiè-

res fécales sur la voie publique et de tous autres devoirs incombant à l'administration municipale.

« Il est vrai que le maire de Marseille, à cette époque, avait trouvé un moyen bien simple de savoir par lui-même ce qui se passait; permettez-nous ces détails intimes en faveur de leur utilité.

« Entouré d'amis sur lesquels il pouvait compter, se levant lui-même de très bonne heure, dévoué à la chose publique, M. Reynard savait tout écouter et en faire son profit; à telles enseignes, qu'un jour il fit venir à l'Hôtel-de-Ville le chef de la police d'un quartier et lui tint ce langage :

« Ce matin, à telle heure, il s'est passé telle chose dans telle rue dépendante de votre quartier; vous devez en être informé et je suis étonné que vous ne m'en ayez pas rendu compte.» Le commissaire de police s'excuse et promet de revenir avec des renseignements; mais quel fut son étonnement de ne rien apprendre par ses agents. Heureusement que M. le Maire de Marseille en savait davantage par lui-même, car ce fut sur ses indications que le délit put être constaté. Avis aux maires des grandes villes.

« Revenons à l'opuscule de M. Marie, qui voudrait, avec juste raison, voir mettre un terme aux jeux de toutes sortes qui non-seulement s'étalent sur la voie publique, mais encore dans les cercles. On devrait se rappeler qu'il existe des lois et qu'il faudrait les faire exécuter, car c'est le premier devoir des magistrats. Faire des lois sans les appliquer, c'est tomber dans un abîme sans fin.

« Comme le dit, avec juste raison, l'auteur de la brochure que nous analysons : « La France est sous l'étreinte de trois divinités, *Plutus*, *Vénus* et *Bacchus*. » Espérons qu'il n'en sera plus ainsi à l'avenir, car c'est un trio qui ne peut faire de bons et véritables républicains; à preuve que, dans des

temps fort éloignés de nous, quand la ville de Marseille était un modèle de république, tout individu qui sacrifiait à ces divinités était éloigné des affaires publiques. Il est vrai de dire qu'à cette époque il ne s'agissait pas de quelques années de séjour, ou de quelques mois, comme on le fait aujourd'hui, pour avoir le droit de désigner ceux qui devaient être échevins de la ville, et ceux-ci même pouvaient être choisis seulement parmi les vieilles souches marseillaises. *Quantum mutatus ab illo tempore ?...*

« M. Marie désirerait que le gouvernement prît des mesures pour favoriser les unions légitimes et détruire le concubinage, le plus grand fléau de notre époque, qui est le point de départ de maints et maints malheurs qui accablent notre pauvre France.

« Passant à la famille et à ses devoirs, l'auteur de cet opuscule appelle l'attention des mères sur la nécessité d'allaiter leurs enfants ; nous ne saurions trop approuver les idées émises à ce sujet par M. Marie ; indépendammeut des inconvénients du lait, disons allaitement, pour les nourrices, surtout hors du domicile de la mère de famille, il est un point trop ignoré que nous devons divulguer et qui touche de très près à la morale publique ; nous allons vous le signaler.

« Lorsque, il y a plus de trente ans, nous stigmatisions, comme médecin, dans nos ouvrages, les turpitudes des nourrices mercenaires, nous ne nous doutions pas jusqu'à quel point elles pourraient être poussées. Nous savions bien tout ce qui pouvait en rejaillir pour les enfants : la propagation de maladies transmissibles par le lait ; mais nous n'aurions jamais cru qu'on pût trafiquer de son corps au point de vue de devenir nourrice. Nous pouvons affirmer aujourd'hui qu'il est maintes nour-

rices qui, terminant un allaitement, emploient tous les moyens pour se mettre en position d'en faire un second, ainsi de suite, et cela au détriment de la morale publique. Nous avons vu des ingénues qui s'étaient ainsi fait tromper huit fois. Il faut avouer que se tromper une fois est déjà beaucoup trop ; mais plusieurs ! ... nous semble un véritable crime.

M. Marie voudrait que l'instruction primaire fût gratuite et obligatoire; que la gymnastique fût introduite dans toutes les écoles et que l'on obligeât tous les enfants à devenir ambidextres; il s'élève, avec juste raison, contre les cafés desservis par des femmes, et l'usage du tabac. Il y aurait des volumes à écrire pour affirmer et soutenir l'opinion de l'auteur ; il est de fait que ces deux abus ont été encouragés sous toutes les formes et qu'on doit trouver un moyen pour les faire cesser, ce qui ne serait pas difficile.

« Nous passons sous silence les idées de l'auteur au point de vue de l'enlèvement des matières fécales et de leur application à des engrais indispensables pour l'agriculture, cette mère nourricière du pays, attendu que nous ne trouvons rien de nouveau dans cette partie de son travail.

« Nous approuvons de tout cœur l'idée émise au sujet des falsifications des substances alimentaires indispensables à la nourriture de l'homme et le désir de répression, signalée à juste titre ; beaucoup de surveillarce, d'activité et l'application des lois, voilà tout ce qu'il faudrait pour réprimer la licence.

« M. Marie termine son opuscule en parlant des eaux de la Durance et proposant des barrages pour empêcher notre canal de charrier une aussi grande quantité de boue.

« L'opuscule dont vous nous avez chargé de vous rendre compte sort de la plume d'un honnête

homme; il condense en peu de mots beaucoup de bonnes idées; aussi nous vous proposons d'adresser des remerciements à M. François Marie et de déposer honorablement son opuscule dans la bibliothèque de la Société de Statistique de Marseille. »

Cette lecture est écoutée non moins attentivement que celles de MM. Laugier et Kothen, et l'assemblée adopte les conclusions du rapporteur.

M. Saurel fait remarquer que M. François Marie ne se contente pas de demander que la Société examine sa brochure, mais qu'il lui demande surtout une souscription de 20 francs pour vingt exemplaires de cette publication.

L'assemblée, consultée par M. le Président, décide qu'il n'y a pas lieu de faire exception à ses traditions; que, dès lors, on ne souscrira pas à la brochure de M. François Marie; mais que le Secrétaire-général l'avisera qu'un rapport a été fait sur son opuscule et qu'il le remerciera de son envoi.

L'ordre du jour appelle la lecture, par le Secrétaire-général intérimaire, du *Relevé des actes de présence des membres actifs.* — Les conclusions de ce travail sont approuvées par l'assemblée.

La parole est donnée de nouveau à M. Saurel pour la lecture d'une boutade philosophique qu'il a intitulée : *L'Hôpital n'est pas fait pour les chiens* (1).

Ce mémoire de quelques pages, dans lequel M. Saurel n'a voulu effleurer que très légèrement la question des hôpitaux, si grave par elle-même et si pleine d'intérêt, captive vivement l'essemblée et les observations émises par divers membres prouvent que s'ils voulaient se donner la peine

(1) Voir ce mémoire dans le XXXIII[e] volume du *Répertoire*, page 163.

d'étudier l'institution des hôpitaux plus profondément que n'a prétendu le faire M. Saurel et de communiquer leurs observations par écrit, on verrait ressortir bien des critiques et signaler bien des vices qu'on laisse entièrement ignorer au public.

M. Flavard, notamment, fait ressortir les agissements d'un grand nombre d'individus et prouve que si les hôpitaux sont remplis d'infirmes ou de malheureux considérés comme tels, c'est que l'esprit de famille a presque entièrement disparu et que bien des gens n'essaient même plus de soigner leurs malades chez eux.

L'ordre du jour appelle la discussion relative aux heures de tenue des séances de la Société.

D'un commun accord, tous les membres présents, constatant que cette question doit être vidée une fois pour toutes, demandent le scrutin sur la motion émise par MM. Dugas et Segond-Cresp, et qui est ainsi conçue :

« Aucune proposition n'étant régulièrement faite et personne ne se présentant pour demander le changement d'heure, la Société déclare maintenir le *statu quo.* »

Le scrutin étant ouvert, l'assemblée décide à *l'unanimité* que, conformément à l'article 27 du règlement, les réunions ordinaires auront lieu le premier jeudi de chaque mois et que, suivant l'usage et les délibérations précédentes, les séances se tiendront à huit heures du soir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à *dix* heures.

Séance du 6 juillet 1871

PRÉSIDENCE DE M. MORTREUIL

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 8 juin est lu et adopté sans observations.

M. Saurel, vice-secrétaire, fait hommage à la Société d'une brochure intitulée : *Rapport sur le Tableau général du Commerce de la France avec ses Colonies et les puissances étrangères* (in-8°, 16 pages).

M. Sicard, membre actif, fait hommage à la Société et aux membres présents à la réunion d'une brochure intitulée : *Etudes pratiques sur la vitalité des jeunes éponges et leur croissance* (in-8° de 8 pages).

M. Mortreuil informe l'assemblée que, dans la prochaine séance, on déposera sur le bureau les tomes I et II de la cinquième série de la *Revue des Sociétés savantes des départements*. Le tome Ier intéressera particulièrement les membres de la Société, car ils y trouveront, page 523 à 525, le compte-rendu des volumes XXVIII, XXIX et XXX du *Répertoire* des travaux de la Société. Ce compte-rendu est, en somme, élogieux pour elle et particulièrement pour quelques-uns de ses membres.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Saurel, vice-secrétaire, d'un mémoire intitulé : *La Penne, la Penelle et le général Penellus* (1).

Avant de commencer cette lecture, M. Saurel fait passer sous les yeux de l'assemblée : 1° un plan détaillé du village de la Penne; 2° la vue de la

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

Penelle, copiée scrupuleusement sur les *Antiquités de Marseille* de Grosson ; 3° la copie non moins fidèle du croquis du même monument figurant dans l'Atlas de la *Statistique du département ;* 4° six photographies différentes représentant la Penelle sous ses diverses faces, lesdites photographies exécutées par lui-même pour l'intelligence de son mémoire.

La lecture de ce travail terminée, une intéressante discussion s'engage entre divers membres et M. Saurel sur ses conclusions qu'il formule ainsi : 1° La Penelle est une construction marseillaise ; 2° c'était une vigie ou, peut-être même, une tour des signaux ; 3° ce n'est donc pas une borne de délimitation, ainsi que le pensent quelques-uns ; encore moins un tombeau, comme le croient beaucoup de personnes.

L'assemblée est à peu près d'accord sur ces deux points que la *Penelle* n'est pas un tombeau et que sa construction est bien plus récente qu'on ne le croit généralement ; mais les avis se partagent complètement sur la question de *vigie* et de borne du territoire marseillais. M. Mortreuil se prononce en faveur de cette dernière supposition. MM. Segond-Cresp et Verdillon se rangent de l'avis de M. Saurel.

En l'état, la question demeure en litige et, à moins qu'un document inédit ne soit retrouvé, qui précise le but de la Penelle, les archéologues seront en droit de se prononcer dans un sens ou dans l'autre.

Cette discussion terminée, le Vice-Secrétaire, citant et prenant pour modèle les procès-verbaux de diverses Sociétés savantes qui publient, au fur et à mesure qu'ils sont rédigés, les procès-verbaux de leurs séances, demande s'il ne conviendrait pas que la Société de Statistique entrât dans une voie

semblable. « De cette façon, dit-il, tous les membres, même ceux qui ne peuvent que rarement se rendre à nos réunions, se trouveraient parfaitement au courant de ce qui s'y passe et seraient à même de suivre les projets, les études, les discussions et d'envoyer des rapports, des critiques ou des mémoires sur les sujets traités. »

L'assemblée, jugeant valables les raisons présentées par M. Saurel, l'autorise à examiner conjointement avec l'imprimeur de la Société de quelle somme en plus le budget pourrait être grevé, s'en rapportant à sa sagesse sur l'essai à tenter dans l'intérêt commun.

La séance est levée à dix heures.

Séance du 3 août 1871

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS

(En l'absence du Président et du Vice-Président).

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 6 juillet 1871 est adopté sans discussion.

Après une courte délibération, l'Assemblée autorise le Vice-Secrétaire à continuer, jusqu'à nouvel ordre, l'impression et la distribution des procès-verbaux des séances de la Société.

Correspondance manuscrite :

1. Lettre du Ministre de l'*Instruction publique*, accusant réception du XXXIIe volume du Répertoire.

2. Lettre du *Bibliothécaire de la ville*, accusant réception, au nom du Maire de Marseille, du XXXII[e] volume du Répertoire.

3. Lettre du secrétaire de la *Société historique et archéologique de Château-Thierry* (Aisne), annonçant la reprise des travaux de cette Société et un envoi prochain de son Bulletin de 1869, dont l'impression a été interrompue par l'occupation prussienne.

4. Lettre de l'archiviste de la *Société d'archéologie de Nantes* et de la Loire-Inférieure, exprimant à la Société de Statistique son désir de voir les relations entre les deux Compagnies se maintenir comme par le passé.

5. Lettre du secrétaire-général de la *Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales*, à Perpignan, annonçant l'envoi prochain de son dix-huitième Bulletin.

6. Lettre du bibliothécaire de la *Société Éduenne* à Autun, annonçant que cette Société a repris ses travaux et prépare un nouveau volume de ses Mémoires.

7. Lettre du secrétaire perpétuel de la *Société d'Emulation du département des Vosges*, à Epinal, donnant l'assurance à la Société de Statistique que ses envois seront reçus avec le plus grand plaisir, et que, en échange, il enverra les cahiers des Annales, dès qu'ils auront été imprimés.

8. Lettre du secrétaire-général de la *Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, à Melun, annonçant l'envoi prochain des derniers mémoires de cette Compagnie, dont l'impression a été entravée par l'occupation prussienne.

9. Lettre du vice-président de la *Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, annonçant l'envoi de deux bulletins de cette Compagnie, de l'année 1869, et exprimant le désir de voir les relations entre les deux Sociétés se maintenir et

même se développer. M. Alliez, signataire de cette lettre, fait l'offre de compléter les lacunes de la collection de la Société de Draguignan qui pourraient exister dans notre bibliothèque.

10. Lettre de M. Julliot, président de la *Société archéologique de Sens*, qui, en annonçant qu'il poursuit activement l'impression des tomes X et XI des bulletins de la Société à la tête de laquelle il est placé, et qu'il en enverra un exemplaire à notre Société dès qu'ils auront paru, réclame plusieurs volumes et fascicules de notre Répertoire, manquant à la collection de la Compagnie de Sens, offrant un échange analogue. Cette lettre renferme en outre des compliments adressés isolément à un des membres de la Société de Statistique.

11. Lettre de l'archiviste de la *Société d'agriculture, sciences et arts de Douai*, centrale du département du Nord, ayant le double but énoncé dans la lettre précédente.

12. Lettre du secrétaire perpétuel de la *Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt*, annonçant l'envoi prochain du tome V de cette Société, et dans laquelle il exprime le plaisir qu'il aura à recevoir les tomes XXXI et XXXII, attendu que la Société d'Apt possède la collection complète de notre Répertoire.

13. Accusé de réception de la *Société Algérienne de climatologie*, de la circulaire du 25 juin.

14. Lettre du secrétaire de la *Société académique de Brest*, annonçant l'envoi prochain des derniers bulletins de cette Société.

15. Lettre du président de la *Chambre de Commerce de Marseille*, remerciant la Société de l'envoi des XXXI[e] et XXXII[e] volumes et promettant la remise de tous les documents publiés par la Chambre.

16. Lettre du secrétaire-général de la *Société*

d'émulation de Montbéliard, accusant réception des tomes XXXI et XXXII, et annonçant l'envoi prochain des fascicules en retard de cette Société.

Désireuse d'être agréable à toutes les Sociétés savantes qui, dans les lettres dont l'analyse précède, ont demandé des volumes manquant à leur collection du *Répertoire*, l'assemblée charge le secrétaire de rechercher les tomes signalés et de les faire parvenir au plus tôt aux honorables correspondants de Sens, de Douai, etc.

M. Saurel dit à ce propos que, du 10 au 20 juillet, il a adressé, sous le couvert du ministre de l'instruction publique, et, conformément aux instructions, à toutes les Sociétés correspondantes, les volumes XXXI et XXXII, et qu'il a tout lieu de croire que l'envoi en sera fait régulièrement par le ministère.

M. Saurel dit encore qu'il se propose d'entretenir prochainement la Société d'une question soulevée par Mgr Barbier de Montault, membre correspondant, relativement aux *Arcades* dont ledit Saurel a donné la description dans son mémoire sur *Fossæ Marianæ*.

M. le Président prie M. Laugier de faire un rapport sur le recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses.

M. Saurel, membre actif, fait hommage à la Société et à chacun des membres présents à la réunion, d'un exemplaire du *Manuel de l'étranger dans la ville d'Aix*, dont il est l'auteur (in-32 de 32 pages).

Le même membre offre, de la part de l'auteur, qui veut garder l'anonyme, une brochure (in-8° de 32 pages) intitulée : *Notes sur le projet de réorganisation de l'armée nationale*, et demande, toujours au nom de l'auteur, qu'un rapport soit fait sur cet ouvrage.

Entrant dans les vues de l'auteur, la Société dé-

cide que cette brochure sera soumise à l'examen de M. Faliu, avec prière de faire le rapport demandé.

M. Segond-Cresp fait remarquer que depuis un an, il y aurait pour les annotateurs désireux de remplir leurs fonctions avec zèle, mille faits à signaler et à consigner dans les mémoires de la Société, et qu'il est fâcheux que ces collègues ne puissent pas s'acquitter de leur mandat.

Pour répondre à cette invitation déguisée d'un rappel au règlement, MM. Laugier et Verdillon font ressortir qu'ils ont fait déjà bien des rapports et ce dernier surtout démontre que la plus grande partie de son temps est prise par l'arrangement de la bibliothèque et les relevés météorologiques qu'il fait à l'Observatoire pour le compte de la Société.

M. Saurel rend hautement justice au zèle de M. Verdillon, et désire que la Société lui en témoigne sa satisfaction en le remerciant des soins qu'il met à faire un travail fort ingrat ; mais la question de l'Observatoire étant mise sur le tapis, il demande s'il ne conviendrait pas de réclamer à M. Stéphan une note sur la colonne cosmographique actuellement en construction sur la place Royale.

Partageant les idées de M. Saurel, l'assemblée invite le Secrétaire à écrire une lettre à M. Stéphan pour le prier de fournir le rapport demandé.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Dugas, du *Compte-rendu d'une ambulance.*

Sous ce titre modeste, l'honorable membre fait un rapport fort intéressant sur l'ambulance des Frères de la Doctrine Chrétienne du chemin de Saint-Charles. Il énumère et les cas de maladies et les guérisons obtenues et rend nominativement justice à toutes les personnes qui se sont dévouées au soin des victimes de la guerre (1).

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

M. Verdillon fait la lecture suivante ***sur l'installation de la Bibliothèque*** de la Société dans le local de la Chambre de Commerce.

« Messieurs,

« Vous nous avez fait l'honneur de nous adjoindre à notre savant Bibliothécaire pour mettre en ordre les livres que possède votre Société. Aidés des conseils de notre honorable Président, un des bibliophiles les plus distingués de notre ville, nous nous sommes efforcés, M. Van Kothen et nous, de remplir de notre mieux la tâche que vous nous aviez imposée.

« Permettez-nous d'abord de remercier nos collègues, MM. Roussin et Latil : le premier, pour les soins qu'il a donnés à vos livres pendant qu'il était bibliothécaire ; le second, pour avoir présidé à leur transport et à leur premier classement dans le nouveau local.

« Vous savez tous, Messieurs, que la Chambre de commerce de Marseille a mis à notre disposition, dans la salle de la bibliothèque, plusieurs vitrines et armoires pour recevoir les ouvrages qui vous appartiennent. Ces vitrines sont au nombre de six.

« Nous avons consacré l'une d'elles à tout ce qui regarde la Provence. Dans une partie des rayons, nous avons classé les livres relatifs à Marseille en particulier ; dans un autre, ce qui a rapport à notre département, et enfin, dans un rayon à part, ce qui a trait à la Provence, y compris le Comtat Venaissin, qui en faisait anciennement partie.

« Une seconde vitrine a été destinée à tous les ouvrages de sciences : sciences exactes, météorologie, archéologie, géographie, histoire, voyages, etc., et aux quelques livres de littérature que nous possédons.

« Nous avons réuni, dans les troisième et quatrième, tous les documents envoyés par le gouvernement, statistiques générales, douanes, enquêtes, statistique des justices civiles, commerciales et criminelles, ainsi que tous les ouvrages de statistique étrangers ou œuvres de particuliers.

« Enfin, dans les deux derniers, nous avons placé les nombreuses publications des Sociétés savantes avec lesquelles vous êtes en relation, affectant à chacune d'elles des rayons particuliers, suivant la science dont elles sont l'objet.

« Toutes les cartes sont prêtes ; il ne reste plus aujourd'hui qu'à distinguer chaque ouvrage par des lettres et des numéros, qui seront reproduits sur chaque carte, et, ce travail accompli, on pourra facilement s'occuper des catalogues, dont un par nom d'auteur, l'autre par ordre de matière.

« Un grand nombre d'ouvrages se trouvent incomplets; les publications surtout sont toutes dans ce cas. Grâce à l'activité et à l'intelligence de notre vice-secrétaire, M. Saurel, qui a repris avec les diverses Sociétés savantes les relations qui n'auraient jamais dû être interrompues, nous pensons qu'il sera possible de les compléter, sinon toutes, du moins les principales; plusieurs n'ont que quelques fascicules. Celles-ci, croyons-nous, peuvent être abandonnées, surtout celles dont les livraisons remontent à des époques éloignées.

« Il sera très facile, par le moyen de nos cartes, de se rendre compte des livraisons qui manquent, les livraisons que nous possédons se trouvant détaillées sur chaque carte.

« Plusieurs de nos collègues ont aussi des doubles des ouvrages que nous possédons ; il serait possible que nous puissions trouver chez eux quelques volumes pouvant nous aider à compléter nos collections. M. le Président a bien voulu nous faire

cette offre, que nous acceptons très volontiers. Notre collègue, M. Segond-Cresp, nous a déjà donné plusieurs publications ; il nous en a promis d'autres encore, que le temps ne nous a pas permis d'aller chercher à sa campagne, où elles sont déposées. La Société doit reconnaissance et remerciements à ces deux honorables membres, pour l'initiative qu'ils ont prise, et nous espérons que leur exemple sera suivi par ceux d'entre vous qui pourraient être dans le cas d'en faire autant ; mais, d'un autre côté, nous croyons qu'elle devrait, sinon jeter un blâme sur ceux qui gardent chez eux des volumes vous appartenant, du moins les prier instamment de nous les remettre; ils sont pour eux sans utilité, un embarras même, et nous privent d'un complément qui peut rendre un ouvrage important entièrement nul. D'ailleurs nos livres seront à la disposition de tous les membres de la Société ; ceux-ci n'ont donc aucun intérêt à les garder. Ce que nous disons pour les ouvrages dépareillés, nous pouvons le dire aussi pour certains volumes séparés que nous savons avoir été reçus et qui ne se trouvent pas dans la bibliothèque; aussi prenons-nous la liberté de prier tous nos collègues, et particulièrement messieurs les rapporteurs, de ne pas négliger la remise des ouvrages qu'ils ont mission d'examiner.

« La *Statistique des Bouches-du-Rhône*, par M. de Villeneuve, est incomplète; l'*Atlas* manque aussi; nous pensons qu'on pourrait obtenir de la bienveillance de M. le Préfet un des nombreux exemplaires amoncelés dans les archives.

« Vous possédez un grand nombre d'exemplaires doubles; on pourrait en échanger quelques-uns et vendre les autres, si on ne peut les utiliser par ce moyen.

« Nous ne vous parlerons pas, Messieurs, du

mérite des ouvrages et des revues que contient votre bibliothèque ; si nous parvenons à les compléter, ce sera certainement une des bibliothèques les plus curieuses et des plus intéressantes que puisse posséder une Société savante. Vous en jugerez vous-mêmes plus tard, par le catalogue qui sera à votre disposition, en attendant qu'on puisse le faire imprimer ; mais, nous le répétons, il ne faut pas que, tandis que les uns, comme ceux de nos collègues dont nous venons de parler, contribuent, par leurs dons ou par leur travail, à augmenter et à compléter nos collections, les autres, par une incurie ou une insouciance que nous pourrions appeler coupable, oubliant le précepte divin : « Le bien d'autrui ne retiendras en le sachant, » paralysent les efforts de ceux qui se dévouent au maintien et à la prospérité de notre Société. Nous aimons à espérer que notre voix sera écoutée et que, dans quelques mois, nous pourrons montrer aux savants étrangers une bibliothèque digne de la ville dont nous représentons la partie intellectuelle. »

L'assemblée partage les vœux de M. Verdillon et lui vote des remerciements.

La parole est donnée à M. Alfred Saurel pour la lecture d'un travail intitulé : *La plage du Prado et la plage de Trouville*, parallèle en prose entremêlé de vers (1).

Malgré l'heure avancée, l'assemblée prête une oreille attentive à cette lecture dont l'analyse ne pourrait être faite sans quelque développement.

Le rapprochement entre deux côtes si éloignées, la description détaillée des deux plages, des agréments qu'on y trouve et des plaisirs qu'on peut y prendre intéressent les auditeurs. Le portrait des

(1) Ce mémoire a été publié par son auteur en 1871.

Normandes, coiffées du bonnet de coton et fumant la pipe, est surtout favorablement accueilli.

M. Saurel démontre combien il est fâcheux qu'on ait détruit et rendu presque impraticable aux baigneurs la plage du Prado et que pour faire la route de Montredon on ait sacrifié le seul point du golfe marseillais où tout le monde pouvait, sans dommage et non sans agrément, prendre des bains de mer.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Séance du 7 septembre 1871

PRÉSIDENCE DE M. DUGAS
(En l'absence du Président et du Vice-Président).

M. VIDAL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 3 août est adopté sans discussion.

Correspondance manuscrite :

1. Lettre du président de la Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges, accusant réception des tomes XXXI et XXXII du Répertoire.

2. Lettre de M. Boursier, lauréat de la Société, demandant un duplicata du diplôme qui lui a été délivré.

3. Trois lettres du consul suisse à Marseille, accusant réception des volumes XXXI et XXXII du Répertoire et transmettant des lettres du président de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, et du président de la Société vaudoise des sciences naturelles à Lausanne, accusant tous deux réception du volume XXXII du Répertoire.

4. Lettre du ministère de l'instruction publique accusant réception de 98 séries des volumes XXXI et XXXII du Répertoire, pour être transmis à diverses Sociétés savantes des départements.

5. Lettre du consul général d'Autriche-Hongrie à Paris, accompagnant l'envoi du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Brünn* en Autriche.

6. Lettre de M. Gilles, de Marseille, demandant communication du rapport de M. Blancard sur la *Campagne de Marius dans la Gaule* et l'insertion de sa réponse dans le même volume où sera imprimé ce rapport.

La Société prononce le renvoi de cette demande au Conseil d'administration.

7. Lettre de M. Auguste Meulemans, vice-consul de la république de l'Equateur à Bruxelles, président et membre d'honneur de plusieurs Sociétés savantes belges et étrangères, adressant, à titre d'hommage, ses dernières publications sur la *Tunisie et la Roumanie*, et demandant le titre de membre correspondant de la Société de Statistique de Marseille, à Bruxelles.

Conformément au règlement, M. le Secrétaire général devra présenter à la Société un rapport sur les œuvres de M. Auguste Meulemans.

8. Lettre de M. le Maire de Marseille, accompagnant l'envoi d'un volume venant des États-Unis d'Amérique.

9. Lettre de M. Œuf, bibliothécaire de la Société d'Horticulture de Marseille, demandant le remplacement des volumes XX et XXXI du Répertoire qui ont été égarés ainsi que le 1er fascicule du XXVIIIe volume.

Renvoi au Conseil d'administration.

10. Circulaire de M. le secrétaire-archiviste de l'Académie de Stanislas à Nancy, envoyant le bon

pour retirer le dernier volume des mémoires de cette Société.

11. Lettre de la Société des sciences naturelles de Cherbourg, accompagnant l'envoi du tome XV de ses mémoires.

La parole est accordée à M. Segond-Cresp pour la lecture d'une notice intitulée : *Une thèse à Marseille au XVIII[e] siècle* (1).

Ce travail, dans lequel chaque mot révèle le soin minutieux qu'a apporté son auteur à relater les détails les plus exacts relatifs à une séance académique, est une page fort intéressante de notre histoire locale. M. Segond-Cresp nous fait connaître l'existence d'un exemplaire très bien conservé de cette thèse à la bibliothèque communale de Marseille, et il dit : « *Ceux qui consacrent leur loisir à suivre et constater le développement intellectuel de notre vieille Provence, pourront trouver dans ce travail comme un résumé officiel de l'enseignement scientifique supérieur de notre ville, il y a un siècle.* »

M. Levenq a la parole pour lire un travail sur *Les origines de l'Abbaye de Saint-Victor*.

Cette lecture constitue le premier chapitre d'un ouvrage que cet honorable membre actif se propose de publier prochainement sous ce titre : *L'Abbaye de Saint-Victor-lès-Marseille, son histoire politique, religieuse et architectonique.*

M. le Président remercie MM. Segond-Cresp et Paul Levenq de leurs communications et propose le renvoi de ces travaux à la Commission de coordination.

Cette proposition est unanimement acceptée.

M. Sicard rappelle que ces deux lectures ayant trait à deux questions concernant Marseille, leurs auteurs ont droit chacun à un jeton d'argent.

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

M. Segond-Cresp lit une courte note relative à des rectifications à faire au XXXIIe volume du Répertoire, page 224.

M. le Vice-secrétaire est chargé de rédiger un *erratum* conformément aux indications fournies par l'honorable M. Segond-Cresp.

M. A. Saurel propose à la Société de fournir un apport quelconque à la souscription pour les inondés suisses, comme témoignage de la sympathie que nous inspire cette courageuse et loyale nation.

La Société prend en considération la proposition de M. A. Saurel et prononce le renvoi de cette question au Conseil d'administration.

La séance est levée à 10 heures et demie.

Séance du 5 octobre 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

M. Adrien Sicard s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la séance.

M. Segond-Cresp demande la parole au sujet du procès-verbal de la dernière séance.

Ce procès-verbal, au dire de l'honorable membre, ne rend pas la physionomie de la séance; il n'y retrouve pas la narration exacte de tout ce qui s'y est passé. C'est ce qui le détermine à demander que dorénavant les procès-verbaux ne soient imprimés qu'après leur lecture et leur adoption définitive. Si des corrections doivent y être faites, il faut qu'elles soient indiquées et opérées séance tenante. Les procès-verbaux ainsi entendus et modi-

fiés, s'il y a lieu, seront l'expressoin exacte de ce qui se sera fait. La mesure proposée, en principe, par M. Saurel, de l'impression et de la distribution de ces procès-verbaux sera d'autant meilleure qu'elle ne donnera lieu à aucune plainte tardive.

Cet incident terminé, M. Segond-Cresp demande que le procès-verbal constate la satisfaction que la Société a éprouvée du trop court intérim du secrétariat-général de M. Saurel. Le premier, depuis le décès de notre regretté P.-M. Roux, il a toujours rempli sérieusement et réglementairement les importantes fonctions d'où dépendent la prospérité et même l'existence de la Société de Statistique.

M. Saurel remercie M. Segond-Cresp de ses bonnes intentions, mais il ajoute que n'ayant rempli que son devoir, il n'a droit à aucun remerciement.

M. le Président fait remarquer, à son tour, que des éloges donnés à l'intérimaire ressemblent fort à un blâme à l'adresse des Secrétaires-généraux titulaires.

M. Segond-Cresp proteste contre des suppositions gratuites; il demande seulement que l'Assemblée émette un vote sur sa proposition.

La proposition de M. Segond-Cresp est acceptée.

M. Saurel remercie ses collègues et leur exprime son désir d'être, autant qu'il le pourra, utile à la Société.

Correspondance manuscrite :

1. Lettre de la *Société géologique de France*, confirmant l'échange des publications des deux Sociétés.

2. Lettre de M. A. Meulemans, candidat au titre de membre correspondant, envoyant des renseignements demandés.

3. Lettre de Mgr Xavier Barbier de Montault, membre correspondant, accusant réception du diplôme qui lui a été adressé et envoyant deux inscriptions:

La parole est donnée à M. Saurel pour la lecture de son rapport sur les œuvres de M. Aug. Meulemans, vice-consul de la République de l'Équateur à Bruxelles.

« Messieurs,

« Un des devoirs les plus agréables que le Secrétaire général, et, à défaut de ce dernier, le Vice-Secrétaire est quelquefois chargé de remplir, est celui d'entretenir la Société des candidats au titre de membre correspondant.

« Complètement inconnus, la plupart du temps, au rapporteur, ces candidats doivent se recommander par leurs œuvres et, à moins qu'ils n'aient le soin de fournir sur leur situation de fortune, leur âge, leur position sociale, des renseignements précis, c'est sur ces œuvres seulement que doit se baser le jugement porté sur eux.

« J'ai à vous entretenir aujourd'hui, Messieurs, de M. Auguste Meulemans, vice-consul de la république de l'Equateur, à Bruxelles, et à examiner la valeur des titres qu'il fait valoir pour obtenir son admission parmi nous comme membre correspondant.

« Son âge, sa fortune, sa position de famille, toutes choses qu'on est très curieux de connaître, quand il s'agit de nouer des relations particulières, tout cela m'est parfaitement inconnu ; mais, pour nous, cela n'est pas nécessaire : M. Auguste Meulemans a fourni une liste de ses titres, de ses ouvrages et de ses décorations, et tout cela est à son avantage.

« Passons à l'examen des ouvrages qu'il nous a fait parvenir.

« *La Roumanie et le prince Charles de Hohenzollern*, précis historique et appréciation commerciale (brochure in-8° de 80 pages).

« Cet ouvrage n'est point une œuvre de fantaisie; c'est au contraire une étude raisonnée, au point de vue de l'histoire et de la géographie, des provinces danubiennes, la Moldavie et la Valachie, généralement si peu connues des Français, et dont ils sauraient à peine le nom, sans la guerre que, de 1853 à 1856, la Russie eut à soutenir contre la France, l'Angleterre, la Sardaigne et la Turquie.

« Au point de vue du commerce, de l'agriculture et de l'industrie, les renseignements fournis par l'auteur sont précieux, et, en voyant combien ces provinces seraient florissantes si leurs habitants étaient livrés à eux-mêmes, on ne peut s'empêcher de maudire ces rois et ces empereurs qui, pour ceindre leur front d'une couronne de laurier, font égorger les uns par les autres des peuples qui ne demandent qu'à vivre en paix, et ravager un sol qui n'attend qu'un peu de culture pour produire d'admirables récoltes.

« Car dans ces provinces, dit M. Meulemans, le froment et le maïs y rendent vingt-cinq fois la semence ; l'orge et le seigle, jusqu'à trente fois ; pour le millet, la production se multiplie à raison de deux et trois cents pour un grain confié à ce sol inépuisable.

« Aussi, en homme pratique, M. Meulemans engage-t-il ses compatriotes à avoir avec la Roumanie des relations commerciales suivies, certain d'avance qu'ils en retireront d'inappréciables avantages.

« C'est encore le conseil qu'il donne aux Belges, relativement à la Tunisie, dans une autre brochure in-8° de 32 pages, intitulée : *Etudes sur la Tunisie, au point de vue du commerce belge.*

« A peu de choses près, on retrouve dans cet ouvrage le plan, les idées et les recherches que j'ai signalées dans l'étude sur la Roumanie. L'histoire de la conquête de Tunis par les Phéniciens, les

Romains, les Turcs, paraît consciencieusement rédigée, et le récit des expéditions de saint Louis et de Charles-Quint est véritablement attachant. Mais je ne crois pas que les Belges aient jusqu'à présent écouté beaucoup M. Meulemans, ce qui me porte à penser qu'en Belgique, aussi bien qu'en France, il est plus facile de signaler le bien à faire que de le voir accomplir.

« J'ai encore lu, de M. Meulemans : *L'Empire du Maroc et ses relations commerciales avec la Belgique* (brochure in-8° de 15 pages). *La République de l'Équateur* (brochure in-8° de 22 pages) *et l'Égypte et ses relations commereiales avec la Belgique* (brochure in-8° de 12 pages). Ces opuscules sont non moins sagement écrits que les œuvres dont je viens de parler; car l'auteur, fidèle à son plan général, y développe ses idées au sujet de la prospérité dans laquelle il voudrait voir entrer son pays, sans prétendre toutefois en exclure les autres nations.

« Quittant son thème favori, M. Meulemans a publié aussi une *Etude sur les faillites et les banqueroutes* (brochure in-8° de 8 pages), ce qui prouve bien que si le candidat parle si volontiers du commerce et des moyens de le faire fleurir, c'est qu'il n'est nullement étranger aux lois qui le régissent.

« L'analyse bien écourtée des divers ouvrages que j'ai pu avoir sous la main est suffisante, Messieurs, pour vous prouver que M. Meulemans est un écrivain fécond et sensé, et c'est avec plaisir que je demande son admission parmi nous. Mais, si j'estime hautement le postulant comme économiste, j'éprouve pour lui une vive sympathie quand je relis sa dernière brochure, intitulée : *Les Ambulances en Belgique, et notamment à Bruxelles* (in-8° de 22 pages). Je vois l'homme de bien qui gémit sur le sort que les guerres font aux peuples, et je lui tends la main quand je lui vois écrire ceci :

« En décrivant simplement, fidèlement ce que j'ai vu ; en retraçant mes émotions auprès du lit de ces nombreux blessés, victimes de la guerre ; en voyant réunis dans une même ambulance les ennemis environnés des mêmes soins par les médecins, les chirurgiens et les infirmiers belges, portant la croix dans le cœur comme à leur brassart, en symbole de charité et de dévouement, peut-être parviendrai-je à faire partager mon horreur pour ces meurtres en masse que l'humanité et la civilisation doivent enfin remplacer par les avantages et les douceurs de la paix. »

« Je crois, Messieurs, que la Société de Statistique devrait prendre à tâche de rechercher, pour les attirer dans son sein, des hommes qui raisonnent ainsi : elle ne pourra donc qu'accueillir ceux qui se présentent d'eux-mêmes.

« Je conclus donc à l'admission de M. Meulemans, de Bruxelles. »

Après cette lecture, le scrutin est ouvert. M. Aug. Meulemans est nommé à l'unanimité membre correspondant.

Vu l'absence motivée de M. Adrien Sicard, la lecture que devait faire ce membre sur l'*Introduction à Marseille du poisson chinois macropode* est renvoyée à la prochaine séance.

M. Stephan demande la parole pour donner verbalement la réponse aux renseignements qui lui ont été demandés sur la colonne astronomique élevée récemment sur la place Royale à Marseille. Il explique brièvement que l'auteur de cette colonne, M. Amat, a réuni sur le même appareil les différents types de cadrans solaires ; mais qu'au point de vue scientifique, il n'y a rien de nouveau ni d'extraordinaire à signaler ; que, dès lors, il n'a rien de spécial à écrire sur cet objet. Mais il rend justice aux bonnes intentions de l'auteur qui a voulu vul-

gariser dans sa ville natale des moyens de compter le temps qui, depuis des siècles, appartiennent au domaine de la science.

L'ordre du jour appelle la lecture, par M. Saurel, d'un court mémoire qu'il intitule : *De l'ivrognerie à Marseille et de quelques moyens de la combattre* et dans lequel il cherche à démontrer que l'influence du régime déchu n'a été nullement étrangère au développement de cette malheureuse passion dans la classe ouvrière (1).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Séance du 9 novembre 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès verbal de la séance du 5 octobre 1871 est lu et adopté sans discussion.

M. Léon Vidal, secrétaire-général, s'excuse par lettre de ne pouvoir assister à la réunion.

Correspondance manuscrite :

1. Lettre du Secrétaire perpétuel des Antiquaires de Picardie, adressant deux bons pour retirer des publications de cette Société et réclamant les volumes de notre Répertoire manquant à la collection qu'elle possède.

(1) Voir ce mémoire dans l'*Almanach-Guide de Marseille et des départements des Bouches-du-Rhône*, année 1872, page 81.

2. Lettre de remerciement de M. Aug. Meulemans, membre correspondant, nouvellement élu. Ce collègue annonce en même temps l'envoi d'un travail inédit sur les relations commerciales d'Anvers avec Marseille au XVIe siècle.

M. le Vice-Secrétaire lit un passage d'une lettre de M. Barbier de Montault, membre correspondant, par laquelle il annonce l'envoi de plusieurs mémoires inédits traitant de diverses questions marseillaises ou provençales. Cette lettre renferme, en outre, un court mémoire intitulé : *Inscriptions commémoratives pour la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul à Marseille.*

3. Accusé de réception du Président de la Société académique de Brest, du XXXIIe volume du Répertoire.

M. Alfred Saurel, vice-secrétaire, fait hommage à la Société des brochures suivantes dont il est l'auteur :

1. *L'Hôpital n'est pas fait pour les chiens*, in-8° de 8 pages.

2. *Les Bains de mer.— La plage du Prado et la plage de Trouville*, in-8e de 24 pages.

3. *L'Almanach des Provençales* pour l'année 1872, in-16 de 64 pages.

4. *L'Almanach-Guide de Marseille et du département des Bouches-du-Rhône* pour l'année 1872, in-16 de 164 pages.

L'assemblée, en réponse à la demande faite par le Secrétaire de la Société des Antiquaires de Picardie, décide qu'envoi lui sera fait de tous les volumes de la collection dont elle peut disposer. Le Vice-Secrétaire est spécialement chargé de cette affaire.

La parole est donnée à M. Faliu pour la lecture du rapport suivant sur une brochure intitulée:

Notes sur le projet de réorganisation de l'armée nationale du général Faidherbe.

« MESSIEURS,

« Les hommes du métier reconnaissent que notre armée, telle qu'elle existe aujourd'hui, ne répond plus aux besoins du pays; que sa réorganisation complète est devenue d'une impérieuse nécessité; qu'il faut se mettre à l'œuvre sans retard et ne pas craindre d'innover, si l'on veut arriver à un bon résultat.

« De tous les projets de réorganisation qui ont été publiés, celui de l'auteur aurait nos préférences ; mais je doute que les hommes appelés à décider sur cette question soient de notre avis ; car en France, on se complaît à suivre les vieilles ornières, et l'on a une certaine répulsion pour toute innovation radicale.

« L'auteur commence son travail par les observations suivantes :

« *Mauvais serviteurs de tout grade. — Paresse et libertinage; par suite, ignorance et mollesse.*

« Voilà le mal, il n'est que trop réel; cherchons
« ses causes et leur remède.

« CAUSES. — Avancement au choix et à l'ancien-
« neté ; vie de garnison.

« REMÈDES. — Avancement au concours, vie des
« camps et travail assidu.

« C'est ainsi que les officiers de toute arme et de
« tout grade deviendront plus studieux et pren-
« dront des habitudes plus viriles. »

« Tout en reconnaissant la justesse de ces observations qui se rapportent plus particulièrement à l'officier, nous sommes persuadé que le remplacement a contribué pour une large part à la démoralisation de notre armée. Le service obligatoire pour tous détruirait cette plaie, mettrait en

contact toutes les classes de la société et de ce mélange, il en surgirait une armée vraiment nationale.

« *Gardes urbaines. — Corps de police. — Armée nationale.*

« L'auteur est d'avis qu'il serait utile d'adjoindre à la police locale, un corps qui porterait le nom de « garde municipale. »

« La garde municipale, aussi bien que la garde nationale, ne nous inspire aucune confiance.

« La police, assistée de la gendarmerie, devrait suffire en temps ordinaire, pour le maintien de l'ordre.

« En cas de troubles, l'armée pourrait être requise ; sa mission, ainsi que le dit fort bien l'auteur, n'est pas seulement de défendre le territoire contre l'étranger, mais aussi de donner son appui à l'autorité nationale contre toute rébellion intérieure.

« Nous voudrions, pour notre compte, que la gendarmerie fût considérablement augmentée; qu'elle fût autant que possible recrutée parmi les sous-officiers de l'armée, et afin d'atténuer les dépenses de son entretien, qu'elle fût chargée, du moins en partie, dans chaque canton, de l'instruction de l'armée de réserve.

« *Camps et Casernes.*

« Nous pensons, avec l'auteur, que les soldats ne doivent point séjourner dans les villes, où ils se corrompent nécessairement.

« Il faut, dit le général Faidherbe, que tout « citoyen ayant fait deux ans de service, sache lire « et écrire. » Nous ajouterons avec l'auteur : « Et « que nul ne puisse être libéré du service actif, « avant d'avoir acquis ce degré d'instruction. »

« *Camp d'instruction et de défense.*

« L'auteur est, croyons-nous, dans le vrai, en demandant que les camps d'instructions soient en même temps des forteresses couvrant nos grandes villes et les centres les plus importants. Leur situation est une question de stratégie que les hommes compétents devraient étudier sérieusement. Les travaux de fortification pourraient en partie être exécutés par l'armée. De cette façon, on procèderait économiquement, en même temps qu'on combattrait l'oisiveté, une des principales causes de la démoralisation du soldat.

« *Les Colonies maintiendront l'ordre par des corps spéciaux soldés par elles.*

« Les Colonies, selon nous, devraient être assimilées à la métropole ; elles supporteraient les mêmes charges et auraient droit à la même protection.

« *Recrutement de l'armée nationale.*

« Ainsi que nous l'avons déjà dit, le service devrait être obligatoire pour tous ; sa durée serait de deux ans, avec faculté de devancer l'appel. Des congés pourraient être accordés après un an de service aux jeunes gens qui auraient acquis le grade de sergent ou au moins de caporal. De cette façon, des jeunes gens qui à 18 ans entreraient au service, pourraient à 19 être libérés et reprendre les travaux de la vie civile.

« En ce qui concerne le clergé, nous pensons avec l'auteur, que ceux qui se destinent au service de l'Eglise gagneraient à passer un an ou deux dans les rangs de l'armée nationale; ce serait une épreuve de leur vocation ; ils acquerraient la connaissance du monde que la plupart d'entre eux

ignorent. Une fois dans la réserve, ces jeunes prêtres pourraient-ils être rappelés en cas de guerre ? Question délicate et difficile à résoudre ; car si, d'un côté, l'ecclésiastique exerce des fonctions en dehors du service de l'Etat qui ne doivent par conséquent créer aucun privilége, il est certain, d'un autre côté, que le ministère de prêtre est incompatible avec le métier de la guerre. Laissons à de plus compétents que nous le soin de trancher cette brûlante question.

« *On n'est électeur qu'à 22 ans, après avoir satisfait à la loi militaire.*

« Le général Faidherbe voudrait qu'on ne fût électeur qu'à 22 ans. Sans nous appesantir sur cette question qui est étrangère au projet de réorganisation qui nous occupe, nous croyons qu'on obtiendrait ce but en supprimant le vote dans l'armée. La principale des conditions d'une bonne armée est la discipline ; or, en faisant voter le soldat on lui fait accomplir un acte de soumission ou d'insubordination, également nuisible aux intérêts de la nation.

« Le général propose aussi qu'il soit facultatif de passer au bout d'un an dans la réserve, moyennant une prime de 5000 francs.

« Nous croyons avec l'auteur, que cette disposition, malgré l'obération de nos finances, doit être écartée. Le privilége de l'argent ramènerait l'oisiveté dans les rangs de notre armée. L'instruction seule doit donner droit au passage anticipé dans la réserve.

« *Deux ans pour être officier.*

« M. Faidherbe pose en principe qu'on ne pourra être nommé officier qu'après deux ans de service ; l'auteur voudrait au contraire qu'on pût

le devenir au bout d'un an et même plus tôt si l'on en a les capacités.

« On ne saurait trop exiger d'un militaire qui devra être promu au grade d'officier. Nous croyons donc que deux ans sont indispensables pour ac quérir les connaissances générales que doivent posséder nos futurs officiers.

« *Service obligatoire. — Durée du service.*

« Le service obligatoire pour tout le monde, nous le répétons; sa durée serait de deux ans; on entrerait ensuite dans la réserve qui serait divisée en trois catégories : la première comprendrait tous les jeunes gens jusqu'à 30 ans; la deuxième celle de 30 à 35, et enfin la troisième ceux âgés de 35 à 40 ans.

« Le général voudrait qu'en cas de guerre, les célibataires des deuxième et troisième réserves partissent les premiers. Le mariage étant autorisé après denx ans de service, il ne doit créer aucun cas d'exemption. Qu'il soit stipulé que l'Etat subviendra aux besoins des familles, dont le chef sera appelé sous les drapeaux, rien de plus juste ; mais nous pensons avec l'auteur que ceux qui seraient sous le coup de la loi, devraient être soumis à la discipline militaire, sauf à l'autorité de ne demander à chacun que les services qu'il pourrait rendre.

« *Avancement : la moitié des grades aux élèves de l'école militaire, l'autre moitié aux sous-officiers.*

« L'auteur pose en principe que les jeunes gens admis à l'école militaire en sortent avec un brevet d'incapacité; le travail forcé auquel ils sont soumis, fatigue leur intelligence et les dégoûte; leur instruction est trop rapide et dès lors peu solide, ce qui leur donne plus de présomption que

de connaissances réelles. Il ajoute : « On n'est vrai-
« ment instruit qu'en travaillant toujours et l'on
« n'est solidement et utilement instruit qu'en
« appliquant ses connaissances au fur et à mesure
« qu'on les acquiert. Elles n'arrivent à leur valeur
« que par le double mode d'application pratique
« et théorique, travaux et manœuvres militaires
« d'une part et enseignement de l'autre.

« Le régiment devenu une école, et la seule école
« militaire (sauf les écoles spéciales d'application
« pour lesquelles on ne serait admis à concourir
« qu'après avoir acquis le grade d'officier) peut
« seul en fournir les moyens.

« L'avancement au concours et le professorat
« dans le régiment résolvent le problème sous
« toutes ses formes.

« Les officiers seront ainsi préservés de l'oisiveté
« intellectuelle qui les abrutit et les déprave, et ils
« acquerront sans précipitation et sans fatigue
« une instruction solide, théorique et pratique à la
« fois, se développant au lieu de s'arrêter et de se
« perdre avec l'âge.

« Ce système assure au mérite un avancement
« rapide; à l'armée, des officiers capables, actifs,
« sûrs d'eux-mêmes et de leurs subordonnés dont
« l'estime et la confiance seront basées sur les
« épreuves qu'ils leur auront vus subir et l'ensei-
« gnement qu'ils en auront reçu; enfin, il assure au
« pays des serviteurs consciencieux, préparés à sa
« défense, par l'étude assidue de tout ce qui s'y
« rapporte, et plus tard, quand jeunes encore ils
« rentreront dans la vie civile, des citoyens hon-
« nêtes, instruits et laborieux, capables de remplir
« toutes les fonctions de l'Etat et de siéger dans
« tous ses conseils. »

« Il est fort possible que le système proposé par
l'auteur soit appliqué dans un temps plus ou moins

éloigné ; mais avant de supprimer l'école de Saint-Cyr, il faut avoir réorganisé sur des bases solides les écoles régimentaires qui, jusqu'à présent, n'ont donné que des résultats négatifs.

« *Etats-majors-généraux de brigade, de division, de corps d'armée.*

« L'auteur propose la suppression complète des officiers-généraux en temps de paix ; cette mesure radicale donnerait satisfaction à l'opinion publique, antipathique aux grades élevés qui, ainsi que nos désastres l'ont prouvé, ne répondent pas toujours aux grandes capacités. Cette mesure répondrait de plus aux grandes nécessités de notre situation financière.

« Il voudrait que tous nos colonels de l'armée fussent appelés à tour de rôle aux fonctions du généralat, et que les grades de général de brigade, de division, et la dignité de maréchal qu'il maintient, ne fussent accordés qu'en temps de guerre, comme récompense des services éminents rendus à la patrie.

« Nous accepterions, pour notre compte, cette réforme, si nous ne craignions que la discipline souffrît d'un commandement donné à un militaire dont le grade ne serait pas supérieur à ceux qui doivent obéir. Nous voudrions qu'en temps de paix, il n'y eût que des généraux de brigade, dont le nombre serait limité pour exercer les grands commandements ; que les colonels eussent des commandants en sous-ordre et fussent exercés aux grandes manœuvres. Le grade de général de division ne pourrait être acquis que sur le champ de bataille.

« La dignité de maréchal, dans un état démocratique, n'a pas, selon nous, sa raison d'être.

« Il demeure bien entendu que les généraux de

division et les maréchaux qui existent seraient conservés jusqu'à leur mort ou leur passage dans le cadre de réserve.

« *Corps d'Etat-Major.*

« D'après l'auteur, ce corps devrait être supprimé. Les fonctions d'officier d'état-major seraient remplies par des officiers entrés par voie de concours à l'école d'état-major et sortis de cette école avec un brevet de capacité. Il voudrait aussi que l'école Polytechnique ne fournît plus d'officiers à notre armée. Elle présente à ses yeux les mêmes inconvénients que Saint-Cyr. Cette école ne devrait avoir selon lui, d'autre but que d'ouvrir les carrières civiles.

« Voilà, Messieurs, les principales réformes que propose l'auteur et dont la plupart, à notre avis, sont d'une impérieuse nécessité.

« Quant au passage dans la réserve, à la solde d'activité et de retraite, ce sont là des questions secondaires qui peuvent être modifiées, sans que le principe de réorganisation en soit atteint.

« La brochure que nous venons d'analyser est des plus intéressantes, et si l'auteur s'était fait connaître, nous vous aurions proposé, Messieurs, de lui adresser nne lettre de félicitations. »

M. Kothen, appelé à lire le rapport qu'il a fait sur le dernier volume des *Mémoires de l'Académie du Gard*, s'exprime ainsi :

« MESSIEURS,

« La lecture du volume des *Mémoires de l'Académie du Gard*, sur lequel vous m'avez chargé de vous faire un rapport, m'a beaucoup intéressé. Plusieurs des articles qui le composent demanderaient un long développement. Mais, ne voulant pas abuser de votre favorable attention, je me

contenterai de les énumérer et d'en indiquer le sujet, sauf un d'entre eux qui mérite, ce me semble, un peu plus de détails.

« Après un éloquent discours du Président sur le dépeuplement des campagnes, les comptes-rendus des travaux de l'œuvre et les rapports sur divers concours, je citerai d'abord un excellent *Traité sur la détermination du pied gaulois déduite de divers monuments*, accompagné de planches, par M. Aurès.

« M. Germer-Durand rend ensuite un compte minutieux, et presque jour par jour, des découvertes faites à Nîmes et dans le département pendant le premier semestre de 1869. Nous voyons figurer des inscriptions assez importantes, des médailles et divers restes de monuments.

« Ce savant académicien donne, à la suite de son travail, un catalogue raisonné des estampilles de potiers trouvées sur des vases ou des briques.

« Suit un autre travail, aussi très savant, appuyé sur des preuves historiques et des plans, dans lequel M. Lauthérie combat l'opinion adoptée généralement sur le retrait de la mer sur le rivage d'Aigues-Mortes depuis l'embarquement de saint Louis. Le savant académicien établit que la flotte des croisés suivit, en sortant du port de cette ville, un chenal que le roi avait fait creuser à cette occasion et qui aboutissait sur le rivage, après avoir décrit une courbe vers l'ouest, en traversant les étangs qui entourent encore cette ville.

« La section d'histoire et de littérature contient une note sur la réimpression d'une pièce du XVIe siècle et diverses pièces de poésie française.

« M. Brun a publié aussi une notice très intéressante sur un *oppidum* gaulois, situé dans les Cévennes, nommé *Mus*.

« Dans un article, qui nous intéresse plus parti-

culièrement, nous, Provençaux, M. Ernest Roussel rappelle, avec beaucoup de talent, à propos d'un recueil de poésies provençales publiées par M. Roumieux, connu, je le crois, sous le nom de *Félibre de la Tour-Magne*, ce que fut cette belle langue des troubadours « qui eut un moment les plus brillantes destinées, qui fut chantée, à la fois, par le chevaleresque Richard d'Angleterre, à la cour de Naples et de Palerme, sous Fréderic II; à celle de Ferrare, sous les princes d'Este; elle a fait l'admiration du Dante, qui lui a dérobé ses plus beaux secrets de rhythme et d'harmonie; puis, dégénérée, réduite à ne plus être qu'un informe mais expressif patois; la première, elle a frappé nos oreilles à notre berceau. »

« A l'imitation des troubadours, ajoute M. Roussel, se formèrent les Minnesingers, ou chantres de l'amour, en Allemagne, au XIIIe siècle. Ne méprisons donc pas trop nos patois (ce simple héritage de notre vieille langue) et, à l'appui de ces paroles, il cite deux passages de M. Egger, prenant, lui aussi, la défense de nos idiomes locaux. « Laissons, dit le savant académicien, le villageois, le bourgeois des petites villes, écrire et chanter, quand il lui plaît, à la manière de ses aïeux, pourvu que, d'ailleurs, à l'église, à la mairie, chez le notaire, ou au tribunal, il entende et pratique la langue commune ; pourvu que, en ce qui touche aux intérêts de la grande patrie, il reste toujours bon Français.

« Soit donc, conclut M. Roussel, qu'on regarde l'étude du provençal comme une renaissance de la langue des troubadours, soit seulement comme celle d'un des idiomes les plus élégants et les plus sonores du Midi, en l'élevant à la hauteur d'une langue, on doit reconnaître que cette étude n'est pas indigne d'une des grandes Académies du

Midi, puisque l'Académie française a couronné les œuvres de Jasmin et de Mistral.

« M. Roussel nous apprend un fait qui confirme cette importance. Après avoir rappelé les traductions anglaises des poésies de Jasmin et du poème de *Mireio* et les savants travaux publiés en Allemagne sur la langue romane, à laquelle sont consacrées plusieurs revues spéciales, il nous apprend que la première partie d'un cours sur la langue romane, professé par un savant suédois, M. Estkander, à l'Université d'Hessingfort, en Finlande, « presque sous le pôle, » vient d'être publiée en suédois. Cette première partie commence aux premiers troubadours et s'arrête à Belaud de la Belaudière. La deuxième, qui paraîtra bientôt en langue française, s'étendra jusqu'aux travaux de nos modernes *félibres*.

« M. Roussel termine par une appréciation de l'œuvre de Roumieux, qui contient, paraît-il, de charmantes pièces. Il cite un fragment de celle intitulée *Mon testament*, accès de fièvre en deux actes et deux personnages. Cette pièce est une des plus originales. Je regrette de ne pouvoir vous la lire, pour ne pas être trop long.

« Vient ensuite une étude philosophique sur la langue espagnole ; enfin, deux travaux non moins remarquables : l'un, par M. l'abbé Azaïs, intitulé *le Père Lacordaire à Sorrèze*. Quelques lignes, que je vous demande la permission de vous lire, vous donneront une idée complète de cette excellente étude.

« Je ne veux pas louer ici le grand écrivain ni le puissant orateur ; je ne viens pas dire ce qu'il fut dans la vie publique, dans ses luttes pour la liberté de l'Eglise. Je vois en lui l'ami de la jeunesse, l'instituteur de l'enfance, le *maître d'école*, ainsi qu'il s'était appelé lui-même, avec une noble

simplicité, dans son procès à la Chambre des pairs.... Pour le prêtre qui vit au milieu des jeunes gens, le P. Lacordaire à l'école de Sorrèze est plus qu'un exemple, c'est un maître éminent dont il aime à recueillir les leçons. »

« Dans le deuxième, intitulé *Charles Fourrier et ses disciples*, M. Irénée Giroux apprécie sainement les doctrines de ce fameux utopiste.

« Voilà, Messieurs, un extrait bien décoloré des matières contenues dans cet intéressant volume. Du reste, nous trouvons dans la bibliothèque de notre Société un assez grand nombre de volumes des *Mémoires de l'Académie du Gard*, qui donnent une idée très avantageuse du talent et de l'activité de ses membres. »

La parole est donnée à M. Sicard, pour la lecture d'un mémoire qu'il intitule : *Introduction à Marseille du poisson chinois macropode et sa reproduction dans notre cité* (1).

Cette étude d'un poisson étranger à nos contrées intéresse fort l'assemblée. Le récit des pérégrinations des sujets introduits et la description des soins que leur donne le patient éducateur captivent l'auditoire et sont vivement applaudis.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres du Conseil d'administration pour l'année 1872.

Pour la présidence : M. Mortreuil obtient 11 voix; M. Boyé, 1.

Pour la vice-présidence : M. Boyé, 8 voix; M. Blancard, 2; MM. Timon-David et Faliu, 1 chacun.

Puis, vient l'élection du vice-secrétaire; M. Saurel obtient 11 voix; M. Levenq, 1.

Plusieurs tours ont lieu pour la nomination des trois annotateurs.

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

Premier tour : M. Sicard, 10 voix; M. Levenq, 6; MM. J. Roux et Laugier, 5 chacun; M. Regnier, 4; M. Verdillon, 2; M. Segond-Cresp, 1 ; — bulletin nul, 1.

Deuxième tour : M. Laugier, 8 voix ; M. Levenq, 6; M. J. Roux, 5; M. Regnier, 3; MM. Segond-Cresp et Verdillon, 1 chacun.

Troisième tour : (ballotage) M. J. Roux, 7 voix; M. Levenq, 5.

Sont donc nommés annotateurs : MM. Sicard, Laugier et J. Roux.

Pour l'office de conservateur : 11 voix sont données à M. Kothen, 1 à M. Verdillon.

Pour les fonctions de trésorier : M. Faliu obtient 11 voix, et M. Laurent de Crozet, 1.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Séance extraordinaire du 22 novembre 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 9 novembre est lu et adopté sans discussion.

Correspondance manuscrite :

Lettre de M. l'archiviste de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, accusant réception des volumes du Répertoire de la Société qui lui ont été adressés.

M. Saurel lit, au nom de Mgr Barbier de Mon-

tault, membre correspondant, une note intitulée : *Inscriptions commémoratives pour la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul à Marseille* (1).

M. le vice-secrétaire lit encore divers passages d'une lettre du même Mgr Barbier de Montault, qui intéressent vivement les auditeurs, à cause de l'importance de la question qu'il traite.

Il s'agit de la tradition éminemment provençale de l'arrivée à Marseille ou dans ses environs de Lazare et des Saintes Maries. L'honorable correspondant affirme, d'une part, que le corps de sainte Magdeleine est très certainement à Rome, et de l'autre, qu'il n'y a rien de plus apocryphe que le soi-disant *confessionnal de Saint Lazare* dans la crypte de Saint-Victor.

MM. Kothen et Levenq s'élèvent avec force contre le dire de Mgr Barbier de Montault ; ils pensent que le contradicteur de M. l'abbé Faillon ne doit pas s'en tenir à ces simples affirmations, et que la question est assez importante en elle-même pour être agitée sérieusement.

Mgr Barbier de Montault fournit encore une note au sujet d'une stèle encastrée dans un mur de maison à la place de Lenche. « Ce bas-relief, dit-il, « ne représente nullement l'arrivée *de saint Lazare* « à Marseille. Ce monument est romain et repré- « sente un nautonnier dans sa barque et en des- « sous ses deux protecteurs qui se reconnaissent « facilement à leurs attributs caractéristiques. Le « torse nu et la corne d'abondance désignent « l'*Hercule champêtre*, comme le chien le dieu *Syl-* « *vain*; Neptune n'étant pas favorable à ce nauton- « nier, il s'est adressé aux divinités protectrices du « sol. De la présence d'Hercule et de Sylvain, je « concluerais qu'il n'habitait pas Marseille, mais

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

« la campagne ; car il fait appel aux dieux des « champs et des bois. »

L'honorable correspondant demande que, vu l'impossibilité ou tout au moins la difficulté qu'il y aurait à transporter ce monument au Musée, un dessin en soit fait et inséré avec la description dans le Répertoire des travaux de la Société.

M. Laurent de Crozet dit ensuite qu'il a convoqué cette réunion extraordinaire dans le but de consulter la Société au sujet d'une demande formée par MM. Emile Bégin et de Caussade, conservateurs de la bibliothèque du Louvre à Paris.

Ces messieurs désirent que la Société leur fasse l'envoi de la collection du Répertoire et de tous les livres jugés inutiles à la Société, ainsi que des ouvrages écrits par des membres de la compagnie, pour contribuer à la fondation d'une bibliothèque destinée à remplacer celle qui a été brûlée pendant les malheureux événements de Paris.

M. le président pense qu'il est du devoir de la Société de répondre à cet appel.

M. Saurel fait observer que le Répertoire est spécialement destiné aux Sociétés savantes qui font des échanges ; que, dans tous les cas, il ne faut pas songer à envoyer une collection complète, attendu qu'elle n'existe pas, et que c'est tout au plus si l'on pourra donner une dizaine de volumes.

M. Gentet dit qu'il convient d'envoyer tout ce qu'on pourra et notamment tous les doubles des ouvrages qui se trouvent dans la bibliothèque de la Société.

Sur la demande du vice-secrétaire, qui pense que sur un pareil sujet, la rédaction de la décision de l'assemblée ne saurait être trop bien arrêtée :

« L'assemblée délibère qu'il y a lieu d'offrir à la bibliothèque du Louvre, conformément à la demande de MM. Emile Bégin et de Caussade, tous les volu-

mes disponibles du Répertoire et quelques exemplaires des ouvrages en double qui se trouvent actuellement dans la bibliothèque de la Société. »

Sur le vœu émis par M. Sicard, la réunion décide qu'il sera écrit une circulaire à tous les membres de la Société pour les prier de remettre entre les mains de M. Kothen, conservateur, les ouvrages dont ils désireront faire hommage à ladite bibliothèque du Louvre.

MM. Dugas, Laugier et Saurel présentent comme candidat au titre de membre actif de la Société, M. Isidore Gilles, propriétaire.

Cette proposition est prise en considération.

Avant la fin de la séance, M. le vice-secrétaire fait remarquer à M. le président que le bureau doit une visite à M. le préfet, récemment arrivé à Marseille.

M. le président répond que, vu le deuil qu'il vient d'éprouver, il priera M. Mortreuil de s'acquitter du soin de convoquer le Conseil d'administration.

La séance est levée à 6 heures.

Séance du 7 décembre 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

MM. Maurin et Boyé s'excusent, par lettre, de ne pouvoir assister à la séance.

Le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 novembre est lu et adopté sans discussion. M. Segond-Cresp déclare s'abstenir.

Correspondance manuscrite :

1° Lettre de M. Ménard, membre actif, informant la Société que, par suite de sa nomination à l'emploi de directeur de la maison centrale de Montpellier, il est forcé de quitter Marseille et de se séparer de collègues qu'il affectionne. En écrivant cette lettre, il veut, dit-il, laisser, dans les archives de la Société, l'expression d'un profond et sympathique souvenir. « Après de longues années de confraternité, je reste avec vous de cœur. »

L'assemblée décide qu'il sera écrit à M. Ménard une lettre témoignant du vif regret que cette séparation fait éprouver aux membres résidant à Marseille et qu'on joindra à cette lettre un diplôme de membre correspondant.

2° Lettre du secrétaire de la Société d'Histoire naturelle de Colmar, témoignant du désir de cette Société de continuer les relations d'amitié comme par le passé et demandant l'envoi des derniers volumes du *Répertoire*.

M. le Vice-Secrétaire dit que, sans attendre la décision de l'assemblée qui, pour lui, n'était pas douteuse, il a expédié les volumes réclamés, par l'intermédiaire du ministère de l'instruction publique. Il a adressé, par la même voie, le même jour, aux Sociétés de Strasbourg et de Metz, les volumes XXXI et XXXII du *Répertoire*.

Un membre actif fait hommage à la Société des livraisons suivantes de *Marseille Médical* : 6e année, janvier ; 7e année, numéros 4, 5, 10, 11 et 12 ; 8e année, numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7 et 10.

M. Alfred Saurel, membre actif, fait aussi hommage des deux brochures suivantes dont il est l'auteur :

Notice sur la commune et les eaux minérales de Propiac (Drôme), in-8°, 45 pages.

Le *Poste à feu*, comédie en un acte, en prose (in 8°, 38 pages).

Le même membre dépose également, pour la bibliothèque de la Société, une brochure intitulée: *Les Lamentations de Jérémie* (in-8° de 15 pages).

L'ordre du jour appelle la lecture par M. Laugier du rapport suivant sur le dernier volume des *Mémoires de la Société Havraise d'Etudes diverses*.

« Au milieu des nombreuses préoccupations dont on est absorbé par le temps qui court, on éprouve une grande satisfaction de voir que l'intelligence continue son œuvre dans le bien et l'utile ; les sociétés savantes ont repris leurs travaux, de tous côtés l'esprit se réveille et les nombreux ouvrages et fascicules que reçoit chaque mois la Société de Statistique de Marseille, prouvent que l'ardeur au travail reprend vigoureusement, comme par le passé. Chargé de faire un rapport sur l'intéressant recueil des publications de la Société Nationale havraise d'études diverses qui compte sa trente-sixième année d'existance, je crains bien de ne pas être à la hauteur que comporte un pareil sujet, car la variété des études qui figurent dans ce volume et l'érudition de leurs auteurs en font une œuvre d'un incontestable mérite. C'est un livre qu'on ne se contente pas de parcourir mais qu'on lit attentivement.

« Ce volume commence d'abord par un résumé analytique des travaux de la 36e année, 1869, par M. Labbé. Vient ensuite une notice sur quelques familles de langues du Mexique, par M. de Charencey, où l'auteur traite des divers idiomes des familles Chichimèque, Pirinda-Othomi, Zoqui-Mixe, Totonaque, Mam-Houastèques et Californiennes ; il en décrit les genres, les nombres, les déclinaisons, les conjugaisons, les affixes dérivatives et les comparaisons lexicographiques. Ce travail, qui nous a paru consciencieux et précis, est extrêmement intéressant au point de vue ethnographique.

« Dans son article intitulé : ***Mouvement de la population et constitution médicale du Havre,*** **M.** le docteur Lecadre donne des détails statistiques sur les naissances, mariages et décès qui ont eu lieu dans cette ville pendant l'année 1869; il cite les divers genres de maladies qui ont sévi, tant mortelles qu'accidentelles, le nombre de malades et celui des morts. Dans ce travail aussi curieux que complet, l'auteur n'a garde d'oublier le nombre des individus morts par accident ou par le suicide. M. Lecadre donne dans ce volume une très belle notice sur le docteur Dupuytren, dans laquelle il décrit le talent, les vastes connaissances anatomiques et les brillantes qualités de cet homme éminent.

« Un article sur les *Sépultures gallo-romaines du Havre*, découvertes dans un terrain dépendant du couvent des RR. PP. Dominicains, fait connaître les divers objets qui en ont été exhumés, entre autres un vase fort beau renfermant des cendres et dont la date peut être comprise entre le Ier et le IIIe siècle de notre ère. Cet article est accompagné de quatre planches parfaitement dessinées.

« *La guerre légendaire et ses guerriers*, tel est le titre d'un curieux travail donné par M. Maire, capitaine du génie. « Il est peu de mots, dit l'auteur, qui,
« comme celui de *guerre*, jouissent du privilége de
« faire vibrer les nerfs et palpiter tout l'être ; c'est
« qu'en effet, il évoque des souvenirs parfois tout
« imprégnés des parfums de la gloire, trop souvent,
« hélas ! mêlés d'un glas funèbre. »

« M. Maire aborde son sujet par un des points les plus délicats ; il cherche tout d'abord à résoudre les problèmes que présentent les premières émigrations Aryanes; il les prend donc dès leur berceau dans la haute Asie pour ne les abandonner que dans les contrées où elles se sont définitive-

ment établies. Les trois chapitres consacrés à ce sujet comprennent les Aryas primitifs, l'origine de leurs migrations et les débris des Aryas en Europe. Ce travail, qui sera continué, est suivi d'un rapport écrit avec infiniment d'esprit par M. Léchaut.

« L'essai sur les Alpes par M. Dousseau donne une étude approfondie sur les chaînes de montagnes de l'Europe. Ce travail comprend *l'orographie de l'Europe continentale, les Alpes à vol d'oiseau, le parcellement du domaine des Alpes, les Balkans et la grande dorsale européenne.* Dans ce mémoire aussi curieux qu'instructif sont passées en revue ces hautes sommités dont la plupart n'ont été qu'imparfaitement explorées, mais dont le plus grand nombre, considérées longtemps comme inaccessibles, ont été gravies même par des femmes, ce qui, suivant l'expression de l'auteur, amoindrit beaucoup la gloire du sexe barbu jusque là cru seul susceptible de tels exploits.

« *Les éléments du droit canon,* par M. l'abbé Herval, renferment des détails intéressants sur la tenue des conciles et sur le but qui les a fait convoquer; il explique la différence qui existe entre les conciles œcuméniques et les conciles particuliers, et termine par une note sur les concordats qui ont eu lieu à diverses époques entre les papes et les souverains de la France, en 1516, 1801 et 1817.

« Le discours de M. A. Caumont, *Introduction à la philosophie du travail,* est une chose fort remarquable comme vérité et comme élévation d'idées. « L'auteur dit avec la plus grande justesse, que « l'inertie humaine est une erreur dangereuse, « contraire à la religion, à la moralité, et à toutes « les traditions historiques. Chacun sait, poursuit-il, que la paresse ankilose le corps, délabre l'intelligence, mine l'âme et démoralise la « conscience individuelle ; ainsi qu'elle opère,

« au point de vue social, la rupture de l'équilibre « entre les besoins et les ressources : à telle ensei- « gne que si l'écart entre le minimum et le maxi- « mum de répartition devient trop exorbitant, on « voit se produire une sombre convoitise enflam- « mant l'être collectif dans toute l'épaisseur des « couches sociales. Ailleurs, il dit : La seule manière « de combattre le paupérisme, c'est d'instruire le « peuple, de lui enseigner le travail et la tempé- « rance et d'observer la justice. » Ce discours est une suite pour ainsi dire non interrompue de belles et bonnes pensées avec lesquelles l'auteur cherche à combattre les vices malheureusement trop nombreux et trop enracinés dans la société actuelle.

« Dans son *Étude sur la récente exposition de peinture de la Société des Amis des arts du Havre*, M. Devaux passe en revue et analyse les principaux tableaux de la peinture de genre de cette exposition, et donné des appréciations qui dénotent en lui le connaisseur, l'érudit et le critique consciencieux.

« Dans le mémoire intitulé : *Quelques observations sur la mort et la sépulture de sainte Honorine de Graville*, M. l'abbé Sauvage fait l'historique de la sainte à laquelle on a prêté dans quelques ouvrages la légende de sainte Dorothée. Après avoir rapporté les faits saillants de la vie et du martyre de sainte Honorine, il termine en disant que son culte glorieux et la conservation de ses reliques durant le moyen-âge sont des faits incontestables qui permettent à la science de discuter et de prononcer sur l'authenticité aujourd'hui reconnue de son précieux sarcophage.

« L'ouvrage est terminé par deux jolies poésies de M. Victor Fleury, l'une intitulée le *Charme*, et l'autre, *Le dernier poète ;* puis vient la liste des

publications envoyées à la Société pendant l'année 1869.

« Ce volume justifie pleinement son titre, *Recueil de publication d'études diverses*, tant les sujets qu'il renferme sont variés et intéressants. C'est un de ces livres que l'on est bien aise de connaître, car on est persuadé d'avance qu'il y a certainement à profiter en le lisant avec toute l'attention qu'il mérite. »

M. Laurent de Crozet lit ensuite une notice fort intéressante qu'il intitule : *Historique des Sociétés charitables de Marseille*. Ce mémoire contient des renseignements statistiques très curieux qui tendent à prouver que les œuvres dites de charité rendent d'immenses services et que la majeure partie des fonds qui les soutiennent proviennent de dons des particuliers.

La parole est donnée à M. Saurel pour lire un mémoire qui, sous ce titre : *Des réformes à opérer dans la législation des annonces judiciaires et légales* (1), a pour but de faire l'historique de la législation des *Annonces judiciaires* et d'étudier les modifications qu'il croit nécessaire d'opérer pour les rendre vraiment utiles au public et profitables à l'Etat. Énumérant les vices des lois de 1841 et de 1852, il fait ressortir les abus qui s'étaient introduits, démontre comment le gouvernement déchu s'en faisait un moyen de corruption et propose les moyens d'y remédier.

Présentant des chiffres incontestables, il prouve : 1° que les annonces judiciaires n'avaient pas une publicité suffisante ; 2° qu'il est juste de faire tomber dans les caisses de l'Etat une partie des sommes considérables qui, jusqu'à ce jour, ont fait la fortune de quelques particuliers.

Résumant ses propositions, M. Saurel demande

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

que la Société de Statistique, prenant l'initiative, élabore un projet de loi sur les annonces judiciaires et l'adresse, au plus tôt, à l'Assemblée Nationale.

Adoptant toutes les conclusions de leur collègue, les membres présents acceptent, à l'unanimité, la proposition de M. Saurel, et M. le Président nomme une Commission composée de MM. Segond-Cresp, Mortreuil et Prou-Gaillard, pour faire un rapport et présenter le projet de loi demandé, dans une séance spéciale qui est fixée au 14 décembre; M. Segond-Cresp sera le président rapporteur de cette Commission.

M. le Vice-Secrétaire lit ensuite une proposition déposée par M. Maurin, et qui est ainsi conçue :

« Considérant que des arbitrages ont lieu journellement pour juger de la nature des marchandises livrées sur la place de Marseille;

« Que ces arbitrages seraient rendus plus faciles s'il existait une collection de prototypes des diverses marchandises :

« Qu'il y aurait, en conséquence, intérêt pour le commerce marseillais à ce qu'une telle collection fût créée ;

« Les soussignés expriment le vœu que la Société de Statistique de Marseille charge une Commission spéciale de l'étude de cette importante question. »

L'assemblée prend cette proposition en considération; mais, vu l'heure avancée et attendu l'absence motivée de M. Maurin, elle décide en même temps qu'elle sera examinée dans une séance ultérieure.

La séance est levée à 10 heures.

Séance extraordinaire du 14 décembre 1871

—

PRÉSIDENCE DE M. SEGOND-CRESP
En l'absence du Président et du Vice-Président.
M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

—

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 1871 est lu et adopté sans discussion.

M. Segond-Cresp, membre correspondant de la Société Archéologique de Sens, dépose sur le bureau la première partie du *Musée Gallo-Romain*, publié par cette Société.

Pour se conformer au désir de la Société Sénonnaise, il nomme membre de la Commission chargée d'examiner ce travail et de lui soumettre les observations qu'elle sollicite, MM. Laugier, Mortreuil et Penon. M. Laugier en sera le président et voudra bien convoquer, au plus tôt, ses collègues pour faire un rapport sur cet important et intéressant travail.

M. Segond-Cresp prend la parole pour lire le rapport qu'il a rédigé sur le travail présenté dans la dernière séance par M. Saurel touchant la *Publicité légale* (1).

Résumant les idées émises par M. Saurel et tirant des déductions des chiffres présentés par lui, l'honorable rapporteur déclare non-seulement adopter les conclusions de son collègue, mais il les coordonne et en fait un projet de loi qu'il soumet à la sanction de l'assemblée.

L'assemblée décide, à l'unanimité, que le rapport de M. Segond-Cresp sera transmis à M. le Préfet du département, avec prière de vouloir bien le faire

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

parvenir au plus tôt à M. le rapporteur de la proposition sur les *Annonces judiciaires* présentée le 31 juillet 1870 par MM. Bottieau, Adnet, etc.

La parole est donnée à M. Saurel pour la lecture d'un mémoire intitulé : *La Vallée de l'Huveaune, Histoire d'Aubagne, chapitre 1er*.

Dans cette première partie de l'ouvrage, qu'il se propose de lire en plusieurs séances à la Société, M. Saurel fait la topographie d'Aubagne et de son territoire, détaillant d'une manière complète l'aspect du sol de cet important chef-lieu de canton (1).

M. Segond-Cresp lit ensuite une étude sur *les murs de clôture dans le territoire de Marseille* et relève les contradictions que les hommes de loi ne manquent pas de trouver entre la législation française et les anciens usages provençaux en ce qui touche notamment les plantations faites sur la lisière des propriétés limitrophes (2).

M. Laugier demande que la Société fasse don au Cabinet des Médailles de la ville des médailles de la Société qui manquent à la collection.

M. Saurel pense que l'on peut, sans le moindre inconvénient, donner au Cabinet une médaille d'argent et une médaille de bronze portant l'effigie de l'empereur déchu.

Renvoi au Conseil d'Administration.

M. Faliu dit qu'il serait bon de solliciter auprès du Conseil général une subvention.

Renvoi au Conseil d'Administration.

MM. Levenq, Laugier et Saurel proposent comme membre actif M. Charles Cazaletz, commissionnaire.

Cette proposition est prise en considération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.
(2) Voir ce mémoire dans le présent volume.

Séance extraordinaire du 28 décembre 1871

PRÉSIDENCE DE M. LAURENT DE CROZET

M. ALFRED SAUREL, SECRÉTAIRE

Le procès-verbal de la séance du 14 décembre 1871 est lu et adopté sans discussion.

Correspondance manuscrite.

1. Circulaire de la Commission archéologique du département de la Côte-d'Or annonçant l'envoi de la 1re livraison du tome VIII des mémoires de cette Compagnie.

2. Lettre de Mgr Xavier Barbier de Montault, membre correspondant, accompagnant l'envoi d'une *Notice inédite sur le culte de sainte Magdeleine à Rome* et fournissant quelques explications sur la manière dont il prétend combattre la tradition provençale de l'arrivée à Marseille de saint Lazare et des saintes Maries.

L'honorable correspondant signale à la Société, comme une acquisition précieuse à faire, un panneau peint et à fond d'or, représentant le bienheureux Urbain V. Il désirerait que la Société de Statistique en fît emplette.

M. le Vice-Secrétaire lit quelques passages du mémoire sur le *culte de sainte Magdeleine à Rome* (1).

M. Latil fait la lecture d'une note sur l'*Utilisation de la chute du Rhône près de Bellegarde*, de laquelle il ressort que, par la création d'un tunnel de 520 mètres de longueur, un ingénieur vient de détourner une partie du Rhône pour la faire couler dans le lit de la Valserine et d'obtenir ainsi une chute de

(1) Voir ce mémoire dans le présent volume.

13 mètres et demi, d'une énorme puissance, que les industrieux Alsaciens, forcés de fuir leur pays par suite des persécutions prussiennes, pourront utiliser et rendre en peu de temps fort productive (1).

Après cette lecture qui a été écoutée avec le plus vif intérêt, M. Laugier demande la parole pour remercier la Société du don qui lui a été fait, pour le compte de la Ville, de deux médailles d'argent et de bronze frappées au coin de la Société et qui manquaient à la collection des médailles marseillaises.

L'ordre du jour appelant l'intallation des nouveaux fonctionnaires de la Société pour l'année 1872, M. Laurent de Crozet prend la parole.

« Messieurs et chers Collègues,

« Lorsque, en 1870, un vote que j'eusse désiré plus heureux m'appela à la présidence de notre Société, je n'acceptai cet honneur qu'avec une vive répugnance. Je craignais que mes habitudes me rendissent bien difficile l'exercice de cette fonction. Je craignais aussi de devenir l'exécuteur testamentaire de la Société. Les événements avaient alors une telle gravité que, sauf le repos, peut-être factice, dont nous jouissons à cette heure, tout pouvait être prévu. Aux désastres de la guerre, aux ruines de Paris, la Société de Statistique a pourtant survécu, et même ses travaux n'ont subi aucune interruption.

« Dans l'année qui s'écoule, la mort n'a frappé aucun de nos membres, mais nos rangs se sont éclaircis. Successivement nous avons perdu M. le comte de Grasset, qui a transporté son domicile à Genève; M. Gourdès, nommé procureur de la Répu-

(1) Voir cette note dans le présent volume.

blique à Sisteron; M. L. Ménard, récemment appelé à la direction de la Maison Centrale à Montpellier, et M. le chanoine Gras, auquel l'heure tardive de nos séances ne permet plus d'y assister. Sur leurs demandes, et aux termes du Règlement, vous vous êtes empressés d'inscrire au nombre de vos membres correspondants MM. de Grasset, Gourdès et L. Ménard, et longtemps vous regretterez l'utile coopération que vous leur deviez.

« Aucun membre actif n'a été proclamé, et cette circonstance nous semble pouvoir être attribuée aux troubles et agitations politiques. M. Meulemans, de Bruxelles, et Mgr de Montault sont venus grossir le nombre de nos membres correspondants, et la Société leur doit déjà d'utiles et intéressantes communications.

« Nos finances sont depuis longtemps l'objet de constantes préoccupations. On n'ignore pas ce qu'il a fallu d'énergie et d'activité à mon honorable prédécesseur pour les sauver, en 1870, d'une ruine absolue. Le retrait de l'allocation municipale et une forte réduction dans les cotisations des membres, les ont profondément altérées en 1871. Nous avons pu toutefois publier le 32e volume de notre Répertoire, et nous espérons que d'ici à peu de jours le 33e volume pourra vous être remis.

« Malgré la gravité des événements, votre bureau s'est régulièrement réuni et il a adopté certaines mesures que rendait nécessaires l'épuisement de notre caisse. Ainsi, et à partir du 33e volume, les tirages à part restent à la charge des auteurs (séance du 23 février), et le concours de 1868 a été définitivement clos, par décision du 4 mai.

« Vous avez également pensé que la communication *in extenso* des rapports sur les ouvrages présentés n'était pas sans inconvénients, et vous avez décidé qu'une communication sommaire serait

seulement adressée aux auteurs qui le demanderaient (23 février).

« Convaincus également de l'opportunité de modifier certains usages, vous avez statué que toute proposition pouvait être immédiatement discutée, sauf les propositions réglementaires, impliquant le changement ou la modification d'un ou plusieurs articles du Règlement (séance du 26 mai).

« L'œuvre pénible du classement de vos livres a été patiemment poursuivie par MM. Kothen et Verdillon. L'excellent inventaire de M. Roussin et les consciencieux travaux de M. Latil ont aidé puissamment nos collègues, et nous espérons que prochainement ils auront terminé, non plus un simple inventaire, mais le catalogue méthodique de notre bibliothèque.

« La rude température de l'hiver et les funestes événements du printemps écoulé n'ont pas modifié la régularité de nos séances. En 1869, on ne pouvait constater que la présence de 125 membres. En 1871, ce chiffre s'est élevé à 159, et nous ne comptons pas la dernière séance de décembre.

« Vos travaux, Messieurs et chers collègues, ont été variés et nombreux. Nous ne pouvons pas analyser ni même citer toutes les œuvres auxquelles vous avez su attacher un vif intérêt. Tout au plus indiquerons-nous ou rappellerons-nous les spirituelles lectures de M. Saurel, et les intéressantes recherches de M. le docteur Sicard; mais nous ne pouvons oublier les communications que de malheureuses circonstances politiques ont suggérées à MM. Levenq, Dugas et Verdillon. M. Levenq nous a fait apprécier, avec une grande lucidité, les moyens de défense naturelle qu'offrait notre territoire contre l'invasion prussienne. M. le docteur Dugas nous a raconté, avec une élégante précision, l'histoire d'une ambulance, et M. Verdillon, aidé

de M. Levenq, a retracé largement ce que la charité privée avait organisé de ressources et de soins en 23 ambulances.

« Votre Société, Messieurs, s'est surtout inspirée, en ces tristes circonstances, des idées patriotiques; aussi, au début de l'année, a-t-elle ouvert un concours au profit de l'inventeur d'une arme perfectionnée, et, après un consciencieux examen, elle a décerné au sieur Boursier un prix de 300 fr.

« La paix, et une paix douloureuse, ayant été imposée au pays, vous avez cru qu'il fallait encore, en cette occasion, affirmer votre loyal concours, et vous venez d'adopter la proposition de notre honorable vice-secrétaire pour la création d'un journal spécialement et uniquement réservé aux insertions judiciaires; et vous avez calculé que ce journal, mis en adjudication, vaudrait à l'Etat un revenu de cinq ou six millions.

« C'est à la nouvelle administration qu'il appartient de suivre le développement de cette proposition; mais, en me retirant, je suis heureux de remettre les intérêts de la Société entre les mains de celui qui déjà les a suivis et dirigés avec une grande distinction. Aucun choix, Messieurs, ne me semble mieux inspiré que celui-là des idées et des aspirations de la Société, et si, comme j'en suis sûr, la bienveillante coopération de ses collègues lui est continuée, la nouvelle année sera pour notre Société l'une des plus heureuses et fécondes en bons résultats. »

Ce discours est vivement applaudi et l'assemblée se sépare, en formulant des vœux pour la prospérité de la Société.

La séance est levée à sept heures.

PUBLICATIONS ET OUVRAGES DIVERS

ADRESSÉS

A LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE PENDANT L'ANNÉE 1871

---

1. *Bulletin de la Société des sciences, belles-lettres, et arts du département du Var, séant à Toulon*, années 22 (1855), 23 (1855), 24 (1856), 25 (1857), 26 (1858), 27 (1860).

2. *Société d'Agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes, Revue*, tome XXV, n. 9, août 1871; — n. 10, septembre 1871.

3. *Bulletin de la Société algérienne de climatologie, sciences physiques et naturelles d'Alger*, 8e année 1871, n. 1 à 3.

4. *Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, années 1870 et 1871.

5. *Annales de la Société littéraire, scientifique et artistique d'Apt* (Vaucluse), 5e année, 1867-1868.

6. *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de Sémur* (Côte-d'Or), 6e et 7e années, 1869-1870.

7. *Bulletin de la Société Vaudoise des sciences naturelles*, vol. X, n. 65, 1870.

8. *Bulletin médical du Nord de la France, publié par la Société centrale de médecine du département du Nord*, n. 12, septembre 1871.

9. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1er semestre, année 1871.

10. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny*, 12e année, 1871, n. 1 et 2.

11. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers*, XIIe série, 2e trimestre de 1871.

12. *Sixth annual Report of the Board of State charities of Massachussetts*, septembre 1869.

13. *L'Agronome praticien, journal de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Compiègne*, n° 1, août 1871.

14. *Seventh annual report of the Board of State charities of Massachusetts, january 1871* (in-8° de 468 pages).

15. Tomes I, IV, VI, VII, et deuxième partie du IX des *Mémoires de l'Académie d'Aix*.

16. *Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille*, 7 volumes.

17. *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neufchâtel*, tome IX, 1er cahier.

18. *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* (au Mans), IIe série, tome XIII, XXe tome de la collection, 1er et 2e trimestres de 1871.

19. *L'Agronome praticien*, journal de la Société d'Agriculture de l'arrondissement de Compiègne, n° 2, novembre 1871.

20. *Bulletin de la Société Archéologique, Scientifique et Littéraire de Béziers*, 2e série, tome V, IIe livraison.

21. *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, monuments inédits concernant la province, tomes VIIe et VIIIe.

22. *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme, à Amiens*. 1re série : 6, 7, 8, 9, 10. 2e série : I, II, III, IV, V, VI, VII.

23. *Actes de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux*, 3e série, 30e et 31e années, 6 fascicules, 1868 et 1869.

24. *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire*, 40e année, nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, année 1869.

25. *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles de Lausanne*, volume X, nos 63 et 64, juin 1870, février 1871.

26. *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe*, au Mans, 2e série, tomes XI et XII, 1869-1870 et 1870-1871.

27. *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1er semestre 1870.

28. *Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture de Joigny*, 32e année, nos 89 et 90, 1871.

29. *Mémoires de la Société des sciences naturelles de Cherbourg*, tome XV, 1870.

30. *Revue des Sociétés savantes des départements*, 5e série, tome II, août-septembre 1870. — Tome Ier, année 1870, 1er semestre.

31. *Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de Valenciennes*, tome XXV, nos 6 et 7, juin et juillet 1870.

32. *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire*, tome XIV, année 1870, 1re et 2e livraisons. — 3e et 4e livraisons.

33. *Verhand lungen des naturforschenden Vereines in Brünn*, VII Band, 1867 (*Société d'Histoire naturelle de Brünn* (Autriche).

34. *Journal de la Société de statistique de Paris*, 11e année, no 7, juillet 1870, no 8 août 1870.

35. *Catalogue de la Bibliothèque de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg*, 1re partie.

36. *Revue des Sociétés savantes des départements* (cinquième série, tome I, juin 1870, et tome II, juillet, 1870).

37. *Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques et*

Archéologiques de la ville de Draguignan (tome VII, 1er et 2e semestre 1869).

38. *Bulletin de la Société départementale d'Archéologie et de Statistique de la Drôme* (5e année, octobre 1870, 19e livraison).

39. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie* (année 1870, n° 2).

40. *Recueil des publications de la Société nationale Havraise d'études diverses* (Havre, 36e année, 1869).

41. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1871.

42. *Bulletin trimestriel de la Station Agronomique*, (Société des sciences, agriculture et arts du département du Bas-Rhin), tome V, n. 2, 1870.

43. *Bulletin trimestriel de la Société d'Agriculture de Joigny*, n. 86, 87 et 88, d'avril à décembre 1870.

44. *Bulletin de la Société des Sciences naturelles de Neufchâtel*, tome VIII, 3e cahier.

45. *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, 2e série, octobre 1870, 70e numéro.

46. *Recueil des Actes du Comité médical des Bouches-du-Rhône*, tome X, 1er fascicule.

47. *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, tome X, 1868, 1869 et 1870.

48. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 3e trimestre de 1870.

49. *Revue Horticole des Bouches-du-Rhône*, numéros 199, 200, janvier, février et mars 1871 ; n° 202, avril 1871.

50. *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, XIIe série, 1868, 1869, 1870.

51. *Bolletino della Societa Geografica Italiana*, vol. VI, 1er mai 1871.

52. *Enquête agricole*, 10e *circonscription : Indre, Creuse, Vienne*, 1869.

53. *Enquête agricole 7e circonscription : Vendée, Deux-Sèvres, Loire-Inférieure*, 1869.

54. *Enquête agricole, première série, documents généraux, décrets, rapports,* tome II, 1869.

55. *Mémoires de l'Académie de Stanislas* à Nancy, 1869.

56. *Tables alphabétiques des matières* et des noms d'auteurs des *Mémoires de l'Académie de Stanislas,* 1750-1866.

57. Revue agricole, industrielle, littéraire et artistique de la *Société d'Agriculture, sciences et arts de Valenciennes,* tome XXV, n° 8, juillet 1871.

58. *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* à Auxerre, XXIV° vol., 1870.

59. *Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine,* tome XIV, 1870.

60. *Société académique des Sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint Quentin,* tome IX, 1869.

61. *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne,* à Meaux, 5° année, 1870.

62. *Mémoires de l'Académie du Gard,* novembre 1868, août 1869.

63. *Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix,* 1871.

64. *Chambre de commerce de Marseille.* — Compte-rendu de la situation commerciale et industrielle de la circonscription de Marseille pendant l'année 1867, — id. 1868, — id. 1869.

65. *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France,* pendant l'année 1869.

66. *Compte général de l'administration de la justice criminelle en France,* pendant l'année 1869.

67. *Congrès archéologique de France, XXXVII° session,* séances générales tenues à Lisieux en 1870.

68 *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar,* 11° année, 1870.

69. *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, années 1871 et 1872, 20e livraison.

70. *La Sentinelle du Midi*, journal de Toulon, nos 165 et 176. (Dans ces deux numéros, on lit un compte-rendu du XXXIIe volume du Répertoire de la Société de Statistique.)

71. *Revue des Sociétés savantes des départements*. Cinquième série, tome II, octobre, novembre, décembre 1870.

72. *Caisse d'Epargne de Marseille*, Rapport de M. L. Seren pour l'année 1870 (offert par M. Dugas.)

73. *Etudes sur la Tunisie au point de vue du commerce belge*, par Auguste Meulemans (in-8°, de 32 pages).

74. *Compte-rendu de la Société de bienfaisance et de charité de Marseille* pour l'année 1870.

75. *Listes des ognons à fleurs, bulbes, rhizomes et tubercules* disponibles chez Ch. Huber et Cie, à Hyères (Var).

76. *Conférences de Saint-Vincent-de-Paul à Marseille*, compte-rendu de leurs œuvres pour 1869, 1870, 26e et 27e années.

77. *Chambre de Commerce de Marseille.* Compte-rendu de la situation commerciale et industrielle de l'arrondissement de Marseille pendant l'année, 1870 (in-4° de 148 pages).

78. *La Poste par pigeons voyageurs*, souvenirs du siége de Paris, par Dragon (in-32 de 24 pages, 1870-1871), avec spécimen d'une épreuve des dépêches photographiées en réduction micrographique sur pellicule translucide.

79. *Canal et Port Saint-Louis à l'embouchure du Rhône*, avec 4 cartes et plans (in-8° de 159 pages, 1864).

80. *Canal et Port Saint-Louis et jonction du Rhône à la Méditerranée*, par Max. Berthaud (in-8° de 32 pages).

81. *Un plan de Paris* obtenu par réduction photographique. Souvenirs du siége de Paris.

82. *Délibérations du Conseil municipal de la ville de Marseille,* 38 volumes, de 1832 à 1839.

83. *Discours* prononcé le 10 novembre 1851, en séance solennelle de rentrée, par le docteur G. T. A. Süe, brochure in-8° de 23 pages (1854).

84. *Epidémie cholérique de 1865 en Egypte,* par le docteur de Bressy, brochure in-8° de 39 pages (1865).

85. *Note sur le Canal de Marius,* par M. Emile Bernard, brochure in-8° de 27 pages (1870).

86. *Notice sur les Iles de Lérins,* par M. de Laroche-Héron, brochure in-8° de 15 pages (1858).

87. *Le Camp des Alpines,* désinfection et assainissement par la fumée, par le docteur Edouard Feraud, brochure in-32 de 16 pages (1871).

88. *Programme de questions sur la décentralisation.* — Caen, in-8°, 11 pages.

89. *Documents relatifs aux farots ou feux de garde sur les côtes de la Provence,* par le chanoine Magloire Giraud, in-8°, 31 pages.

90. *Notice sur les inscriptions découvertes dans le sous-sol de l'église de Saint-Vincent-de-Paul*, par C. Kothen, in-8°, 15 pages.

91. *Notice sur la famille de Moustier*, par l'abbé Timon-David, in-8°, 36 pages.

92. *Notice sur quelques monnaies anciennes acquises en* 1869, par M. Laugier, in-8°, 19 pages.

93. *Remarques sur les monnaies françaises frappées depuis le Consulat jusqu'à nos jours*, par M. Laugier, in-8°, 12 pages.

94. *Epigraphie du département de Maine-et-Loire*, par le chanoine Barbier de Montault, in-8°, 159 p.

95. *Recherches sur l'hospitalité de Notre-Dame-d'Ardène et ses juspatrons*, petit in-8°, 103 pages, par Gonzague de Rey.

96. *Manuel d'Agriculture pratique à l'usage des fermes de trente hectares*, par M. Spineux, de l'Académie du département de la Somme, vol. in-16 de 196 pages.

97. *Anatomie pathologique et pathogénie des communications entre les cavités droites et les cavités gauches du cœur*, par le docteur Pedro-Francisco da Costa Alvarenza, de Lisbonne, membre correspondant, in-8° de 107 pages.

98. *La Roumanie et le prince Charles de Hohenzollern*, précis historique et appréciation commerciale, par Auguste Meulemans (Bruxelles, librairie de l'office de publicité, 46, rue de la Madeleine)

99. *Armorial des évêques et administrateurs de l'insigne église d'Angers*, par M. X. Barbier de Montault, membre correspondant (brochure in-8° de 47 pages).

100. *Iconographie des vertus à Rome*, par M. X. Barbier de Montault (brochure grand in-8° de 111 pages).

101. *La Mosaïque du Dôme à Aix-la-Chapelle*, par Monseigneur X. Barbier de Montault, membre correspondant (brochure in-4° de 58 p., figures).

102. *Catalogue du Musée anatomique de M. Niger*, broch. in-8°, 34 p.

103. *Le Globulaire Turbith*, par M. E.-L. Bertherand (d'Alger), broch. in-8°, 8 p., 1S70.

104. *De la nécessité de créer une morgue à Alger*, par M. E.-L. Bertherand, d'Alger, broch. in-8°, 4 p. avec planche, 1871.

105. *De l'influeuce du temps sur la maladie et la mortalité, notamment dans les affections de poitrine*, par M. E.-L. Bertherand, d'Alger, broch. in-8°, 12 pages, 1871.

106. *Les traversées de Marseille à Alger au point de vue de l'hygiène et de la météorologie*, par M. E.-L. Bertherand, d'Alger, broch. in-8°, 7 p., 1871.

107. *Etudes sur les maladies et la mortalité de l'armée hollandaise,* par M. E.-L. Bertherand, d'Alger, broch. in-8°, 16 p., 1870.

108. *Notice historique sur les moyens usités pour compter le temps depuis l'antiquité jusqu'à nos jours,* par M. Stéphan, directeur de l'Observatoire de Marseille, membre actif (in-8° de 59 pages, avec planches).

109. *Lettres inédites de Fénelon,* archevêque de Cambrai, publiées par l'illustrissime et révérendissime X. Barbier de Montault, membre correspondant (in-32 de 164 pages).

110. *L'Empire du Maroc et ses relations commerciales avec la Belgique,* par Aug. Meulemans (in-8°, 15 pages.)

111. *L'Egypte et ses relations commerciales avec la Belgique* (in-8° de 12 pages) par Aug. Meulemans.

112. *La République de l'Equateur,* par Aug. Meulemans (in-8° de 21 pages.)

113. *Études économiques et sociales sur les faillites et les banqueroutes,* par Aug. Meulemans (in-8° de 8 pages).

114. *Les Ambulances en Belgique et notamment à Bruxelles,* par Aug. Meulemans (in-8° de 22 pages.)

115. *Recherches sur l'existence et le rôle de l'acide nitreux dans le sol arable.* (brochure in-8° de 34 pages) par M. Ch. Chabrier (extrait des *Annales de chimie et de physique.*)

116. *Prix-courant des ognons à fleurs, plantes diverses et fraisiers* d'Ant. Mercier (boulevard du Musée, 43, Marseille).

117. *Le Chemin de fer du Saint-Gothard et le Rhône* (in 4° de 4 pages).

118. *Berryer, sa vie judiciaire,* par Jules Cauvière (2e édit. gr. in 8° de 80 pages), 1871.

COMPTE-RENDU

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1871

PAR

M. Alfred SAUREL
Vice-Secrétaire

Messieurs,

Il ne serait pas malaisé à votre Secrétaire général intérimaire de vous prouver qu'il pourrait se dispenser de faire un compte-rendu des travaux de notre Société pendant l'année qui vient de s'écouler.

Il n'aurait qu'à vous montrer le discours de clôture prononcé par M. Laurent de Crozet, le 28 décembre dernier, et à vous dire : cela a déjà été fait.

Mais je ne veux pas me soustraire à l'art. 18 de notre règlement, qui passe à bon droit pour un chef-d'œuvre du genre, et encourager par mon exemple des propensions un peu trop marquées, peut-être, pour le *dolce far niente* que montrent quelques-uns de nos confrères.

Voici donc le compte-rendu prescrit par les lois qui nous régissent, mais je le ferai assez bref pour n'occasionner chez ceux qui me font l'honneur de m'écouter, ni trépignement de pieds, ni appesantissement de paupières.

Comme toujours, les travaux de nos collègues se divisent en deux grandes catégories : ***Rapports*** et ***Mémoires originaux***. Si ceux-ci sont le fruit d'études faites au gré des sociétaires, ceux-là sont le résultat de tâches imposées, mais leur mérite n'en est que plus grand, car il n'est souvent ni commode ni agréable de satisfaire à des obligations de ce genre.

Commençons à parler des rapports en les énumérant, non pas par dates ou par matières, mais par le nom des auteurs, ces auteurs étant classés eux-mêmes par lettre alphabétique.

Dans la séance du 6 janvier, M. Blancard a lu son rapport sur l'ouvrage de M. Gilles, intitulé : *La Campagne de Marius dans la Gaule*. Ce rapport est déjà imprimé dans le volume XXXIII de notre Répertoire, et si votre secrétaire s'est hâté de l'y faire figurer, c'est justement pour atteindre le but qu'il s'était proposé : de déterminer M. Gilles à entrer dans notre compagnie. Si M. Gilles présente aujourd'hui même son mémoire probatoire, c'est au rapport de M. Blancard que nous le devons.

De la campagne de Marius à la réorganisation de l'armée française, il n'y a pas aussi loin qu'on le croirait d'abord. Pour se mettre en mesure de vaincre les Cimbres et les Teutons, Marius travailla pendant quatre années entières à organiser son armée, à instruire ses officiers, à aguerrir ses soldats.

Pour vaincre les Prussiens, ces modernes Barbares, il faut à leur tour que les généraux français réorganisent l'armée, et l'un de ceux qui peut-être un jour tiendra le même rôle que Marius, le général Faidherbe, a proposé des moyens que les hommes compétents désirent ardemment voir mettre en pratique.

M. Faliu a rendu compte, le 9 novembre 1871, d'une brochure intitulée : *Notes sur le projet de réorganisation*

de l'armée nationale, et rendu justice aux excellentes intentions de l'auteur.

Moins guerrier que le capitaine Faliu, M. Kothen a, le 8 juin, rendu compte d'un ouvrage publié sous le titre de l'*Hospitalité de N.-D.-d'Ardène*, et le 9 novembre, nous a entretenu des *Mémoires de l'Académie du Gard*. Notre excellent conservateur ne pouvait que faire ressortir ce que ces ouvrages renferment d'intéressant. M. Kothen connaît les livres et a consacré déjà des journées entières à l'arrangement de notre bibliothèque.

M. Latil lui est venu en aide bien des fois, et c'est pour cela que, le 9 mars, il nous a fait un *Rapport sur la situation de la bibliothèque*.

Ne pouvant déterminer M. Laugier à écrire un nouveau mémoire de numismatique, M. le président sortant a utilisé son activité bien connue, en le chargeant de plusieurs comptes-rendus. Trop aimable pour refuser, M. Laugier a lu, le 2 février, un *Rapport sur les travaux du premier trimestre;* le 8 juin, un *Rapport sur le Bolletino della Societa Geografica italiana*, et le 7 décembre, un *Rapport sur les mémoires de la Société havraise d'études diverses*.

Votre vice-secrétaire, M. Saurel, qui tâche de faire oublier que le secrétaire général est surchargé de besogne, a fait, le 11 mai, un *Rapport sur les travaux de Mgr Xavier Barbier de Montault*, et obtenu la satisfaction de faire accorder à ce savant épigraphiste, le titre de membre correspondant; le 8 juin, il vous lisait un *Relevé des actes de présence des Sociétaires*, durant le premier semestre, et vous présentait, le 5 octobre, un *Rapport sur les ouvrages de M. Meulemans*, vous déterminant à accueillir parmi vous, comme correspondant, ce vice-consul de la République de l'Equateur, à Bruxelles.

J'allais oublier de vous dire que, le 9 mars, M. Saurel vous avait lu son *Rapport sur le Concours des engins de*

guerre, entrepris pour aider le gouvernement de la Défense nationale, dans la recherche de nos moyens de défense. Ce n'est assurément la faute ni du rapporteur, ni de l'inventeur d'un fusil fort ingénieux, si les Prussiens occupent encore, à cette heure, une partie de la France.

M. Segond-Cresp vous a fait, le 2 février, un excellent *Rapport sur les comptes du trésorier*. Je ne sais si c'est en jetant un coup-d'œil sur les espèces sonnantes de la Société qu'il a appris à calculer; mais je sais que le 14 décembre, il faisait un *Rapport sur la publicité légale*, et démontrait par 2 + 4, que l'on peut trouver six millions au moins par an à verser dans les caisses de l'Etat, en donnant à l'adjudication la publication des annonces judiciaires.

Appelé par la nature de sa profession, à voir de près bien des misères physiques et morales, M. Sicard nous a lu, le 8 juin, un *Rapport* sur une brochure de M. Jean Marie, intitulée : *Progrès moraux et matériels à effectuer dans la ville de Marseille*.

Enfin, M. Verdillon, à qui nous devons des remerciements pour l'aide qu'il donne à M. Kothen, nous a déposé le 3 août, un *Rapport sur l'installation de la bibliothèque*.

Cela fait, Messieurs, si je sais bien compter, seize rapports présentés par neuf membres, preuve certaine que notre Société montre encore quelque activité et sait s'occuper de travaux utiles.

Mais cela n'a qu'une importance secondaire à côté des travaux particuliers. Je vais, en effet, vous faire l'énumération de vingt-trois mémoires dus à neuf membres actifs ou correspondants.

N'oublions pas que nous procédons toujours par lettre alphabétique.

Mgr Barbier de Montault prenant au sérieux son titre de membre correspondant, a non-seulement promis plu-

sieurs mémoires inédits et intéressant particulièrement Marseille, mais encore il nous a fait parvenir plusieurs notes et renseignements précieux, indépendamment de plusieurs lettres remplies de remarques et d'observations dont nous pourrons parfaitement tirer profit.

Le 5 octobre, votre vice-secrétaire vous montrait de sa part des *inscriptions* touchant des reliques de saint Lazare et un archevêque d'Arles; le 22 novembre, il remettait sur le bureau, après vous avoir lu les notes qui les accompagnaient, les *Inscriptions commémoratives de Saint-Vincent-de-Paul ;* enfin, le 28 décembre et le 4 janvier suivant, il vous lisait une notice sur le *culte de sainte Madeleine à Rome.*

Mgr Barbier de Montault, j'en suis certain, continuera à rendre d'excellents services à la Société.

M. Laurent de Crozet, appelé par sa position de président de je ne sais combien d'œuvres de bienfaisance à connaître bien des malheureux, a lu, le 11 mai, un court mais substantiel mémoire sur *les Ecoles primaires*, et, le 7 décembre, un travail beaucoup plus étendu intitulé les *Œuvres charitables de Marseille.* Ce dernier travail ne doit figurer qu'en partie dans votre prochain volume.

Sous le titre de *Compte-rendu d'une Ambulance*, M. Dugas nous a fait l'histoire d'un des nombreux hôpitaux temporaires qui se sont organisés dans notre ville dès les premiers jours de notre malheureuse guerre avec la Prusse. Cette lecture a été assurément l'œuvre capitale de la séance du 3 août.

Familiarisé de longue date avec la liturgie et l'histoire religieuse, M. Latil a lu, le 16 février, un mémoire important intitulé : *Jadis et Aujourd'hui*, culte catholique. La Commission de coordination tirera sans doute parti de ce travail remarquable. M. Latil a lu encore, dans la séance du 28 décembre, une note sur l'*Utilisation des eaux du Rhône à Bellegarde.*

Pendant qu'une Commission spéciale étudiait les engins de guerre nouveaux à opposer aux sauvages descendants des Huns, M. Levenq, se demandant si ces terribles envahisseurs ne songaient pas à marcher sur Marseille, nous lisait, le 2 février, un *Projet de défense pour le territoire de Marseille*. M. Levenq pensait, et il n'est pas le seul, Dieu merci, à posséder ces illusions, qu'une ville placée dans les conditions où se trouve Marseille, peut se défendre avec succès même contre une armée nombreuse. Nous avons vu que la ville du Havre, convoitée par les Allemands, déjà maîtres de Rouen, a su hérisser si bien les hauteurs qui l'environnent, de canons formidables, qu'elle a ôté aux généraux du fanatique Guillaume, nouveau fléau de Dieu, l'envie d'échanger les obus de la Confédération contre les boulets de la France, si lâchement abandonnée par quelques-uns de ceux qui devaient la défendre.

Dans un ordre d'idées tout différent, M. Levenq nous a encore lu, le 7 septembre, le chapitre premier de l'ouvrage qu'il publiera tôt ou tard, sous le titre de : *les Origines de l'Abbaye de Saint-Victor*. Ce mémoire a déjà soulevé au sein de la Société des controverses qui ne pourront servir qu'à l'instruction de tous.

Le nom de votre Vice-Secrétaire s'est trouvé porté bien souvent à l'ordre du jour, non pas de l'armée, mais de la Société. Ce n'est peut-être pas parce qu'il a dans ses cartons ce qu'on appelle au théâtre des *ours*, qu'il a figuré tant de fois dans les programmes de vos séances. Je suppose, au contraire, qu'ayant vu de près les théâtres et la façon dont les directeurs composent leurs affiches, il a appliqué les principes dont on obtient ailleurs d'excellents résultats. Quand un ordre du jour était maigre, insuffisant, incomplet, votre Vice-Secrétaire, se mettait courageusement à l'œuvre, et après avoir donné au programme

l'ampleur et la consistance voulues, élaborait les mémoires qui devaient donner aux séances une longueur convenable. C'est uniquement pour ce motif qu'il vous a lu, le 24 mai, la *Consommation des Fraises à Marseille;* le 8 juin, une boutade intitulée : l'*Hôpital n'est pas fait pour les Chiens ;* le 6 juillet, *la Penne, la Pennelle et le général Penellus ;* le 3 août, *la plage du Prado et la plage de Trouville*, parallèle en prose, entremêlé de vers ; le 5 octobre, l'*Ivrognerie à Marseille ;* le 7 décembre, un mémoire auquel on a attribué quelque importance, et qu'il a définitivement intitulé : *Des réformes à introduire dans la législation des annonces légales et judiciaires*, et enfin, le 14 décembre, *la Vallée de l'Huveaune* ou *Histoire d'Aubagne.*

Votre Vice-Secrétaire regrette de n'avoir pas fait davantage ; à l'avenir, peut-être fera-t-il mieux.

M. Alfred Saurel a trouvé dans M. Segond-Cresp un rude concurrent. On dirait que ces deux membres ont voulu gagner le prix de diligence, tellement ils se sont suivis de près dans le nombre de leurs travaux. Enumérons donc les lectures de M. Segond-Cresp, en les citant par ordre d'ancienneté. Le 16 février, *Recherches sur l'Espion Anglais ;* le 9 mars, *Réflexions sur le vote de la 8e section de Marseille ;* le 11 mai, *le Temple adopté par la vénérable Loge Ecossaise de Marseille ;* le 7 septembre, *une Thèse à Marseille ;* enfin, le 14 décembre, *Des murs de clôture dans le territoire de Marseille.*

L'activité déployée par un des plus anciens membres de la Société doit être un puissant encouragement pour ceux qui sont venus après lui.

Vous avez vu tout à l'heure que M. Sicard a rempli son devoir comme rapporteur ; mais, ne s'en tenant pas là, il vous a lu, le 9 novembre, cette très intéressante et, pourquoi ne pas le dire ? amusante étude, qui porte le titre : *De l'intro-*

duction à Marseille du poisson chinois macropode. Il est à regretter que ce mémoire ne puisse être livré au public enrichi des illustrations de MM. Laugier et Levenq.

Enfin, M. Verdillon a lu, le 20 avril, un mémoire vraiment statistique, qu'il aurait pu, peut-être, intituler autrement que : *De l'influence des ambulances civiles sur les soldats,* car l'auteur ne s'est pas attaché à constater spécialement l'effet que nos militaires ont emporté de leur séjour dans les ambulances marseillaises. C'est un document précieux, qui tiendra dans nos annales une place fort honorable.

Je dois ajouter que M. Verdillon a rendu à la Société un véritable service. Il a eu la patience, digne d'un bénédictin, de relever tous les documents météorologiques consignés dans les registres de l'Observatoire, pour les années 1870 et 1871. Je demande que la Société lui en témoigne publiquement sa reconnaissance.

J'ai terminé, Messieurs, l'énumération des travaux faits pendant l'année 1871. Il n'y a sans doute, dans le nombre, aucun mémoire assez important pour remplir à lui seul un volume de 500 pages ; mais quand on songe aux malheurs de la patrie et aux préoccupations nombreuses que chacun de nous a dû ressentir, on peut s'applaudir encore de voir que nos séances ont eu lieu régulièrement, qu'elles ont été remplies d'une manière convenable, et que le volume afférent à l'année 1871 ne formera nullement disparate avec les autres tomes de la collection du Répertoire.

Ce qu'il y a vraiment de fâcheux, c'est qu'au lieu d'augmenter, le nombre des membres actifs ait diminué. L'année s'est ouverte sur le chiffre de 32, elle s'est fermée sur celui de 30.

En revanche, nous avons accueilli comme membres

correspondants plusieurs personnes du plus grand mérite qui ne peuvent que donner de l'éclat à notre Société.

Ne désespérons donc pas du sort de notre Compagnie. Si 1871 nous a été funeste, tout porte à croire que 1872 nous sera propice. Déjà plusieurs candidats sérieux frappent à notre porte, et, pendant que nous nous apprêtons à la leur ouvrir, j'en vois d'autres qui s'acheminent et nous demanderont bientôt de s'asseoir à nos côtés.

La ruche, par moments, est un peu délaissée. Quelques abeilles butinent un peu trop loin; d'autres reviennent insouciantes au logis, oubliant que toutes devraient travailler également. N'importe, les rayons se remplissent; chaque année fournit sa récolte.

Continuez à produire le miel, Messieurs; votre Vice-Secrétaire se chargera de fournir la cire qui doit le contenir.

ÉPIGRAPHIE

INSCRIPTIONS

RÉDIGÉES OU RELEVÉES

PAR

Mgr Xavier BARBIER DE MONTAULT

CAMÉRIER DE SA SAINTETÉ
Membre correspondant

I

Inscriptions commémoratives pour la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul à Marseille

En 1868, à la demande de mon savant ami, M. l'abbé Pougnet, je rédigeai, dans le style épigraphique de Rome, pour la nouvelle église de Saint-Vincent-de-Paul qu'il construit avec tant de talent, trois inscriptions commémoratives, destinées à rappeler à la postérité ce qu'il lui importe de savoir relativement à l'origine du monument et aux faveurs spirituelles qui y ont été attachées.

La première constate que le maître-autel a été privilégié par un bref apostolique de Sa Sainteté Pie IX, à perpétuité et pour les défunts ; en sorte que toute messe qui y est dite à l'intention d'un ou plusieurs fidèles trépassés, a pour ces mêmes âmes, par manière de suffrage,

la valeur d'une indulgence plénière. (Voir mon ***Traité de l'Autel privilégié***, dans les ***Analecta Juris Pontificii***, 73me livraison, page 2040 (Romæ, 1866, in-folio).

J'ai donné à Saint-Vincent-de-Paul deux ***Agnus Dei***, consacrés par Sa Sainteté Pie IX. On doit les placer dans un des murs du transept, enfermés dans une boîte de plomb. Ils protégeront l'édifice contre la foudre, l'incendie et les coups de vent. Ils exciteront la piété des fidèles, qui y trouveront un remède efficace contre leurs maux spirituels et temporels et surtout l'effacement de leurs péchés véniels, sans qu'il leur soit nécessaire de se confesser. J'ai détaillé les nombreuses vertus de l'***Agnus*** dans un opuscule intitulé : ***De la dévotion aux Agnus Dei*** (Rome, 3me édition, in-8°, 1867; Paris, 4me édition, 1868, in-32).

La troisième inscription, la plus détaillée des trois, exprime la joie que l'archéologue et l'artiste chrétien éprouvent en contemplant et admirant ce nouveau chef-d'œuvre de l'art du XIIIe siècle. Elle loue, comme il convient, le curé de la paroisse, l'architecte, le peintre-verrier, le Conseil municipal et les paroissiens, qui ont tous contribué dans la mesure de leurs forces, soit par leurs connaissances spéciales, soit par leur zèle, ou enfin par l'argent voté et recueilli, à doter Marseille d'un de ses plus beaux monuments.

I.

PIVS . IX . PONT . MAX[1]
BREVI . APOSTOLICO . DAT[2] . ROMAE
SVB . DIE . . . . . . MDCCCLXV . . . .
DECLARAVIT . ALTARE . MAIVS
PRIVILEGIATVM . IN . PERPETVVM
PRO . DEFVNCTIS

1 Pontifex maximus.
2 Dato.

II.

HEIC . IN . PARIETE . CLAVDITVR
AGNVS . DEI . CEREVS
QVEM . BENEDIXIT . CONSECRAVITQ[1]
SSMVS . D . N[2] . PIVS . PP[3] . IX
VT . CONTRA . TONITRVA . VENTOS . ET . INCENDIA
DOMVM . ISTAM . PROTEGAT

XPS[4] . VINCIT . XPS . REGNAT . XPS . IMPERAT
XPS . AB . OMNI . MALO . PLEBEM . SVAM . DEFENDAT

AGNVS . DEI . QVI . TOLLIS . PECCATA . MVNDI
MISERERE . NOBIS

III.

SISTE . VIATOR . PAVLISPER . MIRARI . CESSA . LEGE
ET . BENE . MERITIS . DEBITA . SOLVE

LAVS . SIT . IN . AEVVM
OMNIBVS . VERE . XPIANIS[5]
QVI . ZELO . ASSIDVO . PERSPICACI . INGENIO . ARTE . DOCTA
DONISQ[6] . FREQVENTIBVS
HANC . AVLAM . DEI . SPECIOSAM . DELICIISQ . PIIS . AFFLVENTEM
VNANIMES . EREXERVNT . AC . CONSTANTES . EXORNARVNT

RDVS[7] . HIPPOLYTVS . VIDAL . PAROCHVS
TOTAM . ADHIBVIT . CVRAM
VT . ECCLESIA . VETVS . PVLCHRIOR . E . RVINIS . RESVRGERET
JOSEPH . POVGNET . PBR . AVINIONEN[8] .

1 Consecravitque.
2 Sanctissimus Dominus noster.
3 Papa.
4 Christus.
5 Christianis.
6 Donisque.
7 Reverendus.
8 Presbyter Avinionensis.

MAGISTER . FVIT . OPERIS
QVOD . SVMMO . CVM . STVDIO
IVXTA . REGVLAS . ETIAM . MYSTICAS . A . SAECULO . XIII . TRADITAS
AD . VLTIMVM . VSQVE . PERFECTIONIS . GRADVM . PERDVXIT
N[1] . DIDRON . DE . RE . ANTIQVA . XPIANA . PERITISS[2]
VITREIS . DEPICTIS . VOCEM . SVAVIOREM . DEDIT
VT . ENARRENT . DEI . SANCTORVMQ . MIRABILIA
ET . FIDELIBVS . HIC . ORANTIBVS . EXEMPLVM . PERENNE . PRAEBEANT
ORDO . SENATORIVS . MASSILIEN[3]
VNA . CVM . PLEBE . PAROCHIAE . SPONTE . SVA
PECVNIAN . VOVIT
ITA . VT . ECCLESIA . HAEC . NOVA . A . FVNDAMENTIS . COEPTA
GLORIAE . DEI . CIVITATISQ . IMPAR . HAVD . EXSTAT

Reliquaire de saint Lazare, évêque de Marseille, à Saint-Pierre-du-Vatican (Rome).

Raynuce Scotti, originaire de Plaisance, devint évêque de Borgo-San-Donnino (duché de Parme) et gouverneur de la province du Picenum. Par reconnaissance pour Urbain VIII. qui l'avait nommé vicaire de Saint-Pierre au Vatican, dont le cardinal François Barberini était alors archiprêtre, il donna à cette basilique un os de la jambe de saint Lazare, premier évêque de Marseille. Le reliquaire a la forme d'une pyramide en cristal, montée en argent. Au piédestal, on voit les armoiries d'Alexandre VII et du cardinal Barberini. Quatre inscriptions nomment en italien le pape, le cardinal, saint Lazare et le donateur, qui fut préfet du palais apostolique sous Innocent X et Alexandre VII.

1 Nopoleo.
2 Peritissimus.
3 Massiliensis.

L'on m'a dit à Saint-Pierre que Raynuce Scotti avait reçu d'Autun la précieuse relique, pendant sa légation en France.

Voici l'inscription qui authentique le reliquaire et qui est gravée à sa base sur le métal :

TIBIAM. S. LAZARI. EPISCOPI. A CHRISTO. IN VI
TAM. RESTITVTI. RAYNVTIVS. SCOTVS
PLACENTINVS. EPISCOPVS BVRGI. S. DONNINI
POST. LEGATIONES ELVETIAE ET.
GALLIAE. PRAEFECTVRAM. PROVINCIÆ
PICENÆ. VICARIATVM. BASILICÆ. S.
PETRI. VRBANO. VIII. PONTEFICE.[1] MAXIMO
BENEFACTORE. FRANCISCO. CARDINALI
BARBERINO. S. R. E.[2] VICECANCELLARIO
ARCHYPRSBITERO.[3] ET PALATII. APOS[4]
SVB. INNOCENTIO. X. ET. ALEXANDRO. VII
SVMM. PONTIFF.[5] PRÆFECTVS. D. D[6]
ANNO. M. DC. L. VI
RANVCCIO. SCOTTI. VESCOVO. DEL BORGO S.[7] DONNINO
ALEXANDRO. VII. P. M.
S. LAZERO. VESCOVO. CON.[8]
FRANCESCO CARDINALE BARBERINO

(1) *Sic* pour *pontifice.*
(2) Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
(3) *Sic* pour *Archipresbytero.*
(4) Apostolici.
(5) Summis pontificibus.
(6) Dono dedit.
(7) San.
(8) Confessore.

Epitaphe de Prosper Publicola de Santa-Croce, archevêque d'Arles, à Rome.

Prosper Publicola de Santa-Croce fut fils de Tarquin et seigneur de Castel-San-Gregorio. Agé seulement de seize ans, il prononça avec succès à Bologne un éloquent discours en présence de Clément VII et de Charles-Quint. Paul III et Jules III qui l'honorèrent de leur estime, le nommèrent Auditeur de Rote, et, après l'avoir sacré évêque de Kisame *in partibus infidelium*, l'envoyèrent en qualité de nonce apostolique en Allemagne, en Espagne, en Portugal et en France. Il s'employa surtout auprès des princes pour l'extirpation de l'hérésie et la réunion du Concile de Trente. Pie IV l'ayant décoré de la pourpre, lui donna l'archevêché d'Arles, puis, étant de retour à Rome, il obtint l'évêché suburbicaire d'Albano. Il mourut en 1589, âgé de 76 ans et fut inhumé, près de ses ancêtres, dans l'église de Sainte-Marie *in Publicolis*.

En 1727, Scipion Publicola de Santa-Croce, prince d'Oliveto, dédia à sa mémoire l'épitaphe suivante :

D. O. M.[1]
PROSPER PVBLICOLA DE S. CRVCE
S. R. E.[2] CARDINALIS
TARQVINI FILIVS
ET CASTRI S. GREGORII DOMINVS
XVI. AN[3]. NATVS INGENIO IAM MAXIMVS
AD CLEMENTEM VII. ET CAROLVM V.
BONONIÆ EGREGIE PERORAVIT

(1) Deo optimo maximo.
(2) Sanctæ Romanæ Ecclesiæ.
(3) Annos.

ROM.[1] ROTÆ AVDITOR ET EPISCOPVS. KYSAMEN.[2]
SVB PAVLO ET IVLIO III.
AD GERMANOS HISPANOS LVSITANOS
BIS AD GALLOS APOSTOLICVS NVNCIVS
EXTIRPANDIS HÆRESIBVS
SACRO COGENDO TRIDENT.[3] CONCILIO
MAGNA APVD PRINCIPES OPERA IMPENSA
A. PIO IV. PVRPVRA DECORATVS
ARELATENSIS. PRIVS
MOX IN VRBEM[4] REGRESSVS
ALBANEN.[5] PRÆFVIT ECCLESIÆ
VITA. DIGNVS IMMORTALI
MIGRAVIT AN.[6] MDLXXXIX.
ÆTATIS SVÆ LXXVI.
APVD MAIORVM CINERES
HIC TVMVLATVS

SCIPIO. PVBLICVLA. DE. SANCTA CRVCE. ANTONY. F.[7] SANGEMINI. DVX
PRINCEPS OLIVETI CENTILIBVS SVIS
REST. ET POS. AN. DNI.[8] MDCCXXVII

Pittacium en ivoire, de l'époque romaine, trouvé aux Aliscamps d'Arles dans une urne en verre, portant l'épitaphe de la fille de Julia et appartenant à M. Augier, à Marseille.

Haut. 0,05 c. — Larg. 0,04 c.

(1) Romanæ.
(2) Kysamensis.
(3) Tridentino.
(4) Rome, *urbs*, la ville par excellence.
(5) Albanensi, Albano près Rome.
(6) Anno.
(7) Filius.
(8) Restauravit et posuit, anno Domini.

D.M[1]

—[2]

IVLIA C.F

FILIAE.INC

OMPARAB

ILI

ÉPITAPHE D'UN SOLDAT ARLÉSIEN

« Fréjus n'avait pas seule fourni des morts à nos cimetières. Arles en comptait : Bourignon, page 301, parle de l'inscription suivante en beaux caractéres romains sur une pierre longue, placée dans le pavé de la cour du prieuré de Briou :

« *Quintus Julius, quinti filius Terentina (tribu) cetrus domo Arelatensis, miles legionis duodevigesimæ voluntarius, hic situs est.*

QVINTVS.IVLIVS

Q.F.TER.CETRVS

DOMO.ARELAT.MILES

LEG.XVIII.VOL

H.S.E

« J'avoue n'être pas parfaitement satisfait de l'interprétation. Ce mot *cetrus*, enchevêtré ainsi entre le nom de la tribu et celui de la patrie, me paraît singulier. Le sigle *vol* pourrait très bien se traduire par *volens.*

« *Quintus Julius Cetrus, fils de Quintus, de la tribu Terentia, originaire d'Arles, soldat de la dix-huitième légion des volontaires, est enterré ici.* »

(Louis Audiat. *Epigraphie Santone et Aunisienne.* Niort. 1871, in-8°, p. 53, 54.)

[1] *Dis Manibus. Julia, Clarissima-Femina, filia incomparabili?* — Julia. Caii filia? — Julia. Caia fecit..?

[2] *Hedera distinguens.* (L. Renier. *Inscript. de l'Algérie,* n° 1891),

---

Epitaphe de Jean Armand, prêtre, doyen de N.-D.-des-Accoules à Marseille, et vicaire de La Ciotat, gravée sur marbre noir et plaquée contre un pilier, près du chœur, à l'extrémité du bas-côté droit, dans l'église paroissiale de La Ciotat (1627).

D.O.M[1]
AD IMMORTALITATEM ITVRVS
HIC MORTALE CORPUS POST OBITVM PO-
NENDVM CVRAVIT IOANNES ARNAVD-
VS PRESBITER QVI POST DECANATVM IN
PARROCHIA D[2] MARIÆ DE ARCVBVS MA-
SSILIÆ ANN.[3] XXVIII FOELICITER GESTVM
CIVITATIS ECCLESIÆ VOLENS VICARIVS
PRÆFVIT VT JN QVA CVNAS IBI QVOQ
VE TVMVLVM HABERET QVEM SI-
BI ET HÆREDIBVS POSVIT ANN[4]
M.D.C.NXIII

ÉPITAPHE D'ANTOINE DUPARC, architecte, né à Marseille.

« A gauche de l'entrée de la chapelle de la Vierge (à la cathédrale de Coutances), on lit une inscription qui indique la date du grand autel.

« ANTOINE DUPARC..... ORIGIN[5]
DE LORAINE, NATIF DE MARSEILLE
SCULPTEUR ET ARCHITECTE, A DON-
NÉ LE DESSEIN, CONSTRUIT ET FAIT
PLACER L'AUTEL PRINCIPAL DE CETTE
ÉGLISE EN MARBRE. IL EST MORT LE

1 Deo optimo maximo.
2 Divœ.
3 Annis.
4 Anno.
5 Originaire.

19 D'AVRIL 1755, SANS AVOIR FAIT LES
QUATRE ANGES QUI SONT PLACÉS SUR
L'AUTEL. SON FILS RAPHAEL DUPARC
.....LES A FAITS; LES DEUX GRANDS
SUR LES MODÈLES DE SON PÈRE, LES
DEUX PETITS SUR SES PROPRES
DESSINS ET MODÈLES ET LES
A FINIS AU MOIS D'AVRIL 1857
AGÉ DE VINGT ET UN ANS »

(*Bulletin monumental* de M. de Caumont, 1872, n° 1, p. 23, 24).

LA PENNE
LA PENNELLE

ET

LE GÉNÉRAL PENELLUS

PAR

M. Alfred SAUREL
Membre actif.

Lorsque j'habitais Béziers, en 1849, j'ai été témoin bien souvent d'une plaisanterie d'assez mauvais goût à laquelle étaient en butte, de la part des loustics de l'endroit, les étrangers qui demandaient à visiter la ville, peu après leur descente à l'hôtel.

A la porte de l'établissement, se trouvait presque toujours un *cicerone* complaisant qui se mettait à la disposition du voyageur, offrant de lui faire voir gratuitement les curiosités et à le renseigner exactement sur tous les monuments publics. Enchanté d'une offre aussi aimable, le voyageur suivait sans méfiance son guide, et s'engageait avec lui dans les rues et les ruelles de l'antique cité. En route, on causait. Bientôt, le nom du général *Pépézuc* était prononcé par le guide, une fois, deux fois, trois fois, comme par hasard et répété jusqu'au moment où le touriste demandait ce que c'était que le *général Pépézuc*.

« Comment, s'écriait le cicerone, vous ne connaissez pas le général Pépézuc ! Mais c'est l'homme le plus aimable de Béziers, toujours prêt à s'informer de l'arrivée des touristes et des savants, pour mettre à leur disposition et son hôtel et sa personne. Le *général Pépézuc* ! Mais il serait désolé que quelqu'un s'en vînt à Béziers, sans lui avoir été présenté ! »

Le cicerone faisait tant et si bien que, convaincu des mœurs hospitalières du général Pépézuc, le voyageur demandait à être présenté au *général Pépézuc*.

Aussitôt, on coupait court à travers quelques ruelles, pour arriver plus vite, et l'on tombait en présence du général Pépézuc.

Or, qu'est-ce que *Pépézuc?*

Millin va nous le dire (1) :

« C'est une image grossière et vêtue d'un manteau, qui paraît avoir appartenu à quelque monument plus ancien. On pare tous les ans cette pierre au jour de l'*Ascension*. On coiffe la tête d'un chapeau et on suspend à son côté un baudrier. On prétend qu'elle représente un ancien capitaine appelé *Pierre Pépézuc* qui, lors de la prise de Béziers par les Anglais, les empêcha seul d'entrer dans la principale rue qui reçut pour cela le nom de *rue Française*. Mais comment croire qu'un homme eût empêché les Anglais de se rendre maîtres d'une rue quand ils avaient déjà pris la ville ? »

Laissons notre voyageur mystifié supporter, suivant que sa bonhomie naturelle le lui permet, les railleries des Bitterois attirés par sa contenance autour du général *Pépézuc*, et, franchissant époques et villes d'un seul bond, arrivons au général *Penellus*.

Penellus a autant de réputation à la Penne que *Pépézuc* à

(1) Tome IV, page 366.

Béziers. Mais en Languedoc, le héros français n'a qu'une statue, et quelle statue! une sorte de borne informe située à l'angle d'une rue, tandis qu'en Provence, Pènellus possède un monument qu'on aperçoit de plusieurs kilomètres de distance et qui a intrigué plus d'un savant. Au dire des gens du pays et même de plusieurs écrivains, ce monument appelé *Pennelle* est un tombeau élevé à la mémoire d'un général romain, mort pendant le siége de Marseille par Jules César.

C'est ce monument que je me propose de faire connaître et que je vais étudier avec quelques détails.

Sachons d'abord où est la Penne, commune qui renferme la Pennelle.

La Penne, comprise dans le canton d'Aubagne, et située sur la grande route de Marseille à Toulon, est à 12,600 mètres de Marseille et à 4,600 mètres d'Aubagne. Elle est à 63 mètres environ au-dessus du niveau de la mer.

La Penne ou la *Pène*, ainsi qu'on écrivait autrefois, a sa vie propre depuis qu'elle a été distraite de la commune de Marseille. Mais, comme tant d'autres communes de France, elle est formée de plusieurs agglomérations ou hameaux, distants les uns des autres d'un kilomètre au plus.

Quand on va de Marseille à Aubagne, on trouve d'abord, sur la grande route, le *Mouton*, qui compte 127 habitants, puis le *Village*, hameau qui renferme l'église, l'hôtel-de-ville, l'école publique et une population de 217 habitants.

Ce village est immédiatement dominé par la *Pennelle*, et c'est de la base de ce monument qu'on aperçoit à gauche, à un petit kilomètre de distance et non loin de la gare du chemin de fer, la *Bastidonne*, hameau de 115 habitants, tandis que sur la droite, dans le vallon au fond duquel serpente l'ancienne voie qui conduit à Cassis, on distingue le hameau de la *Belle-Pierre*, de 99 habitants.

Il ne reste plus, pour avoir vu toutes les agglomérations de la commune, qu'à suivre la grande route l'espace d'un kilomètre et l'on arrive alors à la *Bourgade*, cinquième et dernier hameau, qui compte 233 habitants.

L'aspect du territoire de la Penne, dont on peut apercevoir la plus grande partie, du haut du château de la Candolle, voisin de la Pennelle, est loin d'être monotone et sans intérêt. C'est au contraire un de ces coins bénis de la Provence où les prairies abondent, où les arbres sont verts, même pendant la canicule, où la vigne et les vergers produisent des fruits abondants.

Bordé des deux côtés par des montagnes assez richement couvertes de pins, le centre du territoire occupe le milieu de cette importante vallée qui commence à la Pomme et finit à Aubagne. L'Huveaune, même lorsqu'elle tarit, ce qui lui arrive quelquefois en été, est bordée d'arbres et de massifs de verdure, et par les contours qu'elle suit, elle égaie le paysage, tout en fertilisant le sol.

A droite, en remontant vers Aubagne, la grande route jadis si fréquentée, s'appuie presque constamment sur le versant nord des collines qui font partie de la chaîne de Roquefort; à gauche, au contraire, la petite route qui part de Jarret à Saint-Pierre, pour aboutir à Aubagne même, côtoie le versant méridional des collines des Camoins et d'Eoure, qui renferment les plus grands villages de la banlieue marseillaise.

Au milieu, le chemin de fer, touchant tantôt à l'une tantôt à l'autre des deux routes, passe et repasse sur la rivière, à droite, à gauche, s'enfonçant légèrement par ici, se montrant tout à coup par là, couvert momentanément du panache de fumée que lancent les locomotives.

Le tout forme un tableau ravissant, car tout s'y trouve réuni : productions agricoles, gracieuses villas, fabriques de tout genre; c'est la nature, c'est le mouvement, c'est la vie.

Tout cela se voit distinctement de la *Pennelle;* aussi, lorsque, retournant la tête, on voit se dresser cette sentinelle de pierre si grossièrement bâtie, on se demande si, au lieu d'un tombeau, il ne faut pas réellement voir une vigie, un poste d'observation, un phare peut-être sans but aujourd'hui, mais jadis nécessaire aux habitants de ce quartier.

Voici la description complète du monument, que je donne aussi exactement que possible, après avoir eu le soin de lire ce qu'on trouve dans la *Statistique du département*, les *Antiquités* de Grosson et la *Statistique d'Aubagne* de Masse et quelques autres ouvrages moins importants.

La Pennelle est une pyramide irrégulière, composée dans son état actuel de sept assises en retraite l'une sur l'autre. La base est un carré long, ayant 6 mètres sur les faces qui regardent le nord et le midi et 5 seulement sur les deux autres. Sa hauteur est de 8 m. 40 cent. La construction est en maçonnerie ordinaire, avec un parement extérieur en moellon smillé.

Les assises ne se dégradent point d'une manière uniforme. La retraite des parties supérieures est plus rapide; la forme de l'édifice paraît arrondie par le haut, mais il est difficile de dire si en principe elle était ainsi.

L'intérieur est vide jusqu'à la hauteur de la cinquième assise; les murs sont bruts, et le plafond n'a aucune apparence de voûte : c'est simplement un lit de maçonnerie, pour lequel on a choisi des pierres plates et d'une dimension plus grande que les autres.

Les trous d'échafaudage sont apparents sur les quatre faces.

Le monument dans son ensemble paraît de force à supporter encore les atteintes de plusieurs siècles, mais aucune de ses faces n'est intacte.

Au nord, à fleur de terre, est une ouverture imitant jus-

LA PENNELLE.

d'après une Photographie de Mr Alfred SAUREL.

qu'à un certain point la forme ogivale, mais dont les arêtes ne sont nullement ouvragées, ce qui me porte à croire que cette ouverture a été faite à une époque indéterminée, à coups de pioche et de martean. La *Statistique* dit en propres termes que cela peut avoir été la porte.

A l'angle nord, et formant complètement corps avec l'édifice, est un mur dont j'établirai plus tard la destination telle que je la comprends, revêtu en partie seulement de l'appareil et qui suit cet angle jusqu'à la hauteur de la sixième assise.

La face occidentale est gravement compromise à l'angle S.-O. et percée à jour dans le haut.

La face méridionale est la moins conservée ; une large ouverture qui se prolonge depuis la première assise jusqu'au sommet, permet de rentrer à l'intérieur aussi bien que de grimper jusqu'au haut.

La face orientale a le moins souffert ; sauf cette ouverture presque en losange, que je retrouve après cent ans à très peu de chose près telle que Grosson l'a dépeinte, c'est la seule qui ait un aspect un peu monumental, soit que l'éloignement permette de mieux juger son ensemble, soit que l'originalité de la construction impressionne réellement celui qui la regarde.

C'est cette face que j'ai photographiée et dont je joins une épreuve à ce Mémoire. Le simple examen de l'image fait ressortir l'imperfection de l'ouvrage. Tandis que le mur qui envisage le nord semble bâti d'après un plan bien déterminé, le mur méridional s'incline sensiblement vers le centre de l'édifice, témoignant ainsi de la maladresse et de l'ignorance des maçons qui l'ont bâti.

Le bouquet de pins que l'on voit à l'arrière du monument, à gauche, masque le château de la *Candolle*. qui se trouve à 200 mètres plus loin, au sommet de la colline.

La croix toute moderne qui se montre du côté opposé

touche presque la crête de l'excavation au fond de laquelle se trouvent les maisons qui bordent la grande route de Marseille à Aubagne.

Je vais examiner maintenant ce qu'ont dit les divers écrivains qui se sont occupés de la *Pennelle*, comparant la description qu'ils en font avec celle que je donne moi-même et en opposant à leurs suppositions mes observations personnelles.

Discutons d'abord le mot de *Penne* ou mieux de *Pène*, ainsi qu'on le trouve constamment écrit dans les archives de la Penne.

Jè cite d'abord le *Glossaire* de Ducange (1) :

« PENNA. Vox Hispanica, rupis, collis. Moretus in antiquit. Navarræ, pag. 45 : *Propter quod populetis sursum in illa Penna*, etc. Ibidem, pag. 574, ex Tabul. Millan : *Propter animam de Garcia Moza meo caballarizo illas suas casas quæ sunt super Penna, et sub Penna in barrio quem dicunt de sub Penna ad integrum.* Charta Hugonis abb. Corb, ann. 1227 : *A calœia de Folliaco usque ad Hamelet, et ab Hamelet usque ad Pennam de Vers sicut se habet aqua quæ ab eadem Penna descendit usque ad dictam villam de Hamelet.*

* Petra, saxum, Acad. Hispan. Unde nostris *Penne* et diminut., *Pennette*, clivus, collis dejectus. Charta, ann. 1332, in Chartul. 21, Corb., fol. 330 v° : *Une pesquerie à tous harnas qu'ils avaient véritablement en l'eaue, qu'on ait de Bousencourt, depuis le Penne du cherisier jusqu'à la cauchie de Sailly leaurech.* Alia ann. 1511 in Reg. 13 ejusd. monast. sign. *Habacuc*, fol. 84 v° : *A esté accordé ausdits habitans qu'ilz puissent faire remplir au masses le Pennette prochaine desseure le bouteillerie, affin que l'eaue qui passe à ladite Pennette puisse descendre en la ville.*

(1) Tome V. p. 186.

* Penna, pro Arx, castellum, quia in rupe sive clivo exstructum. Charta ann. 1252, apud Cencium inter Cens. eccl. rom. : *In qua concione seu parlamento nobilis vir Monalducius domini paganelli, olim unus ex dominis dicti castri seu Pennæ.... surrexit et inter alia concinanda dixit etc.*

Pena, rupis, collis, Hispanis *Pena*. Glossæ antiquæ M S S : *Penis, caput*. Charta Aldegastri, filii Sylonis, regis Ovetensis, ann. 781, apud Sandovallium : *Et per illa via quæ vadit ad Petra Terta*, et per *Pena de Ceija et inde per illa strada de Guardia*, etc. Occurrit ibi pluries. Observat Camdenus in Britannia *Pen* summitates montium etiamnum Britannis vocari, vocemque esse veterum Gallorum unde *Appenninus* mons.

Pinna. Mons. Vita SS, Voti et Felicis, tom. VII, Maii pag. 61 : *Fontium quoque venis per devexa pinnarum scaturientibus*, etc. »

« Le mot celtique *Pen*, disent les auteurs de la *Statistique*, signifie *tête, cap, roche;* ceci n'est pas une supposition gratuite. Il existe avec ses anciennes acceptions dans l'idiome de la Basse-Bretagne. »

Ces auteurs, à mon avis, ont largement raison et mes souvenirs de Bretagne me servent assez bien pour me rappeler qu'à peu de distance de Lorient on trouve Penmané (montagne de la maison) ; du côté de Brest, Penmarck (montagne de la mer) ; dans les Côtes-du-Nord, Penenkrech (tête de coteau) ; Pennenros (tête du rocher) ; Penland (tête de la lande).

« Ce mot de *Pen*, disent encore les auteurs de la *Statistique du département*, est passé avec le sens de *rocher escarpé* dans la langue espagnole sous la forme de *Penna*, d'où *Pennasco Despennar*. Or, les personnes qui savent quelle étonnante ressemblance l'espagnol conserve avec le provençal et surtout avec le dialecte des Basses-Alpes,

n'auront pas de difficulté à croire qu'à une certaine époque *Penne* a signifié chez nous ce que signifie *Penna* chez les Espagnols. »

Mes souvenirs particuliers me serviront encore ; dans les Pyrénées-Orientales, commune de Vernet-les-bains, il y une montagne qui porte le nom de la *Penne*.

Sans parler de la *Penne*, hameau de la commune de Saint-Pierre, canton d'Entrevaux (Basses-Alpes) ; de la commune des *Pennes*, canton de Tourves (Var) ; de la commune des *Pennes*, canton du Luc (Drôme) ; de la commune de la *Penne*, canton de Puget-Théniers (Var), laquelle est bâtie sur une montagne de 802 mètres de hauteur ; de la commune de la *Penne*, canton de Mirepoix (Ariége) ; de la commune de la *Penne*, canton de Buis (Drôme) ; du chef-lieu de canton *la Penne*, arrondissement de Villeneuve (Lot-et-Garonne) ; de la commune de la *Penne*, canton de Vaour (Tarn) ; enfin du mont de *Penne*, commune de la Celle-les-Brignolles (Var), j'arrive au département des Bouches-du-Rhône.

Une des principales montagnes du territoire de Paradou (canton de Saint-Remy) est celle de la *Penne*, située dans la partie méridionale de la commune.

C'est au sommet de cette montagne que subsistent encore aujourd'hui deux tours en briques que l'on nomme *tours de Castillon*. Ce sont les restes d'un château bâti au moyen-âge, qui a dû être à l'époque une place forte importante.

La Penne domine l'étang des Baux.

Voilà bien des preuves qui établissent la signification du mot de Penne ; une courte description du village de *Pennes* et un modeste résumé de l'histoire de ce village serviront à enlever les doutes qui subsisteraient encore.

« Le village des Pennes, canton de Gardanne, lit-on dans la *Statistique Villeneuve*, est dans un site pittoresque,

au-dessus d'un coteau isolé qui est appuyé par sa base à la chaîne des collines de Vitrolles et de Rognac. Les maisons sont groupées autour de l'ancien château qui, durant le moyen-âge, était une *place forte de la plus grande importance*, parce qu'il défendait l'entrée de la vallée de l'*Assassin*, qui est la seule par laquelle on aboutit à Martigues et à la région des étangs. Une troupe de voleurs s'en étant emparée en 1388, le grand-sénéchal Georges de Mach, assisté des Marseillais, vint l'assiéger, le prit et le donna à la ville de Marseille avec le *droit de péage* qui y était établi depuis très longtemps et peut-être du temps des Romains. »

Nous voici arrivés à la *Penne*, sujet de ce mémoire. Le lecteur verra quelle ressemblance offre l'histoire des deux villages qui portent le même nom.

« La Penne faisait anciennement partie du territoire de Marseille et en était la clef du côté d'Aubagne. Les anciens Marseillais y avaient bâti *un fort et un bureau de péage*. Les Romains y avaient aussi fondé des établissements, puisqu'on a trouvé des tombeaux et des médailles dans plusieurs parties du territoire. On ne sait point l'époque de la fondation du village actuel. L'évêque de Marseille en était le seigneur. »

Ce sont les auteurs de la *Statistique du département* qui parlent ainsi : peut-être mes renseignements sont-ils plus complets que les leurs. Mais avant d'aller plus loin, il me semble opportun de clore la discussion relativement au nom de Penne et de Pennelle.

Si *Penne* signifie montagne, tête, pourquoi le mot de *Pennelle* ne voudrait-il pas dire tout simplement petite tête, petite montagne?

« Il est possible, dit M. de Villeneuve, que la Penne ait été dans le principe le nom du roc qui domine le village, et que le diminutif *Pennelle* ait été inventé pour exprimer

la construction massive qui, penchée sur la cime, ressemblait à un petit rocher élevé sur le grand. »

« Le mot de *Pennelle*, dit Grosson (1), est un diminutif de la Pène. On connaît le goût des Romains pour cette façon d'arranger les noms propres; leurs inscriptions en font foi : *Tulliola* pour *Tullia*, *Titiola* pour *Titia*, etc. »

Grosson aurait pu avancer, sans crainte d'être démenti, que les langues romanes et provençales ont largement continué cette tradition, et aujourd'hui, autant qu'à toute autre époque, les diminutifs sont employés dans tous les idiomes méridionaux.

Nous voilà bien loin de *Penellus*, et encore est-ce bien Penellus qu'il faudrait dire, si l'on admettait le personnage romain?

« Les habitants de la Pène, répondait-on à Grosson du Secrétariat du Chapitre de Marseille, sont dans la ferme croyance que ce nom venait de *Penella*, nom d'un Romain qui fut tué dans cet endroit. »

D'accord sur ce point avec M. de Villeneuve, je renverrai ce Romain avec ce Francion, fils d'Hector, dont quelques généalogistes ont voulu faire descendre la nation française, et je conclurai que le nom de *Pennelle* n'est autre que celui de *Penne* diminué et que *Penne* signifie montagne, escarpement, et doit être compris de la même façon que celui de roche ou roc qui, dans le vieux français, a été, par métonymie, appliqué aux châteaux bâtis sur une roche. On sait aussi que les auteurs italiens du XVI° siècle se servent continuellement du mot *rocca* dans le sens de forteresse, de citadelle, ce qui me dispensera de faire l'énumération de tous les *Rochefort* ou *Roquefort* de France, d'Espagne et d'Italie.

Je vais examiner maintenant à quelle époque la *Pennelle* a pu être construite.

(1) *Antiquités*, page 220.

« Le monument que je décris, dit Grosson, est dû aux Romains. L'attention qu'on a eue de placer ces pierres avec choix, en présentant au dehors la surface la plus unie, trompe tellement qu'on croirait que tout l'édifice est en pierres taillées. Le ciment est d'une dureté inconcevable. Il a été entièrement bâti avec les propres pierres de la montagne. »

Sur ce dernier point, je serai entièrement d'accord avec Grosson ; car, à 100 mètres environ du monument, en tirant une ligne droite sur le château de la Candolle, dans la direction de l'ouest, existe une excavation aujourd'hui envahie par quelques pins de belle venue, qu'on reconnaît du premier coup pour une carrière abandonnée.

Pour un homme qui a vu les carrières de Cassis et qui a dû forcément faire des études spéciales sur cet objet, le doute ne saurait être permis, et je crois pouvoir avancer hardiment que c'est de ce point qu'ont dû être tirées non-seulement les pierres qui forment la Pennelle, mais encore celles qui servirent à élever l'ancien château de la Candolle.

Je parlerai plus tard de ce château. Quant à attribuer la Pennelle aux Romains, je n'hésite pas à dire que je ne partage pas l'avis de Grosson. Comme je deviendrais au contraire son partisan, s'il avait donné des preuves à l'appui de la phrase que voici :

« La partie orientale contenait une inscription dont l'enlèvement a occasionné la dégradation qui présente une ouverture. »

A quelle époque cette inscription a-t-elle été arrachée ? Quel est le Vandale qui a commis cet acte ? Où l'inscription a-t-elle été transportée ? Voilà un trou terriblement grand dans un mur d'une *dureté inconcevable* qui, je dois bien le faire remarquer, après avoir comparé la gravure du livre des *Antiquités* avec ma photographie, ne s'est pas agrandi depuis cent ans...

Ce ciment n'est pas du reste d'une dureté aussi inconcevable que Grosson veut bien le dire; ce n'est pas du ciment, mais du mortier de belle composition, je l'avoue, et bien plus solide que le mortier de nos jours, mais qui ne ressemble en rien au ciment employé par les Romains. Me méfiant de mes propres lumières, j'ai montré un fragment de ce mortier à plusieurs archéologues de mes amis, et aucun d'eux, pas plus que moi, n'y a vu ces points brillants au soleil, ni cette couleur rougeâtre qui sont les deux caractères distinctifs du ciment romain.

Les auteurs de la *Statistique* sont bien moins affirmatifs que le chroniqueur marseillais :

« Nous sommes forcés, disent-ils, de le rapporter aux Romains, mais aux Romains du dernier âge, la grossièreté du travail ne permettant pas de l'attribuer à un temps meilleur. »

Le travail est grossier, en effet, et tellement grossier, tellement en dehors du fini que les Romains apportaient dans leurs ouvrages, que je ne crains pas de le faire dater d'une époque bien plus récente et de fixer le moment de sa construction à l'ère tourmentée que nous appelons le *moyen-âge*.

On m'objectera qu'il faut tenir compte de la forme d'un monument, quand on veut déterminer son âge, et que cette forme plus ou moins pyramidale n'est pas du moyen-âge.

Cette question de forme du monument va être débattue en même temps que celle de sa destination; l'une ne saurait être séparée de l'autre.

La Pennelle, dit-on, est un tombeau, car c'est le genre de construction des tombeaux, et les Romains ont particulièrement employé ce mode d'architecture pour leurs mausolées. Le monument est donc romain.

Cela mérite en effet d'être examiné avec attention.

Et d'abord, je suis loin de contester un établissement militaire à la Penne à l'époque des Romains. Bien loin de là, car je partage hautement les idées qu'émettent les auteurs de la *Statistique* et Masse dans sa *Statistique du canton de La Ciotat*.

« La Penne, dit ce dernier, était autrefois un poste d'autant plus important qu'outre l'issue de la vallée de l'Huveaune, elle dominait une des voies du littoral d'où l'on se rend à Carpiagne, à Carnoux et à Cassis, voie qui sur plusieurs points n'est plus aujourd'hui qu'un sentier, comme tant d'autres passages fréquentés et battus depuis la plus haute antiquité.

« Les anciens, lorsqu'ils traçaient leurs voies de communication, évitaient toujours les torrents, ce qui me fait croire que pour aller d'Aubagne à Cassis et même à La Ciotat ou à Ceyreste, on ne remontait pas le cours du Merlançon, comme on l'a fait depuis; mais que de la rue du *Pet-Pagan*, on allait joindre par les collines le chemin partant de la Penne, lequel chemin se bifurque avant Carnoux, pour aller d'un côté vers Cassis, de l'autre vers Ceyreste et La Ciotat, en passant par la Bédoule. Du reste, ce chemin qui traverse le bassin de la Penne, était une des communications de Marseille avec la Provence orientale, car alors on ne passait nullement par le vallon du *Vaisseau*. »

Quand on examine le territoire du haut de la *Pennelle*, on se rend parfaitement compte de l'importance stratégique de ce point, et il n'y a nullement à douter que les Romains, avant ou après les Marseillais, y aient eu des établissements militaires. On y a fait d'ailleurs des découvertes qui, sans être de premier ordre, ne laissent pas que d'être concluantes.

Grosson, ayant consulté le Chapitre de Marseille, reçut la réponse suivante :

« Il a été impossible de découvrir dans les archives du

Chapitre de la cathédrale d'où venait le nom de la Pène. Ayant pris des informations dans ladite communauté, on a trouvé qu'à quelque distance de la nouvelle église, et près de l'endroit où était l'ancienne, il y a des vestiges d'un tombeau dans lequel on trouva une urne. »

« La Penne, dit Masse, dont le principal domaine s'appelle la *Candolle* ou la *Candore*, du nom d'une ancienne famille marseillaise, a toujours été un lieu fort ; les Marseillais, au temps de leur puissance, devaient y tenir garnison. Sous le château de la Candolle on a découvert une assez grande quantité de tombeaux et trouvé beaucoup de médailles. Ces médailles ont été dispersées, mais un de mes amis en a recueilli une qui est arabe.

« Parmi les squelettes qui gisaient dans les tombeaux, quelques-uns avaient les pieds et la tête percés d'un clou, ce qui indiquait des supplices militaires ou peut-être des exemples de rigueur pris sur des vaincus. »

Il n'est pas extraordinaire qu'on ait trouvé des monnaies et des objets plus ou moins antiques à proximité de la *Candolle*. Fidèles à leurs habitudes, les Romains enterraient leurs morts à proximité des chemins, et ils n'y manquèrent pas plus sur ce point que sur tous les autres. Le chemin qui conduisait à Portus Cassiciis, à Cœsarista, à Citharista, est le même qui mène aujourd'hui à la Belle-Pierre, à Carpiagne, à la Bedoule.

Je ne dirai pas s'il y avait une église ou une chapelle bâtie sur des ruines païennes à proximité de la Pennelle ; mais ce qui est incontestable, c'est que la maison de ville actuelle n'est autre chose que l'ancienne paroisse qui fut abandonnée en 1759, lorsque la nouvelle église construite de 1753 à 1759, eut été terminée ; que la tour actuelle de l'horloge est l'ancien clocher, et qu'au pied de ce clocher, borné à l'est par la mairie, immédiatement au-dessous de l'aire publique, est l'ancien cimetière qu'il

suffit en quelque sorte de gratter pour en retirer des ossements.

C'est le moment de dire deux mots du château de la Candolle.

Cette maison de plaisance, qui domine entièrement la colline et qui se trouve environ à 200 mètres du monument, appartient aujourd'hui à un M. Abeille, de Marseille. Il a été construit sur les ruines de l'ancien château et tout naturellement avec les matériaux qu'on a trouvés sur place.

Jusqu'à preuve contraire, je croirai que c'est sur ce point que se trouvait là véritable fortification bâtie ou occupée tour à tour par les Romains et les Marseillais, et qui était la clé de la vallée de l'Huveaune.

Ayant tout à l'heure à discuter si c'est la famille qui a donné son nom au château de Candolle ou si c'est le château de Candolle qui l'a donné à la famille, je ne puis m'abstenir de dire un mot de cette maison.

« La maison de Candolle, dit d'Aigrefeuille, l'une des plus anciennes et des plus distinguées de la Provence, tire son origine de Pons de Candolle, baron de Peynier en 1184. »

C'est assurément quelque chose de montrer des titres datant du douzième siècle, mais ce Pons, chef de tous les Candolle, d'où tirait-il lui-même ce nom ? De Peynier à la Penne il n'y a pas loin, et nous allons voir en effet ce nom de la Penne figurer dans l'énumération des titres et qualités de la famille.

« Bertrand de Candolle, troisième du nom, seigneur de la Penne, de Collongue, de Venel, de Puiloubier, de Julhians, obtint du roi René des lettres-patentes expédiées le 13 mars 1437. Ce prince y déclare qu'en récompense de ses services, de ceux de ses ancêtres et de son ancienne noblesse, tant masculine que féminine, le ter-

roir de la Penne, appartenant audit noble Bertrand, serait exempt de toute imposition quelconque. » Ce même Bertrand avait déjà été premier consul de Marseille, en 1420.

Le château de la Penne était donc propriété des Candolle, et rien ne prouve qu'il n'était pas aux mains de la famille depuis plusieurs siècles, de la même façon qu'il a appartenu durant de longues années aux descendants de Bertrand. Beaucoup de Candolle ont tenu un rang distingué à Marseille. Ainsi : Etienne, qui fut consul en 1452 et 1489 ; Jean, qui fut viguier et premier consul, etc.

J'espérais trouver quelque affinité entre les armes des seigneurs de Candolle et la communauté de la Penne, mais il n'en existe aucune.

Les armes des Candolle étaient : *écartelé d'or et d'azur*, avec la devise : *Cœlum cœli Domino : terram autem cœlis filiis hominum;* et plus récemment : *Aide Dieu en bon chevalier*.

Les armoiries de la Penne sont : *D'or à un levrier de sinople, coupé de gueules à une barre d'argent*.

En présence de l'impossibilité dans laquelle on pourrait se trouver de contredire mon assertion, je crois que Pons de Candolle, baron de Peynier, avait pris son nom de l'ancien château de la Penne, et, par conséquent, ne le lui avait pas donné. Nous verrons plus tard l'étymologie de *Candolle*, à propos de la Pennelle, à laquelle je reviens pour examiner sa forme, qui a pu autoriser à la prendre pour un tombeau.

« La forme pyramidale, disent les auteurs de la *Statistique*, est affectée aux tombeaux et n'appartient en effet à aucune autre sorte d'édifice. » Cette phrase est fort bonne, mais que dire de celles qui suivent ?

« Les Romains, en l'adoptant, se sont probablement proposé d'imiter les pyramides d'Egypte. Il ont, dans le mausolée de Caius Cestius, copié celles de Gizels, finies et

revêtues ; ils ont pu, dans la Pennelle, vouloir reproduire ces mêmes pyramides, sans leur revêtement, ou celles de Saccarah, qui sont bâties par assises. »

Je n'ai jamais vu les pyramides d'Egypte, mais je déclare que si elles ne sont pas plus belles que celle de la Pennelle, je n'entreprendrai jamais le voyage du pays des Pharaons pour aller les admirer.

Les auteurs que je cite paraissent eux-mêmes si peu convaincus de leur assimilation qu'un peu plus loin ils ont écrit ceci :

« L'analogie étant le moyen le plus sûr d'expliquer les objets inconnus, nous avons tâché de découvrir dans les auteurs quelque édifice qui eût de la ressemblance avec notre Pennelle. Nos recherches ont été infructueuses. Le seul indice que nous ayons trouvé d'une construction semblable est dans Montfaucon, tome III, pl. 98. C'est une porte de ville avec cette inscription : *Porte de Mesté en Cilicie.* Cette figure représente une porte fort lourde, flanquée à ses angles de quatre pyramides par assises, absolument semblables à la Pennelle et terminées par un globe (1).

Nous arrivons insensiblement à l'appui de mon système, qui n'admet pas que la Pennelle ait été un tombeau. Que signifieraient ces quatre pyramides flanquant une porte ? Ne pourrait-on pas supposer que c'étaient des postes d'observation, des vigies, des tours de défense, dont nous ne comprenons aujourd'hui ni le but ni l'utilité ?

Masse est bien plus explicite, et, bien qu'il hésite à trancher la question, les éclaircissements qu'il donne sont précieux.

« Ce qui frappe d'abord dans ce monument, c'est l'analogie qu'il présente avec la tour Magne de Nîmes, qui, du

(1) Tome II, p. 404 et 405.

reste, est bien plus considérable. La tour Magne, comme la Pennelle, forme plusieurs étages superposés et en retraite les uns sur les autres, de manière à donner une forme pyramidale à l'édifice. Le nombre des étages de la Pennelle est de sept. La tour Magne devait en avoir autant.

« Il y avait à Rome deux édifices ayant de même sept étages formant pyramide, mais soutenus par des colonnes. C'étaient le *Septizonium* vieux et le *Septizonium* nouveau, de Sévère. *J.-B. Albert dit que les Phocéens bâtissaient leurs tours en forme pyramidale.* »

Nous voici, ce me semble, bien près d'atteindre le but proposé. La Pennelle serait une tour bâtie par les Marseillais, suivant la méthode de leurs pères.

Quel aurait été le but de cette tour? L'examen de l'angle nord-est du monument peut en donner la clé. J'ai déjà dit que sur cet angle, et formant complètement corps avec l'édifice, est un mur qui, ayant une longueur de quatre mètres sur une hauteur de deux mètres dans la partie inférieure, s'élève en s'amoindrissant graduellement jusqu'à la hauteur de la sixième assise. Masse l'avait bien remarqué comme moi, et voici ce qu'il dit :

« Il reste à la Pennelle quelques vestiges d'un escalier en dehors. Ce pouvait bien être une tour de garde, à laquelle n'aurait pu monter qu'un seul homme à la fois, pour mieux défendre la sentinelle contre les surprises. L'opinion qui y place un tombeau ne doit pourtant pas être absolument rejetée. Les monuments de l'antiquité ont souvent servi à plus d'un usage. »

Quelque différence qu'il y ait au premier abord entre la tour Magne et la Pennelle, je puis établir un singulier rapprochement entre les deux.

Voici ce qu'on pense du monument nîmois :

« D'après quelques auteurs, la tour Magne fut un tom-

beau élevé à la mémoire d'un personnage illustre. D'autres, fondant leur opinion sur le nom du quartier de la ville où cette tour s'élève *(la Lampèze)*, et sur un impôt annuel consistant en huile auquel les habitants étaient assujétis, croient y reconnaître un phare de terre destiné à guider pendant la nuit les voyageurs qui pouvaient s'égarer dans les nombreuses forêts dont le pays était couvert à cette époque reculée.

« D'autres en font un monument élevé par Adrien à la mémoire de Plotine. Enfin Ménard pense que cette construction a pu être destinée à recevoir le trésor public.

« La position avantageuse que ce monument occupe sur la partie la plus élevée de la ville, a dû nécessairement, à plusieurs époques, inspirer l'idée d'en faire un point de fortification. On peut, dès lors, attribuer à cette destination l'état de délabrement où il se trouve actuellement.

« Aujourd'hui la tour Magne n'a plus que vingt-huit mètres de hauteur. Elle se compose de trois étages superposés et en retraite les uns sur les autres. Il existait un quatrième étage qui a été entièrement détruit. »

Un de mes amis ayant bien voulu me signaler une sorte de Pennelle qui se trouve près d'Autun, j'ai dû recourir à un ouvrage spécial et en tirer la description que voici.

« Parmi les divers monuments dont la vétusté excite la curiosité des étrangers, on voit près d'Autun (1) au-dessus du poliandre, nommé le Champ des Urnes, cette fameuse pierre de *Couard*.

« Les uns prétendent que ce monumeut quadrangulaire qui est un diminutif des pyramides d'Égypte, est le tombeau de *Cavare*, roi des Gaulois, dont parle Polybe; d'autres croient qu'il fut un monument triomphal élevé

(1) *Histoire de la ville d'Autun*, par Joseph Rosny (p. 234).

en l'honneur de César ; d'autres assurent qu'il servit longtemps de fanal ; d'autres enfin regardent ce tombeau comme celui du célèbre Divitiacus, l'ami de César et de Q. Cicéron. Courtépée, dans ses *Antiquités de Bourgogne*, rapporte à l'appui de cette conjecture qu'on trouva au pied de cette pyramide, en 1630, une médaille d'or représentant un Gaulois revêtu d'une longue robe et armé d'un casque, avec cette légende :

Gloria Œdu, Druid. que,

ce qui, dit un historien, ne peut se rapporter qu'à Divitiacus.

Rosny ajoute que des fouilles entreprises à diverses époques, n'ont amené aucun résultat satisfaisant.

« La description de ce monument, continue-t-il, est la seule chose à laquelle on doit s'arrêter. Il n'est plus aujourd'hui qu'une masse énorme de pierres brutes et informes ; les temps l'ont tellement dégradé, qu'il serait difficile de fixer son élévation primitive ; cependant on la suppose avoir été de 60 pieds, quoiqu'elle n'en ait plus aujourd'hui que 40. Sa base qui est encore de 64 pieds de large, en a eu 80 environ, ce qui annonce un monument considérable. La tradition du pays assure qu'il était jadis revêtu d'un glacis de marbre blanc semé de larmes noires, et qu'il était contourné par une galerie tournoyante qui conduisait jusqu'au sommet où était placée une urne cinéraire en bronze doré. Un ancien plan d'Autun, du temps de François I[er], que le hasard m'a fait tomber entre les mains, m'a donné la preuve que cette pyramide était véritablement revêtue autrefois de marbre précieux, mais rien ne m'a convaincu qu'elle fût ornée d'une magnifique galerie, ainsi que l'assurent quelques historiens. Quoi qu'il en soit, il est prouvé que la pierre de *Couard* date de la plus haute antiquité, et que ce tombeau qui est dans le

genre de celui de Cestius à Rome, est un monument funèbre élevé à l'orgueil et à l'adulation. »

Je reviens à la tour Magne pour terminer le rapprochement qu'on peut faire entre ce monument et celui de la Penne.

« La tour Magne a pu être transformée, dit enfin Masse, en tour de signaux, correspondant avec Arles et Marseille, par l'entremise de tours semblables, dont une aurait été bâtie à Bellegarde, une autre à La Fare, etc. »

Faut-il prouver qu'à certaines époques, la Pennelle a réellement servi de vigie sinon de tour de signaux ?

« La partie méridionale de l'édifice, dit Grosson, a totalement été dégradée depuis 1720. *Cet édifice servait à faire le guet*, dans ce temps où Marseille, affligé du terrible fléau de la contagion, mettait ses voisins dans le cas d'écarter tout ce qui venait de son sein. »

Cette détermination fut prise sans doute à la suite de la délibération suivante, que j'ai puisée dans les archives de la Penne :

« L'an mil sept cent vingt et le quatrième août, dans la maison claustrale de ce quartier de la Pène, a été convoquée l'assemblée des particuliers possédant biens en ce quartier, à la réquisition de Simon Sebelin, consul, etc.

« A laquelle assemblée a été représenté, par ledit Sebelin, que, sur le bruit commun que la maladie contagieuse est dans la ville de Marseille, les communautés voisines se sont mises en état de se défendre de ladite maladie et ont pris toutes les précautions possibles, etc.

« Sur quoi, l'assemblée, après avoir entendu ladite proposition et la lecture de l'arrêt rendu par Nosseigneurs de la Souveraine Cour de Parlement du dernier juillet, a délibéré et donne pouvoir audit sieur consul de faire sortir de ce quartier tous les étrangers qui s'y sont venus

réfugier nouvellement ; plus, qu'il sera défendu à tous les cabaretiers du quartier et revendeurs de livrer aucunes denrées aux étrangers venant de Marseille et à ceux qui viendront des autres endroits, sans avoir un billet des consuls d'où ils viendront, dans les formes ; plus, qu'il sera pris un état des blés qui sont dans le quartier, avec défense aux particuliers de les transporter dehors, à peine de confiscation desdits blés, comme aussi qu'il sera établi des gardes pour prendre garde aux contraventions qui se pourraient faire, et, à cet effet, sera établi un intendant pour commander ladite garde *et observer tout ce qui se passera*, et, à ces fins, l'assemblée a nommé Antoine Senès pour intendant, et donne pouvoir audit Sebelin, consul, de faire tout ce qui sera nécessaire, pour raison de ce que dessus, jusqu'à nouvel ordre. »

« Les habitants de la Pène, dit encore Grosson, soigneux de se garantir, percèrent la pyramide pour pouvoir monter jusqu'au sommet, afin de découvrir plus au loin, et donnèrent ainsi lieu à la dégradation par une funeste nécessité. »

Cet aveu, fait par un auteur presque contemporain, est concluant. Ce qui s'est fait en 1720 évidemment s'est fait à d'autres époques, et c'est pour monter jusqu'au sommet de l'édifice que l'escalier dont on aperçoit les restes, escalier bâti en même temps que la Pennelle proprement dite, avait été élevé.

Pour moi, je ne vois plus rien d'extraordinaire dans cette pyramide ; elle a été bâtie par les Marseillais, suivant la forme accoutumée ; elle servait pour faire le guet ; c'était aussi une tour de signaux, si je puis prouver que la famille de Candolle n'a pas donné son nom au château de la Penne, mais au contraire que c'est le nom du vieux manoir qui a été pris par les ancêtres de Pons de Candolle.

Il faut, je le sais bien, se méfier énormément des étymologies, car elles trompent bien souvent ; mais quand je vois que des auteurs sérieux disent sérieusement que le nom de *Lampèze*, que porte le quartier de Nîmes sur lequel s'élève la tour Magne, n'a d'autre origine que celui de *lampa*, lampe, fanal, phare, en souvenir des services que rendait ladite tour, je me demande si je ne puis avancer, sans m'exposer à faire rire ceux qui liront ceci, que la *Candolle* a une origine pareille et que son nom veut dire *campus olei*, *lou camp d'oli*, le château de l'huile, du fanal, du phare ?

Ce monument, ai-je entendu dire, est peut-être une borne servant à marquer la limite du territoire de Marseille. Tout le monde sait en effet que cette ville avait un territoire très étendu et que fort longtemps la Penne lui a appartenu. Cette supposition en elle-même n'est pas absurde ; mais il faudrait dans ce cas que d'autres édifices du même genre eussent été élevés à d'autres points extrêmes des possessions marseillaises, et j'avoue ingénument que jusqu'à présent je n'ai rien vu de pareil.

Une borne eût-elle été bien nécessaire là où il y avait des fortifications et des retranchements destinés, à mon point de vue, à défendre les approches du château de la Candolle, point principal à protéger, car c'était l'habitation du seigneur, du maître, ou tout au moins du commandant de la place ?

Est-il d'usage de faire un escalier sur une borne, quelque monumentale qu'on la suppose ?

Et, dans tous les cas, que signifie ce mur qui, se rattachant complètement à la Pennelle, s'avance de quatre mètres vers le précipice et laisse voir sur le même alignement, là où le mur a disparu, des fondations qui se perdent sous la clôture d'un jardin attenant à une maison bâtie au pied de l'escarpement ? Que veulent dire ces

vieilles murailles perdues dans les ruelles qui séparent les maisons du village? Est-ce faire une œuvre de fantaisie que de reconstruire par la pensée ces remparts autour du mamelon qui, comme un promontoire, s'élève entre la route de Marseille, le vieux chemin de Cassis et le vallon situé derrière le hameau de la *Belle-Pierre?*

Certes, au point de vue de l'histoire générale, l'existence de la Penne et de la Pennelle est bien peu de chose; cette courte notice n'accroîtra pas non plus de beaucoup mes lauriers académiques; mais il m'a paru utile de tenter de combattre une de ces traditions ridicules dont la Provence est remplie, et de détruire un de ces contes inventés à plaisir par des hâbleurs qui veulent passer pour savants, ou par des imbéciles qui cherchent à conquérir la réputation d'hommes d'esprit, contes et traditions dont le résultat est de faire confondre le vrai et le faux, le merveilleux et le positif aux paysans de nos campagnes, qui sont déjà aussi superstitieux que crédules, et aussi ignorants que présomptueux.

Jusqu'à preuve contraire, j'admets donc: 1° que la Pennelle est une construction marseillaise; 2° que, faisant partie des fortifications du château de la Candolle, elle a été spécialement destinée à servir de vigie; 3° que, par conséquent, ce n'est point un tombeau, et qu'on peut fouler impunément ses alentours sans crainte de courroucer les mânes vengeurs de l'illustre *Penellus*.

RÈGLEMENT MARSEILLAIS

Fixant dans le territoire de la ville

LA

DISTANCE QUI DOIT SÉPARER LES PLANTATIONS DU TERME VOISIN

PAR

M. SEGOND-CRESP
Membre actif.

Des murs de clôture dans le territoire de Marseille, tel est le titre de l'un des chapitres de *l'Almanach-guide de Marseille*, publié par votre infatigable confrère, M. Alfred Saurel.

L'auteur de cette étude, M. Isidore Gilles, que vous compterez, après l'accomplissement de vos sages formalités réglementaires, au nombre de vos collègues, examine dans ce travail les murs de notre territoire, sous deux points de vue qui se confondent souvent sous la plume de l'auteur, mais que vous nous permettrez de séparer devant vous : le point de vue horticole et le point de vue légal.

Sous le rapport horticole, M. Gilles évalue le rendement agricole que pourraient produire les murs de clôture de notre territoire ; il établit leur surface brute à 4,500,000 mètres carrés et pense « que, quel que soit le « chiffre qu'on défalque de ce nombre pour la surface « longeant les chemins et toutes les autres non-valeurs,

« on ne descendra pas au-dessous de deux millions de « mètres carrés utilisables pour les plantations. »

Cette surface nette, évaluée pour son produit à la moitié seulement de ce que rendent les murs de Paris, donnerait pour notre territoire, d'après M. Gilles, un revenu annuel de 1,000,000 de francs.

Nous n'avons point à examiner ici cette première partie du travail de M. Gilles, sur laquelle il appellera l'attention des hommes spéciaux de votre Société et, surtout, de votre annotateur (1) vice-président de la Société d'Horticulture de notre ville.

La deuxième partie est intitulée : *Législation, usages et jurisprudence :* c'est celle dont nous désirons causer un instant avec vous.

Reconnaissons tout d'abord que cette tâche eût incombé à plus compétent ; mais nul ne prenant la parole, nous vous soumettons nos observations, heureux si elles peuvent amener un examen sérieux de notre président (2), si capable à cet égard pour prononcer en dernier ressort.

Marseille, qui ne doit jamais, dans son passé, être confondue avec le reste de la Provence, surtout sous le rapport légal, avait, sur la distance à observer dans les plantations, sa législation séparée, imprimée dès 1654 ; c'était « l'instruction pour les différends qui peuvent « arriver sur les chemins et terres du territoire, tirée des « statuts de la ville, et dont l'article *trois* porte que les « arbres qu'on plante doivent être loin du terme de quatre « pans. »

Cette législation, appropriée aux convenances et aux intérêts de la cité, était tout à son avantage ; elle subsistait incontestée au moment de la Révolution de 1789.

Le Code civil, malgré son désir d'égalité, d'uniformité

(1) M. le Docteur Sicard.
(2) M. Mortreuil, juge de paix.

absolue, dut cependant édicter l'article 671, portant : « Il « n'est permis de planter des arbres de haute tige qu'à la « distance prescrite par les règlements particuliers actuelle- « ment existants, ou par les usages constants et reconnus ; « et, à défaut de règlements et usages, qu'à la distance de « deux mètres de la ligne séparative des deux héritages « pour les arbres à haute tige, et à la distance d'un demi- « mètre pour les autres arbres et haies vives. »

Cet article, si nous pouvons ainsi nous exprimer, donna une sanction nouvelle aux coutumes, aux usages marseillais, en cette matière.

Pendant les premières années qui suivirent la promulgation du Code civil, les survivants de 89, avocats, avoués, experts de Marseille, ont continué d'appliquer, dans les différends concernant les plantations du terroir, cette législation ancienne, et les plantations, surtout celles des cordons d'oliviers dans toute la campagne, et des arbres de haute futaie dans la ville, sont encore aujourd'hui, malgré les changements de culture apportés par le canal dans beaucoup de bastides ou de jardins, les témoins de ce que nous avançons.

Mais la génération des hommes de l'ancien Marseille du XVIII[e] siècle a presque disparu, ses souvenirs, ses traditions ont cessé d'exister ; pour plusieurs des survenants, les nouvelles distances à observer pour les plantations prescrites par le Code civil, *deux mètres* de la ligne divisoire, concordant (à quelques centimètres près) avec celles de l'ancienne Provence, une *canne ;* il s'est, pour quelques-uns, opéré une confusion, et certains hommes d'affaires, à Marseille, n'ont plus regardé comme faites en conformité, non-seulement d'un usage constant, mais même d'un droit écrit, les anciennes plantations de notre territoire ; ils les ont considérées seulement comme établies par suite d'une tolérance de bon voisinage.

Le recueil *des usages et règlements ayant force de loi dans le département des Bouches-du-Rhône, constatés et recueillis conformément au vœu du Conseil général par des Commissions cantonales, vérifiés et révisés par une Commission centrale*, n'a pas même indiqué un seul de nos règlements marseillais imprimés et suivis depuis plus de deux siècles; les auteurs de ce recueil paraissent les avoir complètement ignorés.

Notons, pour expliquer cet oubli inconcevable, que la Commission centrale établie par M. le Préfet des Bouches-du-Rhône, à la date du 1er mars 1856, était exclusivement formée de magistrats et d'avocats aixois se réunissant à Aix.

Cependant, à Marseille, des hommes placés dans une position judiciaire ou administrative bien plus modeste, n'avaient point oublié cette loi; ils l'appliquaient souvent, notamment dans leurs rapports de bornage; les hommes qui font de l'histoire de Marseille l'objet de leurs chères études, n'avaient pas oublié le Règlement du Sort et ses appendices; qu'il nous suffise de vous citer M. Bouillon-Landais, l'archiviste de la commune, et notre cher président; ajoutons que le *Règlement du sort* se trouve aujourd'hui encore dans les bibliothèques de tous les anciens avocats du pays.

En cet état, la génération actuelle devait nécessairement voir cette question de la distance à observer *à Marseille* dans les plantations diverses, toucher la barre de notre Tribunal; c'est ce qui a eu lieu notamment en 1863.

En 1864, un jugement de la deuxième chambre du Tribunal civil de Marseille, présidée par M. Autran, fixa l'état vrai et bien simple de la question, en appliquant en cette matière *l'instruction pour les différends qui peuvent arriver sur les chemins et terres du terroir*.

Il y eut appel du jugement, mais la Cour, par son arrêt

du 4 mai 1865, ne put s'occuper de la question véritable, l'appel n'ayant point été relevé à cet égard.

Le 21 décembre 1868, semblable question revenait devant le Tribunal de Marseille.

Les magistrats n'étaient probablement pas les mêmes, notamment le président; aussi la question fut-elle jugée en sens inverse par cette chambre que présidait M. Arnaud.

Nous croyons que, depuis lors, cette question judiciaire de la distance à observer dans les plantations de ce terroir, n'a plus été soulevée devant le Tribunal de notre ville; les propriétaires, pensant peut-être qu'une troisième chambre pourrait se procurer la satisfaction de juger d'une troisième manière, plantent généralement leurs arbres comme les anciens; les expertises amiables protégent ceux qui ont été plantés en conformité de *l'instruction qui faisait suite au règlement électoral de nos anciens*.

Mais les expertises amiables ne peuvent empêcher la disparition de ces cordons d'oliviers que l'on arrache un peu tous les jours pour faire des prairies dans notre territoire transformé.

Dans quelques années, la plupart des témoins végétants de l'application constante des anciennes lois rurales de notre ville, auront disparu de notre territoire, dont les plantations offriront probablement des distances aussi variées que les décisions de nos magistrats.

DE L'ÉCOLE PRIMAIRE

AU POINT DE VUE DE LA FAMILLE

PAR

M. LAURENT DE CROZET

Membre actif.

Les déplorables événements qui ont si cruellement humilié notre pays doivent-ils être attribués simplement à l'impéritie, à la trahison, aux vices ou à la faiblesse de l'organisation administrative? Sans aucun doute, il faut tenir compte de ces circonstances; mais leur concours, leur enchaînement inoui dans notre histoire, nous oblige à chercher ailleurs et plus haut la cause de ces désastres multipliés. Ne faudrait-il pas reconnaître ici l'action de la Providence et une terrible rétribution infligée à une désorganisation morale et politique sans précédent?

Les effets de cet affaissement moral semblent se révéler par la comparaison de deux faits et de deux époques.

En 1854, après une longue série d'années tranquilles, éclate une grande guerre en Orient. L'armée française, transportée à 800 lieues des frontières, lutte contre l'armée russe et sort victorieuse de toutes les batailles engagées sur le terrain choisi par l'ennemi. Or, cet ennemi combattait chez lui et son organisation était formidable.

En 1870, une nouvelle lutte s'engage sur les bords du Rhin. Les conséquences sont bien différentes : vaincues, dispersées, cernées, nos troupes, combattant pour la

défense du sol, subissent une suite de désastres telle qu'aucune histoire n'en offre une si déplorable accumulation.

Si nous recherchons les causes de ce lamentable contraste, nous en trouverons une fournie par la statistique. Les vainqueurs de 1854 naquirent de 1824 à 1834. Les vaincus de 1870 vinrent au monde de 1843 à 1850. L'éducation primaire des uns dut être terminée de 1834 à 1844, et celle des autres, de 1853 à 1861.

Les systèmes d'éducation primaire ont peu varié depuis 1825, sauf quelques minces modifications dans les livres et les heures de travail. Mais en est-il de même des mœurs, des croyances et des institutions?

De 1828 à 1838, l'enfant retrouvait, au sortir des écoles, une famille simple, habituée au travail et complètement étrangère aux séductions du luxe et du plaisir à bon marché. L'enfant était sauvegardé par sa famille. Il n'y avait alors ni cafés-chantants, ni bals publics. Le premier établissement de ce genre ne remonte pas à Marseille, si je ne me trompe, au-delà de 1845. Il fut établi sur la colline, près du cours Bonaparte, et son ouverture causa une vive et fâcheuse émotion; un second fut créé à la Croix-de-Reynier. Peu à peu la ville fut envahie, les cafés-chantants se multiplièrent. En même temps, la lèpre de la prostitution envahit tous nos quartiers, et l'enfant, sorti des écoles communales de 1853 à 1861, cessa d'être protégé moralement par une famille où le sens moral s'était affaibli.

Il serait inutile, de prolonger une comparaison entre les deux époques. Mais en étudiant les circonstances morales et les bonnes influences de l'éducation et de la famille, on n'est plus surpris qu'en 1854 les Russes aient fléchi devant une armée fortement imprégnée du sentiment du devoir et du dévouement. Hélas! on

a trop douloureusement éprouvé quel a été en 1870 le résultat d'autres influences.

Il suffit d'une journée écoulée aujourd'hui sur nos rues et nos promenades pour apprécier les tendances de l'époque. Il suffit de quelques heures d'étude pour connaître et juger le développement de principes dangereux. Partout le droit, jamais le devoir; partout l'amour effréné des plaisirs et du luxe.... et si on travaille, on le fait uniquement pour jouir vite et beaucoup. Les joies innocentes de la famille disparaissent peu à peu.

Jadis il y avait chez nous de bonnes et vieilles traditions et c'était vraiment une joie que de voir, le dimanche soir, de nombreuses familles groupées sur nos bords de mer. Aujourd'hui, les wagons, les omnibus et les cafés ont substitué leur triste influence à ces délassements paisibles. Le gain de la semaine est en partie absorbé par d'inutiles dépenses qui ne peuvent pas être celles de tous les jours. Il s'ensuit le retour au travail avec un sentiment de haine contre ceux qui ne travaillent pas ou ne paraissent pas travailler.

La douce influence de l'enfance est peut-être le meilleur moyen d'améliorer chez les classes ouvrières et pauvres l'intelligence et le cœur. Ce serait donc à l'éducation primaire qu'il conviendrait d'attacher le plus vif intérêt et la plus grande sollicitude. Or, quelle est en ce moment l'organisation de ces écoles ?

A d'infimes exceptions près, le métier de nos instituteurs ou institutrices se réduit à deux heures d'étude, de 9 à 11 le matin et de 2 à 4 l'après-midi. On donne à ceux qui peuvent, veulent ou savent en profiter, quelques leçons élémentaires. Bien ou mal et à la longue, les enfants apprennent à lire, à écrire et à compter. On leur donne aussi, en la plupart des écoles, une instruction religieuse sommaire, et la première communion faite, les

enfants sout rendus à leurs parents ou retirés par eux et mis au travail.

Ce système d'instruction, j'ai garde de dire: d'éducation, pouvait avoir, il y a quarante ans, une utilité pratique. Les familles, il y a quarante ans, n'étant pas ce que nos mœurs et nos habitudes les ont faites, les parents continuaient l'œuvre de l'instituteur, et le travail qui n'était pas alors incessant et tyrannique comme il l'est à cette heure, leur laissait une liberté de temps et d'action qui ne se retrouve plus aujourd'hui. L'influence du père et de la mère formait le cœur, tandis qu'à l'école on dégrossissait l'esprit.

En 1871, tout est changé. Naguère, une mère de famille se plaignait que sa fille, âgée de dix ans, ne sût pas encore lire, bien que fréquentant depuis longtemps les écoles. — «Aidez la maîtresse, lui dit-on, et employez chaque soir une demi-heure à faire lire votre enfant.—Pas une minute, répondit-elle; c'est l'affaire des maîtres.»

Voilà ce que disent les parents. Nous ne changerons pas leur manière de voir et d'agir; mais nous pouvons donner à l'éducation primaire une direction plus intelligente.

Ce ne sont peut-être pas les méthodes qu'il conviendrait surtout de modifier; mais il me semblerait que, pour exercer sur les enfants une salutaire influence, il faudrait que l'école ne leur apparût plus comme une sorte de prison où le silence et l'étude absorbant les heures de séjour, éloignent les jeux et les récréations. La classe fait connaître les aptitudes de l'enfant, mais le caractère et le cœur se laissent surtout deviner dans les jeux, et le maître intelligent qui suit ses élèves et les étudie au milieu de leurs récréations, les connait et les dirige bien mieux que le magister cloué sur sa chaise.

L'introduction des jeux dans les écoles communales serait une utile et sérieuse amélioration. Elle aurait,

d'ailleurs, un précieux avantage. Elle retiendrait les enfants sous l'œil du maître, de huit heures du matin à sept heures du soir: L'école serait momentanément substituée à la famille, et chaque soir le retour des enfants au foyer maintiendrait des liens qu'il serait immoral d'affaiblir ou de rompre.

En l'état actuel de nos écoles, que deviennent, en effet, les enfants, de onze heures à deux et depuis quatre heures? Rentrant chez eux, ils trouvent souvent la maison abandonnée, quelquefois fermée. Les exigences du travail ne permettent pas toujours aux parents le retour au domicile. Le temps est court, les usines sont loin ; on s'arrange ; on s'accommode comme on peut, la Providence veillera sur les enfants. Mais, hélas ! ce téméraire appel à la Providence est rarement entendu. L'oisiveté et le désœuvrement accomplissent leur déplorable mission et produisent le vagabondage, le libertinage et la mendicité. Naguère, onze de ces malheureux enfants, âgés de six à onze ans, étaient appelés devant le tribunal de Toulon, et l'instruction dévoilait une profonde science de dépravation et de débauche. Ces pauvres enfants, retenus, occupés et jouant à l'école, seraient-ils devenus ce que l'abandon et l'oisiveté les ont faits ?

Le séjour prolongé à l'école offre d'ailleurs un avantage réel. Tout en permettant aux parents un travail plus régulier, il les accoutume à ne pas perdre de vue leurs enfants. Les devoirs et les charges que la Providence leur assigne sont maintenus. Et ceci me semble plus simple et plus naturel que les utopies développées dans les clubs et les journaux sur l'éducation obligatoire et gratuite.

UTILISATION

DE LA

CHUTE D'EAU DANS LE RHONE

PRÈS BELLEGARDE

PAR

M. Adolphe LATIL
Membre actif.

L'Association scientifique de France, dans son ***Bulletin hebdomadaire*** du 30 septembre 1871, page 337, insère une notice portant ce titre : ***Utilisation de la chute d'eau dans le Rhône, près Bellegarde***. Elle se termine ainsi :

« Au moment où les chefs des ateliers de l'Alsace peu-
« vent être tentés de chercher en France des localités
« favorables pour y transporter leur industrie, le plateau
« de Bellegarde au niveau du chemin de fer et la force
« de dix mille chevaux, fournie par le Rhône, méritent
« d'être signalés à l'attention publique. »

J'ai pensé, que quelques mots sur ce grand travail de dérivation d'une grande partie des eaux du Rhône, si parfaitement étudié par M. Daniel Colladon et en voie d'exécution, ne seraient point déplacés dans notre Répertoire et prouveraient, une fois de plus, que la Société de Statistique de Marseille n'est point indifférente aux grands travaux scientifiques et industriels de la France.

En effet, se souvenant toujours à propos qu'elle a été fondée dans un but d'utilité publique, elle s'est imposé le

devoir de donner de la publicité à tout ce qui intéresse la grandeur de la patrie et contribue particulièrement au développement de l'industrie nationale.

On le sait, le Rhône par une bizarrerie de la nature et un caprice de son cours, se perd ou plutôt disparait sous un amas de rochers calcaires, un peu au-dessous de Bellegarde.

En l'année 1828, des tentatives furent faites pour ouvrir aux eaux du fleuve un large passage; on coupa les rochers et on ne parvint pourtant qu'à creuser un chenal permettant à peine le passage de flottaison aux bois de construction descendant des montagnes de la Suisse et du Piémont. Malgré ces travaux, alors considérables, le fleuve demeura ce qu'il était auparavant, navigable seulement à Seyssel.

De nouvelles études ont été dernièrement entreprises et conduites de manière à ne laisser aucun doute sur la possibilité d'utiliser les eaux du fleuve, si ce n'est pour la navigation, du moins pour l'industrie.

L'idée a été des plus heureuses. L'habile et audacieux ingénieur prend les eaux du fleuve boudeur en amont de la perte et les dirige sous un tunnel de 520 mètres pour les déverser dans le lit de la Valserine, obtenant ainsi une chute de 13 mètres 50 centimètres.

Le débit du canal ne donne pas moins de 60 mètres cubes par seconde. Cette nappe d'eau limpide, estimée à 180 mètres cubes par seconde dans les plus basses eaux, représente le tiers du débit total du Rhône coulant à Bellegarde.

Nous dirons encore que cette immense chute s'élevant à dix mille chevaux de force, donne la vie aux turbines devant desservir les manufactures de toutes sortes établies déjà ou devant s'y fonder bientôt, dans cette belle vallée de la Valserine si apte à les recevoir.

Aussi richement pourvu, le cours de cette rivière sera

moins sujet que tout autre aux variations des crues ; car le lac de Genève *faisant l'office d'un immense réservoir régulateur* qui n'a pas moins de 600 millions de mètres carrés, permettra une réglementation constante.

Dès lors, filatures, lainages, clouteries, industries cotonnières et encore toutes les usines réclamant sans cesse la pureté des eaux, telles que papeteries et particulièrement l'impression des indiennes et des jasma ou mouchoirs de coton imprimés, destinés spécialement au riche commerce d'exportation du Levant et de l'Espagne, toutes ces industries, disons-nous, sont appelées à venir prendre leur part de cette création nouvelle.

Ce grand et utile travail du génie français peut et doit utilement remplacer, pour nos chers et infortunés Alsaciens, ces magnifiques chutes d'eau qu'ils avaient si bien appropriées à leurs riches manufactures.

Les millions dépensés en cette circonstance par MM. Lomer et Ellerhausen, concessionnaires de l'utile entreprise, auront sans nul doute pour premier résultat d'offrir à nos industrieux et aimés compatriotes, forcés d'abandonner les ateliers qui les ont vus naître, un nouveau sol natal où ils pourront ressusciter leurs industries anéanties par les Prussiens de détestable mémoire.

Or, donner de la publicité à une pareille œuvre, c'est faciliter le travail de la Providence qui veut bien permettre le déplacement de l'Alsace et de la Lorraine, mais en aucun cas ne consent à leur perte.

DES BULLETINS

DE LA

HUITIÈME SECTION ÉLECTORALE DE MARSEILLE

LE 8 FÉVRIER 1870

PAR

M. SEGOND-CRESP
Membre actif.

La huitième section électorale de Marseille se réunissait, le mercredi 8 février 1870, pour la nomination des onze membres devant former la députation des Bouches-du-Rhône à l'Assemblée Nationale.

Le Préfet, considérant que le mercredi 8 février serait un jour mémorable, avait rendu, dans les limites de son pouvoir, un arrêté pour ordonner la fermeture des bureaux des diverses administrations et faciliter le vote de tous les électeurs.

Le local où siégeait l'assemblée était cet entre-deux de l'ancienne Préfecture qu'on appelait, croyons-nous, dans le temps de ses splendeurs passées, *le Salon Italien*.

Connaissant notre nature, vous trouverez fort simple que nous soyons assez embarrassé pour vous indiquer par son nom cette partie d'un hôtel dans lequel plusieurs d'entre vous ont dû être souvent reçus.

Ce salon-passage, avec ses colonnes superposées, nous l'avions entrevu, nous, une seule fois, il y avait quarante ans, jour pour jour, lorsque, conduit par la veuve de l'avocat Cresp, dans le cabinet de M[e] Thomas, devenu préfet des Bouches-du-Rhône en 1830, nous sollicitions de prendre nos deux premières inscriptions à l'École de droit d'Aix avant d'avoir subi l'examen du baccalauréat.

Si quelqu'un parmi vous se rappelle encore l'ancien avocat de la rue de la Prison, il comprendra combien il fut heureux d'obliger le nom, la mémoire d'un de ses confrères.

Nous n'avons point à vous expliquer le subtil mécanisme de nos lois électorales, qui s'enchevètrent si intelligemment; nous n'avons pas davantage la prétention de vous donner en ce moment une photographie de nos assemblées électorales actuelles ; mais la statistique doit constater certains faits, recueillir certaines dates qui expliquent seules et vivifient ses chiffres, qui deviendraient lettres mortes sans cette sage précaution.

En janvier 1871, il n'avait point été procédé à Marseille à la révision des listes électorales, ce grand-livre des droits de tous, ouvert pour notre libre Provence depuis bien des siècles, mais dont la tenue est souvent négligée avec une sagace intelligence.

Nous ne pouvons vous faire connaître la loi émanée de l'une ou de l'autre des *dualités* gouvernementales qui supprimaient ou suspendaient, pour la présente année, ce sage bilan, cet inventaire annuel du suffrage universel.

Jusqu'à présent, nos recherches ont été infructueuses.

Les électeurs ayant eu droit de voter dans la 8[e] section, à titres divers, ont été au nombre de 1,781.

La constatation de leur droit électoral procédait de trois sources diverses :

1° La plus grande partie le puisait dans les anciennes

listes électorales non permanentes, non imprimées, pour le public de l'année 1870. Ce sont ces listes qui proclamèrent chez nous, d'une manière aussi violente que légale, les répulsions de Marseille pour l'Empire et les candidatures officielles, quelle que fût d'ailleurs l'honorabilité ou la puissance de l'individualité téméraire qui se présentait.

2° Pour plusieurs, la qualité d'électeur résultait de ces listes additionnelles, sans appel ni recours, dressées dans les journées des dimanche et lundi 5 et 6 février, affichées à la Mairie le lendemain soir, 7 février 1871 (décret du 31 janvier 1871, Bordeaux).

3° Enfin, un certain nombre écrivirent leur vote en force d'un droit nouveau créé à la sixième heure du vote, le 8 février, par le pouvoir préfectoral, dans une pensée de souveraine justice peut-être, mais qui pouvait engendrer bien des abus.

L'ensemble des citoyens qui prirent part, à ces divers titres, aux opérations de la section de l'ancienne Préfecture s'éleva à 1,138.

Ne voulant et ne pouvant copier le procès-verbal de la section, vous nous permettrez de quitter l'assemblée à sept heures et demie du matin, après avoir déposé notre vote, pour n'y rentrer qu'à sept heures et demie du soir.

Le pouvoir actuel ayant religieusement conservé jusqu'à ce jour, autant que possible, les derniers us et coutumes plébiscitaires, c'est vous dire que l'on votait à la huitième section, chapeau, képi en tête... brûle-gueule, cigare ou cigarette à la bouche.

Notons, cependant, comme dissemblance avec certain précédent, que le bureau ne présentait aux regards ni bouteilles de bière, chopes ou verres, ainsi que vous avez pu le constater probablement dans plus d'une des dernières réunions tenues sous l'Empire.

L'appel et le réappel des électeurs furent supprimés de fait sous le prince-président.

Le pouvoir qui l'a remplacé s'est cru obligé de continuer une manière de procéder aussi expéditive que prudente.

La mention de l'appel et du réappel est cependant, croyons-nous, toujours portée au procès-verbal, clause de style.

Mais si l'appel et le réappel ont disparu, ils ont été remplacés avantageusement, quand on peut l'établir, par la queue des électeurs ; ne remplacez pas, chers confrères, le génitif dont nous nous servons, par le datif.

Comme sous l'Empire, un sol égalitaire supporte bureau et assemblée; c'est encore un de ces progrès réels de la démocratie couronnée.

En voyant costumes militaires de tous grades voter le sabre au côté, nos vieux souvenirs électoraux nous représentaient les marins, les officiers de toute arme de ces gouvernements que la France intelligente a renversés avec aisance et facilité, quittant respectueusement leur épée à la porte de la salle électorale du suffrage restreint.

Les rapports des électeurs avec le bureau, présidé par un homme d'une parfaite distinction aristocratique, étaient des plus agréables pour tous.

L'intelligente impartialité du juge avait fait siéger à ses côtés des hommes de positions sociales et d'opinions diverses, heureux de suivre librement sa haute impulsion.

Aussi, croyons-nous pouvoir affirmer que dans cette huitième section nulle vitre n'a été brisée en guise de passe-temps, nulle protestation formulée.

Après la clôture du scrutin, on ajouta transversalement, à la table ou bureau, diverses autres tables formant une sorte de *tau*.

Au moment où nous rentrons dans l'assemblée, à sept

heures et demie du soir, nous apercevons quelques paquets de bulletins dépliés offrant diverses nuances de blanc placés sur les tables, formant la partie inférieure du tau ; divers hommes, de tout âge, de toute condition, de faciès divers, sont rangés des deux côtés, lisant, examinant et empilant avec soin ces listes qui sont devenues des votes ; d'autres ont de grandes feuilles de papier rayées sur lesquelles ils tracent des chiffres, des caractères que nous appellerions volontiers cabalistiques. Derrière eux, un assez grand nombre de citoyens entremêlés momentanément d'une citoyenne ou deux, suivent attentivement les opérations qui se font au milieu d'un silence convenable, qui est interrompu de temps en temps par une voix prononçant un chiffre décimal que l'écho semble répéter, et le silence se fait de nouveau. Quelquefois seulement, on entend un coup de règle que le président frappe sur la boîte d'où il retire, avec précaution, une poignée de bulletins qu'il dépose, avec le plus grand soin, avant de les passer à la table de dépouillement.

L'on affirme qu'à ce moment l'un des membres de votre Société s'est placé au bureau central où, sous son inspection et celle du public, qui l'entourait et le regardait, il s'est mis à faire nombre de petits paquets de ces bulletins qu'il arrangeait avec un amour passionné, si jamais la passion peut entrer dans la statistique. Si trop souvent un nouveau venu lui demandait : « Qui est nommé ? » il ne répondait pas et faisait signe de s'adresser à son voisin de droite, au président.

Il se livra à ce travail silencieux de sept heures et demie du soir à une heure et demie du matin. A ce moment, plusieurs mains, autorisées par le président, brouillèrent tous ces petits paquets si bien rangés, si bien comptés, s'en emparèrent, à qui mieux mieux, et sur un ordre du président, allèrent les brûler dans la cour de

l'ancien hôtel de cet homme (1) dont votre confrère, M. Saurel, vous a raconté les fortunes diverses.

Votre membre actif suivait de loin ; il semblait dire en lui-même qu'on aurait dû lui laisser continuer ses travaux. — Nous sommes bien sûr que, s'il est avocat, il devait en ce moment, tout en se soumettant aux prescriptions légales, répéter tout bas, pour sa consolation : *Dura lex, sed lex.*

Voici le résultat statistique et nullement politique de ce travail, qui a été communiqué à diverses personnes.

Il avait formé de tous ces bulletins une douzaine de paquets, ni plus ni moins, rangés sur trois rangs, offrant à l'analyse abstraite le résultat suivant :

Le premier rang comprenait cinq paquets de bulletins, tous imprimés ou lithographiés, tous vierges de ratures ou de surcharges.

Le premier de ces paquets renfermait 265 bulletins parfaitement semblables, portant en tête ces mots : *Alliance républicaine.*

Le deuxième paquet ne contenait que 205 bulletins portant en tête ces mots : *Liste nationale.*

164 bulletins portant cette désignation : *Candidats de la démocratie libérale*, composaient le troisième paquet.

La *liste de conciliation* s'affirmait bien timidement par quatre bulletins. Cela formait le quatrième paquet.

Quant au cinquième paquet (nous ne nous servons de ce mot que faute d'autre), réduit à la plus simple expression, il ne consistait qu'en un seul bulletin portant en tête ces mots : *Assemblée nationale.*

Nous le répétons, ces 634 bulletins étaient vierges de la moindre rature ou surcharge.

La deuxième rangée était également formée de cinq

(1) George de Roux, marquis de Brue, plus connu sous le nom de *Roux de Corse.*

paquets, tous composés de bulletins imprimés et portant les en-tête ci-dessus indiqués, mais ils étaient surchargés de nombreux biffements, de remplacements de noms variant de un à onze. Le public les appela pittoresquement les *panachés*.

Voici, en suivant l'indication placée en tête de ces votes, la nature de ces bulletins panachés :

L'Alliance républicaine en comptait seulement... 55

La Liste nationale.............................. 65

Pour les candidats de la *démocratie libérale* le nombre s'élevait à............................ 164

La Liste de conciliation, qui n'avait eu que quatre bulletins non maculés, en comptait pour les panachés 37

Enfin, l'*Assemblée nationale*, qui se résumait dans le premier rang en un seul bulletin, en comptait dans celui-ci.................................. 27

Total........ 328

Le troisième rang ne comprenait que deux paquets : l'un, formé de deux bulletins lithographiés sans nom d'imprimerie, portait en tête ces mots : *Liste nationale;* mais les noms n'étaient point les mêmes que ceux figurant sur la liste imprimée avec le même en-tête.

Enfin, le douzième et dernier paquet était formé de 149 bulletins manuscrits, vierges ou panachés, et dont l'étude eût été des plus curieuses; mais le phénomène vivant qui eût si volontiers disséqué ce dernier paquet, ne put satisfaire sa passion. Nous vous l'avons déjà dit, sur un ordre du Président, nous n'avons pas besoin d'ajouter : conformément à la loi, tous ces bulletins, sans exception aucune, venaient d'être brûlés au milieu de la cour de l'état-major de la garde nationale.

Si, à ces 1,112 suffrages constatés par ces bulletins, vous joignez les quelques votes donnés au plus ancien de vos

membres honoraires ou à ceux de sa famille et que le bureau a dû joindre à son procès-verbal ; si vous ajoutez encore les votes de quelques-uns de nos frères de l'Alsace ou de la Lorraine, vous pourrez apprécier la parfaite régularité qui a caractérisé les opérations de cette huitième section, la troisième du deuxième canton sud *intrà-muros*.

Il était une heure et demie du matin. Celui qui avait divisé, séparé, empilé ces bulletins dont il venait de voir l'incinération, rentra dans la salle, prit sa canne et son large couvre-chef, salua les membres du bureau et descendit les marches du perron.

Comme il paraissait assez bon homme, nous nous permîmes, en lui tournant de notre mieux un petit compliment, de lui demander dans quel but il avait fait ce travail et ce qui en résultait pour lui.

« C'est, nous répondit-il d'une manière fort polie mais presque statistique, qu'il résulte pour nous d'une lecture attentive de tous ces bulletins surchargés ou manuscrits, qu'à Marseille, à la huitième section, ce 8 février, bon nombre d'électeurs sachant écrire n'ont point oublié le décret rendu par Gambetta, le 16 octobre 1870 et le coup de pistolet reçu par Gent, le 2 novembre dernier. »

DES RÉFORMES

A APPORTER A LA LÉGISLATION

DES

ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES

PAR

M. Alfred SAUREL
Membre actif.

MESSIEURS,

Le rôle d'une Société reconnue d'utilité publique et jouissant d'une considération méritée ne doit pas se borner à constater les faits acquis et à grouper des chiffres rendus authentiques par la publication de documents officiels.

C'est sans doute vouloir rendre des services à la science et même à l'Etat, que d'étudier l'histoire et l'archéologie, et seconder l'administration proprement dite, que de lui fournir des matériaux pour ses relevés de statistique ; mais il y aurait quelque chose de mieux à faire : ce serait de chercher à éclairer les hauts fonctionnaires sur les besoins du moment et à leur faciliter les moyens de tirer notre pays de l'impasse dans laquelle, tôt ou tard, il ne manquera pas de se trouver. Les projets, les plans, les propositions de toute nature pleuvent dans les ministères.

Si l'armée, la marine, les finances ont besoin de réorganisation, les promoteurs d'idées ne manquent pas, et tout porte à croire que dans le nombre plusieurs dévoilent d'excellentes idées qu'il serait probablement utile de mettre à exécution.

Malheureusement, ces propositions sont faites par des individus isolés. Aussi, présentées par des auteurs qui ne s'appuient que sur leurs forces personnelles, elles arrivent à peine sous les yeux des personnages à qui elles s'adressent, et, écartées le plus souvent sans être examinées même légèrement, elles ne servent qu'à encombrer les colonnes des journaux ou les rayons des librairies

Bien différent serait le sort de ces plans et de ces projets si, au lieu d'être offerts par des particuliers, ils étaient présentés par des Sociétés connues ; bien plus heureuse serait leur émission s'ils étaient adressés au chef de l'Etat et aux ministres par des compagnies savantes, patronnés, soutenus et défendus par elles contre l'indifférence et le dédain des chefs de division de tous les ministères.

Je crois, Messieurs, que la Société de Statistique a suffisamment mérité l'estime et la considération des hauts personnages qui ont eu des relations avec elle pour tenter d'élever la voix dans les projets de réorganisation qu'on prépare de tous les côtés, et j'ai tout lieu de penser que si elle présente aux ministres quelque projet profitable en même temps à l'Etat et aux particuliers, elle sera écoutée avec déférence, et obtiendra l'attention qu'on refuse aux individus qui, doués du courage d'agir isolément, n'ont pas la bonne fortune de trouver à leur portée une main protectrice.

Je vais étudier sommairement avec vous, Messieurs, une question que je crois importante, vous demandant

de prendre fait et cause pour mon projet, et d'en faire votre chose si, comme je l'espère, il vous paraît avoir la valeur que je lui reconnais moi-même.

Je veux parler de *la Réforme dans la publication des annonces légales et judiciaires.*

Vous savez tous, Messieurs, ce que signifie ce mot d'annonce judiciaire, et plusieurs d'entre vous seraient parfaitement en état d'en écrire mieux que moi l'origine et le but, la législation et l'utilité. Je me vois pourtant forcé de vous en faire l'historique avant d'en arriver à la proposition des réformes que je voudrais voir adopter par le gouvernement, proposition qui tend à ce double but : 1° Avantage immédiat pour les acheteurs, les vendeurs, les notaires, avoués, avocats et hommes d'affaires de tout genre; 2° augmentation des revenus de l'Etat, sans création d'impôt nouveau ou d'entraves nouvelles.

Voyons d'abord la législation.

«Extrait (des cahiers des charges concernant les noms, professions et demeures du saisissant, de la partie saisie et du débiteur de la rente, sa qualité, celle du capital. la date et l'énonciation de l'inscription, les noms et demeure de l'avoué poursuivant ; les conditions de l'adjudication et la mise à prix) sera inséré dans l'un des journaux imprimés dans la ville où se poursuit la vente, et s'il n'y en a pas, dans l'un de ceux imprimés dans le département. s'il y en a (1).»

Cet article ne dirait pas grand' chose par lui-même; aussi je consulte un ouvrage spécial et je transcris l'énumération sommaire des actes, dont l'insertion doit avoir lieu dans tous les journaux :

1. Notification d'un contrat de vente faite tant à la

(1) Code de procédure civile, titre X, art. 696.

femme du vendeur qu'au procureur de la République, à l'effet de purger les hypothèques légales ;

2. Ventes judiciaires de rentes constituées et d'immeubles ;

3. Adjudication des baux des biens des hospices ;

4. Ventes de meubles avec les formalités judiciaires ;

5. Demandes en séparations de biens ;

6. Jugements en déclaration de faillite d'un commerçant et autres circonstances qui suivent cette déclaration ;

7. Demandes d'envois en possession provisoire formées par l'enfant naturel ou par le conjoint survivant ou par l'État de la succession d'un individu qui n'a point laissé de parents au degré successible ;

8. Avis de formation ou de dissolution de sociétés commerciales.

Il y a encore un cas que l'usage consacre : les actes passés par un commerçant, dans un temps suspect, pouvant être querellés comme nuls ou frauduleux, il est d'usage de faire insérer dans les journaux, pour la sûreté des acquéreurs, les actes contenant vente de fonds de commerce, afin que ceux qui auraient des droits à faire valoir contre le vendeur puissent former leur opposition.»

Cela est extrait du *Dictionnaire du Notariat* ; mais ce résumé indiquant ce qui est rigoureusement à insérer ne limite point ce qui peut être encore fait et ne comprend pas les insertions administratives par exemple, et ce qu'on est convenu d'appeler les quasi-légales, qui sont devenues assez fréquentes à Marseille et ailleurs.

L'article 696 a paru suffisant tel qu'il était pendant de longues années, mais voyons comment peu à peu il a été modifié.

Voici ce que dit la loi du 2 juin 1841 :

« Les Cours royales, chambres réunies, après avis motivé des tribunaux de première instance respectifs, et sur

les réquisitions écrites du ministère public, désigneront chaque année, dans la première quinzaine de décembre, pour chaque arrondissement de leur ressort, parmi les journaux qui se publient dans le département, un ou plusieurs journaux où devront être insérées les annonces judiciaires. Les Cours royales règleront en même temps le tarif de l'impression de ces annonces. Néanmoins les annonces judiciaires relatives à la même saisie seront insérées dans le même journal. »

Mais voici un homme qui, maître du pouvoir, veut se servir de tous les moyens pour le garder. Il songe à tout, même aux annonces judiciaires :

Sous son inspiration, l'art. 23 de la loi du 18 février 1852, dite *Liberté de la Presse*, est ainsi conçu :

« Les annonces judiciaires exigées par les lois pour la validité ou la publicité des procédures ou des contrats seront insérées, à peine de nullité de l'insertion, dans le journal ou les journaux de l'arrondissement qui seront désignés chaque année par le préfet.

« A défaut de journal dans l'arrondissement, le préfet désignera un ou plusieurs journaux du département.

« Le préfet règlera en même temps le tarif de l'impression de ces annonces. »

Les abus se montrèrent bien vite à la suite de cette loi. Dans la discussion qui eut lieu à la Chambre des députés, le 14 avril 1858, M. O'Quin s'exprimait ainsi :

« La loi du 17 février 1852 charge les préfets de désigner dans leur département les journaux qui doivent publier les annonces légales; mais tous ces administrateurs ne procèdent pas de la même manière. Quelques préfets ont désigné des feuilles d'arrondissement spécialement destinées aux annonces et qui n'ont d'autres lecteurs que quelques officiers ministériels ; ce n'est pas là une véritable publicité. »

Personne, en effet, n'avait pu se méprendre sur les intentions du gouvernement; il s'agissait de se rallier quelques journaux et la conscience de leurs propriétaires, et le moyen économique de les payer était de verser directement dans leurs poches l'argent des particuliers.

On connait assez les agissements de certains préfets de l'Empire, depuis 1852 jusqu'en 1870, époque à laquelle tous les journalistes indistinctement prétendirent avoir droit à leur part du gâteau et où un grand nombre de ces préfets comprirent qu'il fallait faire des concessions à l'opinion publique.

Mais outre l'immoralité de ce trafic de consciences, il y avait l'abus de l'insuffisance de publicité dans un grand nombre d'arrondissements. Généralement les journaux vendus étaient ceux dont le tirage était le plus restreint; n'ayant que peu ou point d'abonnés, ils se contentaient de donner au public le nombre d'exemplaires exigé; si bien que le but poursuivi par la loi était manqué et que la publicité sollicitée en faveur de tous ne servait qu'à grossir les bénéfices de quelques-uns.

Dans toute discussion, il peut être avantageux de citer des exemples ; je vous en fournirai donc quelques-uns.

Pendant deux ans, j'ai été co-rédacteur d'un journal jouissant du bénéfice des annonces jndiciaires. Destiné à desservir deux arrondissements importants, celui de Lorient et celui de Pontivy, département du Morbihan; ce journal, qui aurait pu acquérir un certain développement et être imprimé à mille exemplaires au moins, était tiré régulièrement à 250. Le propriétaire, qui en était à la fois imprimeur, gérant et rédacteur en chef, n'ayant aucun intérêt à répandre sa feuille, se contentait de produire le nombre de numéros qui lui était demandé, et quand on s'étonnait du peu d'ardeur qu'il mettait à accroître son

tirage il haussait les épaules et répondait que son *canard* lui rapportait suffisamment avec ses annonces.

De Lorient, arrivons sans transition à Marseille.

Il y avait jadis à Marseille deux journaux : *le Nouvelliste* et le *Courrier de Marseille*. Leurs fondateurs sont morts tous deux, je puis donc en parler à l'aise, d'autant mieux que leur honorabilité était connue de toute la ville. Ces deux journaux étaient-ils les plus répandus ? Non. Pourtant ils bénéficiaient des annonces judiciaires.

Un jour, dans un accès de mauvaise humeur ou peut-être de remords, le *Nouvelliste*, qui avait chanté jusque-là les louanges de M. le Préfet et des siens, qui avait encensé les ministres et tous les leurs, se prit à critiquer et à blâmer, à faire des réflexions et à donner des conseils. Maladroit ! Le préfet d'alors le mit bien vite à la raison, en lui retirant le bénéfice des annonces. Profitant seul, dans l'arrondissement, des avantages octroyés par ledit préfet, le *Courrier de Marseille* s'engraissa d'autant plus que le *Nouvelliste* maigrissait.

Menacé de mourir de faim, le pauvre *Nouvelliste* s'en alla, un jour, frapper à la porte de la Préfecture, et s'il n'avait pas les pieds nus et la corde au cou, comme les grands coupables que nous montre le Moyen-Age, il n'en demanda pas moins pardon, promettant de revenir sur ses erreurs. Le préfet était bon prince ; il pensa qu'il fallait accepter l'amende honorable et avoir un nouveau défenseur de ses faits et gestes. Comment s'y prit-il ? Je ne sais, mais les mauvaises langues prétendent que le *Courrier de Marseille* reçut l'ordre de compter à son confrère le quart du montant des annonces judiciaires.

Cela se passait, dit la chronique, en 1868. Ce qu'il y a de certain, c'est que je puis vous donner, mois par mois, le nombre de lignes d'annonces judiciaires et d'avis de

commerce figurant dans ledit *Courrier de Marseille*, pendant cette même année 1868.

Les avis de commerce sont au nombre de 1,658, et les lignes des annonces judiciaires atteignent le chiffre de 177,157.

Il est possible, Messieurs, que vous ayez la curiosité de savoir comment je m'y suis pris pour avoir ce chiffre. Si cela est, que votre désir soit satisfait. Je suis allé chez un de nos collègues qui mesure ses livres et compte ses papiers par mètres cubes ; je lui ai demandé sa collection du *Courrier de Marseille*; j'ai feuilleté, pointé, additionné, toutes choses élémentaires pour un membre de la Société de Statistique, et c'est ainsi que je suis arrivé à former ce petit tableau qui est si éloquent dans sa brièveté.

Mois.	Annonces judiciaires.	Avis de Commerce.
Janvier...	10,404	167
Février...	11,357	131
Mars.....	16,428	173
Avril.....	15,657	111
Mai......	15,593	141
Juin.....	14,160	133
Juillet....	17,707	129
Août.....	12,320	167
Septembre.	16,186	122
Octobre...	16,823	126
Novembre.	15,565	130
Décembre.	14,957	128
Total..	177,157 lignes.	1,658 avis.

Or, ces 177,157 lignes, à raison de 20 centimes la ligne, n'auraient produit que 35.431 francs 40 centimes, et les

1,658 avis du tribunal, à raison de fr. 1.50 l'un, 2,487 francs. total pour l'année, 37,918 francs 40 centimes.

Mais il fallait faire la part plus grasse au *Courrier* pour lui offrir un dédommagement. Le tarif de la ligne qui, en 1866 et 1867, n'était que de 20 centimes, fut porté pour 1868, 1869 et 1870 au taux de 25 centimes. Le *Recueil administratif des Bouches-du-Rhône* fait foi de cette augmentation de prix, et je me contente de vous renvoyer à l'arrêté du 31 décembre 1869, époque à laquelle M. Levert, en prévision du plébiscite et de la guerre avec la Prusse, jugea plus adroit d'associer tous les journaux politiques à la répartition des annonces judiciaires.

L'article premier désigne, en effet (par lettre alphabétique, pour ménager sans doute les susceptibilités) : *Le Courrier, la Gazette du Midi, le Messager de Provence, le Nouvelliste, le Peuple, le Phocéen et le Sémaphore*, au choix des parties.

Revenons-en aux sommes que touchèrent, en 1868, le *Courrier de Marseille* et le *Nouvelliste*.

Les 177,157 lignes, à raison de 25 cent. l'une, produisirent 44,289 fr. 23 cent., et les 1658 avis, 2487 francs; total 46,776 fr. 23 cent.

Jugez, Messieurs, du désespoir du *Courrier de Marseille* quand il sentit fondre autour de lui ce beau revenu, et du chagrin profond que ressentit le *Nouvelliste* quand il vit rogner sa part !

Ce chagrin, ce désespoir furent tels que le *Nouvelliste* mourut, le 15 mai 1870, et que le *Courrier de Marseille* rendit le dernier soupir, le 28 octobre 1871.

Jetons une fleur sur cette double tombe et continuons noter étude.

La France a beau soutenir des guerres malheureuses et essuyer de violentes révolutions, il y a des lois qui ré-

sistent à toutes les secousses, et celle touchant les annonces judiciaires est du nombre.

Le 11 janvier 1871, le citoyen Alphonse Gent fit publier l'arrêté suivant, qui, en rendant tous les journaux du département aptes à recevoir les annonces, réduisit le tarif au prix ancien, soit 20 centimes la ligne:

« Nous, préfet du département des Bouches-du-Rhône, muni des pleins pouvoirs administratifs et militaires ;

« Vu le décret du gouvernement de la défense nationale en date du 28 décembre 1870 ;

« Vu la circulaire de M. le ministre de la justice en date du 4 janvier courant ;

« Arrêtons :

« Art. 1er. Provisoirement et jusqu'à ce qu'il en soit autrement décidé, les annonces judiciaires et légales pourront être insérées, à dater de la publication du présent arrêté, et au choix des parties, dans l'un des journaux publiés dans le département

« Art. 2. Le prix de l'annonce est fixé, dans le département, à vingt centimes la ligne entière de quarante lettres. Les annonces en matière de faillite, quelle que soit leur longueur, seront payées, selon l'usage, sur le pied de 1 fr. 50 l'une.

« Art. 3. Toutes les annonces en matière de commerce doivent être précédées de la mention en gros caractère : *Tribunal de Commerce;* celles en matière de faillite, porteront en tête l'avis suivant, *Inséré gratuitement* : « Les « personnes intéressées peuvent prendre gratuitement « communication de la comptabilité des faillites qui les « concernent au tribunal de commerce, bureau du secré- « tariat des faillites, tous les lundis et vendredis, de 2 à « 6 heures. »

«Art. 4. Toutes les annonces relatives à une même procédure devront être insérées à peine de nullité, dans le même journal.

«Art. 5. Ampliation du présent arrêté sera transmise à M le procureur général de la Cour d'Aix, à MM. les procureurs de la République, près les tribunaux de première instance de Marseille, Aix et Tarascon, à MM. les présidents des tribunaux de commerce et à MM. les sous-préfets d'Aix et d'Arles.

« Marseille, le 11 janvier 1871.

« *Le Préfet des Bouches-du-Rhône*,

« ALPHONSE GENT. »

Ce n'est pas, Messieurs, pour le simple plaisir de critiquer la conduite de M. Levert ou blâmer MM. Barile et Clappier, propriétaires du *Courrier de Marseille* et du *Nouvelliste*, que je vous ai fourni les chiffres relatifs à 1868. J'ai fait ce travail pour en arriver à ceci : actuellement, le montant des annonces judiciaires s'élevant par année au chiffre de 40,000 francs pour l'arrondissement de Marseille seulement, il est permis de supposer que pour tout le département des Bouches-du-Rhône, le chiffre total est de 80,000 fr. Etablissant une moyenne par département soit 60,000 fr., et multipliant ce chiffre par 86, je trouve que le produit général des annonces est de cinq millions cent cinquante mille francs.

Or, quel bénéfice en retire l'Etat ?

Aucun.

Convenez avec moi, Messieurs, qu'il n'est ni juste, ni moral, ni utile que chaque année des particuliers versent stupidement dans la poche d'autres particuliers 5,160,000 francs, et qu'on peut, dès lors, parfaitement songer à res-

treindre, au bénéfice de l'Etat, ce revenu si gratuitement accordé aux imprimeurs et aux propriétaires de journaux.

Nous savons tous plus ou moins, ce que coûte la composition des journaux et la marge entre le prix de main-d'œuvre et le tarif alloué par MM. les Préfets est assez large pour qu'on puisse trouver des imprimeurs qui abandonnent à l'Etat une partie du bénéfice, à la condition de se réserver l'autre.

C'est pour cela que je désirerais que, dans chaque arrondissement il pût être créé un journal spécial d'annonces judiciaires, soumis à l'adjudication, afin de laisser à l'Etat la plus grande part de ce revenu réservé exclusivement jusqu'à ce jour aux journaux officiels et officieux faisant beau jeu de leurs opinions politiques.

Fait, imprimé et distribué comme je le voudrais, ce journal d'annonces serait en outre utile, en ce qu'il serait impossible de cacher aux intéressés ce qu'ils doivent savoir, en astreignant les hommes de loi, les officiers ministériels, à insérer les annonces dans les feuilles destinées à rester sur place.

Je vous l'ai démontré tout à l'heure, dans beaucoup d'arrondissements les moyens de publicité sont insuffisants; mais lorsque la mauvaise foi s'en mêle, n'est-il pas aisé de rendre cette publicité nulle ?

Et, pour vous prouver combien on peut rendre nulle cette publicité, laissez-moi transcrire quelques lignes d'une brochure devenue fort rare, intitulée : *Quatre mois de République à Marseille*. Le fait cité est parfaitement authentique.

Il s'agit du sieur Démosthène Ollivier, père du *citoyen* Emile Ollivier, l'*homme au cœur léger*, qui nous a valu cette lourde guerre avec la Prusse, dont nous subissons les conséquences.

« Il voulait (Démosthènes) être nommé à l'Assemblée

nationale, et il était, depuis longues années, en état de faillite ; il fallait sortir de ce pas difficile, et en sortir sans payer ses créanciers, car les émoluments du commissaire, quoique, prétendit-on, ils fussent doublés par pareille somme accordée au père en qualité de commissaire adjoint, ne présentaient pas les ressources suffisantes pour un passif considérable.

« Comment faire ?

« Un avocat *estimé* de la ville, depuis longtemps accepté comme l'un des drapeaux de l'opinion républicaine, consentit à se faire l'arrangeur de cette position difficile, et voici ce qui arriva :

« Le 19 mars, M. Démosthènes présentait par requête, au Tribunal de Commerce, une demande en rétractation de faillite; — le 21, un jugement du même tribunal ordonnait un appel par placards et dans *un journal de la localité*, aux créanciers de la faillite Démosthènes Ollivier qui auraient des réclamations à faire; — le 31, un jugement déclarait que :

« Vu le procès-verbal d'affiche présenté par l'avoué de
« la partie :

« *Vu le numéro du* 22 *mars du* PROGRÈS SOCIAL, conte-
« nant l'appel aux créanciers du sieur Démosthènes,

« Et attendu que personne ne s'était présenté, la faillite
« du sieur Ollivier était rétractée. »

Comment se fait-il que personne ne s'était rendu à l'appel du tribunal ?

C'est bien simple. Le fameux arrangeur d'affaires avait fait insérer l'*annonce judiciaire* dans un seul exemplaire du numéro du *Progrès Social*, avait fait viser et déposer au greffe du tribunal ledit numéro, et le public... n'avait rien vu ni su.

Ai-je besoin d'insister plus longtemps ? Sans commettre une fraude pareille, n'est-il pas possible d'éluder la publicité ?

Avec la latitude laissée de publier les annonces relatives à une procédure dans n'importe quel journal du département, n'est-il pas facile de cacher au public ce qu'il serait curieux de savoir ?

J'habite Marseille, je suis criblé de dettes, on m'exproprie; les avoués sont mes amis; je fais insérer les actes de la procédure dans un journal de Tarascon. Mes créanciers, prêts à intervenir au premier cri d'alarme, se douteront-ils que le *Conciliateur*, qui fleurit à Tarascon, va parler, à sa quatrième page, de mes propriétés de Cuges ou de Roquevaire ?

Les journaux d'Arles s'occupant des procédures de Marseille, les journaux d'Aix insérant les annonces relatives à Tarascon, les journaux de Marseille remplis des avis du Tribunal d'Aix, voyez, Messieurs, à quoi peut nous amener un arrêté du Préfet.

Il faut donc que la question des annonces judiciaires soit traitée à fond et régie par des lois spéciales ; il faut en corriger les abus, en versant dans les caisses de l'Etat quelques millions dont il a si grand besoin.

J'estime donc, Messieurs, qu'il est du devoir de la Société de Statistique de faire auprès des Ministres et de l'Assemblée nationale, le premier pas. Je crois que si vous nommiez une commission qui, reprenant mon idée, en écartât ce qu'il y a d'oiseux pour ne faire valoir que ce qu'il y a d'utile, adressât une sorte de projet de législation à ceux qui nous gouvernent, vous feriez une action avantageuse au pays.

Quant à moi, poursuivant mon idée jusqu'au bout, je vais vous présenter mon projet tel que je le comprends ; à vous à l'amender, à lui donner une autre forme ; à vous à lui donner ce caractère pratique qui en démontrera l'urgence et pourra le faire accepter sans de trop longues hésitations.

PROJET DE LÉGISLATION.

Il sera créé dans chaque ressort de Tribunal de 1re instance un journal dit d'*Annonces judiciaires.*

Ce journal sera mis en adjudication dans les premiers jours de novembre de chaque année devant ledit Tribunal.

Le prix d'insertion restera le même que celui existant aujourd'hui dans chaque arrondissement; mais la mise à prix d'adjudication aura pour base le prix de dix centimes la ligne seulement. C'est sur ce prix que les rabais pourront être faits.

Le journal d'annonces judiciaires devra être distribué gratuitement au Tribunal, à la sous-préfecture et aux mairies de l'arrondissement, ainsi qu'aux avocats, avoués et notaires de la circonscription.

Ce journal aura le monopole de toutes les insertions judiciaires, civiles ou commerciales de toute nature, des enquêtes de *commodo* et *incommodo*, des adjudications de toutes les administrations civiles, ecclésiastiques et militaires.

Si, au jour de l'adjudication, il ne se présentait aucun adjudicataire, les journaux de l'arrondissement voisin seraient, dans les huit jours, admis à enchérir. A défaut de se présenter, le journal que le Tribunal désignerait serait tenu de faire lesdites insertions sur le prix de l'adjudication par lui rapportée, cette adjudication éventuelle étant une condition de tous les cahiers des charges.

Le journal adjudicataire déposera, en argent, ou formera, en rentes ou en immeubles, un cautionnement dont le montant sera déterminé par le Tribunal. Il ne pourra, ni directement ni indirectement, s'occuper de

politique et de littérature, ou publier des romans et des annonces commerciales proprement dites. Il sera tenu de paraître deux fois au moins par semaine, avec latitude de paraître plus souvent si les besoins de la procédure ou des annonces l'exigent.

En cas de contestation, le Tribunal décidera.

Le journal sera de format in-8°, sur deux colonnes, de façon à pouvoir former collection et être relié.

Le format pourra être grand in-8° à 2 colonnes sur 13 corps en 9, ou petit in-8° sur 12 corps en 8 (1).

Il est fort possible, il est même probable, Messieurs, que la commission que vous nommerez trouvera des modifications à faire à mon projet, mais ce projet ne doit pas moins être élaboré pour arriver, en temps opportun, à l'Assemblée nationale, lorsque viendra la discussion sur les *annonces judiciaires;* car je ne dois pas vous laisser ignorer que, dans la séance du 31 juillet 1871, une proposition de *loi relative aux annonces judiciaires et légales* a été présentée par MM. Bottieau, Adnet, Giraud, Desjardins et Joubert, et qu'un rapport sur cette proposition a été fait dans la séance du 19 août par M. Bardoux.

Tous ces députés sont d'accord sur ce double point: 1° qu'en laissant aux préfets le *droit discrétionnaire et absolu* de désigner les journaux aptes à recevoir les annonces, comme du temps de l'Empire, on mettrait les annonces au service de la politique; 2° qu'en laissant les

(1) Détail typographique à mentionner :
Avec le corps 9 on compte 36 lettres à la ligne, la longueur des colonnes étant de 45 corps on compte 60 lignes par colonne, soit 120 lignes par page,
Avec le corps 8, on compte également 36 lettres à la ligne, la longueur étant de 40 corps il y a également 60 lignes par colonne, soit 120 lignes par page.
Il n'y aurait donc entre les deux formats, au point de vue du coût, qu'une différence de prix de 3 francs par 500 feuilles de 16 pages en plus pour le grand in-8°.

parties intéressées libres d'insérer ces annonces à leur choix dans l'un des journaux du département, on ne donnait pas les garanties voulues et on facilitait la fraude.

Mais le point sur lequel le rapporteur n'est nullement d'accord avec les auteurs de la proposition, c'est le mode à employer pour faire cesser tous les abus.

MM. Bottieau, Adnet et leurs co-signataires proposent « que les Conseils généraux, sur la présentation des Conseils d'arrondissement, désignent, chaque année, dans leur session d'août, le journal et les journaux dans lesquels les annonces judiciaires et légales devront être insérées. Ils règleront en même temps le prix de l'impression. »

M. Bardoux n'est pas de cet avis, et, quoique je ne sois pas député, je tire les mêmes conclusions que lui. Il craint que la politique, interdite par la dernière loi aux Conseils généraux, n'y rentre par la porte des annonces et ne soit la seule conseillère dans le choix des journaux. Enfin, émettant plusieurs propositions, l'honorable rapporteur se demande « s'il ne serait pas utile de créer, dans chaque arrondissement et par adjudication, une feuille spéciale uniquement consacrée aux annonces judiciaires. »

Cette opinion de M. Bardoux, je ne la connaissais pas quand j'ai écrit la plus grande partie de ce mémoire, mais je suis heureux de voir que mon idée a trouvé d'avance au moins un défenseur.

Joignez-vous à moi, Messieurs, pour appuyer mon projet; adressons-le aux Ministres et à l'Assemblée par l'intermédiaire du Préfet, prouvant ainsi que nous savons étudier en temps voulu les questions essentielles.

Si la réussite couronne nos efforts, c'est à bon droit que nous pourrons accepter le titre qu'on nous donne de *Société d'utilité publique.*

30 novembre 1871.

DE

LA PUBLICITÉ LÉGALE

RAPPORT PAR M. SEGOND-CRESP

Membre actif.

Messieurs et Chers Confrères,

Dans sa séance réglementaire du 7 décembre 1871, la Société de Statistique, après avoir entendu la lecture d'un remarquable travail sur la *Publicité légale*, de M. Alfred Saurel, son secrétaire général par intérim, a chargé une Commission spéciale d'examiner cette étude et d'en condenser les dispositions principales en quelques articles seulement.

Nous avons l'honneur de vous soumettre aujourd'hui notre rapport, vous priant de vouloir bien en adopter les conclusions.

Les abus auxquels ont donné et peuvent encore donner lieu les annonces pour la publicité légale sont connus depuis longtemps de tous les hommes pratiques. Nous n'allongerons point inutilement notre travail en les énumérant.

L'usage en France étant de faire remonter au pouvoir supérieur seul, et avec assez de raison, toutes les fautes aussi bien que tous les vices de législation, permettez-nous cependant de constater qu'à Marseille, depuis plusieurs

années, tous les tribunaux, aussi bien que les avocats, avoués, notaires, huissiers, pris comme êtres collectifs, ont été les premiers à garder un silence volontaire à ce sujet et n'ont jamais, eux dont la voix était si autorisée, soumis la moindre observation à qui de droit ; plusieurs même n'ont pas daigné profiter de celles qui leur étaient faites cet égard.

Dans le projet que nous vous soumettons, nous sommes resté, comme toujours, citoyen indépendant et homme pratique. Les théories brillantes ou nébuleuses n'ont, croyons-nous, rien à faire avec les insertions légales.

Les agissements de la pression politique ou de la corruption, qui cherchent à se glisser partout, ont été, par nous, évités autant que possible.

Nous avons voulu rendre à leur destination première des formalités sagement introduites par nos lois libérales et que nos mœurs, si elles peuvent s'améliorer, devront rendre encore plus fréquentes et plus utiles ; nous nous sommes efforcé de paralyser les ressources de la mauvaise foi, qui pouvaient changer cette sage publicité en déception, et de combattre les errements de la politique qui tendaient à la transformer en moyens de corruption.

Alors que les agents du pouvoir négligent bien des ressources pécuniaires que la France, malheureuse mais dévouée, offre au gouvernement, dans les jours difficiles que nous traversons, nous nous sommes demandé si la publicité légale n'offrait pas facilement quelques-uns de ces millions si dédaignés par la théorie financière et que le gouvernement pourra faire entrer, quand il voudra, dans le trésor de la nation, sans grever d'un nouvel impôt les citoyens qui ne demandent qu'à donner librement, sans trop de formalités et de courses inutiles à nous ne savons combien de bureaux.

Voilà le but que nous nous sommes efforcé d'attein-

dre dans le projet que nous avons l'honneur de vous soumettre.

Nous parlons de millions dédaignés par l'État. Un mot d'explication et quelques chiffres que vous pourrez vérifier, l'administration encore mieux, car celle-ci détient seule les documents qui ne permettent pas l'erreur.

En 1868, dans l'arrondissement du tribunal civil de Marseille, les insertions judiciaires et une partie seulement des insertions légales commerciales ont donné un total de 177,157 lignes.

Ces 177,157 lignes multipliées par 20 centimes chacune, minimum du prix d'insertion (il y a des années où le prix de l'annonce légale dans l'arrondissement a été de 30 centimes la ligne), nous donnent un produit de 35,431 fr. 40 cent.

Un honorable imprimeur de notre ville, M. Cayer, chargé des travaux de votre Société, a bien voulu nous donner des renseignements desquels il résulte que l'on pourrait, à l'aide de l'adjudication, obtenir facilement des imprimeurs un prix, pour les insertions légales, dans les limites de 5 à 7 centimes la ligne, selon les localités. Ce produit de 35,431 fr. 40 cent. ne représente qu'une partie du rendement que peuvent donner les insertions légales pour lesquelles nous réclamons une publicité spéciale. Veuillez bien y ajouter notamment :

Toutes les insertions de la juridiction commerciale;

Les insertions quasi-légales qui peuvent rechercher quelquefois une publicité équivoque et que nous voulons rendre utiles et vraies;

Toutes les enquêtes administratives, à tous les degrés;

Les annonces d'adjudication de toutes les administrations.

Nous serons plus que modéré en fixant le produit minimum de cette série d'insertions à un chiffre égal à

celui fourni par les annonces judiciaires civiles seules. Ce serait donc, pour le premier arrondissement judiciaire des Bouches-du-Rhône, un produit brut de plus de 70,000 francs. Les deux autres arrondissements ayant une bien moindre importance judiciaire et administrative, évaluons le rendement de chacun d'eux à la moitié de celui de Marseille : ce serait encore une somme de 70,000 francs pour les deux arrondissements d'Aix et de Tarascon.

En tout, pour le département des Bouches-du-Rhône : 140,000 francs.

Il est des départements moins riches que le nôtre et qui produisent bien moins. Ne cherchons pas des illusions, mais des chiffres vrais. Faisons, si l'on veut, une cote mal taillée; établissons pour tous les départements une moyenne de 100,000 francs seulement, y compris le département de la Seine, où nous pouvons compter par millions; vous aurez pour les 86 départements un produit brut de 8,600,000 francs. Défalquez la portion du prix revenant à l'adjudicataire et que nous évaluerons à un maximum de sept centimes la ligne; il reste net pour le Trésor, sans non-valeur aucune, un chiffre de 5,590,000 francs.

Si vous portez le prix d'insertion à 30 centimes la ligne, ainsi que cela eut lieu il y a quelques années à Marseille, ce serait un résultat net pour le Trésor de 9,890,000 francs.

En résumé :

La plus grande publicité possible et réelle;

Pas de création de nouvelles charges pour l'indiv du;

Un encouragement au travail libre;

Un revenu important pour le Trésor et d'une perception facile;

Tel a été notre objectif.

Si d'autres ont résolu le problème, nous y applaudissons de tout cœur et vous prions d'oublier ce rapport.

Mais si nous avons été assez heureux pour émettre une idée pratique, utile au pays, vous voudrez bien, par l'intermédiaire de M. le Préfet, renvoyer à M. le Rapporteur de la loi sur les annonces judiciaires le travail suivant.

PROJET

Article premier. — Il sera créé pour chaque arrondissement de tribunal civil un *Journal de publicité légale*, dans lequel devront être insérés, sans aucune exception, les publications, annonces, avis, etc., à faire dans l'arrondissement et prescrits par les lois, ordonnances, arrêtés, avis du Conseil d'Etat, circulaires ministérielles et arrêtés de fonctionnaires publics, ou ordonnés par les tribunaux de tous degrés et de tous ordres.

Art. 2. — Les insertions ainsi faites seront seules considérées comme légales et valables.

Elles pourront être reproduites à volonté par tous autres journaux.

Art. 3. — Le cautionnement à déposer pour le *Journal de publicité légale*, sera de la moitié de celui des journaux politiques paraissant quotidiennement dans la ville où il sera imprimé.

Art. 4. — Il ne contiendra pas d'autres matières que les insertions mentionnées en l'article 1er, pour lesquelles il est exclusivement établi.

Néanmoins, il pourra recevoir les insertions (non obligatoires) auxquelles les parties intéressées voudraient donner une publicité quasi-légale.

Art. 5. — L'impression de ce journal sera chaque année

mise en adjudication par le tribunal civil de l'arrondissement dans lequel il devra paraître.

Art. 6. — A cet effet, dans les derniers jours du mois de juillet, le Tribunal, les chambres réunies, le ministère public entendu, fixera :

Le jour de l'adjudication :

La mise à prix par ligne d'insertion et par centimes ;

Le nombre de fois minimum que le journal devra paraître ;

L'obligation éventuelle d'imprimer, dans le cas prévu par l'art. 7 ci-après, les annonces et avis d'un autre arrondissement du même département, aux prix et conditions de son adjudication ;

La ville où il devra être imprimé ;

Le prix de vente du numéro ;

Et toutes autres conditions relatives à cette publication.

L'adjudication aura lieu devant le tribunal, au rabais de la mise à prix, à la ligne, par centimes et fractions de centimes.

Les offres seront faites par avoués ou notaires.

Art. 7. — Si dans un arrondissement, au jour fixé pour l'adjudication, il ne se présente pas d'enchérisseurs, le Tribunal, dans la quinzaine qui suivra, prononcera un renvoi pour une nouvelle adjudication ou attribuera les publications de son ressort à un journal de publicité d'un autre arrondissement du même département.

Art. 8. — Le *Journal de publicité* sera remis gratuitement par l'imprimeur aux greffes du Tribunal civil, des Tribunaux de commerce et des justices de paix et Mairies de l'arrondissement, ainsi qu'à la préfecture et aux sous-préfectures du département et aux bibliothèques publiques.

Art. 9. — Les exemplaires ainsi reçus seront reliés et

conservés dans les archives; il pourra en être délivré expédition sur papier timbré au prix fixé par le gouvernement.

Art. 10. — Tous les avocats, avoués et notaires de l'arrondissement du Tribunal auront la faculté de recevoir le journal en payant seulement les frais de poste.

Art. 11. — Toutes insertions dans le *Journal de publicité légale* devront être signées par un officier ministériel de l'arrondissement ou par un employé de l'administration dont l'annonce émane.

Art. 12. — Le prix à payer pour les insertions sera fixé chaque année par un décret.

La différence entre le prix d'adjudication et celui fixé par le décret sera perçue directement au profit du trésor et versée par l'imprimeur dans la caisse du receveur de l'enregistrement.

Art. 13. — Toutes les difficultés concernant le journal seront jugées en premier ressort par le Tribunal et en appel par la Cour, le ministère public entendu.

Art. 14. — Il sera pourvu par un règlement d'administration publique à l'exécution des articles 8, 9 et 12.

UNE THÈSE

DÉDIÉE

A L'ORDRE DES AVOCATS DE MARSEILLE

En 1769

PAR

M. SEGOND-CRESP

Membre actif.

Le 10 juillet 1769, jour de lundi, l'Ordre des avocats de Marseille était extraordinairement assemblé dans la petite chambre qu'il partageait fraternellement avec le juge de Saint-Marcel (1) dans le palais de la Sénéchaussée.

L'Ordre, en cette année, avait à sa tête, pour premier et deuxième syndics, Maîtres Devilliers de Saint-Savournin et Capus (2) fils, qui avaient été nommés, le 7 novembre précédent, sur la présentation de Maîtres Pastoret (3) et Francoul (4), syndics sortant d'exercice.

Le très révérend Père Guès (5), dominicain, professeur à l'école thomistique, avait proposé aux syndics de l'Ordre de vouloir bien agréer la dédicace d'une thèse sur la philosophie.

Cette thèse devait être soutenue par le sieur Antoine Requier, fils du sieur Requier, maître d'école en cette ville, rue Pavé-d'Amour, pour les belles-lettres et la langue latine. Le sieur Antoine Requier avait déjà paru avec éclat dans un pareil exercice.

Les syndics et l'archivaire perpétuel feuilletèrent long-

temps les registres de l'Ordre (6). Il fallait étudier les précédents; on recherchait dans les sacs des archives les titres établissant ce qui avait été fait en semblable occurrence; car on tenait à se conformer aux règles d'étiquette qui avaient déjà été suivies.

Depuis très longtemps, personne n'avait dédié de thèse à l'Ordre. — M. Richard (7), l'un des délibérants, était le dernier qui eût pris les avocats pour Mécènes; c'était en 1733. Ce fut donc à lui que l'on s'adressa pour obtenir les éclaircissements nécessaires.

M. Richard put rappeler les titres dont on s'était servi pour son programme, les voici :

NOBILISSIMIS AC ERUDITISSIMIS VIRIS
IN SUPREMO SENATU
ET REGIA MASSILIENSIUM PRÆFECTURA
CAUSARUM PATRONIS.

Mais ce titre donna lieu à une longue et savante discussion : l'on pensait, en effet, que les expressions de cette dédicace étaient trop vagues; il fallait spécialement désigner le Parlement de Provence par devant lequel les avocats étaient reçus.

Dans la dédicace de la thèse Richard, l'on semblait assimiler la Sénéchaussée au Parlement, puisqu'en traduisant mot à mot l'on trouve : *Avocats à la cour et au siége de Marseille.* Ce qui n'était pas exact. Il n'y avait pas d'avocats dans les siéges de sénéchaussée.

Pour éviter cette équivoque, un des membres proposa de rédiger la dédicace en ces termes :

Nobilissimis ac eruditissimis viris
in supremo Provinciæ senatû
Advocatis
Massiliæ causas agentibus.

(Avocats au parlement de Provence, postulants à Marseille.)

Mais le mot *advocatis*, soupçonné de basse latinité, répugnait à plusieurs membres ; cependant, comme c'était le terme de la loi, il fut adopté ; les mots de *causas agentibus* n'obtinrent grâce également qu'après de longs débats, car on leur trouvait aussi une odeur de basse latinité ou de trivialité peu digne du savoir de l'Ordre ; mais, faute de plus belles expressions, la dédicace fut définivement arrêtée, ainsi que nous venons de la transcrire.

Quelques points restaient encore à régler ; les syndics feraient-ils l'ouverture de la thèse ? L'assemblée se prononça pour la négative. La question de savoir si l'un des syndics ou un membre de l'Ordre annoncerait la clôture, fut aussi résolue négativement.

L'Ordre décida qu'il nommerait seulement deux de ses membres pour argumenter dans le cours de la thèse ; les voix de l'assemblée désignèrent Maîtres Vitalis (9) et Lavabre (10).

Enfin, parlerait-on couvert ou découvert ? Après mûr examen, l'assemblée s'arrêta à ce dernier parti.

La caisse des avocats n'était pas riche à cette époque ; aussi, sans désemparer, l'assemblée, après avoir discuté les voies et moyens de faire face aux frais de la thèse dont l'Ordre se chargeait, vota une cotisation de six francs par tête.

Tout étant ainsi soigneusement et exactement prévu, l'Ordre fut ajourné sans indication de jour fixe.

En août 1769, l'Ordre comptait vingt-sept membres actifs et résidant à Marseille. — Deux d'entre eux refusèrent de souscrire. Un siècle plus tard, ils auraient souscrit sans doute, mais ils auraient probablement oublié de payer l'appariteur.

La cotisation établie produisit cent cinquante livres, sur

lesquelles il fut compté à Sibié (11) quarante-huit livres pour l'impression de quatre cent cinquante programmes ou cahiers.

La thèse du sieur Requier ne fut point en effet éditée en forme de placard, grand in-folio, comme ces thèses qui décorent la grande salle de la Faculté de droit d'Aix, ou comme celles dont plusieurs exemplaires peuvent être trouvés à Marseille (12).

Le répondant adopta le format petit in-quarto, douze pages imprimées en caractères elzéviriens, encadrées avec filets et la mention *ex typis Sibié, Regis, Civitatis ac Ordinis* ADVOCATORUM *typographi, juxta portum.*

Trente exemplaires de ces thèses-programmes furent reliés par Modo (13), en basane rouge, avec les armes du Roi et un filet en or sur le plat. — Ce fut un nouveau déboursé de trente-six livres.

On préleva encore sur les cent cinquante francs, produit de la cotisation votée et encaissée: pour les tapisseries, six francs ; pour les chaises et autres faux frais, six francs. — Le solde de la cotisation resté libre, et s'élevant à cinquante-quatre francs, fut employé, par l'intermédiaire du libraire J. Mossy (14), à l'achat d'un *Corpus juris* en deux volumes in-folio, imprimé à Cologne chez les frères Crammer (15).

Antoine Requier discute dans son programme *ex universâ philosophiâ.*

Après de courts prolégomènes, il y traite :

ex logicâ,
ex metaphysicâ,
ex physicâ generali,
ex cosmographiâ,
ex physicâ particulari.

Quatre paragraphes sont accordés au développement de ce dernier sujet.

Le répondant achève son programme en traitant *ex ethicâ.*

La formule ordinaire de l'Ecole thomistique de notre ville termine ainsi le programme scientifique du répondant :

« *Has theses, Deo duce, auspice Deiparâ et prælucente* « *doctore angelico*, *propugnare conabitur* REQUIER ANTO- « NIUS, *Massiliensis*; *præside F. Jacobo Guez, Ordinis* « *Prædicatorum publico philosophia professore ; in ædi-* « *bus sacris FF. Prædicatorum Massiliensium.*

« *Die* 17 *Augusti*, *anno* 1769, *horâ post meridium* « *sesqui tertiâ.* »

Ceux d'entre vous, Messieurs et chers confrères, qui consacrent leurs loisirs à suivre et à constater le développement intellectuel de notre vieille Provence, pourront trouver dans ce travail comme un résumé officiel de l'enseignement scientifique supérieur de notre ville, il y a un siècle.

Un exemplaire très bien conservé de cette thèse existe à la bibliothèque communale de notre ville, et notre excellent confrère, M. Louis Camoin, serait certainement heureux de vous le communiquer.

Le jeudi, 17 août 1769, à trois heures après midi, les membres de l'Ordre assemblé par les syndics en la manière accoutumée, étaient réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances.

MM^es BOISSELY (16), archivaire perpétuel de l'Ordre, rue du Petit-Mazeau ;
DUROURE (17), rue Paradis ;
MOURIES (18), rue Royale ;
EMÉRIGON, le jeune (19), rue Dauphine ;
SELLON (20), montée du Saint-Esprit,

qui tous avaient contribué à la cotisation, ne purent se rendre à cette séance.

MM^rs LEJEANS (21), Guillaume, et ROUSTAN (22), Pierre-Joseph, qui avaient refusé de prendre part à la cotisation, comprirent qu'ils ne devaient pas assister à la cérémonie.

Les membres présents étaient :

1° Le premier syndic, Jean-Baptiste-Augustin DEVILLERS DE SAINT-SAVOURNIN, membre du Bureau charitable, l'un des directeurs de la Miséricorde, place des Fainéants.

2° Le second syndic, Joseph CAPUS, membre du Bureau d'Abondance, membre de l'Académie de peinture, rue de la Darse.

3° Barthélemy-Marie EMÉRIGON (23), conseiller de ville, lieutenant de la prévôté, auditeur des comptes, commissaire des finances, place du Palais.

4° Joseph BRÈS, juge de Beaumont, procureur du roi près la Maîtrise générale des ports, subdélégué de l'Intendance, petite rue de Rome, près la place Neuve.

5° Louis MARTIN DE CROISSAINTE, juge de Saint-Marcel, conseiller-avocat du roi en l'Amirauté, procureur du roi en la Prévôté, rue de Rome.

6° Jean-Baptiste RICHARD, juge de Pierrefeu et de Mazargues, conseiller du roi en l'Amirauté, membre du Bureau charitable, vis-à-vis les Accoules.

7° Jean-Baptiste PASTORET (24), conseiller du roi en l'Amirauté, conseiller de ville, procureur du roi au Tribunal de police, membre du Bureau charitable, au bout de la rue du Petit-Mazeau.

8° Jean FRANCOUL, place des Prêcheurs.

9° Jean-Pierre CHOMEL (25), membre du Bureau charitable, rue du Thubaneau.

10° Jean-Claude COQUET (26), à la Grand'Rue.

11° Joseph VITALIS, procureur du roi à la police, au bout de la rue du Petit-Mazeau.

12° Nicolas-Joseph-Marie SAMATAN (28), membre du Bureau charitable, rue de la Fontaine-de-l'Aumône.

13° DOULET, Fortunay (29), rue de la Reynarde.

14° Paul OLLIVIER (30), à la Grand' Rue.

15° Joseph LAVABRE, membre du Bureau charitable, place de Vivaux.

16° Pierre-Noël VILLECROSE (31), rue du Pavillon.

17° SILVY (32), rue du Grand-Saint-Jean.

18° GUIEN (33).

19° Jean-Baptiste-Joseph LAGET (34), près de l'Evêché.

20° MICHEL (36), au Cours.

A trois heures après midi, tous les membres présents, en robe et en rabat, sortirent du Palais, de deux en deux, les syndics à leur tête, et se dirigèrent, dans cet ordre, vers l'église des R. P. Prêcheurs (37), suivis du portier du Bureau charitable, en habit noir.

Les avocats furent reçus à la porte de l'église et au son de l'orgue, par le R. P. Rate (38), prieur de la communauté.

Des chaises avaient été préparées pour recevoir les membres de l'Ordre et disposées en hémicycle; le centre était libre.

Les syndics se placèrent au milieu, vis-à-vis la chaire du répondant et de chaque côté, à droite et à gauche, les autres membres ci-dessus nommés prirent place dans l'ordre de la marche, c'est-à-dire selon le rang de la matricule, le plus ancien à la droite du premier syndic, le suivant à la gauche du second syndic, et ainsi de suite en alternant.

Le portier du bureau charitable se tenait pendant la thèse derrière les syndics et à leurs ordres.

Le répondant, après le compliment d'usage, présenta à chacun de ses Mécènes un programme relié.

MM. les syndics en firent porter un semblable à M. Paul (39), lieutenant-général civil, assis à l'extrémité

de l'hémicycle ; ils se crurent obligés à cette attention en raison des sentiments de bienveillance que ce magistrat portait à tout l'Ordre.

Messire Jullien (40), chanoine, curé de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Martin de cette ville, fit l'ouverture de la thèse par un compliment et un argument.

Dans le cours de la thèse, Maîtres Vitalis et Lavabre, qui avaient été désignés par l'Ordre, argumentèrent avec le répondant et firent un petit discours, conformément à ce qui avait été délibéré.

La thèse finie, les avocats sortirent au son de l'orgue, dans le même ordre qu'ils avaient observé en entrant, et le R. P. Prieur les accompagna jusqu'à la porte de l'église avec une partie de ses religieux en manteau long.

L'Ordre étant rentré au Palais, reçut, dans la chambre ordinaire d'assemblée, la visite du sieur Antoine Requier, répondant, et du R. P. Guez, son professeur. L'Ordre fut heureux de féliciter le répondant et son professeur. Après quelques instants de causerie, le premier syndic remit au jeune lauréat le *Godefroi* de Crammer, sur le plat duquel l'Ordre avait fait graver en or les armes du Roi.

S'inspirant des précédents de la thèse Richard, l'Ordre inscrivit sur l'ouvrage offert au répondant la dédicace suivante :

« *Hocce præmio a nobilissimis causarum Massilien-*
« *sibus donatus est Antonius Requier Massiliensis post*
« *suæ ergo clarissimos Mæcenates observantiæ, nec non*
« *in rebus philosophicis specimen solertiæ publice datum*
« *in schola thomistica; Massiliæ, die* 17 *Augusti*, *anno*
« 1769. »

. . . .

Quinze ans plus tard, en 1794, les satellites de la Terreur poursuivaient et atteignaient, sur les sables de Montredon, une barque génoise, à bord de laquelle des proscrits marseillais avaientréclamé un asile ; l'un de ces malheureux demandant alors au suicide une barrière infranchissable contre son persécuteur, se précipita dans les flots.— Le proscrit était *l'avocat Lavabre*, le persécuteur était l'accusateur public, *Antoine Requier* (40).

DE L'INFLUENCE

DES

AMBULANCES CIVILES

SUR L'ÉTAT PHYSIQUE ET MORAL

DES

SOLDATS ADMIS DANS CES ÉTABLISSEMENTS

PAR

M. VERDILLON

Membre actif

MESSIEURS,

Vous nous avez chargé, dans notre séance du 17 février 1871, de vous faire un rapport sur quelques-unes des ambulances civiles, établies à Marseille, pour recevoir nos malheureux soldats, dont l'état de santé a permis le transport jusques chez nous.

Grâce à la complaisance de M. Laurent de Crozet, qui a bien voulu nous accompagner dans deux de ces principaux établissements, dont il est administrateur, et de notre collègue M. Levenq, qui nous a communiqué ses notes prises dans trois ambulances qu'il a visitées; grâce aussi à l'accueil bienveillant que nous avons reçu partout où

nous nous sommes présenté, nous espérons que ce travail pourra, sinon vous satisfaire entièrement comme nous le désirerions, du moins être de quelque utilité à notre Société.

Le nombre des ambulances civiles établies depuis le commencement de la guerre, est d'environ quarante ; nous disons environ, car il s'en établit toujours de nouvelles. Vous avez compris vous-mêmes, lorsque vous nous avez imposé cette tâche, qu'il serait très difficile de pouvoir parcourir toutes ces nombreuses créations que la charité inépuisable de notre ville a mises à la disposition des valeureux défenseurs de notre infortunée patrie.

Marseille peut certainement s'enorgueillir d'être la ville de France où les victimes de la guerre ont trouvé le plus généreux accueil et les soins les plus empressés. Rien n'a été épargné, ni argent, ni provisions, ni objets de première nécessité : tout a été donné avec profusion, et chacun de vous a pu voir les résultats inespérés des quêtes de tout genre qui ont eu lieu pour nos blessés. C'était à qui donnerait le plus ; le pauvre, aussi bien que le riche, n'a jamais refusé de verser dans la bourse qui lui était tendue, ou dans les chars qui parcouraient la ville, tout ce que ses moyens lui permettait. C'était encore un beau et attendrissant spectacle, de voir toutes nos dames de la société et nos femmes du peuple porter elles-mêmes du linge et des provisions de toute espèce aux malheureux qui avaient tant et si longtemps souffert. Les Ordres religieux, les Sociétés charitables, comme les particuliers de toutes les conditions et de tous les cultes, ont eu à cœur de se distinguer par leur patriotisme et leur dévouement.

Bien que nous n'ayons à nous occuper que de l'influence des ambulances civiles sur le soldat, en voyant se reproduire sous tant de formes différentes, mais toujours avec la même intelligence et la même sollicitude, cet ar-

dent désir de soulager les maux de nos frères, poussé jusqu'à la tendresse maternelle, nous n'avons pu résister au désir de vous faire connaître les établissements que nous avons visités et les soins admirables qui sont prodigués à tous ceux qui y ont été reçus. Nous réclamons votre indulgence si nous sommes un peu long ; mais nous tâcherons de ne pas trop abuser de vos moments.

Nous regrettons que le point de vue sous lequel nous avons entrepris de traiter cette question, nous ait obligé d'avoir recours à la statistique, dont nous savons qu'un de nos collègues a l'intention de nous présenter bientôt une étude spéciale ; mais comme notre travail ne porte que sur un nombre limité d'ambulances, et que d'ailleurs il sera loin d'être complet, nous pensons qu'il n'enlèvera rien à l'intérêt que doit présenter la lecture de notre cher confrère, auquel nous serions fâché de causer la moindre contrariété.

Le nombre de ces établissements que nous avons parcourus, depuis le 17 février jusqu'au 4 mars, s'élève à 23.

1. — Société de Bienfaisance et de Charité.

La première ambulance visitée par nous est celle formée par les Administrateurs de la Société de Bienfaisance et de Charité, dans le magnifique local que possède cette Œuvre admirable, à la rue Sainte-Victoire.

Deux salles magnifiques, bien aérées, situées au 3me étage, contiennent 64 lits mis à la disposition des malades et des blessés. C'est le 28 décembre qu'elle a commencé à recevoir les premiers pensionnaires. Depuis lors, jusqu'au 17 février, il est entré 100 malades; 4 sont morts, 37 sont sortis guéris, 2 ont été envoyés à l'hôpital pour cause de maladie contagieuse ; 57 étaient encore en traitement ou

en convalescence. Outre les dortoirs destinés aux malades, les Administrateurs ont mis à la disposition des convalescents une salle où ceux-ci peuvent se distraire à des jeux qu'on leur procure, et fumer sans inconvénient pour les alités. Les Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul, attachées à l'établissement, dirigent l'ambulance, munie d'une belle pharmacie. Tout le monde connaît le zèle et l'abnégation de ces bonnes sœurs, que nous retrouverons souvent dans nos courses. Elles ont sous leurs ordres quatre infirmiers. La surveillance administrative est confiée à une Commission du Bureau de la Société, qui s'en acquitte avec le plus grand dévouement.

Les docteurs Augustin Fabre, D'Astros et Magail donnent leurs soins assidus aux malheureux soldats.

2. — Saint-Jean-de-Dieu.

Dans leur belle maison hospitalière de Saint-Barthélemy, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, en resserrant leurs pensionnaires habituels dans un espace plus étroit, et se réduisant eux-mêmes à se priver de leur chambre, ont mis à la disposition de l'Intendance 80 lits ; ils ont même eu jusqu'à 102 malades. Depuis le 6 novembre, jour de l'ouverture de l'ambulance, jusqu'au jour de notre visite, 19 février, ils ont reçu 335 soldats ; 10 sont morts, 248 sont sortis guéris, 77 sont en traitement ou en convalescence. Ils ont une salle spéciale pour les maladies contagieuses. La salle destinée aux varioleux est située au-dessus de l'étable à vaches, et c'est à cette position, croyons-nous, qu'ils doivent de n'avoir perdu qu'un seul soldat, sur 15 atteints de la petite vérole. Le nombre des frères n'étant pas suffisant pour le service, ils ont été obligés de s'adjoindre des infirmiers. Deux militaires ont dus être renvoyés pour mauvaise conduite. Celle de

tous les autres a été exemplaire. Le service médical est confié à notre collègue le docteur Flavart, dont le zèle et le talent vous sont bien connus.

Cette ambulance est la première en date établie à Marseille, parmi toutes celles que nous avons visitées. Nous ne devons pas passer sous silence que l'entretien de 25 lits est payé par un riche négociant grec de notre ville, qui a toujours fait un noble usage de sa fortune, M. Th. Rodocanachi.

Ces 25 lits sont compris dans les 80 que renferme l'établissement.

3. — **Saint-Sacrement, au Prado.**

Les Messieurs des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul ont fondé, au Prado, dans une aile du couvent des Dames du Saint-Sacrement, une des plus belles ambulances. Elle contient 100 lits. Les premiers malades sont entrés le 28 janvier, au nombre de 97 : 26 sont sortis guéris, 4 sont morts ; 3 ont été renvoyés, comme varioleux, à l'hôpital militaire, ainsi que 2 atteints de maladie vénérienne. Il en restait en traitement ou en convalescence, 62 au jour de notre visite, 20 février.

Tous les frais ou avances ont été faits par les membres des Conférences : l'un a quitté sa maison pour s'installer dans l'ambulance et en prendre la direction ; un autre fournit le loyer, que l'on a voulu payer en considération de la pauvreté des religieuses qui l'occupaient ; un troisième a donné trente mille francs. Tous ont contribué, selon leurs moyens, à l'établissement.

Un certain nombre de ces Messieurs se sont dévoués à veiller toutes les nuits, à tour de rôle ; d'autres pansent les blessés. Les Dames servent les malades et s'occupent de la lingerie. Cinq sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ayant sous

elles 4 infirmiers, dirigent les soins à leur donner. MM. les docteurs A. Fabre, dont nous avons déjà parlé, et Nicolas, sont chargés du service de leur art. Deux grandes salles aérées sont consacrées aux dortoirs, une autre plus petite, aux opérations chirurgicales. Les convalescents ont la jouissance d'une partie du jardin, où ils peuvent respirer à leur aise l'air pur de notre climat.

4. — Ecole des Frères.

Les Frères des Ecoles Chrétiennes, dits très improprement, nous ne savons pourquoi, Ignorantins, que l'on a rencontrés partout où il y a eu du bien à faire, pendant cette triste guerre, ont établi dans leur vaste local près de la Gare, au bout de Longchamp, une très belle ambulance. Ils y ont consacré deux salles au 3me étage, dans lesquelles sont établis 60 lits. L'installation date du 10 novembre. Elle a reçu 167 malades ou blessés, dont 108 sont sortis guéris, 3 sont morts, 4 envoyés à l'hôpital pour petite vérole et un autre à la suite d'un accès de fièvre chaude. Il restait, au 20 février, jour de notre visite, 51 malades ou blessés. Les Frères font l'office d'infirmiers, quelques jeunes gens viennent les aider. Les docteurs Teissier, Buisson et Pellegrin donnent leurs soins à l'établissement, et des dames charitables vont trois fois par semaine travailler à la lingerie, fournie par des dons volontaires. Une partie du jardin et une cour sont livrées aux convalescents.

5. — Notre-Dame-de-la-Salette.

Les ambulances que nous venons de parcourir sont toutes, comme on le voit, très bien organisées, et on ne saurait trop faire l'éloge de leurs fondateurs et de leurs ad-

ministrateurs ; mais elles sont l'ouvrage de communautés religieuses et de sociétés. Celle dont nous allons parler est l'œuvre d'un seul particulier.

Un riche négociant, dont nous tairons le nom pour ne pas blesser sa modestie, mais qui est bien connu de vous tous, a établi dans sa belle propriété de Saint-Pierre une ambulance des plus remarquables, avec ses seules ressources, sous le nom d'Ambulance de Notre-Dame-de-la-Salette. Il a installé dans sa propre maison de campagne et dans un autre logement situé dans sa propriété, 40 lits qui fonctionnent depuis le 29 novembre. Quatre-vingt-dix-neuf malades ont été reçus, dont 59 sont sortis guéris, 5 sont morts et 4 atteints de maladies contagieuses, ont été renvoyés à l'hôpital. Il restait, au 21 février, 31 malades en traitement ou convalescence. La famille de cet honorable concitoyen, composée de sa femme, de sa belle-sœur et de ses deux neveux, s'est entièrement consacrée à cette œuvre de patriotisme qui, guidée par la religion, produit les admirables effets dont nous sommes témoins. Cette inimitable famille s'est adjointe quatre sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, ayant sous elles deux infirmiers. M. le docteur D'Astros, médecin et ami de la maison, prodigue aux malheureux soldats ses soins les plus dévoués. Un réfectoire a été établi à côté de la maison ; il sert en même temps de salle de jeux aux convalescents, qui profitent aussi de la permission qu'ils ont de se promener dans la campagne, sans y avoir jamais commis un seul dégât.

6. — Evêché.

Monseigneur l'Evêque de Marseille a voulu être un des premiers à donner l'exemple de la charité chrétienne. Il a installé 46 lits dans son palais épiscopal. Il y a con-

sacré la galerie et ses salons du premier étage. Les malades ont commencé à y être reçus le 10 novembre. Les infirmiers sont les élèves du Grand Séminaire, auxquels sont adjointes cinq sœurs de l'Espérance qui, sous la direction des docteurs Pirondi et Guichard, soignent les malades et les blessés. Ces derniers, contrairement à ce qui s'est passé dans les autres ambulances, ont été plus nombreux dans celle-ci sur la demande de Monseigneur, qui aidé de son secrétaire général, M. le chanoine Gros, s'est chargé de la direction supérieure. Depuis le jour de l'ouverture, jusqu'au 23 février, il est entré 122 militaires, dont 71 sortis guéris, 6 sont morts, 3 envoyés à l'hôpital pour cause de maladies contagieuses et 2 pour insubordination. Il en restait 40, dont un Prussien. Le jardin du palais a été mis à la disposition des convalescents.

7. — Espérance.

Les Sœurs de l'Espérance, toutes dévouées aux malades, ont ouvert, dès les premiers temps, leur communauté au courage malheureux. Dès le 18 novembre, elles ont reçu dans leur local 18 malades, sur les 18 lits qu'elles ont installés dans une fort jolie salle, au fond de leur jardin et exposée au midi. Le nombre des entrées a été de 45, celui des sortis guéris de 25; un est mort et un varioleux envoyé à l'hôpital. Les 18 lits étaient occupés, le jour de notre visite, 23 février, soit par les malades en traitement, soit par les convalescents. Ces bonnes sœurs, si familiarisées avec les misères de l'humanité, n'ont nullement besoin d'infirmiers; elles font tout elles-mêmes, secondées par le docteur Rampal, médecin de l'établissement. Leur jardin sert de promenade à ceux dont l'état de santé permet cet exercice.

8. — Sœurs Grises.

Des Sœurs de la Retraite, dites Sœurs Grises, ont établi, dans leur local de la rue Villeneuve, 13 lits destinés aux militaires C'est le 18 décembre qu'elles ont commencé à les recevoir. Elles ont eu 23 malades, dont 12 sont sortis guéris, un atteint de maladie épidémique renvoyé à l'hôpital militaire; 10 restaient encore en traitement au 23 février. Elles ont eu le bonheur de n'avoir aucun mort. Quoique les religieuses aient un local peu spacieux, elles ont installé les malades dans des chambres très propres et bien tenues. Elles ont aussi une salle de récréation et une cour, où les convalescents peuvent se promener. Comme les sœurs de l'Espérance, elles sont les seules infirmières de l'ambulance, qui est visitée par les docteurs Brengue et Gastal.

9. — Saint-Nom-de-Jésus.

Depuis longtemps les sœurs du Saint-Nom-de-Jésus, rue du Coq, avaient installé, dans deux salles de leur établissement, 12 lits à la disposition de l'Intendance; mais ce n'est que le 9 février, qu'on leur a envoyé les premiers malades, dont un est mort, un envoyé à l'hôpital militaire pour cause de petite vérole, et 10 étaient encore en traitement au 23 février. Le docteur Villard est attaché à cette ambulance, et les sœurs donnent leurs soins aux malades et aux blessés, sans le secours d'aucun infirmier. Elles ont consacré une de leurs cours et un appartement aux convalescents.

10. — Grand Séminaire.

Monseigneur l'Evêque ne s'est pas contenté d'établir une ambulance dans son palais, il a voulu aussi que ses

séminaristes ne restassent pas indifférents aux malheurs publics. 26 lits ont été installés au Grand Séminaire. dans trois belles salles du rez-de-chaussée. Ils ont reçu, depuis le 19 novembre jusqu'au 26 février, jour de notre visite, 88 malades, dont 68 sont sortis guéris, 2 sont morts, 4 atteints de maladies contagieuses, envoyés à l'hôpital, et 14 restaient en traitement au 26 février. Les élèves et leurs professeurs sont les seuls infirmiers et s'acquittent de leur devoir avec un soin et une abnégation que la religion seule peut inspirer. Les convalescents ont la jouissance de la campagne, qui est, comme on le sait, dans une belle position.

11. — **Petites Sœurs des Pauvres.**

Les Petites Sœurs des Pauvres ont ouvert leur ambulance le 14 novembre. Elles ont 35 lits dans deux salles, et ont reçu 200 malades, dont 179 sont sortis guéris, 3 morts et 28 restaient en traitement au 26 février. Ces bonnes sœurs ont consacré un appartement aux maladies contagieuses, et ont pu garder tous les soldats qui en ont été atteints, sans en perdre un seul. M. le docteur Jourdan, médecin de l'établissement, soigne les malades de l'ambulance comme ceux de cette maison charitable. Les religieuses en sont les infirmières. Les militaires ont la jouissance du jardin, en demandant la permission, qu'on ne leur refuse pas, et aucun n'en a abusé.

12. — **Chemin de fer, au Chapitre.**

Les employés du Chemin de fer, qui ont vu débarquer des wagons tant de malheureux, ne pouvaient rester insensibles à ce spectacle navrant. Ils ont loué un appartement dans une maison, au Cours du Chapitre, qu'ils ont

meublée de 12 lits. Là, sous la direction des docteurs La Souchère, Dauvergne et Millou, ils ont soigné eux-mêmes, du 15 novembre au 26 février, 22 malades, dont 18 sont sortis guéris et 4 encore en traitement; aucun n'est mort. Tout se fait à leurs frais. L'Administration ignore ou est censée ignorer cet acte de dévouement de ses employés, qui prennent sur leurs heures de repos et leurs jours de congé, le temps pour s'acquitter des devoirs qu'ils se sont imposés. Ils ne sont aidés par aucun infirmier. On n'envoie généralement dans cette ambulance que des malades peu graves.

13. — Pénitencier.

Le 15 janvier, a eu lieu l'ouverture de l'ambulance du Pénitencier, à la Magdeleine. Les frais de premier établissement ont été fournis par les quêtes de la garde nationale et par des dons particuliers. Elle compte 125 lits; 180 malades ou blessés y ont reçu les soins des docteurs Fontaine, ancien médecin de marine, et Dauvergne; ce dernier pour la chirurgie spécialement. 39 sont sortis guéris, 6 sont morts et 10 renvoyés à l'hôpital pour cause de petite vérole. Tous les lits étaient occupés le 28 février: deux salles au premier étage, une au rez-de-chaussée, servent de dortoir, une autre, de réfectoire. Une petite chapelle a été établie dans le local, ainsi qu'une pharmacie bien complète. Un grand nombre de Messieurs et 50 Dames de la haute société marseillaise, sous la présidence de Mme Mathilde Arnavon, se sont dévouées à cette œuvre et viennent servir les malades et les convalescents. Sur ce nombre, 14 sont chargées de la direction de la lingerie et du service; 2 sont de garde chaque jour; elles ont avec elles 5 sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et 3 infirmiers. Toutes ces Dames et tous ces Messieurs appartiennent à

divers cultes; la religion catholique, comme la grecque, la réformée et l'israélite, fournissent leur contingent, et on ne saurait trop louer l'esprit de charité avec lequel chacun, sans exception, s'acquitte de ce devoir de patriotisme.

Les dons en nature, apportés chaque jour par les patronnesses ou les bienfaiteurs, permettent de réduire les journées de malades à 1,15, ou 1,16

14. — 12e Bataillon.

Le 12e Bataillon de la garde nationale vient d'établir, dans une ancienne maison de campagne, derrière l'église Saint-Michel, une ambulance de 17 lits; c'est le 24 février seulement qu'elle a commencé à recevoir ses malades. Un infirmier et deux sœurs Trinitaires de Sainte-Marthe y sont attachées. Le Bataillon a nommé une Commission qui s'occupe de la surveillance. Un de ces commissaires est de garde chaque jour et y passe la nuit. Des dames charitables vont veiller, d'autres travaillent à la lingerie. Tout s'y fait avec le plus grand dévouement. Jusqu'au jour de notre visite, 28 février, les 17 lits étaient encore occupés. Les docteurs Combes, Trastour et Lescalmel donnent les soins de leur art aux malades et aux blessés.

15. — 8e Bataillon.

Le 8e Bataillon a aussi formé une ambulance dans la campagne ayant appartenu à M. Michel, près l'aqueduc de Longchamp; mais l'ouverture n'ayant eu lieu que le 27 février, nous sommes dans l'impossibilité d'en constater le résultat, qui ne sera certainement pas moins bon que celui des autres: 55 lits ont été établis et 35 malades reçus. Ce sont MM. les docteurs Chaspoul et Denans, qui

en sont les médecins. Les sœurs de Saint-Joseph, au nombre de trois, aidées d'un infirmier, ont le soin de l'ambulance, et des dames des gardes nationaux vont y travailler à la lingerie et soignent les malades. L'installation, opérée par les soins de notre trésorier, le commandant Faliu, chef de ce bataillon, ne laisse rien à désirer sous aucun rapport.

16. — Villa Bourjac.

Nous avons visité avec intérêt l'ambulance établie à la villa Bourjac, à laquelle notre honorable collègue, le docteur Sicard, donne les soins les plus assidus, assisté du docteur Maurin. Elle compte 46 lits. Depuis le 30 décembre, 103 malades ont été soignés, 4 sont morts, 2 envoyés à l'hôpital, atteints de maladies contagieuses, 57 sont sortis guéris et 40 restaient encore en traitement au 2 mars. Trois infirmiers et deux sœurs de Saint-Vincent-de-Paul sont attachés à l'établissement, fréquenté par des dames qui viennent donner leurs soins aux malades et s'occupent de la lingerie.

L'installation, dirigée par notre collègue lui-même, est des mieux entendues. M. Jules de Lombardon, jeune homme plein de dévouemeut, s'est consacré à la comptabilité. La position du local est admirable. Les jardins de le villa servent de promenoir aux convalescents.

Cette ambulance dépend de la Société Internationale, qui en a établi une autre tout auprès, dans la Cité-Ouvrière, sur de plus grandes proportions.

17. — Cité-Ouvrière.

La disposition du local de celle-ci a permis de donner à chaque malade une chambre particulière, quoique le nombre des lits soit porté à 125. Le service est fait par

quatre sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et sept infirmiers. Chaque étage a une sœur et deux infirmiers, qui parcourent à tous les instants de la journée les corridors, pour s'informer des besoins des malades. Du 24 décembre, jour de l'ouverture, au 2 mars, il était entré 280 malades ; 20 avaient été envoyés à l'Hôpital militaire, atteints de la petite vérole ; 144 sont sortis guéris, un seul est mort et 115 restaient encore en traitement ou en convalescence. Un pharmacien est attaché à l'établissement à titre gratuit, et plusieurs jeunes gens s'occupent du service. Comme partout, on y rencontre des dames qui viennent aider les sœurs, travailler à la lingerie et soigner les malades et les blessés, auxquels MM. les docteurs Blanchard, Verne, Lescalmel et Armieux portent les soins de la médecine et de la chirurgie.

18. — R Saint-Sépulcre.

Un de nos honorables concitoyens, M. Giraudy, a mis à la disposition de l'Internationale une grande maison qu'il possède à la rue Saint-Sépulcre, au coin de la rue de la Fare, précédée d'une grande cour au midi. On y a installé très commodément 50 lits, qui ont reçu, depuis le 15 février, 52 malades, dont deux sont sortis guéris, un a été envoyé à l'hôpital comme varioleux, et 49 restaient en voie de guérison au 3 mars. Il n'y a point eu de mort. Trois infirmiers et trois sœurs Trinitaires de Sainte-Marthe soignent les malades, sous les ordres du docteur Peyron, médecin de l'établissement ; la direction en est confiée au beau-frère du propriétaire, sous la dépendance du Comité de la Société. Nous avons trouvé, là encore, la lingerie occupée par des dames de bonne volonté, dont plusieurs ne craignent pas aussi de servir les malades.

19. — Le docteur Metaxas, rue Jemmapes.

Le docteur Metaxas, oculiste distingué de notre ville, appartenant à notre colonie grecque, et bien connu par son dévouement à notre armée, où il était encore à l'époque de notre visite, a créé, avec le secours de personnes charitables, une ambulance de 16 lits, dans le local de ses consultations, rue Jemmapes. Elle a reçu 38 malades, depuis le jour de son ouverture, dont 26 sont sortis guéris, 1 mort, 1 varioleux envoyé à l'hôpital; 10 restent encore en traitement au 3 mars. M. Metaxas a confié son établissement, pendant son absence, au docteur Gassier et à Mlle Krüger, qui, avec le concours d'un jeune homme dévoué et les domestiques de la maison, dirigent les soins à donner aux malades, avec la charité la plus exemplaire.

20. — Capucins.

Malgré leur pauvreté, les RR. Pères Capucins ont pu installer une ambulance de 20 lits, dans la partie de leur local destinée au séminaire nègre. Dix-sept de ces lits sont placés dans un dortoir, 3 autres, destinés aux malades sérieux, sont dans une chambre à part. L'ouverture a eu lieu le 10 décembre ; 83 malades ont été admis, un seul est mort, un renvoyé à l'hôpital, atteint de la petite vérole, 71 ont été guéris et 10 restaient encore en traitement ou en convalescence au 1er mars. Le médecin est le docteur Charles Guès. Un père et deux frères de l'Ordre, aidés de deux jeunes gens, sont les infirmiers. C'est la charité privée qui forme seule les ressources des RR. Pères Capucins. Le mobilier a été fourni par eux. Quelques dames pieuses y ont ajouté d'importantes donations et font la quête pour eux, le dimanche, à tous les exercices.

21. — Saint-Sacrement, rue Nau.

L'Internationale a établi une ambulance dans le local des RR. Pères du Saint-Sacrement, à la rue Nau. Elle a 25 lits à offrir aux blessés. Ces lits sont, comme dans la plupart de ces petits établissements, répartis dans diverses chambres. Elle fonctionne depuis le milieu de décembre, et a reçu, jusqu'au 25 février, 46 malades, dont 23 sortis guéris et 23 en traitement; aucun n'était mort. M. le docteur Goy et M. Vatrin, pharmacien, donnent les soins médicaux. Le service est fait par 3 infirmiers, auxquels des dames viennent prêter leur secours, sous la direction de M. Bauman et du Père Marchal, religieux de la maison.

22. — Saint-Charles (*intrà muros*).

M. le curé de Saint-Charles *(intrà muros)*, soit par le secours de donations, soit par ses sacrifices personnels, a établi dans son presbytère, rue Breteuil, une ambulance de 14 lits. Il y a fait soigner, depuis le 11 février jusqu'au 25 du même mois, 21 malades, dont 8 avaient été renvoyés guéris et 13 restaient en traitement; aucun n'est mort.

Une sœur de Bon Secours dirige les soins à donner aux malades, qui sont visités aussi par des dames de la paroisse et des messieurs, parmi lesquels nous avons trouvé un de nos collègues, M. Levenq, viennent aider aux pansements et tenir les écritures. M. Pascal s'est chargé de la pharmacie et M. le docteur Combalat, de la médecine et de la chirurgie.

29. — Ecoles Protestantes.

Enfin, la dernière ambulance que nous avons visitée est celle établie dans l'école protestante, rue Friedland. Elle est sous la direction de l'Internationale; mais la majeure partie du personnel appartient à la religion réformée. 5 infirmiers de ce culte, 2 diaconesses et 3 aspirantes soignent les malades et les blessés. Notre collègue, M. le docteur Maurin, aidé des docteurs Peyron et Barthélemy, et de M. Michel, pharmacien, dirige le service médical. 118 lits sont installés dans six salles très aérées, dont deux au rez-de-chaussées et deux à chaque étage. Le Consistoire a donné le local et une partie des lits, l'autre vient de dons, ou a été fournie par la Société Internationale. 223 malades ont été reçus depuis le jonr de l'ouverture, 30 décembre, jusqu'au jour de notre visite, 4 mars; 8 sont morts, 9 varioleux ont été envoyés à l'hôpital, 116 sont sortis guéris et 100 restent en traitement ou en convalescence. Un Comité de dames patronnesses, présidées par Mme la marquise de Forbin d'Oppède, dirige la lingerie. Un pasteur fait tous les dimanches le service protestant pour les employés de cette maison et les diaconesses, et la messe y est célébrée, suivie d'un sermon, par M. le curé de Saint-Jean-Baptiste, qui est appelé aussi dans les cas urgents, et s'acquitte de ses fonctions avec le plus grand zèle, auquel correspondent fidèlement les soldats catholiques, qui forment le plus grand nombre des malades. Cet établissement ne laisse rien à désirer sous aucun rapport, pas plus que ceux dont nous avons rendu compte.

Toutes ces ambulances ont été créées et sont entretenues par la charité de notre ville. L'Intendance, il est vrai, donne un franc par journée; mais dans la plupart, le prix de revient dépasse de beaucoup cette somme, même

dans celles où l'on ne tient pas compte des dons en nature, qui, cependant, sont assez élevés. La moyenne, croyons-nous, est de 2,25, sans compter les frais d'établissement, et cependant presque partout aucune rémunération n'est reçue par MM. les médecins, pharmaciens, attachés aux écritures et autres personnes dévouées à ces œuvres. Les prêtres des paroisses, ou ceux qui font l'office d'aumôniers, sont heureux de donner leurs soins spirituels, qui ne manquent nulle part.

Maintenant, Messieurs, nous vous demanderons la permission de dire un mot sur une ambulance qui, quoique militaire, est cependant dirigée par des civils, c'est celle établie dans la gare d'arrivée. Sous un hangar, élevé pour la circonstance, sont reçus les malades et les blessés descendant des wagons. Quatre commissaires nommés par l'Intendance assistent les arrivants avant qu'ils ne soient transportés dans les ambulances qu'on leur assigne : ce sont MM. Faucher, Ralli, Estrangin et Velten. Là, tous les jours, les dames de la halle, les femmes de notre bon peuple, vont porter aux arrivants toutes sortes de provisions, qui sont distribuées par MM. les commissaires. C'est l'ambulance privilégiée de ces femmes si généreuses et si compatissantes que nous avons vues de tout temps ne savoir résister au plaisir de soulager nos malheureux soldats, que depuis près de 50 ans, les chances de la guerre ont ramemé dans notre ville avec plus de gloire, il est vrai, qu'aujourd'hui, mais qui n'en étaient pas moins dignes d'être bien reçus par la population.

Le tableau suivant va résumer notre travail sur les 23 ambulances que nous avons visitées.

Nos des ambulances par ordre de visite.	NOMS DES AMBULANCES.	Jours de l'ouverture.	Nombre de lits.	Nombre de malades entrés.	Morts	Varioleux renvoyés.	Sortis guéris.	Restant en traitement.	Renvoyés pour insubordination.
1	Société de bienfaisance . .	28 déc . .	64	100	4	2	37	57	
2	Saint-Jean-de-Dieu	6 nov . .	80	335	10	0	248	77	2
3	St-Vincent-de-Paul, au Prado	28 janv.	100	97	4	5	26	62	
4	Fréres des Écoles chrétnes . .	10 nov . .	60	167	3	4	108	51	
5	Notre-Dame-de-la-Salette .	29 nov . .	40	99	5	4	59	31	
6	Evéché.	10 nov . .	46	122	6	3	71	40	2
7	Espérance	18 nov . .	18	45	1	1	25	18	
8	Sœurs grises	18 déc . .	13	23	—	1	12	10	
9	Saint-Nom-de-Jésus	9 févr .	12	42	1	1		10	
10	Grand-Séminaire	19 nov . .	26	88	2	4	68	14	
11	Petites Sœurs des Pauvres.	14 nov.	35	200	3	0	169	28	
12	Chemin de fer, au Chapitre	15 nov . .	12	22	—	0	18	4	
13	Pénitencier	19 janv.	125	180	6	10	39	125	
14	12e Bataillon, Saint-Michel	24 févr .	17	17	—	0		17	
15	8e Bataillon	27 févr .	57	35	—	0		35	
16	Villa Bourjac	30 déc . .	46	103	4	2	57	40	
17	Cité-Ouvrière	24 déc . .	125	280	1	20	144	115	
18	Saint-Sépulcre	11 févr .	50	52	—	1	2	49	
19	Rue Jemmapes (Metaxas).		16	38	1	1	26	10	
20	Capucins	10 déc.	20	83	1	1	71	10	
21	Saint-Charles	11 févr .	14	21			8	13	
22	Saint-Sacrement, rue Nau .	15 déc .	25	46			23	23	
23	Ecoles protestantes	30 déc . .	118	233	8	9	116	100	
			1113	2398	60	69	1327	917	4
	A déduire des admis ceux qui ont été renvoyés pour cause de maladies contagieuses . . . . 69 } Ceux pour mauvaise conduite ou qui ont déserté . . . . 4 }			73					
				2375					

Le résultat de ce tableau vous présente 2,325 malades admis dans les ambulances que nous avons visitées; comme on peut porter facilement à un pareil chiffre le nombre de ceux reçus dans celles où nous n'avons pu aller, il s'ensuit que ce serait environ 4,600 malades ou blessés qu'aurait

secourus la charité marseillaise. Mais, depuis lors, le nombre s'en est accru sensiblement, et un tiers au moins a été remplacé. Nous croyons donc pouvoir, sans être au-dessous de la vérité, évaluer le chiffre des militaires admis dans ces établissements civils, à près de 7,000.

Ce tableau nous démontre aussi combien a été réduit le nombre des morts et des insubordonnés. Les premiers ont donné à peine 2,50 pour cent, et les seconds 1.60 pour mille. Ainsi, sous le rapport physique, l'influence des ambulances civiles a produit des résultats inespérés; car, quel est l'hôpital où le chiffre de la mortalité ne soit bien supérieur ? Cependant tout le monde a été témoin de la situation malheureuse dans laquelle sont arrivés nos soldats, augmentée encore par la fatigue du transport dans des wagons de toute sorte, souvent dans ceux destinés aux bestiaux et aux marchandises. La plupart des malades dont on a eu à déplorer la perte dans nos ambulances y avaient été transportés dans un état désespéré. Aussi, est-ce dans les premiers temps qu'ont eu lieu en plus grand nombre les décès, qui tendent tous les jours à devenir plus rares. Cela est sans doute dû au dévouement sans borne et désintéressé de nos docteurs, auxquels nous ne saurions trop donner d'éloges ; mais aussi aux soins de toute nature qui ont été prodigués par toutes les classes de notre population et à la Société Internationale, qui s'est montrée à la hauteur de son institution. On nous dira peut-être que si les morts n'ont pas été plus nombreux, c'est qu'on a eu soin d'écarter les individus atteints de maladie contagieuse ; mais, en admettant que le quart attaqué n'ait pu résister à la maladie (ce qui est énorme, puisque à Saint-Jean-de-Dieu et aux Petites-Sœurs, où ils ont été soignés, un seul est mort sur 20 environ) ; en admettant, disons-nous, une perte de 25 pour cent, le nombre de ceux envoyés à l'hôpital étant de 69, ce serait 17 à ajouter

aux 60 décès que nous avons constatés, ce qui porterait le *quantum* à 3,20 pour cent, chiffre encore très bas pour une ambulance.

Ce n'est pas la santé du corps seulement que nos soldats ont recouvrée dans les ambulances civiles; leur moral s'est ressenti bien plus encore de la manière dont ils ont été traités; notre état statistique nous montre seulement 4 insubordonnés; nous venons de voir que c'est 1,60 pour mille. Dans quelle agglomération pourra-t-on trouver un aussi petit nombre d'hommes égarés ou pervers? Nous ne voulons pas inférer de cela que tous les autres soient devenus des saints; mais ce dont nous sommes assurés, c'est que le plus grand nombre suit avec le plus profond respect les exercices religieux; qu'ils demandent eux-mêmes à faire leur devoir; que ceux qui ont été en danger de mort, n'ont, pour la plupart, pas attendu le dernier moment pour s'y préparer, et ce mouvement religieux se fait en eux sans que personne ne les presse ou les conseille et moins encore ne les oblige; et ceci est tellement vrai, que, si l'on pouvait soupçonner les communautés religieuses d'employer des moyens de persuasion ou de contrainte morale, on ne pourra en dire autant des Ambulances, où l'élément religieux n'est pas exclusif, telles que celles qui sont sous la direction de l'Internationale ou celles dans lesquelles tous les cultes sont admis à donner leurs soins, comme au Pénitencier et autres; et encore, à l'Ecole protestante, dont une partie du personnel, comme nous l'avons vu, professe cette religion. Cependant le même état règne dans ces dernières comme dans les autres : tous les militaires, à leur départ, sont d'une conduite exemplaire et vont rejoindre leur famille avec la plus grande joie, ou leur corps, sans murmure, mais non sans regretter et bénir leurs bienfaiteurs.

A quoi devons-nous attribuer ce changement radical

dans l'homme qui, presque toujours, est entré dans nos Ambulances avec des préventions ? Dans cet homme qui arrive des camps, où il n'entendait que des blasphèmes et des propos orduriers, auxquels il prenait souvent part, peut-être; qui était témoin, s'il n'y était pas acteur lui-même, de ces scènes affligeantes pour la morale et la religion, auxquelles l'indiscipline bien connue de nos dernières armées, laissait un libre essor, et que nous voyons aujourd'hui rendu à la religion, à la morale et à ses devoirs de bou citoyen ?

Un pareil fait n'est pas évidemment l'effet du hasard ; nous ne pouvons en trouver la cause que dans les soins affectueux, dans l'ardente charité de ceux qui se sont dévoués à leurs maux. La plupart ignoraient jusqu'à quel point d'abnégation la religion peut porter l'amour du prochain; mais lorsqu'ils sont eux-mêmes l'objet de cet amour, lorsqu'ils voient de leurs yeux tout ce qui se passe autour d'eux, la tendresse qu'on leur prodigue sans autre mobile que celui de faire le bien, l'exemple que leur offrent ceux qu'ils regardaient auparavant avec mépris, avec haine peut-être, changent les dispositions de leurs cœurs, même chez les plus endurcis, et les ramène dans la voie de la vérité et de la vertu, dont de mauvais conseils ou une compagnie pernicieuse les avaient éloignés depuis longtemps. Nous nous permettrons, Messieurs, de vous citer un fait, arrivé quelques jours après notre visite à une de nos principales Ambulances, celle de Saint-Jean-de-Dieu, et qui nous a été raconté par un témoin oculaire.

Vingt-cinq garibaldiens sont envoyés à cette Ambulance. A la vue des robes noires de ces bons Pères, les chemises rouges s'exaltent, elles trémoussent sur leurs bancs. Elles s'imaginent qu'on va les livrer à la vengeance des prêtres. L'un d'eux, encore assez vigoureux, saute de la voiture, prend la clé des champs et disparaît sans qu'on

sache ce qu'il est devenu depuis; les autres, transportés dans de bons lits, bien soignés, se radoucissent peu à peu : ils reconnaissent que les robes noires ne sont pas si à craindre qu'ils le pensaient d'abord. Enfin, ils finissent par demander eux-mêmes à suivre les exercices religieux, auxquels les autres soldats sont très assidus.

On nous a dit que le militaire fait tout ce qu'on veut pour être bien traité. C'est là une grave erreur. En supposant que le garibaldien puisse se plier à d'hypocrites simagrées, on ne peut l'admettre de la part du soldat français. Celui-ci est trop franc et trop fier pour s'abaisser à de pareilles complaisances, lorsqu'il voit partout que, protestant, musulman et autres, *ex omnibus gentibus et tribubus et populis et linguis*, sont tout aussi bien traités que ceux qui remplissent leurs devoirs de catholiques. Mais le Français est naturellement bon et religieux ; il aime sa famille, qui reste gravée dans son souvenir ; cette famille, il en retrouve les soins dans nos Ambulances. Voilà pourquoi, égaré un moment, il revient à des sentiments qu'il n'aurait jamais quittés, si on n'eût cherché à le corrompre, et il y revient d'autant plus sincèrement, qu'il reconnaît par expérience combien étaient mensongers tous les propos qu'il entendait contre la religion et les classes élevées de la société.

Telles sont les impressions que nous avons rapportées de nos visites aux Ambulances : Ambulances catholiques, Ambulances protestantes, Ambulances mixtes, où tous les cultes se dévouent en commun, nous avons trouvé partout le même résultat. Nous aurions bien voulu connaître celui qu'aurait offert une Ambulance solidaire; mais c'est en vain que nous l'avons cherchée.

Vous voyez, Messieurs, les admirables effets qu'ont produits sur l'armée les Ambulances civiles organisées par la charité et le patriotisme marseillais.

Rendons hommage à tous ces dévouements, à nos docteurs, à nos religieux, à nos bonnes sœurs, à ces messieurs, à ces dames, des plus hautes classes, comme des classes inférieures, mais égales à nos yeux, qui ont quitté plaisirs, bien-être, s'abaissant à des œuvres auxquelles leur éducation ne les avait pas habituées, ou qui se sont imposé souvent des sacrifices et des privations pour venir au secours de nos courageux et malheureux défenseurs; pour rendre à leurs corps une santé profondément altérée par des souffrances inouïes; guérir ces blessures cruelles, qu'une guerre sans exemple avait multipliées à l'infini, et en même temps, ce qui est plus précieux encore, faire revivre en eux les sentiments chrétiens et patriotiques qui rendront de bons fils à leurs familles et à la France de vaillants défenseurs, au jour où, à Dieu ne plaise, nous serons obligés de recommencer la lutte contre nos barbares et ambitieux voisins.

L'AMBULANCE BOURJAC

COMPTE-RENDU

OFFERT A LA SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

PAR

Le Docteur Adrien SICARD

Membre actif.

> Le vrai sage couvre de la main gauche les plaies de son cœur et lutte avec la droite contre les difficultés de la vie
>
> UN ANCIEN PHILOSOPHE.

Les règlements de notre Société de Statistique imposent à chacun de ses membres l'obligation de tenir ses collègues au courant de ce qui se passe dans la ville de Marseille ou dans le département des Bouches-du-Rhône; c'est à ce titre que nous venons vous donner quelques détails sur l'Ambulance Bourjac.

Maints hôpitaux temporaires ont été ouverts à Marseille par la Société Française de secours aux blessés des armées de terre et de mer: c'est d'un de ces locaux dont nous allons vous entretenir; il portait le n° 2, et était désigné sous le nom d'Ambulance Bourjac.

Il existait, dans la rue Villa-Paradis, une ancienne maison de campagne appartenant à M. Bourjac; cet immeu-

ble, d'un accès facile pour le charroi et complètement isolé des maisons par des terrains assez grands, était dans de bonnes conditions pour y établir un hôpital. Il fut donc décidé par l'Administration qu'on accepterait avec reconnaissance l'offre de M. Bourjac, qui voulait bien céder gratuitement son local; toutefois, plus tard, l'on fut obligé, pour l'agrandir, de louer le logement du concierge, qui était contigu.

La propriété Bourjac avait deux entrées : l'une pour le public et l'autre pour les charrettes. La première faisait éperon avec la rue Villa-Paradis, c'est par là que les piétons arrivaient; quant à l'autre, elle était plus loin en suivant ladite rue.

Une pente rapide et des escaliers en grand nombre donnaient accès, pour les piétons, à une belle terrasse qui entourait complètement le corps de logis ; la porte principale de la maison était au midi, et cette partie de terrasse, toute carrelée comme celle à levant, se trouvait ombragée par cinq pins séculaires.

Entrons dans le local. Nous trouvons à notre droite la pendule, et la porte, à notre gauche, donne accès dans une salle de deux fenêtres, en façade au midi, qui contient six lits.

Au bout du corridor, l'appartement du comptable fait face à la porte d'entrée; une boîte aux lettres et un tronc, destiné à recevoir les offrandes que les visiteurs y déposaient pour nos blessés, se trouvaient en vue ; maintes et maintes mains discrètes y ont glissé des sommes assez importantes.

Pénétrons dans l'appartement du comptable : deux bureaux s'y trouvent : l'un destiné au comptable et à son agent, l'autre au chirurgien en chef. C'est dans cette salle que les dames de service venaient travailler, lorsqu'elles n'étaient pas à la lingerie ou dans les salles.

En face du bureau du comptable, l'on voit deux tableaux indiquant le nom des malades, la salle dans laquelle ils se trouvent et les numéros du lit qui leur est affecté.

Vis-à-vis la cheminée, sont affichés deux tableaux contenant : l'un, le nom des dames patronnesses, leur jour de service et les devoirs qu'elles ont à remplir; l'autre, le nom des administrateurs, celui du chirurgien en chef et de tout le personnel de l'établissement, afin que, à un moment donné, les administrateurs, le chirurgien en chef et le comptable aient sous les yeux tous les renseignements dont ils pouvaient avoir besoin.

En sortant de l'appartement du comptable, nous nous trouvons dans un petit vestibule; à gauche, l'on voit la cloche destinée aux appels, soit du personnel, soit indiquant les visites, les pansements, les repas ou autres mouvements. Un règlement affiché près de la corde indiquait le nombre de coups désignés pour chacune des personnes, ou pour les divers services.

Un passage donne accès à un autre vestibule au levant ; dans l'intervalle, à droite, l'on trouve une dépense; la porte à droite dans le vestibule, qui contient une fontaine, permet d'entrer dans une chambre à deux fenêtres, qui contient sept lits; en sortant, l'on trouve, à main droite, une porte s'ouvrant sur la terrasse à levant; à côté, une grande caisse fermée pour le linge sale; puis un appartement avec trois fenêtres, dans lequel on a placé cinq lits.

En venant joindre notre point de départ, nous avons à notre droite, visant au nord, la cuisine des infirmiers, qui leur sert de salle à manger, et dans laquelle se font les tisanes, lavements, cataplasmes ou autres. Une porte vitrée permet de sortir dans la propriété.

Nous nous retrouvons devant le cabinet du comptable; en suivant droit devant nous, nous voyons sur la muraille

les divers règlements qui régissent le service des sœurs hospitalières, celui des infirmiers, celui de la cuisine et des distributions ; quant aux règlements concernant les malades, ils sont affichés dans tous les corridors et observés avec la plus grande régularité ; car la surveillance étant incessante, toute infraction est sévèrement punie.

La cuisine nous attire par sa propreté et l'odeur agréable qui s'en exhale : tout y est dans un parfait état, et à quelque heure du jour ou de la nuit que l'on y vienne, l'on est sûr d'y rencontrer des aliments destinés aux malades qui arrivent à toute heure. Une cuisinière en chef et une aide sont préposées à ce service, qui se fait sous l'inspection du chirurgien en chef, des administrateurs, des sœurs hospitalières et des dames de service.

En sortant de la cuisine et suivant notre droite, nous passons à côté de la cave et du charnier, puis nous arrivons à la chapelle, à côté de laquelle se trouve une salle destinée aux morts, dans les cas indispensables, et servant, en temps ordinaire, de succursale à la chapelle. Une sortie et une entrée distinctes la sépare de celle-ci, tout en pouvant les réunir au moyen d'une porte vitrée, sur laquelle se rabat une portière.

Nous ne pouvons sortir de la chapelle sans rappeler que, grâces à M. le curé de Saint-Joseph *intrà-muros*, M. Guiol, l'on put établir un autel avec tous les objets indispensables au culte. Une quête faite par M[me] Honnorat chez diverses personnes de la rue Nicolas, permit de placer une natte dans la chapelle et d'acheter divers objets qui manquaient.

Le service divin était célébré tous les jours pour les sœurs et tous les dimanches et jours de fête pour le personnel de l'établissement ; l'on avait obtenu la permission d'avoir la réserve. Dès que la cloche annonçait la messe du dimanche, tout le personnel valide se rendait de plein

gré à la chapelle : nous y avons vu des Africains et autres cultes ; ce qui était dû à à l'attrait de l'harmonium, prêté et si bien tenu par M. Jules Lombardon, notre comptable, dont tout Marseille connaît la belle voix, et aux chœurs harmonieux dirigés par les sœurs.

Maintes personnes étrangères assistaient aussi à ces cérémonies, et une quête, toujours fructueuse, faite parmi ces dames, permettait de jeter une obole dans l'escarcelle des plus nécessiteux de l'établissement.

Retournons sur nos pas et, arrivé à notre point de départ, prenons le grand escalier qui se présente à notre droite. Au premier étage, nous nous trouvons en face de la chambre destinée à la cuisinière.

En suivant notre gauche, la communauté, logement des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, se présente à nous ; puis ce corridor terminé, au fond, à droite, nous avons la lingerie, admirablement garnie de tous les objets utiles dans un hôpital, quels que soient l'espèce et la nature que nous désirions, depuis une simple bande jusqu'aux vêtements les plus compliqués et les plus chauds. Une personne spéciale, mademoiselle Louise, dont on ne saurait trop louer le désintéressement, est chargée de ce détail, sous l'inspection et avec le concours des dames patronnesses.

Une chambre à deux lits, le logement de l'infirmier en chef ; des latrines d'une propreté irréprochable, grâce à une inspection de tous les instants, et une petite chambre à deux lits, nous ramènent à une porte donnant accès à une grande chambre de trois fenêtres de façade à midi, comportant cinq et quelquefois six lits ; l'on y trouve une grande porte donnant accès sur le palier du grand escalier, ce qui facilite le service.

Dans l'appartement dont nous venons de donner la description, il existe un passage dans lequel nous pénétrons, et qui contient un grand placard destiné à recevoir les

petites friandises qu'on donne pour dessert aux convalescents des maladies graves, l'on y renferme aussi les vins fins et ceux au quinquina ; le tout est sous la clé tenue par la sœur chargée du service du deuxième étage. A notre droite, se trouve la chambre de l'aide-major, et à côté, un appartement à deux fenêtres, qui contient quatre lits.

Nous arrivons sur un palier auquel aboutit un nouvel escalier descendant sur le vestibule au levant ; nous laissons cet escalier à gauche et trouvons, à notre droite, une chambre à deux lits avec une fenêtre ; à côté, une autre à quatre lits et une fenêtre au nord ; en nous retournant vers le couchant, nous avons un autre appartement contenant trois lits.

A notre droite, en revenant vers l'escalier, nous trouvons une porte donnant accès au deuxième étage, qui contient les chambres des infirmiers et des débarras.

Ressortons sur la terrasse par l'entrée à midi ; l'on trouve, au couchant, une bâtisse contenant dans le bas, des bains avec l'eau du canal, et au premier étage, le cabinet du chirurgien en chef, ayant une fenêtre à midi et une au levant. C'est dans cette grande pièce que se font tous les pansements pour les blessés qui peuvent se mouvoir, et les opérations ; à côté, se trouve un local très aéré pour placer les sacs et les hardes des militaires.

Sur le derrière de ce local et sur sol, se trouvent des latrines destinées aux malades qui peuvent sortir.

En sortant sur la terrasse, à nord du local, nous avons la buanderie et le lavoir, l'étendage étant au devant de la maison, en façade au midi.

C'est le 30 décembre 1870 que l'Ambulance a été ouverte ; elle était garnie de lits et objets de literie fournis en grande partie, soit par les hôtels de la ville, soit par les particuliers.

C'est à cet effet que le docteur E. Maurin avait fait cadeau de deux lits complets; douze appartenaient à l'hôtel du Luxembourg ; le même nombre à celui de l'Univers et de Castille, et autant à l'hôtel Beauvau; l'hôtel des Phocéens fournit quatre lits, et l'hôtel des Princes trois; autant pour l'hôtel d'Orléans.

Le personnel de l'Ambulance Bourjac se composait en principe : de trois vénérables sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, les sœurs Clémentine, Louise et Gabriel; à cette époque, la sœur Clémentine était chargée de la cuisine. Quand tout fut régularisé, sœur Augustine et sœur Louise ont été chargées, l'une du rez-de-chaussée, l'autre du premier étage.

Pour chirurgien en chef, l'on avait désigné le docteur Adrien Sicard, ayant sous ses ordres un aide-major, M. Alexandre Maurion, dont on ne saurait trop louer le dévouement et qui, pendant une absence motivée par des malheurs de famille, a été remplacé pendant son congé de quinze jours, par M. Augier, et plus tard par M. Laflou.

La pharmacie était dirigée par M. Chaix; elle se trouvait à la Cité-Ouvrière ; c'était un inconvénient auquel l'on a paré, soit en faisant d'avance des commandes de remèdes indispensables, soit en se procurant les matières premières, qui étaient ensuite préparées dans l'établissement par le chirurgien en chef ou son aide-major.

M. Eyssautier était chef-infirmier, et fut remplacé plus tard par M. Louis Deshais. Les infirmiers ont été pendant les huit premiers jours, MM. Martin et Michel, et plus tard, MM. Moulard, Albert et Poli.

Une mention toute spéciale est due à Mme Pellegrin, la cuisinière, qui a su contenter non seulement ses chefs, mais encore, chose plus difficile, les malades ; elle avait toujours à leur disposition, et à quelle heure que ce fût, soit des bouillons ou autres aliments.

L'Administration se composait de MM. Allatini, Parrocel et Piaget, qui ont toujours été à la hauteur de leur mission et dont on ne saurait dire trop de bien.

M. Jules Lombardon était comptable, et M. Arnoux (Césaire), sous-comptable.

Plusieurs dames avaient bien voulu se partager le service de l'Ambulance : chacune à son tour, venait y passer la journée complète, apportant même son repas; elles aidaient à la distribution des aliments, surveillaient tous les détails du ménage, écrivaient sous la dictée des malades qui ne pouvaient le faire, et rendaient mille services, dont leurs cœurs savaient aplanir les difficultés.

Le lundi, c'étaient les dames Gros et Piaget ; le mardi, Madame Henri Folsch ; le mercredi, Madame Altaras, remplacée plus tard par Madame Alphonse Grandval ; le jeudi, Madame de Fischer ; Madame Parrocel, le vendredi et les dames Robin et Doblher, le samedi. Quant au dimanche qui, concurremment avec le jeudi, était jour de visite pour les personnes étrangères à l'établissement, les chefs de service étaient toujours présents pour exercer la plus grande surveillance.

Grâces à la bienveillance des dames patronnesses et de quelques autres, les malades et convalescents avaient à leur disposition des livres, des journaux, des jeux de toute sorte : une gymnastique, jeux de boules, de quilles, etc. L'une d'elles a bien voulu mettre à la disposition des malades qui ne pouvaient marcher, un omnibus pour les faire promener. Quant aux vins fins, aux fruits secs, confits, frais, au tabac et maintes petites douceurs, nous pouvons affirmer, sans crainte d'être démenti, qu'aucune Ambulance n'en a été mieux fournie.

Du 30 décembre 1870 au 4 avril 1871, 126 malades, parmi lesquels 18 blessés, ont été traités dans l'Ambulance Bourjac. L'on a constaté cinq décès : l'un, dû à une ré-

sorption purulente ; l'autre , à une pneumonie aiguë ; un troisième, à la phthisie ; un anémique, et le cinquième nous abandonne par suite d'une fièvre intermittente d'Afrique, compliquée de maladie du cœur et d'anémie.

Ce n'est pas le lieu de discuter si nos malades ont été plus ou moins heureux; qu'il nous suffise de dire qu'il ne s'est montré dans l'établissement aucun cas de pourriture d'hôpital, malgré la gravité des blessures et les opérations qui en ont été la conséquence. Neuf convalescents qui restaient le dernier jour, ont été remis à la Cité-Ouvrière, Ambulance n° 1.

Nous donnerons, à la suite de cette esquisse, le tableau par lettre alphabétique, des maladies soignées dans notre Ambulance.

A la tête de chaque lit, l'on avait placé une plaquette en bois portant le numéro d'ordre, et dans laquelle le billet d'admission était maintenu au moyen d'une coulisse en fil de fer.

Tout malade avait une table, une chaise une descente de lit, des peignes, brosses, cuvette et pot à eau, vase de nuit et crachoir ; les plus malades avaient sur leur table une veilleuse pour maintenir la tisane chaude.

Les tables étaient mobiles, ce qui permettait aux convalescents qui le désiraient, de les placer à la suite les unes des autres, pour simuler un repas en famille ; une franche gaîté présidait à ces agapes et prouvait combien la cuisinière comprenait ses devoirs.

Nous donnons ci-dessous le menu ordinaire.

Le matin, bouillon, café, lait ou chocolat ; à 10 heures, soupe grasse, bouillie, légumes ; à 4 heures, soupe maigre, rôti et légumes. Les soupes étaient variées, et il ne se passait pas de jour où l'on n'eût du dessert à leur donner.

Les aliments particuliers et les vins fins étaient distribués sur l'ordre du chirurgien en chef; il en était

de même des fruits, confitures et du tabac. C'était justice, puisque seul responsable des malades dans un hôpital, c'est à lui seul qu'il incombe de les soigner, soit au point de vue des blessures ou maladies, soit au point de vue de l'hygiène. Par son ordre, trois fois par semaine, l'infirmier en chef conduisait à la promenade ceux qu'il désignait.

Inutile de dire que la visite des malades et les pansements avaient lieu deux fois par jour obligatoirement et plus souvent si le cas l'exigeait.

Sauf erreur, la moyenne des journées a été de 13 kilog. de viande, 20 kilog. de pain, 23 litres de vin et 300 fr. par mois pour les légumes frais, poulets ou autres objets pris sur le marché. Quantité de dons en nature se sont ajoutés à cette dépense, et le Bureau central fournissait le beurre, l'huile, la graisse, le lard et les légumes secs.

Aucun malade n'est sorti de l'établissement sans emporter des vêtements chauds et des bas de laine, chemises ou tous autres objets indispensables, selon leur position.

M. Blanc, curé de Saint-François-d'Assise, et MM. Glize et Pinatel, ses vicaires, venaient tour à tour faire leur semaine, dire la messe le dimanche, accompagnant cet office de quelques brèves paroles appropriées à leur auditoire ; ils ont eu la consolation de voir qu'aucun des malades n'est sorti sans avoir rempli ses devoirs religieux.

N'ayons garde d'oublier M. le pasteur Moulines, qui a prêté à ses corréligionnaires l'appui de ses conseils, de sa bienveillante parole et de sa charité évangélique.

Disons en terminant, que chacun a fait, nous allions dire plus que son devoir, car nous avons vu des dévouements que nous ne pouvons citer particulièrement, de peur de blesser la modestie des personnes qui savaient si bien donner de la main droite sans que la gauche s'en doutât, et qui, pendant plusieurs mois, ont consacré leur temps et leur bourse au soulagement des victimes de la guerre.

TABLEAU

PAR LETTRE ALPHABÉTIQUE

DES MALADIES SOIGNÉES A L'AMBULANCE BOURJAC

Amygdalite	1
Accès de la mamelle	1
Anémie	2
(Presque tous les malades en étaient plus ou moins atteints.)	
Blessures au bras	3
Blessures à la main et à l'avant-bras	5
Blessures à la jambe	5
Blessures au genou	1
Blessures au pied	2
Blépharite	2
Bronchites	37
Congélation des pieds ou chevilles	7
(La plupart des deux pieds.)	
Contusions graves produites par des projectiles	2
Convalescent de variole	1
Diarrhées graves	7
Diarrhées compliquées de fièvre intermittente	3
Douleurs diverses	5
Dyssenteries	5
Erysipèles simples	2
Erysipèle phlegmoneux excessivement grave	1
Engorgement des ganglions	2
État bilieux	1
Fièvres intermittentes	5
Fièvres typhoïdes	2

Otites....................................	2
Orchite....................................	1
Phthisie pulmonaire..........................	1
Pneumonies et pleuro-pneumonies..............	10
Rhumatismes	12
Varioleux envoyés immédiatement à l'hôpital... .	2

Deux amputations de doigt et nombre d'extraction d'esquilles ou d'os, complètent ce tableau.

Marseille, 27 décembre, 1871.

RAPPORT

SUR

L'AMBULANCE DES FRÈRES DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE

DU CHEMIN DE SAINT-CHARLES

PAR

M. DUGAS
Membre actif.

MESSIEURS,

Une grande manifestation de philanthropie et de patriotisme a eu lieu dans notre ville. Il vous appartenait d'y prendre part et d'en conserver le souvenir.

Si on ne peut parler qu'avec recueillement et tristesse des désastres qui ont désolé notre pauvre France et des malheurs qui se sont accumulés sur notre patrie, on doit saluer avec émotion et enthousiasme cet immense élan de la charité publique qui improvisa de si nombreuses ambulances et les dota si richement.

Notre Société a été largement représentée sur les champs de bataille, dans les ambulances volantes et à Marseille dans six hôpitaux temporaires (improprement appelés *ambulances sédentaires*), destinés à recevoir et à traiter les nombreux blessés qui nous étaient adressés de toute part.

Notre Président a rempli avec empressement son de-

voir et a satisfait à nos vœux, en émettant la proposition de rassembler dans nos archives tout ce qui a trait à cette noble expansion de la charité publique et aux services si généreusement rendus par nos concitoyens.

Un travail d'ensemble devenait difficile, impossible dans la période d'action ; il fut donc décidé que chacun de nous, suivant ses forces et ses relations, transmettrait des renseignements et que, munie de ces documents recueillis dans le sein de la Société et dans les comptes-rendus des diverses administrations, notre Commission de coordination pourrait faire une œuvre digne de figurer dans notre Répertoire.

Déjà deux honorables collègues ont répondu à l'appel de la Société.

Sous l'impression des sentiments de philosophie chrétienne, M. Verdillon a étudié l'influence que les ambulances avaient exercée sur le moral des hommes qu'elles ont reçus et traités ; et dans un travail dont vous avez écouté la lecture avec le plus vif intérêt, il vous a montré tout le bien que ces fondations avaient produit comme moralisation. Il n'a pas manqué aussi de signaler les succès obtenus par les moyens thérapeutiques et les soins hygiéniques; enfin il vous a donné des chiffres correspondant avec l'époque à laquelle il écrivait (1).

S'il m'était permis de commettre une indiscrétion et de vous apprendre ce que nous savons tous, je vous dirais que notre cher collègue Segond-Cresp s'est placé à un point de vue plus général ; il vous donnera un tableau statistique raisonné de toutes les ambulances (2). Cette œuvre de patience et de recherches minutieuses vous indiquera leur dénomination, le lieu et la date de leur

(1) M. Verdillon a passé en revue vingt-trois ambulances.
(2) Il y en a eu cinquante environ.

fondation, celle de leur fermeture, vous fera connaître les ressources dont elles disposaient et de quelle vie elles ont vécu, et fournira sous tous les rapports les renseignements les plus étendus sur les personnes qui les dirigeaient et celles qui s'étaient dévouées aux soins des malades.

J'estime que ce travail est appelé à rendre de grands services dans l'avenir et à récompenser son auteur des peines qu'il s'est données pour l'établir. Nos successeurs ne pourront pas nous faire le reproche que nous sommes en droit d'adresser à ceux qui nous ont précédés. Qu'on nous dise, en effet, où sont colligés, à ce point de vue, les documents sur les grandes épidémies ou les grandes invasions dont Marseille a été victime ; et, plus près de notre époque, savons-nous d'une manière certaine, irréfragable, comment furent établis les bureaux de secours et les ambulances pendant les épidémies cholériques ? Tandis que, à l'aide du travail de M. Segond-Cresp, on pourrait en huit jours réinstaller tous les hôpitaux, toutes les ambulances, si, dans quelques années, ce qu'à Dieu ne plaise, l'ouverture de pareils établissements devenait nécessaire (1).

Pour nous, Messieurs, notre horizon était moins étendu et nous nous sommes rangé dans la phalange de ceux de nos confrères qui se sont chargés de rendre un compte spécial d'une ou de plusieurs ambulances.

Nous avons choisi, pour notre part celle établie dans le pensionnat des Frères de la doctrine chrétienne, au chemin de Saint-Charles, et cette aûtre fondée au chemin de la Madrague, dans l'ancien collége du Sacré-Cœur, dans la campagne de l'évêque de Marseille. Nous venons vous

(1) Le travail de M. Segond-Cresp sera imprimé dans le prochain volume.

parler de la première ; quant à la seconde, quoique nous ayons recueilli de nombreux documents, il nous paraît de bon goût, avant de nous en occuper dans cette enceinte, de laisser la parole à M. Gazan, qui en a été le directeur ; à M. le docteur Feraud, qui a dirigé en chef le service médical. Ces deux Messieurs feront paraître, chacun en ce qui le concerne, administrateur et médecin, un travail très consciencieux et très complet.....

Dès que nos premiers désastres firent pressentir que les hôpitaux civils et militaires ne seraient pas assez vastes pour recueillir toutes les victimes de la guerre, le Supérieur général des Frères de la Doctrine Chrétienne offrit tous les établissements libres appartenant à sa congrégation pour les transformer en ambulances. Cette offre imposait des devoirs et des charges devant lesquels les frères ne reculèrent pas.

Les directeurs de la capitale et des provinces répondirent à l'appel, et on vit chaque pensionnat se transformer en ambulance.

A Marseille, le frère Trivier, directeur du pensionnat situé au chemin de Saint-Charles, offrit 60 lits. Cette offre fut prise en considération : le 10 décembre, la maison recevait 30 malades ; le 17, trente autres venaient remplir les lits vacants, et pendant tout le temps de l'occupation, la moyenne a été de 55 malades en traitement.

Six frères étaient attachés à l'établissement : trois à titre d'infirmiers ; un quatrième, professeur de chimie, était chargé de la pharmacie, sous le contrôle d'un homme de l'art ; un cinquième, de la distribution du tabac et de la correspondance des soldats illettrés ; enfin un sixième, de la direction générale de l'ambulance et des rapports avec les autorités militaires.

Le service médical était confié à M. Teissier, médecin

de l'établissement depuis 17 ans, à MM. Bouisson et Pellegrin ; trois aides-majors, MM. Estrivier, Nicolas et Durante étaient placés sous leurs ordres pour les pansements. M. Nivière remplissait les fonctions de pharmacien et quand il dut partir pour la mobilisation, il fut remplacé par M. Giraud.

Deux aumôniers étaient attachés à l'Ambulance, et M. Verdillon nous a dit les résultats consolants obtenus par leur ministère.

L'intendance n'avait fourni à l'ambulance que le nombre de draps, de couvertures et de chemises nécessaires pour les premiers besoins et ne put que répondre des paroles de bienveillance aux nouvelles demandes.

Ce fut alors qu'on eut l'heureuse idée de fonder un Comité de secours composé uniquement de dames. Mmes Régimbaud, Teissier et Durante prirent l'initiative, et bientôt se joignirent à elles Mmes et Mlles de Presserville, Nicolas, Baccon, Bouisson, Chambon, Raymond, Chauvet, Teissère, Glaise, Bouyala, Bienfait, Favre, Astroska, Lefèvre et Chautret. La présidence de cette réunion fut offerte à Mme Régimbaud, et, sous son impulsion, un ouvroir fut établi dans lequel on confectionna et l'on répara tous les vêtements nécessaires ; les dons affluèrent et on put même faire des largesses.

Lorsque arrivèrent les premiers débris de l'armée de la Loire, l'ambulance était en mesure de donner à chaque soldat tricots, caleçons, chaussettes, tout un trousseau complet. Enfin, pour n'oublier personne disons que deux coiffeurs, MM. Soupé et Signoret, venaient, deux fois la semaine, faire profiter tous ces pauvres soldats de leurs soins gratuits.

Le gouvernement rétribuait l'établissement à raison de un franc par jour et par homme ; cette somme a été insuffisante pour des malades épuisés auxquels une nour-

riture substantielle était indispensable. Il a fallu, de plus, pourvoir au blanchissage, aux remèdes et à tous ces petits riens qui en satisfaisant les caprices du malade lui font oublier ses douleurs; la journée s'est donc élevée à 1 fr. 40 c. Ce déficit de 40 centimes a été considéré par les frères comme un crédit ouvert à la prospérité de leur maison et l'acquit d'une dette envers la patrie.

Vous aurez remarqué, Messieurs, que je vous ai cité beaucoup de noms; il m'a paru que c'était faire acte de justice que de les signaler à la reconnaissance de nos concitoyens. Nous devons nécessairement terminer ce travail par un résumé statistique et quelques renseignements médicaux.

L'ambulance a été ouverte le 10 décembre 1870 et fermée le 12 avril 1871.

Dans cet espace de temps, elle a reçu 211 malades.

6 sont morts: 4 de fièvre typhoïde, 1 de pneumonie, 1 de suite de blessure	6
13 ont été évacués le 12 avril sur l'ambulance du Saint-Sacrement	13
192 sont sortis guéris	192
Nombre égal	211

DIVISION PAR MALADIES.

Varioleux	15
Vénériens	5
Fièvres intermittentes	27
» typhoïdes	7
Blessures et plaies	17
Congélation des pieds	15
Rhumatismes	25
Dyssenteries	7
Engorgements lympatiques	10
Bronchites	42
Surdités	3
Otites	3
Ostéites	3
A reporter	179
Report	179
Varices	6
Hernies	4
Pneumonies	10
Gastrites	4
Anémie profonde	6
Albuminuriques	2
Nombre égal	211

N. B. Les 20 varioleux et vénériens ont été évacués dès leur arrivée, sur l'hôpital militaire.

Après la fermeture de l'ambulance, le vestiaire a été distribué à des familles pauvres du quartier et partagé entre les paroisses de la ville.

Je n'ai rien noté de remarquable ou de nouveau dans les traitements employés, et parmi les opérations chirurgicales, une seule a eu de l'importance : c'est la ligature de l'artère brachiale droite nécessitée par une plaie gangréneuse de la main qui avait érodé l'artère radiale et amené plusieurs hémorrhagies graves.

M. le docteur Prudent, inspecteur général des ambulances, visita, quinze jours après cette opération, l'ambulance des Frères et donna des éloges mérités à la propreté des salles, aux succès médicaux, et à l'excellente direction qu'il fut à même de constater à tous les points de vue.

Tels sont, Messieurs, les résultats obtenus dans l'hôpital temporaire établi dans le pensionnat des Frères de la Doctrine Chrétienne; ce qu'il y a de plus remarquable, ce n'est pas le nombre des guérisons, car il faut avouer qu'on a dirigé sur Marseille les malades les moins graves et qui pouvaient supporter un long voyage. Mais ce qu'il faut noter et louer, c'est la promptitude des secours, la spontanéité de l'installation, la générosité, le dévouement, l'abnégation de nos concitoyens qui ont consacré leur temps à cette œuvre de vrai patriotisme.

Tous mes collègues qui auront à vous parler des autres hôpitaux fondés dans ces douloureuses circonstances, vous tiendront le même langage. En face de pareils actes se répétant sur tous les points du territoire, on ne doit pas désespérer de notre patrie ; la France, quand son cœur vibre, que ses fibres tressaillent, n'est-elle pas encore au monde, comme ce géant couché sous l'Etna qui ne peut faire un mouvement, sans remuer la Sicile dans ses profondeurs ?

LA

CONSOMMATION DES FRAISES

A MARSEILLE

PAR

M. Alfred SAUREL

Membre actif.

Il n'est point indispensable d'avoir sur l'art culinaire des connaissances approfondies et d'avoir étudié en détail les ressources de nos halles et de nos marchés, pour apprécier l'influence que la saison exerce sur la composition des desserts de table. On sait de combien d'éléments un dîner se compose, et je crois que, m'adressant à cette classe moyenne, dite de la bourgeoisie, qui vit de ses revenus calculés d'avance, je puis lui parler, sans l'exposer à rougir, de la nature et de la composition de ses repas.

Le bourgeois, à moins qu'il ait à traiter un étranger ou à recevoir un grand nombre de membres de sa famille, voit ses dîners se composer du potage et du bouilli, d'une entrée ou d'un rôti et d'une salade, entremêlés les uns et les autres, avec plus ou moins de variété, de charcuterie, de radis, de cornichons, de beurre et d'olives. Le repas est toujours complété par le dessert.

Or, l'importance du dessert ne saurait être contestée. Dans beaucoup de ménages, le dessert n'est pas un vain mot, c'est une partie essentielle du repas, et là où se

trouvent des enfants, des jeunes filles surtout, ce dessert prend un corps et une forme qui n'ont rien d'éthéré.

Aussi, pour la ménagère dont je prétends parler, le dessert est une partie sérieuse du dîner, c'est celle qui exige souvent des combinaisons et des calculs que les circonstances ne secondent pas toujours.

En hiver, avec l'inévitable fromage, on voit constamment apparaître les fruits secs, figues, raisins, noix et pruneaux, et sans les pommes, le cortége n'éprouverait aucune trève à cette monotonie. Je sais bien qu'on peut trouver dans des magasins spéciaux des poires et des raisins frais, mais n'oublions pas que je parle des tables bourgeoises et que la maîtresse de la maison sait fort bien calculer que ces derniers fruits coûtent cher et qu'ils ne remplissent pas le but proposé de suppléer à l'insuffisance des premiers services.

Avec janvier, les oranges arrivent ; mais avant les mois de mars et d'avril, ce fruit qu'Hercule, le vorace, allait dérober dans le jardin des Hespérides, peut-il être mangé sans agacer les dents ?

Aussi, dès que les premières feuilles ont poussé, dès que les lilas fleurissent, entendez-vous ces questions se répéter avec une certaine persistance : « N'y a-t-il pas encore des fraises ? A quel moment arrivent les fraises ? Il me semble que cette année les fraises sont bien en retard ! »

Cela se comprend assez. L'hiver est fini ; les noix sont rances ; les figues sont bonnes tout au plus pour les grives ; les pommes, les poires, les raisins frais sont épuisés ; les pruneaux ne sont appréciés que par les valétudinaires ; on veut mettre sous la dent un fruit frais et entamer cette série que continue la cerise et que termine la châtaigne.

A l'arrivée des fraises, les soucis de la ménagère sont terminés ; plus de fromage, plus de fruits secs et de confitures ; il n'y a plus de problème à résoudre ; un seul

dessert suffira pour satisfaire toutes les dents et toutes les gourmandises : on mangera des fraises.

Et quand elle parle des fraises, la maîtresse de maison a souvent une arrière-pensée : elle se dit non seulement que c'est le chef de la famille qui les paiera, mais encore que c'est lui qui les apportera au logis.

Eh ! mon Dieu, oui ; c'est le mari, qui, au mois de mai, approvisionne la table de fraises, comme au mois d'août il l'approvisionne de melons.

Avez-vous eu quelquefois, vous qui lisez ceci, de onze heures et demie à une heure, un rendez-vous d'affaire dans certains quartiers de la ville, la rue de Rome, les allées de Meilhan, le cours Belsunce ? Pour occuper vos loisirs. jetant au hasard vos yeux à droite et à gauche, n'avez-vous pas vu de nombreux citoyens, paraissant tous appartenir à l'honnête bourgeoisie, prendre la route de leur domicile, suivant la saison, un pot de fraises ou un melon sous le bras ?

Pourriez-vous bien jurer, vous-même, de n'être pas rentré au domicile conjugal portant du fruit de la saison ? Vous rougiriez avec raison d'arrondir votre bras sur une botte de carottes ou un chou-fleur ; mais à Marseille, c'est chose tolérée et acceptée : le négociant le plus richement patenté, tout comme le plus modeste employé d'administration, peut apporter ostensiblement à sa femme un pot de fraises ou un melon, et jamais l'idée ne viendra à la femme de le reprocher à son mari.

Y a-t-il à faire mystère de ce qui va être mangé en famille ? Et quand les Spartiates ingurgitaient leur brouet noir en pleine rue, est-il défendu aux Marseillais de laisser entrevoir aux passants que tout à l'heure ils vont apprécier la saveur d'un melon ou le parfum d'un pot de fraises ?

Qu'il me soit donc permis de dire quelques mots de la

consommation des fraises à Marseille. En parlant de ces fruits que j'apprécie entre tous, j'aimerai encore en savourer quelques-uns. A chacun ses préférences et ses aptitudes.

Mais auparavant, qu'on me permette de dire quelques mots des fraises et des fraisiers en général.

« Champier parle des fraises comme d'un fruit qu'assez récemment on avait essayé de transplanter des bois dans nos jardins ; mais tout ce qu'on a gagné, dit-il, c'est de l'avoir plus gros ; il a perdu en qualité (1).

« En 1661, l'auteur du *Jardinier Français* comptait quatre sortes de fraises : les rouges, les blanches, les petites rouges tirées des bois, et les caprons. Quatre ans après, Merlet *(Abrégé des bons fruits)* en comptait six, et de ce nombre était la fraise d'Angleterre.

« Le goût particulier que Louis XV avait pour ce fruit, en a beaucoup favorisé et la culture et la multiplication. Les jardiniers de ses maisons royales lui en servaient presque pendant toute l'année sans interruption ; aussi rassemblaient-ils dans leurs jardins toutes les bonnes espèces qu'on en connaissait en Europe.

M. Duchesne en nomme dix dans son *Histoire naturelle du fraisier* (1766).

1° Les fraises des bois, classe qui contient elle-même plusieurs variétés.

2° Le capron ou capiton.

3° La fraise verte.

4° La fraise de Versailles, connue depuis 1761.

5° La fraise des Alpes, originaire de ces montagnes, qui, cultivée d'abord dans les jardins du roi d'Angleterre en 1760, passa ensuite en Hollande, et de là à Trianon pour le roi de France.

(1) *Histoire de la vie privée des Français*, tome I, p. 233 et suiv.

6° La fraise de Montreuil, dite aussi fraise Fressant, que l'on cultive à Montreuil, Bagnolet et les environs de Paris. C'est un habitant de Montlhéri, nommé Fressant, qui, le premier, en fit un semis dans les terres sablonneuses qui entourent cette ville.

7° La fraise-buisson, ou fraise Larnuy, qui fut trouvée en 1748, près de Laval, dans un taillis, par M. de Larnuy. Ces fraises, dit Le Grand d'Aussy, croissent par touffes, et ces touffes, en deux années, deviennent si considérables, que, pour la hauteur et la grosseur, elles égalent un boisseau.

8° La fraise du Canada ou de Virginie, nommée aussi fraise écarlate à cause de sa belle couleur rouge.

9° La fraise du Chili, qui acquiert la grosseur d'un œuf de poule. L'espèce primitive fut apportée au Chili par les Espagnols.

10° La fraise ananas, fort grosse, originaire de la Louisiane, et nommée ananas parce qu'elle a le parfum de ce fruit. Elle fut apportée à Paris en 1767.

« Le sieur Mallet, lit-on dans l'ouvrage cité plus haut, a annoncé en 1780 un fraisier nouveau qu'il a nommé d'Écosse et qu'il prétend être supérieur à tous les autres connus, en ce qu'il porte toujours fleur ou fruit. Sa culture, dit-il, consiste à la transplanter chaque année et à la resemer tous les trois ans. »

Un ami que j'ai consulté au sujet des fraises, me répondait ceci :

« On ne compte, dans le Midi, que deux espèces principales de fraisiers : le fraisier des mois et le fraisier des bois.

« Ils ont donné naissance à toutes les variétés connues : le fraisier panaché des mois, le fraisier double des mois, le fraisier blanc des mois, le fraisier blanc des bois, le fraisier coucou, le fraisier de Plymouth, le fraisier fressant, le fraisier fressant blanc, le fraisier sans cou-

lants, le fraisier de Versailles, le fraisier vert, le fraisier écarlate, le capiton ou capron et ses diverses variétés, le fraisier futilier, le fraisier ananas, et le fraisier ananas panaché. »

J'aurais pu me dispenser de tant d'érudition en disant tout simplement que toutes les fraises que l'on consomme à Marseille, venant exclusivement d'Hyères et de Baudinard (commune d'Aubagne), sont les fraises improprement dites des *quatre saisons*. Les unes sont rosées, les autres vineuses; les premières, légèrement pointues, sont vulgairement appelées fraises des bois; les secondes, un peu plus grosses mais plus plates, sont à tort nommées fraises noires; plus molles que les autres, elles sont également moins parfumées.

Les fraises se vendent dans des pots en terre cuite d'une forme oblongue dont l'orifice est fermé par une sorte de chapeau de papier gris noué par un brin de sparte.

Ce mode de récipient offre plusieurs avantages. Venant de loin, le fruit est transporté sans être écrasé et la porosité de la terre permet de le conserver pendant près de deux jours à l'abri de la moisissure et de la fermentation.

Mais la fraude se glisse là aussi bien, sinon mieux, qu'ailleurs. Comme tous les chapeaux du monde, le chapeau des pots de fraises peut se mettre et s'enlever à volonté ; mais précisément pour ce fait, la tête que recouvre ce chapeau est parée, frisée... j'allais dire qu'elle porte un faux chignon. Quand l'acheteur demande à s'assurer de la fraîcheur des fraises, on ôte le chapeau et les fraises se montrent à découvert avec un air engageant qui séduit du premier coup. L'intérieur ne correspond pas toujours à l'extérieur ; des fruits de la veille se cachent au milieu des fruits du jour ; mais le tour est fait ; l'acheteur a emporté et payé sa marchandise ; il ne reviendra pas chercher querelle le lendemain, le corps du délit ayant disparu.

Quelquefois encore, des vides se rencontrent dans les pots, mais il est si difficile de s'en apercevoir à temps !

Toutes les années, cependant, un arrêté municipal est rendu pour obliger les marchands à peser les fraises et à mettre, savoir : 400 grammes dans les grands pots, et 200 grammes dans les petits ; mais il y a tant de lois et d'arrêtés qui restent à l'état de lettre morte !

En Languedoc, en Roussilon, en Bretagne, partout ailleurs en France, les fraises sont vendues à découvert, en lots ou au poids. A Montpellier, on les pèse; à Perpignan, on les présente au public dans de petits paniers ou des corbeilles grandes comme la main ; en Bretagne, on les étale sur des feuilles de chou, le chou étant le végétal du pays qui produit les plus grandes feuilles.

Mais puisque les Marseillais sont faits aux petits pots, je ne veux pas chercher à critiquer l'usage, d'autant mieux, je l'ai déjà dit, que, vu la distance qui sépare Hyères et même Aubagne de notre ville, il paraît plus avantageux de continuer cette méthode.

Quant à poursuivre les marchands qui abusent de la confiance qu'on leur donne, la chose ne serait pas tout à fait impossible : les arrêtés municipaux dont j'ai parlé tout à l'heure obligeant les marchands à marquer tous les pots qu'ils vendent d'un numéro correspondant à celui dont ils sont titulaires, on pourrait retrouver le délinquant; or, non seulement tous les pots ne sont pas marqués, mais lorsque les numéros s'y trouvent, ils sont tracés maigrement au crayon, et la plupart du temps ils sont complètement illisibles.

Tout cela cependant n'est rien à côté de l'inconvénient majeur que je tiens à signaler.

L'Empire, ce grand octroyeur de libertés, liberté de la boulangerie, liberté des théâtres, des cabarets et des maisons de tolérance, a donné aussi aux marchands de fraises la

liberté de les vendre au prix le plus élevé. Le moyen a été facilement trouvé : après avoir établi leur entrepôt central sur le cours des Fleurs, ou de Saint-Louis, ces marchands ont formé une sorte d'association. Accaparant toutes les fraises qui arrivent à Marseille, ils cotent chaque jour le prix auquel elles seront vendues et ils n'en démordent pas. Malheur au marchand isolé, qui, bien aise de liquider sa portion, serait tenté de vendre à meilleur marché ! Tous les autres lui tomberaient dessus et probablement le délinquant aurait à payer une amende au syndic de l'association. Je ne sais trop si cette méthode peut s'appeler la *liberté commerciale ;* moi je l'appellerais volontiers *coalition.*

Mon devoir de statisticien m'oblige cependant à dire que les monopoliseurs du cours Saint-Louis rencontrent des concurrents sérieux qui se rappellent que la République est l'ennemie des priviléges et des privilégiés. L'entrepôt central existe toujours, mais d'autres débits se sont établis à l'entrée des allées de Meilhan et des allées des Capucines et sur les marchés importants. Des femmes isolées attendent même les chalands à l'angle des rues et vendent les pots, tout comme aillenrs d'autres font des pruneaux et des malagas.

Bénissons donc la République qui permettra aux gens peu fortunés de traiter de l'achat d'une petite livre de fraises sans s'exposer à recevoir les rebuffades des grands commerçants du cours Saint-Louis. La consommation augmentera sans doute, au double bénéfice de la caisse de l'octroi muuicipal et de l'hygiène publique.

Je parlerai tout à l'heure des recettes que perçoit la ville ; je veux dire d'abord comment l'hygiène publique ne peut que gagner à ce que les fraises soient abordables pour les petites bourses.

De tout temps, les fruits rouges ont joui d'une excellente

réputation : cerises, fraises, groseilles, framboises, tous passent à bon droit pour être d'une digestion facile ; tous les estomacs s'en accommodent et sauf de rares exceptions, on ne peut les accuser d'occasionner des désordres, même chez les tempéraments les plus faibles. Arrivant à cette époque de l'année, que les anciens poètes appelaient le *renouveau*, on peut non-seulement les consommer sans crainte, mais leur usage est prescrit par des médecins comme devant amener d'excellents résultats.

Contrairement aux effets produits par les abricots, les pêches, les melons, les pastèques, les effets qui découlent de l'usage des fraises et des cerises n'ont rien de redoutable, et c'est tout au plus si l'on peut craindre un de ces inconvénients passagers, dont je laisse aux docteurs en médecine le soin d'indiquer le véritable nom.

Il y a plusieurs méthodes de consommer les fraises.

« Du temps de Champier, dit Le Grand d'Aussy, les femmes mangeaient les fraises avec de la crême et du sucre ; les hommes, au lieu de crême, y mettaient du vin. »

De nos jours dans le Nord, on les mange, de préférence, assaisonnées de crême de lait aigre. Cette manière peut avoir son charme, mais je prétends qu'il faut en avoir contracté l'habitude dès le bas-âge, pour l'apprécier convenablement. Quant à moi, je préfère de beaucoup la méthode du Midi, qui consiste à les saupoudrer convenablement de sucre fin et à les arroser de vin généreux ; les gourmets y ajoutent le jus d'une orange et quelques framboises. A mon avis, rien n'est meilleur.

« Comme substance, dit M. J. Saint-Aman, les fraises constituent un des aliments médicamenteux les plus utiles : prises en grande quantité et pendant longtemps, elles ont souvent produit des révolutions favorables, inattendues, dans les maladies les plus graves et les plus tenaces. Leur usage est aussi très salutaire contre la pierre, la

goutte et pour apaiser les manies furieuses, et l'on trouve consigné dans les *Annales de l'Académie de médecine*, que des pierres extraites de la vessie se sont dissoutes par une longue macération dans le suc de fraise. — On extrait encore de ce fruit des eaux destillées d'une odeur aromatique qu'on emploie comme gargarisme et dont les dames se servent pour faire disparaître les taches de rousseur. »

J'ai donc quelque raison de vouloir que l'usage de ce fruit hygiénique soit rendu abordable aux personnes médiocrement riches.

Il est temps que j'arrive à la fin de cette étude. La statistique réclame ses droits ; ces droits, ce sont des chiffres et des conclusions.

Conformément au tarif de l'octroi de Marseille, approuvé par décret du 22 décembre 1855, les fraises, à leur entrée en ville, sont taxées à raison de cinq centimes le litre.

D'un autre côté, les arrêtés municipaux prescrivent aux marchands de ne faire que deux catégories de pots : les gros de 400 grammes, les petits de 200.

Reste à savoir quel volume peuvent former 400 ou 200 grammes de fraises. Or, le calcul a été fait à l'amiable entre l'administration et les contribuables ; il a été décidé que deux pots de 400 grammes compteraient pour un litre.

Cela va nous servir tout à l'heure pour savoir combien on consomme de kilogrammes de fraises à Marseille.

Nous voici arrivés à la statistique pure et aux chiffres officiels.

Il a été introduit à Marseille :

1866	— 346,303 litres,	ayant produit	fr.	13,715 15
1867	— 298.557	»	»	14,927 85
1868	— 227,969	»	»	11,398 45
1869	— 268,767	»	»	13,438 35
1870	— 278,994	»	»	13,949 70

Traduisant les litres en pots et en kilogrammes, nous arriverons aux produits suivants :

1866	— 692,606 pots,	pesant net	kil.	277,043
1867	— 597,114	»	»	238,846
1868	— 455,938	»	»	182,375
1869	— 537,534	»	»	215,014
1870	— 557,988	»	»	223,193

Il va sans dire que, pour ne pas en arriver à des chiffres enfantins, je supprime d'un trait de plume tous les demi-pots de 200 grammes pour les faire entrer dans la catégorie des gros pots.

Cela ne me serait pas permis, si j'avais à présenter ce mémoire à des gens méticuleux, car j'aurais à dire combien pèsent les pots vides, quelle est leur valeur, quelle est la quantité de corbeilles ou paniers qui renferment les pots, combien il faut de mètres de toile pour les couvrir, de kilogrammes de paille et de foin pour les emballer, de papier et de brins de sparte pour les coiffer; on demanderait encore combien de potiers sont employés à fabriquer les pots, combien de fours il faut pour les cuire; combien produisent la récolte, la vente, le transport des fraises. Qui sait si je ne serais pas mis en demeure de dire aussi combien d'horticulteurs et de jardiniers travaillent à les faire pousser; combien de femmes et de filles sont occupées à les cueillir. Avec ces détails, j'écrirais un volume, mais ce volume qui le lirait ?

Je ne compterai donc pas même une par une toutes les fraises que peuvent contenir tous ces pots et j'en arrive à mes dernières conclusions.

En estimant à 55 centimes l'un dans l'autre les pots de fraises vendus annuellement à Marseille, on obtient une valeur de 312,529 francs 80 centimes par an.

La population officielle de Marseille étant de 300,131, et

la moyenne des pots consommés étant annuellement de 568,236, c'est presque deux pots (en chiffres vrais, 1,890) que mange par saison chaque habitant de Marseille.

Je regrette de n'avoir ni le loisir, ni le talent d'écrire un poème sur la fraise et sur le fraisier, cette plante humble et rampante qni ne s'élève qu'à quelques centimètres et vit parmi les mousses, au milieu des violettes, du thym, du serpolet, sur les coteaux, dans les forêts, les bois, les montagnes.

Les poètes n'en parlent pas et c'est à peine si Virgile en dit, en passant, un simple mot, quand il engage les enfants qui cueillent des fleurs et des fraises à se méfier du serpent qui se cache dans l'herbe fraîche.

Que le lecteur ne compare pas ma prose à ce serpent, pour m'appliquer ces deux vers du chantre de Mantoue :

Qui legitis flores et humi nascentia fraga,
Frigidus, ó pueri, fugite hinc, latet anguis in herbâ.

Distique délicieux, que je traduis ainsi :

D'un livre et d'un lecteur voici parfois le sort :
L'ennui tout doucement se glisse sous le livre ;
Le lecteur jusqu'au bout cherche en vain à le suivre,
Le livre tombe à terre et... le lecteur s'endort.

INTRODUCTION A MARSEILLE

DU POISSON CHINOIS

MACROPODE

ET

SA REPRODUCTION DANS NOTRE CITÉ

PAR

Le Docteur Adrien SICARD
Membre actif.

> En histoire naturelle comme en morale, les plus humbles, les plus petits, sont souvent bien utiles.

Nous avons toujours pensé qu'il incombait aux membres de la Société de Statistique de Marseille, l'obligation de tenir leurs collègues au courant des nouvelles introductions qui, sous toutes les formes, peuvent se produire dans notre cité. C'est pour obéir à cet ordre d'idées, que nous vous entretenons aujourd'hui de l'introduction à Marseille du poisson chinois macropode, qui vient de se reproduire chez nous.

Tout d'abord, permettez-nous de vous dire ce que c'est que le macropode.

Il existait en Chine, un poisson d'eau douce, dont Lacépède parle en ces termes, dans son ouvrage :

« Ce poisson est magnifique dans ses mouvements légers

« et dans ses évolutions variées; aussi, n'est-il pas sur-
« prenant que les Chinois, qui cultivent les beaux pois-
« sons comme les belles fleurs, et qui aiment, pour ainsi
« dire, à faire de leurs pièces d'eau, éclairées par un
« soleil brillant, autant de parterres vivants mobiles et
« émaillés de toutes les nuances de l'iris, se plaisent à
« le nourrir, à le multiplier et à multiplier aussi son
« image par une peinture fidèle. »

Cette description était celle du poisson macropode vert-doré, que Cuvier a pris pour le type du genre macropode. Ce nom est composé de deux mots grecs qui signifient grands pieds, et ce genre de poisson, de l'ordre des acanthoptérygiens, famille des pharyngiens, ne compte que deux espèces : le macropode vert-doré et le beau macropode; c'est de ce dernier dont nous allons vous entretenir.

Les caractères particuliers de cette division des thoraciques, c'est d'avoir la nageoire caudale très fourchue et à peu près aussi longue que la longueur totale de l'animal, la tête proprement dite, et les opercules, revêtues d'écailles semblables à celles du dos; l'ouverture de la bouche très petite.

Si nous ajoutons que ce poisson a 3 à 4 pouces de longueur, vous saurez tout ce qui a été dit sur cet animal, inconnu en Europe jusqu'à une époque très rapprochée de nous.

C'est le 8 juillet 1869, que M. E. Simon, consul de France à Ning-po, notre honorable collègue de la Société d'Acclimatation, apporta lui-même, à bord du navire l'*Impératrice*, de notre port, les premiers poissons macropodes introduits en Europe. Grâces à ses soins intelligents et aidé qu'il était par M. Géraud, officier à bord du navire qui les apportait, il a pu arriver à Paris avec nombre de poissons inconnus, parmi lesquels se trouvait celui qui fait le sujet de notre communication.

Ce n'était pas le tout que d'arriver, il fallait encore trouver, pour mener à bonne fin l'introduction de cette richesse ichthyologique, un de ces hommes d'une intelligence hors ligne, ayant des connaissances très étendues en pisciculture pratique, observateur patient et consciencieux. Cet homme, M. Simon le connaissait; car, il est un de nos collègues de la Société d'Acclimatation, lauréat, médaille d'or, de l'Exposition universelle de Paris, et son nom est écrit aux extrémités de la terre, en Australie, où, grâces à ses études, l'on a pu faire parvenir des œufs qui y sont éclos et qui étaient originaires de ce magnifique établissement, unique au monde, qui se trouve, hélas ! aujourd'hui, dans les mains des Prussiens ; Huningue était son nom, et celui du pisciculteur, que vous connaissez tous, c'est M. Pierre Carbonnier.

Vous rappelle-t-il de ce temps, bien éloigné de nous, où, pour la première fois, vous avez vu à l'Exposition de la Société d'Horticulture de Marseille, des cloches à melon ? C'était Carbonnier qui en était le fabricant à Marseille, et ce sont ces expositions qui ont été le principe de ses labeurs incessants, de ces études, qui font aujourd'hui de notre collègue le premier pisciculteur pratique du monde : nous n'exagérons pas en écrivant cette appréciation, car nous avons vu chez lui les sommités scientifiques du monde entier se rendant à Paris pour l'Exposition universelle.

Le 9 juillet 1869, M. E. Simon déposait dans les mains de M. Carbonnier, dix-sept macropodes. Ces poissons étaient longs de 7 à 8 centimètres.

Nous vous en donnons la description telle que l'a faite notre collègue, dans un Mémoire présenté à la Société d'Acclimatation, et qui porte la suscription suivante :

Rapport et observations sur l'accouplement d'une espèce de poisson de Chine.

« Les nageoires dorsale et annale, de ce poisson, sont

« très longues et teintées des plus vives couleurs. Les « écailles, présentant toutes les nuances de l'arc-en-ciel, « offrent des bandes verticales jaunes, rouges, bleues, « sillonnées, de la tête à la queue, de rayures aux couleurs « changeantes; joignez à cela des formes gracieuses et « arrondies, une nageoire caudale longue, fourchue, se « développant largement en éventail, comme celle du « paon qui fait la roue, et l'on ne s'étonnera pas du nom « de *poisson de Paradis* que j'ai cru devoir lui donner, car « il est parmi les poissons ce qu'est l'oiseau de Paradis « dans la gent volatile.

« Les femelles sont beaucoup plus petites et moins vive- « ment colorées. »

Nous craindrions d'abuser de vos moments précieux, si nous vous conduisions, pas à pas, dans toutes les études de M. Carbonnier; qu'il nous suffise de vous dire, qu'au prix d'efforts surhumains et d'études spéciales, il est parvenu à obtenir plusieurs générations de macropodes, et que ces poissons s'étant multipliés, notre ami nous a envoyé un échantillon de ses enfants; c'est d'eux et de leur progéniture que nous allons vous entretenir.

Le 19 août 1871, dans la matinée, M. Carbonnier remettait à notre fils, à Paris, un flacon à large embouchure, contenant un litre d'eau, un morceau de plante de chara et une paire de poissons macropodes; le tout fut confié aux soins de M. André, fils de notre confrère de Marseille, qui, arrivé dans notre ville à huit heures du matin, nous remettait le tout à huit heures et demie du 20 août.

L'ouverture de ce flacon était recouverte par une mousseline à tissu lâche, et on avait eu le soin de disposer une corde autour du goulot, afin de pouvoir suspendre le bocal dans le chemin de fer. C'est ce que fit M. André, qui leur donna en route les soins les plus paternels.

Pris au dépourvu, nous n'avions pas le temps de pré-

parer un de nos aquaria pour recevoir les nouveaux arrivants; aussi avons-nous eu recours à un de nos tians à poissons, dont la forme particulière permet à l'air et à la lumière de pénétrer jusqu'au fond de l'eau.

Ce n'était pas tout que de les mettre dans l'élément liquide, le macropode est insectivore; il a horreur des proies mortes; il fallait donc se mettre en quête des moyens de les sustenter. Heureusement que nous avons dans notre cour des vers de terre très petits. Les chercher et les couper en morceaux fut l'affaire d'un instant, et nous nous estimâmes fort heureux de voir qu'après avoir laissé reposer nos poissons pendant quelques heures, ils acceptèrent la uourriture offerte et qu'ils se disputaient les lambeaux de vers-de-terre, ceux-ci bougeant encore et leur faisant l'effet de vers.

A midi, nous étions assuré que nos macropodes étaient tout-à-fait remis des fatigues du voyage, voyage d'autant plus pénible, que M. Carbonnier nous écrivait que, dans peu de temps, il pensait que nous aurions le plaisir de les voir se reproduire.

Deux heures sonnaient à l'horloge, nous nous disposons à partir pour aller sur les bords du ruisseau de Jarret, aux fins d'y chercher et d'y recueillir une certaine qualité de vers rougeâtres, espèce d'hydre, très petits, que nous avions observés dans divers endroits, et qui vivent dans une terre particulière, formée d'un limon très fin, entremêlé de détritus végétal. Nous espérions par ce moyen avoir de la nourriture pour un certain temps; car, avec la meilleure volonté du monde, l'on ne peut être le domestique de ses poissons.

Nous avons eu beaucoup de peine pour retrouver les vers en question; car on ne peut les apercevoir qu'au soleil, dans des endroits particuliers, et nous n'étions pas encore au courant des habitudes de ces animaux; toutefois, nous

finîmes par apporter une trentaine de kilos de cette terre contenant nos hydres.

Quel ne fut pas notre étonnement, en arrivant, de voir au-dessus de l'eau des macropodes, les globules indiquant que ces poissons allaient pondre bientôt !

Nous savions, par les études de M. Carbonnier, de quelle façon se construisait le plafond destiné à recevoir les œufs ; nous étions donc assuré de ne pas nous tromper dans notre appréciation. Mais il fallut nous résigner à laisser les macropodes dans le lieu où nous les avions placés en arrivant.

Nous prenons de cette terre mêlée de vers que nous avions apportée de Jarret; nous en plaçons une couche de 35 centimètres au fond du *tian* ; nous y plantons une plante de charra ; puis nous recouvrons le tout avec des graviers et des cailloux. Ce travail demandait les plus grandes précautions, afin de ne pas effaroucher nos poissons.

Bien nous en prit d'avoir suivi nos appréciations ; car, le 21, nos macropodes commençaient leur plafond d'écume, dont nous allons vous dire un mot.

Le mâle s'étant placé à la surface de l'eau, absorbait et expulsait ensuite des bulles d'air qui étaient entourées d'une substance muqueuse qui les maintenait à l'état de globules flottants sur l'eau ; elles étaient adhérentes les unes aux autres ; ce plafond avait environ un décimètre carré, et nous mesurons un centimètre de hauteur en dessus de l'eau. C'est sous lui que le mâle transportait les œufs qu'il faisait expulser de la femelle et qu'il fécondait en même temps.

Nous passerons sous silence les gracieuses évolutions des macropodes se livrant à l'acte de la reproduction, leur couleur admirable, leur désinvolture particulière, et nous vous dirons que, une fois les œufs réunis sous le plafond,

le mâle seul était commis à leur garde et qu'il chassait la femelle toutes les fois qu'elle voulait s'en approcher ; celle-ci se plaça donc dans un coin ; elle était toute décolorée et paraissait fatiguée.

Heureusement, son état de fatigue était loin de lui ôter l'appétit; car nos deux poissons se donnaient à cœur joie des vers qui étaient sortis des interstices des graviers, formant ainsi un véritable tapis de vers rouges, tenant toujours d'un bout dans le limon et s'élevant au-dessus des graviers de 4 centimètres environ.

Les macropodes fauchent leur nourriture, du moins c'est ce qu'ils faisaient pour nos vers ; toutefois, ils étaient très reconnaissants, quand nous leur donnions, soit des boulettes de vers, soit des vers coupés en morceaux, soit des larves de cousins, des chenilles ou tout autre objet de ce genre, qu'ils venaient prendre presque dans nos mains.

C'est le 22 août que la ponte était terminée et mise à l'abri sous le plafond d'écume ; notre mâle veillait en dessous avec la plus grande sollicitude, tantôt ajoutant un globule dans le plafond, en ôtant un autre d'un autre côté, l'amoindrissant ou l'épaississant, selon sans doute le degré de chaleur qu'il devait y avoir dessous.

L'eau des macropodes marquait 24 degrés centigrades, à 6 heures et demie du matin, et 26 degrés, à 2 heures et demie de l'après-midi.

Notons en passant que ce jour, à 3 heures d'après-midi, l'eau avait pris l'odeur de poisson, ce que nous avons observé toutes les fois que les œufs étaient pondus par la femelle.

A 10 heures trois quarts du soir, notre eau marquait 24 degrés centigrades.

Le 26 août, nous voyons avec une loupe, tout autour du plafond d'écume, des petits macropodes de naissance ; ces allevins naissent coiffés, c'est-à-dire que l'œuf, en s'ou-

vrant, laisse passer la queue, tandis que le reste de l'animal est enfermé dans ce qu'on peut appeler la coquille de l'œuf, à travers laquelle on distingue la tête et les deux yeux.

Nous avions déjà observé que le fait sus-indiqué se produisait quelquefois dans les œufs de saumons, truites, truites saumonées et autres poissons ; mais ce qui est une exception pour ces allevins, devient la règle pour le macropode; car les petits nagent dans cet état, et ce n'est qu'au bout de deux ou trois jours que ces animaux deviennent de véritables allevins avec leur vésicule ombilicale, qui se résorbe dans quatre ou cinq jours ; le poisson n'est donc parfait que vers huit à dix jours environ.

Ce n'est pas un petit travail pour le mâle que de soigner sa progéniture; car elle est turbulente et s'écarte souvent du plafond d'écume qui, le jour de l'éclosion des œufs, avait 9 centimètres carrés de superficie.

Notre macropode va à la recherche de ses petits, les empile dans sa bouche, et lorsqu'il en a une certaine quantité, va les replacer sous le plafond.

Tout nous fait supposer que cette manière de faire du mâle est indispensable pour que l'allevin puisse se débarrasser de son enveloppe; car, nous avons observé, dans le cas où les saumons, truites, truites saumonées ou autres allevins, naissent coiffés, ils mouraient toujours si nous n'avions le soin de les aspirer avec un tube de verre, puis de les rejeter dans l'eau avec une certaine force d'impulsion : par cette action mécanique, nous les délivrions toujours de leur enveloppe.

Ce jour, 26 août, à dix heures et demie du matin, nous ne voyons plus un seul allevin autour du plancher d'écume; l'eau a 24 degrés centigrades de température, et le mâle se tient à une certaine profondeur au-dessous du

plancher, montant la garde pour surveiller la femelle et les petits.

Mais dix heures trois quarts du matin sont arrivées; c'est l'heure où le soleil vient caresser la surface de notre eau, dont la température est portée de 15 à 25 degrés centigrades ; à cet appel, les petits macropodes se révoltent, et le pauvre mâle ne sait comment les mettre à la raison ; car, pour quelques-uns qu'il ramène au bercail et qu'il va chercher bien loin, maints autres s'échappent ; aussi, a-t-il l'air de perdre la tête.

Le soleil donne dans notre eau de dix heures et demie à onze heures et demie du matin, et l'eau acquiert, dans ce moment, une température de 26 degrés. Le mâle fait des trous dans la partie la plus épaisse de son plafond d'écume; sans doute ce doit être pour diminuer la température, qui est trop élevée sous cet abri.

A midi, l'on trouve dans l'eau une température de 27 degrés; aussi, le mâle troue incessamment son plafond, qui s'étend en diminuant d'épaisseur ; avec la loupe montée, nous voyons au-dessous les petits macropodes qui font leurs évolutions.

Ce même jour, à trois heures et demie de l'après-midi, l'eau étant à la température de 26 degrés de chaleur, notre plafond d'écume a 17 centimètres dans un sens et 12 dans l'autre, mais seulement à la surface de l'eau, car le mâle a eu besoin d'en détruire l'épaisseur pour procéder à son élargissement. Nous comptons 48 allevins.

A dix heures et demie du soir, nous sommes témoin d'une petite discussion de ménage : le mâle voulant aller dans le quartier habité par la femelle, celle-ci se permet de le battre et de le contraindre à garder ses petits.

Ce n'était pas le tout que d'avoir des allevins, il fallait s'assurer s'ils trouveraient leur nourriture dans l'eau.

Nous avions eu le soin, en prévision de ce qui devait

arriver, de placer quelques feuilles de cresson de fontaine. Ces feuilles, lorsqu'elles sont à un certain degré de végétation, ne se pourrissent pas, mais elles se décomposent en une matière verte et gluante, que les pères et mères de macropodes mangent volontiers, et qui fournit la nourriture d'une immense quantité d'animalcules microscopiques de toute dimension. Nous nous sommes assuré du fait en soumettant ces objets à un grossissement de 300 diamètres, auquel degré l'on distingue des animalcules qui y sont à peine visibles. Nous étions donc assuré de la nourriture pour nos allevins.

Le 27 août, mâle et femelle reprenaient leurs belles couleurs et recommençaient à se faire la cour, se souciant fort peu de leur première progéniture.

Malheureusement, la seconde ponte a été tuée par un orage. C'était pitié de voir ces pauvres allevins, au moment de sortir de l'œuf, faisant des soubresauts gigantesques à chaque coup de tonnerre et mourant aussitôt.

Nous possédons aujourd'hui, 1er octobre, trois beaux allevins qui vivent avec leurs père et mère ; peut-être aurions-nous dû suivre l'avis de notre honorable collègue Carbonnier, et les mettre à part ; mais nous avons l'habitude d'étudier la nature telle qu'elle se présente, et nous tenons à savoir si nos petits poissons deviendront grands en compagnie de leurs ascendants.

Le macropode est pour le moment un poisson de luxe ; mais nous pensons qu'il deviendra un poisson comestible ; car, d'après les études de M. Carbonnier, chaque ponte est de 350 à 450 œufs ; or, comme ils ont fait quatre pontes par année, vous voyez déjà l'immense quantité de reproductions que l'on obtiendra, lorsqu'on pourra les disséminer en France, ce que commence à faire notre estimable collègue.

Les reproducteurs chinois des macropodes ont subi une

température minimâ de 2 à 3 degrés sans en être malades; il est donc évident que partout où vit la carpe et les cyprins dorés, on pourra acclimater ces poissons, d'autant plus, que la progéniture née en France est plus rustique.

Si l'on en juge par sa conformation et son élasticité, ce poisson doit être comestible, c'est ce dont on ne pourra s'assurer en France, qu'au moment où il se sera reproduit en maints endroits et en grande abondance.

Disons, en terminant, que l'introduction et l'acclimatation en France du macropode, est un fait acquis à la science et qui prouve la possibilité de transporter des pays les plus lointains et d'acclimater dans nos contrées maints et maints poissons qui sont utiles pour l'alimentation.

Honneur donc à MM. Simon et Carbonnier qui, les premiers, ont ouvert à notre patrie une nouvelle voie de progrès; car, comme le dit fort justement M. de Laplatrière, dans son ouvrage intitulé : *Galerie universelle des hommes qui se sont illustrés dans l'empire des lettres*, etc., en parlant du cardinal d'Amboise :

« Il est rare de rencontrer des hommes qui ne soient « point circonscrits dans un cercle étroit d'idées et d'opé« rations; des hommes capables de se répandre dans « toute la sphère du bien; qui en possèdent le talent et la « volonté, plus nécessaire encore. »

Ces qualités sont encore plus rares à trouver aujourd'hui que du temps de M. de Laplatrière, et Montagne avait bien raison de dire que :

» *La science est un sceptre en de certaines mains, et dans* « *d'autres une marotte !....* »

LE CULTE

DE

SAINTE MADELEINE

A ROME

PAR

Mgr Xavier BARBIER DE MONTAULT
Membre correspondant

Je n'ai point la prétention de traiter un sujet nouveau et avec tous les développements qu'il comporte. Je tiens seulement à ajouter un chapitre aux recherches savantes de M. Faillon et du R. P. Cahier, qui tous les deux me paraissent avoir ignoré certains documents importants que je mets volontiers à la disposition du public. Le premier de ces écrivains, en se limitant à la France, exige que son cadre soit élargi. Le second, s'étant surtout préoccupé de la légende et de l'imagerie populaire, il devient indispensable d'approfondir davantage la question.

En parlant du culte de sainte Madeleine dans la capitale du monde chrétien, je ne serai que l'écho de la tradition et si ma manière de procéder froisse par son résultat quelques susceptibilités, qu'on veuille bien, en me lisant, se dégager de toute prévention et n'avoir en vue que la seule vérité : « Cum amore veritatis legentes illud ». (S. Irenœus, *Contra hœreses*, lib. III, cap. XI, n° 7.)

Le mot *culte* doit se prendre, avec Benoît XIV (*De canonisat. sanct*, lib. II, cap. XIV), dans son acception la plus large. Or, le culte liturgique se réfère à sept chefs principaux : l'office, la fête, le patronage, les reliques, les églises, les autels et l'iconographie, toutes choses que je passerai successivement en revue, m'efforçant d'être aussi complet et précis que possible. Je m'abstiens à dessein de tout commentaire : les faits bien constatés parlent assez haut et il ne faut pas beaucoup de logique pour en tirer une déduction.

I

L'office de sainte Madeleine est du rite double. Il se prend en partie au commun des femmes qui ne sont ni vierges ni martyres (1). Certains passages sont propres, comme les trois hymnes de vêpres, de matines et de laudes, les antiennes du *Magnificat* et du *Benedictus*, les leçons des trois nocturnes et les trois répons du premier. Les leçons du premier nocturne sont empruntées au Cantique des cantiques, celles du second à la XXV[e] homélie de saint Grégoire-le-Grand sur l'Evangile et les trois derniers à la XXIII[e] homélie de saint Augustin.

L'office insiste surtout sur les points suivants : la conduite déréglée de Madeleine, le soin qu'elle prit de parfumer les pieds du Sauveur et de les essuyer avec ses cheveux, sa visite au sépulcre avec les saintes Femmes et l'apparition du Sauveur dans la scène du *Noli me tangere*.

La messe est entièrement propre. Elle nomme Madeleine, sœur de Lazare, et dans l'Evangile extrait de saint Luc (VII, 36-50), rappelle le repas que le Christ prit dans la

(1) « S. Mariæ Magdal. nec Virg. nec Mart., Duplex. » (*Breviar. Roman.*)

maison du pharisien et où il pardonna à l'illustre pénitente, en raison de son amour.

Par une exception que note Benoît XIV, sainte Madeleine est placée dans les litanies en tête des vierges, immédiatement avant sainte Agathe et la seule parmi les veuves : « Exemplo deducto ab iisdem litaniis majoribus, in quibus videmus sanctam Mariam Magdalenam recenseri in classe virginum et viduarum, licet virgo non fuerit, sed conjugata et subinde vidua, uti censet auctor Commentariorum in sanctum Marcum apud sanctum Hieronymum, cap. 15, ℣. 40 et sequuntur Jansenius, Franciscus Lucas, Cornelius a lapide, ceterique in comment. ad cap. VIII sancti Lucæ. » (Benedict. XIV, *De Serv. Dei beatif. et beat. canonis.*, lib. IV, pars II, cap. XX, n° 57.)

Dans les anciennes litanies, qui se récitaient encore au XVIe siècle, sainte Madeleine occupe le troisième rang parmi les vierges et les veuves, dont voici l'ordre hiérarchique : sainte Anne, sainte Elisabeth, sainte Marie-Madeleine, sainte Praxède, sainte Pudentienne, sainte Cécile, sainte Agnès, sainte Catherine, sainte Monique et sainte Claire. (Fr. Onofrio Panvinio, *Le sette chiese principali di Roma* Rome, 1570, p. 322.)

II

La fête de sainte Madeleine est fixée, dans le calendrier romain, au onze des calendes du mois d'août (22 juillet). Elle se célèbre avec pompe dans les deux églises qui lui sont dédiées, ainsi que dans la collégiale des saints Celse et Julien *ai Banchi*, à cause de sa relique insigne.

Le Sénat, pour témoigner sa vénération envers cette sainte, offre tous les deux ans à son église principale, desservie par les Ministres des infirmes, un calice d'argent gravé à ses armes et quatre torches de cire blanche, le tout

d'une valeur de trente écus (160 fr. 50 c.). La même offrande se répète, tous les quatre ans, à Sainte-Madeleine-du-Quirinal.

La cérémonie se fait ainsi : le sénateur, accompagné de deux conservateurs, se rend, à huit heures du matin, à l'église désignée par un vote à perpétuité de la municipalité. Il assiste dévotement à la messe et, à l'offertoire, présente, au nom du peuple romain, le calice et les torches qui restent ensuite exposés sur l'autel, toute la journée.

Au siècle dernier, la fête était étendue à un plus grand nombre d'églises, au rapport de l'archiprêtre Piazza, qui, dans son *Emerologio di Roma* (Rome, 1713), en parle en ces termes :

« La fête de cette grande sainte se fait solennellement, avec indulgence plénière, à son église, nommée *Sainte-Madeleine-des-Pères-Ministres-des-Infirmes*, où le peuple romain fait l'offrande d'un calice et d'une patène d'argent de trente écus avec quatre torches de cinq écus. Cette église a été dans les temps modernes noblement et magnifiquement renouvelée.....

« ... Là est une statue de la sainte dont on raconte ce prodige. Dans la fameuse inondation du Tibre, qui eut lieu sous le pontificat de Clément VIII, l'eau croissant, elle monta avec elle, et quand elle baissa, elle se reposa d'elle-même sur un angle de l'autel. Quoique d'un travail simple, on la vénère et on la conserve dans une des chapelles latérales, où sainte Françoise romaine eut, ce même jour, en priant, une vision admirable.

« A Sainte-Cécile, on vénère un doigt de la sainte et ses reliques à Saint-Pierre-ès-Liens.

« A l'église collégiale des saints Celse et Julien, près le pont Saint-Ange, on expose publiquement et solennellement le précieux trésor de la même sainte qu'elle est fière

de posséder. Il y a indulgence plénière et concours de fidèles.

« A son église des religieuses dominicaines de Monte-Cavallo, vis-à-vis le palais apostolique, indulgence plénière. A la basilique de Saint-Jean-de-Latran, on expose une partie de son cilice, dans sa chapelle voisine de la sacristie; l'autre partie se conserve à la Consolation. A Sainte-Marie-du-Transtevère, il y a de ses cheveux et de son voile. Saint-Pierre-du-Vatican a de son voile. On expose ses reliques à Saint-André, à Monte-Cavallo, à Saint-Alexis, à Saint-Thomas-des-Anglais, à Saint-Louis-des-Français, au Gesù, à Sainte-Barbe, à Saint-Ignace et à Saint-Pantaléon-des-écoles-pies.

« A Saint-Jean-des-Florentins et à la Minerve, la compagnie de la Pénitence fait sa fête. Il y a fête aussi à Sainte-Croix-de-Jérusalem.

« A Saint-Lazare, hors la Porte Angélique, au pied de Monte-Mario, la fête se fait avec indulgence plénière par la compagnie des vignerons et l'église est unie à Saint-Pierre-du-Vatican. Fête aussi à Sainte-Marie-des-Miracles et à la Porte Angélique.

« Indulgence plénière à l'église de Sainte-Madeleine, dite des *Converties au Corso*. La même fête se fait encore avec indulgence plénière aux Converties *alla Lungara*. »

Les papes ont accordé des indulgences spéciales aux fidèles qui, le 22 juillet, visitent la basilique Vaticane. Nicolas IV, par la bulle *Ille qui solus* du 24 février 1289, a octroyé une indulgence d'un an et d'une quarantaine et, le 25 février de la même année, par une bulle commençant par les mêmes mots, une indulgence de deux ans et deux quarantaines. Une indulgence de cent cinquante jours peut être également gagnée en priant devant l'autel du chœur des chanoines, à cause de l'anniversaire de sa consécration, qui eut lieu sous le pontificat d'Urbain VIII

(Mignanti. *Indulgenze della Basilica Vaticana*. Rome, 1864, pages 23, 25, 62 et 144).

III

Sainte Madeleine est de nos jours, au Bon-Pasteur, la patronne des pécheresses repentantes, d'où leur est venu le nom de *Madeleines*.

Nous avons vu au paragraphe précédent que, dans le siècle dernier, ce patronage comprenait les *Converties* du *Corso* et de la *Lungara*, ainsi que deux confréries de pénitence à Saint-Jean-des-Florentins et à Sainte-Marie-sur-Minerve, plus la corporation des vignerons.

Les premiers raisins paraissant à Rome vers la fête de sainte Madeleine, il n'est pas étonnant que ceux qui cultivent la vigne l'aient choisie de préférence pour lui offrir les prémisses de leur récolte et mettre leurs travaux sous sa protection. Quant aux confréries qui se consacrent particulièrement aux œuvres de pénitence, il est tout naturel qu'elles aient adopté pour titulaire celle dont la pénitence est connue dans le monde entier (S. Antonin., *Chronic.*, p. 1, tit. VI, cap. X).

IV

Pendant quinze ans consécutifs, j'ai recherché avec non moins de zèle que de patience, tout ce que les églises de Rome contiennent actuellement en fait de reliques de saints. Le résultat de mes investigations a été publié, sous forme d'inventaire, dans mon *Année liturgique à Rome* (Rome, 1870, 5ᵉ édition, p. 130 et suivantes) et reproduit au jour le jour, en manière de calendrier, dans la *Correspondance de Rome*. Voici ce qui concerne sainte Madeleine : Un doigt de pied, à Sainte-Cécile-du-Transtévère ;

un morceau de la pierre sur laquelle était assis le Christ, quand il remit les péchés à Madeleine, *lapis ubi sedebat Christus quando dimisit peccata Marie Magdalene*, à Sainte-Croix-de-Jérusalem, dans le reliquaire dit *de Saint-Grégoire-le-Grand*; des parcelles d'ossements aux saints Jean et Paul, à Saint-Laurent *in Pane Perna*; de son cilice, à Sainte-Madeleine-des-Ministres-des-Infirmes: des ossements, à Saint-Pierre-au-Vatican, à Sainte-Marie-au-Transtévère, à Saint-Roch *a Ripetta*; deux dents, aux Saints-Apôtres; un doigt, à Saint-Marc et des ossements à Saint-Jean-de-Latran, dans un reliquaire en gothique fleuri du XV[e] siècle (*Année liturgique*, pages 136, 139, 146, 148, 163, 169, 171, 174, 176).

Hors de Rome, j'ai noté des reliques de sainte Madeleine et de sainte Marie Salomé dans le même reliquaire, à la cathédrale d'Anagni; des ossements, dans l'église collégiale d'Ariccia et des parcelles dans la cathédrale de Frascati (*Année liturgique*, 2[e] édition, p. 193, 199).

La relique la plus importante de Rome est celle du pied que l'on conserve aux saints Celse et Julien. Elle est renfermée dans un pied de métal doré, qui ne doit pas remonter au-delà du XVI[e] siècle et au-dessous duquel est gravée cette inscription :

PES BEATE MARIE MAGDALENE

On maintient encore à Rome l'excellent usage, propre à frapper de prime abord l'esprit des fidèles, de donner aux reliquaires la forme de la relique qu'ils renferment. C'est ainsi que les bras, les pieds, les jambes, les têtes des saints, sont enchâssés dans des chefs, des jambes, des bras, etc., de bois ou de métal.

Les révolutions ont fait disparaître bien des reliques

qui existaient encore au XVIIIe siècle. De celles mentionnées par Piazza, je n'ai retrouvé que le doigt, qui est à Sainte-Cécile et le pied, qui est à Saint-Celse. Le cilice entier de Saint-Jean-de-Latran et de la Consolation, les cheveux et le voile ne sont plus connus que par l'histoire, à qui nous demanderons d'autres renseignements.

Mazzolari (*Diario sacro*, Rome, 1779, tom. II, p. 81) indique une relique de sainte Madeleine, à Sainte-Marie-Majeure, dans la chapelle des princes Borghèse.

Panvinio classe les reliques de sainte Madeleine, à Saint-Jean-de-Latran, parmi celles des vierges (p. 71), comme aussi à Sainte-Croix-de-Jérusalem (p. 281) et enfin il constate à Saint-Laurent-hors-les-murs, de ses vêtements et de ses cheveux (p. 297).

Les inscriptions de dédicaces d'églises doivent être également consultées.

Le 12 août de l'an 1200, indiction huitième, cinquième année du pontificat d'Honorius III, l'église de la Nunziatella, située dans la campagne de Rome, fut consacrée par Jean, évêque d'Anagni, qui, entre autres reliques, déposa dans l'autel une pierre de la grotte où sainte Madeleine fit pénitence et un bras de saint Maximin :

.... IN. CVIus. ALTARE. SVnT. HEE. ReliQuiE. RECONDITE. ....
....DE
LAPIDE. SPELVnCE. VBI. Maria. MAGDALENA. FECIT. PeNItentiaM. DE. BRAC
[HIO. S. MAXIMINI.

L'illustre famille Cenci a donné son nom à l'église Saint-Thomas, en raison du droit de patronage qu'elle y exerce. La consécration de cet édifice sacré se fit par les mains du cardinal Rainaud, évêque d'Ostie, le 2 juin 1240, indiction treizième, quatorzième année du pontificat de

Grégoire IX. L'autel de sainte Mar uerite contient des reliques de cette sainte et de sainte adeleine :

.... IN ALTARI Sanct MARGARITE. SunT
DE RELiquiis EIusDEm Sancte MARIe MAGDALene.......

L'église de Sainte-Barbe fut consacrée en 1306 et son maître-autel reçut, dans la cérémonie de consécration, des cheveux de sainte Madeleine :

.+. HEE. Sunt. RELIQVIE. POSITE. In. HOC. ALTARI......
.... DE. CAPILLis. Sancte. MARIE. MADALENE.......

Ces trois inscriptions des XIII° et XIV° siècles sont encore en place, près des autels auxquels elles se référaient. Quant aux autels eux-mêmes, ils ont été renouvelés depuis, comme le mobilier de presque toutes les églises de Rome. La plus intéressante à copier serait certainement la suivante ; mais, je le dis à regret, je l'ai inutilement cherchée à Saint-Jean-de-Latran, où le cardinal Rasponi la copiait en 1656. En effet, cet écrivain raconte (*De Basilica et patriarchio Lateranensi*, Romæ, 1656, p. 51) qu'avant l'incendie de la basilique, sous le pontificat de Clément V, l'autel du chœur des chanoines avait été consacré, en 1297, sur l'ordre de Boniface VIII, par Gérard de Parme, cardinal-évêque de Sabine, qui y déposa de nombreuses reliques et entre autres *le corps de sainte Marie-Madeleine, moins la tête et un bras.* Une inscription commémorative était chargée de rappeler tous ces faits :
« In nomine Domini. Amen. Anno Domini 1297. Mense ... consecratum fuit altare capituli ad honorem Dei et Divæ Mariæ Magdalenæ, de mandato D. Bonifacij Papæ octavi, per D. Gerardum de Parma, Episcopum Sabinensem ;

in quo altari recondidit corpus ipsius sanctæ, sine capite et brachio et reliquias multorum aliorum sanctorum. »

Le même cardinal (p. 52) cite, d'après un inventaire sans date, ces deux autres reliques : l'une du cilice, à Saint-Jean-de-Latran, *Cilicium sanctæ Mariæ Magdalenæ*; et l'autre, à l'autel du baptistère où était écrit sur une table : *De sancta Maria Magdalena*.

V

Deux églises à Rome sont dédiées sous le vocable de Sainte-Madeleine.

La première fut reconstruite, en 1727, sur un plan assez original, car les murs de sa nef décrivent une ligne courbe. Elle est desservie par les Ministres des Infirmes. A un des autels latéraux, on vénère une madone qui a appartenu à saint Philippe Néri. Les statues de stuc, dressées dans des niches, représentent des vertus chrétiennes : la pénitence, la fidélité, la pudeur, la simplicité, la discrétion et l'humilité. L'autel latéral, sous lequel repose le corps de saint Camille de Lellis, est orné de quatre colonnes d'albâtre. L'ensemble du vaisseau plaît par son élévation, non moins que par l'éclat de ses dorures et le luxe de ses peintures et de ses marbres. On admire beaucoup la boiserie de la tribune de l'orgue, habilement découpée en style rococo.

La deuxième église, située au sommet du Quirinal, fut fondée, en 1581, par Madeleine Orsini, pour des religieuses dominicaines (Piazza, p. 284). Restaurée sous le pontificat de Clément XI, elle appartient maintenant aux religieuses Sacramentines. La voûte représente l'apothéose de sainte Madeleine.

Il existait autrefois, près du Corso, une troisième église attenant au couvent des Converties. Léon X, en l'affectant

à cette destination, en 1520, avait changé son vocable. C'était anciennement une paroisse dédiée à sainte Lucie par Honorius Ier (Piazza, p. 485).

VI

L'église de Saint-Jacques à la Lungara, qui était autrefois sous la dépendance des Converties, a conservé son autel de sainte Madeleine qu'elles vénéraient comme patronne.

Dans l'église des saints Dominique et Sixte, à Monte-Magnanapoli, on admire, dans la chapelle qui est à main droite en entrant, un autel dont l'architecture a été dessinée par le Bernin. Au rétable est un magnifique groupe en marbre, sculpté par Antoine Raggi et représentant l'apparition du Sauveur à sainte Madeleine, après sa résurrection (Pascoli, *Opera*, t. I, p. 249; — Visconti, *Monumenti moderni di Roma*, p. 113).

L'autel qui nous intéresserait le plus serait celui du chœur de Saint-Jean-de-Latran. Malheureusement, il n'en reste que quelques fragments, plaqués contre un des murs du cloître et sur lesquels j'ai appelé l'attention des archéologues, parce qu'il est signé du nom de son auteur, maître Déodat, à la fois architecte, sculpteur et mosaïste, car ces trois arts se trouvent réunis ensemble dans la même œuvre (*Annales archéologiques*, t. XVIII, p. 271). Pour nous consoler de cette perte, écoutons ce qu'en a écrit, en 1576, frère Onuphre Panvinio : « Dans l'ancien chœur des chanoines, il y avait un autel dédié à sainte Marie Madeleine, où l'on dit qu'Honorius II (1), qui l'avait érigé, déposa son corps sans la tête. Cet autel, aujourd'hui, est transporté un peu plus loin de son ancienne place, c'est à

(1) Honorius II siégea de 1124 à 1130. Il s'agirait donc ici d'un autel plus ancien que celui de Boniface VIII, qui ne date que de 1297.

dire qu'il est près du dernier pilastre à main droite de l'église et il conserve encore son titre de Sainte-Marie-Madeleine. Il est tout entier en marbre avec mosaïques et élevé sur six gradins de marbre. Au-dessus, est un très beau tabernacle (lisez *ciborium*), tout en mosaïques d'or, avec les armoiries des illustres maisons Colonna, Annibaldi et Caraffa. Il est fermé par des grilles et soutenu par quatre colonnes de granit. Autour du tabernacle de marbre, est une balustrade de bois avec certaines colonnes mises sans ordre. C'est de là que les reliques des saints qui y sont conservées avec une très grande dévotion, se montrent au peuple romain. » (Panvinio, p. 155).

Notre auteur continue ainsi : « Dans le tabernacle de marbre, au-dessus de l'autel de sainte Marie-Madeleine, sont les reliques suivantes :...... Un petit tabernacle (lisez *monstrance*) plein d'ossements de sainte Marie Madeleine. » (Panvinio, p. 189.)

VII

L'art a glorifié sainte Madeleine. Aussi les musées et les galeries de Rome sont-ils pleins de tableaux de maîtres, où elle est représentée ordinairement peu vêtue, soit qu'on veuille rappeler la pécheresse, soit qu'on fasse allusion à la pénitente. Presque toujours, rien n'est plus évident pour les trois derniers siècles, l'artiste a cherché avant tout à faire une étude de nu, plus ou moins bien réussi au point de vue du modèle, mais faux et inconvenant sous le rapport religieux et historique. La dévotion n'était pas le but qu'on se proposait. En conséquence, ces toiles, qui n'ont qu'un mérite purement artistique, ont-elles été reléguées à bon droit des églises dans les collections publiques.

On me permettra de reproduire ici ce que j'ai imprimé

passim dans mes *Musées et galeries de Rome* (Rome, 1870), au sujet de sainte Madeleine. Une simple mention, c'est le moins qu'on puisse accorder à tant d'artistes de talent que ce thème iconographique a inspirés.

MUSÉE DU CAPITOLE.

François Albani, dit *l'Albane* (1578-1660). *Sainte Madeleine pénitente.*

Jacques Robusti, dit *le Tintoret* (1512-1594). *Sainte Madeleine pénitente.* Signé : OPVS DOMINICI TINTORETTI.

François Mazzuoli, dit *le Parmesan* (1504-1540). *Sainte Madeleine myrrhophore.*

Benoit Gennari (1633). *Sainte Madeleine pénitente.*

Paul Cagliari, dit *Véronèse* (1532-1588). *Sainte Madeleine pénitente.*

Guido Reni, dit *le Guide* (1575-1642). *Sainte Madeleine myrrhophore*, ébauche.

Jérôme de Carpi, *Sainte Madeleine.*

Marie-Félix Tibaldi Subleyras. *La Madeleine essuyant les pieds de Jésus-Christ*, miniature copiée sur le tableau peint par son mari (1699-1749).

André Médula, dit *Schiavoni* (1522-1582). *Sainte Madeleine agenouillée aux pieds de la sainte Famille.*

PALAIS DE LATRAN.

Sainte Madeleine myrrhophore, panneau de la fin du XVe siècle.

Lucas Signorelli (1440-1521). *Sainte Madeleine myrrhophore.*

PALAIS APOSTOLIQUE DU VATICAN.

André Mantegna (1451-1517). *Jésus-Christ descendu de la croix et oint de parfums par sainte Madeleine.*

Charles Crivelli. *Le Christ mort entre la Vierge et sainte Madeleine.*

Nicolas Alunno, de Foligno. *Sainte Madeleine myrrhophore,* tableau daté de 1466 et signé : NICHOLAVS FVLGINAS. MCCCCLXIIIIII.

Raphaël Sanzio d'Urbin (1483-1520). *Jésus-Christ, vêtu en jardinier, apparaissant à la Madeleine,* tapisserie commandée par Léon X pour la chapelle Sixtine.

ACADÉMIE DE SAINT-LUC.

Masucci. *Sainte Madeleine dans une grotte.*

Chiari (1727). *Sainte Madeleine pénitente.*

Benoît Luti (1666-1726). *La Madeleine chez le Pharisien.*

GALERIE BARBERINI.

Nicolas Pomarancio. *Sainte Madeleine pénitente, dans une grotte.*

Jacques da Ponte, dit *le Bassano* (1558-1623). *La Madeleine versant des parfums sur les pieds de Jésus-Christ.*

L'Albane. *Jésus-Christ apparaît à la Madeleine, après sa résurrection.*

GALERIE BORGHÈSE.

Ecole du Pérugin. *Sainte Madeleine.*

Sainte Madeleine aux pieds de Notre Seigneur descendu de la croix, panneau de la fin du XVe siècle.

Ecole du Corrége. *Sainte Madeleine pénitente.*

Vannucci, dit *André del Sarto* (1488-1530). *Sainte Madeleine myrrhophore.*

Annibal Carrache (1560-1609). *Sainte Madeleine pénitente.*

Le chevalier Vanni (1563-1609). *Apothéose de sainte Madeleine.*

Sainte Madeleine pénitente, mosaïque de Florence (XVII[e] siècle).

Ecole florentine. *Sainte Madeleine sur le Calvaire.*

Manière d'Angelico de Fiesole. *Scène du Noli me tangere.*

Thadée Bartoli. *Sainte Madeleine.*

GALERIE COLONNA.

Paris Bordone (1500-1570). *Sainte Madeleine myrrhophore.*

Mathieu Brill (1584). *Noli me tangere.*

Jean Lanfranc (1581-1647). *Apothéose de Sainte Madeleine.*

GALERIE CORSINI.

Frédéric Barocci (1528-1612). *Noli me tangere.*

Lanfranc. *Sainte Madeleine portée aux cieux par les anges.*

Charles Dolci (1616-1686). *Sainte Madeleine pénitente.*

Le Parmesan. *Sainte Madeleine myrrhophore.*

Joseph del Sole. *Sainte Madeleine pénitente.*

Marc-Antoine Franceschini (1648-1729). *Mort de sainte Madeleine.*

François Trevisani. *Sainte Madeleine pénitente.*

André Orcagna (1319-1389). *Sainte Madeleine et plusieurs saints.*

César Gennari (1641-1688). *Sainte Madeleine pénitente.*

GALERIE DORIA.

Titien Vecelli (1477-1576). *Sainte Madeleine pénitente.*

Barthélemy-Esteban Murillo (1618-1682). *Sainte Madeleine.*

Annibal Carrache (1560-1609). *Sainte Madeleine pénitente.*

Dominique Zampieri, dit *le Dominiquin* (1581-1641). *Apothéose de sainte Madeleine.*

Emile Savonanzi. *Sainte Madeleine pénitente.*

Dominique Feti (1589-1624). *Sainte Madeleine méditant sur la mort.*

Mathias Preti, dit *le chevalier Calabrais* (1643-1699). *Sainte Madeleine pénitente.*

Charles Saraceni. *Repentir de sainte Madeleine.*

Titien. *Sainte Madeleine pénitente.*

Jean-Baptiste Benvenuti. *Sainte Madeleine myrrhophore.*

Augustin Carrache (1558-1601). *Sainte Madeleine pénitente.*

Luc Cambiasi (1527-1585). *Sainte Madeleine pénitente.*

Annibal Carrache. *Sainte Madeleine en prières dans une grotte.*

GALERIE ROSPIGLIOSI.

Sainte Madeleine pénitente.

Apothéose de sainte Madeleine.

GALERIE SCIARRA.

Guido Reni. *Sainte Madeleine pénitente*, deux tableaux représentant le même sujet.

GALERIE SPADA.

Ecole de Francia. *Sainte Madeleine myrrhophore.*

Guido Canlassit, dit *Cagnacci* (XVII[e] siècle). *Sainte Madeleine pénitente.*

VILLA ALBANI.

Pierre Vanucci, dit *le Pérugin* (1446-1524). *Sainte Madeleine au pied de la croix*. Ce tableau est daté de 1509 et signé : PETRVS DE PERVSIA PINXIT MCCCCCVIIII PRIMO.

VIII

Si nous parcourons les églises de Rome, nous y trouverons également quelques renseignements iconographiques.

A Saint-Marc, une croix processionnelle du XIVe siècle représente sainte Madeleine avec de longs cheveux et tenant un vase de parfums. Une autre croix du XVIe siècle, dans la même église, la figure en myrrhophore.

A Saint-Eloi-des-Orfèvres, une fresque de la fin du XVIe siècle la distingue par ses cheveux longs et le vase d'aromates.

A Sainte-Marie-au-Transtévère, un devant d'autel, brodé au commencement du XVIe siècle, montre sainte Madeleine à genoux sur le Calvaire et enlaçant de ses deux bras la croix du Sauveur.

Une toile du XVIIe siècle, dans l'église de Saint-Jean-des-Florentins, lui donne pour attributs un crâne et un livre. Elle est demi-nue, échevelée et enlevée au ciel par les anges.

Une toile de la même époque, à Sainte-Marie *in Domnica*, la figure dans la même attitude, la poitrine nue, avec une croix de bois et le vase à parfums pour la distinguer.

A Saint-Eusèbe, sur les stalles sculptées au XVIIe siècle, les anges l'enlèvent au ciel.

Sur une fresque du XVIIe siècle, à Sainte-Marie *in Ara*

cœli, elle essuie avec ses cheveux les pieds du Sauveur en croix, qu'elle a arrosés de ses larmes.

Une toile du XVII[e] siècle, à Sainte-Marie *dell'Umiltà*, la caractérise par un vase à parfums.

Une grande statue en stuc, à Saint-Bernard, datée de l'an 1600, la montre avec de grands cheveux, la poitrine nue, un vase de parfums à ses pieds et méditant sur une tête de mort.

Dans l'église des *Crociferi*, elle reçoit la sainte communion des mains d'un ange.

Enfin à Sainte-Marthe, au Vatican, une grisaille, exécutée sous le pontificat d'Urbain VIII, la caractérise par ces quatre attributs : la croix de bois, le vase aux parfums, la longue chevelure et un crâne desséché.

IX

Si nous généralisons les données iconographiques éparpillées dans tant de toiles et de fresques, nous arrivons à reconstituer la vie entière de sainte Madeleine, que nous allons maintenant étudier au triple point de vue de la physionomie, de l'attitude et des attributs.

Dans la maison du pharisien, elle oint les pieds du Sauveur avec les parfums qu'elle a apportés, et elle se sert de ses longs cheveux pour les essuyer (S. Joann., XI, 2). L'antienne du *Magnificat* de son office s'exprime ainsi : « Mulier, quæ erat in civitate peccatrix, ut cognovit quod Jesus accubuit in domo Simonis leprosi, attulit alabastrum unguenti, et stans retro secus pedes Jesu, lacrymis cœpit rigare pedes ejus, et capillis capitis sui tergebat, et osculabatur pedes ejus et unguento ungebat (1). »

(1) On lit dans la *Vulgate* : « ....accubuisset in domo Pharisæi.. ... » (S. Luc, VII, 37-38.)

Humblement prosternée aux pieds de Jésus, Madeleine lui annonce la mort de Lazare (S. Joann., XI, 32), ou le remercie de l'avoir ressuscité (Sarcophages des premiers siècles : panneau du XV[e] siècle, au Musée chrétien du Vatican).

Agenouillée sur le Calvaire (S. Joann., XIX, 25), elle embrasse la croix.

Elle assiste à la déposition du Sauveur et à son ensevelissement (S. Luc., XXIII, 55).

Le matin de la résurrection, elle se rend au sépulcre pour y porter des parfums, ainsi que l'atteste, avec l'Evangile, ce répons de son office : « Maria Magdalena et altera Maria ibant diluculo ad monumentum.... Et valde mane una sabbatorum veniunt ad monumentnm, orto jam sole : et introeuntes viderunt juvenem sedentem in dextris, qui dixit illis : Jesus, quem quæritis, non est hic; surrexit, sicut locutus est; præcedet vos in Galilæam, ibi eum videbitis (2). »

Le Christ lui apparait sous la forme d'un jardinier, et, quand elle le reconnait, il lui défend de le toucher (S. Joann., XX, 17) par ces mots qui sont restés comme l'étiquette du tableau : *Noli me tangere.*

Pénitente, elle se retire dans une grotte où elle pleure, prie et médite, les mains jointes et les yeux levés au ciel.

Les anges, sept fois par jour, l'élèvent dans les airs et elle entend un concert céleste : « Qualibet autem die septem horis canonicis ab angelis in æthera elevabatur, et cœlestium agminum gloriosos concentus etiam corporalibus auribus audiebat, unde diebus singulis his suavissimis dapibus satiata et inde per eosdem angelos ad locum proprium revocata, corporalibus alimentis nullatenus indigebat. » (Jacob. a Voragine, *Legenda aurea*, cap. XCVI).

(2) Ce répons est à peu près textuellement dans la *Vulgate* (S. Marc, XVI, 1-7).

Un ange vient du ciel lui apporter la sainte communion, thème fantaisiste que contredit la *Légende dorée*, qui la lui fait donner par saint Maximin : « Corpus et sanguinem Domini ab episcopo.... suscepit. »

Enfin, elle rend le dernier soupir au milieu des anges, qui font en son honneur résonner leurs instruments de musique.

X

Sainte Madeleine est représentée généralement dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté. L'art traduit ainsi aux yeux de tous la cause de sa chute : « Quum igitur Magdalena divitiis abundaret, quia rerum affluentiam voluptas comes sequitur, quanto divitiis et pulchritudine splenduit, tanto corpus suum voluptati substravit, unde jam proprio nomine perdito peccatrix consueverat appellari. » (*Legenda aurea*, cap. XCVI.)

Jusqu'au XVI[e] siècle, sainte Madeleine est entièrement habillée : la convenance l'exigeait strictement. Mais la Renaissance, sous prétexte de la representer telle qu'elle était dans le désert, se contenta de ses cheveux pour la couvrir et encore fort mal, car sa poitrine est toujours laissée nue à dessein. Par un raffinement de volupté et pour mieux agacer les sens du spectateur, le Titien lui met une chemise, mais si transparente qu'elle ne cache absolument rien.

Il est de notre devoir, à nous ecclésiastiques, de protester contre cette aberration de l'art qui cherche dans le réalisme la satisfaction des yeux et non l'élévation de l'âme. Si l'on imposait aux artistes la nudité, comme on peut la concevoir d'après l'histoire (1), ils la rejetteraient

(1) « Sacerdos, dum ad eam venisset, reperit eam in cella clausam, qui ad ejus petitionem vestem sibi porrexit, quam induens in ecclesiam secum ivit. » (*Legend. aur.*, cap. XCVI.)

certainement, car ils n'auraient plus sur leur palette que des tons pâles et languissants pour exprimer, sous l'œil de Dieu seul, une chair flétrie par la pénitence et un corps émacié par le jeûne ; puis, aux regards des hommes, une créature exténuée et drapée dans un vêtement d'emprunt.

XI

Les attributs qui distinguent sainte Madeleine sont au nombre de dix.

Le plus commun est le *vase à parfums*, qui lui a fait donner chez les Grecs le surnom de *myrrhophore*. En effet, elle parfuma les pieds du Sauveur chez le pharisien, et, le jour de la résurrection, elle se rendit au tombeau pour l'oindre de nouveau.

Pomarancio ajoute un *linge* blanc, sans doute pour mieux étendre les aromates ou former au Christ un second suaire.

Ses *longs cheveux* rappellent le moyen qu'elle employa pour essuyer les pieds du Sauveur et aussi leur accroissement prodigieux dans le désert, à tel point que le prêtre qui vint la visiter hésitait à s'avancer, ne sachant pas s'il avait affaire à une créature raisonnable : « Invocato igitur Salvatoris nomine, exclamavit : Adjuro te per Dominum, ut, si homo es vel aliqua rationalis creatura, quæ in illa spelunca habitas, mihi respondeas et tui edisseras veritatem. » (*Legenda aurea*, cap. XCVI.)

A la crucifixion, elle porte un *voile* sur la tête, pour manifester son changement de vie et la pudeur qui a reconquis son âme.

Le *livre* dénote son habitude de la prière, et le *crâne*, l'objet de ses méditations, parce qu'il symbolise à la fois

la vanité, le détachement des choses de la terre et la mort, à laquelle elle se préparait par l'austérité de sa vie.

L'esprit fixé sur la fin douloureuse de son divin Maître, elle a devant les yeux les *clous* de sa passion, sa *croix* de bois qu'elle a plantée sur le rocher de sa grotte, et, par un anachronisme inqualifiable, on lui voit même aux mains un *crucifix*.

Enfin deux *racines* arrachées à la terre témoignent non-seulement de son abstinence et de sa mortification continuelles, mais aussi de la solitude où elle choisit sa demeure, pour y passer trente années, désert, ermitage, qu'indiquent des arbres séculaires, des rochers abrupts et une grotte naturelle : « Beata Maria Magdalena, supernæ contemplationis avida, asperrimum eremum petiit et in loco angelicis manibus præparato per XXX annos incognita mansit. In quo quidem loco, nec aquarum fluenta, nec arborum, nec herbarum erant solatia, ut ex hoc manifestaretur, quod Redemptor noster ipsam non terrenis refectionibus, sed tantum cœlestibus epulis disposuerat satiare. » (*Legenda aurea*, cap. XCVI.) (1)

(1) Je me suis servi de l'édition du docteur Graesse, bibliothécaire du roi de Saxe, qui est la plus correcte et la plus estimée.

LA VALLÉE DE L'HUVEAUNE

PAR

M. Alfred SAUREL

Membre actif.

INTRODUCTION

Il y a quelques mois que, parcourant les archives de la Société de Statistique de Marseille, je lus dans un manuscrit sans nom d'auteur les lignes suivantes que je transcrivis immédiatement comme bonnes à conserver :

« Nous avons acquis la triste conviction qu'en général on ignore entièrement l'histoire de son pays.

« Mais à quoi sert de nous occuper éternellement de ce qui se passait il y a deux ou trois mille ans, à mille lieues de nous, lorsque les faits les plus remarquables et les plus rapprochés de notre pays nous sont inconnus? Lorsque nous ignorons les grandes actions de nos pères et jusqu'à la topographie des lieux qui nous virent naître !

« Il semble cependant que l'étude de l'histoire locale devrait être la plus intéressante et la plus utile de toutes, et faire le plus noble délassement de notre vie. »

Ces réflexions de l'écrivain anonyme, il y a déjà bien des années que je les avais faites, et c'est pour être consé-

quent avec moi-même que j'ai entrepris tant de monographies de villages et de petites villes de Provence.

Fidèle à mes principes, je continue à m'occuper de cette riche *vallée de l'Huveaune*, inconnue en dehors du département des Bouches-du-Rhône, mais pour nous, Marseillais, si riante, si riche, si intéressante en souvenirs.

Remontant, non pas en bateau, comme le tenterait un faiseur de guides parisiens, mais à pied, comme un simple touriste, le cours de la *Vuelna*, je trouverai bien des descriptions à faire, bien des chroniques à raconter. De la mer à Saint-Zacharie, que de sites à décrire, de ruines à visiter, de croquis à prendre du bout de la plume ! Voyez donc cette quantité de villages anciens ou nouveaux à dépeindre ou à tirer de l'oubli : le Prado, Saint-Giniez, Sainte-Marguerite, Saint-Loup et Saint-Marcel ; Saint-Menet, la Penne et Aubagne ; Roquevaire, Auriol et Saint-Zacharie. Voilà les agglomérations principales dont l'Huveaune arrose les murs ; mais bien d'autres localités appartiennent à cette vallée, et je pourrai comprendre dans mon cadre l'historique de plusieurs autres points plus ou moins fameux.

J'ai déjà commencé la tâche que je me suis imposée ; mais, moins prétentieux que ces illustres voyageurs qui racontent pas à pas et jour par jour leurs aventures ou les découvertes qu'ils ont faites en remontant le Nil, le Mississipi ou la rivière des Amazones, je fractionne mon œuvre, et, élaborant partiellement tel ou tel fragment de mon volume futur, je livre au public, par brochures distinctes, les monographies des localités qu'il m'a plu de terminer les premières.

C'est ainsi que j'ai décrit successivement : ***Saint-Jean-de-Garguier**, **l'Abbaye de Saint-Pons et Gémenos ; la Plage du Prado ; la Penne et la Pennelle***, etc.

Voici, en attendant autre chose, l'histoire de l'***Huveaune;***

la topographie d'*Aubagne*, la capitale de cette riche vallée, et une étude sur les *Albiciens*, les *Albici* de Jules César.

Un jour ou l'autre, je l'espère, je terminerai le travail que j'ai entrepris. Mais, si je le prends à l'aise, le lecteur n'aura pas, je pense, à s'impatienter plus que l'auteur.

---

§ 1er. VUELNA — L'HUVEAUNE

Lorsque l'on considère la difficulté que les écrivains provençaux rencontrent pour fixer le point sur lequel l'Huveaune prend sa source, il ne faut plus conserver le moindre étonnement de voir tant de courageux voyageurs se mettre à la recherche des sources du Nil.

Les auteurs qui accidentellement ont eu à parler de l'Huveaune n'avaient qu'un pas à faire pour mettre la main dans la fente du rocher d'où l'on voit sourdre la première eau, et aucun d'eux n'a pris la peine d'en remonter le cours jusqu'à l'origine. Aussi, que d'inexactitudes sur son étendue, ses affluents et le volume d'eau qu'il charrie. Ajoutez donc foi aux récits contenus dans l'histoire générale des voyages, lorsque vous lisez, par exemple, à propos de l'Huveaune, ce pauvre petit ruisseau, des phrases de ce genre :

« Le village de Gémenos se trouve à l'entrée de la délicieuse vallée de Saint-Pons qu'arrose une source produisant un volume d'eau considérable; *elle peut être comparée à la fontaine de Vaucluse* (1). »

Et cette autre, que j'ai déjà reproduite dans ma *Notice sur la plage du Prado :*

« L'embouchure de l'Huveaune se jetant dans la mer avec la prétention et presque avec le bruit d'un grand fleuve; les barques de promeneurs qui remontent le courant sous les épais berceaux de frênes abritant les deux rives (2). »

(1) *La Guyenne, la Provence et le Languedoc*, par Alex. Mazas, p. 24
(2) *Marseille*, Album des étrangers et visiteurs, p. 184.

Qui sait si ces deux auteurs ne se sont pas entendus? Pour faire remonter le cours de la rivière à des bateaux, il fallait bien avoir une source ou un affluent capable de l'alimenter.

Voyons comment les avis sont partagés, au sujet de la source de l'Huveaune.

« L'Huveaune, écrit Noyon (1), prend sa source dans la commune de Nans, dans la chaîne de la Sainte-Baume. »

« L'Huveaune, dit A. Joanne (2), naît sur le revers septentrional de la Sainte-Baume, entre Nans et le Plan-d'Aups. »

« L'Huveaune, assure Achard (3), ne prend pas sa source à Nans, ainsi que nous l'avons écrit dans notre premier volume, mais à Saint-Zacharie, au pied des montagnes qui séparent son territoire de celui de Roquefeuille. »

On pourrait citer d'autres auteurs qui paraissent aussi peu certains qu'Achard l'a été d'abord. Cela s'explique, le cours de l'Huveaune n'étant pas formé du premier coup par une source considérable, mais par la réunion de plusieurs sources et petits ruisseaux qui deviennent d'autant plus nombreux que les pluies ont été plus abondantes.

« Le terroir de Saint-Zacharie, dit Achard, est arrosé par plusieurs sources qui le fertilisent et fournissent des eaux abondantes à des fabriques.

« Le ruisseau le *Téoulon* coule le long de la *Sambuque ;* il vient du Plan-d'Aups et se jette dans l'Huveaune, près le village.

« Dans le ruisseau nommé *Ribièro du Peiruis*, il se jette quelques sources assez abondantes qui augmentent le volume de l'Huveaune. »

(1) *Statistique du département du Var.*
(2) *Dictionnaire des communes de France.*
(3) *Dictionnaire géographique.*

L'embarras de tous les auteurs que je cite ne doit pas surprendre beaucoup, les habitants eux-mêmes du pays n'ayant pas une idée parfaitement arrêtée sur les véritables sources. Croyant me tirer d'embarras, j'ai, par l'entremise d'un ami, fait consulter un homme très éclairé de Saint-Zacharie, possédant biens au soleil (1), et ayant, de plus, des connaissances fort étendues. Voici ce qui m'a été répondu :

« La véritable source de l'Huveaune se trouve au-dessus de Saint-Zacharie, au bas de la Sambuc, dans une propriété nommée *la Fous*. On appelle cette source : *Lei fouen dé Sicard*.

« Il y a bien une autre source qui amène ses eaux dans la rivière et qui vient de plus loin, mais c'est un torrent qui est presque toujours à sec. Il part de dessous le *Plan-d'Aups* et va se jeter dans l'Huveaune, un peu au-dessus des *Fouen de Sicard*. »

Un point sur lequel il a été plus facile de s'entendre, c'est la pêche des anguilles, des truites saumonées et des écrevisses qui se trouvaient en abondance autrefois dans tous ces ruisseaux. Seulement les auteurs de la *Statistique du département* écrivaient que ces poissons et ces crustacés commençaient à être rares. Je puis sans crainte ajouter moi-même que, de nos jours, grâce à la sécheresse de plusieurs années consécutives et à l'avidité des riverains, il n'y en a presque plus.

Obligé de me prononcer sur la question de la source et me basant sur ce fait qu'on doit considérer comme le cours principal celui qui vient de plus loin, j'accepte la version de Noyon.

D'après cet auteur, la rivière a, dans le département du Var, un cours de 9,650 mètres; elle traverse la com-

(1) M. Julien Guigou.

mune de Nans, puis celle de Saint-Zacharie, où elle roule, au dire d'Ad. Joanne, 666 litres par seconde à l'étiage et fait aller, dans ce département, un moulin à huile, deux à farine et une scie d'eau.

Je me souviens toujours avec plaisir d'un voyage que je fis dans le temps à la Sainte-Baume et du charme que j'éprouvai à la vue des cascades que formait l'Huveaune dans de belles propriétés, des bassins qu'elle alimentait dans de vastes prairies, de la fraîcheur qu'elle répandait partout. Le mot de rivière, qu'on lui donne déjà à Saint-Zacharie, est un peu prétentieux; mais, au demeurant, c'est un ruisseau délicieux qui pourrait inspirer des poètes.

L'Huveaune pénètre dans le département des Bouches-du-Rhône par une vallée dont l'élévation est de 285 mètres au-dessus du niveau de la mer. De ce point à son embouchure, au Prado, elle a un cours de 36 kilomètres, ce qui, avec les 9,650 mètres de parcours dans le Var, lui donne une longueur totale de 45,650 mètres, et non 55 kilomètres, ainsi que le dit Adolphe Joanne. Sa pente moyenne est de 8 millimètres par mètre. C'est ce qui explique la facilité que l'on a eue de lui faire, à diverses époques et sur plusieurs points, ces saignées dont je parlerai plus loin, qui, en certains endroits, mettent son lit complètement à sec.

Peu après son entrée dans le département, l'Huveaune reçoit le ruisseau de *Vède* qui vient de la Sainte-Baume, puis elle passe à Auriol. Sur ce point, ses bords sont plantés de fort beaux arbres; elle longe même une promenade qui ne manque pas d'agréments. Un peu plus loin, elle reçoit le *Merlançon* ou *Berlànsoun* qui sépare le territoire d'Auriol de celui de Peypin. Malheureusement, ce torrent, connu par les ravages qu'il occasionne parfois à la suite des pluies d'orage, est souvent à sec en été.

Toute la partie basse du territoire d'Auriol est arrosée par les canaux tirés de l'Huveaune et du ruisseau de *Vède*.

Les béals fournis par l'Huveaune sont au nombre de cinq. Le plus considérable est celui dit *du Seigneur*, qui a sa prise au *Moulin de Redon* et ne retombe dans la rivière qu'à Auriol. Les fabriques desservies par ces béals consistent en deux papeteries, deux moulins à blé et deux filatures.

La rivière pénètre dans la commune de Roquevaire par le vallon étroit de Saint-Vincent. C'est là que le volume de ses eaux est le plus considérable et son cours le plus rapide. Mais la vallée s'élargit, et alors, ce ne sont plus que prairies, vergers, et sur les bords même de l'eau, bosquets formés d'arbres de haute futaie.

La rivière qui traverse la ville de Roquevaire du nord au midi reçoit, au-dessous du Pont-Neuf, le ruisseau du *Basseron* dans lequel tombent les eaux pluviales de Bassan, et qui, en 1796 et en octobre 1858 notamment, a causé des dégâts considérables.

Elle alimente dans la commune une huilerie, deux scieries, une fabrique de toile à voile, une tannerie et trois moulins à blé, et arrose une grande partie du territoire. Ces arrosages se pratiquent au moyen de quatre béals (dont trois sur la rive gauche et un sur la rive droite), qui mettraient le lit proprement dit à sec, s'il n'y arrivait de part et d'autre quelques minces filets d'eau.

Vers le Pont-de-l'Étoile, l'Huveaune a vraiment l'aspect d'une rivière, mais ce pont est-il à peine dépassé, que son eau est presque entièrement absorbée pour l'alimentation de trois béals destinés à fertiliser le territoire d'Aubagne. Le plus important est celui de Baudinard. Il ne reste dans le lit qu'une faible quantité d'eau provenant de quelques petites sources isolées et des écoulements des béals.

C'est peine à voir, durant les chaudes journées de juillet, toutes les parties de la rivière que longe la route de Gémenos à Aubagne, depuis l'entrée du chemin de

Saint-Jean jusqu'au viaduc du chemin de fer, ne montrer à l'œil du voyageur que des cailloux desséchés et un sable assez fin, que les paysans ou les cantonniers entassent sur le bord du chemin. Mais une fois le pont dépassé, l'aspect de l'Huveaune change, et désormais, on peut suivre son cours jusqu'à son embouchure, au Prado, sans s'exposer à mourir de soif.

A moins d'un kilomètre d'Aubagne, l'excédant des eaux de Saint-Pons arrive à la rivière par la *Maïre* que les auteurs de la *Statistique* confondent, si je ne me trompe moi-même, avec le *Merlançon*. Le *Merlançon* est ce ruisseau dangereux qui, après avoir suivi le vallon des Masques, passe dans la ville même d'Aubagne, sous un conduit couvert. Il était temps qu'on le mît à la raison, car il a causé dans le temps pas mal de désastres et d'inondations. Les plus remarquables de ces inondations dont le souvenir est resté dans la mémoire des habitants eurent lieu en 1780, la veille de la Saint-Mathieu de 1796 et le 15 octobre 1800 Quant à l'Huveaune proprement dite, son débordement le plus extraordinaire eut lieu en 1560 : c'est alors que le moulin à farine appartenant au seigneur fut emporté.

Ayant à parler plus tard des marais et des lacs formés jadis par l'Huveaune, pour défendre une question historique, je dois laisser momentanément ce sujet de côté pour continuer la description du cours actuel de la rivière.

Les eaux du *Fauge* de Saint-Pons, ai-je dit, suivent, pour arriver jusqu'à la rivière, la *Maïre*, sorte de canal creusé de main d'homme; mais ces eaux sont peu abondantes en été, attendu qu'elles sont absorbées presque en entier par l'agriculture, à la partie inférieure, le samedi et le dimanche, et à la partie supérieure, au-dessous du *Petit-Versailles*, pendant les cinq autres jours. Ce n'est guère que pendant l'hiver que cette source dont on exa-

gère du reste beaucoup le volume, apporte un appoint de quelque valeur à l'Huveaune.

A Aubagne, la rivière, parfaitement encaissée depuis les travaux exécutés sous l'administration de M. Beaumond, semble avoir une certaine importance. L'illusion pouvait être complète, le jour de la fête patronale, lorsqu'on donnait sur ce point des joutes imitées de celles de Martigues. Seulement, il fallait ignorer que depuis la veille on avait fait un barrage provisoire et laissé l'eau s'accumuler.

A deux kilomètres environ d'Aubagne, à Saint-Mitre, sur la rive gauche, un premier canal est tiré de la rivière pour arroser des prairies appartenant à la commune de la Penne ; un peu plus loin, sur la rive droite, à la Reynarde, un autre canal a été creusé pour le même objet ; mais celui-ci ne rentre pas de sitôt dans le lit de la rivière, car c'est celui qui passe à Saint-Marcel, à la Capelette et arrose le quartier de Saint-Giniez. C'est ce qu'on appelle le *grand béal*, et son importance n'est pas à dédaigner, puisqu'il sert à l'usage de quatorze *usiniers*.

Il y aurait, je crois, matière à un mémoire volumineux que d'étudier la distribution des eaux de l'Huveaune dans l'étendue de la commune de Marseille. Comme mon but n'est pas de faire ce travail, je me contenterai de résumer sommairement, avec les auteurs de la *Statistique du département*, la grande ligne à suivre.

« Une multitude de canaux serpentent dans le territoire de Marseille des deux côtés de l'Huveaune, qui, après avoir passé le pont de Vivaux, traverse les belles plaines de Sainte-Marguerite, pour se rendre à la mer. Le lit de la rivière dans cette partie n'est guère qu'un fossé d'écoulement : la véritable rivière est le grand béal qui a sa prise au-dessus du pont de la Reynarde, sur la rive gauche, et qui, passant ensuite à la rive droite, suit tous les contours de l'Huveaune jusqu'à Montfuron, où, après

la chute du moulin, il passe sous terre au-dessous de Jarret, fait tourner les moulins de Saint-Giniez et rejoint l'Huveaune presque à son embouchure. Ce béal s'alimente dans son cours de plusieurs prises d'eau subsidiaires appepelées ***paillières***, qui sont des estacades à réseaux et en talus. »

Le grand béal du territoire de Marseille a un parcours de 14 kilomètres ; il est formé en quelque sorte par cinq écluses connues sous les noms de Reynarde, Barrasse, Saint-Marcel, Saint-Loup et Sainte-Marguerite.

Revenons à la rivière, que j'ai négligée pour parler des canaux qu'elle alimente, et, la reprenant à la Penne où nous l'avons laissée, suivons-la jusqu'à Saint-Menet, et de là, jusqu'à Saint-Loup.

« L'Huveaune, dit l'abbé Cayol (1), sépare le quartier de Saint-Loup de celui de la Pomme au nord-est et le traverse ensuite, en coulant vers le sud-ouest, à l'endroit le plus bas du territoire.

« Ses bords sont fort agréables, car ils sont plantés de peupliers, de chênes, de frênes, d'ormeaux et d'autres arbres, dont plusieurs s'élèvent très haut et forment des promenades délicieuses. Les divers ***biez*** qui conduisent les eaux aux moulins sont aussi bordés d'arbres et de jardins qui s'étendent quelquefois jusqu'à un demi-kilomètre. Il y a dans le quartier sept moulins à farine et plusieurs scieries de bois, mues par les eaux de ces ***biez***. »

La rivière se dirige ensuite vers la Capelette, puis vers Sainte-Marguerite et Saint-Giniez dont elle arrose les belles prairies, et passant enfin entre la deuxième ligne du Prado et le château Borély, vient se perdre sans bruit dans la mer.

C'est à peu de distance de là que les Prémontrés avaient

(1) *Histoire du quartier de Saint-Loup.*

un monastère qui remontait à l'année 1204. Deux siècles après (1404), *Notre-Dame-de-l'Huveaune* était abandonnée, et ses ruines ont si bien disparu que les archéologues en cherchent vainement les traces.

Les auteurs de la *Statistique du département* ont fait des calculs desquels il ressort qu'à l'époque où ils écrivaient, la rivière avait en moyenne quatre mètres de largeur, trente centimètres de profondeur et que le courant parcourait deux mètres par seconde, ce qui donne dans le même temps dix mètres cubes d'eau. Ils trouvaient encore qu'elle fournissait à l'agriculture vingt mètres cubes d'eau qu'ils répartissaient ainsi : Auriol, 2 1/2; Roquevaire, 2 1/2; Aubagne, 7; Marseille, 8 et enfin qu'elle ne versait à la mer que 3 mètres cubes d'eau.

Ces calculs, en supposant qu'ils fussent justes, seraient à refaire aujourd'hui. Le système hydrographique d'une grande partie du département a singulièrement été modifié, depuis que le canal de Marseille fonctionne. L'Huveaune, sur plus d'un point, reçoit des écoulements considérables, et certains de ses affluents, *Jarret* par exemple, ont bien gagné d'importance.

Avant la création du canal de Marseille, une partie de la ville était alimentée par l'Huveaune. Si je tiens pour irrévocable la décision prise récemment par le Conseil municipal, on fermera la prise d'eau de la Pomme, et les Marseillais seront condamnés à l'eau de la Durance à perpétuité.

Désormais donc, l'Huveaune verra son importance décroître, mais son nom ne s'en trouvera pas moins dans l'histoire de la Provence et l'on ne pourra pas en quelque sorte en consulter un feuillet, sans l'y voir.

Quelque barbare que paraisse le mot d'*Ubelka*, tout nous oblige à croire que c'est le premier nom qu'a porté l'Huveaune. Il va sans dire que je ne parle pas des temps

anté-historiques et que je ne m'aventure pas même à parler de l'époque celtique ou ligurienne. Je me contente de faire allusion à l'époque romaine, ce qui est déjà bien suffisant.

Ce mot d'*Ubelka* se trouve indiqué sur une inscription authentique découverte en 1782 dans le quartier de la *Mauricaude*, qui est situé sur les bords de la rivière et dont M. P.-J. Bosq a donné la description suivante (1) :

« Un monument de l'époque ancienne fut élevé dans ce quartier aux divinités qui présidaient aux sources de cette rivière. Il ne reste de ce monument que quelques débris de colonnes, tels que bases et chapiteaux, dans la campagne de la Mauricaude.

« On y voit en outre une tête en pierre dure enclavée dans l'un des murs, imitant une figure *maure sarrasine*.

« Le principal objet du monument élevé aux nymphes de l'Huveaune est une inscription gravée en beaux caractères, sur pierre de la localité, ayant 50 centimètres de haut sur 39 de large et 21 d'épaisseur :

MATRIBVS
VBELKABVS
V. S. L. M.
SEX. LICINIVS
SVCCESSVS

« En 1825, cette inscription ayant été cédée aux frères Bosq fut enlevée du mur de la Mauricaude, et depuis cette époque, elle fait partie des monuments historiques conservés par eux. »

Papon parle d'une inscription semblable qui avait été

(1) *Répertoire des travaux de la Société de Statistique*, année 1853.

découverte à Saint-Zacharie, mais je suis hors d'état de dire ce qu'elle est devenue.

Enfin les auteurs de la *Statistique* avancent, sans fournir aucune preuve, que de pareilles inscriptions se trouvaient dans les fontaines qui, par leur réunion, donnent naissance à l'Huveaune.

Quant à l'explication de ce mot, je me garderai bien de l'accepter. D'après Papon, *Ubelka* est formé des deux mots celtiques *ub*, exclamation de crainte, et *elk*, mauvais. C'est à dire : les mauvaises déesses; singulière épithète donnée à des nymphes qui partout ailleurs ont été traitées de bienfaisantes et de fécondes matrones.

Je n'adopte pas davantage l'explication donnée par les auteurs de la *Statistique*. « Ubelka, disent-ils, est une corruption de *Abelka* ou *Albeka* qui rappelle le nom des *Albici* ou *Albicoi* ou *Albicœi* dont parle César. »

Laissons à de plus grands savants que nous le soin de résoudre ce problème, et voyons ce qu'est devenu le mot primitif d'*Ubelka*. C'est quelquefois *Uvenna*, *Vella*, *Vellna*, *Udellna*, *Ybelna* et *Yvelnea;* le plus souvent c'est VUELNA, ainsi qu'on va le voir, par les extraits du cartulaire de Saint-Victor.

Année 817, dénombrement des esclaves de l'abbaye de Saint-Sauveur : « *Descriptio mancipiorum de villa Podiolum, juxta fluvium Uvennœ.* »

Cartulaire n. 29. — Mars 965. — *Consistunt supradicte res in pago Massiliense, super fluvium Vuelne.*

Cartulaire n. 37. — Sœcl. XI. — *Ab aquilone, fluvium Vuelna.*

Cartulaire n. 40. — Sœcl. XI. — *Via publica que pergit ad Vuelna.*

Cartulaire n. 42. — Sœcl. XI. — *Ultra Vuelna, in Podio Rotondo, terra erma et culta.*

Cartulaire n. 89. — Sœcl. XI. *Ortum infra rivum Vuelne.*

Cartulaire n. 43. — 1019. — « : *Et ipse alodis habet terminos in fluvio quem dicunt Vuelna... et pergit in fluvium Vuelnam subtus salam que est in campo majore.* »

Cartulaire n. 27. — Circa 1020. — *Ex altera parte, Vuelne in qua delabuntur ceterorum fontium flumina.*

Cartulaire n. 22. — Circa 1030. — *Ego Pontius Massiliensis urbis episcopus et domnus Guillelmus, etc., donamus ab eo loco quo influit Gerrenus in Vuelna, aquam de Vuelna, usque ad eum locum quo ipsa Vuelna intrat in mare, ad piscandum omni tempore, ita ut nullus presumat piscari in ea sine jussione eorum.*

(Moi, Pons, évêque de la ville de Marseille, et Guillaume, etc., nous donnons, etc.... de l'endroit où Jarret se jette dans l'Huveaune, l'eau de l'Huveaune, jusqu'à l'endroit où l'Huveaune elle-même entre dans la mer, de pêcher en tout temps, de telle sorte que personne ne se croie autorisé à pêcher dans cette rivière sans leur permission.)

Cartulaire n. 20. — 1030. — Donation au monastère de Saint-Victor d'un moulin sur l'Huveaune et de l'eau de cette rivière.

« *Ego, in Dei nomine, Guillelmus, vicecomes Massiliæ simul et frater meus Fulco, una cum filiis nostris et uxoribus, facimus donationem omnipotenti Deo et sancto Victori glorioso martyri, ejusque monasterio, de molendino qui est situs juxta fluvium Uvelne, ex eadem Uvelna, ubi Gerenus fluvius cadit in bedalle, de supra dicto molendino ad gaudum Uvelnæ, etc.* »

(Au nom de Dieu, moi Guillaume, vicomte de Marseille, et mon frère Fulco, ensemble avec nos fils et épouses, faisons donation à Dieu tout-puissant, à saint Victor, glorieux martyr, et à son monastère, d'un moulin situé près la rivière de l'Huveaune, en tournant par la même ri-

découverte à Saint-Zacharie, mais je s
dire ce qu'elle est devenue.

Enfin les auteurs de la Stati
fournir aucune preuve, que de
trouvaient dans les fontaines q
nent naissance à l'Huveaune

Quant à l'explication de
l'accepter. D'après Papor
celtiques *ub*, exclamati
à dire : les mauvaises
des nymphes qui p
faisantes et de fé

Je n'adopte p
auteurs de l
corruption
Albici ou

Laisse
résou
prir
Ur

béal

lendino
adum de

s iste dis-

as et vendimus
ocum quem vocant
..... *de quarta, in jam*

...06.— *Villam que vocatur Lasa*
...*n qui nuncupatur Vuelna.*

. — Circa 1060. — *Ad plancum super*

...n. 35. — Circa 1062. — *In orto ipsorum ad*

...*laire* n. 104. — 1065-1079. — *In molendinis qui*
...*is Vuelna.*

Cartulaire n. 103. — 1070. — *Est in loco ubi nascitur*
...*llis que dicitur Velna.*

Cartulaire n. 92. — Circa 1070. — *Terra qui est juxta fluvium que nominant Vuelna.*

Cartulaire n. 105. — Circa 1070. — *Ego Lambertus facio guirpicionem de terra que vocatur ad fontis Vuelna.*

Cartulaire n. 86. — 1072. — *Ecclesia in territorio quod jacet inter Cavallianum et flumen qui dicitur Vuelna.*

Cartulaire n. 87. — Juillet 1076. — *Ortum in ripa Vuelne fluminis.*

Cartulaire n. 88. — Avril 1077. — *Ortum ad Vuelna.*

Cartulaire n. 39. — 1065-1079. — *A meridie, fluvium Vuelne.*

Cartulaire n. 38. — 21 jul. 1079. — *Ego Josfredus, vicecomes civitatis Massilie filiique mei, etc., donationem*

facimus de aque ductu qui vocitatur Uvelna cum omnibus fontibus in eadem aqua decidentibus, omnem scilicet terram per quam itura est ex apprehensione ipsius aque que est ad ecclesiam Sancte Menne et omnem piscationem ipsius aque usque ad descensum ejus in mare...

(Moi Geoffroy, vicomte de Marseille et mes enfants, etc., nous faisons donation de la conduite d'eau appelée Huveaune avec toutes les sources qui s'y jettent et encore de toute la terre par laquelle elle passe, à prendre depuis l'église de Saint-Menet jusqu'à l'embouchure de la mer...)

Cartulaire n. 102. — 1079. — *Et sunt consortes terræ que vendimus, de uno latus, terra de Gandalbert; de alio latus, de Pozaleir; de alio latus Vellna.*

Cartulaire n. 148. — 1080. — *Donamus cumpum illum qui est ante hortum ipsorum ad Vuèlnam, et est terminus, ab orto solis, Jarret.*

Cartulaire n. 1087. — 1080. — *Et afrontat de una parte, in Udellna, et de alia, in vedalo qui vadit ad molindinum sancti Genesi.*

Cartutaire n. 1106. — 17 octobre 1164. — *In montibus ultra Vuelnam.*

Cartulaire n. 759. — 3 juin 1177. — *Versum ecclesiam sancti Zacharie prout flumen Vuelne decurrit.*

1215. — Bulle du pape Innocent III, donnée en faveur de l'abbesse de Saint-Sauveur : *Quod habetis in castris de Allaucho et Rocavaira, mota juxta fluvium Velne.*

30 janvier 1230.—Sentence arbitrale contre la commune de Marseille : *Item mandamus quod vicarius et consules districte prohibeant hominibus sive civibus suis ne aquam subtrahant bebalibus molindinorum monasterii predicti in valle Ybelne vel alibi.*

Cartulaire n. 1131. — 1337 — *Prope sanctum Ginesium in rivo Yvelneo.*

Dans les XIVᵉ et XVᵉ siècles, d'après quelques chartes citées par Ruffi, on disait *Yvellinus.*

Mais la langue française est formée. Désormais, le nom de la rivière qui nous occupe sera francisé. Sur les cartes de Cassini on lit : *La Veaune*. Sur celles des côtes de France, c'est *le Vaune* et *la Vaune*. — Enfin, Achard écrit l'*Huveaune*.

Simples réflexions pour terminer ce paragraphe :

Que le mot écrit dans les anciens titres *Vuelna* se prononçât *Uelna*, le *v* et l'*u* s'écrivant de la même manière, ceci ne fait pas question. Qu'un peu plus tard le *el* se soit prononcé *au* comme dans *Guillelme* devenu *Guillaume*, soit encore; mais qui me dira par quelle bizarrerie l'*h* a été placé devant l'*u*, lorsqu'on n'avait pas même la question d'euphonie à ménager? Quoi qu'il en soit, la *Uvelne* est devenue l'*Huveaune* et il est probable que ce dernier nom sera écrit ainsi par les grands et les petits géographes, jusqu'au moment où il plaira à quelque nouveau Cassini de le raccourcir ou de l'allonger pour la symétrie de ses tracés et la rectitude de ses lignes.

---

§ 2. TOPOGRAPHIE DE LA COMMUNE D'AUBAGNE

Le canton d'Aubagne est circonscrit par les territoires de Roquevaire au nord, de Marseille à l'ouest, de La Ciotat au sud, et le département du Var à l'est.

Ses limites immédiates sont : au nord, les communes d'Allauch et de Roquevaire ; à l'est, la commune de Gémenos; au sud, celle de Roquefort ; à l'ouest celles de la Penne et de Marseille.

Le canton est formé de quatre communes, comprenant 12,982 hectares et renfermant 11,360 habitants, savoir : Aubagne, 7,408 habitants, 5,399 hectares ; La Penne, 791 habitants, 302 hectares ; Gémenos, 1,660 habitants, 3,190 hectares, Cuges, 1,501 habitants, 3,820 heçtares (1).

La région d'Aubagne tient d'un côté aux masses du poudingue, improprement appelé *Poudingue de l'Huveaune ;* de l'autre, elle s'ajuste à cette falaise abrupte qui s'élève au-dessus de Cassis et de La Ciotat, mais dont le poudingue ne ressemble nullement au premier.

Les chaînes qui forment ou limitent le canton sont annexes au massif de la Sainte-Baume et portent les noms de chaînes de Roussargues, de Cuges, de Roquefort et de Saint-Cyr.

La ville est bâtie sur un monticule argileux, recouvert d'une forte couche de poudingue, sur la rive gauche de l'Huveaune. Au sommet on voit les restes de son château-fort ; sur la pente sud-ouest est suspendue la vieille ville, avec ses rues étroites et tortueuses, que ceignaient na-

(1) Recensement de 1866.

guère des remparts attenant au château. Au bas, dans la plaine, à droite et à gauche de la grande route de Marseille à Toulon, s'étend jusqu'au bord de la rivière la nouvelle ville, avec quelques rues droites, des promenades et des places publiques.

Cette nouvelle ville est bâtie le long du ruisseau le Merlançon, qui descend du côté de Roquefort. Caché sous une large voûte de pierre, ce ruisseau n'en est pas moins dangereux parfois pour la partie basse de la ville, mais en temps ordinaire c'est à peine si l'on peut en apercevoir l'embouchure dans le lit même de l'Huveaune, à peu de distance de l'avenue du chemin de fer.

C'est à l'établissement de la gare que cette partie de la ville doit les dernières modifications qu'elle a subies et qui lui donnent un aspect séduisant.

En 1845 déjà, des travaux considérables avaient été exécutés, à la grande satisfaction des habitants.

Sous l'administration de M. Beaumond, en effet, on refit le pont qui relie Aubagne à Roquevaire, en remplacement de celui qui avait été construit à l'époque où les charrettes n'avaient pas la forme qu'elles ont de nos jours.

C'est alors également que, par suite d'un accord d'intérêts divers, le cours de la rivière fut détourné et que trois ponts destinés aux services du grand chemin de Marseille à Toulon, de la route départementale d'Aubagne à Roquevaire et au passage des habitants allant d'une rive à l'autre, furent entrepris et achevés. L'Huveaune encaissée fut bordée d'une belle avenue de peupliers et la promenade nivelée. Il est désormais difficile au Merlançon de submerger de nouveau les maisons basses de certaines rues, ainsi qu'il avait pu le faire à plusieurs reprises.

Il faut chercher un peu la position, si l'on veut se rendre compte de l'importance et de l'aspect d'Aubagne et de son territoire.

Il convient de monter jusque sur la plate-forme de l'ancien château portant le nom d'*Aire* ou de prendre une des routes qui vont dans la direction sud et de choisir la place convenable pour jouir du coup-d'œil.

Quant on est placé sur les Aires et que l'on regarde autour de soi, on trouve à l'orient une barre de hautes montagnes où les vents de S.-O. s'engouffrent. La partie septentrionale est cernée de montagnes basses qui laissent pénétrer la bise et font que le thermomètre descend pour l'ordinaire deux degrés plus bas qu'à Marseille. Au midi, la jonction de la chaîne de Roquefort à celle de Saint-Cyr ne permet guère au vent des Pyrénées, dit Masse, de caresser les moissons, et l'ouverture par laquelle l'Huveaune entre dans la vallée est assez large pour laisser le vent de N.-O. à toute sa violence. Par l'ouverture du nord et par celle du S.-O., s'écoule l'Huveaune avec toutes les eaux du bassin supérieur qui appartient au canton de Roquevaire et à toutes celles du bassin d'Aubagne.

Au bas des Aires et s'étendant de l'orient vers le nord se groupent les maisons de la ville, généralement peu spacieuses et entrecoupées par-ci par-là de quelques figuiers chargés de couvrir de leur ombrage les modestes basses-cours qui séparent les héritages.

L'aspect de la ville est bien plus gracieux si l'on se place, pour considérer le paysage, dans une des positions que j'ai indiquées tout à l'heure, la ligne du chemin de fer, par exemple, du côté de Cassis.

Et puisque j'écris ce mot, je ne dois pas omettre de mentionner l'effet que ressent le voyageur qui se rend en wagon de Marseille à Toulon.

Pour éviter sans doute des rampes trop fortes, la ligne, après qu'elle a dépassé Aubagne, court directement sur Gémenos ; puis, tournant brusquement à droite, revient sur la ville, en contournant le mamelon sur lequel elle est

bâtie. Vient un moment où le voyageur croit se diriger de nouveau vers Aubagne.

« Le rail, écrivait naguère M. Adolphe Meyer (1), laisse à gauche une vaste plaine qui lors de notre passage se présentait toute brillante sous la lumière du matin, pleine d'arbres fruitiers et se prolongeant jusqu'à de hautes collines blanchâtres où se cachent Gémenos et Saint-Pons. D'ici, et par le léger brouillard qui monte des terres arrosées, ces masses de rochers qui paraissent nus se dressent comme une immense muraille en ruine. Rien n'égale le vaporeux des teintes qui flottent à leur base. Aubagne se profile avec ses différents aspects. Il est un point où son clocher très apparent et ses maisons groupées d'une façon pittoresque lui donnent l'air d'une ville espagnole dessinée pour une vignette. »

Mais que l'on parcoure le territoire d'Aubagne d'une façon ou de l'autre, on ne peut s'empêcher d'admirer la richesse de sa plaine, la fraîcheur de ses prairies. Combien cette région, si bien cultivée aujourd'hui, diffère de ce qu'elle était jadis, lorsqu'elle était occupée par les eaux et ne formait que des lacs et des mares impraticables. J'aurai plus tard à revenir sur ce sujet. Continuons pour le moment à voir le pays tel qu'il est de nos jours.

La partie cultivable du canton d'Aubagne se compose à peu près de quatre bassins qui sont ceux de Cuges, d'Aubagne, de la Penne et de la Girade. Ce dernier est très peu important. Le bassin de Cuges est joint aux paluns d'Aubagne et de Gémenos, par le vallon du Vaisseau parallèle au vallon de Saint-Pons.

Avant le dessèchement des paluds, l'air d'Aubagne n'était pas aussi insalubre que celui de Gémenos, mais les fièvres intermittentes s'y montraient souvent. Le quartier

(1) *Promenade sur le chemin de fer de Marseille à Toulon*, page 42.

de Jonquier, le plus enfoncé des antiques paluds, voit naître quelquefois des fièvres endémiques.

En revanche, les quartiers de Baudinard et de Gast jouissent d'une excellente réputation de salubrité qu'on attribue à la beauté de leurs ombrages.

Des quatre bassins que je viens d'énumérer, un surtout mérite une description spéciale; c'est en effet le plus riche et le plus connu; c'est le bassin qui, abrité des vents du nord par le Gardelaban, est longé ou traversé par la route de Roquevaire et le chemin de fer de Valdonne.

Ce vaste terrain que le *béal* arrose est appelé aujourd'hui plan de *Baudinard*. « C'est, dit Masse, une nouvelle terre promise, et si les Arabes n'en ont pas enrichi nos contrées, elle mériterait bien du moins de figurer dans leurs descriptions les plus splendides. »

Cette simple phrase, sous la plume d'un écrivain qui ne se laissait emporter par la fougue de son imagination que lorsqu'il s'agissait de recherches de linguistique, est suffisante pour donner une idée de la richesse de cette partie du territoire d'Aubagne. Mais d'autres auteurs que je vais citer ont été bien plus loin dans leurs descriptions.

« Le *Beaudinard* (1), dit Adolphe Meyer, est un vaste jardin qui s'étend sur toute la rive gauche de l'Huveaune; il est arrosé par un grand canal tiré de cette rivière. Les petits pois, les asperges, les haricots verts y croissent en primeur; les fraises s'y récoltent en abondance. Des haies fleuries y séparent chaque héritage; en mai, tout cela prend un air de fête ravissant, tout est plein d'nne odeur embaumée, tout chatoie d'une couleur douce et fraîche à la fois. En parcourant le *Beaudinard*, j'ai mieux compris le charme que les anciens, surtout les Grecs, trouvaient

(1) *Promenades sur le chemin de fer de Marseille à Toulon*. page, 29.

dans la poésie des champs où la main de l'homme ne cesse d'être présente. Dans les siècles abondants en vastes solitudes, temps où les besoins des citoyens n'étaient pas toujours assurés par la production, le *Beaudinard* eût charmé le chantre des jardins d'*Alcinoüs*. »

M. Adolphe Meyer, même lorsqu'il écrit en prose, laisse entrevoir qu'il est poète ; de plus, il est artiste ; on peut donc lui permettre ce style un peu ampoulé. Mais que dire de l'auteur que je vais citer ?

« Beaudinard, ce moderne éden de la Provence, dit M. Couret (1), est compris entre le pont de l'Etoile, la rive droite de l'Huveaune et le canal d'irrigation qui s'y alimente. Cette plaine délicieuse est parcourue en tous sens par de jolis ruisseaux qui serpentent agréablement en fertilisant le sol embelli d'une variété infinie de jeunes plantes et d'arbres productifs et même de luxe qui répandent l'abondance et la fraîcheur. Là, une vigne féconde s'élève à niveau de l'épi ondoyant, la fraise se dessine à côté de l'oignon abondant, le haricot ambitieux s'élève sur le jujubier, de splendides cerisiers aux branches élastiques et parées d'un corail suspendu, rivalisent de taille et d'étendue avec le noyer ; l'amandier vigoureux, le pistachier gourmet et le paisible olivier sont mêlés parmi les asperges, les rosiers, l'aubépine et le grenadier ; l'œillet de toutes couleurs, la modeste violette ornent au bord d'un ruisseau, le pêcher de Pavie, le poirier commun, l'arbre au fruit d'Adam, situés pêle-mêle avec le figuier marseillais, l'azérolier et le prunier à fruits couleur de cire. Des tiges à feuilles dentelées tapissent le sol, surprennent le regard par l'appareil de la pastèque multiforme, du melon jaunissant ; la courge de façon instrumentale, l'immense citrouille, fardeau de la terre, s'entremêlent

(1) *Histoire d'Aubagne*, p. 79.

avec l'aubergine, le concombre, la pomme d'amour à la feuille odorante, au fruit écarlate. Tout ce mélange enchanteur est entrecoupé par des bouquets de roseaux, des haies vives de rosiers sauvages et de cognassiers.

« Cette magnifique plaine se trouve sous l'aspect imposant de Gardelaban, dont le faîte vénéré par les habitants de la contrée, se cache souvent dans les nues en bravant la foudre et la tempête.

« C'est le Parnasse des Aubagnens. »

Ce Parnasse est le bouquet de ce feu d'artifice. Enivré par sa propre poésie, M. Couret ne pouvait manquer de se trouver en compagnie des muses. Remercions-le de ne pas nous avoir parlé de Pégase..

Moins poétique que lui, je dois dire un mot de l'étymologie de Baudinard que, dans le XVI[e] siècle, on trouve écrit quelquefois sans le *d* final. Mais on sait le cas qu'il faut faire parfois de l'orthographe française aussi bien que du style latin des tabellions des siècles derniers.

Disons d'abord brièvement comment se formèrent les terrains cultivables de la plaine.

Quand la vallée d'Aubagne était barrée par les masses de poudingue, les eaux des montagnes n'ayant pas plus d'écoulement que celles de l'Huveaune, il devait y avoir en ces lieux un lac considérable qui, dans les temps de sécheresse, se réduisait à des marais pestilentiels. Un jour, deux ouvertures se firent à cette barre ; le lac s'écoula, mais les marais restèrent. Le voisinage en était encore si fatal au temps du roi René que ce prince, en cédant à Charles de Castillon la baronie d'Aubagne, lui imposa la condition de travailler à un dessèchement devenu indispensable.

Ce dessèchement se fit par deux opérations : le creusement de la *Maïre* et l'ouverture ou le dégagement des *embuq*. La *Maïre* est une sorte de canal qui détourne les

eaux du *Fauge* de Saint-Pons et des autres petits affluents pour les déverser dans l'Huveaune.

C'est postérieurement à ces premiers travaux, qui avaient rendu aux cultivateurs une bonne partie du sol, que se fit une saignée plus profonde qu'on nomme le *Béal* et qu'on pratiqua toutes les autres dérivations de cours d'eau qui servent pour arroser les terres et alimenter les usines. . . . .

La tradition fait remonter aux Sarrasins campés dans la vallée de l'Huveaune le creusement du béal. C'est en s'entourant de fossés que ces envahisseurs se seraient mis à l'abri d'attaques; mais cela n'est nullement prouvé et j'aime mieux croire que ces travaux divers furent entrepris conformément à un plan bien entendu, tracé par un ingénieur dont le nom n'a pu survivre à l'oubli ou tout simplement P. Isnard d'Entrevenes, fils de Raymond Geoffroy, vicomte de Marseille. Ce nom lui-même d'Entrevenes, — *Inter Vuelnas*,— ne dit-il pas quelque chose ?

Le mot de *béal* se prononçait autrefois à Aubagne *boou*, comme il s'est appelé à Marseille *buou* ; le *cul d'aou buou* signifie l'embouchure du béal, béal de Jarret, cette dérivation du *flumen Gerenni* qui se perdait naguère dans les marais de la Cannebière et qu'on resserra peu à peu jusqu'au moment où elle disparut entièrement.

Le *Boou d'Isnard*, dont on a fait Baudinard, n'est donc autre chose que le Béal d'Isnard ; la logique et les souvenirs locaux se mettent d'accord sur ce point.

Mais le Plan n'est pas le seul quartier agréable du territoire ; du côté de Camp-Major, l'œil se repose sur des prairies admirablement tenues et des vergers de pommiers qui rappellent les plus gras pâturages de la Normandie.

Du côté de Gémenos et de Cuges, s'étendent des vignobles tracés suivant la méthode provençale par outins et

oulières et dans lesquels le cultivateur recueille les gros légumes et les céréales.

Dans le quartier de Saint-Pierre, sur la route de Saint-Jean-de-Garguier, la vigne prospère également et produit du vin estimé.

Toutes ces diverses parties du territoire sont parsemées de maisons de campagne importantes, de bastides de toute nature dont un grand nombre mériteraient une mention spéciale. Obligé de me restreindre, je n'en citerai que quelques-unes.

Le château de la *Demande* occupe un des plus beaux sites du terroir « ayant à son derrière, dit Couret, un bois de pins séculaires, et par devant, élançant le regard sur une immense plaine que fertilise le petit fleuve l'Huveaune, dont le rivage se pare d'une infinité de bosquets et de berceaux fleuris. C'est là que naquit M[gr] de Bausset-Roquefort, ancien archevêque d'Aix, et c'est du nom de cette famille que la Demande était appelée autrefois château de Roquefort (1).

Qu'on me permette de transcrire quelques phrases de cet historiographe.

« Le 25 mars de chaque année, après avoir suivi à la chapelle du château la procession des pénitents blancs, la population d'Aubagne se répandait dans tous les appartements qui étaient, ce jour-là, livrés à la curiosité du public ; le parc, la forêt, la belle tèse, les vastes prairies étaient parcourues surtout par la jeunesse de tout sexe, de tout rang, exhalant leur joie par des chants dédiés au retour du printemps et des beaux jours.

« D'innombrables groupes étaient assis le long des ruisseaux, au pied des hauts pins, des chênes antiques, à

(1) Je cite textuellement M. Couret; mais je prie le lecteur de remarquer que je n'accepte nullement son opinion en ce qui concerne la *Demande* et le *Château de l'Évêque*.

l'ombrage des frênes verdoyants, en pleine prairie, sur le gazon tapissé d'odorantes violettes, d'éclatants narcisses, ou émaillé de rayonnantes marguerites et de muguets sauvages. L'on chantait, l'on goûtait, l'on riait ; ce charmant spectacle champêtre s'étendait depuis les bords enchantés de l'Huveaune jusqu'à la délicieuse vallée de Lignières, d'où surgit cette eau limpide qui court alimenter les fontaines de la cité. Là, les échos répètent les chants des joyeux pinsons, de la tendre fauvette, mêlés à la voix touchante, aux cadences perlées du timide rossignol.

« A mi-chemin d'Aubagne, au château de Roquefort, devant une fabrique de poteries, s'installent de joyeuses marchandes, où les arrivants viennent se pourvoir en fruits, en nougats, en torques que l'on fait gagner à la dame de cœur. Sur l'aire de la fabrique ou dans l'intérieur de ce local, avait lieu un bal formé de parents et d'amis, s'égayant ainsi sous les yeux de leurs pères et de leurs mères. M[gr] de Belloi, paraissant sur le vaste perron du château, avait sous le regard ce spectacle d'innocente gaîté, ravissante reproduction de l'âge d'or. Un jour, un grand personnage entourant le bon prélat, osa lui dire : « Oui, toutes ces expressions d'allégresse peuvent être tolérées, mais.... on danse. — Eh ! Monsieur, répondit le digne prélat, laissez-les secouer leur misère. »

J'ai déja dit que la *Demande* avait appartenu à la famille de Bausset-Roquefort. Anciennement, dit M. Meyer, elle était aux mains des Demandolx, dont plusieurs membres furent chevaliers de Malte, évêques, etc.

Le nom de *Demandolx* explique suffisamment celui de Demande. Aujourd'hui, cette belle propriété, longée par le chemin de fer qui a coupé des allées, supprimé des ruisseaux et fait fuir les oiseaux chanteurs de M. Couret, appartient à la famille Richard, de Marseille, la même qui

possède une partie de la vallée de Saint-Pons et les ruines de l'abbaye.

Il résulte des notes qu'a bien voulu me communiquer cette famille que la Demande a appartenu aux Bausset-Roquefort, jusqu'en 1780. Qu'à cette époque elle fut achetée par M. Demandolx, et que c'est en 1804 que ce dernier la vendit à M. Philippe Richard. Mais cette propriété était alors dans un état de délabrement complet, et pour la mettre sur le pied confortable qu'on admire aujourd'hui, il a fallu dépenser temps, peines et argent.

Ce n'est donc pas par esprit de complaisance ou de flatterie que M. Abeille de Perrin écrivait, il y a quelques années, les lignes suivantes:

« Passant un peu avant Aubagne devant la *Demande*, nous consacrâmes plus d'une heure à admirer l'intérieur de ce beau domaine. Deux remarquables platanes dominent cette riche végétation ; l'un s'élève en colonne qui ne se bifurque qu'à quatres mètres du sol ; son tronc a huit mètres de circonférence au sortir de la terre, et en mesure encore cinq à deux mètres au dessus. Cet arbre est à citer par sa vigueur et la régularité de son immense envergure. Mais ce qu'on ne trouve que là en Provence, se sont des magnolias d'une dimension qui rappelle leur pays natal. Le plus fort a quinze mètres de haut, et la circonférence du tronc est de un mètre quarante centimètres: magnifique pyramide de verdure lustrée, descendant jusqu'à terre, embaumant le voisinage du parfum de ses fleurs, Citons encore un cyprès chauve de vingt mètres, et sur de très grands échantillons les cèdres du Liban et Déodora, le laurier d'Apollon, un maclura aurantiaca avec ses fruits, un sophora pendula à trois étages, les houx panachés et autres, des tulipiers de Virginie, la sapinette du Mexique aux bras souples et retombants, le faillard au feuillage pourpre, des pavias blancs, jaunes et rouges, de

grands yukas et l'agave ardoisé aux fibres solides. La collection d'arbres verts de la *Demande* est sans contredit l'une des plus considérables, surtout par la grandeur des sujets. »

La propriété, qui pendant un demi-siècle a porté le nom de Château, se trouve entre l'Huveaune et le béal, en plein Baudinard. En 1756, Mgr de Belloy fit l'acquisition de ce terrain, et sur la partie la plus élevée, fit bâtir la maison de plaisance qu'il habitait presque constamment. Les terres sont restées, mais le château fut incendié par des mains sauvages.

Sur la grande route d'Aubagne à Marseille on trouve un vaste corps de bâtisse qui conserve un air de *dignité* qu'on rencontre rarement dans une maison de campagne. C'est en effet un ancien prieuré connu sous le nom de Saint-Mitre. Les constructions actuelles sont assez récentes, mais des chartes de Saint-Victor attestent que jadis il existait une chapelle dediée à saint Mitre.

Cette propriété appartient à la famille Segond, dont quelques membres (1) habitent Marseille.

L'eau de la source de Saint-Mitre jouit chez les paysans du pays d'une réputation que je voudrais croire légitime. *Elle empêche les bestiaux qui en boivent de tomber malades.* Par malheur cette source est presque toujours à sec.

L'ancienne maison de campagne de l'amiral *Gantheaume* est située sur la grande route de Toulon, un peu au-delà de la ville. Ses dépendances sont vastes.

La *Deidière*, qui appartenait à la famille Sauvaire-Jourdan, et a passé aux mains de M. Signoret de Marseille, est comprise dans le quartier nommé Camp-Major.

Ce nom de Camp-Major a inspiré bien des suppositions et longtemps on a pensé qu'il fallait retrouver dans cette ap-

(1) Entre autres MM. Segond-Cresp et Dugas.

pellation des souvenirs du grand camp de Jules César, pendant le siége de Marseille.

Pour justifier l'établissement d'un camp romain sur ce point, il s'agirait de savoir si, du temps de César, la plaine était encore inondée ou si les eaux avaient pu être détournées. Or, j'ai déjà dit ce que je pense à ce sujet.

Quant aux ruines romaines, les restes d'un camp supposé se réduisent à si peu de chose, et d'autre part, l'étymologie de *Camaior*, Camargue, donnée par Achard, me paraît si forcée, que j'aime mieux trouver dans *Camp-Major*, le mot de *campus*, le *champ*, la plaine, dont l'étendue comparée à celle des autres champs méritait le nom de *plus grand*, *camp major*. On dirait aujourd'hui la *grande plaine*.

Le cartulaire de Saint-Victor me donnerait raison, car plusieurs des actes qu'il contient témoignent qu'au XIII[e] siècle, cette partie du territoire était connue sous le nom de *Campus major*. J'ai déjà cité nn acte du 8 janvier 1014 qui dit : *Pergit in fluvium Vuelnam, subtus salam, que est in campo majore*, et l'on remarquera que *campo* estécrit sans majuscule.

Mais quittons ces lieux fortunés, pour aborder des localités d'un plus difficile accès.

Le *Gardelaban* ou Garlaban est cette montagne haute de 714 mètres, que l'on aperçoit facilement des points culminants de Marseille et qui abrite si bien le Baudinard. Médiocrement boisé, ce mont, qu'un acte de 1056 du cartulaire de Saint-Victor appelle *montem magnum Guarnabam vocitatum*, parle tellement au cœur et à l'esprit des habitants d'Aubagne, qu'à une certaine époque, ils crurent y avoir trouvé une mine d'or.

Gardelaban, disent les auteurs de la *Statistique du département*, t, II, p., 811, est en grande vénération dans la contrée. On y va chaque année en procession.

Il paraît que les Marseillais entretenaient une vigie sur la montagne et que dans le temps où les Sarrasins dévastaient le pays plat, les habitants avaient cherché un asile à Gardelaban.

Sur le revers oriental, est un escarpement dont les flancs présentent une *baoume* ou grotte très spacieuse, mais peu profonde. Au-devant, est un petit plateau où l'on remarque des ruines d'habitations.

Si la recherche des étymologies n'est pas toujours permise, on ne trouvera pas mauvais que je trouve toute simple celle de Gardelaban.

En liant les deux termes qui signifient, l'un, *guardia*, vigie et par conséquent poste d'observation, lieu de garde, soit *garde;* l'autre, grotte, soit en provençal ou si l'on préfère en ligurien, *baoumo*, on forme le mot simple de *Garde de la Baoumo* ; puis, en élidant et en supprimant peu à peu des syllabes inutiles : *Gardelabaoume*, *Gardelabaoum*, *Gardelabam*, enfin *Gardelaban*. Et si cela déplaît à quelqu'un, je lui demanderai pourquoi aujourd'hui tant d'Aubagnens, au lieu de Gardelaban, disent *Garlaban*.

Du côté opposé au Gardelaban, court la chaîne de Roquefort, derrière laquelle est accroupie, comme un lazzarone au soleil, la petite ville de Cassis. C'est sur ce point qu'ont été exécutés les travaux les plus importants de la ligne ferrée de Marseille à Toulon ; on n'y trouve guère que des masses de rocher, des plateaux complètement dénudés et sur lesquels les chèvres même ne trouvent rien à brouter et des vallons étroits et sinueux que suivent des chemins ruraux et des routes départementales. Je dois citer entre autres le vallon de *Fenestrelle* et celui de la *Masque*. Ce dernier mériterait une description complète ; c'est une sorte de défilé qui a quelque chose de sinistre, quand on le parcourt la nuit.

« Pour un paysagiste, il y aurait, dit Masse, à faire dans

le vallon de la Masque quelques belles études de rochers. Des redans multipliés, des crêtes décharnées, véritables ossements de la terre, blanchies par les siècles, de noires yeuses, qui jadis ombrageaient le torrent, les formes bizarres et la position fantastique de la plupart des rochers, tout cet ensemble avait fait appeler ce vallon étroit *Vallon de la Masque*, dénomination qui portait avec elle le trouble et la terreur. »

Masques, sorcières, superstition, ignorance, nous voilà justement arrivés au moment où nous allons parler des *Ligures* et des *Albiciens*, gens qui nous sont inconnus et que je logerai par conséquent sans hésitation au sommet des *baou* (1) et dans des *baoumes* et des *redans* aussi difficiles à explorer que l'histoire que je vais entreprendre.

(1) Le mot de baou, dit Magloire Giraud, est d'origine sémitique (orientale) car *bal* que les Provençaux prononcent *baou*, dans presque toutes les langues d'Asie soit anciennes, soit modernes, désigne quelque chose d'élevé : *Baal*, *Balthazar*, *Balcan*, *etc.* (Silvestre de Sacy) *Histoire du prieuré de Saint-Damien*, page 64.

§ 3. HISTOIRE DES ALBICIENS. — ALBICI.

Je viens de décrire assez longuement le territoire de la commune d'Aubagne, pour le représenter tel qu'il est de nos jours. Il s'agit maintenant de le montrer dans son état primitif.

« Dans l'automne de 1834, écrivait Masse, il y eut d'abondantes pluies en Provence. Je fus curieux d'aller voir un jour l'effet des eaux dans le bassin de Cuges. Toute la partie occidentale de ce bassin, la meilleure et la plus productive, était inondée. En me tournant vers le bassin d'Aubagne, je vis un autre lac qui s'étendait entre cette commune et Gémenos, non loin de la même route.

« Les effets des grandes pluies d'orage, dit-il ailleurs, sont peut-être encore plus marqués à Aubagne qu'à Marseille. Quand l'Huveaune, chargée de toutes les eaux des vallées supérieures, le Fauge, qui vient de Saint-Pons, le Merlançon, simple torrent, mais brusque, impétueux que vomissent les montagnes de Roquefort, se précipitent dans la vallée avec tous les autres affluents des montagnes et des collines formant un cercle autour d'Aubagne, c'est une véritable mer qui roule de tous côtés et qui réunit toutes ses vagues à la jonction de l'Huveaune et du Merlançon dans Aubagne même. »

Voilà ce que l'on voit de nos jours, après que bien des canaux d'irrigation ont été creusés et que le lit de l'Huveaune a été régularisé. Que devait donc être cette plaine, à l'époque où les eaux rencontraient des obstacles infranchissables à leur écoulement?

C'était, en hiver, un vaste lac alimenté par les eaux de l'Huveaune qui ne devait être franchi avec quelque facilité qu'à proximité de la colline où se trouve actuellement la ville, et en été, lorsque l'évaporation avait eu lieu, une plaine marécageuse aux émanations délétères.

Des documents historiques certains démontrent que c'est après la cession de la baronie à Charles de Castillon que les travaux de dessèchement furent entrepris. Cette œuvre dura plus de trois siècles, puisque ce n'est qu'en 1792 qu'elle fut entièrement terminée. Pour ne plus revenir sur cette question que j'ai déjà touchée dans le paragraphe précédent, disons qu'un seul *embuq* paraît être creusé de main d'homme, c'est celui des paluns d'Aubagne; quant à *l'embuq* des paluns de Cuges, il semble naturel. Le sol a été exhaussé par les matières végétales et les pierres qui depuis des siècles roulent des montagnes qui l'environnent.

La région ainsi connue, que faut-il dire de ses habitants, que presque tous les chroniqueurs et historiens appellent *Albiciens* et classent dans les peuplades que Jules César dans ses *Commentaires* décrit en quelques mots :

« César sut que Pompée, à son départ de Rome, avait fait partir en avant, comme députés, de jeunes Marseillais des plus nobles familles, les priant de ne pas oublier ses anciens bienfaits pour les services récents de César. Fidèles à ces instructions, les Marseillais avaient fermé leurs portes à César; ils avaient appelé près d'eux les *Albiciens*, peuple sauvage, habitant les montagnes au-dessus de Marseille et qui de tout temps leur était dévoué; ils avaient fait entrer dans leur ville tout le blé des cantons et des châteaux voisins, ils établissaient des fabriques d'armes et réparaient leurs murailles, leurs portes, leurs navires. »

La traduction que je donne, pour qu'elle ait un certain degré de valeur, est celle dite de Panckouke, 1832, mais elle me paraît bien imparfaite. Il me convient donc de donner le texte latin autrement qu'en note :

« *Præmissos etiam legatos Massilienses domum, nobiles adolescentes, quos ab Urbe dicedens Pompeius erat adhortatus, ne nova Cæsaris officia veterum suorum beneficiorum in eos memoriam expellerent. Quibus mandatis acceptis, Massilienses porta Cæsari clauserant: Albicos, barbaros homines qui in eorum fide antiquitus erant, montesque supra Massiliam incolebant, ad se vocaverant, frumentum ex finitimis regionibus atque ex omnibus castellis in urbem convexerant: armorum officinas in urbe instituerant: muros, classem, portas reficiebant* (1). »

Je n'ai la prétention de faire la leçon à personne, mais je crois que les mots *montes supra Massiliam* doivent signifier les montagnes *au nord* de Marseille, plutôt que celles de Gardelaban et de Roquefort qui sont à l'ouest. L'édition des œuvres de C. Jules César (Lugduni Batavorum, ex officina Plautiniana, apud Franciscum Raphelengium, cIɔ Iɔ xcii), renferme deux cartes : l'une, portant le titre de *Galliæ veteris descriptio*, indique fort bien l'existence des Albici au nord de Marseille.

Je pense encore que c'est mal traduire *ex finitimis regionibus atque ex omnibus castellis* que de dire des cantons et des châteaux voisins. Pour moi, les Massaliètes firent venir des provisions de blé de toutes leurs colonies et de tous les lieux forts compris dans leurs possessions.

César prend à tâche, du reste, de montrer les Albices comme des hommes à part, montagnards robustes et aguerris, n'ayant rien de commun avec les cultivateurs

(1) *De bello civili*, lib. I, cap. XXXIV.

et les pâtres que les Massaliètes avaient également fait entrer comme auxiliaires dans la ville.

Voici, du reste, les passages relatifs au siége de Marseille, dans lesquels il est question des Albices ou Albiciens :

« LVI. Les Marseillais équipent, par le conseil de L. Domitius, dix-sept galères dont onze étaient pontées. Ils y ajoutent beaucoup de bâtiments légers, afin d'effrayer notre flotte par le nombre et les remplissent d'une foule d'archers et de ces *Albices* dont nous avons déjà parlé. Ils n'épargnent, pour les exciter, ni argent ni promesses. Domitius se réserve quelques navires et y place les *cultivateurs* et des *pâtres* qu'il avait amenés.

« *Magnum numerum sagittariorum, magnum Albicorum de quibus supra demonstratum est, imponunt, atque hos præmiis, pollicitationibusque incitant. Certas sibi desposcit naves Domitius, atque has coloniis pastoribusque quos secum adduxerat, complet.* »

« LVII. Des deux côtés, l'ardeur fut extrême. Les *Albices*, montagnards robustes et aguerris, ne le cédèrent guère aux nôtres en courage.

« *Pugnatum utrinque est fortissime atque acerrime : neque multum Albici nostris virtute cedebant, homines asperi et montani, exercitati in armis.* »

LVIII. Après un grand carnage des *Albices* et des pâtres, plusieurs navires furent coulés à fond, quelques-uns furent pris avec les hommes qui les montaient, les autres repoussés dans le port.

« *Magno numero Albicorum et pastorum interfecto, partem navium deprimunt; monnullas cum hominibus capiunt; reliquas in portum compellunt.* »

II. (1) Souvent les *Albices* sortaient de la ville et lançaient des feux sur les terrasses et les tours.

(1) *De bello civili, lib. II.*

« *Tum crebræ per Albicos eruptiones fiebant ex oppido; ignesque aggeri et turribus inferebantur.* »

VI. Nos vaisseaux s'étant sensiblement séparés, l'ennemi put profiter de l'habileté de ses pilotes et de l'agilité de ses navires. Si nous venions à en saisir un avec les mains de fer, tous les autres accouraient à son secours. Réunis alors aux *Albices*, ils ne refusaient pas de combattre et leur valeur cédait peu à la nôtre. »

« *Diductisque nostris paulatim navibus, et artificio gubernatorum mobilitati navium locus dabatur, et, si quando nostri facultatem nacti, ferreis manibus injectis, navem religaverant undique suis laborantibus succurebant. Neque vero conjuncti Albici comimus pugnando deficiebant, neque multum cedebant virtute nostris.* »

Comme on le voit, César rend justice au courage des Albices. Cette humeur guerrière sur laquelle les Massaliètes pouvaient si bien compter, devait être entretenue dans la tribu, ou par des combats continuels avec leurs voisins, ou par des chasses aux bêtes fauves dans leurs montagnes et leurs forêts. Or, d'après l'état de la région qui forme aujourd'hui la plus grande partie du canton d'Aubagne, la chasse était à peu près impossible; ils devaient donc résider en temps ordinaire *supra Massiliam*.

Je crois d'autant mieux que les Albices s'occupaient exclusivement de chasse, que César lui-même mentionne, de façon à ne pas s'y tromper, que Domitius se réserve quelques navires et y place les *cultivateurs* et les *pâtres*, tandis que les Albices et les archers avaient rempli beaucoup d'autres navires.

Ces cultivateurs et ces pâtres, je les cantonne volontiers dans ce qu'on a appelé de tout temps le territoire, le terroir, le *terradou* de Marseille. Quant aux *Albices* proprement dits, je leur assigne comme dernière limite au sud-est le *Gardelaban* et la montagne de *Saint-Clair*.

Je ne suis pas d'accord, par conséquent, avec les auteurs qui donnent aux tribus albiciennes les limites suivantes : au midi, la chaîne de montagnes de Roquefort; à l'ouest, la limite actuelle du territoire de Marseille et de celui d'Allauch; au nord, la vallée de l'Arc et le pays des Saliens, et à l'est, les limites des départements des Bouches-du-Rhône et du Var, c'est à dire la vallée de l'Huveaune proprement dite.

J'ai déjà cité le *Gardelaban* comme une des positions les plus favorables pour l'établissement d'une vigie; je puis mentionner encore le sommet de la montagne qui domine Saint-Jean-de-Garguier et sur lequel se trouvent les ruines d'un ermitage connu sous le nom de *Saint-Clair*.

Gargarie peut avoir un certain degré d'antiquité; quant aux établissements de *Pagus Lucretus*, il va sans dire que ce n'est que bien postérieurement qu'on dut s'en occuper. Enfin pour dire toute ma pensée, je crois aussi que ce n'est que plus tard encore que la colline d'*Albania* fut habitée.

Dans le principe donc, et bien avant l'arrivée des colons phéniciens sur les côtes de Provence, les Albices ou Albiciens n'étaient que des hommes à demi-sauvages, qui n'ayant pas de villes ni même de centres agricoles, habitaient les hauteurs. Mais j'appellerai quasi-Massaliètes ceux qui vivaient sous des huttes, aux abords de la rivière ou sur les bords des étangs et des lacs formés par elle, retenus par les pâturages qu'ils y trouvaient en abondance pour leurs troupeaux, et qui se livraient exclusivement à la pêche dans les eaux de l'Huveaune.

Ce mot de pêche, qui fait rire aujourd'hui, avait son importance jadis; car nous avons vu déjà (1) ce droit de pêche dans l'Huveaune cédé à l'abbaye de Saint-Victor, ce qui permet de supposer que le poisson y était encore abondant.

(1) Actes cités dans le § 1er.

On peut croire cependant que les Albices montagnards, semblables aux Tartares indépendants de l'Asie, aux sauvages du Nord de l'Amérique, accouraient en armes à la voix des chefs de leur tribu, pour défendre leur indépendance et repousser l'ennemi commun qui les menaçait; mais on doit croire aussi que, malgré le contact des Massaliètes et tout en devenant leurs alliés fidèles, ils continuèrent à être des hommes barbares.

Je suis d'accord là-dessus avec Masse.

« Les Liguriens, dit-il, quand les Phéniciens, puis les Grecs commencèrent à les visiter, n'étaient probablement encore que des chasseurs : aussi leurs nations se composaient-elles d'un petit nombre d'individus. C'est à l'éducation des chèvres qu'ils durent se livrer quand la chasse ne leur suffit plus. Quant à la culture des terres, s'ils s'y livrèrent, c'est lorsqu'ils eurent des esclaves, les esclaves seuls, à l'époque dite barbare, étant jugés propres à ce genre de travaux. »

Je n'assignerai pas de date à l'époque où, suivant M. de Villeneuve, les Albiciens tenaient des assemblées générales de la tribu à leurs *mallus*, qu'ils y traitaient du bien et du salut public et qu'ils y agitaient les moyens de maintenir entre eux la plus parfaite union (1); mais, dans tous les cas, il me répugne de penser qu'ils aient établi des marchés même de grains avant que les Marseillais

(1) Je ne sais plus où j'ai copié le paragrapho suivant. « Leur législation, aussi simple que leur manière de vivre, était d'avoir un chef, de lui obéir, de s'assembler de temps en temps pour lui fournir des vivres, des tentes et des troupeaux; de s'armer pour la défense commune, d'être braves dans les combats, humains et hospitaliers dans le sein de leur tribu, de regarder la liberté comme le bien le plus précieux, leur chef comme une divinité tutélaire et leur tribu comme une famille, de respecter la propriété et l'autorité paternelle, d'honorer les vieillards et les morts et de n'oublier jamais que les dieux les voient et les entendent. » — Des peuples vivant sous une pareille constitution, ne sauraient être traités de sauvages et de barbares.

eussent ouvert les leurs, tant sur le littoral de la mer que sur les rives du Rhône et de la Durance.

Gargaria date probablement de la même époque que Pertuis et Cavaillon; mais en pareille matière et quand il s'agit d'un point d'aussi maigre importance que *Saint-Jean-de-Garguier*, il faut être d'une prudence extrême (1).

Reste à fixer l'époque de la fondation d'Aubagne; or, j'avoue que je serais sur ce point d'une discrétion absolue, si, en ma qualité d'historien, je ne devais pas me prononcer sur les points même les plus obscurs. Je dirai donc que rien ne me permettant de supposer une antiquité plus reculée, je crois que, du temps de César et à l'époque par conséquent où Marseille était une ville très importante, Albanea n'existait pas même à l'état de bicoque.

En effet, s'il y avait eu un centre d'habitations capable de prendre le nom de capitale des Albiciens, César n'eût pas omis de s'en emparer et tout au moins de le mentionner dans ses *Commentaires*.

Me voilà donc forcé de renoncer à la formule consacrée par tant d'historiens : l'origine d'Aubagne se perd dans la nuit des temps. Mais à défaut d origine, il m'est permis de discuter l'étymologie de son nom.

« Aubagne, dit M. Mortreuil dans son *Dictionnaire topographique de l'arrondissement de Marseille,* en cours de publication, ne paraît pas devoir son nom aux Albici, peuplade sauvage que César place dans la région montagneuse qui environnait Marseille, non plus qu'à un établissement thermal (*ad balnea*) qui avait jadis existé. »

Il est fâcheux que le savant correspondant du Ministère de l'Instruction publique n'ait pas essayé d'élucider la question, mais je prends bonne note du doute qu'il mani-

(1) Si le lecteur veut en savoir plus long sur *Gargaria locus*, je le prierai de consulter ma *Notice historique sur Saint-Jean-de-Garguier, l'abbaye de Saint-Pons et Gémenos.*

feste pour trouver ailleurs le principe du nom d'Aubagne. Masse me paraît l'avoir trouvé.

Cet auteur, dont on ne saurait contester le savoir ni méconnaître la portée de ses discussions touchant la philologie et la linguistique, se demande si le mot d'Aubagne, — *Albania*, en provençal *Aoubagno*, — ne serait pas composé de *al* qui équivaut à la préposition latine *ad*, qui fait *aou* ou *al* dans les dialectes du Midi, *au* en français, et de *baou*, montagne, mot bien connu en Provence, avec la terminaison *gne*, espèce d'adjectif qu'on trouve, sans qu'aucune explication raisonnable puisse en être donnée, dans *campagne, montagne*, etc.

Aime-t-on mieux penser que la véritable étymologie est *alba*, même mot que l'*aoube*, l'aube, la pointe du jour, la blancheur qui ressemble à celle des *baous*, quand ils sont couverts de neige?

Ce qu'il y a de singulier, c'est qu'Allauch, dont la position ressemble sous plus d'un rapport à celle d'Aubagne, est appelé, dans des titres fort anciens *Albaudium*. Si l'on retranche la désinence finale, il reste *Albau*, soit, en lui donnant la terminaison provençale, *Albaou*, comme dans *Aubagne*.

Donc, aller à Aubagne signifie *aller à la montagne;* relativement à Marseille, le terme ne saurait être plus propre. Aussi, faute de document plus certain, j'engage le lecteur à s'arrêter à cette supposition qui a du moins le mérite d'être raisonnable, en ce qu'elle n'outrage ni l'histoire, ni la tradition, ni les idées topographiques au milieu desquelles nous avons été élevés.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS

Pour être décernés dans la séance publique de 1872

PREMIER CONCOURS

STATISTIQUE

Prix de 100 à 300 francs

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables seront délivrées aux auteurs qui auront présenté d'une manière satisfaisante :

La Statistique d'une commune, d'un canton ou d'un arrondissement du département des Bouches-du-Rhône.

On laisse aux concurrents la liberté de traiter ces questions à un point de vue spécial (histoire, géographie, médecine, commerce, industrie, agriculture, etc.), ou de répondre à toutes les demandes du questionnaire qui sera délivré gratuitement, au Secrétariat-général de la Société, à toutes les personnes qui l'enverront réclamer.

Prix de 300 francs.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables, seront décernées aux auteurs des Mémoires les plus complets sur cette question :

De l'état et des progrès de l'industrie marseillaise depuis vingt ans.

On devra faire connaître, en les décrivant, les industries nouvelles introduites à Marseille pendant cette période, et traiter de leur importance à tous les points de vue et de l'avenir qui leur est réservé.

On fera connaitre l'extension et les développements des industries anciennes, en établissant leur importance actuelle et les causes de leur prospérité.

On devra examiner également les causes de décadence de celles qui auraient disparu ou perdu de leur importance. En un mot, on fera ressortir les considérations d'ensemble de nature à porter la lumière sur la question générale du progrès et de l'avenir de l'industrie marseillaise.

DEUXIÈME CONCOURS

COMMERCE.

Prix de 300 francs.

Des médailles d'or, de vermeil, d'argent, de bronze et des mentions honorables sont offertes pour la solution de cette question :

Quel est l'avenir réservé à Marseille par le percement de l'isthme de Suez et quels sont les moyens à employer pour le rendre avantageux à son commerce et à son industrie.

TROISIÈME CONCOURS

INDUSTRIE.

Des médailles d'or, d'argent, de bronze et des mentions honorables seront accordées aux personnes qui auront introduit dans le département des Bouches-du-Rhône un nouveau genre d'industrie ou perfectionné d'une manière notable l'une des industries existantes.

Les industriels seront tenus de présenter et d'abandonner à la Société des spécimens des produits mis au concours, ou, si la valeur de l'objet est trop considérable, des reproductions photographiques ou réduites à l'échelle.

CONDITIONS DES CONCOURS

Tous les Mémoires pour les deux premiers concours seront adressés, francs de port, au secrétariat général, rue Saint-Sépulcre, 19 A, avant le 1er août 1872, *terme de rigueur*. Les manuscrits porteront, en tête, une *épigraphe* qui sera *répétée* sur un pli cacheté contenant le nom et le domicile des auteurs. *Tout concurrent qui se fera connaître sera exclu du concours.*

Les personnes qui désireront prendre part au troisième concours adresseront à M. le Secrétaire général une lettre par laquelle ils se déclareront prêts à fournir à la Société tous les documents en leur pouvoir, susceptibles d'éclairer son jugement. Cette lettre devra parvenir avant le 1er août 1872.

Les lettres, paquets, plans, etc., doivent être affranchis. Le Secrétaire général délivrera gratuitement aux personnes qui en feront la demande, des brochures et des questionnaires où sont tracés le système et la méthode adoptés par la Société pour les travaux de statistique.

Arrêté en séance générale, le 6 juin 1872.

Le Secrétaire général,
A. SAUREL.

Le Président,
MORTREUIL.

SOCIÉTÉS

SAVANTES ET LITTÉRAIRES

CORRESPONDANTES

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE MARSEILLE

AU 1er JUILLET 1872

Aix (Bouches-du-Rhône), Académie des Sciences, Agriculture, Arts et Belles-Lettres.
Abbeville (Somme), Société Industrielle d'Émulation.
Amiens (Somme), Société des Antiquaires de Picardie.
» Académie des Sciences, Belles-Lettres, Arts, Agriculture et Commerce.
Angers (Maine-et-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
» Société Linnéenne.
» Société Industrielle d'Angers et du département.
» Société Académique.
Angoulême (Charente), Société Archéologique.
Annecy (Haute-Savoie), Association Florimontaine.
Apt (Vaucluse), Société Littéraire, Scientifique et Artistique.
Arras (Pas-de-Calais), Société Académique.
Avallon (Yonne), Société d'Etudes.
Autun (Saône-et-Loire), Société Eduenne.
Auxerre (Yonne), Société des Sciences Historiques et Naturelles.
» Société de Médecine.
» Société centrale d'Agriculture.
» Société de Commerce et d'Agriculture.

Beauvais (Oise), Société Académique d'Archéologie, Sciences et Arts.

Besançon (Doubs), Société d'Émulation.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Béziers (Hérault), Société Archéologique, Scientifique et Littéraire.

Bordeaux (Gironde), Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.

» Société Linnéenne.

» Société de Médecine.

Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais), Société Académique.

» Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Brest (Finistère), Société Académique.

Caen (Calvados), Société Linnéenne de Normandie.

» Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Cambrai (Nord), Société d'Émulation.

Castres (Tarn), Société Littéraire et Scientifique.

Châlons-sur-Marne (Marne), Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts.

Châlons-sur-Saône (Saône-et-Loire), Société d'Histoire et d'Archéologie.

Chambéry (Savoie), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.

Château-Thierry (Aisne), Société Historique et Achéologique.

Cherbourg (Manche), Société des Sciences naturelles.

Compiègne (Oise), Société d'Agriculture de l'arrondissement.

Dijon (Côte-d'Or), Société Académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

» Commission des Antiquités du département de là Côte-d'Or.

Douai (Nord), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.

Draguignan (Var), Société d'Etudes Scientifiques et Archéologiques.

Dunkerque (Nord), Société Dunkerquoise pour l'encouragement des Arts, Sciences et Belles-Lettres.

Epinal (Vosges), Société d'Emulation.

Havre (Seine-Inférieure), Société Havraise d'études diverses.
Joigny (Yonne), Société d'Agriculture.
Laon (Aisne), Société de Médecine du département.
» Société Académique.
Le Mans (Sarthe), Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.
Lille (Nord), Société des Sciences, Arts et Agriculture.
» Société Centrale de Médecine du département du Nord.
» Commission Historique du département du Nord.
Limoges (Haute-Vienne), Société Archéologique et Historique du Limousin.
Lyon (Rhône), Académie.
» Société Littéraire.
Mâcon (Saône-et-Loire), Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Marseille, Chambre de Commerce.
» Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
» Société de Médecine.
» Société d'Agricutlure.
» Société d'Horticulture.
» Comité Médical des Bouches-du-Rhône.
Meaux (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Melun (Seine-et-Marne), Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts.
Mende (Lozère), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
» Société d'Histoire Naturelle.
Montbéliard (Doubs), Société d'Émulation.
Moulins (Allier), Société d'Emulation.
Nancy (Meurthe), Société Archéologique Lorraine.
» Académie de Stanislas.
Nantes (Loire-Inférieure), Société Académique.
» Société Archéologique.
Nevers (Nièvre), Société Nivernaise des Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Nîmes (Gard), Académie du Gard.
Niort (Deux-Sèvres), Société de Statistique, Sciences et Arts.

Orléans (Loiret), Société Archéologique de l'Orléanais.
Paris, Société Botanique de France.
» Société Entomologique de France.
» Société Météorologique de France.
» Société Géologique de France.
» Société des Antiquaires de France.
» Société d'Aclimatation de France.
» Société de Statistique de France.
» Société Philotechnique.
Perpignan (Pyrénées-Orientales), Société Agricole, Scientifique et Littéraire.
Poitiers (Vienne), Société des Antiquaires de l'Ouest.
» Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Poligny (Jura), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Le Puy (Haute-Loire), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Rennes (Ille-et-Vilaine), Société Archéologique.
» Société des Sciences Physiques et Naturelles.
Rodez (Aveyron), Société des Sciences, Lettres et Arts.
Rouen (Seine-Inférieure), Société libre d'émulation du Commerce et de l'Industrie.
Saint-Étienne (Loire), Société d'Agriculture, Industrie, Sciences, Arts et Belles-Lettres.
Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure), Société Historique et Scientifique.
Saint-Omer (Pas-de-Calais), Société des Antiquaires de la Morinie.
Saint-Quentin (Aisne), Société Académique des Sciences, Arts, Belles-Lettres, Agriculture et Industrie.
Sémur (Côte-d'Or), Société des Sciences Historiques et Naturelles.
Sens (Yonne), Société Archéologique.
Soissons (Aisne), Société Archéologique et historique.
Troyes (Aube), Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Toulon (Var), Société Académique du Var.
Tours (Indre-et-Loire), Société Médicale du département.
Toulouse (Haute-Garonne), Société Archéologique du Midi de la France.
» Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.

Valence (Drôme), Société d'Archéologie et de Statistique.
Valenciennes (Nord), Société Agricole, Industrielle, Littéraire et Artistique.
Vannes (Morbihan), Société Polymathique.
Alger, Société de Climatologie algérienne.
Constantine (Algérie), Société Archéologique.
Alsace-Lorraine, Société d'Histoire naturelle de Colmar.
» Société Archéologique et Historique de Metz.
» Société des Sciences Naturelles de Strasbourg.
Angleterre, Littery and Philosophical Society, à Londres.
Autriche, Société d'histoire Naturelle à Brünn (Moravie).
» Société Impériale de Géographie, à Vienne.
Belgique, Académie de Gand.
» Institut Archéologique liégeois, à Liège.
» Société des Sciences, Arts et Lettres du Hainaut, à Mons.
» Cercle Archéologique, à Mons.
Suisse, Société d'Histoire et d'Archéologie, à Genève.
» Société Vaudoise des Sciences naturelles, à Lausanne.
» Société des Sciences naturelles, à Neuchâtel.
Italie, Société de Géographie Italienne, à Florence.

TABLEAU DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

MEMBRES D'HONNEUR DE DROIT
(DÉLIBÉRATION DU 7 JUILLET 1853).

LE GÉNÉRAL commandant la 9e Division Militaire.
LE PRÉFET du département des Bouches-du-Rhône.
L'EVÊQUE de Marseille.
LE MAIRE de Marseille.

MEMBRES HONORAIRES

MM. MIGNET, ✻, secrét. de l'Acad. des sciences morales à Paris.
MÉRY, Louis, ✻, professeur à la Faculté des Lettres, à Aix.
BOEUF, retraité, à Alger.
BOUIS, ✻, juge au Tribunal Civil.
DE CAUMONT, ✻, Direct. de l'Inst. des Provinces, à Caen.
FRESLON, ✻, ex-ministre de l'Instruction Publique, à Paris.
GUILLORY, ✻, président de la Société Industrielle d'Angers.
MOREAU DE JONNÈS, ✻, membre de l'Institut, à Paris.
DE FALLOUX, ✻, ex-ministre de l'Inst. Publique, à Angers.
PASSY, ✻, ex-ministre, à Paris.
DE SULEAU, ✻, ancien préfet, à Paris.
DE VILLENEUVE, ✻, ingénieur des Mines, à Roquefort.
COSTE, ✻, architecte, à Marseille.
MATHERON, Philippe, ✻, ingénieur civil, à Marseille.
DE BAUSSET-ROQUEFORT, ✻, juge au Tribunal Civil, à Lyon.
FLAVARD, docteur en médecine, à Marseille.
MARCOTTE, ✻, receveur principal des Douanes, à Paris.
VIDAL, Léon, O. ✻, insp. gén. hon. des Prisons, à Paris.
LEGOYT, ✻, chef de Div. au Min. de l'Agriculture, à Paris.
LUCY, ✻, ex-receveur général des Finances, à Paris.
TOULOUZAN, chef de Division à la Préfecture, à Marseille.
SAPET, ancien inspecteur de l'Octroi, à Paris.

MEMBRES ACTIFS

AU 1er JUILLET 1872

---

1. MORTREUIL, ✠, juge de paix, rue Montaux, 45, nommé le: .... 3 juillet 1845.
2. PROU-GAILLARD, négociant, rue Villeneuve, 2 .... 16 avril 1846.
3. DUGAS, ✱, ✠ ✠, docteur en médecine, rue Montgrand, 22................. 7 juin 1849.
4. GENTET, ingénieur, rue des Petits-Pères, 22......... ... . 1er avril 1850.
5. SEGOND-CRESP, avocat, rue de la Palud, 69...................... . . 28 novembre 1853
6. TIMON-DAVID, chanoine-honoraire, boulevard de la Magdeleine, 88 A........ 7 septembre 1854
7. JUBIOT, O. ✱, médecin principal à l'hôpital militaire, rue Saint-Savournin, 18 .... 5 mai 1859
8. BLANCARD, archiviste du département rue Sylvabelle (Préfecture).......... 20 décembre 1860.
9. MAURIN, O. ✠, docteur en médecine, rue Longue-des-Capucins, 39........ 3 avril 1862.
10. ROUSSIN, pharmacien, rue Noailles, 21. 7 août 1862.
11. PENON, conservateur du Musée des Antiques, à Bonneveine................. 4 septembre 1863
12. MÉNÉCIER, ✱, docteur en médecine, rue Curiol, 34 .... 3 février 1864
13. BOYÉ, négociant, place de la Bourse, 4. 2 mars 1865.
14. CAMOIN, bibliothécaire de la ville, boulevard de la Magdeleine, 68......... 5 avril 1865.
15. MURE DE PELANNE, ✠ ✱ C. ✠ ✱, agent du Ministère des affaires étrangères, rue Paradis, 204.............. 6 août 1865.
16. LAUGIER, conservateur du cabinet des Médailles, boulevard du Musée, 19.. . 7 septembre 1865

17. Latil, propriétaire, rue Estelle, 13..... 3 octobre 1865.
18. L. de Crozet, propriétaire, rue Sénac, 66. 3 octobre 1865.
19. Kothen, propriétaire, rue Saint-Bazile, 27 5 décembre 1865.
20. Vidal, négociant, rue de la République, 11.......................... 5 janvier 1866.
21. Magnan, aumônier du Lycée, boulevard du Musée, 15....................... 5 janvier 1866.
22. Faliu, O. ✻, capitaine d'état-major en retraite, place de la Rotonde, 33.... 18 janvier 1866.
23. Regnier, peintre d'histoire, rue Montgrand, 49......................... 17 mai 1866
24. Sicard, O. ✠ ✠, doct. en médecine, rue d'Arcole, 4.......................... 21 mars 1867.
25. Roux, fabricant de savon, rue Sainte, 81. 5 mars 1868.
26. Verdillon, propriétaire, rue de la Rotonde, 61......................... 7 mars 1868.
27. Stéphan, ✻, directeur de l'Observatoire à l'Observatoire.................... 10 juin 1869.
28. Saurel, vérificateur des douanes, rue Saint-Sépulcre, 19 a................ 2 septembre 1869
29 Levenq, architecte, rue Puget, 8 a...... 7 avril 1870.
30. Théraizol, négociant, allées de Meilhan, 18.......................... 3 mai 1870.
31. Croset, propriétaire, boulevard Longchamp, 98......................... 15 février 1872.
32. Gilles, propriétaire, rue Papéty, 10... 15 février 1872
33. Guichenné, vérificateur des douanes, boulevard de la Liberté, 19............ 11 avril 1872.

MEMBRES CORRESPONDANTS

ADMIS DEPUIS LE 1er JANVIER 1867.

3 janvier 1867.	LAURENT, ✻, chef de la statistique des établissements pénitentiaires, à Paris..
7 février 1867.	J. DE SÉRANON, membre de l'Académie d'Aix, à Aix.
»	THOURON, membre de la Société Académique du Var, à Toulon.
»	DIDIOT, ✻, docteur, secrétaire du Conseil de Santé des armées (ancien membre actif).
»	LASSEYNE, membre du Congrès scientifique, à Nice.
7 novembre 1867.	CUBISOL, consul honoraire, à la Goulette.
»	JULLIOT, professeur au lycée, à Sens.
1er avril 1869.	BERNARD, ✻, ingénieur en chef, à Philippeville (ancien membre actif).
1er juillet 1869.	JAUSSENS, docteur en médecine, à Bruxelles.
»	ROBINET, membre de l'Académie de médecine, à Paris.
»	SIMONIN, ingénieur civil, à Paris.
4 novembre 1869.	ALVARENGO, docteur en médecine, à Lisbonne.
3 mars 1870.	BERTHERAND, docteur en médecine, à Alger.
7 juillet 1870.	KEBERLÉ, docteur en médecine, à Strasbourg.
»	NEGRI, ✠, membre de la Société Géographique, à Florence.
4 août 1870.	LAMBERT, ✻, premier médecin de la marine, à Toulon.
20 avril 1871.	GOURDEZ, procureur de la République, à Sisteron (ancien membre actif).
»	DE GRASSET, propriétaire, à Genève (ancien membre actif).
24 mai 1871.	BARBIER DE MONTAULT, C. ✠, prélat romain, château de Maris, par Jaulnay (Vienne).
5 octobre 4871.	MEULEMANS, Vice-Consul de la République de l'Équateur, à Bruxelles.
14 décembre 1871.	MÉNARD, ✻, directeur de la maison centrale, à Montpellier (ancien membre actif).
21 mars 1872.	BERTILLON, docteur en médecine, à Paris.

TABLE

GRAVURE

ERRATA

Pag.	ligne	*au lieu de*	*lisez*
80	6	Présidence de M. Laurent de Crozet	M. Mortreuil.
117	note	Des départements	Du département.
171	11	PECVNIAN	PECVNIAM.
171	note (1)	Nopoleo	Napoleo.
175	note (1)	*Filia incomparabili*	*Filiæ incomparabili.*
176	1	Armand	Arnaud.
178	9	Et à le renseigner	Et de le renseigner.
185	32	*Pennasco Despennar*	*Pennasco, Despennar*
188	1	Penchée sur la cime	Perchée.
193	19	Dit d'Aigrefeuille	Dit Artefeuil.
194	15	*Terram autem cœlis*	*Terram autem dedit.*

